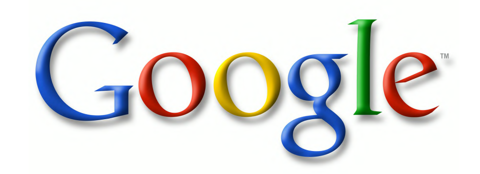
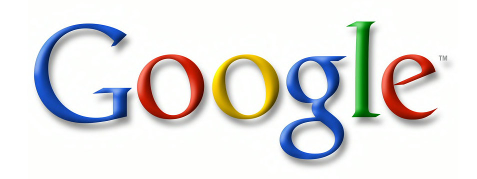
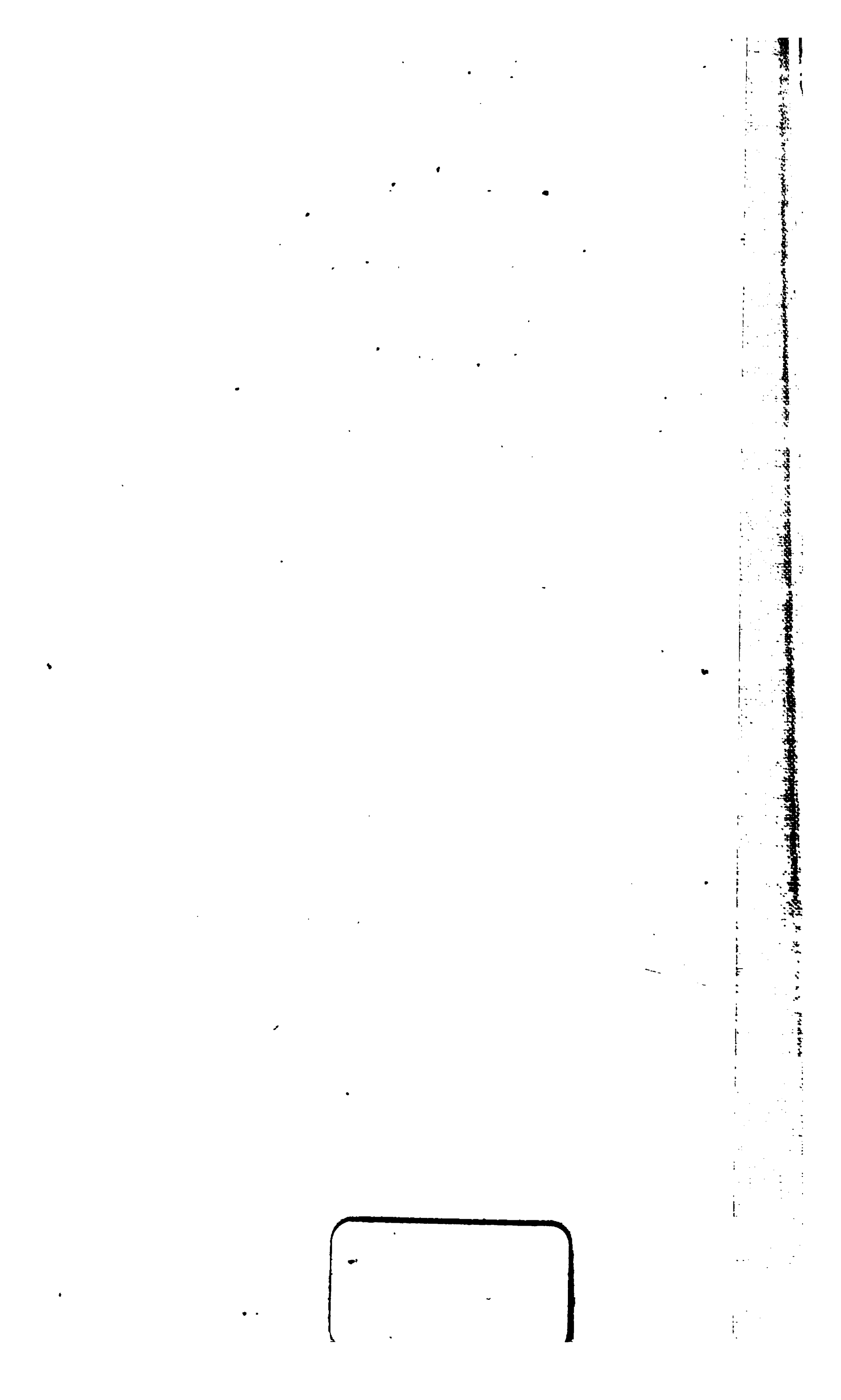

Google





HISTOIRE

DE

FÉNELON.

I.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
Rue Jacob, 56.



HISTOIRE

DE

FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI

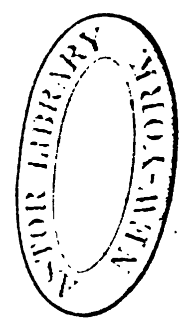
PAR LE CARDINAL DE BAUSSET

NOUVELLE ÉDITION

REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE, D'APRÈS LES MSS. DE FÉNELON
ET D'AUTRES PIÈCES AUTHENTIQUES

PAR L'ÉDITEUR DES ŒUVRES DE FÉNELON

l'abbé J. E. A. Gosselin



TOME PREMIER

PARIS

CHEZ JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES
RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29
CI-DEVANT RUE DU POT DE FER ST.-SULPICE, 8

1850

PRÉFACE.

L'*Histoire de Fénelon*, publiée pour la première fois en 1808 (3 vol. in-8°), est sans contredit un des meilleurs ouvrages de biographie qui aient paru, non-seulement de nos jours, mais encore à aucune époque de notre littérature. Le choix du sujet et la manière dont il est traité, le caractère du héros et celui de l'historien, tout conspire à faire de cet ouvrage, un des plus utiles et des plus attachants qu'on puisse lire en ce genre.

Le nom seul de Fénelon suffit, en quelque sorte, pour produire cet effet. Tout le monde veut connoître cet homme unique, dont le nom est devenu synonyme de celui de la vertu la plus aimable, relevée par l'éclat du plus beau talent. On aime à étudier de près, à suivre dans le détail de sa vie de ses actions, cet homme privilégié, dont le caractère noble, simple et élevé ne se dément

jamais, et se montra toujours semblable à lui-même, dans la disgrâce comme dans la faveur, dans l'adversité comme dans la prospérité. Quelque haute idée qu'on ait déjà conçue de ce grand homme, on est entraîné, par une sorte d'affection et de reconnoissance, vers l'écrivain qui entreprend de nous en parler encore, de nous faire mieux connoître cette âme si belle et si pure, cet écrivain élégant et fécond, qui a répandu dans ses ouvrages tant de grâces, de sentiment et d'intérêt; cet ami précieux, dont la société étoit si douce, la conversation si attrayante et si persuasive; enfin ce pieux évêque, qui fit pendant vingt ans les délices d'un grand diocèse, et qui sera éternellement l'honneur de l'Église de France.

L'intérêt naturellement attaché à l'histoire d'un prélat si célèbre, est encore augmenté par l'importance et la variété de ses relations avec les plus grands personnages de son siècle. Sous ce rapport, l'*Histoire de Fénelon* n'est plus seulement celle d'un homme privé; elle est constamment liée avec celle de son époque; ses plus illustres contemporains y jouent un rôle plus ou moins actif, et l'associent avec eux à l'éclat du règne le plus brillant de notre histoire.

Le cardinal de Bausset s'est montré digne de

traiter un si beau sujet. Avant lui, Fénelon n'avoit été peint qu'à moitié, et comme en raccourci. L'*Histoire de sa vie et de ses écrits*, publiée en 1723 par le chevalier de Ramsay, et l'*Abrégé de sa vie*, publié en 1734 par le marquis de Fénelon, ne sont que des précis très-incomplets. La *Vie*, publiée en 1787 par le P. de Querbeuf, entre dans un plus grand détail; et l'on s'aperçoit aisément que l'auteur avoit à sa disposition un grand nombre de pièces inédites, négligées par les auteurs plus anciens. Peut-être même eût-on cru, si l'événement n'eût démontré le contraire, qu'il y avoit de la hardiesse à écrire après lui une nouvelle histoire, et à refaire ce qu'il avoit exécuté avec un succès bien supérieur à celui de ses devanciers. Mais le cardinal de Bausset l'a dépassé de si loin, qu'il l'a presque fait oublier. Le P. de Querbeuf est un historien véridique et sûr, mais non un écrivain élégant; son style négligé, quelquefois incorrect, étoit peu propre à peindre Fénelon. Le cardinal de Bausset, par les charmes de son élocution et par les grâces naturelles de son style, sembloit être fait pour célébrer l'auteur du *Télémaque*. Obligé quelquefois à raconter les mêmes choses que les historiens précédents, il les dit avec une grâce et un art bien différents. Indé-

pendamment des avantages que lui donne sur eux la supériorité de ses talents, il a mis à contribution une foule de pièces nouvelles, de manuscrits inédits, de lettres originales, qui lui ont fait connoître des détails du plus haut intérêt, des particularités secrètes et jusqu'alors inconnues. Ces manuscrits, et surtout les lettres qu'il rapporte en assez grand nombre, selon l'ordre des temps et des événements, sont tout à la fois les matériaux, les preuves et les plus beaux ornements de son *Histoire*(1). A l'aide de ces pièces, auparavant ignorées, ou prudemment supprimées par les premiers historiens de l'archevêque de Cambrai, il fait connoître des faits importants qu'ils avoient omis, corrige leurs erreurs, détruit ou confirme leurs simples conjectures; et la manière dont il présente les faits, ajoute encore, s'il est possible, au respect et à l'admiration de tout temps attachés au grand nom de Fénelon.

En nous exprimant ainsi sur le mérite de l'ou-

(1) La plupart de ces manuscrits ont été publiés depuis, dans l'édition complète des *Œuvres* et de la *Correspondance de Fénelon*, commencée à Versailles en 1820 (chez Lebel), et terminée à Paris en 1830 (chez Adrien Le Clere.) Ils se conservent aujourd'hui au *séminaire de Saint-Sulpice* de Paris.

vrage du cardinal de Bausset, nous ne faisons que répéter le jugement qui en fut porté, dès le temps de sa première publication, par toutes les classes de lecteurs, et par les critiques même les plus sévères. Sans parler ici des *Journaux*, qui s'empressèrent à l'envi d'annoncer l'*Histoire de Fénelon* avec les plus grands éloges (1), on trouve un témoignage remarquable de cette approbation universelle, dans le recueil des *Rapports et discussions de toutes les classes de l'Institut de France, sur les ouvrages admis au concours pour les prix décennaux*. (*Paris*, *novembre* 1810, in-4°.) On y voit que l'*Histoire de Fénelon* fut alors désignée, par le jury du concours, à la *classe d'histoire et de littérature ancienne*, comme méritant le prix destiné au meilleur ouvrage de biographie; et que la proposition du jury fut adoptée par la classe, à la majorité absolue des suffrages, après une assez longue discussion. Cette décision, comme on

(1) Voyez en particulier le *Journal des Débats*, des 19 et 23 mars, et du 5 avril 1808. — *Mélanges de Philosophie*, (par M. Picot) année 1808; t. IV, p. 289 et 337. — *Mercure de France*, année 1808; t. XXXII, p. 57, etc. année 1809; t. XXXVI, p. 24, etc. Le compte rendu de l'*Hist. de Fénelon* dans le *Journal des Débats*, fut reproduit, l'année suivante, dans le *Spectateur françois au* XIXe *siècle*; t. VI, p. 111, etc.

sait, n'eut aucune suite, les prix décennaux n'ayant pas été distribués; mais elle servit du moins à mettre en évidence la haute estime dont jouissoit l'*Histoire de Fénelon*, même dans l'esprit de ceux qui en signaloient avec plus de sévérité quelques défauts réels ou apparents (1). Le rare mérite de cet ouvrage est également établi par l'accueil

(1) C'est ici le lieu d'indiquer les deux *Lettres* anonymes, publiées en 1809 et 1810, contre l'*Histoire de Fénelon*, par le P. Tabaraud, ancien Oratorien. La première de ces *Lettres*, relative à l'affaire du quiétisme, renfermoit une foule de chicanes et d'observations minutieuses, puisées pour la plupart dans la *Relation du quiétisme* de l'abbé Phélippeaux. La seconde, relative au jansénisme, étoit une espèce de plaidoyer général en faveur de la secte, et reproduisoit, pour le fond, tous les arguments et les subtilités des anciens partisans de l'évêque d'Ypres. Ces deux lettres, aussi répréhensibles pour le fond, que peu mesurées pour la forme, firent peu de sensation dans le public. Le cardinal de Bausset n'y opposa aucune réponse, et n'en fit même pas mention, dans les éditions postérieures de son *Histoire;* toutefois il en profita, pour corriger quelques erreurs de détail. La première lettre seule fut annoncée dans les *Mélanges de Philos. de Morale et de Littér.* (T. VIII, p. 1, etc.) Les deux lettres ensemble furent depuis reproduites par l'auteur, sous une forme différente, et avec quelques additions, dans l'ouvrage intitulé : *Supplément aux Hist. de Bossuet et de Fénelon;* Paris, 1822, in-8°. Voyez dans les tomes LXXII et LXXIII de *L'Ami de la Relig.* (n°s 1974 et 1985) la *Notice sur M. Tabaraud.*

qui lui fut fait dans les pays étrangers, comme en France ; il fut traduit, en peu de temps, dans les principales langues de l'Europe ; et plusieurs Journaux des plus accrédités, s'empressèrent d'annoncer ces différentes traductions (1).

Ce concert unanime de louanges n'éblouit jamais le cardinal de Bausset, et ne l'empêcha pas de reconnoître les défauts qu'une critique sévère pouvoit reprendre dans son ouvrage, aussi bien que les améliorations dont il étoit susceptible. A l'exemple des écrivains supérieurs, il accueilloit volontiers les observations, les examinoit avec impartialité, et ne faisoit aucune difficulté d'en profiter pour modifier ses idées, et corriger son tra-

(1) Nous avons sous les yeux le *Prospectus* d'une traduction italienne de l'*Hist. de Fénelon*, qui parut à Florence en 1813. Ce *Prospectus* renferme un extrait des *Rapports et discussions de l'Institut*, sur l'*Hist. de Fénelon, à l'occasion des prix décennaux*. Le même *Prospectus* suppose que l'ouvrage étoit déjà traduit en anglois et en allemand. La traduction allemande avoit pour auteur M. Féder, bibliothécaire de l'université de Wurtzbourg.

Parmi les Journaux étrangers qui rendirent compte de l'*Histoire de Fénelon*, nous remarquerons en particulier le Journal anglois, intitulé : *The monthly Review, or Litterary Journal.* (Années 1808 et 1809 ; t. LVII et LVIII.) Le rédacteur y donne l'analyse détaillée de l'ouvrage, accompagnée de grands éloges.

vail. Cette rare modestie tournoit à la perfection de son ouvrage, comme on peut s'en convaincre en comparant la première édition de cette *Histoire* avec celles que l'auteur donna successivement en 1809 (3 vol. in-8°), et 1817 (4 vol. in-8°); chacune de ces éditions étoit remarquable par des ad ditions et des corrections plus ou moins importantes, qui rendoient l'ouvrage de plus en plus digne des suffrages du public (1).

Malgré ces améliorations successives, le cardinal de Bausset regrettoit, dans les derniers temps de sa vie, que son âge et ses infirmités ne lui permissent pas de faire une révision plus complète de son ouvrage. Les nouveaux documents qui lui étoient survenus, et surtout la publication des *OEuvres de Fénelon*, qui suivit de près la troisième édition de son *Histoire*, faisoient sentir à l'auteur la nécessité de la revoir, et de la compléter sur plusieurs points. Nous avons pu nous convaincre par nous-mêmes de cette disposition du cardinal de Bausset, dans les rapports assez fréquents que nous eûmes avec lui, depuis la troisième édition

(1) Les principales améliorations de l'édition de 1809 sont indiquées dans les *Mélanges de Philosophie* (année 1809; t. VI, p. 241, etc.); et celles de l'édition de 1817, dans *L'Ami de la Relig.* (année 1817; t. XIV, p. 353, etc.)

de son *Histoire*, à l'occasion des travaux nécessaires pour préparer l'édition complète des *OEuvres de Fénelon*. Le vif intérêt qu'il prenoit à cette publication, le juste empressement avec lequel nous réclamions ses conseils sur toutes les parties de notre travail, lui donnèrent souvent occasion de nous manifester ses idées, relativement aux améliorations dont l'*Histoire de Fénelon* lui paroissoit susceptible. Telle est la véritable origine du travail que nous avons entrepris sur cet important ouvrage; c'est d'après les inspirations mêmes du cardinal de Bausset, et en quelque sorte sous sa direction, que nous avons revu et complété cette *Histoire*. Nous n'y avons rien changé, que d'après ses intentions bien connues, ou d'après des monuments authentiques, qui ont échappé à ses recherches, et d'après lesquels il n'eût fait aucune difficulté de corriger son travail. Cette considération excusera, sans doute, aux yeux du public, l'entreprise d'ailleurs un peu hardie, de modifier un ouvrage si parfait, et placé depuis longtemps à un si haut rang, dans l'opinion universelle. L'indication détaillée des additions et corrections que nous y avons faites, et des motifs qui nous y ont déterminé, complétera, s'il est nécessaire, la justification de notre dessein.

1° Les nombreuses citations, qui répandent tant de charme et d'intérêt sur l'*Histoire de Fénelon*, ont été un des premiers objets de notre attention. La plupart de ces citations étoient assez difficiles à vérifier, parce qu'elles avoient été faites d'après des manuscrits disposés dans un ordre très-différent de celui qu'on leur a donné dans les collections imprimées. Souvent l'auteur se bornoit à indiquer en note les *Manuscrits de Fénelon*, ou d'autres auteurs, sans dire le titre des ouvrages, ni la date des lettres. Quelquefois même il citoit en guillemets la substance des textes, et non leurs propres expressions (1). D'autres fois il indiquoit, sous le titre général de *Manuscrits*, des passages qu'il croyoit inédits, mais qui étoient déjà publiés dans différentes collections. Nous avons soigneusement vérifié toutes les citations, autant qu'il nous a été possible, principalement celles des ouvrages de Fénelon; et nous avons indiqué en note les recueils imprimés où elles se trouvent (2).

(1) *Hist. de Fénelon;* 3e édit. t. I, p. 179, 257, etc.; t. II, p. 12; t. III, p. 88, 216, 315, 320, 313; *et alibi passim.*

(2) Nous citerons constamment les *Œuvres* et la *Correspondance de Fénelon*, d'après l'*édition in*-8° commencée à Versailles en 1820 (chez Lebel), et terminée à Paris

Toutefois, pour conserver plus fidèlement le texte du cardinal de Bausset, nous avons quelquefois laissé les guillemets aux passages dans lesquels il se contentoit de donner la substance des auteurs; mais nous avons eu soin, dans ce cas, d'en avertir en note.

2° Malgré l'attention scrupuleuse de l'auteur, à ne rien avancer qui ne fût appuyé sur des pièces authentiques, il lui est échappé plusieurs inexactitudes, tantôt sur la date, tantôt sur le fond et les circonstances des faits. Le défaut de documents sur quelques points, le désordre des manuscrits sur lesquels il travailloit, quelquefois aussi la rapidité du travail, expliquent naturellement ces sortes d'inexactitudes, dont les meilleurs écrivains ne sont pas toujours exempts. La comparaison attentive de l'*Histoire de Fénelon* avec les ouvrages manuscrits ou imprimés qui avoient fourni à l'auteur le fond de ses récits, nous a quelquefois suffi pour les rectifier. Nous avons eu d'ailleurs, sur

en 1830 (chez Adrien Le Clere.) — Les *Œuvres de Bossuet*, d'après l'*édition de Versailles*, 1815-1819, 43 vol. in-8°. — Les *Mémoires de Saint-Simon*, d'après l'édition de Paris, 1842. (40 vol. in-12, chez Delloye.) — Les *Lettres* et *Mémoires de madame de Maintenon*, d'après l'édition de La Beaumelle.

quelques points, des documents inconnus à l'auteur, ou qui lui sont arrivés trop tard pour qu'il pût les mettre à profit. Nous indiquerons soigneusement en note tous les endroits sur lesquels tombent ces observations, et les raisons ou les autorités qui justifient nos corrections (1).

3° Nous avons eu aussi à réparer quelques omissions importantes, que le cardinal de Bausset n'eût pas manqué de réparer lui-même, si les circonstances le lui eussent permis. Quelques-unes de ces omissions paroissent être un pur effet de l'oubli, ou de l'inadvertance de l'illustre auteur; du moins nous ne croyons pas pouvoir expliquer autrement le silence absolu qu'il a gardé sur la *Lettre de Fénelon à l'évêque d'Arras*, *touchant*

(1) Voyez en particulier, dans le premier livre de cette *Histoire* (t. Ier, p. 37 et 38 de cette nouvelle édition), le passage relatif à une lettre de Fénelon au marquis son oncle, pendant son séjour au séminaire de Saint-Sulpice; et celui qui regarde le projet attribué à Fénelon, de passer à Montréal, en Canada. — Dans le second livre, les passages concernant la *Lettre anonyme de Fénelon à Louis XIV*, en 1694. (P. 309, etc.) — Dans le troisième livre, les détails relatifs à l'ostensoir d'or offert par Fénelon à son église métropolitaine, en 1714. (T. II, p. 411, etc.) — Dans le quatrième livre, les détails relatifs à la controverse du P. Lami, Bénédictin, avec le P. Malebranche. (T. III, p. 353, etc.)

la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire, et sur les *Lettres* si remarquables, dans lesquelles Fénelon établit, contre les Protestants, *l'autorité de l'Église*. D'autres omissions ont eu pour cause, la réserve imposée à l'auteur, lors de la publication de son ouvrage, par la politique ombrageuse du gouvernement impérial. Nous tenons de sa propre bouche, que telle fut la principale cause du silence qu'il crut devoir garder sur la *Dissertation de Fénelon relative à l'autorité du Pape ;* et nous avons tout lieu de croire, qu'un semblable motif explique l'extrême brièveté avec laquelle il parla de l'*Examen de conscience sur les devoirs de la Royauté*. D'autres omissions, également importantes, s'expliquent par le défaut de documents. A l'époque où le cardinal de Bausset composa son *Histoire*, il ne connoissoit point le *Recueil des principales vertus de Fénelon*, publié en 1725 par l'abbé Galet, et qui renferme de si précieux détails sur la vie privée de l'archevêque de Cambrai, sur son éminente piété, et sur son application constante au gouvernement de son diocèse. Il ne connoissoit pas non plus les *Lettres sur le quiétisme*, publiées en 1733 par l'abbé de la Bletterie, contre la *Relation du quiétisme*, de l'abbé Phélippeaux; *lettres* qui, selon la remarque du cardinal de Bausset lui-

même, *démontrent et vengent, de la manière la plus évidente, l'innocence et la réputation de madame Guyon* (1). Enfin il ne connoissoit pas plusieurs pièces inédites, dont la découverte ou la publication sont postérieures à la troisième édition de son *Histoire*. Nous pourrions indiquer, à ce sujet, un assez grand nombre de pièces, insérées depuis dans la *Correspondance de Fénelon*. Qu'il nous suffise de citer en particulier, la *Dissertation sur l'érection de Cambrai en archevéché*; la *Dissertation sur le droit de Joyeux avénement* (2); le *Mémoire* du marquis de Louville, *sur l'éducation des petits-fils de Louis XIV*; la *Lettre de Fénelon au marquis de Louville*, du 10 octobre 1701, à l'occasion de l'élévation du duc d'Anjou (Philippe V) sur le trône d'Espagne, etc. (3).

Le même défaut de documents avoit occasionné, dans les premières éditions de l'*Histoire de Fénelon*, quelques autres omissions, auxquelles l'auteur suppléa depuis, par des additions insérées dans les *Pièces justificatives*. Plusieurs de ces ad-

(1) *Hist. de Fénelon, Pièces justific.* du liv. III, n. III. Le cardinal de Bausset nous apprend lui-même, qu'il n'a connu ces lettres qu'après la rédaction de son ouvrage. (*Ibid.* t. II, p. 453.)

(2) *Corresp. de Fénelon;* t. V, p. 7, 73, etc.

(3) *Ibid.* t. II, p. 358, 433, etc.

ditions étoient d'un trop grand intérêt, pour être ainsi rejetées en dehors de l'*Histoire;* et nous ne doutons pas que l'auteur lui-même ne les eût insérées dans le corps de l'ouvrage, s'il n'en eût été empêché par ses infirmités. Parmi ces additions, nous remarquerons en particulier les détails sur la vie privée de Fénelon, tirés du récit que fait l'abbé Ledieu de son voyage à Cambrai, en 1704; et les détails relatifs à la *correspondance de Fénelon avec la comtesse de Gramont.*

4° L'*affaire du quiétisme*, qui remplit une si grande partie de l'*Histoire de Fénelon*, a été pour nous l'objet d'une attention particulière. Déjà nous avons fait remarquer, que le cardinal de Bausset, à l'époque où il composa cette *Histoire*, ne connoissoit pas les *Lettres de la Bletterie sur le quiétisme*, « qui démontrent et vengent de la manière « la plus évidente, l'innocence et la réputation de « madame Guyon (1). » Il est vrai que ces *Lettres* confirment généralement le récit du cardinal de Bausset; mais il est également certain, qu'elles présentent plusieurs faits importants, avec un détail de circonstances que l'illustre auteur n'avoit pas assez remarquées, et dont la connoissance l'eût certainement engagé à traiter madame Guyon beau-

(1) Voyez la note 1 de la page précédente.

coup moins sévèrement qu'il ne le fait en quelques endroits. Nous regrettons, pour la même raison, que la multitude des matériaux qu'il avoit à sa disposition, lui en ait fait négliger quelques-uns, dont il auroit pu tirer de grands avantages, pour l'éclaircissement de plusieurs faits. Nous voulons parler surtout de la *correspondance inédite de madame Guyon avec le duc de Chevreuse*, de 1693 à 1698; et de la *Relation du différend entre Bossuet et Fénelon*, par M. Dupuy. Indépendamment des nouvelles preuves qu'on trouve, dans ces différentes pièces, de la droiture de madame Guyon et de la parfaite pureté de ses intentions, on y voit aussi l'explication naturelle de plusieurs faits, que le cardinal de Bausset, faute d'en bien connoître les circonstances, a présentés sous un jour peu favorable à madame Guyon. La lecture attentive de ces pièces nous a mis dans le cas de compléter, et même de rectifier sur quelques points, le récit du cardinal de Bausset (1).

Un objet beaucoup plus important de notre attention, dans cette partie de l'*Histoire de Fénelon*, regarde le caractère et la conduite de Bossuet dans l'affaire du quiétisme. Dès la première publication de cet ouvrage, on avoit généralement remarqué

(1) Voyez en particulier le IIe livre de cette *Histoire*, n. 45. (T. Ier, p. 406, etc.)

que, dans le récit de cette controverse, l'auteur montroit une prédilection trop marquée pour Fénelon, et donnoit, sans le vouloir, à ses lecteurs, de fâcheuses impressions contre Bossuet. On regrettoit qu'il n'eût pas assez ménagé ce grand évêque, et adouci, par quelques correctifs, la défaveur que l'ensemble de l'*Histoire* sembloit jeter sur sa conduite (1). L'auteur lui-même sentit la justesse de ces observations, et s'efforça, dans la seconde édition de son ouvrage, de dissiper ou du moins d'atténuer, par des considérations prises du fond même et des circonstances de la controverse, les préventions que certaines parties de son récit pouvoient faire naître contre l'évêque de Meaux (2). Quelque importants que fussent ces correctifs, le cardinal de Bausset les jugeoit encore insuffisants; et il a reconnu depuis, dans l'*Histoire de Bossuet*, qu'en écrivant celle de Fénelon, « entraîné par sa « tendre vénération pour l'un des plus beaux « caractères qui aient honoré l'humanité, il ne « s'étoit peut-être pas assez pénétré des graves

(1) Voyez le recueil déjà cité des *Rapports et discussions de l'Institut*, et les écrits périodiques indiqués ci-dessus, page IX, note 1.

(2) Ces correctifs sont indiqués en détail, dans le tome VI des *Mélanges de Philosophie*, p. 243, etc.

« considérations qui imposoient à Bossuet le devoir « d'attacher tant d'intérêt aux conséquences de la « doctrine de l'archevêque de Cambrai (1). » Après un pareil aveu, on ne peut douter que le cardinal de Bausset ne sentît la nécessité de modifier, dans l'*Histoire de Fénelon*, le récit de la controverse du quiétisme, d'après les considérations qu'il expose lui-même dans l'*Histoire de Bossuet*. Nous avons donc suivi ses intentions, en faisant passer, dans la première de ces *Histoires*, le fond des explications et des développements qu'on lit sur ce sujet dans la seconde (2).

Le récit de la même controverse avoit donné lieu, dès le principe, à une autre observation, de la part d'un certain nombre de lecteurs d'un esprit plus réfléchi, et plus accoutumés aux études sérieuses. L'histoire du quiétisme, qui occupoit une si grande partie de l'ouvrage, ne donnoit aucune notion précise sur le fond de cette controverse ; et le lecteur, après avoir suivi, avec le plus vif intérêt, tout le détail des faits, ne voyoit pas assez clairement en quoi consistoit l'erreur du quiétisme, ni quels étoient précisément les points contestés

(1) *Hist. de Bossuet*; t. III, liv. X, p. 252.

(2) Voyez le n. I du livre III[e] de cette nouvelle édition. (T. II, p. 3, etc.)

entre Bossuet et Fénelon. Le cardinal de Bausset, frappé de cet inconvénient, essaya d'y remédier dans la seconde édition de son *Histoire*, par une note assez courte, placée dans le cours du second volume (page 81), et dont le contenu étoit un peu plus développé dans les *Pièces justificatives* du même volume, (page 531, etc.) Mais, outre que ces notions venoient trop tard, dans le récit de la controverse, pour donner au lecteur l'intelligence de la discussion, elles avoient encore l'inconvénient d'être presque entièrement rejetées dans les *Pièces justificatives*, que bien des lecteurs négligent, surtout quand ils y aperçoivent des discussions tant soit peu sérieuses. Il étoit d'ailleurs facile de remarquer que l'auteur, faute d'avoir étudié soigneusement, dès le principe, le fond de la controverse, n'en parloit pas toujours avec assez d'exactitude. Lorsqu'il fut question, en 1817, de publier la troisième édition de l'*Histoire de Fénelon*, nous adressâmes, sur ce sujet, quelques observations, par le moyen d'une tierce personne, au cardinal de Bausset, avec qui nous n'avions eu jusque-là aucune relation. L'illustre prélat, non content d'accueillir nos observations avec autant de bienveillance que de modestie, nous fit aussitôt prier de lui tracer nous-mêmes le *Précis des erreurs*

du quiétisme, dont il reconnoissoit l'importance et la nécessité, pour donner au lecteur, dès le commencement de la controverse, une idée nette des principales questions qui en faisoient l'objet. Telle fut l'origine des relations assez fréquentes que nous eûmes depuis avec le cardinal de Bausset; et telle fut aussi l'occasion des additions et corrections qu'on remarque, sur ce sujet, dans la troisième édition de l'*Histoire de Fénelon* (1). Mais on conçoit aisément que l'auteur, ayant si longtemps différé d'étudier avec soin le fond de la controverse, ne pouvoit, sans un travail très-long et assez difficile, faire entièrement disparoître les défauts de sa première rédaction. Il étoit d'ailleurs trop pressé par le temps, pour y faire toutes les corrections nécessaires, l'impression de son ouvrage étant déjà commencée, à l'époque où nous lui communiquâmes nos observations. C'est ce qui explique naturellement les inexactitudes qu'il laissa subsister sur ce sujet, dans la troisième édition de son *Histoire* (2). L'étude particulière que nous avons été

(1) Les principales additions et corrections faites, sur ce sujet, dans la troisième édition, sont indiquées dans *L'Ami de la Religion*, t. XIV, p. 354, etc.

(2) Voyez, dans le tome II de cette nouvelle édition, la

obligés de faire plus tard de la controverse du quiétisme, pour préparer l'édition complète des *Œuvres de Fénelon*, et surtout pour rédiger l'*Analyse de la controverse*, jointe au tome IV de cette collection, nous a donné lieu de remarquer en détail, et d'examiner de plus près les inexactitudes plus ou moins graves qu'on pouvoit reprendre encore à ce sujet, dans l'*Histoire de Fénelon*. Nous les avons corrigées avec d'autant plus de confiance, que le cardinal de Bausset lui-même semble nous y avoir autorisés, en approuvant, dans les termes les plus flatteurs, l'*Analyse* dont nous venons de parler, aussi bien que l'*Avertissement* placé à la tête des écrits de Fénelon sur le quiétisme. (*Œuvres*, tome IV.) Nous espérons que cette partie si importante de l'*Histoire de Fénelon*, au moyen des corrections que nous venons d'indiquer, offrira un nouvel intérêt aux lecteurs instruits, en faisant, pour ainsi dire, marcher de pair l'exposition des faits et le développement de la controverse.

5° La *controverse du jansénisme*, qui remplit aussi une grande partie de l'*Histoire de Fénelon*, y est généralement traitée avec une exactitude et

note sur l'ouvrage de Jurieu, *Traité histor. de la Théologie mystique; Pièces justific.* du livre IIIe, n. XII.

une solidité remarquables ; aussi n'avons-nous eu aucune modification importante à faire, sur ce point, dans le récit de l'auteur. Nous l'avons seulement complété, en quelques endroits, d'après plusieurs écrits de Fénelon, que le cardinal de Bausset ne paroît pas avoir connus, ou que l'abondance des matériaux qu'il avoit à sa disposition l'avoit sans doute empêché d'examiner assez attentivement, pour en bien sentir l'importance. Nous indiquerons soigneusement en note les écrits qui nous ont fourni la matière de ces additions (1).

6° En nous permettant de modifier le texte de l'ouvrage, lorsque nous y étions clairement autorisés par des témoignages positifs, ou par des pièces authentiques dont l'auteur n'avoit pas eu connoissance, nous avons cru devoir conserver quelques jugements qui nous sembloient sujets à difficulté, mais dont la vérité dépend d'une appréciation plus ou moins juste d'un certain ensemble de faits et de monuments. Dans ces occasions, nous avons laissé au lecteur lui-même, le soin de faire cette appréciation ; et pour la lui faciliter, nous avons cru qu'il suffisoit d'indiquer en note les raisons qui autoriseroient, ce semble, à

(1) Remarquez en particulier, liv. V, n. 6 et 18 ; liv. VI, n. 7 ; liv. VIII, n. 32. (T. III et IV.)

modifier le sentiment du cardinal de Bausset. On verra une preuve sensible de notre réserve sur ce point, dans quelques endroits où l'illustre auteur parle des préventions de Louis XIV contre Fénelon; préventions beaucoup moins fortes, selon nous, qu'on ne le pense communément (1).

7° Pour ce qui regarde la forme de l'ouvrage, si pleine de charme et d'intérêt, nous l'avons encore plus scrupuleusement respectée que le fond. Nous avons respecté même les défauts qu'on pourroit lui reprocher, et qu'on lui a effectivement reprochés avec quelque apparence de raison; par exemple, certaines longueurs, des citations trop multipliées, une surabondance de détails et de réflexions, qui semblent nuire quelquefois à la rapidité de la narration. Quelque fondés que puissent paroître ces reproches, on nous eût bien plus justement reproché de prétendre améliorer, à cet égard, l'ouvrage du cardinal de Bausset. Nous avons d'autant plus sévèrement rejeté cette prétention, que l'illustre auteur a été justifié, sur ce point, par de très-bons juges, et qu'il semble d'ailleurs assez justifié par l'intérêt qu'il a su répandre sur les détails

(1) Voyez t. I[er], p. 425; t. II, p. 52; t. III, p. 18, etc.; t. IV, p. 410, etc., 444, etc.

mêmes, et les digressions qui allongent quelquefois son récit (1). Un seul endroit nous a paru excéder, par la longueur des citations, les bornes naturelles d'un ouvrage historique; c'est la partie du dernier livre, où l'auteur analyse la seconde *Lettre de Fénelon au duc d'Orléans, sur la Religion*. Cette analyse, qui remplit environ trente pages consécutives dans les éditions précédentes, nous a paru susceptible d'être fort abrégée; et les retranchements que nous y avons faits, nous ont paru avantageusement compensés, par le résumé de quelques *Lettres de Fénelon sur l'autorité de l'Église*, que le cardinal de Bausset avoit passées sous silence, et que la plupart des lecteurs nous sauront gré de leur avoir fait connoître.

8° Le respect toujours dû à un auteur aussi justement célèbre que le cardinal de Bausset, nous imposoit naturellement l'obligation de distinguer avec soin son véritable texte, d'avec celui de son éditeur. Une marque particulière (¶), placée à la tête de certains *alinea*, indique les additions faites au texte de l'illustre auteur. Nous plaçons entre deux barres (‖....‖) les passages qui ont

(1) Voyez les *Rapports et discussions*, déjà cités, *sur les prix décennaux*; p. 171, etc.

subi quelque modification importante. Nous indiquons aussi par une marque particulière (Édit.) les nouvelles notes, et les additions notables que nous avons souvent faites aux anciennes. Enfin nous faisons connoître, dans les notes, les pièces authentiques, ou les raisons principales qui nous ont paru nécessiter ces divers changements.

9° Les nombreuses modifications dont nous venons de parler, nous ont obligé à revoir avec soin les *Sommaires marginaux* et la *Table alphabétique des matières*, qui accompagnoient les précédentes éditions. Nous avons beaucoup augmenté le nombre des *Sommaires*, et nous avons tâché surtout de leur donner une plus grande précision. Nous avons apporté le même soin, pour compléter la *Table alphabétique des matières*, et pour n'y rien omettre d'essentiel. Nous avons lieu d'espérer que cette partie de notre travail facilitera beaucoup au lecteur, non-seulement les recherches relatives à l'*Histoire de Fénelon*, mais encore celles qui regardent l'histoire contemporaine, et plusieurs objets importants qui s'y rattachent.

10° Il nous reste à parler des modifications que nous avons fait subir aux *Pièces justificatives*. Le cardinal de Bausset les avoit beaucoup multipliées, pour faire connoître un grand nombre de

pièces inédites, d'un très-grand intérêt, et dont il ne donnoit que le fond ou de courts extraits dans le corps de l'*Histoire*. La plupart de ces pièces ayant été publiées depuis, dans les *OEuvres* et la *Correspondance de Fénelon*, nous n'avons pas fait difficulté de supprimer toutes les *Pièces justificatives* que chacun peut aisément consulter aujourd'hui, dans ces différentes collections. Nous avons également supprimé celles qui avoient pour objet, d'établir ou de discuter certains faits alors douteux, mais entièrement éclaircis depuis, par la découverte de nouveaux documents. Cette dernière considération nous a fait retrancher en particulier, les discussions qu'on lisoit jusqu'ici, dans les *Pièces justificatives*, *sur la lettre anonyme de Fénelon à Louis XIV*, écrite vers la fin de l'année 1694, et *sur l'ostensoir donné par Fénelon à son église métropolitaine, en* 1714. Les motifs de ces suppressions sont exposés dans les passages de l'*Histoire* où nous établissons les faits dont il s'agit (1). On trouvera aussi, dans le corps de l'histoire, les motifs qui nous ont engagés à insérer, parmi les *Pièces justificatives* de cette nouvelle édition, quelques pièces inédites, et di-

(1) Liv. II, n. 8 et 9; liv. III, n. 130 (t. I et II.)

vers éclaircissements plus ou moins importants. Parmi ces pièces nouvelles nous ferons remarquer :

1° Les *Provisions du duc de Beauvilliers, de Fénelon et de l'abbé Fleury*, pour les emplois de gouverneur, de précepteur et de sous-précepteur du duc de Bourgogne (1).

2° Les notices bibliographiques et analytiques, *sur la nouvelle édition du livre des* MAXIMES, *préparée par Fénelon ;* et *sur un ouvrage inédit de Bossuet*, destiné à servir de suite et de complément à son *Instruction sur les états d'oraison* (2).

3° Les extraits de plusieurs *Lettres de Leibniz*, sur la controverse du quiétisme (3).

4° Les observations sur les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, destinées tout à la fois à confirmer le jugement que le cardinal de Bausset a porté de ces *Mémoires*, et à prévenir les difficultés que pourroit faire naître, dans l'esprit de quelques lecteurs, l'opposition qui se trouve, sur plusieurs faits importants, entre l'*Histoire de Fénelon* et les *Mémoires de Saint-Simon*.

Au moyen des retranchements que nous venons d'indiquer, il nous a été facile d'augmenter nota-

(1) T. I[er], *Pièces justific.* du liv. I[er], n. 6.

(2) T. II, *Pièces justific.* du liv. III, n. I et II.

(3) *Ibid.* n. IX.

blement l'*Histoire de Fénelon*, sans grossir beaucoup les volumes; toutefois les additions que nous y avons faites, ne forment pas moins de la quatrième partie de l'ouvrage, dans cette nouvelle édition. Pour faciliter au lecteur la comparaison de cette édition avec les précédentes, nous donnons, à la suite de cette *Préface*, l'indication détaillée des passages dans lesquels se trouvent les principales additions et corrections dont nous venons de parler.

Nous avons cru devoir à la juste curiosité des lecteurs instruits, cette exposition détaillée des motifs qui nous ont fait entreprendre la révision de l'*Histoire de Fénelon*, et des principes qui nous ont dirigés dans ce travail. Quelle que soit la distance entre l'auteur et l'éditeur de l'ouvrage, nous espérons qu'on nous pardonnera la hardiesse de notre entreprise, en considération des longues études qui nous ont aidé à l'exécuter, et des nouveaux documents qu'elles nous ont fournis, sur un des plus grands hommes qui aient illustré la plus belle époque de notre histoire.

Enfin, pour ne rien négliger de ce qui pouvoit augmenter l'intérêt de cette nouvelle édition, nous y avons joint : 1° un *fac-simile* de l'écriture de Fénelon et des autres membres des *Conférences d'Issy*; (tome Ier, page 399.) 2° un *fac-simile* de

n. 1. 1re XXXIII.

1820)

Travail

La Montereau avec

C impartialité

Séminaire

rue [illegible]

[illegible]

l'écriture du cardinal de Bausset; (c'est celui qu'on voit en face de cette page.) 3° une gravure représentant l'ostensoir d'or offert par Fénelon à son église métropolitaine, en témoignage de sa parfaite soumission au jugement du saint-siége contre e livre des *Maximes*. (Tome II, page 414.)

LISTE

DES PRINCIPALES ADDITIONS ET CORRECTIONS QUI DISTINGUENT CETTE ÉDITION D'AVEC LES PRÉCÉDENTES.

TOME Ier.

TOME II.

TOME III.

79, 80. *Mémoire sur le droit de Joyeux avénement.* — Défense des droits de l'Église, contre les prétentions excessives des magistrats.

91. *Lettre* à l'évêque d'Arras, *sur la lecture de l'Écriture sainte en langue vulgaire.*

93, 95. Détails sur l'affaire des *Cérémonies chinoises.*

96. Lettre de Fénelon au Pape Clément XI, pour solliciter la béatification de saint Vincent de Paul.

117. Rapports de Fénelon avec le P. Lami, Bénédictin; controverse du P. Lami avec Malebranche, *sur la nature de la charité.*

Livre V, n° 6. Difficultés pour la publication du *Bref de Clément XI* contre le *Cas de conscience; Mémoire* de Fénelon sur ce sujet.

13. *Mémoire* de Fénelon au cardinal Gabrielli, au sujet de la *Bulle* sollicitée par le Roi, contre le *Cas de conscience.* (1704.)

17, 18. Conformité de la doctrine de Fénelon avec l'enseignement commun des théologiens, sur l'infaillibilité de l'Église dans le jugement des *faits dogmatiques.*

25. La doctrine de Fénelon *sur l'autorité du souverain Pontife*, combattue par quelques théologiens.

26. *Dissertation* latine de Fénelon, sur ce sujet.

27. Comment il explique la conduite des souverains Pontifes, qui ont autrefois déposé des souverains.

28. Discussions de Fénelon avec l'évêque de Saint-Pons, sur le *silence respectueux.*

31. Condamnation du *Mandement* de l'évêque de Saint-Pons; mort de ce prélat.

33. Discussions de Fénelon avec le P. Quesnel, sur le *silence respectueux.*

35. Principes de Fénelon sur l'usage de la puissance temporelle en matière de religion.

Livre VI, n° 1-4. *Instruction pastorale* de Fénelon, *en forme de dialogues, sur le système de Jansénius.* (1714.)

7. Nouvelle édition des *Œuvres de saint Augustin*, projetée par Fénelon.

TOME IV.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Tome Ier, page 126. Il faut ajouter dans la *note :* que M. de Saint-Hermine, dont Fénelon entreprit la conversion, est probablement le même dont madame de Maintenon parle dans une *Lettre à son frère*, du 19 décembre 1680, et qui abjura depuis le protestantisme. (Voyez l'*Hist. de madame de Maintenon*, par M. de Noailles, t. II, p. 471.)

Tome II, page 14, *note*, ligne 3e; au lieu de 110, *lisez* 120.

Tome IV, page 226, *note* sur la dernière phrase du 1[er] alinéa : Il paroît que le maréchal de Villars fut, en grande partie, redevable de la victoire de Denain, aux sages conseils du maréchal de Montesquiou. Voyez les détails donnés, sur ce sujet, au n° II des *Pièces justificatives* du livre VIII.

Page 567, ajoutez la *note* suivante, sur l'*abbé de Salians :*

Charles-Alexandre d'Esteing Salians (ou plutôt Saillans) étoit fils de Jean d'Esteing, baron de Saillans, et de Claude de Combourcier, dame du Terrail, arrière-petite-nièce du célèbre *chevalier Bayard.* Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il devint chanoine de Lyon, et fut nommé, en 1693, abbé de Saint-Vincent de Senlis. Il mourut le 14 janvier 1717.

Un de ses frères, Joachim-Joseph d'Esteing-Saillans, devint, en 1694, évêque de Saint-Flour, et mourut en 1742, âgé d'environ quatre-vingt-huit ans. (Voyez le *Dict. de Morert*, article *Esteing-Saillans*, n° xv. — *Gallia christ.* t. II, p. 435; t. X, p. 1503.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE FÉNELON JUSQU'A LA CONTROVERSE DU QUIÉTISME.
— ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE FÉNELON JUSQU'A LA CONTROVERSE DU QUIÉTISME. — ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE.

PRÉAMBULE.

Fénelon est déjà si connu, sa réputation est si universellement établie, qu'il paroît d'abord inutile et peut-être impossible de le faire encore mieux connoître. Sa mémoire est aussi chère aux nations étrangères qu'à la France elle-même. Ses ouvrages les plus recommandables ont été traduits dans toutes les langues; ils sont du petit nombre de ceux qu'un consentement unanime a jugés dignes de fixer les premiers regards des générations naissantes, d'éclairer la raison dans l'âge de la maturité, et de répandre encore du charme et de l'intérêt sur les dernières années de la vie.

Il a été donné à quelques hommes de génie, d'imprimer à leurs ouvrages un caractère de force et de grandeur, qui subjugue l'esprit et commande l'admiration ; mais Fénelon seul a eu le singulier bonheur de trouver des amis dans tous ses lecteurs. En lisant ses écrits et surtout ses lettres, on croit entendre Fénelon, on croit vivre avec lui ; il révèle, sans le vouloir, le secret de toutes ses vertus. On admire la supériorité de son génie ; mais on est encore plus touché du charme de son caractère.

Des auteurs estimables ont déjà écrit la vie de Fénelon. Le chevalier de Ramsay, qui avoit eu le bonheur de passer plusieurs années dans sa familiarité, en a publié une histoire abrégée, peu de temps après sa mort, en 1723; mais il n'entroit pas dans son plan, de faire usage des nombreux matériaux qu'il auroit pu réunir.

Le marquis de Fénelon, son petit-neveu, fit imprimer, en 1734, un court Précis qui offre des détails curieux.

Un ecclésiastique recommandable par ses vertus, par ses écrits, et par son amour pour la religion, publia, en 1787, une vie très-étendue de Fénelon, qui fut placée à la tête de la nouvelle édition de ses *Œuvres* (1). Il y fit entrer des pièces qui n'a-

(1) Cette édition, de format in-4°, fut commencée vers 1780 par l'abbé Gallard, grand-vicaire de Senlis, et continuée par le P. de Querbeuf, ancien Jésuite.

voient point encore vu le jour. Mais de justes et sages considérations ne lui permirent pas de faire connoître tous les manuscrits intéressants qu'on avoit rassemblés pour cette grande entreprise (1).

Ces considérations n'existent plus aujourd'hui. Des circonstances singulières ont mis ces mêmes manuscrits à notre disposition; et nous croyons qu'ils peuvent encore assurer à la mémoire de Fénelon de nouveaux droits à la vénération et à la reconnoissance publique.

La gloire de Fénelon appartient à la religion, à la France, à l'Europe entière, et surtout à l'Église gallicane: j'ai pensé que l'étude de sa vie et de ses écrits pouvoit occuper utilement la retraite d'un évêque, que de longues et douloureuses infirmités ont privé de la faculté de remplir les fonctions les plus importantes de son ministère.

1. Naissance de Fénelon 1651. Rapports de sa famille avec S. Vincent de Paul.

François de Salignac de la Mothe-Fénelon, archevêque de Cambrai, naquit au château de Fénelon, en Périgord, le 6 août 1651. Sa maison étoit

La *Vie de Fénelon*, publiée en 1787, a pour auteur le P. de Querbeuf. Voyez, au sujet de cette édition des *OEuvres* de *Fénelon*, son *Hist. litt.* p. 177. (NOTE DE L'ÉDITEUR.)

(1) On doit ajouter qu'on ne lui laissa pas même le temps de les employer. On désira que sa *Vie de Fénelon* parût avant l'ouverture d'une assemblée du clergé, qui avoit été d'abord annoncée pour le mois d'août 1787.

(*Note de l'auteur.*)

aussi distinguée par son ancienneté que par son illustration (1).

Pons de Salignac, comte de la Mothe-Fénelon, père de l'archevêque de Cambrai, avoit épousé en premières noces Isabelle d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre; il en avoit des enfants qui étoient déjà au service, lorsqu'il se remaria avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. Le marquis de Saint-Abre, son frère, alloit être élevé aux premiers honneurs de la guerre, lorsqu'il fut tué, le 16 juin 1674, au combat de Sintzheim, où il commandoit en qualité de lieutenant général, sous les ordres du vicomte de Turenne.

¶ Ce mariage, qui réunissoit toutes les convenances de goût, de naissance et d'opinion, parut affliger les enfants du premier lit, parce qu'ils n'y trouvoient pas au même degré les avantages de la fortune; mais une décision respectable ne tarda pas à calmer, sur ce point, les inquiétudes de la famille, ou du moins de ceux d'entre ses membres qui eurent connoissance de cette décision. Plusieurs d'entre eux, et particulièrement le marquis Antoine de Fé-

(1) Voyez, parmi les *Pièces justificatives* du livre premier (nº I[er]), la *Notice généal. et histor. sur la famille de Fénelon.* Nous remarquerons seulement ici, en passant, que, d'après la tradition de la famille, on doit écrire et prononcer *Fénelon*, et non *Fénélon*. (Édit.)

nelon, oncle de l'archevêque de Cambrai, entretenoient avec saint Vincent de Paul des relations habituelles, fondées sur les sentiments de vénération qu'inspiroit alors à toute la France la réputation de sagesse et de vertu dont jouissoit le saint fondateur de la Mission. Consulté sur ce projet de mariage qui trouvoit de si grandes oppositions, saint Vincent de Paul se prononça formellement pour l'exécution du projet; « et, pour empêcher la famille « de s'y opposer, il prédit qu'il naîtroit de ce ma- « riage un fils qui seroit la gloire de son nom. » Ce sont les propres expressions d'un historien de saint Vincent de Paul, d'après les lettres mêmes de ce saint prêtre, qu'il avoit sous les yeux, et dont il donne l'analyse en cet endroit de son histoire (1). Il est sans doute à regretter, que cet auteur n'ait pas cité les propres expressions de saint Vincent de Paul, sur un objet si important; et nous n'oserions décider, d'après un si court exposé, s'il parle d'une

(1) Ce fait important, qui paroît avoir échappé aux recherches du cardinal de Bausset, est rapporté par Collet, dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, t. II, p. 18. C'est d'après lui, que plusieurs écrivains plus récents ont rapporté le même fait. Voyez en particulier, l'*Esprit de saint Vincent de Paul* (par dom Joseph Ansart, Bénédictin); Paris, 1780, in-12; chap. 27. — *Vie de saint Vincent de Paul* (par Bégard); Paris, 1787, in-12; t. II, liv. VI, p. 161.

Au reste, la prédiction dont nous parlons ici, d'après Collet, n'est pas la seule qu'il attribue au saint fondateur de la Mission. (*Vie de saint Vincent de Paul*, t. II; p. 515, etc. (Édit.)

prédiction proprement dite, ou d'un simple pressentiment, d'une impression intérieure, toujours si respectable, dans un homme aussi éclairé de Dieu, et aussi réservé dans toutes ses paroles (1). Mais, de quelque manière qu'on entende la prédiction de saint Vincent de Paul, on ne peut douter qu'elle n'ait fait une vive impression sur les personnes qui la connurent, et principalement sur le marquis de Fénelon.

Il est certain, en effet, qu'il écrivit, vers ce temps, à l'aîné de ses neveux, pour l'exhorter à se soumettre *à la Providence, qui sait tirer souvent les plus grands avantages, même temporels, des événements qui paroissent le plus contrarier les vœux et les intérêts de notre ambition* (2). Il est également certain que le mariage de Pons de Salignac avec Louise de la Cropte de Saint-Abre, fut célébré le 1er octobre 1647, et que de ce mariage naquirent trois enfants, du nombre desquels fut François de Fénelon, dont nous écrivons l'histoire. En pensant au rôle si brillant qu'il a rempli pendant sa vie, et à la gloire qu'il a attachée à son nom, on conviendra sans doute ‖ que l'événement a justifié tout à la fois la prédiction de saint Vincent de Paul, et les sages réflexions du marquis de Fénelon. ‖ Sa maison a obtenu beau-

(1) Collet lui-même paroît expliquer en ce sens quelques autres prédictions de saint Vincent de Paul. (*Ubi supra*, p. 517.) (Édit.)

(2) *Manuscrits du marquis de Fénelon*, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai. (Édit.)

coup plus d'illustration du seul nom de l'archevêque de Cambrai, que de cette longue suite d'ancêtres qui avoient rempli les emplois les plus distingués, dans les armées, dans les négociations et dans l'Église.

2. Piété de ses parents; il est offert à la sainte Vierge, dans la chapelle de Roc-Amadour.

¶ Fénelon naquit avec un tempérament foible et délicat, qui fut bientôt pour ses parents un grand sujet d'inquiétude, mais qui leur donna aussi l'occasion de manifester les sentiments de piété dont ils étoient animés (1). L'état inquiétant et presque désespéré auquel il fut réduit dès l'âge le plus tendre, et n'étant encore qu'au berceau, suggéra à sa mère l'idée de le mettre sous la protection particulière de la sainte Vierge, dans le sanctuaire de *Notre-Dame de Roc-Amadour*, situé à quelques lieues du château de Fénelon (2). La confiance de cette pieuse mère ne fut pas trompée; et la prompte guérison d'un enfant si cher, combla de joie toute sa famille. Pleine de reconnoissance pour une faveur si extraordinaire, madame de Fénelon conserva toute sa vie une singulière dévotion pour le pèlerinage de Roc-Amadour; elle y conduisit elle-même son enfant, après sa guérison, l'offrit à la sainte

(1) Nous tirons ces précieux détails de l'*Hist. de Notre-Dame de Roc-Amadour*, par M. l'abbé Caillau; p. 27 et 149. (Éd.)

(2) Le château de la Mothe-Fénelon étoit situé à quatre ou cinq lieues nord-est de Sarlat (diocèse de Sarlat); et à huit ou dix lieues nord-ouest de Roc-Amadour, ancien diocèse de Tulle; aujourd'hui diocèse de Cahors. (Édit.)

Vierge, et laissa dans la chapelle un petit tableau qu'on y voit encore aujourd'hui, et qui représente l'action religieuse qu'elle venoit de faire. Non contente de cette première offrande, elle la renouvela plusieurs années après, de concert avec Fénelon lui-même, à l'époque où il venoit de prendre ses grades dans l'université de Cahors (1); et ce fut alors qu'on ajouta au tableau dont nous venons de parler, les insignes du doctorat dont Fénelon venoit d'être revêtu. Pour dernier témoignage de sa reconnoissance envers l'auguste mère de Dieu, madame de Fénelon fit, au mois de juillet 1691, son testament, dans lequel elle demanda d'être inhumée dans la chapelle de Roc-Amadour, et légua une somme de trois mille livres au chapitre de cette église, à la charge d'acquitter un certain nombre de messes, pour le repos de son âme. On conserve encore aujourd'hui, dans les archives de Roc-Amadour, les pièces relatives à cette fondation; et on voit aussi, dans le vestibule de la chapelle, le tombeau de la pieuse fondatrice.

3. Sa première éducation dans la maison paternelle et à l'université de Cahors.

Fénelon fut élevé dans la maison paternelle jusqu'à l'âge de douze ans. Son père cultiva cet enfant de sa vieillesse, avec un soin et une affection qui

(1) L'université de Cahors fut établie en 1351, par Jean XXII, qui étoit natif de cette ville. La Bulle d'érection de cette université se trouve dans le tome Ier de la *Gallia Christiana; Instrum.* p. 35. (ÉDIT.)

étoient excités par les heureuses dispositions qu'il annonçoit. « Sa première éducation fut simple, « raisonnable et chrétienne. Elle n'offre rien de « remarquable, et n'en fut peut-être que meilleure, » selon la judicieuse réflexion de son dernier historien (1). Elle fut confiée à un précepteur, qui paroît avoir été nourri des principes de la bonne littérature, et qui sut les faire goûter à son élève. Il parvint à lui donner, en très-peu d'années, une connoissance plus approfondie des langues grecque et latine, qu'un âge aussi tendre n'en est ordinairement susceptible. C'est à cette étude assidue et presque exclusive des grands modèles des écoles d'Athènes et de Rome, que Fénelon fut redevable de cette perfection de style qu'on remarque dans les écrits même de sa première jeunesse. On est étonné de n'y rencontrer aucune de ces nuances plus ou moins sensibles qu'on observe dans les meilleurs écrivains du même siècle, et qui marquent, avec le progrès de leurs années, une étude plus réfléchie dans leur composition. C'est toujours la même facilité, la même grâce, la même élégance et la même clarté : c'est ce charme indéfinissable qu'on est convenu, pour ainsi dire, d'appeler *le style de Fénelon*.

On rapporte de son enfance quelques traits de courage et de modération qui sont faits pour surprendre dans un enfant de sept ans, et sur lesquels

(1) *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf, p. 10.

on aimeroit à s'arrêter avec complaisance dans la vie d'un homme moins remarquable (1).

A l'âge de douze ans il fut envoyé à l'université de Cahors, qui étoit alors florissante, et dont sa famille étoit peu éloignée. Il y acheva son cours d'humanités et de philosophie; il y prit même des degrés, qui lui suffirent, dans la suite, pour les dignités ecclésiastiques auxquelles il fut élevé (2).

4. Il entre au collége du Plessis; ses premiers rapports avec le jeune abbé de Noailles.

Le marquis Antoine de Fénelon fut frappé de tout ce qu'on lui annonçoit de son jeune neveu; il le fit venir à Paris, et le plaça au collége du Plessis, pour y continuer ses études de philosophie; il y commença même celles de théologie. Cette maison étoit dirigée par un homme du premier mérite (3); et ce fut là qu'il se lia avec le jeune abbé de Noailles, depuis cardinal et archevêque de Paris. Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années; si elle s'affoiblit dans la suite, par un concours de circonstances malheureuses, il est certain que l'estime mutuelle que deux hommes aussi vertueux devoient avoir l'un pour l'autre, n'en a jamais été altérée.

5. Il prêche à l'âge de quinze ans.

Le jeune abbé de Fénelon se distingua telle-

(1) *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf, p. 13.

(2) *Manuscrits du marquis de Fénelon*. (Voyez ci-dessus la note 1 de la page 8.)

(3) L'abbé Gobinet, auteur de quelques livres de piété, très-utiles aux jeunes gens. Il étoit né à Saint-Quentin en 1613, et mourut à Paris en 1690.

ment au collége du Plessis, qu'on hasarda de lui faire prêcher, à l'âge de quinze ans, un sermon qui eut un succès extraordinaire (1). On rapporte la même chose de Bossuet, qui prêcha, au même âge, en présence et aux applaudissements de l'assemblée la plus brillante de Paris (2); on ajoute qu'on ne laissa à Bossuet que quelques moments pour se recueillir dans la méditation du sujet qu'on lui donna à traiter. Il est permis de faire observer cette espèce de conformité singulière, dans l'opinion prématurée que l'on se formoit déjà de deux hommes, qui devoient dans la suite être appelés à élever les enfants des rois, et devenir l'ornement et la gloire de l'Église de France.

6. Caractère du marquis Antoine de Fénelon, son oncle.

Mais le marquis de Fénelon parut moins flatté qu'alarmé des applaudissements que l'on s'empressoit de donner à son neveu. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, le marquis de Fénelon en connoissoit les règles et les maximes; il y portoit cette exactitude qui paroît de la sévérité à ceux qui n'ont pas la même force d'esprit et de caractère. C'étoit de ce marquis de

(1) *Manuscrits du marquis de Fénelon.*

(2) Cette première prédication de Bossuet eut lieu, comme on sait, à l'*Hôtel de Rambouillet*, qui étoit alors le rendez-vous ordinaire des beaux esprits de la capitale. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de Bossuet*, (liv. Ier, n° 12) ; et les *Mémoires* de M. le baron Walckenaer, *touchant la vie et les écrits de madame de Sévigné;* Ire part. ch. 4 et 5. (Édit.)

Fénelon que le grand Condé disoit, « qu'il étoit également propre pour la conversation, pour la « guerre et pour le cabinet (1). » On peut se faire une idée de la franchise de son caractère, et de l'austérité de ses principes, par ce qu'il dit à M. de Harlay, sur sa nomination à l'archevêché de Paris : « Il y a, Monseigneur, bien de la diffé« rence, du jour où une telle nomination attire les « compliments de toute la France, à celui de la « mort, où l'on va rendre compte à Dieu de son « administration (2). »

Après s'être distingué dans la profession militaire, par une valeur brillante, et par des talents qui lui avoient mérité l'estime et l'amitié des plus grands capitaines de son temps, le marquis de Fénelon s'étoit entièrement consacré à la pratique des devoirs de la religion et de la charité chrétienne. Il s'étoit mis sous la direction de M. Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur de la congrégation de Saint-Sulpice.

M. Olier étoit alors occupé d'un projet bien extraordinaire. Le cardinal de Richelieu avoit réprimé la fureur des duels, par de grands exemples de sévérité ; mais, depuis la mort de ce ministre, cette espèce de démence sanguinaire se montroit avec une nouvelle frénésie. M. Olier imagina de suppléer

(1) *Hist. de Fénelon*, par le chev. de Ramsay ; p. 2.
(2) *Vie de Fénelon*, par le marquis, son petit-neveu ; p. 2.

à l'insuffisance des lois, en opposant l'honneur à l'honneur lui-même (1). Il entreprit de former une association de gentilshommes éprouvés par leur valeur, et de les engager, sous la religion du serment, dans un écrit signé de leur main, à ne jamais donner ni accepter aucun appel, et à ne point servir de seconds, dans les duels qu'on leur proposeroit. Il jeta les yeux sur le marquis de Fénelon, pour le mettre à la tête de cette association d'un genre si nouveau. Sa réputation étoit universellement établie à la cour, à Paris et dans les camps. On affecta même de n'admettre, dans cette association, que des militaires connus par des actions brillantes à l'armée. Ils voulurent donner le plus grand appareil à l'engagement qu'ils contractoient. Ce fut le jour de la Pentecôte 1651, qu'au milieu d'un grand concours de témoins distingués, ces respectables militaires vinrent remettre à M. Olier, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, un acte signé de leur main, qui exprimoit leur ferme et invariable détermination (2).

Le grand Condé, encore plein des idées d'une gloire profane, fut d'abord étonné de la démarche du marquis de Fénelon, et ne put s'empêcher de lui dire : « Il faut, Monsieur, être aussi sûr que

(1) *Vie de M. Olier*; 1841, in-8°, t. II, p. 112, etc.

(2) Voyez, au n° II des *Pièces justif.* de ce livre, quelques détails sur l'*association formée par M. Olier, contre les duels.*

« je le suis de votre fait sur la valeur, pour n'être « pas effrayé de vous avoir vu rompre le premier « une telle glace (1). » Mais son étonnement fit bientôt place à l'admiration. La reine Anne d'Autriche seconda avec ardeur les vues utiles et religieuses de M. Olier. Ses avis, et l'éclat que fit alors cet événement, laissèrent une impression profonde dans l'esprit de Louis XIV. Pendant tout le cours de son long règne, aucune considération de naissance ou de faveur ne put le fléchir, ni le faire consentir à accorder de grâces, en matière de duels.

Le marquis de Fénelon avoit épousé l'héritière de la maison de Montberon. Il en avoit eu un fils et une fille; il voulut diriger lui-même les premiers pas de son fils dans la carrière militaire. Il le conduisit, en 1669, au siége de Candie. Il lui répétoit sans cesse (2) « que sa vie n'étoit pas au « pouvoir des ennemis, mais dans la main de Celui « qui a compté nos jours et nos moments; et que « l'action la plus agréable à Dieu étoit de mourir « pour son roi. » *Il faut avouer*, dit Voltaire (3) en rapportant la mort d'un autre marquis de Fénelon, tué à la bataille de Rocoux en 1746, *qu'une armée composée d'hommes qui penseroient ainsi, seroit invincible.*

(1) *Manuscrits du marquis de Fénelon.*
(2) *Ibid.*
(3) *Précis du siècle de Louis XV*; ch. 18.

Le marquis de Fénelon fut frappé, au siége de Candie, du coup le plus funeste. Il y perdit ce fils unique, objet de tant de soins et de dévouement. Ce jeune homme, qui promettoit toutes les vertus et toutes les qualités de son père, fut blessé dans une attaque contre les Turcs, et mourut des suites de sa blessure. Son malheureux père trouva dans ses principes religieux le seul appui qui pût soutenir son courage, dans sa profonde douleur. Les dernières années de sa vie furent consacrées à l'éducation d'une fille unique qui lui restoit; et il eut le bonheur de l'établir avant de mourir. Elle épousa le marquis de Montmorency-Laval (1).

Tel étoit l'homme respectable qui servit de père et de guide à Fénelon, dans le chemin de la vertu

(1) Le cardinal de Bausset supposoit ici dans une note, et il répétoit plusieurs fois dans la suite de cette *Histoire*, que le marquis de Montmorency-Laval, dont il est ici question, étoit grand-père du dernier maréchal de Laval, mort en 1751, et du cardinal de Montmorency, grand aumônier de France, mort dans l'émigration en 1808. (3ᵉ édit. t. Iᵉʳ, p. 11 et 392; t. III, p. 237.) Cette supposition n'est pas exacte, en ce qui regarde le dernier maréchal de Laval. Celui-ci ne descendoit point du marquis de Laval, marié à la cousine germaine de Fénelon; ces deux personnages appartenoient à deux branches différentes de la *maison de Laval-Montmorency*. Le marquis de Laval appartenoit à la branche des seigneurs de Lezai; le maréchal, au contraire, à la branche des seigneurs de Tartigny et de la Faigne. (*Dict. de Moreri*, t. VI, art. *Laval*, p. 183, nº XII; p. 185,

et de l'honneur. La Providence ménageoit au marquis de Fénelon la plus douce des consolations, en substituant, au fils qu'il avoit perdu, un neveu qui devint, avec sa fille, l'objet de ses soins et de ses plus tendres affections.

7. Fénelon entre au séminaire S.-Sulpice.

Il n'avoit pas vu, sans un mélange d'inquiétude et de satisfaction, l'espèce d'enthousiasme avec lequel on admiroit déjà les talents naissants de son jeune neveu. Dans la crainte qu'on ne corrompît un si heureux naturel, par des éloges exagérés ou prématurés, il se hâta de le soustraire aux premiers prestiges d'un monde trompeur, en le plaçant dans un pieux asile où il pût entretenir et consolider les vertueuses inclinations qui le portoient à l'état ecclésiastique. Le choix de cet asile étoit naturellement indiqué au marquis de Fénelon, par la réputation dont jouissoit alors le séminaire de Saint-Sulpice, et par l'estime particulière dont la famille de Fénelon étoit pénétrée pour cette mai-

n° XIV. — *Dictionn. de la Noblesse,* t. X; art. *Montmorency,* p. 422 et 424.)

Pour ce qui regarde le cardinal de Montmorency, mort en 1808, il étoit réellement petit-fils du marquis de Laval-Montmorency, marié à la cousine germaine de Fénelon. Son nom est omis à son rang dans le *Dict. de Moreri* (art. *Laval,* p. 183, n° XIII); mais il est marqué dans le *Dict. de la Noblesse.* (*Ibid.* p. 422.) On trouve, dans les *Mélanges de Philosophie,* rédigés par M. Picot, une courte *Notice sur le cardinal de Montmorency.* (T. IV, p. 574, etc.) (ÉDIT.)

son, où plusieurs de ses membres avoient déjà été formés à l'esprit et aux vertus ecclésiastiques (1). C'est ce qui faisoit dire longtemps après à Fénelon : « Saint-Sulpice, où j'ai été nourri, est une « maison que ma famille a toujours chérie et révé« rée, longtemps avant que je fusse au monde (2). » Le marquis de Fénelon fit donc entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, pour y prendre le véritable esprit de son état, sous la direction de M. Tronson, l'un des plus chers et des plus fidèles disciples de M. Olier (3).

(1) Voyez, au n° I[er] des *Pièces justific.* de ce livre, la *Notice généalog. sur la famille de Fénelon*, § 2, 6 et 7.

(2) *Lettre de Fénelon à l'abbé de Beaumont*, du 22 mars 1706. (*Corresp.* t. V, p. 226.)

(3) Nous avons cherché avec intérêt le nom de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, dans un ancien *Catalogue d'entrée des Messieurs du séminaire de Saint-Sulpice*, de 1641 à 1722; et nous avons été surpris de n'y pas trouver un nom devenu si célèbre. Nous ignorons la cause de cette omission, qui n'est pas la seule dans le *Catalogue* dont nous parlons. Le cardinal de Bausset, dans la troisième édition de son *Histoire* (page 37, note 1), suppose que Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, est désigné, dans ce *Catalogue*, sous le nom de *François de Fénelon*, entré au séminaire au mois d'octobre 1665. Mais il y a tout lieu de croire que l'illustre auteur a confondu l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, avec celui de ses frères qui s'attacha à la compagnie de Saint-Sulpice, et qui fut envoyé en 1667 au séminaire de Montréal en Canada. Voyez, au n° I[er] des *Pièces justific.* de

Ce fut dans les lumières, les exemples, et dans la piété tendre et affectueuse de ce sage directeur, que le jeune abbé de Fénelon puisa le goût de ces vertus vraiment sacerdotales, dont il offrit ensuite le modèle le plus accompli dans les divers emplois dont il fut chargé, et dans les fonctions importantes qu'il eut à remplir.

8. État de l'Église de France à cette époque.

Fénelon a été un des principaux ornements de l'Église gallicane; on ne peut regarder comme étranger à son histoire le tableau de l'état où elle se trouvoit au moment où il entra dans une carrière qu'il devoit parcourir avec tant de gloire.

Lorsqu'après cinquante ans de guerres civiles, le cardinal de Richelieu eut rendu à l'autorité royale toute son énergie, il voulut asseoir les fondements d'un gouvernement durable, sur ces principes religieux qui sont les plus fermes garants de l'ordre et de la tranquillité d'un grand empire. Cet homme, qui avoit l'instinct de la politique, comme d'autres ont cru en avoir la science; cet homme, qui n'avoit pas une pensée, un sentiment, une volonté, qui n'eût pour objet l'affermissement de l'autorité et le maintien de l'ordre, savoit que l'esprit de la religion est essentiellement un esprit conservateur,

ce livre, la *Notice généal. sur la famille de Fénelon*, § 2 et 7. — Voyez aussi la *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 287, note 1. (Édit.)

parce qu'elle commande toujours le respect des lois et la soumission à l'autorité publique.

Il s'attacha, dans le choix des évêques, à rechercher la science unie à la régularité des mœurs et à l'amour de la discipline. Sous son ministère, tout prit un caractère de décence, d'ordre et de dignité. C'est de cette époque que date la véritable gloire de l'Église gallicane, celle d'avoir formé le clergé le plus régulier, le plus éclairé, le plus ami de l'ordre et de la paix, le plus fidèle à ses principes religieux et à ses devoirs politiques.

Tant que le cardinal de Richelieu vécut, rien ne troubla la paix de l'Église de France. Il maintint avec une égale fermeté la pureté de la doctrine, les règles de la discipline, les droits de la juridiction ecclésiastique, et les maximes du royaume. Aussitôt que quelque corps ou quelque particulier hasardoit des opinions nouvelles ou dangereuses, il savoit les arrêter dans leur principe, ou les réprimer avec vigueur.

Richelieu n'aimoit pas plus les idées singulières en religion qu'en politique; et il fit enfermer à Vincennes le fameux abbé de Saint-Cyran, qui lui parut bien plus dangereux qu'édifiant. Il se contenta de répondre, à ceux qui sollicitoient sa liberté, que si on se fût assuré à temps de Luther et de Calvin, on n'eût pas vu des torrents de sang inonder la France et l'Allemagne pendant cinquante ans.

Il est vraisemblable qu'on n'eût jamais entendu parler en France des querelles du jansénisme, si le cardinal de Richelieu eût vécu quelques années de plus. Le livre de Jansénius étoit imprimé deux ans avant la mort de ce ministre, sans que personne, à l'exception des amis intimes de l'auteur, soupçonnât seulement qu'il existoit.

Mais à peine le cardinal de Richelieu eut-il les yeux fermés, que la controverse s'engagea. Un nouveau règne, une minorité toujours plus favorable aux esprits inquiets, une régente qui cherchoit à faire aimer son autorité naissante, un ministre encore assez indifférent à des discussions de cette nature, laissèrent la dangereuse liberté d'agiter des questions qui ont produit une longue suite de troubles et de divisions.

Ce fut surtout entre la société des Jésuites et l'école de Port-Royal que s'établit cette lutte opiniâtre, qui a été si fatale à l'une et à l'autre, et qui, peut-être, n'a pas été sans quelque influence sur des événements plus récents.

Fénelon fut ami des Jésuites, sans leur être asservi, et opposé à Port-Royal, sans en être l'ennemi. Ces deux écoles occupoient l'attention publique, à l'époque où Fénelon entra dans le monde; ni l'une ni l'autre n'existent plus aujourd'hui; et on peut parler de l'influence qu'elles eurent sur les affaires de l'Église de France, pendant un siècle entier,

sans être soupçonné d'être inspiré par aucun motif d'intérêt, ou par aucun préjugé de parti.

9. Institut des Jésuites.

L'institut des Jésuites, auquel aucun autre institut n'a jamais été, n'a jamais pu être comparé, pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de conception qui en avoit tracé le plan et combiné tous les ressorts, avoit été créé pour embrasser dans le vaste emploi de ses attributs et de ses fonctions toutes les classes, toutes les conditions, tous les éléments qui entrent dans l'harmonie et la conservation des pouvoirs politiques et religieux. En remontant à l'époque de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut avoit été de défendre l'Église catholique contre les Luthériens et les Calvinistes, et que son objet politique, dans l'intention des souverains qui accueillirent ce nouvel ordre religieux, étoit de protéger l'ordre social, et la forme de gouvernement établie dans chaque pays, contre le torrent des opinions anarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Partout où les Jésuites pouvoient se faire entendre, ils maintenoient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation. Appelés, dès leur origine, à l'éducation des principales familles de l'État, ils étendoient leurs soins jusque sur les classes inférieures, qu'ils entretenoient dans l'heureuse habitude des vertus religieu-

ses et morales. Tel étoit surtout l'utile objet de ces nombreuses congrégations qu'ils avoient créées dans toutes les villes, et qu'ils avoient eu l'habileté de lier à toutes les professions et à toutes les institutions sociales. Des exercices de piété simples et faciles, des instructions familières appropriées à chaque condition, et qui n'apportoient aucun préjudice aux travaux et aux devoirs de la société, servoient à maintenir dans tous les états cette régularité de mœurs, cet esprit d'ordre et de subordination, cette sage économie, qui conservent la paix et l'harmonie des familles, et assurent la prospérité des empires (1).

Si, dès sa naissance, cette société eut tant de combats à soutenir contre les Luthériens et les Calvinistes, c'est que, partout où les Luthériens et les Calvinistes cherchoient à faire prévaloir leur doctrine, les guerres et les convulsions politiques devenoient la suite nécessaire de leurs principes religieux.

Familiarisés avec tous les genres de connoissances, les Jésuites s'en servirent avec avantage pour conquérir cette considération toujours attachée à la

(1) On se ressouvient encore, dans les principales villes de commerce, que jamais il n'y eut plus d'ordre et de tranquillité, plus de probité dans les transactions, moins de faillites et moins de dépravation, que lorsque ces congrégations y existoient.

supériorité des lumières et des talents. La confiance de tous les gouvernements catholiques, et les succès de leur méthode, firent passer presque exclusivement entre leurs mains le dépôt de l'instruction publique.

Ils eurent le mérite d'honorer leur caractère religieux et moral par une sévérité de mœurs, une tempérance, une noblesse et un désintéressement personnel que leurs ennemis mêmes n'ont pu leur contester. C'est la plus belle réponse à toutes les satires qui les ont accusés de professer des principes relâchés.

Ce corps étoit si parfaitement constitué, qu'il n'a eu ni enfance ni vieillesse. On le voit, dès les premiers jours de sa naissance, former des établissements dans tous les États catholiques, combattre avec intrépidité toutes les sectes nées du luthéranisme, fonder des missions dans le Levant et dans les déserts de l'Amérique, se montrer aux mers de la Chine, du Japon et des Indes. Il existoit depuis deux siècles, et il avoit la même vigueur que dans les temps de sa maturité. Il fut animé, jusqu'au dernier soupir, du même esprit qui lui avoit donné la vie. On ne fut jamais obligé de suppléer par de nouvelles lois à l'imperfection de celles qu'il avoit reçues de son fondateur. L'émulation que cet ordre inspiroit étoit utile et nécessaire à ses rivaux mêmes; et à l'époque de sa destruction, il entraîna

dans sa chute les insensés qui avoient eu l'imprudence de triompher de sa catastrophe.

On ne pourra jamais comprendre par quel esprit de vertige les gouvernements dont les Jésuites avoient le mieux mérité ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs. A peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription. On se rappelle seulement que les juges, qui déclarèrent le corps entier convaincu des plus graves délits, ne purent trouver un seul coupable parmi tous les membres qui le composoient. La destruction des Jésuites a porté le coup le plus funeste à l'éducation publique dans toute l'Europe catholique; aveu remarquable, qui se trouve aujourd'hui dans la bouche de leurs ennemis, comme dans celle de leurs amis.

Cette société sut honorer ses malheurs par un courage noble et tranquille; sa religieuse et impassible résignation attesta la pureté de ses principes et de ses sentiments. Ces hommes, qu'on avoit peints si dangereux, si puissants, si vindicatifs, fléchirent, sans murmurer, sous la main terrible qui les écrasoit; ils eurent la générosité de respecter et de plaindre la foiblesse du pontife condamné à les sacrifier. Leur proscription a été le premier essai et comme le modèle de ces jeux cruels de la fureur et de la folie, qui ont brisé en

un moment l'ouvrage de la sagesse des siècles, et dévoré en un jour les richesses des générations passées et futures.

10. École de Port-Royal.

Mais au moment où commence notre histoire de Fénelon, s'élevoit à côté des Jésuites une société rivale, appelée, pour ainsi dire, à les combattre, avant même que de naître. L'école de Port-Royal ne fut, dans son origine, que la réunion des membres d'une seule famille; et cette famille étoit celle des Arnauld, déjà connue par sa haine héréditaire pour les Jésuites (1). Elle eut le mérite de produire des hommes distingués par de grandes vertus et de grands talents. Réunis par les mêmes sentiments et les mêmes principes, ils se recommandoient à l'estime publique par la sévérité de leurs mœurs et par un généreux mépris des honneurs et des richesses. Une circonstance singulière leur avoit donné une espèce d'existence indépen-

(1) Le docteur Antoine Arnauld, si célèbre par son opposition aux Jésuites, et par son attachement au parti de Jansénius, étoit fils d'Antoine Arnauld, procureur général de la reine Catherine de Médicis, et connu aussi par son opposition aux Jésuites; il manifesta surtout cette disposition dans le plaidoyer qu'il prononça, en 1594, pour l'Université contre les Jésuites, et dans un autre écrit, publié en 1603, pour empêcher leur rétablissement en France. Voyez, à ce sujet, le *Dictionn. de Moreri*, art. *Arnauld.* — D'Avrigny, *Mém. pour servir à l'hist. eccl. du dix-septième siècle*, t. I, nov. 1609. — Varin, *La vérité sur les Arnauld.* (Édit.)

dante de toutes les faveurs de la fortune, et de tous les calculs de l'ambition. La mère Angélique, leur sœur, abbesse de Port-Royal, avoit acquis et mérité une grande considération, par la réforme qu'elle avoit établie dans son monastère, et par une régularité de mœurs dignes des siècles les plus purs de la discipline monastique. Attachée à sa famille par une entière conformité de mœurs et d'opinions, elle vivoit avec ses frères et avec ses proches dans un commerce habituel, que les grands intérêts de la religion et le goût de la piété sembloient encore ennoblir et épurer. Ses parents et les amis de ses parents vinrent habiter les déserts qui environnoient l'enceinte des murs de son monastère. Port-Royal-des-Champs devint un asile sacré, où de pieux solitaires, désabusés de toutes les illusions de la vie, alloient se recueillir, loin du monde et de ses vaines agitations, dans la pensée des vérités éternelles. On y voyoit des hommes autrefois distingués à la cour et dans la société, par leur esprit et leurs agréments, déplorer avec amertume les frivoles et brillants succès qui avoient consumé les inutiles jours de leur jeunesse, gémir de la célébrité encore attachée à leurs noms, et s'étonner de ne pouvoir être oubliés d'un monde qu'ils avoient eux-mêmes oublié.

Une conquête plus récente et plus éclatante encore répandoit sur les déserts de Port-Royal cette

sorte de majesté que les grandeurs et les puissances de la terre communiquent à la religion, au moment même où elles s'abaissent devant elle. La duchesse de Longueville, qui avoit joué un rôle si actif dans les troubles de la Fronde, et que la religion avoit désabusée des illusions de l'ambition et des erreurs où son cœur l'avoit entraînée, offroit à un siècle encore religieux le spectacle d'un long et solennel repentir. Cette conversion étoit l'ouvrage de Port-Royal; et une si illustre pénitente environnoit de son éclat et de sa protection les directeurs austères qui avoient soumis une princesse du sang à ces règles saintes et inflexibles du ministère évangélique, qui n'admettent aucune distinction de naissance, de rang et de puissance.

La vie simple des solitaires de Port-Royal servoit à ajouter un nouveau lustre à la gloire que leur avoit méritée leurs écrits. Ces mêmes hommes, qui écrivoient sur les objets les plus sublimes de la religion, de la morale et de la philosophie, ne craignoient pas de s'abaisser, en descendant jusqu'aux éléments des langues, pour l'instruction des générations naissantes. Leurs ouvrages offroient les premiers modèles de l'art d'écrire avec toute la précision, le goût et la pureté dont la langue françoise pouvoit être susceptible. Cette glorieuse prérogative sembloit leur appartenir exclusivement; et le mérite d'avoir fixé la langue françoise est

resté à l'école de Port-Royal. Les noms des deux Arnauld, des deux Le Maistre, de Pascal, de Lancelot, de Nicole, de Racine, sont placés à la tête des grands écrivains qui ont illustré le siècle de Louis XIV.

La gloire qu'eut Port-Royal de fixer la langue françoise, contribua à lui concilier des partisans. On fit servir l'empressement que toutes les classes de la société montroient à lire ses écrits, pour accréditer ses opinions théologiques. Un habile critique observe, à cette occasion, que tous les novateurs des derniers siècles ont employé cette méthode avec succès (1). Rien n'est plus propre à séduire et à égarer la multitude, que cette espèce d'hommage qu'on rend à ses lumières et à son autorité ; elle ne manque jamais de se ranger du côté de ceux qui invoquent les premiers son jugement, et qui traduisent leurs adversaires à son tribunal.

Quel bonheur pour la religion, l'Église, les sciences et les lettres, si l'école de Port-Royal, satisfaite de la gloire d'avoir ouvert le beau siècle de Louis XIV, ne se fût pas livrée à l'esprit de secte et à la déplorable ambition de se distinguer par une rigidité d'opinions et de maximes qui apporta plus de troubles que d'édification dans

(1) Richard Simon, *Lettres choisies*, t. IV, p. 6; *édit. de* 1730.

l'Église. On devra éternellement regretter que l'esprit de secte, dont l'école de Port-Royal fut infectée dès son berceau (1), ait suscité de si funestes divisions entre ces deux célèbres sociétés, dont l'une, dans sa longue durée, a formé une nombreuse succession d'hommes de mérite dans tous les genres; et l'autre, dans sa courte existence, s'est illustrée par les grands écrivains qu'elle a produits par une espèce de création subite. L'une et l'autre paroissoient animées du désir sincère de servir la religion, et comptoient au nombre de leurs disciples des hommes vraiment recommandables; l'une et l'autre pouvoient opposer une digue inébranlable aux ennemis de l'Église, et offrir aux premiers pasteurs les secours les plus utiles pour l'instruction des peuples, et pour le succès du ministère évangélique. L'une et l'autre existeroient peut-être encore sans leurs fâcheuses divisions; et nous n'aurions pas aujourd'hui à gémir sur les maux encore plus irréparables qui ont été la suite de ces longues inimitiés.

(1) On sait que, plusieurs années avant les éclats du jansénisme, saint Vincent de Paul, qui avoit des liaisons particulières avec l'abbé de Saint-Cyran, directeur des religieuses de Port-Royal, fut obligé de rompre avec lui, à l'occasion des sentiments hérétiques que cet abbé lui avoit plusieurs fois manifestés, sur l'autorité de l'Église. (*Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly, liv. II, ch. 37, 38. — *Notice sur Port-Royal*, par M. Petitot, Ire part. p. 22-25). (ÉDIT.)

Ce qui doit encore ajouter aux regrets qu'excite le souvenir de ces déplorables contestations, c'est qu'elles vinrent troubler la paix de l'Église de France dans ses plus beaux jours, dans un temps où les lumières répandues dans toutes les classes du clergé, les talents et les vertus qui brilloient dans l'épiscopat, l'esprit religieux qui formoit encore le caractère national, et la protection d'un roi tel que Louis XIV, permettoient d'espérer que, conformément au vœu des plus saints évêques, la réunion des Protestants à l'Église catholique pourroit s'opérer par les seuls moyens d'instruction, de douceur, de confiance et d'édification appropriés à une fin aussi désirable.

11. Congrégation de S. Sulpice.

La controverse du jansénisme agitoit tous les esprits, lorsque le marquis de Fénelon plaça son neveu au séminaire de Saint-Sulpice, et le mit sous la direction de M. Tronson. Il ne pouvoit assurément choisir une institution et un instituteur plus propres au succès de ses pieuses intentions.

Cette congrégation, établie si récemment encore, jouissoit déjà de la plus haute considération, par l'heureuse expérience de tous les biens qu'elle avoit opérés en si peu d'années. Son principal établissement étoit l'ouvrage de la bienfaisance d'un simple particulier, et n'avoit coûté au gouvernement aucun effort, ni au peuple aucun sacrifice. M. Olier, qui en avoit été l'instituteur et le fondateur, avoit eu le

bonheur d'associer à ses desseins l'abbé le Ragois de Bretonvilliers, qui appartenoit à une famille honorée dans la magistrature, et qui jouissoit d'un patrimoine considérable. M. de Bretonvilliers entreprit, de concert avec M. Olier, de construire à ses frais un édifice capable de rassembler un très-grand nombre de jeunes ecclésiastiques, pour les y former aux diverses fonctions de leur ministère. Ce monument, dont les avantages devoient s'étendre sur une longue suite de générations, fut encore dirigé par un sentiment de charité qui méritoit à son auteur la reconnoissance publique. M. de Bretonvilliers profita du moment où les troubles de la Fronde et la guerre civile avoient réduit le peuple de Paris à une extrême misère; il employa à la construction de ce vaste bâtiment toute cette multitude inquiète et turbulente qui manquoit de subsistance, et qui étoit capable de se porter aux derniers excès pour s'en procurer (1).

La société de Saint-Sulpice avoit reçu un régime aussi différent de celui des Jésuites dans l'esprit

(1) Le bâtiment construit par M. de Bretonvilliers a été démoli, en 1802, pour ouvrir la *place Saint-Sulpice*, et dégager le magnifique péristyle de l'église. Mais l'esprit du séminaire de Saint-Sulpice et des vertus qui y régnoient n'étoit point attaché à des murs et à des pierres; il subsiste encore tout entier dans les ecclésiastiques respectables qui ont perpétué cette sainte œuvre.

que dans l'objet de son institution : elle avoit voulu se renfermer, et elle s'est constamment renfermée dans le cercle des fonctions nécessaires au succès de sa vocation ; elle ne s'étoit point vouée à combattre; elle s'étoit bornée à édifier et à être utile. Destinée à former des ministres à l'Église, pour les différents ordres de la hiérarchie, elle s'étoit pénétrée du véritable esprit qui convient à la sainteté du sacerdoce; elle s'attachoit à donner à ses jeunes élèves le goût et l'habitude des études sérieuses, à diriger l'ordre de leur travail et l'emploi de leur temps, à établir dans leur esprit les premiers fondements de tout le système des sciences ecclésiastiques; mais elle pensoit qu'un développement plus approfondi de ces premiers germes de la science et du talent appartenoit surtout aux qualités naturelles, à des dispositions plus ou moins heureuses, à la nature des fonctions et des places qu'ils seroient appelés à remplir, à l'expérience que donnent l'âge et la connoissance des affaires et des hommes; enfin, à un concours de circonstances qu'il est impossible de prévoir et de prévenir.

Tels étoient les caractères qui formoient l'esprit de cette institution; et les instituteurs en offroient le modèle le plus touchant dans leur vie entière. Réunis par les liens d'une association volontaire, qui n'engageoient point la liberté de ceux qui la composoient, et dont l'autorité ecclésiastique et

civile avoit consacré le régime, ils donnoient l'exemple d'une soumission invariable et sans bornes à l'autorité des premiers pasteurs. Cette soumission formoit un caractère si remarquable en eux, que jamais on ne les a vus s'en écarter, dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles. Chargés de divers établissements, dans des diocèses dont les évêques avoient quelquefois adopté des opinions différentes sur les controverses ecclésiastiques, ils surent toujours allier le respect et l'obéissance avec la fidélité à leurs principes : ils furent toujours aimés et estimés de ceux même dont ils ne partageoient pas les sentiments. Leur modestie étoit portée au point qu'ils redoutoient la gloire, comme l'écueil le plus dangereux. Ils mettoient autant d'art à se dérober à la célébrité, que d'autres en mettent à la chercher. Leur abnégation chrétienne les auroit portés à se soustraire à la considération elle-même, si la considération n'eût pas été un tribut payé à leurs vertus. Consultés souvent par les dépositaires de la puissance et de la faveur, souvent à portée d'obtenir et d'exercer un grand crédit, ils échappoient à l'ambition comme on échappe à la servitude. Étrangers à tous les sentiments que l'ambition, l'intérêt ou l'orgueil peuvent exciter parmi les hommes, jamais ils ne furent mêlés à aucun combat de partis, de corps

ou d'opinions; ils ne s'attachoient qu'aux décisions et à l'autorité de l'Église (1).

On croiroit leur faire injure si on vantoit ici

(1) C'est une justice qui a été rendue à la congrégation de Saint-Sulpice, par un célèbre critique, plus porté à blâmer qu'à louer : « Je suis sûr, dit Richard Simon, que si « les Jansénistes n'avoient attaqué les Jésuites que sur la mo- « rale, ils auroient eu presque tout le monde de leur côté; « il n'y a personne, quelque méchant qu'il soit, qui ose se « déclarer en faveur de la méchante morale. Vous savez que « Messieurs de Saint-Sulpice font profession ouverte de « n'être point Jansénistes pour la doctrine ; cependant, pour « ce qui est de la morale, ils en usent tout autrement; et je « crois qu'en cela ils ont pris le bon parti. » (*Lettres choisies* de Richard Simon, t. IV, p. 188. Amsterdam, 1730.) En s'exprimant ainsi, Richard Simon paroît avoir, comme Pascal, le tort d'attribuer à tout le corps des Jésuites des opinions dangereuses, fausses ou hasardées, qui n'appartenoient qu'à un petit nombre de ses membres. De pareilles fictions peuvent contribuer aux succès d'une satire, lorsqu'elle réunit d'ailleurs tous les genres d'agréments qui peuvent plaire à l'esprit ou flatter la malignité des hommes; mais on doit convenir que, dans une discussion sérieuse, qui intéresse la doctrine ou la morale, elles blessent également la charité et la sincérité chrétienne. On peut ajouter que ces opinions répréhensibles n'appartenoient pas plus à quelques Jésuites, qu'à des religieux de quelques autres ordres. La bonne foi exigeoit, au moins, qu'on fît observer qu'elles avoient été réfutées de la manière la plus forte par des membres de cette même société. Il est certain, en effet, que Nicole a puisé ses principaux raisonnements contre le probabilisme, dans les écrits du jésuite Comitolo, qu'il se donne bien de garde de citer.

leur piété. Elle étoit, comme eux, vraie, simple, naturelle, sans effort et sans ostentation; elle étoit toute en sentiments; et ils savoient la faire aimer et respecter par cette nombreuse jeunesse dont ils étoient environnés. Ils avoient vu passer sous leurs yeux une longue suite de générations appelées à occuper les places les plus éminentes. La plus tendre sollicitude les associoit aux vertus de leurs anciens élèves, bien plus qu'à leur gloire et à leurs honneurs.

Jamais on n'a porté le désintéressement à un degré aussi remarquable. Ceux d'entre eux qui avoient conservé quelque portion de leur patrimoine, regardoient comme un devoir de soulager la maison où ils étoient employés, des frais que pouvoit entraîner leur présence. Le seul prix de leurs utiles services étoit de consacrer leur vie entière à en rendre de nouveaux. Leur sage économie leur offroit souvent les moyens de conserver à l'Église des sujets précieux, par le secours d'une éducation gratuite; ceux même qui étoient l'objet de leur bienfaisance ne parvenoient jamais à connoître leurs bienfaiteurs.

Je n'ajouterai qu'un seul mot, pour donner la mesure de leur désintéressement. La congrégation de Saint-Sulpice a existé pendant cent cinquante ans; elle avoit de nombreux établissements dans toutes les parties de la France; et il n'est pas ar-

rivé *une seule fois* qu'elle ait été appelée ou qu'elle soit intervenue devant un tribunal quelconque, pour aucune discussion d'intérêt.

Pourroit-on nous savoir mauvais gré de nous être étendu, avec une espèce de complaisance, sur une société qui a eu le mérite d'avoir formé Fénelon? Saint-Sulpice fut son berceau; et sa gloire rejaillit sur Saint-Sulpice : *On ne peut rien voir de plus apostolique et de plus vénérable que Saint-Sulpice* (1); ce furent les dernières paroles que dicta Fénelon, mourant, pour être transmises à Louis XIV (2).

12. Rapports intimes de Fénelon avec M. Tronson.

Dieu daigna bénir les vues qui avoient dirigé le marquis de Fénelon en plaçant son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Nous avons sous les yeux une lettre du jeune abbé de Fénelon à son oncle, dans laquelle il lui peint, avec autant de naturel que d'onction, les progrès de l'ascendant que M. Tronson prenait chaque jour sur cette âme douce et vertueuse: « Je souhaiterois passionnément « vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de « ce qui se passe entre M. Tronson et moi; mais cer-

(1) *Lettre de Fénelon au P. Le Tellier*, du 6 janvier 1715. (*Corresp. de Fénelon*, t. IV, p. 596.)

(2) A l'appui de ce jugement de Fénelon et de son historien sur la compagnie de Saint-Sulpice, on peut voir celui de plusieurs assemblées du clergé, citées dans la *Vie de M. Olier*, t. II, p. 213, etc. 325-331. (Édit.)

« tes, Monsieur, je ne sais guère que vous en dire ; « car, quoique ma franchise et mon ouverture de « cœur pour vous me semblent très-parfaites, je vous « avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez « jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à « l'égard de M. Tronson, et que je ne saurois « qu'avec peine vous faire confidence de l'union « dans laquelle je suis avec lui. Assurément, Mon- « sieur, si vous pouviez entendre les entretiens que « nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle « je lui fais connoître mon cœur et avec laquelle il « me fait connoître Dieu, vous ne reconnoîtriez pas « votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis « la main, d'une manière sensible, au dessein dont « vous n'aviez encore que jeté les fondements. Ma « santé ne se fortifie point ; et cette affliction ne « seroit pas médiocre, si je n'apprenois d'ailleurs à « m'en consoler. || Je crois que vous me permettrez (1), « Monsieur, de vous demander de vos nouvelles, « avec la même liberté avec laquelle je vous rends « compte de tout ce qui me regarde. Ayez donc la « bonté, s'il vous plaît, de me donner vos ordres ;

(1) Le cardinal de Bausset avoit omis la suite de cette lettre, qu'il n'avoit pas trouvée dans les *manuscrits* de Fénelon, et dont il regrettoit vivement la perte ; mais l'examen attentif des manuscrits nous l'a fait retrouver. Voy. la *Corresp. de Fénelon avec sa famille*, lett. I. (*Corresp.* t. II, p. 3.) (Édit.)

« car à présent que tout mon cœur et tout mon « esprit est soumis, il ne faut plus user de tous les « sages ménagements, et de toutes les réserves par « lesquelles vous m'avez autrefois conduit si heureu- « sement, sans que je pusse m'apercevoir où vous « me meniez. » On voit, par cette lettre, jusqu'à quel point le sage directeur auquel Fénelon ouvroit son cœur avec un si touchant abandon, avoit su lui insinuer les principes et les sentiments de cette charité pure et affectueuse, de cet amour de Dieu pour lui-même, dont il étendit peut-être ensuite les maximes au delà des bornes prescrites à la foiblesse humaine.

Cette lettre indique également que, malgré sa tendre et respectueuse déférence pour un oncle qui pouvoit lui-même être regardé comme un modèle de la vie spirituelle, il ne croyoit pas pouvoir s'ouvrir entièrement à lui, sur toutes les pensées dont M. Tronson étoit le seul confident et l'unique dépositaire (1).

13. Fénelon entre dans la communauté des prêtres de la paroisse de S. Sulpice.

Après avoir reçu les ordres sacrés au séminaire de

(1) Nous supprimons, en cet endroit, les détails qu'on lit, dans les éditions précédentes de cette *Histoire*, *sur le projet attribué à Fénelon de se consacrer aux missions du Canada*. Le cardinal de Bausset, en attribuant ce projet à Fénelon, l'a confondu, par inadvertance, avec un de ses frères, comme nous l'avons déjà remarqué (ci-dessus, p. 17, note 3). Voyez le n° III des *Pièces justif.* du liv. Ier. (Édit.)

Saint-Sulpice (vers l'an 1675) (1), Fénelon se consacra aux fonctions du saint ministère, dans la communauté des prêtres de la même paroisse. On n'auroit pas besoin sans doute d'un exemple aussi remarquable que celui de Fénelon, pour se pénétrer de toute la dignité d'un ministère qui donne toujours le droit de faire le bien, et jamais le pouvoir de nuire; qui n'exerce qu'une justice fondée sur la miséricorde, et non cette justice que la terreur accompagne et dont les sentences sont écrites avec le sang; qui place sans cesse les ministres de la religion en-

(1) Nous déterminons cette date d'après quelques détails donnés un peu plus bas, par le cardinal de Bausset, sur les divers emplois que Fénelon exerça successivement avant sa nomination à la charge de précepteur du duc de Bourgogne, en 1689. Avant cette époque, il avoit exercé d'abord pendant trois ans les fonctions du saint ministère dans la paroisse de Saint-Sulpice (ci-après, p. 41), puis celles de supérieur des *Nouvelles-Catholiques* pendant dix ans (nº 24); ce qui suppose clairement qu'il avoit été ordonné prêtre vers l'an 1675. Il est vrai qu'il fut question, dès le mois de juillet 1674, de lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675 (p. 43); mais on ne peut conclure de là qu'il fût déjà prêtre en 1674; on sait en effet que le caractère sacerdotal n'étoit pas requis, à cette époque, pour la députation dont il s'agit; il suffisoit d'être dans les ordres sacrés. (Voy. l'*Abrégé des Mémoires du Clergé*, et la *Table de la collection des Procès-verbaux des assemblées du Clergé*, art. *Députés.*) (Édit.)

tre la puissance et la foiblesse, entre la richesse et l'indigence, pour le soulagement de tous les maux et la réparation de toutes les injustices; qui leur permet d'intervenir dans toutes les discussions, pour les concilier par la douceur et la confiance, sans jamais y mêler la force et l'autorité; qui console le malheur, par les seules espérances qui peuvent ouvrir le cœur des malheureux à la résignation et prévenir le désespoir; qui inspire la confiance au criminel lui-même, par la loi d'un secret inviolable, et qui fait servir cette confiance à le conduire au repentir; qui peut, sans rougir, implorer les plus humbles secours pour les transmettre à l'indigence; qui, souvent dépositaire des richesses que la charité lui a confiées, s'ennoblit lui-même par une glorieuse pauvreté (1); qui enseigne la doctrine la plus favorable au repos de la société et au bonheur du genre humain, sans être obligé de varier son langage et ses préceptes, au milieu de toutes les variations des institutions humaines.

Ce fut dans l'exercice de ce ministère, en se mêlant à tous les états et à toutes les conditions, en s'associant à toutes les infortunes, en compatissant à toutes les foiblesses, en y portant ce mélange de douceur, de force et de charité qui s'approprie

(1) M. Languet, curé de Saint-Sulpice, distribuoit par an un million d'aumônes, et n'avoit qu'un lit de serge et deux chaises en paille.

à tous les caractères, à toutes les situations et à tous les maux, que Fénelon acquit la connoissance de toutes les maladies morales et physiques qui affligent l'humanité. Ce fut par cette communication habituelle et immédiate avec toutes les classes de la société, qu'il obtint la triste conviction de tous les malheurs qui pèsent sur le plus grand nombre des hommes. C'est à la profonde impression qu'il en conserva toute sa vie, que l'on doit cette tendre commisération qu'il montre dans tous ses écrits pour les infortunés, et qu'il sut encore mieux montrer dans ses actions.

Un avantage précieux que Fénelon recueillit du ministère ecclésiastique, fut cette prodigieuse et incroyable facilité qu'il contracta, de parler et d'écrire avec une abondance, une clarté et une élégance qui firent l'étonnement et l'admiration de ses contemporains. C'est en lisant, non-seulement ses ouvrages imprimés, mais encore les manuscrits qui restent de lui, qu'on a peine à concevoir comment, au milieu de tous les devoirs, de tous les soins et de toutes les traverses qui ont rempli sa vie, il a pu suffire à cette singulière fécondité, qui se reproduit sous mille formes différentes, et sur toutes sortes de sujets.

Il se consacra pendant trois années entières au ministère ecclésiastique; et ce fut alors qu'il fut chargé, par le curé de la paroisse de Saint-Sulpice,

d'expliquer l'Écriture sainte au peuple, les jours de dimanches et de fêtes; fonction qui commença à le faire connoître, et dont il retira pour lui-même les plus grands avantages. ‖ Il prenoit en même temps un intérêt particulier et une part très-active aux catéchismes de la paroisse, où l'on conserve encore aujourd'hui, comme un précieux monument de sa piété, les *Litanies de l'enfant Jésus*, qu'il composa pour leur usage. Ce fut vraisemblablement aussi dans le même but qu'il composa quelques *Cantiques spirituels*, qu'une ancienne tradition de la paroisse de Saint-Sulpice lui attribue ‖ (1).

14. Il est appelé à Sarlat par son oncle, en 1674.

Ce fut l'année même de sa promotion au sacerdoce, ou quelques mois auparavant (2), que Fénelon fut appelé à Sarlat, en 1674, par son oncle. Nous avons une de ses lettres, écrite de Sarlat, au marquis de Fénelon (3); ‖ elle porte seulement la date du 13 juillet, sans indication d'année; ‖ mais il y parle de la mort du marquis de Saint-Abre, son oncle maternel, tué au combat de Sintzheim, le 16 juin 1674, comme d'un événement assez ré-

(1) Il s'agit principalement ici du cantique sur la communion, commençant par ces mots : *Mon bien-aimé ne paroît pas encore;* et du cantique sur la passion de Jésus-Christ, *Au sang qu'un Dieu va répandre.* (*Hist. des catéchismes de la paroisse de Saint-Sulpice*, par l'abbé Faillon ; *Paris*, 1831, in-18, p. 46, etc.) (Édit.)

(2) Voyez ci-dessus, la note 1 de la p. 39.

(3) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 6.

cent. Il y est aussi question de quelques démarches qu'on se proposoit de faire en sa faveur, pour lui procurer la députation de la province ecclésiastique de Bordeaux à l'assemblée générale du clergé de 1675. Ces démarches n'eurent point de succès, parce qu'il avoit pour concurrents les abbés d'Épinai de Saint-Luc et de Marillac, plus âgés que lui, et beaucoup plus avancés dans les dignités ecclésiastiques.

15. Il songe à se consacrer aux missions du Levant.

‖ Ce fut aussi vers cette époque, que Fénelon conçut le projet de se consacrer aux missions du Levant; du moins, on croit en voir la preuve dans une lettre écrite de sa main, et datée de Sarlat, 9 octobre, sans indication d'année; mais qui paroît avoir été écrite en 1675 ou 1676 ‖ (1).

« Divers petits accidents ont toujours retardé « jusqu'ici mon retour à Paris; mais enfin, Mon« seigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. « A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. « La Grèce entière s'ouvre à moi; le sultan effrayé « recule; déjà le Péloponèse respire en liberté, et « l'église de Corinthe va refleurir; la voix de l'a« pôtre s'y fera encore entendre. Je me sens trans« porté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines « précieuses, pour y recueillir, avec les plus cu« rieux monuments, l'esprit même de l'antiquité.

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 290, etc.

« Je cherche cet aréopage, où saint Paul annonça « aux sages du monde le *Dieu inconnu* (1). Mais le « profane vient après le sacré, et je ne dédaigne « pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le « plan de sa république. Je monte au double som- « met du Parnasse; je cueille les lauriers de Delphes, « et je goûte les délices de Tempé.

« Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera « avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, « pour laisser la Grèce entière à la religion, à la « philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent « comme leur patrie?

.... Arva, beata
Petamus arva, divites et insulas (2).

« Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les « célestes visions du disciple bien-aimé! ô heureuse « Pathmos, j'irai baiser sur ta terre les pas de l'a- « pôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. Là, je « me sentirai saisi d'indignation contre le faux « prophète qui a voulu développer les oracles du « véritable; et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien « loin de précipiter l'Église comme Babylone, en- « chaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois « déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident « qui se réunissent, et l'Asie qui voit renaître le

(1) Act. XVII, 23.
(2) Horat. *Epod.* XVI, v. 41, 42.

« jour, après une si longue nuit; la terre sanctifiée « par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, « délivrée de ses profanateurs, et revêtue d'une « nouvelle gloire; enfin, les enfants d'Abraham, « épars sur la face de toute la terre, et plus nom- « breux que les étoiles du firmament, qui, rassem- « blés des quatre vents, viendront en foule recon- « noître le Christ qu'ils ont percé, et montrer à « la fin des temps une résurrection. En voilà assez, « Monseigneur; et vous serez bien aise d'apprendre « que c'est ici ma dernière lettre et la fin de mes « enthousiasmes, qui vous importunent peut- « être. Pardonnez-les à ma passion de vous entre- « tenir de loin, en attendant que je le puisse faire « de près.

« F. de Fénelon. »

On voit, par le style et le ton de cette lettre, que Fénelon étoit encore dans ce premier âge de la vie, où une imagination jeune, brillante, et nourrie de toute la fleur de la littérature, se plaît à embellir tous les objets qui se présentent à elle, et à y répandre les couleurs vives et animées, dont elle a reçu l'impression encore récente. || Le manuscrit original de la lettre ne nous apprend pas à qui elle étoit adressée; mais le titre ajouté par une main étrangère sur ce manuscrit donne lieu de penser qu'elle étoit adressée au duc de Beauvilliers, avec qui Fénelon se lia de très-bonne heure, par

les soins de M. Tronson, leur commun directeur (1).

16. Il est nommé supérieur des *Nouvelles-Catholiques.*

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, il paroît que des réflexions ultérieures firent d'abord suspendre à Fénelon l'exécution de son projet. On parvint ensuite à donner une autre direction à son zèle pour la conversion des infidèles, en l'appliquant à un objet à peu près du même genre, celui de maintenir dans la foi les *Nouvelles-Catholiques,* dont M. de Harlay, archevêque de Paris, le nomma supérieur. Ses succès dans cette nouvelle carrière, et le désir qu'il paroissoit conserver de se consacrer aux missions étrangères, firent naître dans la suite l'idée de l'employer dans les missions du Poitou; c'étoit rentrer, en quelque sorte, dans le genre d'apostolat pour lequel il avoit montré un attrait si décidé.

M. de Harlay, archevêque de Paris, possédoit au degré le plus éminent l'art de gouverner, et de faire servir à la gloire et à l'avantage de son dio-

(1) Le cardinal de Bausset, dans les précédentes éditions de cette *Histoire,* conjecture que cette lettre étoit adressée à Bossuet; cette conjecture, entièrement destituée de preuves, est fortement ébranlée par le titre ajouté à la lettre, par une main étrangère, sur le manuscrit original.

Nous supprimons également, en cet endroit, quelques phrases relatives au projet que l'illustre auteur attribuoit à Fénelon, relativement aux missions du Canada. (Voyez ci-dessus, p. 38, *note.*) (Édit.)

cèse tous les genres de mérite et de talent qu'il remarquoit dans son clergé. La voix publique avoit déjà porté jusqu'à lui le nom de l'abbé de Fénelon. Frappé de la réputation extraordinaire qu'un jeune homme avoit su mériter, à un âge où l'on n'est pas même remarqué, il n'hésita pas à le nommer supérieur des *Nouvelles-Catholiques* et des filles de la *Madeleine de Traisnel* (1). L'abbé de Fénelon n'avoit alors que vingt-sept ans; et on lui confia un emploi qui étoit ordinairement réservé à des ecclésiastiques éprouvés par une longue expérience, et vieillis dans les fonctions les plus délicates du ministère. Pour être moins distrait de l'exercice de ses nouvelles fonctions, il quitta la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, et alla s'établir chez le marquis de Fénelon, son oncle, à qui le roi avoit accordé un logement dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés (2).

La communauté des Nouvelles-Catholiques formoit une association de quelques personnes pieuses, qui n'étoient liées par aucun vœu. Elle avoit été

(1) La communauté des *Nouvelles-Catholiques* étoit alors établie dans le quartier Saint-Honoré, rue Sainte-Anne; et celle des Filles de la *Madeleine de Traisnel*, dans le faubourg Saint-Antoine, rue de Charonne. Sur la première de ces communautés, voy. le *Tableau de Paris*, par M. de Saint-Victor, t. III, p. 178; sur la seconde, *idem*, t. IV, p. 1284, et *Gallia christiana*, t. VII, p. 640. (Édit.)

(2) Mss. du marquis de Fénelon.

instituée, en 1634, par Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, et approuvée par une bulle du pape Urbain VIII. L'objet de cet institut étoit d'affermir les nouvelles converties dans la doctrine qu'elles avoient embrassée, et d'instruire les personnes du même sexe qui se montroient disposées à se convertir. Elles avoient formé leur premier établissement dans la rue des Fossoyeurs, près Saint-Sulpice. Mais lorsque le vicomte de Turenne eut abjuré le calvinisme, il chercha à procurer, à ceux dont il avoit partagé les erreurs, le bonheur qu'il avoit retrouvé lui-même, en revenant à la religion de ses pères. Il accorda une protection particulière à la communauté des Nouvelles-Catholiques, et acquit pour elle une maison plus spacieuse et plus commode dans la rue Sainte-Anne (1).

(1) Le cardinal de Bausset suppose, avec d'autres historiens, que Turenne donna aux *Nouvelles-Catholiques* leur maison de la rue Sainte-Anne. Jaillot, dans ses *Recherches sur la ville de Paris*, regarde ce fait comme douteux, et les raisons sur lesquelles il se fonde paroissent dignes d'attention: « Je ne doute point, dit-il, que M. de Turenne, qui « avoit abjuré la religion protestante, n'ait été du nombre « des bienfaiteurs des *Nouvelles-Catholiques*; mais je n'ai « trouvé aucune preuve qu'il eût donné la maison où elles « demeurent actuellement. Il n'est pas nommé dans le con« trat d'acquisition; et si sa modestie l'eût engagé à cacher « ses bienfaits, la reconnoissance des *Nouvelles-Catholiques* « se seroit empressée de les publier après sa mort, ou au

Il se servit même de son crédit auprès du Roi, pour le porter à étendre ses bienfaits sur un établissement si conforme aux vues de ce prince. La protection de Louis XIV et le nom du vicomte de Turenne avoient donné à la communauté des Nouvelles-Catholiques une considération qui excita M. de Harlay à lui donner pour chef un ecclésiastique digne de justifier les vues et les espéranees de ses illustres protecteurs. Le choix du prélat tomba sur l'abbé de Fénelon ; et l'abbé de Fénelon fit bientôt connoître que son nom seroit aussi un titre de gloire pour le siècle de Louis XIV.

Il entroit avec d'autant plus de satisfaction dans cette nouvelle carrière, qu'elle le ramenoit indirectement à ses premières pensées et à ses premiers vœux pour les missions. Elle ne lui présentoit pas sans doute des travaux aussi étendus, des dangers aussi glorieux, ni des sacrifices aussi pénibles ; mais elle avoit aussi ses difficultés. Il est souvent plus difficile de triompher de l'hérésie que de l'idolâtrie, et de détruire les opinions adoptées comme plus pures et plus sévères, que des superstitions extravagantes, qui ne peuvent ni séduire l'esprit, ni satisfaire l'amour-propre.

L'abbé de Fénelon montra, dans son nouvel emploi, le mérite si rare et si nécessaire de donner tou-

« moins de consigner ce fait dans leurs archives. » (De Saint-Victor, *Tableau de Paris*, t. III, p. 180.) (Édit.)

jours à l'instruction cette forme simple, claire, précise, qui la met à la portée de tous les esprits, en la variant selon le degré de leur intelligence. Il y réunissoit le don précieux de faire aimer la vertu, par ce langage sensible et pénétrant qui parle à l'âme avant d'arriver à la raison, et qui dispose à cette sorte de confiance dont on ne peut jamais se défendre pour celui qui a commencé par nous convaincre de sa vertu, de sa bonne foi, et de son intérêt pour notre bonheur.

17. Ses relations avec M. Tronson et quelques autres personnages distingués.

La seule distraction que l'abbé de Fénelon se permît de mêler à des occupations qui paroîtroient aujourd'hui si rebutantes pour un homme de son âge, étoit d'entretenir avec M. Tronson les rapports de piété qu'il avoit appris à goûter sous sa direction, et de cultiver avec assiduité les bontés de son oncle, qui étoit pour lui un second directeur.

Le marquis de Fénelon avoit un grand nombre d'amis, auxquels il fit connoître son jeune neveu. Parmi ces hommes distingués, qui faisoient profession d'aimer et d'estimer le marquis de Fénelon, et qui vivoient avec lui d'une manière plus intime, on remarquoit le duc de Beauvilliers, déjà prévenu en faveur de l'abbé de Fénelon, par le témoignage de M. Tronson. On y remarquoit aussi le célèbre Bossuet, qui fut frappé, dès les premiers moments, du mérite extraordinaire qu'annonçoit ce jeune ecclésiastique (1).

(1) Ces premiers rapports de Fénelon avec Bossuet sont,

Son oncle l'avoit également présenté à M. de Harlay, archevêque de Paris, qui jouissoit alors d'un grand crédit à la cour, et qui réunissoit, à un extérieur agréable et noble, de grands talents pour l'administration, et une heureuse facilité de s'exprimer avec autant de grâce que de dignité. Il présida pendant trente-cinq ans les assemblées du clergé; et il sut toujours les diriger d'une manière aussi convenable pour le clergé que conforme aux vues du gouvernement. M. de Harlay accueillit l'abbé de Fénelon avec une bienveillance particulière; il lui prodigua tous ces témoignages de goût, de confiance et de bonne volonté, qui étoient dans l'habitude de son caractère et de ses manières, et auxquels un grand usage du monde et de la cour prêtoit la séduction la plus flatteuse pour un jeune homme encore étranger au monde et aux affaires.

18. Il est présenté par son oncle à M. de Harlay, archevêque de Paris.

Mais M. de Harlay vit avec peine l'abbé de Fénelon s'attacher avec une prédilection marquée à Bossuet, que sa grande réputation et sa qualité de précepteur du Dauphin présentoient déjà à l'ar-

comme on voit, antérieurs à la mort du marquis de Fénelon, qui arriva au mois d'octobre 1683. Par suite de ces premiers rapports, Fénelon assista quelque temps, dans la société de Bossuet, aux *Promenades philosophiques*, et aux *Conférences sur l'Écriture sainte*, qui eurent lieu à Saint-Germain et à Versailles, sous la direction de ce prélat, de 1672 à 1685. (*Hist. de Bossuet*, liv. V, n. 1, etc.) (Édit.)

chevêque de Paris, comme un concurrent redoutable à la cour et dans les affaires du clergé. Blessé d'une préférence aussi sensible, M. de Harlay ne fut pas assez maître de lui-même, pour ne pas laisser apercevoir à Fénelon combien il en étoit affecté. Peut-être s'imagina-t-il aussi que des considérations d'un autre genre empêchoient Fénelon de le cultiver avec tout l'empressement qu'il avoit attendu de lui.

Quoi qu'il en soit, Fénelon ne se présentoit à l'archevêché que très-rarement, et dans les seules circonstances où le respect et la bienséance lui en faisoient un devoir. Ce fut dans une de ces occasions que M. de Harlay lui dit d'un ton de reproche où il entroit plus d'amertume que de bienveillance: *M. l'abbé, vous voulez être oublié, vous le serez.*

19. Ses premiers rapports avec Bossuet.

Rien n'est peut-être plus propre à donner une juste idée de la sagesse de caractère et du jugement prématuré de Fénelon, que cette vénération filiale qu'il montroit pour l'évêque de Meaux, dont le génie, les talents et les vastes connoissances commandoient sans doute l'admiration, mais dont l'austérité de principes et de mœurs pouvoit effrayer un jeune homme à peine admis à sa familiarité. Fénelon fut entraîné rapidement, par un sentiment irrésistible, vers ce grand homme, dont les vertus, les leçons et les exemples lui rappeloient les Pères des premiers siècles du christianisme. Chaque

jour lui acquit de nouveaux droits à l'estime et à la confiance de Bossuet; et celui-ci, de son côté, vit avec satisfaction s'élever sous ses yeux un jeune ecclésiastique qui promettoit déjà tout ce qu'il fut dans la suite. Malgré ses grandes occupations, il se chargea de le diriger dans la carrière qui s'ouvroit devant lui, et dans laquelle il est si facile de s'égarer, ou du moins de perdre un temps précieux, lorsqu'on n'est pas conduit par une main habile et exercée. Bossuet y mit une complaisance et un intérêt qui indiquent le sentiment de goût et d'estime qu'il avoit pris pour son jeune élève. Il se montroit toujours disposé à l'accueillir, à répondre à tous ses doutes, et à lui ouvrir tous ces trésors de science que son vaste génie et ses longs travaux l'avoient mis à portée d'acquérir.

Cette liaison subsista pendant un très-grand nombre d'années avec la même intimité. Nous en retrouverons fréquemment des témoignages, jusqu'à l'époque affligeante qui mit en opposition de sentiments ces deux grands hommes; mais nous aurons occasion d'observer que, même dans leurs discussions les plus animées, ils ne cessèrent jamais d'avoir l'un pour l'autre une estime mutuelle, fondée sur l'opinion qu'ils avoient de leur vertu et de leur sincère attachement à l'Église et à la religion.

20. L'évêque de Sarlat lui résigne son prieuré

Fénelon fut obligé, en 1681, de suspendre momentanément ses fonctions de supérieur des Nou-

de Carenac, en 1681; pompeuse réception de Fénelon dans ce doyenné.

velles-Catholiques, pour faire un voyage en Périgord. L'évêque de Sarlat, son oncle, venoit de lui résigner son doyenné de Carenac, pour l'aider à se soutenir à Paris. Ce bénéfice, de la valeur de trois ou quatre mille livres de rente, fut le seul qu'eut Fénelon jusqu'à l'âge de quarante-quatre ans.

Nous trouvons parmi ses manuscrits une lettre qu'il écrivit, en cette occasion, à la marquise de Laval, sa cousine. Il lui fait, dans un style plein de goût et de gaieté, le récit de la pompeuse réception dont on honora son entrée à Carenac. On voit, par ce récit, que, dans les provinces comme à Paris, l'*éloquence des harangues* a toujours été à peu près la même dans tous les temps et dans tous les lieux. « Oui, madame, n'en « doutez pas (1), je suis un homme destiné à des « entrées magnifiques. Vous savez celle qu'on m'a « faite à Bellac, dans votre gouvernement (2). Je vais « vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu.

« M. de Rouffillac pour la noblesse; M. Bose,

(1) *Lettre de Fénelon à la marquise de Laval*, du 20 mai 1681. (*Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 9.)

(2) Pierre de Laval, époux de la marquise de Laval, étoit *lieutenant de Roi* dans la province de la Marche, où Bellac étoit situé. Dans le système d'administration alors en usage, le *lieutenant de Roi* étoit chargé de commander dans la province, en l'absence du *gouverneur;* en ce sens, cette province pouvoit être appelée *son gouvernement*. (Édit.)

« curé, pour le clergé; M. Rigaudie, prieur des « moines, pour l'ordre monastique, et les fermiers « de céans, pour le tiers état, viennent jusqu'à « Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche, ac« compagné majestueusement de tous ces députés; « j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois le quai « bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, « pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent; et en « même temps je découvre que, par un stratagème « galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries « s'étoient cachées dans un coin de la belle île que « vous connoissez; de là, elles vinrent, en bon or« dre de bataille, me saluer avec beaucoup de mous« quetades. L'air est déjà tout obscurci par la fu« mée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le « bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier « que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se « jeter dans l'eau; mais moi, plus modéré, je mets « pied à terre. Au bruit de la mousqueterie est « ajouté celui des tambours. Je passe la belle « rivière de Dordogne, presque toute couverte des « bateaux qui accompagnent le mien. Au bord, « m'attendent gravement tous les moines en corps; « leur harangue est pleine d'éloges sublimes; ma « réponse a quelque chose de grand et de doux. « Cette foule immense se fend, pour m'ouvrir un « chemin; chacun a les yeux attentifs, pour lire « dans les miens quelle sera sa destinée. Je monte

« ainsi jusques au château, d'une marche lente et « mesurée, afin de me prêter pour un peu plus de « temps à la curiosité publique. Cependant mille « voix confuses font retentir des acclamations d'al-« légresse; et l'on entend partout ces paroles : *Il* « *sera les délices de ce peuple*. Me voilà à la « porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur « harangue, par la bouche de l'orateur royal. A ce « nom, vous ne manquez pas de vous représenter « ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pom-« peux. Qui pourroit dire quelles furent les grâces « de son discours ? Il me compara au soleil; bientôt « après je fus la lune; tous les autres astres les plus « radieux eurent ensuite l'honneur de me ressem-« bler; de là, nous vînmes aux éléments et aux « météores; et nous finîmes heureusement par le « commencement du monde. Alors le soleil étoit « déjà couché; et pour achever la comparaison de « lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me pré-« parer à en faire de même. »

21. Plaidoyer burlesque au tribunal de Sarlat.

C'est du même ton de gaieté que Fénelon rend compte à la marquise de Laval d'un plaidoyer qu'il entendit à l'audience publique du tribunal de Sarlat, peu de jours après sa brillante réception à Carenac (1). « On n'a pas tous les jours un grand

(1) *Lettre à la marquise de Laval*, du 16 juin 1681. (*Corresp. de Fénelon. Ibid.* p. 11.) Issigeac, d'où est datée

« loisir, et un sujet heureux pour écrire en style « sublime. Ne vous étonnez donc pas, madame, si « vous n'avez pas vu, chaque semaine, une relation « nouvelle de mes aventures ; tous les jours de la « vie ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. « Mon entrée dans Carenac n'a été suivie d'aucun « événement mémorable ; mon règne y a été si « paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour em- « bellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là, pour venir « trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en « venant : je m'y suis même arrêté un jour, pour « entendre plaider une cause fameuse, par les Ci- « cérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquè- « rent pas de commencer par le commencement « du monde, et de venir ensuite, tout droit par « le déluge, jusqu'au fait. Il étoit question de don- « ner du pain, par provision, à des enfants qui n'en « avoient pas. L'orateur, qui s'étoit chargé de « parler aux juges de leur appétit, mêla judicieu- « sement dans son plaidoyer beaucoup de pointes « fort gentilles, avec les plus sérieuses lois du « Code, et les métamorphoses d'Ovide avec des pas- « sages terribles de l'Écriture sainte. Ce mélange, « si conforme aux règles de l'art, fut applaudi « par les auditeurs de bon goût. Chacun croyoit

cette lettre, est une petite ville du Périgord, où étoit la maison de campagne des évêques de Sarlat, que l'oncle de Fénelon avoit réparée et embellie avec soin. (Édit.)

« que les enfants feroient bonne chère, et qu'une si « rare éloquence alloit fonder à jamais leur cuisine ; « mais, ô caprice de la fortune ! quoique l'avo- « cat eût obtenu tant de louanges, les enfants ne « purent obtenir du pain. On appointa la cause ; « c'est-à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné « à ces malheureux de plaider à jeun ; et les juges « se levèrent gravement du tribunal pour aller « dîner. Je m'y en allai aussi, et je partis ensuite « pour apporter à monseigneur vos lettres. Je suis « arrivé ici presque *incognito*, pour épargner les « frais d'une entrée. Sur les sept heures du matin, « je surpris la ville; ainsi, il n'y a ni harangue, « ni cérémonie, dont je puisse vous régaler. Que « ne puis-je, pour réjouir mademoiselle de Laval, « vous faire part des fleurs de rhétorique qu'un « prédicateur de village répandit naguère sur nous, « ses auditeurs infortunés ; mais il est juste de res- « pecter la chaire plus que le barreau. »

22. *Ode à l'abbé de Langeron.*

Ce fut pendant le court séjour que Fénelon fit à Carenac, qu'il composa l'ode qui commence par ces vers :

Montagnes, de qui l'audace
Va porter jusques aux cieux
Un front d'éternelle glace (1).

On doit bien croire que Fénelon n'avoit jamais

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XXI, p. 289, etc.

eu l'idée de faire imprimer cette ode; elle ne fut en effet imprimée qu'après sa mort, à la suite de la première édition du *Télémaque* publiée par sa famille. Elle étoit adressée à l'abbé de Langeron, qu'une heureuse conformité de caractère et de goûts avoit uni à Fénelon dès sa première jeunesse; qui fut ensuite associé à tous les travaux et à tous les événements de sa vie; qui vécut et mourut fidèle à l'amitié, dans l'adversité comme dans la prospérité.

Nous aurions peut-être négligé de parler de cette pièce de vers, si on n'y remarquoit combien Fénelon, encore rempli de la lecture d'Homère, avoit été frappé de bonne heure du caractère que ce grand poëte donne à Ulysse:

Des Grecs je vois le plus sage,
Jouet d'un indigne sort,
Tranquille dans son naufrage,
Et circonspect dans le port;
Vainqueur des vents en furie,
Pour sa sauvage patrie,
Bravant les flots nuit et jour.
O! combien de mon bocage
Le calme, le frais, l'ombrage
Méritent mieux mon amour!

On croit voir ici une espèce de tableau prophétique de la destinée qui étoit réservée dans la suite à Fénelon lui-même, et dont le pressentiment semble se retrouver encore dans ces vers de la même ode:

Loin, loin, trompeuse fortune,

Et toi, faveur importune;
Le monde entier ne m'est rien.

Ce fut sans doute l'impression qui lui étoit restée, dès sa jeunesse, du caractère d'Ulysse, tel qu'Homère l'a dépeint dans l'*Odyssée*, qui porta dans la suite Fénelon à adapter si heureusement ce même sujet à l'instruction du duc de Bourgogne, en lui proposant pour modèle Télémaque, fils d'Ulysse. On sait d'ailleurs que Fénelon préféroit l'*Odyssée* à l'*Iliade*; il y retrouvoit une peinture plus fidèle et plus attachante des vicissitudes de la vie humaine, et des leçons plus sensibles, pour apprendre aux hommes à supporter avec courage l'injustice et le malheur.

23. Goût de Fénelon pour la poésie; *Ode sur la prise de Philisbourg.*

¶ Au reste, l'*Ode à l'abbé de Langeron* n'est pas le seul monument qui nous reste, du goût de Fénelon pour la poésie. On trouve, dans le recueil de ses *Œuvres*, quelques autres pièces de vers sur divers sujets de piété et sur quelques autres sujets dont il sera question dans la suite de cette *Histoire* (1). Le recueil de ces pièces ne suffit pas sans doute pour donner à Fénelon une place distinguée parmi les poëtes; et il étoit assurément très-éloigné d'aspirer à ce genre de célébrité, en composant à la hâte, et par manière de délassement, ces pièces fugitives, qu'il ne croyoit nullement destinées à voir le jour.

(1) Voyez ci-dessus, n° 13; et plus bas, n° 36.

Cependant, malgré le peu de cas qu'il faisoit lui-même de ces foibles essais, ils fournissent une nouvelle preuve de la variété de ses talents, et de la facilité singulière qu'il avoit à s'exercer dans tous les genres. On retrouve même, dans quelques-unes de ces pièces, la grâce et l'élégance qui semblent être le caractère distinctif de tous ses écrits. Qu'il nous suffise d'indiquer ici l'ode composée en 1688, à l'occasion de la prise de Philisbourg par le Dauphin fils de Louis XIV. Fénelon y dépeint, avec des traits pleins de vivacité, la valeur brillante que le Dauphin avoit déployée pendant le siége de cette ville, et qui l'avoit fait nommer par les soldats *Louis le Hardi* (1):

Tel qu'Hippolyte en son jeune âge,
Il amusoit, dans les forêts,
Sa noble ardeur et son courage;
Mais, lassé d'une longue paix,
Comme son père, après la gloire,
Sur les ailes de la victoire,
Il vole; et sa puissante main
Ne s'exercera dans la guerre
Qu'à purger, comme lui, la terre
Des monstres nourris dans son sein (2).

24. Fénelon reprend ses fonctions auprès des *Nouvelles-Catholiques*.

Après une courte absence, Fénelon reprit ses

(1) Voyez, à ce sujet, plusieurs *Lettres de madame de Sévigné à sa fille*, pendant les mois d'octobre et de novembre 1688; t. VIII, éd. Montmerqué, 1818, in-8°.

(2) *Œuvres de Fénelon*, t. XXI, p. 295.

premières fonctions auprès des Nouvelles-Catholiques; et il consacra dix années entières de sa vie à la simple direction d'une communauté de femmes. Si le nom de Fénelon ne commandoit pas toujours l'amour et le respect; si tous ses ouvrages, toutes ses pensées, sa conduite publique et privée, ne portoient pas un caractère de grandeur qui ne permet pas à l'envie et à la satire de hasarder le plus foible trait contre un si beau génie, on ne manqueroit pas de dire et de croire qu'un pareil emploi de son temps, dans la maturité de l'âge et de la raison, a contribué à rétrécir son esprit, en le concentrant dans des soins minutieux, dans des détails obscurs, dans des études inutiles. || Ajoutons, cependant, que les soins assidus qu'il donnoit à la communauté des *Nouvelles-Catholiques*, ne l'empêchoient pas d'exercer quelquefois au dehors les fonctions du saint ministère, et particulièrement celle de la prédication. Ce fut à l'époque dont nous parlons, qu'il composa et prêcha la plus grande partie des sermons que nous ferons connoître ailleurs plus en détail (1), et particulièrement son discours si remarquable *sur la vocation des Gentils*, prêché en 1685, dans l'église des Missions étrangères || (2).

(1) Ci-après, liv. IV, n. 42, tom. III.

(2) Deux ans auparavant, le 28 février 1683, Fénelon avoit réhabilité, dans l'église de Saint-Sulpice, le mariage

25. Il compose le traité *De l'Éducation des filles.*

Ce fut aussi vers ce temps que Fénelon écrivit son premier ouvrage, celui qui a commencé sa réputation, et qui, dans un seul petit volume, réunit plus d'idées justes et utiles, plus d'observations fines et profondes, plus de vérités pratiques et de saine morale, que tant d'ouvrages volumineux, écrits depuis sur le même sujet (1). Il est facile, en effet, de s'apercevoir que tout ce que des auteurs plus récents ont proposé d'utile et de raisonnable sur l'éducation, a été emprunté du traité *De l'Éducation des filles*. Fénelon avoit dit avec précision et simplicité ce qu'on a répété avec emphase et prétention. Il n'avoit pas même composé cet ouvrage

invalidement contracté, le 12 octobre 1680, entre le prince Louis-Thomas de Savoie, frère aîné du prince Eugène, et Uranie de la Cropte de Beauvais. Le premier mariage avoit eu lieu dans l'église de la Folie-Herbault (diocèse de Blois), malgré l'opposition de la comtesse de Soissons, mère du prince, et de la princesse de Carignan, sa grand'mère. La copie authentique du second mariage, célébré à Saint-Sulpice par Fénelon, se trouve à la *Bibliothèque du Roi*, dans la collection des *Mss. de Harlay* (vol. $\frac{121}{31}$; pièce 71). (Édit.)

(1) On peut voir, à l'appui de ce jugement, le *Spectateur françois au dix-neuvième siècle*, t. II, p. 377, etc. Il seroit curieux aussi de comparer l'ouvrage de Fénelon avec la *Lettre de saint Jérôme à Læta*, sur l'éducation de sa fille. (S. Hieron. *Epist.* 57, *aliàs* 7; *Oper.* t. IV.) Nous sommes très-portés à croire que Fénelon a puisé, dans cette lettre du saint docteur, l'idée de plusieurs développements remarquables du traité *De l'Éducation des filles.* (Édit.)

pour le public : c'étoit un simple hommage de l'amitié ; il ne l'avoit écrit que pour répondre aux pieuses intentions d'une mère vertueuse. Madame la duchesse de Beauvilliers partageoit tous les sentiments de confiance et d'estime de son mari pour l'abbé de Fénelon. Occupée, avec le plus respectable intérêt, de l'éducation de sa nombreuse famille, elle le pria de la diriger dans l'accomplissement des devoirs prescrits à sa sollicitude maternelle. Outre plusieurs garçons, elle eut huit filles, qui, grâce aux exemples domestiques qu'elles eurent sous leurs yeux, pendant leur jeunesse, et aux principes qu'elles puisèrent dans les instructions de Fénelon, furent des modèles de toutes les vertus que la charité inspire, et que la religion ennoblit.

Comme elles étoient encore trop jeunes pour que Fénelon pût indiquer, par rapport à chacune d'elles, les modifications que tout instituteur éclairé doit employer, selon la différence des caractères, des penchants et des dispositions, il généralisa toutes ses vues et toutes ses maximes ; mais il saisit, avec tant d'art et de profondeur, tous les traits uniformes dont la nature a marqué ce premier âge de la vie, et toutes les variétés qui donnent à chaque caractère, comme à chaque figure, une physionomie différente, qu'il n'est aucune mère de famille qui ne doive retrouver dans ce tableau l'image de son enfant, et l'expression fidèle des défauts qu'elle doit

s'efforcer de prévenir, des penchants qu'elle doit chercher à rectifier, et des qualités qu'elle doit désirer de développer.

C'est ainsi qu'un ouvrage destiné à une seule famille est devenu un livre élémentaire, qui convient à toutes les familles, à tous les temps et à tous les lieux.

26. Analyse de cet ouvrage.

Cet ouvrage est si connu et si généralement répandu, que nous pourrions nous croire dispensés d'en faire ici l'analyse. Nous étions même d'autant plus portés à l'omettre, que le traité *De l'Éducation des filles* est du petit nombre de ces livres parfaits, auxquels on ne peut, ce semble, rien ajouter, et dont on ne peut rien retrancher, sans en altérer l'esprit et le caractère. Toutefois, l'importance du sujet dont il traite nous a fait penser que la plupart des lecteurs ne verroient pas, sans intérêt et sans utilité, l'analyse même imparfaite que nous leur présenterons de cet admirable ouvrage (1). Quoiqu'il ait principalement pour objet l'*éducation des filles*, les avis et les préceptes qu'il renferme sont souvent applicables aux deux sexes, surtout dans ce premier

(1) Nous avons un peu étendu l'analyse que le cardinal de Bausset donnoit ici du traité *De l'Éducation des filles*. Il nous a paru facile, au moyen de quelques additions, de donner une idée plus nette et plus exacte du plan et des principaux développements de cet important ouvrage. (Édit.)

âge où ils semblent se confondre dans le même nom d'*enfant*, comme ils font remarquer en eux les mêmes inclinations et les mêmes foiblesses. Dans le développement de ces avis et de ces préceptes, Fénelon s'adresse principalement aux parents, aux instituteurs, aux institutrices, et fait, pour ainsi dire, leur éducation, encore plus que celle de leurs enfants et de leurs élèves.

27. Inconvénients ordinaires dans l'éducation des filles.

Après quelques réflexions générales sur l'importance de bien élever les filles, et sur l'influence de cette éducation dans la société (1), Fénelon signale les principaux inconvénients des éducations ordinaires, savoir : l'ignorance, la mollesse, l'oisiveté, la curiosité qui se porte avec ardeur vers des objets vains et dangereux (2). Fénelon, en signalant ces défauts, est bien éloigné d'interdire aux femmes l'instruction qui leur est nécessaire pour remplir avec succès tous les devoirs que leur imposent la nature et la société. Il ne cherche point à les dépouiller des avantages que la culture de l'esprit peut ajouter

(1) *De l'Éducation des filles*, ch. 1. Les réflexions de Fénelon sur ce sujet ont été reproduites et développées avec beaucoup de force, par quelques écrivains de nos jours, à l'occasion de la discussion *sur la liberté de l'enseignement*. Voyez en particulier l'opuscule de M. de Cormenin, intitulé : *Feu! feu!* (3e édit. p. 26, etc.); et celui de M. Parisis, évêque de Langres : *Sur les tendances de l'Église et de l'État*. (*Deuxième examen sur la liberté de l'Église.*) (ÉDIT.)

(2) *Ibid.* ch. 2.

à leurs agréments naturels. Il savoit qu'elles sont destinées à faire aimer la vie domestique, par le charme de la douceur; à y entretenir l'esprit d'ordre et d'économie, le plus riche patrimoine des familles; à graver dans le cœur de leurs enfants les premiers éléments de cette éducation religieuse et morale que rien ne peut suppléer; à faire succéder la sérénité aux jours mauvais qui troublent si souvent le cours de la vie humaine; à donner à la société ce caractère de politesse, de grâce et de décence, si nécessaire pour adoucir l'humeur peu flexible et souvent impérieuse des hommes. « Ces devoirs, dit Fé-« nelon (1), sont les fondements de la vie humaine. « Le monde n'est point un fantôme; c'est l'assem-« blage de toutes les familles. Eh! qui est-ce qui « peut les policer avec un soin plus exact que les « femmes? » Il désire donc qu'elles se défendent également de cet excès de présomption qui les porte à aspirer à des connoissances qui ne leur sont ni utiles ni nécessaires, et de l'excès d'indifférence pour toute espèce d'instruction.

Peut-être observoit-il, avec peine, que plusieurs femmes de son temps s'étoient déjà écartées de cette sage réserve. « On ne manque pas, dit-il, de se servir « de l'expérience qu'on a de beaucoup de femmes que « la science a rendues ridicules, pour les condamner

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 1.

« à une ignorance absolue (1). » Mais avec cette grâce d'expression et de sentiment qu'on retrouve toujours en Fénelon, il invite celles même d'entre elles qu'une imagination brillante, un travail assidu et des succès extraordinaires auroient fait distinguer d'une manière plus marquée, à se ressouvenir « qu'il « doit y avoir pour leur sexe une pudeur sur la « science, presque aussi délicate que celle qui in- « spire l'horreur du vice. » C'est par cette considération qu'il veut qu'on s'attache « à désabuser les jeunes « personnes du bel esprit. Elles sont exposées à « prendre souvent la facilité de parler et la vivacité « d'imagination pour l'esprit; elles veulent parler « de tout; elles décident sur les ouvrages les moins « proportionnés à leur capacité; elles affectent de « s'ennuyer par délicatesse; elles sont vaines, et la « vanité fait parler beaucoup; elles sont légères, et « la légèreté empêche les réflexions qui feroient « souvent garder le silence. *Rien cependant n'est « estimable que le bon sens et la vertu* (2). »

En combattant la curiosité ordinaire aux jeunes personnes pour les objets vains et dangereux, Fénelon s'élève surtout avec force contre le goût qu'elles manifestent trop souvent pour la lecture des romans, des comédies et des aventures chimériques où l'a-

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 1.
(2) *Ibid.* ch. 10.

mour profane est mêlé (1). ‖ Il leur interdit absolument ces sortes de lectures, comme étant pour elles une source de dangers et d'égarements. « Leur imagination errante, dit-il, tourne leur curiosité avec « ardeur vers des objets dangereux; elles se passionnent pour des romans, pour des comédies, pour « des récits d'aventures chimériques; elles se ren- « dent l'esprit visionnaire, en s'accoutumant au langage magnifique des héros de ces histoires fabu- « leuses; *elles se gâtent même par là pour le monde.* « Une pauvre fille, pleine du tendre et du merveil- « leux qui l'ont charmée dans ces lectures, est étonnée « de ne point trouver dans le monde de vrais per- « sonnages qui ressemblent à ces héros (2). »

On voit que Fénelon veut parler de ce genre de romans dont le goût dominoit dans le siècle où il écrivoit; de ces romans qui représentoient le plus souvent des personnages ornés de toutes les perfections imaginaires de beauté, de grâces, de courage, d'honneur, de délicatesse et de vertu, et dont

(1) Le traité *De l'Éducation des filles* n'est pas le seul ouvrage où Fénelon s'élève contre ces sortes de lectures, et en signale fortement le danger, surtout par rapport aux jeunes personnes. On retrouve les mêmes principes, dans son *Sermon pour la fête de Sainte-Thérèse* (1er point), et dans sa *Lettre à l'Académie françoise* (n. 6). Nous verrons ailleurs comment il a pu concilier avec ces principes la composition du *Télémaque*. (Ci-après, t. III, liv. IV, n° 20.) (ÉDIT.)

(2) *De l'Éducation des filles*, ch. 2.

il étoit en effet difficile de retrouver les modèles dans le monde et dans l'habitude de la vie. Il est vraisemblable qu'il se seroit montré bien plus sévère encore pour les romans de notre siècle, qui sont une image trop fidèle de nos mœurs actuelles, et qui familiarisent ainsi les imaginations jeunes et faciles avec des impressions et des sentiments qui ne sont malheureusement que l'histoire trop sincère des désordres de la société.

28. Moyens d'éviter ces inconvénients.

¶ Après avoir signalé les principaux inconvénients des éducations ordinaires, Fénelon examine les moyens qu'on peut employer pour les éviter. Il réduit ces moyens à quatre principaux, dont le développement remplit la plus grande partie de son ouvrage.

¶ Le premier moyen est de commencer l'éducation des filles dès leur plus tendre enfance (1). « Ce pre« mier âge, qu'on abandonne à des femmes indiscrè« tes et quelquefois déréglées, est pourtant, dit Fé« nelon, celui où se font les impressions les plus « profondes, et qui, par conséquent, a un plus grand « rapport à tout le reste de la vie. » Dès l'âge le plus tendre, on peut travailler utilement à l'éducation des enfants, les accoutumer doucement à la sobriété, leur inspirer l'amour de la vérité et le mépris de toute dissimulation, les prémunir contre la présomption et la vanité, profiter de leur curiosité

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 3.

naturelle et de leurs questions enfantines, pour les instruire insensiblement et sans effort.

¶ Le second point, que l'auteur regarde avec raison comme capital en cette matière, consiste à n'offrir aux enfants que de bons modèles (1). L'ignorance des enfants et la flexibilité de leur cerveau, dans lequel rien n'est encore imprimé, les rendent naturellement souples et enclins à imiter tout ce qu'ils voient : ne laissez donc approcher d'eux que des personnes dont les exemples soient utiles à suivre ; et « comme « il n'est pas possible qu'ils ne voient, malgré les « précautions qu'on prend, beaucoup de choses irré- « gulières, il faut leur faire remarquer de bonne « heure l'impertinence de plusieurs personnes vicieu- « ses et déraisonnables, sur la réputation desquelles « il n'y a rien à ménager ; il faut leur montrer com- « bien on est méprisé, et digne de l'être, combien on « est misérable, quand on s'abandonne à ses pas- « sions, et qu'on ne cultive point sa raison. »

29. Manière d'instruire les enfants.

¶ Le troisième point, sur lequel Fénelon s'étend plus longuement, est l'instruction (2). Rien de plus intéressant que les détails où il entre, dans cette partie de son ouvrage, sur la manière d'instruire les enfants, de leur faire goûter l'instruction, et de leur rendre la vertu aimable ; sur les moyens d'ému-

(1) *De l'Éducation des filles*, ch. 4.
(2) *Ibid.* ch. 5 et 6.

lation et d'encouragement qu'on peut employer; sur le choix et l'application des récompenses et des châtiments; enfin, sur les moyens de faire entrer dans l'esprit des enfants les premiers principes de la religion (1). Sur ce dernier point en particulier, on trouve ici les développements qu'on chercheroit vainement ailleurs, et qui ne sauroient être trop médités, non-seulement par les pères et mères, mais par toutes les personnes appliquées à l'instruction de la jeunesse.

Fénelon établit tout son système d'éducation sur le seul fondement qui peut assurer le bonheur des familles et l'ordre de la société, sur la religion. Il fait arriver les enfants à l'instruction, par leur penchant même à la frivolité; c'est le goût général des enfants pour les histoires, que Fénelon emploie pour les instruire de la religion. Il indique ensuite la méthode la plus simple et la plus facile pour mettre les vérités les plus intellectuelles à la portée des enfants, et les leur faire comprendre autant qu'il est donné à l'esprit humain de pénétrer dans ces obscurités métaphysiques, sur lesquelles un enfant un peu instruit en sait autant que les hommes, et les hommes les plus instruits n'en savent guère plus que les enfants. C'est une *vraie persuasion* que Fénelon veut obtenir des enfants; et, comme il

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 7 et 8.

le dit lui-même, « ce n'est pas en jetant un enfant « dans des subtilités de philosophie, qu'on parvient « à cette vraie persuasion (1). »

Il profite de la poupée même avec laquelle joue l'enfant, pour lui donner les premières notions de la distinction de l'esprit et du corps, de la différence des qualités morales, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses d'une autre vie; c'est toujours par des raisons sensibles qu'il parle à leur raison naissante.

Fénelon veut qu'on donne aux femmes comme aux hommes, sur tout ce qui concerne la religion, une instruction solide et exempte de toute superstition. « Il ne faut jamais laisser mêler dans la « foi, ou dans les pratiques de piété, rien qui ne « soit tiré de l'Évangile, ou autorisé par une appro- « bation constante de l'Église. Accoutumez-les « donc à n'admettre pas légèrement certaines his- « toires sans autorité, et à ne s'attacher pas à de « certaines dévotions qu'un zèle indiscret introduit, « sans que l'Église les approuve. »

Il expose ensuite successivement tous les points de la doctrine de l'Église catholique, tout ce qui concerne les sacrements et les cérémonies du culte public, avec une clarté si admirable, qu'il est impossible que des enfants bien pénétrés de ses

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 7.

maximes et de ses leçons ne soient pas parfaitement instruits des vérités essentielles de la religion ; on seroit même fondé à penser que ce degré d'instruction pourroit suffire au plus grand nombre des hommes.

On ne doit pas oublier de remarquer que Fénelon, dans ce traité si précis et si substantiel, fait trois fois le plus grand éloge du *Catéchisme historique* de l'abbé Fleury (1). Il est vraisemblable que son estime pour l'ouvrage et pour l'auteur le détermina dans la suite à s'associer cet homme si recommandable, dans l'éducation des petits-fils de Louis XIV.

30.
Défauts à prévenir et à combattre en eux.

‖ Le quatrième point que Fénelon traite dans cet ouvrage, regarde le soin qu'on doit prendre de préserver les filles de plusieurs défauts ordinaires à leur sexe, comme sont principalement la mollesse, l'excessive timidité, qui les rend incapables d'une conduite ferme et réglée, la facilité à se répandre en paroles et en discours inutiles, les détours artificieux pour parvenir à leur but, la vanité surtout et le désir de plaire ‖ (2). Fénelon ne dit qu'un seul mot de la dissimulation qu'on reproche aux femmes ; et ce mot renferme un grand sens. « Cette dissimu-« lation, dit-il, est d'autant plus inutile, que si le

(1) *De l'Éduc. des filles,* ch. 9 et 10.
(2) *Ibid.* ch. 6 et 13.

« monde est quelquefois trompé sur quelque action « particulière, il ne l'est jamais sur l'ensemble d'une « vie entière. »

¶ Pour corriger la vanité et le désir de plaire, qui leur est si naturel, Fénelon veut qu'on s'applique à leur faire comprendre combien les grâces et les agréments naturels sont inutiles et même dangereux, s'ils ne sont soutenus par le mérite et la vertu; qu'on leur fasse soigneusement éviter la recherche dans les ajustements, l'empressement à suivre les modes, l'affectation du bel esprit, et tant d'autres petitesses, qui n'aboutissent qu'à rendre une femme méprisable aux yeux de tout homme sage et bien réglé (1).

Il n'y a pas jusqu'à des leçons de grâce et de bon goût sur la parure, que Fénelon n'ait trouvé le moyen d'amener dans cet intéressant ouvrage. Il fait voir combien les jeunes personnes s'égarent souvent dans les combinaisons de leur vanité, en adoptant inconsidérément des modes qui leur font perdre la plus grande partie de leurs avantages. Il voudroit « qu'on leur fît remarquer la noble sim« plicité qui paroît dans les statues et les autres « figures qui nous restent des femmes grecques et « romaines. Elles y verroient combien des che« veux noués négligemment par derrière, et des

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 9 et 10.

« draperies pleines et flottantes à longs plis, sont « agréables et majestueuses. »

Mais, par une espèce de pressentiment de l'exagération qu'une nation mobile et légère apporte toujours dans ses goûts et dans ses modes, Fénelon ajoute : « Il ne faut pas souhaiter qu'elles prennent « l'extérieur antique ; il y auroit de l'extravagance « à le vouloir : il faut seulement qu'elles prennent « le goût de cette simplicité d'habits, si noble, si « gracieuse, *et d'ailleurs si convenable aux mœurs « chrétiennes... Les véritables grâces suivent la « nature, et ne la gênent jamais.* »

31. Conclusion de l'ouvrage.

Les derniers chapitres de l'ouvrage sont consacrés à l'instruction des femmes et des gouvernantes, appelées à suppléer ou à seconder les mères dans l'éducation de leurs enfants (1). Tout ce qu'on a jamais écrit de plus raisonnable et de plus solide pour l'instruction des mères de famille, sur la manière de conduire leurs enfants, de traiter leurs domestiques, de régler l'intérieur de la maison, de surveiller tous les détails du ménage, se trouve ici réuni en quelques pages, mais avec cet intérêt et ce charme inexprimables dont le secret semble réservé à Fénelon. Chacun de ses avis et de ses préceptes est éclairci par des détails et des exemples qui en rendent la vérité

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 11, 12 et 13.

sensible; qui en mettent, pour ainsi dire, la pratique sous les yeux du lecteur; et qui supposent, dans l'auteur, un esprit d'observation et de sagesse, une profondeur de vues et de réflexions, un sentiment des usages et des convenances, que très-peu d'écrivains ont possédés dans un si haut degré. ‖ Rien ne lui échappe dans la vie intérieure des familles, ni dans le tableau du monde où elles sont destinées à vivre. Il finit par cet éloge si touchant, que l'Écriture fait, dans le livre des Proverbes, « de la femme vraiment admirable, « que ses enfants ont dite heureuse, que son mari « a louée, et qui a été louée par ses propres « œuvres dans l'assemblée des sages, et par les « regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont « connue, aimée et respectée (1). »

32. Mérite et importance de ce traité.

On ne peut s'empêcher, en lisant cet ouvrage, d'admirer le ton de modestie et de simplicité avec lequel Fénelon y présente plusieurs observations de détail, aussi fines que justes et profondes. L'étonnement augmente encore si l'on compare cette simplicité avec le faste des auteurs plus récents, qui nous ont reproduit ces mêmes observations comme des découvertes qui sembloient leur appartenir. « *Je ne donne pas ces petites*

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 13.

choses pour grandes, » dit Fénelon (1). Mais que Fénelon paroît grand, lorsqu'il ne donne que comme de *petites choses* ces observations fines et délicates, qui tenoient à une attention si suivie, à des réflexions si profondes et si variées, qui supposoient tant de goût et de tact, et qui étoient l'expression du cœur le plus sensible et le plus vertueux !

Nous nous sommes un peu étendu sur ce traité d'éducation, non-seulement parce qu'il fut le premier ouvrage de Fénelon, et qu'il réunit tous les genres de mérite qui peuvent appartenir à un pareil sujet; mais encore parce qu'il indiqua, pour ainsi dire, d'avance, au duc de Beauvilliers, le précepteur des petits-fils de Louis XIV.

Il y a loin, sans doute, du gouvernement domestique des familles au gouvernement d'un grand empire. Mais la différence des objets ne change rien au caractère du génie, qui les considère chacun sous son véritable point de vue. Le même esprit d'observation et de sagesse, qui sait donner à chaque sujet toute la profondeur et toute l'étendue dont il est susceptible, sans jamais sortir des bornes où il doit se renfermer, suppose toujours cette surabondance de génie et de talent, qui ne demande qu'un libre essor et des circonstances propices,

(1) *De l'Éduc. des filles*, ch. 3.

pour embrasser un plus vaste espace, et atteindre les points les plus élevés.

Lorsqu'on a lu le traité *De l'Éducation des filles*, on est disposé à croire que Fénelon n'avoit pu acquérir un sentiment si juste et si délicat des usages, des convenances et des travers de la société, que par un commerce habituel avec le monde. Cependant, à l'époque où il composa cet ouvrage, il étoit dans la retraite, uniquement occupé de ses devoirs ecclésiastiques. Il logeoit, à la vérité, chez le marquis de Fénelon, son oncle, qui avoit autrefois beaucoup vécu à la cour et dans le monde. Mais cet oncle vivoit alors lui-même fort retiré, livré tout entier à la méditation des grandes vérités de la religion, et n'ayant conservé, de toutes ses anciennes relations, qu'un petit nombre d'amis qui partageoient ses principes et ses sentiments. Il est vrai que ces amis étoient des hommes du premier mérite, par leur vertu et leur caractère; prévenus favorablement pour le neveu, par leur amitié pour l'oncle, ils éprouvoient déjà pour Fénelon cette espèce d'attrait, qui lui tint si étroitement unis, pendant toute sa vie, tous ceux qui avoient une fois commencé à l'aimer. Ce fut dans la société de ces hommes distingués, déjà désabusés du monde, ou qui avoient eu la sagesse d'y conserver l'indépendance de leur caractère, en se retirant souvent dans la solitude de leurs pensées, que Fénelon ap-

33. Vie sérieuse et retirée de Fénelon, à l'époque où il composa cet ouvrage.

prit à connoître le monde, beaucoup mieux qu'il ne l'auroit connu, en s'abandonnant inconsidérément au tourbillon des sociétés. D'ailleurs, ce seroit une illusion de croire qu'on ne connoît bien le monde, qu'en se livrant au tumulte insensé de ses plaisirs bruyants, à ses joies si vaines, à son oisive activité. Il reste bien peu de temps et de moyens pour l'observation, lorsqu'on est soi-même entraîné par le mouvement rapide qui précipite les jours et les années de la vie, dans ce vide immense de soins inutiles, de distractions pénibles, de vains projets, d'espérances trompeuses. C'est de la solitude qu'il faut voir le monde, ses passions, ses ennuis, ses vicissitudes; la connoissance des hommes n'est point attachée à l'observation superficielle des formes et des usages de la société. L'habitude de la politesse et des égards contribue sans doute à répandre plus de douceur dans les mœurs, et plus d'élégance dans les manières; mais il n'est pas nécessaire de consumer sa vie entière dans ces soins frivoles, pour avoir un grand usage du monde; il suffit de porter en soi-même le sentiment des convenances, et cette aménité d'esprit et de caractère qui forme la véritable urbanité.

Il est, en effet, assez remarquable que tous les bons ouvrages du siècle de Louis XIV, ceux dans lesquels on retrouve le sentiment le plus exquis de tout ce qui constitue le bon goût dans la littéra-

ture et les beaux-arts, ceux qui nous révèlent avec le plus de charme et de délicatesse tous les secrets du cœur humain, ont été écrits le plus souvent par des hommes qui vivoient dans le silence de la retraite, ou qu'une heureuse conformité de principes religieux, de goûts estimables, d'études utiles ou agréables, avoient unis de confiance et d'amitié. Sans doute ces écrivains célèbres n'étoient pas entièrement étrangers au monde ; il faut bien voir les hommes, lorsqu'on veut les connoître et les juger ; mais ceux même d'entre eux que le bonheur des circonstances avoit mis à portée d'observer les grands modèles, et d'être recherchés par tout ce que le rang, la naissance et la faveur avoient élevé au-dessus d'eux, évitoient de se laisser éblouir par le prestige de ces brillantes illusions ; ils s'attachoient à tourner au profit de leur sagesse et de leurs lumières les observations qu'ils recueilloient du spectacle des jeux de la fortune et du combat éternel des passions ; ils retournoient toujours avec un nouveau plaisir dans leur paisible et vertueuse retraite, pour y retrouver le bonheur le plus pur et le plus vrai, dans les douces affections de la nature et de l'amitié (1).

(1) Voyez, parmi les *Pièces justificatives* du liv. I, n. 4, un morceau très-curieux de l'abbé Gédoyn, sur la vie retirée que menoient autrefois à Paris les magistrats et les gens de lettres.

34.
Mort du marquis Antoine de Fénelon.
1683.

Tandis que Fénelon se livroit aux occupations utiles et honorables d'un emploi obscur et presque ignoré; tandis qu'il se disposoit, par l'étude et la méditation, à acquérir les connoissances et les talents nécessaires pour rendre un jour à l'Église des services plus éclatants, il eut à pleurer la mort d'un oncle qui avoit dirigé ses premiers pas dans la carrière du monde, et qui lui avoit été encore plus utile en tournant son cœur vers les sublimes idées de la perfection chrétienne (1). C'étoit sous ses yeux, c'étoit dans sa maison, et dans l'intimité de cette douce confiance qu'un père se plaît à montrer à l'enfant de son choix, à celui qu'il a adopté pour le consacrer tout entier à Dieu et à la vertu, que Fénelon s'étoit pénétré du sentiment profond des devoirs de son état et de la grandeur de son ministère.

Ce que nous avons déjà dit du marquis de Fénelon, de son caractère, de ses principes, de l'éclat de ses démarches dans l'affaire des duels, et de la vie austère qu'il avoit embrassée, prouve en effet qu'il étoit digne de servir de guide à son neveu dans les voies de la religion. On peut même croire que

(1) Le marquis Antoine de Fénelon mourut le 8 octobre 1683, et fut enterré, ainsi qu'il l'avoit demandé, dans la chapelle souterraine du séminaire de Saint-Sulpice. Voyez, au n. 1 des *Pièces justificatives* de ce livre, la *Notice général. sur la famille de Fénelon*, § 5.

la rigidité de ses maximes avoit contribué à prémunir Fénelon contre les dangers auxquels auroient pu l'exposer son extrême sensibilité, la douceur naturelle de son caractère, la facilité brillante de son imagination, et cette bienveillance qui l'invitoit toujours à supposer dans les hommes toutes les vertus dont il portoit le goût et le sentiment au fond de son cœur.

35. Étroite liaison de Fénelon avec Bossuet et avec le duc de Beauvilliers.

Mais il lui restoit trois amis précieux, qu'il continua de cultiver avec autant d'assiduité que d'affection. Bossuet avoit déjà conçu pour le neveu de son ancien ami cette prédilection qui supposoit des rapports si vertueux entre l'âme de deux hommes dont les caractères, différents à plusieurs égards, se rapprochoient et s'unissoient en tout ce qui concernoit les intérêts de la religion et la gloire de l'Église.

Le duc de Beauvilliers avoit d'abord accueilli l'abbé de Fénelon comme le neveu de l'un des hommes qu'il estimoit le plus, et comme l'élève le plus cher de M. Tronson. Mais cet élève étoit devenu son maître et son guide, en même temps que son ami le plus tendre; et le duc de Beauvilliers prenoit déjà conseil du jeune abbé de Fénelon pour les affaires de sa conscience. Ils avoient l'un et l'autre un attrait particulier pour les maximes de cette spiritualité pure et désintéressée, qui transporte tous nos sentiments et toutes nos affections dans le

sentiment presque exclusif de l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun retour humain sur notre propre bonheur.

M. Tronson suivoit avec un intérêt paternel son ancien élève, dans la carrière qui s'ouvroit devant lui. Il ne cessoit de l'entretenir, par ses sages avis, dans cet esprit de recueillement et de méditation, si nécessaire pour le préserver des illusions de l'amour-propre et de l'ambition : deux sentiments qui peuvent quelquefois égarer les hommes les plus vertueux, en leur présentant la gloire de leur ministère comme attachée à leur considération personnelle.

Fénelon trouvoit toujours, dans ses entretiens avec Bossuet, de nouveaux motifs pour estimer et respecter ce grand homme, et de nouveaux avantages pour sa propre instruction. Ce fut d'après ses conseils et sa méthode, qu'il s'attacha à étudier les principes de la véritable doctrine dans les sources les plus pures de l'antiquité. Il apprenoit de lui à éclaircir les difficultés qui se rencontrent assez fréquemment dans les écrits des Pères de l'Église, et qui peuvent quelquefois arrêter les esprits peu familiarisés avec leur langage, et avec la nature des questions qu'ils ont eu à traiter, pour combattre tant d'hérésies différentes et souvent opposées. Il lui montroit la mauvaise foi des hérétiques, qui affectent souvent de s'appuyer sur un texte isolé, pour sup-

poser qu'ils ne se sont point écartés de l'ancienne doctrine de l'Église. Il lui faisoit sentir que c'étoit surtout dans les livres sacrés, et dans leur interprétation consacrée par la tradition, qu'il devoit chercher les principes et les preuves de tout le corps de la tradition.

C'est certainement à l'école de Bossuet que Fénelon, déjà familiarisé avec la science des saintes Écritures, par les instructions publiques qu'il avoit données pendant son séjour à la communauté de Saint-Sulpice, contracta cette heureuse facilité d'employer naturellement et sans effort les pensées et les expressions des écrivains sacrés, pour en composer son style. Cette langue inspirée lui devint si naturelle, qu'on en retrouve sans cesse l'application dans tous ses écrits, et même dans ses lettres les plus indifférentes. Il ne pouvoit assurément choisir un plus grand maître dans cette science que Bossuet, qui étoit parvenu à ne pouvoir plus s'énoncer dans sa propre langue, sans y transporter involontairement toute la magnificence des prophètes et toute la hauteur de ce style sublime, qui porte avec lui le sceau de l'inspiration.

36. Voyages de Fénelon à Germigny.

Un grand avantage pour Fénelon, comme l'une de ses distractions les plus douces, étoit la liberté d'accompagner Bossuet à sa maison de Germigny (1).

(1) Maison de campagne des évêques de Meaux.

C'étoit là que Bossuet alloit chercher quelquefois le repos de la solitude, pour échapper au tourbillon des devoirs et des affaires, qui remplissoient tous ses moments à Paris et à la cour : retraite sacrée, qui pouvoit seule soustraire ce grand homme à l'empressement indiscret de tant de personnes de tous les rangs et de toutes les professions, qui venoient sans cesse interroger l'oracle de l'Église gallicane. Là, Fénelon, son fidèle ami l'abbé de Langeron, et le célèbre abbé Fleury, étoient assurés de jouir de Bossuet tout entier; les repas, la promenade, et les intervalles nécessaires qui séparent les moments consacrés à l'étude, devenoient des occasions et des moyens d'instruction, sous la forme d'une simple conversation.

¶ La *Correspondance de Fénelon* nous offre un précieux monument de ces premiers rapports de deux grands hommes, faits pour se connoître, s'aimer et s'estimer; c'est une pièce de vers adressée à Bossuet par Fénelon, probablement pendant l'hiver de l'année 1687 (1). Le poëte y dépeint en traits vifs et animés les agréments de Germigny, et soupire après le retour du printemps, qui doit rendre à ce riant séjour toutes les grâces et les beautés dont l'hiver

(1) *OEuvres de Fénelon*, t. XXI, p. 302. On a vu plus haut (p. 51, note 1), que les premiers rapports de Fénelon avec Bossuet remontent à peu près à l'époque dont nous parlons. (Édit.)

l'a dépouillé. Voici quelques traits de cette pièce, qui dut faire sourire la gravité de Bossuet :

« De myrte et de laurier, de jasmins et de roses,
« De lis, de fleurs d'orange, en son beau sein écloses,
« Germigny se couronne, et sème les plaisirs.
« Taisez-vous, aquilons, dont l'insolente rage
« Attaque le printemps, caché dans son bocage;
« Zéphyrs, portez-lui seuls mes plus tendres soupirs. »

Après une courte peinture des beautés de Germigny, le poëte termine ainsi :

« Hiver, cruel hiver, dont frémit la nature,
« Ah ! si tu flétrissois cette vive peinture !
« Hâtez-vous donc, forêts, montagnes d'alentour;
« Défendez votre gloire, arrêtez son audace;
« Tremblez, nymphes, tremblez, c'est Tempé qu'il menace:
« Des Grâces et des Jeux c'est le riant séjour. »

¶ A cette pièce de vers étoit joint un simple billet sur quelques affaires indifférentes, mais qui fournit une preuve touchante de la douce confiance et de l'aimable abandon que Bossuet avoit su inspirer à Fénelon, dans ces premiers temps de leur liaison. « Voilà, Monseigneur, disoit Fénelon, ce qu'un de « mes amis vous envoie; il vous prie d'en faire « part à Germigny, pour le consoler dans les dis« grâces de la saison.... Je ne sais aucune nouvelle. « Ce n'en est pas une de vous dire, Monseigneur, « que je suis tout ce que je dois être, et que je n'o« serois dire, à cause que vous avez défendu à mes « lettres tout compliment. »

37.
Il réfute le *système de Malebranche, sur la nature et la grâce.*

Nous ne pouvons douter qu'à cette époque, si heureuse pour l'un et pour l'autre, Fénelon ne se fît un devoir de soumettre à Bossuet, avec un respect religieux, tous ses travaux et tous ses essais. || On trouve en effet une preuve remarquable de cette mutuelle confiance, dans la *Réfutation du système de Malebranche sur la nature et la grâce*, composée par Fénelon dans le temps de sa liaison avec l'évêque de Meaux, et que ce prélat examina avec le plus vif intérêt, pour répondre aux désirs de Fénelon (1). Nous avons entre les mains une copie authentique de cet ouvrage, dont l'original se trouvoit encore, il y a quelques années, parmi les manuscrits dont le dépôt nous a été confié. Il paroît que cette copie avoit été destinée à l'impression en 1716; car toutes les pages en sont paraphées par le censeur, dont on lit, à la fin, une approbation datée du 13 novembre de cette année. || Nous n'avons pu découvrir par quel accident le manuscrit original a disparu, au milieu du désordre que le malheur des temps a introduit dans une mul-

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. III, p. 1, etc. Le système de Malebranche, que Fénelon réfute dans cet ouvrage, est principalement développé dans le *Traité de la nature et de la grâce*, publié en 1680, et que l'auteur défendit ensuite dans plusieurs écrits, réunis sous ce titre : *Recueil de toutes les réponses du P. Malebranche à M. Arnauld.* (1709, 4 vol. in-12.) (Édit.)

titude de dépôts précieux. Nous avons d'autant plus de sujet de déplorer ce malheur, qu'indépendamment de ce que le manuscrit original étoit entièrement écrit de la main de Fénelon, il portoit à la marge des notes intéressantes, également écrites de la main de Bossuet, à qui Fénelon avoit soumis son travail. Au reste, la copie que nous en avons peut facilement suppléer à l'original. On y distingue, au simple coup d'œil, les corrections, les changements et les observations que Bossuet avoit ajoutés au travail de Fénelon.

On sait que le *Traité de la nature et de la grâce*, du père Malebranche, produisit dans le temps, entre ce célèbre métaphysicien et Arnauld, des discussions très-longues et très-animées, qui ne finirent qu'à la mort d'Arnauld. Il étoit déjà honorable pour Fénelon, jeune encore, de pouvoir lutter avec un philosophe tel que Malebranche, dont l'imagination éblouissante savoit donner à des illusions sublimes toutes les couleurs de la vérité. Mais ce qui étoit encore plus glorieux pour Fénelon, c'étoit de savoir déjà s'exprimer sur les questions les plus importantes de la théologie et de la métaphysique, de manière à mériter l'approbation de Bossuet, juge si profond et si éclairé dans ces matières.

38. Conformité des sentiments de Bossuet

Nous n'entreprendrons pas de donner ici l'analyse détaillée de cet ouvrage, destiné, par sa nature,

et de Fénelon, sur ce sujet.

aux philosophes et aux théologiens de profession, et dont les discussions profondes sont peu à la portée du plus grand nombre des lecteurs (1). Nous remarquerons seulement que l'ouvrage de Fénelon contre Malebranche exprime incontestablement le sentiment commun des théologiens, sur le système du célèbre Oratorien. Bossuet en particulier s'explique très-fortement sur ce point dans plusieurs de ses écrits, et particulièrement dans une lettre à l'évêque de Castorie, du 23 juin 1683, où il représente les opinions du P. Malebranche comme *fausses, insensées et pernicieuses* (2). Il les qualifie encore plus sévèrement dans une lettre du 21 mai 1687, adressée à un jeune homme, admirateur passionné de ces opinions. « Plus je me souviens, dit-il (3), d'être « chrétien, plus je me sens éloigné des idées que « son système nous présente..... Je n'y trouve rien « qui ne me rebute; tout m'y paroît dangereux. » Dans la suite de cette lettre, Bossuet, peu accoutumé à transiger avec la vérité, se joue, avec un mélange de plaisanterie et de gravité, du ridicule enthousiasme de ce jeune métaphysicien. C'est dans cette lettre vraiment intéressante, que l'on peut

(1) Les lecteurs curieux de ces sortes de discussions peuvent consulter l'analyse de l'ouvrage de Fénelon, dans la première partie de son *Hist. litt.* p. 23, etc. (ÉDIT.)

(2) *Œuvres de Bossuet*, t. XXXVII, p. 283.

(3) *Ibid.* p. 373 et suiv.

observer comment le génie pénétrant de Bossuet alloit au-devant de l'avenir : « Je ne m'aperçois « pas, dit-il, que les théologiens se déclarent en « votre faveur; au contraire, ils s'élèvent tous contre « vous. Mais vous apprenez aux laïques à les mé-« priser; un grand nombre de jeunes gens se lais-« sent flatter à vos nouveautés. En un mot, ou je « me trompe bien fort, ou je vois un grand parti « se former contre l'Église; et il éclatera en son « temps, si, de bonne heure, on ne cherche à s'en-« tendre, avant qu'on s'engage tout à fait.... Croyez-« moi, monsieur; pour savoir de la physique et de « l'algèbre, et pour avoir même entendu quelques « vérités générales de la métaphysique, il ne s'en-« suit pas pour cela qu'on soit fort capable de pren-« dre parti en matière de théologie. »

¶ Il ne paroît pas que Bossuet ait jamais changé de sentiment sur le système de Malebranche. Toutefois il est à remarquer que l'évêque de Meaux, sur la fin de sa vie, sans adopter les opinions qu'il avoit d'abord si hautement désapprouvées, relâcha quelque chose de la sévérité de son jugement, et, par un procédé bien digne de sa grande âme, alla lui-même trouver le P. Malebranche, pour lui offrir son amitié. Ce fait, dont Malebranche a parlé, avec sa modestie ordinaire, dans le *Recueil de ses réponses*, publié à Paris en 1709 (1), est confirmé par sa vie manus-

(1) *Recueil des réponses*, etc. t. III, p. 31.

crite, citée dans le quatrième tome des *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique du dix-huitième siècle.* (Article *Malebranche.*) Quant à Fénelon, nous ne voyons pas non plus qu'il ait changé d'avis sur cette matière; on voit au contraire, par plusieurs de ses lettres au P. Lami, Bénédictin, et spécialement par celle du 8 mars 1709 (1), qu'il conserva toujours une grande opposition pour le système de Malebranche.

39. Droiture des intentions de Malebranche; sa soumission à l'Église.

Mais, quoi qu'il en soit du fond de cette discussion, il faut rendre justice à Malebranche : si son imagination l'égara quelquefois, jamais son cœur ne fut complice des écarts de son esprit ; jamais philosophe ne fut plus religieux, plus paisible, plus ennemi de tout esprit de contention et de parti. Il unissoit toute l'élévation d'un génie supérieur, à cette modeste simplicité qui en forme le véritable caractère. Livré tout entier à des méditations métaphysiques, il avoit plus que de l'indifférence pour tout ce qui tenoit à l'érudition et aux connoissances positives; ‖ indifférence excusable sans doute, et même estimable, lorsqu'elle se borne à écarter les études inutiles et de pure curiosité; mais toujours blâmable, lorsqu'elle est portée jusqu'au mépris des connoissances utiles ou nécessaires ‖ (2). Entraîné

(1) *Quatrième lettre au P. Lami.* (*Œuvres de Fénelon*, t. III, p. 362.)

(2) Malebranche n'a pas évité cet excès, dans le qua-

par son imagination à de brillantes illusions, il élevoit souvent l'édifice de ses systèmes sur des idées abstraites, auxquelles il ne donnoit aucun point d'appui ; aussi lui reprochoit-on de *bâtir en l'air*. Mais ses intentions étoient aussi pures que ses conceptions étoient nobles et élevées ; il eut constamment pour but, dans ses systèmes, de lier la religion à la philosophie, alliance toujours utile et désirable, pourvu qu'on sache respecter les limites des deux empires. Son génie trop systématique, se sentant continuellement arrêté par les bornes immua-

trième livre *de la Recherche de la vérité*, où il traite des sources de nos erreurs. A cette occasion, il s'élève contre la vaine curiosité qui porte certains hommes à étudier des choses rares et extraordinaires, pour se faire, dans l'esprit du vulgaire ignorant, la réputation de savants (ch. 6 et 7) ; et, sous prétexte de combattre ce désordre grossier, il tourne habilement l'érudition en ridicule, et représente généralement les érudits comme des hommes que le seul désir de la gloire porte à passer leur vie dans des recherches frivoles et inutiles (ch. 6). Rien de plus injuste et de plus mal fondé que ce reproche, pris dans sa généralité. Malebranche, en signalant les excès ridicules de la fausse science, devoit aussi rendre hommage aux vrais savants, qui, par les recherches de l'érudition, ont rendu de tout temps, et rendoient encore à cette époque, de si grands services à la religion et aux sciences. Pour corriger ce qu'il y a d'excessif, sur ce point, dans la doctrine de Malebranche, il suffit de parcourir le *Traité* du P. Mabillon, sur *les Études monastiques*. On sait que l'auteur de cet excellent ouvrage joignoit une rare modestie à la plus vaste érudition. (Édit.)

bles que la religion et la théologie opposent aux imaginations indiscrètes, se trouvoit dans un élément plus favorable, en parcourant ces vastes espaces où la métaphysique aime à s'égarer.

¶ Au reste, ces jeux de son imagination ne corrompirent jamais la sincérité de sa soumission aux décisions de l'Église, du moins pendant la dernière moitié de sa vie (1). Souvent, dans ses écrits contre

(1) Il paroît que Malebranche, avant ses contestations avec Arnauld, n'avoit pas toujours suivi les sentiments orthodoxes, sur les matières de la grâce. Il avoit d'abord signé, en 1661, avec la communauté de l'Oratoire de Saint-Honoré, dont il étoit membre, le formulaire dressé par l'assemblée du clergé de France, *sur le fait de Jansénius*; puis, celui du pape Alexandre VII, en 1665. Mais depuis la *Paix de Clément IX*, ses relations avec Arnauld, et avec quelques autres théologiens du même parti, lui ayant fait naître des scrupules au sujet de cette signature, il la rétracta par un acte du 15 juillet 1673, qu'il envoya au monastère de Port-Royal, pour y être conservé dans les archives. Cet acte, publié après la mort de Malebranche, dans un recueil historique sur les affaires du temps, et reproduit, en 1755, par D. Clémencet, dans l'*Histoire générale de Port-Royal* (t. VI, p. 452), a donné lieu à un écrivain récent de rendre suspecte la soumission de Malebranche aux décisions du saint-siége, sur les matières de la grâce. (Tabaraud, *Suppl. aux Histoires de Bossuet et de Fénelon*, p. 103.) Mais pour justifier, sur ce point, le P. Malebranche, il suffit de remarquer qu'à l'époque où il signa l'acte dont il s'agit, plusieurs théologiens catholiques, faute de bien connoître les circonstances de la *Paix de Clément IX*, étoient persuadés

Arnauld, il témoigne le plus profond respect pour la doctrine de l'Église et du saint-siége, sur les matières de la grâce; et il combat avec force les opinions de son adversaire, comme subversives de la liberté, comme incompatibles avec les définitions de l'Église *contre Luther, Calvin et Jansénius;* bien plus, comme renouvelant la *doctrine hérétique* de l'évêque d'Ypres, contenue dans les cinq propositions *que les derniers papes ont condamnées dans le sens où il les défendoit* (1). Enfin, dans le dernier de ses ouvrages, publié l'année même de sa mort, il opposa les mêmes arguments au docteur

que le Pape avoit toléré, en cette occasion, la *distinction du fait et du droit,* à l'abri de laquelle les novateurs s'efforçoient d'éluder les décisions du saint-siége contre Jansénius. Nous avons remarqué ailleurs, que Bossuet lui-même avoit été quelque temps dans cette persuasion. (*Hist. littér. de Fénelon*, 3e partie, n. 49-52.) La suite des faits que nous allons rapporter, montre clairement que le temps et la réflexion firent bien changer, sur ce point, l'opinion de Malebranche, comme celle de Bossuet et d'un grand nombre d'autres théologiens. (Édit.)

(1) *Recueil de toutes les réponses du P. Malebranche à M. Arnauld.* Paris, 1709, 4 vol. in-12. Voyez en particulier, t. I, p. 39, 40, 499, 514, etc. t. II, p. 149, 155, 196.

Toutes ces *Réponses* avoient paru successivement avant la mort d'Arnauld, arrivée en 1694. Malebranche lui-même, dans la *Préface* de ce *Recueil,* indique les principaux endoits à consulter, pour connoître ses véritables sentiments sur les matières de la grâce. (Édit.)

Boursier, qui, sous le nom de *thomisme*, ou de *prémotion physique*, renouveloit les erreurs tant de fois condamnées de l'évêque d'Ypres (1).

40. Fénelon compose le *Traité du Ministère des Pasteurs.*

Vers le même temps où Fénelon travailloit à la *Réfutation du système de Malebranche sur la nature et la grâce*, il s'occupoit d'un ouvrage qui avoit un rapport plus direct aux fonctions dont il étoit chargé; nous voulons parler de son *Traité du Ministère des Pasteurs* (2). Il pensoit, avec raison, que toute la controverse entre les catholiques et les protestants pouvoit se réduire à l'examen de cette seule question, pour l'instruction de la multitude. Il suffit en effet, pour renverser tous les fondements de la réforme, de montrer que les ministres protestants n'ont ni caractère ni mission légitime. Si l'on se rappelle la célèbre conférence de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'Église, on reconnoîtra que ces deux habiles an-

(1) Malebranche, *Réflexions sur la prémotion physique.* Paris, 1715, in-12; p. 8, etc. Cet ouvrage est une réfutation de celui du docteur Boursier, qui a pour titre : *De l'Action de Dieu sur les créatures.* Lille, 1713, 2 v. in-4°. — Paris, 1714. 6 vol. in-12. (Édit.)

(2) *Œuvres de Fénelon*, t. II, p. 3, etc. Les mêmes considérations qui nous ont engagé à développer un peu l'analyse du traité *De l'Éducation des filles*, nous engagent aussi à développer l'analyse du *Traité du Ministère des Pasteurs*, donnée par le cardinal de Bausset. (Voyez, ci-dessus, p. 65, note 1.) (Édit.)

tagonistes avoient paru convenir eux-mêmes, que toutes les questions qui les divisoient venoient se rallier nécessairement à cette question fondamentale. Bossuet avoit marqué tous les caractères qui devoient faire reconnoître dans l'Église romaine le nom et l'autorité de la véritable Église; Fénelon voulut faire reconnoître à des traits plus sensibles encore pour la multitude ignorante, les ministres qui parlent au nom de la véritable Église. C'étoit la même question, représentée sous un point de vue différent, et plus rapprochée de l'intelligence du peuple.

41. Analyse de ce *Traité*.

Le *Traité du Ministère des Pasteurs* repose tout entier sur ce principe : « Que le plus grand « nombre des hommes ne pouvant décider par eux-« mêmes sur le détail des dogmes, la sagesse divine « ne pouvoit mettre devant leurs yeux rien de plus « sûr pour les préserver de tout égarement, *qu'une* « *autorité extérieure*, qui, tirant son origine des « apôtres et de Jésus-Christ même, leur montre « une suite de pasteurs sans interruption (1). »

Toutes les preuves et tous les raisonnements que Fénelon a réunis dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*, ne sont que des développements ou des conséquences naturelles de ce principe si simple, et dont la vérité frappe nécessairement un

(1) *Traité du Ministère des Pasteurs*, ch. 1, p. 3.

esprit droit, et ne sauroit être obscurcie par toutes les subtilités de l'hérésie.

Après avoir établi, dans le premier chapitre de ce *Traité*, l'importance de la question qu'il se propose d'examiner, Fénelon montre que les pasteurs de la réforme n'ont aucune autorité pour conduire et enseigner les fidèles. En effet, d'où leur viendroit cette autorité? Seroit-ce de la mission du peuple? Mais il est prouvé, par la raison et par les témoignages les plus décisifs de l'Écriture, que le peuple n'a aucun droit de donner la mission aux pasteurs : c'est ce que Fénelon établit clairement dans les premiers chapitres de son ouvrage. Dans le huitième et le neuvième, il montre qu'en supposant même les pasteurs de l'Église réformée légitimement choisis et envoyés par le peuple, ils manqueroient encore d'une qualité essentielle au véritable ministère; l'Écriture et la tradition constante de l'Église nous obligeant à regarder comme telle la cérémonie de l'ordination, que les Protestants ont abolie. Le chapitre dixième et les suivants donnent la solution de quelques difficultés tirées de l'Écriture et de la tradition. Fénelon y réfute ses adversaires avec beaucoup de force et de solidité, mais toujours sans dédain, sans aigreur, sans s'écarter jamais de cet esprit de douceur et de modération qui convient si bien aux défenseurs de la vérité. Le dernier chapitre est une analyse du

Traité, fortifiée par de nouvelles considérations : la logique pressante de l'auteur y est merveilleusement secondée par ce langage du cœur, qui est un des caractères distinctifs de tous les ouvrages sortis de sa plume. « Que croirons-nous donc, dit-il, de « cette réforme, qui prétend avoir le ministère in- « stitué par Jésus-Christ, sans avoir reçu dans son « origine le sacrement de l'ordination, qui est le « fond et l'essence même de l'institution du minis- « tère? A Dieu ne plaise, que nous souffrions jamais « qu'on abandonne ainsi l'Écriture, pour fonder le « sacré ministère sur les subtilités d'une vaine phi- « losophie, qui allègue le droit naturel dans des « choses toutes surnaturelles et de pure grâce! Ils « n'ont ni le sacrement du ministère, ni la vertu « miraculeuse et extraordinaire par laquelle Dieu « pourroit leur confier le ministère, au-dessus de ses « propres lois. Qu'en faut-il conclure? Disons-le « en esprit de paix et de charité; disons-le hum- « blement et avec douleur, mais disons-le néan- « moins avec la liberté évangélique que la vérité « nous inspire. Leurs pasteurs ne sont donc pas « de vrais pasteurs, et ils ne sont jamais entrés par « la porte. Le troupeau qu'ils mènent n'est point « à eux. Puisqu'ils ne sont point pasteurs, leur pré- « dication est vaine et sans autorité. Quand même « ils ne diroient que la vérité, leur parole ne seroit « dans leur bouche qu'une simple parole d'hommes,

« et non la parole de Dieu, qui ne les envoie point « pour parler en son nom : du moins ce seroit la pa- « role de Dieu *dérobée* par des hommes auxquels il n'en « a jamais confié le dépôt. Leurs ordinations n'ont au- « cune vertu ; leur cène n'est ni la cène, ni le sacre- « ment du Sauveur. Enfin leur église n'est point une « église ; car l'édifice ne peut être plus solide que « le fondement, ni le corps plus sain que la tête. »

42. Importance de cet ouvrage.

Tel est le fond de cet ouvrage, qui suppose tout à la fois, dans son auteur, une connoissance approfondie des matières, et un rare talent pour les mettre à la portée de tous les esprits. Bossuet, dans ses ouvrages de controverse, où il a répandu avec la plus riche profusion tous les trésors de la science ecclésiastique, avoit parlé aux savants, aux philosophes, aux apôtres de la réforme. C'est au peuple de la réforme, aux esprits simples et peu éclairés des villes et des campagnes, que Fénelon a voulu parler dans son *Traité du Ministère des Pasteurs*. C'est ainsi que ces deux hommes, toujours uniformes dans leurs vues et dans leurs pensées, toujours divers dans leurs moyens, tendoient au même but. L'un assuroit l'empire de l'Église en foudroyant les chefs qui osoient combattre contre elle, et contester son autorité ; l'autre offroit un retour facile à la multitude égarée sous des drapeaux étrangers.

Ce n'est pas que le *Traité du Ministère des*

Pasteurs ne suppose dans son auteur une connoissance très-étendue de tous les monuments de l'histoire et de la tradition ecclésiastique. Mais Fénelon a su les présenter sous une forme si simple et si naturelle, il a su les enchaîner à des raisonnements si accessibles aux intelligences les plus bornées, qu'ils n'exigent aucun effort, ni aucunes recherches pénibles, pour en saisir les rapports et les conséquences.

C'étoit de Bossuet que Fénelon avoit emprunté cette méthode, dont on ne devroit jamais s'écarter dans quelque espèce de controverse que ce soit, celle d'élaguer toutes les questions inutiles, pour s'attacher uniquement aux difficultés essentielles. En effet, si on lit avec attention tous les écrits de controverse de Bossuet, on observera sans peine, que dans ceux même où il a déployé le plus de science, d'érudition et de critique, il marche toujours rapidement à son but; il ramène toujours la question à son véritable objet; et lorsque sa logique foudroyante a atterré ses adversaires, en leur arrachant l'aveu de quelques principes qu'ils ne peuvent ni contester ni accorder sans se mettre en contradiction avec eux-mêmes, il soulève avec un noble dédain tout cet amas d'objections frivoles, d'imputations calomnieuses, de textes équivoques ou altérés, de faits apocryphes, qu'on avoit cherché à opposer à sa première impétuosité; il les

brise, les met en poudre, et les disperse avec tout le mépris d'un génie supérieur à de si foibles efforts.

43. Cette importance augmentée par les circonstances.

Si on se transporte au temps où vécurent Bossuet et Fénelon, si on se rappelle l'esprit général du siècle de Louis XIV, on ne sera pas étonné de voir ces deux hommes si célèbres se consacrer avec tant de zèle, de succès et de gloire, à des controverses dont les résultats intéressoient également l'Église et l'État. On se trouvoit alors engagé dans l'exécution du plan formé depuis si longtemps par Louis XIV et son conseil, pour ne laisser subsister en France que l'exercice public du culte catholique. Louis XIV, prêt à prononcer la révocation de l'*Édit de Nantes*, avoit voulu faire précéder cette grande mesure politique par tous les moyens d'instruction qui devoient en préparer le succès.

Il suffit d'ouvrir les mémoires du temps, et même les correspondances particulières, pour observer le vif intérêt que toutes les classes de la société prenoient aux controverses religieuses. Ce n'étoit pas seulement dans les chaires, dans les écoles de théologie, dans l'enceinte des cloîtres, qu'elles s'agitoient avec une chaleur que la disposition générale des esprits excitoit et entretenoit. On voit, par toutes les lettres qui nous sont restées, qu'à la cour, à la ville, et dans toutes les conditions, les personnes mêmes que leur sexe et leur état sembloient dispenser de s'en occuper, aimoient à

s'en entretenir, et à nourrir leur esprit de toutes les connoissances qui y avoient quelque rapport. On est étonné, en lisant ces lettres, de voir les ouvrages les plus sérieux, devenus la lecture habituelle des femmes les plus distinguées par leurs agréments et leur célébrité, servir de sujet à toutes les conversations, et remplir les moments de solitude qu'elles pouvoient se réserver à la ville et à la campagne. Dans ce siècle, qui paroît toujours s'agrandir à mesure qu'il s'éloigne de nous, on pensoit généralement que les études graves et religieuses convenoient à la dignité de l'esprit humain, et pouvoient influer utilement sur la morale publique et particulière ; c'étoit cette tendance générale de tous les esprits, qui avoit répandu le goût de la véritable instruction, et qui a produit tant d'excellents ouvrages qu'on relit sans cesse, parce qu'on les a déjà beaucoup lus.

44. Goût de Fénelon pour l'obscurité.

Mais le moment étoit arrivé, où Fénelon alloit sortir de l'obscurité dans laquelle il avoit cherché à s'envelopper. Il suffisoit à ses principes et à son caractère de faire tout le bien qu'il étoit en son pouvoir de faire dans l'emploi dont il étoit chargé. Instruit à l'école de M. Tronson, à ne jamais considérer que la volonté de Dieu dans l'ordre des événements humains, et à ne se proposer que la gloire de la religion dans toutes ses actions et toutes ses pensées, il savoit que le premier de tous les mé-

rites, dans l'ordre de la Providence, est de remplir fidèlement les devoirs qu'elle nous impose partout où elle nous conduit; et que la prééminence des places et des fonctions n'ajoute d'autre prix à nos travaux, que celui de plus grandes difficultés à vaincre et de plus grands dangers à éviter.

D'ailleurs Fénelon jouissoit de toute la satisfaction nécessaire à un cœur comme le sien. Il recueilloit toutes les bénédictions que la tendre reconnoissance de ses nombreux néophytes aimoit à lui prodiguer; et il avoit déjà pour amis les hommes les plus recommandables par leur rang, leurs vertus et leur génie. Mais ce furent ces amis mêmes qui l'arrachèrent à sa solitude, et à cette vie douce et paisible qui convenoit à la modération de ses vœux et à la modestie de son caractère.

Louis XIV venoit de révoquer l'*Édit de Nantes* (1); et, en éloignant les pasteurs dont la pré-

(1) L'*Édit de Nantes*, accordé aux Huguenots par Henri IV, en 1598, fut révoqué par Louis XIV en 1685. On peut consulter sur ce sujet, les ouvrages suivants : d'Avrigny, *Mém. chronol. et dogmat.* t. III, 22 oct. 1685. — *Essai historique sur l'influence de la religion en France, pendant le dix-septième siècle* (par M. Picot), t. II, liv. V, Ire partie, n. 15, etc. — Proyart, *Vie du duc de Bourgogne*, t. II, liv. III, p. 67, etc. — *Histoire de Bossuet*, par le cardinal de Bausset, t. IV, liv. XI, n. 15, etc. — *Lettres de madame de Sévigné*, t. VII, édit. Monm. in-8°; lettres 889 et 890 ; *notes.* — *Hist. de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles, t. II, ch. 4. (Édit.)

sence devoit naturellement s'opposer au succès de ses desseins pour la réunion de tous ses sujets dans une même religion, il ne pouvoit laisser leurs anciens prosélytes sans instruction religieuse et sans principes de morale. Il résolut d'envoyer des missionnaires dans les provinces de son royaume où l'on comptoit le plus de Protestants, pour confirmer dans la doctrine de l'Église catholique ceux qui s'y étoient déjà réunis, et pour y ramener ceux qui refusoient encore de revenir à la religion de leurs pères.

45. Il est chargé des missions du Poitou; ses principaux collaborateurs. 1685.

Ce fut dans cette circonstance, que Bossuet proposa à Louis XIV d'employer l'abbé de Fénelon dans les missions du Poitou et de la Saintonge. Le nom de Fénelon avoit déjà été souvent prononcé à Louis XIV; il étoit instruit de la sagesse avec laquelle il dirigeoit les Nouvelles Catholiques, et des succès dont son zèle étoit récompensé. Ce monarque attachoit sa grandeur personnelle à ne confier l'exécution de ses vues qu'à des hommes dignes de faire respecter le caractère qu'il leur imprimoit par son choix.

Les missions du Poitou offroient à Fénelon des travaux assez conformes au ministère qu'il exerçoit depuis plusieurs années. Il pouvoit d'autant moins se refuser à une commission aussi honorable, qu'elle se concilioit avec l'inclination si marquée que nous lui avons vue dans sa première jeunesse,

pour des missions encore plus laborieuses. Il étoit donc naturel qu'il aperçût dans cette nouvelle destination, le caractère de cette même vocation, qui avoit déjà parlé à son cœur. Il parut seulement désirer d'être libre dans le choix des coopérateurs qu'on se proposoit de lui associer, et dont on l'établissoit le chef. On s'empressa avec d'autant plus de plaisir de déférer à son vœu, qu'il choisit précisément ceux qu'on lui auroit demandé d'accepter, s'il ne les eût pas appelés. C'étoient des ecclésiastiques déjà connus par leurs talents et leurs vertus, que leur mérite éleva dans la suite aux premières dignités de l'Église, ou à des places de confiance, et qui ont laissé un long souvenir dans la mémoire de tous les gens de bien. C'étoient, l'abbé de Langeron, le plus cher, le plus fidèle des amis de Fénelon ; le célèbre abbé Fleury, dont il suffit de prononcer le nom ; l'abbé Bertier, depuis évêque de Blois ; l'abbé Milon, alors aumônier du Roi, et depuis évêque de Condom ; || enfin l'abbé Desmahis, converti depuis quelques années, du protestantisme à la religion catholique, et engagé depuis peu dans les ordres sacrés || (1).

46. Son opposition aux voies de rigueur, approuvée par le Roi.

Louis XIV attachoit tant d'importance au succès des vues de confiance, de douceur et d'instruction qu'il avoit d'abord adoptées pour ramener les Pro-

(1) *Corresp. de Fénelon ;* t. II, p. 296, note 1.

testants, qu'il voulut faire connoître lui-même ses intentions à l'abbé de Fénelon. Tout le monde sait que la seule grâce que Fénelon demanda à Louis XIV, au moment où il fut introduit en sa présence, fut d'éloigner les troupes et tout appareil militaire, de tous les lieux où il étoit appelé à exercer un ministère de paix et de charité (1). Ce prince n'hésita pas un moment, de déférer à sa demande, après quelques observations d'intérêt et de bonté, qui n'avoient pour objet qne la sûreté personnelle de l'abbé de Fénelon et de ses collègues.

Rien, peut-être, n'est plus propre à donner une juste idée du caractère de Louis XIV, que cette attention délicate et judicieuse dans le choix des missionnaires, que cet empressement touchant à leur ouvrir son cœur, et à déférer à leurs représentations, lors même qu'elles sembloient contrarier les mesures qu'il avoit adoptées pour faire respecter son autorité.

(1) Rulhières a contesté ce fait, dans ses *Éclaircissements histor. sur la révocation de l'édit de Nantes* (t. I, p. 365); et ses difficultés sur ce point ont été reproduites par Tabaraud, *Supplém. aux Hist. de Bossuet et de Fénelon* (p. 50). Mais ces deux auteurs n'opposent rien de solide au témoignage formel des historiens de Fénelon, et particulièrement à celui du chevalier de Ramsay, si bien à portée de connoître la vérité sur le fait dont il s'agit. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, par le chevalier de Ramsay, p. 4, et la *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf, p. 38.) (Édit.)

Lorsque, dans la suite, des rassemblements dangereux, des provocations séditieuses, des actes de révolte formelle, et des attentats dignes de toute la sévérité des lois, forcèrent Louis XIV d'employer des mesures de rigueur, il est certain qu'il ne céda qu'à regret aux devoirs du monarque; il ne fit que ce que doit faire tout souverain, obligé d'assurer avec inflexibilité l'ordre public, lorsque sa bonté est méconnue et que son autorité est outragée.

Il est d'ailleurs généralement reconnu, que si des injustices et des violences se mêlèrent à l'usage que l'on fit de son nom et de ses ordres, ce fut par le coupable emportement d'un ministre jaloux jusqu'à l'excès de l'autorité de son maître, et qui cessa de voir une affaire de conscience et de religion, aussitôt qu'il aperçut des actes de révolte. Mais dans toutes les parties de la France où les Protestants restèrent paisibles et soumis, on se contenta de leur interdire l'exercice public de leur religion, sans chercher à tourmenter leur conscience. Les seules provinces où ils manifestèrent des mouvements séditieux, furent exposées aux lois terribles de la guerre. On sait également que Louis XIV s'empressa de réprimer et de punir avec sévérité, ceux même de ses officiers qui avoient été au delà de ce que le soin de leur sûreté personnelle et la nécessité d'assurer l'ordre public avoient paru exiger d'eux.

Louis XIV s'étoit d'abord montré si disposé à donner la préférence aux simples moyens de persuasion, d'encouragement et de faveur, que dans le temps même où il révoquoit successivement les priviléges extraordinaires que les Protestants avoient arrachés à main armée à la foiblesse de ses prédécesseurs, et qu'il se préparoit à interdire l'exercice public de leur religion, il écrivoit à tous les intendants de son royaume : « Je vous recommande « surtout de ménager avec douceur les esprits de « ceux de ladite religion (1). »

Fénelon, autorisé par Louis XIV lui-même à suivre la méthode qu'il jugeroit la plus convenable pour la conversion des Protestants, sut concilier le zèle d'un missionnaire avec les ménagements et la douceur qui étoient dans son caractère.

47. Son arrivée dans le Poitou; comment il y est accueilli.

Son premier soin, en arrivant au chef-lieu des missions dont il étoit chargé, fut de se présenter à l'évêque de la Rochelle (2), et de lui demander, pour ses coopérateurs et pour lui-même, sa béné-

(1) *Lettre du Roi aux commissaires départis dans les provinces ;* 10 juillet 1682. La lettre entière se trouve dans le t. V de la *Collection des procès-verbaux des assemblées du Clergé ; Pièces justificatives*, p. 279.

(2) Henri de Montmorency de Laval de Bois-Dauphin, nommé à l'évêché de la Rochelle en 1661, gouverna ce diocèse jusqu'à sa mort, en 1693. (*Gallia christiana*, t. II, p. 1379.)

diction, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exercer le saint ministère. Il savoit que si le choix et l'appui du Roi pouvoient contribuer à jeter un certain éclat sur ses travaux, et même à en faciliter le succès, il ne pouvoit et ne devoit en attendre de véritables fruits, que par l'intervention de cette puissance divine qui a élevé l'Église de Jésus-Christ sur des fondements inébranlables, et a fixé elle-même l'ordre, le rang et la juridiction de ses ministres.

La réputation des nouveaux missionnaires les avoit déjà précédés dans ces contrées. L'évêque de la Rochelle les accueillit comme des anges envoyés du ciel pour seconder son zèle; et le peuple, déjà instruit de la noble confiance avec laquelle Fénelon s'étoit refusé à l'appui de la force militaire, les reçut comme des ministres de paix.

C'étoit en effet un spectacle assez nouveau pour ces provinces, qui avoient été si longtemps le principal boulevart de la république protestante en France, et le théâtre de tant de guerres, de révoltes et de malheurs, de voir des ecclésiastiques distingués par leur naissance, leurs emplois et leurs talents, abandonner les fonctions qu'ils remplissoient à la cour, et renoncer à tous les agréments de la capitale, pour venir exercer, dans des pays malsains et désolés, le ministère le plus humble et le plus pénible.

Il étoit assez naturel que le contraste de tant de sacrifices et de confiance, avec l'appareil si différent qu'on avoit eu l'imprudence de déployer dans quelques autres provinces, préparât favorablement l'opinion de ce peuple étonné. Plus les récits exagérés qu'on lui avoit faits de la désolation répandue dans le Languedoc et le Vivarais lui avoient inspiré de terreur, plus il dut éprouver de soulagement et de consolation, en trouvant dans ces missionnaires si redoutés, des pères tendres et compatissants, qui s'occupoient de pourvoir à tous ses besoins, d'adoucir ses souffrances et ses malheurs, et qui s'attachoient à éloigner de son esprit toute idée de contrainte et de violenee.

Il s'étoit figuré que ces missionnaires, envoyés par la cour, lui retraceroient toutes ces images de faste, de mollesse et d'opulence, dont les ministres protestants avoient si souvent chargé le tableau dans leurs éternelles déclamations contre la *nouvelle Babylone;* et il ne voyoit que des hommes qui venoient partager sa pauvreté, s'associer à tous ses intérêts, goûter sa simplicité, se ployer à ses mœurs, et adoucir son sort par tous les genres de consolation et de bienfaisance.

L'esprit est toujours disposé à écouter avec bienveillance ceux qui ont su trouver le chemin de notre cœur; et on perd bientôt ses préventions contre une religion dont les ministres retracent

la sainteté, dans leurs mœurs et leur conduite.

48. Sa méthode pour ramener les Protestants à l'Église.

Fénelon pensoit que la méthode la plus facile et la plus sûre, pour ramener les Protestants à l'Église, étoit de leur montrer comment leurs pasteurs avoient usurpé une autorité qui ne leur avoit point été déléguée, dont ils ne pouvoient présenter le titre primordial, qui ne leur avoit point été transmise par une succession légitime, et dont le ministère ne pouvoit par conséquent conférer aucun des effets spirituels, nécessaires au salut. Ce fut sur ce point important que les missionnaires dirigèrent leurs premières instructions; ils prévoyoient que, du moment où les disciples seroient convaincus que leurs anciens pasteurs s'étoient arrogé un titre et une juridiction qui ne leur appartenoient pas, ils se trouveroient naturellement disposés à écouter la voix de ceux qui se présentoient à eux, avec les caractères légitimes que la consécration de l'Église leur avoit imprimés, et avec tous les droits qu'une succession incontestable leur avoit transmis.

Nous avons vu que Fénelon s'étoit déjà exercé sur cette question importante, dans son *Traité du Ministère des Pasteurs.* Il n'avoit point encore fait imprimer ce petit ouvrage; mais il en fit l'usage le plus heureux, dans ses conférences avec les Protestants du Poitou (1).

(1) Il est probable qu'on doit rapporter à cette époque

Fénelon s'attachoit ensuite à les désabuser des ridicules préjugés dont leurs pasteurs les avoient nourris, contre les pratiques et les cérémonies de l'Église romaine; il leur enseignoit les actes indispensables qu'elle prescrit, et il leur apprenoit à ne pas les confondre avec des usages ou des pratiques édifiantes qu'elle conseille, qu'elle permet ou qu'elle tolère.

Les succès que Fénelon et ses coopérateurs obtinrent dans les missions du Poitou, doivent être attribués, en grande partie, à cette manière simple et exacte de présenter la religion à une multitude trop peu instruite pour saisir les points difficiles d'une controverse au-dessus de son intelligence.

49. Il se défie des conversions précipitées.

Cependant, il étoit bien éloigné de se faire illusion sur les trompeuses apparences de tant de conversions précipitées. Il remarquoit avec peine, que la méfiance et des considérations purement humaines inspiroient souvent des abjurations peu sincères. En vain avoit-il obtenu qu'on évitât d'offrir aux regards de cette multitude effrayée, toute apparence de contrainte et de violence; il la voyoit

de la vie de Fénelon, les canevas d'instructions dogmatiques publiés en 1820, parmi ses *Opuscules théologiques*, dans le t. III de ses *Œuvres* (p. 447, etc.). La plupart de ces canevas ont pour objet les principaux sujets de controverse, agités entre les Catholiques et les Protestants. (Voyez, à ce sujet, l'*Hist. littér. de Fénelon*, Ire part. p. 32.) (Édit.)

toujours agitée du sentiment de crainte qui lui étoit communiqué par le récit des violences dont quelques autres provinces ne furent pas exemptes. « Si on vouloit, écrivoit-il avec douleur à Bossuet, « leur faire abjurer le christianisme et suivre l'*Al-* « *coran*, il n'y auroit qu'à leur montrer des dra- « gons (1). »

Bien loin de s'attribuer, à l'exemple de quelques autres missionnaires, la gloire d'avoir converti des provinces entières, Fénelon ne comptoit pour de véritables conversions, que celles qui étoient marquées par un changement réel et durable dans les opinions et dans les mœurs. Il avoit la ferme conviction, que les paroles de vérité et de charité qu'il portoit dans ces malheureuses provinces, où l'erreur avoit triomphé si longtemps, ne seroient pas entièrement perdues pour une nouvelle génération, et qu'elles produiroient, avec la bénédiction du ciel, des fruits de salut que le temps développeroit.

50. Fruits de son zèle.

Il semble en effet que la Providence ait justifié, d'une manière sensible, les vœux et les espérances de Fénelon ; car il est assez remarquable que ces mêmes provinces, qui comptoient alors un si grand nombre de Protestants, et qui avoient montré un attachement si opiniâtre à leur secte, soient préci-

(1) *Lettre de Fénelon à Bossuet*, du 8 mars 1686. (*Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 298.)

sément celles qui, à une époque bien récente (1), ont manifesté le plus de zèle pour la religion catholique, lorsqu'on a voulu renverser les autels relevés par Fénelon.

Il falloit que ses missions eussent laissé dans tous les cœurs une impression bien profonde d'amour et de respect pour sa personne, puisque non-seulement les provinces qu'il avoit parcourues, mais celles même où sa réputation s'étoit étendue, s'empressèrent de consigner, dans des actes publics, l'hommage de leur reconnoissance et de leur vénération. Personne n'ignore que, lorsque Fénelon fut nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV, l'académie d'Angers sembla indiquer, pour sujet du prix d'éloquence : Le bonheur des peuples qui devoient avoir un jour pour souverain l'élève de Beauvilliers et de Fénelon (2). L'auteur du discours couronné rappela, en ces termes, les missions du Poitou :

« Les hérétiques eux-mêmes sont de fidèles té-

(1) L'auteur fait ici allusion aux guerres de la Vendée. (Édit.)

(2) L'*académie d'Angers*, en indiquant ce sujet, voulut sans doute donner un témoignage public de sa reconnoissance envers le Roi, qui avoit autorisé depuis peu son établissement, par des lettres-patentes du mois de juin 1685. Voyez, à ce sujet, le *Dictionn. de Moreri*, art. *Angers*; et la *Table du Journ. des Savants*, art. *Angers* et *Fénelon*. (Édit.)

« moins de ses vertus (de Fénelon), eux qui n'ont « pas été moins édifiés de sa doctrine que de son « exemple, dans une ville qui a toujours été consi- « dérée comme le rempart de l'erreur, et où il en « a détruit les fondements, autant par sa douceur « que par la force de la vérité. Son zèle infatigable « n'en est pas demeuré là : ces hommes, qui avoient « été ramenés, par ses soins, de l'égarement, ont « été confirmés, par sa charité toujours agissante, « dans la pureté de la foi qu'ils avoient nouvelle- « ment reçue ; il s'est attaché particulièrement à « protéger ce sexe que sa foiblesse expose le plus « souvent au péril d'une rechute malheureuse : « j'ose dire, Messieurs, que l'Église est redevable « d'une si belle conquête à cet homme aposto- « lique. »

51.
Il est accusé d'un excès de condescendance envers les hérétiques.

On aura peine à croire que Fénelon eut à se justifier, sur la méthode qu'il avoit suivie pour faciliter la conversion des Protestants. Le marquis de Seignelay, secrétaire d'État, chargé du département des provinces du Poitou et du pays d'Aunis, se crut obligé de le prévenir qu'on lui reprochoit un excès de condescendance, en ne soumettant pas les nouveaux convertis à toutes les pratiques de piété et à toutes les formules de dévotion que l'Église recommande, mais qu'elle ne prescrit pas (1).

(1) J'ai eu entre les mains, en 1786, les *lettres du marquis de Seignelay*, ainsi que les originaux des réponses de

On auroit voulu que Fénelon fît, en un moment, de ces nouveaux convertis, si foibles encore, des hommes consommés dans les maximes et les œuvres de la perfection chrétienne. Le marquis de Seignelay étoit sans doute bien éloigné de partager ce zèle si peu réfléchi, et il savoit que cette impatience indiscrète auroit plus contribué à rebuter qu'à attirer les Protestants; mais l'intérêt qu'il prenoit à Fénelon, ne lui permettoit pas de lui laisser ignorer ces frivoles imputations, que l'envie, la malignité et un faux zèle affectoient de répandre. Ce jeune ministre étoit frère des duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers et de Mortemart; il connoissoit le mérite de Fénelon; il devoit y être plus sensible qu'un autre, parce qu'il en avoit lui-même. Son esprit, ses talents, son extrême activité promettoient à la France un digne successeur de Colbert, pour soutenir la gloire de la marine françoise, que son père avoit créée : une mort prématurée vint l'arrêter au milieu de sa brillante carrière (1).

Fénelon; elles étoient alors au dépôt du Louvre. Il paroît qu'elles se sont perdues, depuis les événements qui ont amené tant de bouleversements dans les dépôts publics : au moins on n'a jamais pu les retrouver, malgré les recherches qu'on a eu la bonté de faire, à ma prière, aux *Archives nationales*, au dépôt des manuscrits de la *bibliothèque du Roi*, et à la *bibliothèque du Conseil d'État*. (*Note de l'auteur.*)

(1) J. B. Colbert, marquis de Seignelay, mourut le 3 novembre 1690, à l'âge de trente-neuf ans.

On ne doit pas être surpris du zèle que le marquis de Seignelay apportoit au succès des missions du Poitou. Malgré la dissipation où l'entraînoient sa jeunesse, son goût pour les plaisirs, et le tourbillon des affaires et des devoirs, il portoit toujours au fond de son cœur des principes et des sentiments de religion, qu'il aimoit à entretenir et à cultiver. Nous avons les preuves d'une correspondance habituelle qu'il avoit avec M. Tronson, à qui il s'étoit adressé pour avoir par écrit des sujets de méditation chrétienne (1). Avec de pareilles dispositions, il ne fut pas difficile à Fénelon de faire comprendre au marquis de Seignelay la sagesse et la régularité des principes qui avoient dirigé sa conduite envers les Protestants.

52. Il écrit, pour sa justification, au marquis de Seignelay.

Depuis la première édition de cet ouvrage, nous avons eu entre les mains deux lettres originales de Fénelon, écrites pendant ses missions du Poitou (2). Il n'est pas douteux que ces lettres ne soient adressées au marquis de Seignelay; elles

(1) *Corresp. inédite de M. Tronson.*

(2) Nous en devons la connoissance à la bienveillance obligeante de M. Desèze, qui a bien voulu nous permettre de prendre copie de ces deux lettres, et d'en faire usage. (*Note de l'auteur.*)

Depuis cette note écrite, M. le comte de Sèze a communiqué au prélat une troisième lettre de Fénelon sur le même sujet. Les trois lettres ensemble ont été insérées dans le t. I de la *Corresp. de Fénelon*, p. 3, etc. (Édit.)

confirment ce que nous avons dit, du zèle éclairé que Fénelon apporta dans l'exercice d'un ministère si délicat et si difficile. On y observera l'attention constante et invariable avec laquelle il cherchoit toujours à faire prévaloir les moyens de douceur et d'instruction, ou du moins à les concilier avec les mesures de prudence et de fermeté, que le gouvernement étoit dans la nécessité de prendre, pour prévenir les manœuvres des puissances jalouses de la France. On voit en effet, par ces lettres, que le prince d'Orange et les Hollandois, qui préparoient déjà la révolution qui fit descendre Jacques II du trône d'Angleterre, ne cessoient de prodiguer les promesses et les espérances les plus magnifiques, pour engager les Protestants françois à abandonner leur patrie. Il faut convenir qu'une pareille conduite de la part de cette république, étoit d'autant plus odieuse, qu'elle étoit alors en paix avec la France.

Nous nous sommes bornés à extraire de ces deux lettres ce qui nous a paru propre à faire mieux connoître les principes et les formes que le gouvernement suivit dans les missions du Poitou. Tant de relations mensongères, tant d'accusations hasardées ont défiguré la conduite et le caractère de Louis XIV, à cette époque de son règne, que l'histoire ne doit négliger aucune occasion de rendre à la mémoire d'un si grand roi la justice qui lui est due.

Dans sa première lettre au marquis de Seignelay, écrite de la Tremblade en Saintonge, Fénelon lui rend compte, en ces termes, des dispositions où il a trouvé les peuples de ce pays : « Monsieur (1), « je crois devoir me hâter de vous rendre compte « de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peu- « ples en ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de « Hollande, leur assurent qu'on les y attend pour « leur donner des établissements avantageux, et « qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là, « sans payer aucun impôt. En même temps, quel- « ques petits droits nouveaux, qu'on a établis « coup sur coup dans cette côte, les ont fort ai- « gris. La plupart disent assez hautement qu'ils « s'en iront, dès que le temps sera plus assuré « pour la navigation... Il me paroît que l'auto- « rité du Roi ne doit se relâcher en rien ; car « notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de « guerre qui viennent sans cesse de Hollande, fait « croire à ces peuples qu'on les craint. Ils sont per- « suadés qu'on verra bientôt quelque grande révo- « lution, et que le grand armement des Hollandois « est destiné à venir les délivrer. Mais en même « temps que l'autorité doit être inflexible pour re- « tenir ces esprits, que la moindre mollesse rend « insolents, je croirois, Monsieur, qu'il seroit im-

(1) Lettre de Fénelon au marquis de Seignelay, 7 février 1686. (*Corresp. de Fénelon*, t. I, p. 3.)

« portant de leur faire trouver en France quelque « douceur de vie, qui leur ôtât la fantaisie d'en « sortir..... Pendant que nous employons la cha- « rité et la douceur des instructions, il est impor- « tant, si je ne me trompe, que les gens qui ont « l'autorité, la soutiennent, pour faire mieux sen- « tir aux peuples le bonheur qu'ils ont d'être in- « struits doucement.... Il reste encore à ceux même « des nouveaux convertis qui se montrent les plus « assidus et les plus dociles, des peines sur la reli- « gion. La longue habitude de suivre de faux pré- « jugés revient toujours. Mais d'ailleurs ils avouent « presque tous, que nous leur avons montré, avec « une pleine évidence, qu'il faut, selon l'Écriture, « se soumettre à l'Église, et qu'ils n'ont aucune « objection à faire contre la doctrine de l'Église « catholique, que nous n'ayons détruite très-claire- « ment. Quand nous sommes partis de Marennes (1), « nous avons reconnu de plus en plus, qu'ils sont « plus touchés qu'ils n'osent le témoigner ; car alors « ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup « d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu « refuser de leur laisser une partie de mes coopéra- « teurs, et de leur promettre que nous retourne- « rions tous chez eux. Pourvu que ces bons com- « mencements soient soutenus *par des prédicateurs*

(1) Petite ville de la Saintonge, à dix lieues N. E. de Saintes.

« *doux, et qui joignent au talent d'instruire celui* « *de s'attirer la confiance des peuples, ils seront* « *bientôt véritablement catholiques.* Je ne vois, « Monsieur, que les pères Jésuites, qui puissent « faire cet ouvrage; car ils sont respectés par leur « science et par leur vertu. Il faudra seulement « choisir parmi eux, ceux qui sont les plus propres « à se faire aimer. »

On voit, à la fin de cette même lettre, que Fénelon avoit autant à se défendre du zèle précipité de quelques Catholiques bien intentionnés, qu'à combattre l'opiniâtreté des Protestants. « J'ai reçu, « dit-il au marquis de Seignelay, une lettre du « père de la Chaise, qui me donne des avis fort « honnêtes et fort obligeants, sur ce qu'il faut, « dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux « convertis aux pratiques de l'Église, pour l'invo- « cation des saints et pour le culte des images. Je « lui avois écrit, dès les commencements, que nous « avions cru devoir différer de quelques jours l'*Ave* « *Maria* dans nos sermons, et les autres invoca- « tions des saints, dans les prières publiques que « nous faisions en chaire. Je lui avois rendu ce « compte par précaution, quoique nous ne fissions « en cela que ce que font tous les jours les curés « dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs « instructions familières. Depuis ce temps-là, je « lui ai écrit encore, pour lui rendre en détail le

« même compte de notre conduite, que j'ai déjà eu « l'honneur de vous rendre. J'espère que cela, « joint au témoignage de M. l'évêque, de M. l'in- « tendant, et des pères Jésuites, nous justifiera « pleinement. »

53. Nouveaux détails, adressés au ministre, sur les missions du Poitou.

La lettre du 8 mars suivant, également adressée au marquis de Seignelay, montre toujours Fénelon occupé à recommander aux agents de l'autorité, d'oublier qu'ils ont le droit de se faire craindre, pour ne se servir que du pouvoir qu'ils ont de se faire aimer. Elle fait voir aussi que ses représentations au gouvernement, pour l'exciter à répandre des bienfaits sur les peuples de ces contrées, avoient été accueillies de la manière la plus favorable. Ces dispositions généreuses étoient en effet bien plus conformes aux principes et au caractère personnel de Louis XIV, que le système de violence et de persécution, qu'on a affecté de lui supposer. « L'ar- « rivée de M. Forant, dit Fénelon au ministre (1), « a donné de la joie aux habitants de la Tremblade; « et j'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, « *pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité ri- « goureuse, qui le rendroit bientôt odieux*. Sa « naissance, sa parenté avec plusieurs d'entre eux, « et la religion qui lui a été commune avec tous « ces gens-là, le feroient haïr plus qu'un autre, s'il « vouloit user de hauteur et de sévérité, pour les

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. I, p. 10.

« réduire à leur devoir..... Je n'ai pas manqué, « Monsieur, de lire publiquement, ici et à Marennes, « ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des « bontés que le Roi aura pour les habitants de ce « pays, s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charita- « ble avec lequel vous cherchez les moyens de les « soulager. Les blés que vous leur avez fait venir « à fort bon marché, leur montrent que c'est une « charité effective; et je ne doute point que la con- « tinuation de ces sortes de grâces ne retienne la « plupart des gens de cette côte. C'est la contro- « verse la plus persuasive pour eux. La nôtre les « étonne ; car on leur fait voir clairement le con- « traire de ce que les ministres leur avoient toujours « enseigné comme incontestable et avoué des Ca- « tholiques mêmes. Nous nous servons utilement « ici du ministre qui y avoit l'entière confiance « des peuples, et qui s'est converti..... Je ne doute « pas qu'on ne voie à Pâques un très-grand nombre « de communiants, *peut-être même trop*. Ces fon- « dements posés, c'est aux ouvriers fixes à élever « l'édifice, et à cultiver cette disposition des esprits. »

C'est toujours sur les moyens d'instruction et sur les bons exemples, que Fénelon insiste avec une persévérance qui indique assez l'opinion qu'il avoit lui-même de la sainteté d'une religion qui doit trouver sa racine dans la conviction de la conscience, et qui doit emprunter sa force et son éclat des vertus

de ses ministres. « Il ne faut, dit-il, que des prédica-
« teurs qui expliquent simplement tous les dimanches
« le texte de l'Évangile, avec une autorité douce et
« insinuante. Les Jésuites commencent bien ; mais
« le plus grand besoin est d'avoir des curés édifiants,
« qui sachent instruire. Les peuples nourris dans
« l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé
« qui saura expliquer l'Évangile affectueusement, et
« entrer dans la confiance des familles, fera tout ce
« qu'il voudra ; sans cela, l'autorité pastorale, qui
« est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera
« toujours avilie avec scandale. Les peuples nous di-
« sent : *Vous n'êtes ici qu'en passant ;* c'est ce qui
« les empêche de s'attacher entièrement à nous. La
« religion, avec le pasteur qui l'enseignera, prendra
« insensiblement racine dans tous les cœurs.... Il
« faudroit aussi, Monsieur, répandre des *Nouveaux*
« *Testaments* avec profusion ; mais le caractère gros
« est nécessaire, ils ne sauroient lire les petits ca-
« ractères. Il ne faut pas espérer qu'ils achètent
« des livres catholiques ; c'est beaucoup qu'ils lisent
« ceux qui ne leur coûtent rien ; le plus grand
« nombre ne peut même en acheter. Si on leur
« ôte leurs livres, sans leur en donner, ils diront
« que les ministres leur avoient bien dit que nous
« ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur
« qu'on n'y vît la condamnation de nos superstitions
« et de nos idolâtries, et ils seront au désespoir...

« Nous avons accoutumé les peuples à entendre « les vérités qui les condamnent le plus fortement, « sans être irrités contre nous. Au contraire, ils nous « aiment, et nous regrettent quand nous les quit- « tons. S'ils ne sont pleinement convertis, du moins « ils sont accablés, et en défiance de toutes leurs « anciennes opinions ; il faut que le temps et la con- « fiance en ceux qui les instruiront de suite, fassent « le reste. *Il faut tendre aussi à faire trouver aux « peuples autant de douceur à rester dans le « royaume, que de péril à entreprendre d'en sor- « tir;* c'est, Monsieur, ce que vous avez commen- « cé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever « selon toute l'étendue de votre zèle. »

54. Ses efforts pour la conversion de M. de Saint-Hermine.

Fénelon finit sa lettre par rendre compte au marquis de Seignelay, des soins qu'il avoit inutilement pris, pour opérer la conversion de M. de Saint-Hermine (1). Le ministre apportoit d'autant

(1) M. de Saint-Hermine, dont il est ici question, étoit vraisemblablement parent de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, connu par son *Journal de la cour de Louis XIV*. En effet, il est certain d'un côté que le titre de *baron de Saint-Hermine* appartenoit alors à la famille des seigneurs de Courcillon ; et d'un autre côté, que plusieurs membres de cette famille faisoient, à cette époque, profession du protestantisme. Le marquis de Dangeau, aussi bien que son frère, connu dans le monde sous le nom d'*abbé de Dangeau,* avoient été élevés dans le protestantisme, qu'ils abjurèrent entre les mains de Bossuet, vers l'an 1668. Voyez

plus d'intérêt à cette conversion, qu'indépendamment du bon effet qui en seroit résulté sur tous les Protestants du Poitou, par la considération dont cette famille y jouissoit, il y trouvoit aussi le moyen le plus heureux de plaire à madame de Maintenon, en secondant les vœux de son zèle et de sa piété, pour une famille à laquelle elle étoit attachée par les liens du sang, de l'amitié et de la reconnoissance. Fénelon eut recours à un moyen assez singulier, pour convaincre M. de Saint-Hermine. Ne pouvant trouver de ministre protestant, qui consentît à entrer en dispute avec lui, parce que tous ceux qui en avoient pris l'engagement, ou s'étoient convertis, ou avoient disparu, il se chargea lui-même du rôle de ministre protestant, et s'établit en controverse réglée contre l'abbé de Langeron, en plusieurs conférences qui eurent lieu en présence de M. de Saint-Hermine. On sent bien qu'un pareil rôle exigeoit une extrême bonne foi, pour éviter jusqu'au soupçon de chercher à affoiblir la cause qu'il s'étoit chargé de défendre; mais c'étoit Fénelon qui faisoit ce rôle; et s'il y a eu des nuages sur quelques-unes de ses opinions, on ne peut du moins raisonnablement en élever sur sa bonne foi. On peut seulement présumer que l'abbé de

le *Dictionn. de Moreri*, art. *Courcillon*. — *Hist. de Bossuet*, t. I, p. 112. — *Essai historique* (par M. Picot), t. II, p. 26. (ÉDIT.)

Langeron eut peut-être besoin de faire usage de tous les moyens victorieux qu'offre toujours la défense de la vérité, pour repousser les raisonnements subtils que dut lui opposer un adversaire aussi ingénieux et aussi séduisant que Fénelon. Il faut l'entendre lui-même faire le récit de ces conférences. « J'ai eu sept ou huit longues conversa- « tions avec M. de Saint-Hermine, à Rochefort, « où j'ai été le chercher; il entend bien ce qu'on lui « dit; il n'a rien à y répondre, mais il ne prend « aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous « avons fait devant lui des conférences assez fortes, « l'un contre l'autre. Je faisois le Protestant, *et je « disois tout ce que les ministres peuvent dire de « plus spécieux*. M. de Saint-Hermine sentoit fort « bien la foiblesse de mes raisons, *quelque tour que « je leur donnasse*. Celles de M. l'abbé de Langeron « lui paroissoient décisives; et quelquefois il répon- « doit lui-même ce qu'il falloit, contre moi. Après « cela, j'attendois qu'il seroit ébranlé; mais rien ne « s'est remué en lui, du moins au dehors. Je ne « sais s'il ne tient point à sa religion, par quelque « raison secrète de famille. Je serois retourné à « Rochefort, pour lui parler encore, selon vos or- « dres, si M. l'intendant ne m'avoit mandé qu'il est « allé en Poitou. Dès qu'il en sera revenu, j'irai à « Rochefort, et je vous rendrai compte, Monsieur, « de ce que j'aurai fait. »

Fénelon avoit continué ses relations avec Bossuet, pendant ses missions du Poitou. On n'a conservé de cette correspondance qu'une seule lettre, publiée d'abord dans les *OEuvres de Bossuet,* par D. Deforis, et reproduite depuis dans la *Correspondance de Fénelon* (1). Nous croyons devoir la mettre sous les yeux de nos lecteurs; elle confirme les détails que nous venons de rapporter, et on y voit cette douce habitude de confiance et de familiarité qui les unissoient encore : on y remarquera la manière dont Fénelon s'exprime au sujet des avis que M. de Seignelay lui avoit transmis, et qui ne permet pas de douter que Fénelon n'ait toujours agi de concert avec Bossuet, dans le système de conduite qu'il avoit suivi avec les nouveaux convertis.

55. Lettre à Bossuet, sur la difficulté de ramener les Protestants.

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous dire,
« Monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'honneur
« de vous écrire; c'est ma consolation en ce pays :
« il faut me permettre de la prendre. Nos convertis
« vont un peu mieux; mais le progrès est bien lent :
« ce n'est pas une petite affaire, de changer les sen-
« timents de tout un peuple. Quelle difficulté de-
« voient trouver les apôtres pour changer la face
« de l'univers, pour renverser le sens humain,

(1) *OEuvres de Bossuet,* édit. in-4° de 1778, t. IX, p. 565. Cette lettre a été omise par inadvertance dans l'édition des *OEuvres de Bossuet* donnée à Versailles. Elle a été insérée dans la *Corresp. de Fénelon,* t. II, p. 296. (ÉDIT.)

« vaincre toutes les passions, et établir une doctrine
« jusqu'alors inouïe; puisque nous ne saurions per-
« suader des ignorants, par des passages clairs et
« formels qu'ils lisent tous les jours, en faveur de
« la religion de leurs ancêtres, et que l'autorité
« même du Roi remue toutes les passions pour nous
« rendre la persuasion plus facile! Mais si cette
« expérience montre combien l'efficacité des dis-
« cours des apôtres étoit un grand miracle, la foi-
« blesse des Huguenots ne fait pas moins voir com-
« bien la force des martyrs étoit divine. Les
« Huguenots mal convertis sont attachés à leur
« religion jusqu'aux plus horribles excès d'opi-
« niâtreté; mais dès que la rigueur des peines pa-
« roît, toute leur force les abandonne. Au lieu que
« les martyrs étoient humbles, dociles, intrépides,
« et incapables de dissimulation; ceux-ci sont lâ-
« ches contre la force, opiniâtres contre la vérité,
« et prêts à toute sorte d'hypocrisie. Les restes de
« cette secte vont tomber peu à peu dans une in-
« différence de religion pour tous les exercices ex-
« térieurs, qui doit faire trembler. Si on vouloit
« leur faire abjurer le christianisme et suivre l'Al-
« coran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dra-
« gons : pourvu qu'ils s'assemblent la nuit, et qu'ils
« résistent à toute instruction, ils croient avoir assez
« fait. C'est un terrible levain dans une nation : ils
« ont tellement violé, par leurs parjures, les

« choses les plus saintes, qu'il reste peu de mar- « ques auxquelles on puisse reconnoître ceux qui « sont sincères dans leur conversion ; il n'y a qu'à « prier Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point « de les instruire.

« Mais *le grand chancelier* (1), quand le verrons- « nous, Monseigneur ? Il seroit bien temps qu'il « vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après « avoir confondu dans Paris les critiques témé- « raires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en « pitié.....

« N'oubliez pas notre retour, avec M. de Sei- « gnelay ; mais parlez uniquement de votre chef. « S'il nous tient trop longtemps éloignés de vous, « *nous supprimerons encore l'*Ave Maria ; *et peut-* « *être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie*, « pour obtenir une heureuse disgrâce, qui nous « ramène à Germigny ; ce seroit un coup de vent « qui nous feroit faire un joli naufrage. Honorez « toujours de vos bontés, Monseigneur, notre « troupe, et particulièrement celui de vos servi- « teurs qui vous est dévoué avec l'attachement le « plus respectueux. »

56. Fénelon revient à Paris ; il reprend ses fonctions auprès des *Nouvelles-Catholiques*.

Cette lettre eut l'effet que Fénelon en attendoit ; il reçut la permission de revenir à Paris ; il rendit

(1) Il s'agit de l'*Oraison funèbre du chancelier le Tellier*, que Bossuet avoit prononcée le 25 janvier précédent, et que Cramoisy étoit alors occupé à imprimer.

compte directement à Louis XIV de l'état où il avoit laissé la religion dans les provinces qu'il venoit de parcourir, n'entretint le Roi que du zèle de ses coopérateurs, du bien qu'ils avoient fait, de celui qui restoit à faire, des moyens qui étoient à la disposition du gouvernement pour l'affermissement de ce grand ouvrage, et garda le plus profond silence sur lui-même.

Fénelon, après avoir rempli envers le Roi un devoir que le respect lui imposoit, rentra paisiblement dans la retraite, dont il n'étoit sorti qu'à la voix de Louis XIV et de Bossuet. Il reprit ses modestes fonctions de supérieur des *Nouvelles-Catholiques*, et s'employa avec un nouveau zèle à procurer à cette communauté des secours qui lui devenoient de jour en jour plus nécessaires. Depuis quelques mois, le nombre des pensionnaires de cette maison s'étoit considérablement accru, probablement par suite des mesures que prenoit alors le gouvernement, de concert avec les évêques, pour la conversion des Protestants. Cet accroissement occasionnoit aux Sœurs chargées de la direction de cet établissement, un surcroît de fatigues qu'elles ne pouvoient supporter. Dans ces conjonctures, Fénelon pensa que le soulagement le plus convenable qu'on pût leur procurer, seroit de leur adjoindre quelques *Sœurs de la Charité*, pour partager leurs fonctions; et pour faciliter l'exécution

de ce projet, il le fit proposer au Roi, par l'entremise du marquis de Seignelay. Le succès répondit aux vœux de Fénelon; le ministre lui annonça, par une lettre datée du 31 octobre 1686, le consentement du Roi, et lui adressa en même temps la lettre qu'il écrivoit à M. Jolly, supérieur de la congrégation de Saint-Lazare, pour le prier, de la part de Sa Majesté, de s'entendre avec Fénelon, relativement au nombre de Sœurs qu'il seroit nécessaire d'adjoindre à la communauté des *Nouvelles-Catholiques* » (1).

57. Il est présenté au Roi, pour les évêchés de Poitiers et de la Rochelle.

En travaillant avec tant de zèle et de succès à étendre et à consolider un établissement si utile au bien de la religion, Fénelon étoit si peu occupé de ses intérêts personnels, qu'il n'apprit que par hasard qu'il avoit été destiné à l'évêché de Poitiers, que sa nomination avoit même été admise par le Roi, et immédiatement révoquée, avant d'être devenue publique (2). On attribua généralement

(1) Nous avons sous les yeux la copie des deux lettres, faite sur le *Registre des lettres du marquis de Seignelay*, qui se conserve aux *Archives du royaume*. (*section administrative*.) On les trouvera parmi les *Lettres inédites de Fénelon*, que nous nous proposons de publier prochainement. (Édit.)

(2) L'évêché de Poitiers, devenu vacant, au mois d'avril 1686, par la démission de M. Armand de Quinçay, fut donné presque aussitôt à M. de Baglion de Saillant, aupara-

cette espèce de disgrâce à M. de Harlay, archevêque de Paris, qui ne pouvoit pardonner à Fénelon ses liaisons intimes avec Bossuet, et l'indifférence avec laquelle il avoit accueilli ses offres de services et d'amitié.

Fénelon éprouva la même malveillance, l'année suivante, dans une circonstance à peu près semblable. L'évêque de la Rochelle avoit été témoin des biens immenses que l'abbé de Fénelon avoit faits dans son diocèse, pendant le cours de ses missions (1). Il crut rendre le service le plus important à l'Église et à ses diocésains, en leur assurant un pasteur qui avoit acquis tant de droits à leur estime et à leur reconnoissance. Il vint à Paris; et, sans laisser même soupçonner à Fénelon l'objet de son voyage à la cour, il présenta au Roi un mémoire, pour supplier Sa Majesté de lui accorder l'abbé de Fénelon pour coadjuteur. On fut instruit de cette démarche, et l'on prit une voie détournée, mais infaillible, pour qu'il fût exclu de l'évêché de la Rochelle, comme il l'avoit été de celui de Poitiers. On fit entendre au Roi que le vœu de l'évêque de la Rochelle, pour Fénelon, étoit inspiré par une certaine conformité d'opinion sur les matières de

vant évêque de Tréguier. (*Gallia christiana*, t. II, p. 1209 et 1210.) (ÉDIT.)

(1) Voyez ci-dessus, p. 93, note 2.

la grâce (1). C'est ainsi que Fénelon, constamment regardé par les Jansénistes comme un de leurs

(1) Les soupçons de jansénisme qui se répandirent alors contre Fénelon, ont donné lieu dans la suite, à quelques écrivains satiriques, de le traiter avec peu de bienveillance.

Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, a pris occasion de ces soupçons, pour représenter Fénelon comme *un ambitieux, qui se donna d'abord aux Jésuites, puis aux Jansénistes, et enfin aux Sulpiciens.* » (*Mém.* chap. 31, t. II, p. 105, etc.; édit. in-12, 1842.) Mais le jugement de cet auteur est ici d'une bien foible autorité; on sait avec quelle facilité son esprit malin et satirique lui faisoit accueillir les bruits les plus désavantageux, et souvent les plus mal fondés, contre les personnages les plus respectables; la suite de cette *Histoire* en fournira plus d'un exemple.

Rulhières, dans ses *Éclaircissements historiques sur la révocation de l'Édit de Nantes* (t. Ier, p. 364 et 368), prétend que les soupçons qu'on fit alors concevoir à Louis XIV sur les sentiments de Fénelon, n'étoient pas sans fondement; *qu'il avait flotté assez longtemps entre les Jésuites et les Jansénistes; qu'il fut réduit à écrire au Roi une lettre apologétique, dans laquelle il se justifie assez mal*, etc. Toutes ces accusations ont été reproduites, avec un grand air de confiance, par Tabaraud, dans son *Supplément aux Histoires de Bossuet et de Fénelon.* (p. 483, etc.) Mais rien n'est plus invraisemblable que de pareilles accusations, fondées sur une lettre que personne ne connoît, dont Rulhières ne cite aucun fragment, dont il n'indique pas la source, et dont il n'essaye pas même de prouver l'authenticité. En attendant qu'on produise cette pièce, nous croyons que les préjugés philosophiques de Rulhières, et ses dispositions peu bienveillantes pour Fénelon, rendent naturellement son témoignage fort suspect sur ce point. (Voyez, ci-dessus, p. 107, note 1.) Au

plus grands adversaires, fut d'abord exclu des dignités ecclésiastiques, comme un de leurs partisans. Rien n'annonce peut-être mieux la parfaite indifférence de Fénelon pour les places et la fortune : il lui étoit assurément bien facile d'éloigner tous les soupçons de ce genre ; ‖ ses opinions étoient déjà connues, et clairement manifestées par ses liaisons étroites avec le duc de Beauvilliers et avec M. Tronson, dont l'opposition aux nouvelles doctrines n'étoit pas douteuse ‖ (1).

58. Il publie le *Traité du Ministère des Pasteurs*, et celui *De l'Éducation des filles*.

Ce fut en 1687 et 1688, au retour de ses missions du Poitou, que Fénelon consentit enfin à laisser imprimer son traité *De l'Éducation des filles*, et celui *du Ministère des pasteurs*, dont

reste, nous avons examiné ailleurs ce qu'il faut penser des prétendues variations de Fénelon, sur les matières de la grâce. (*Hist. littér. de Fénelon*, III[e] partie, n. 63, etc.) (Édit.)

(1) Pour éloigner de Fénelon tout soupçon de jansénisme à l'époque dont il s'agit ici, le cardinal de Bausset ajoute qu'il étoit lié avec Bossuet, *que personne n'auroit osé accuser de jansénisme*. (3[e] édit. t. I, p. 117.) Nous avons supprimé cette observation, inutile au fond pour justifier Fénelon, et d'ailleurs sujette à quelques difficultés. Il est certain en effet que les sentiments de Bossuet sur l'article du jansénisme, à l'époque dont nous parlons, et même assez longtemps après, sembloient douteux à quelques personnes ; ces doutes ne furent pleinement dissipés que plusieurs années après les événements dont il est ici question. (Voyez, à ce sujet, l'*Hist. litt. de Fénelon*, *ubi supra*, n. 48, etc.) (Édit.)

nous avons déjà parlé. Il ne les avoit point d'abord destinés au public; mais il fut obligé de céder au vœu unanime de tous ceux qui en avoient eu connoissance.

La réputation que Fénelon s'étoit faite dans ses missions du Poitou, avoit déjà attiré sur lui tous les regards; mais, en consentant à publier presque en même temps deux ouvrages sur des sujets intéressants pour la religion et la morale, il sembloit appeler lui-même le public à discuter les titres de cette réputation prématurée, qui s'étendoit avec tant d'éclat et de rapidité. Ses amis devoient attendre ce jugement avec toute l'inquiétude d'un intérêt qui n'est pas toujours exempt de prévention; et les personnes impartiales pouvoient être disposées à se montrer sévères, par cette sorte de résistance qu'on oppose toujours aux exagérations de l'amitié. Les uns et les autres durent être également satisfaits; Fénelon n'avoit encore ni ennemis ni envieux.

Telles étoient les occupations de Fénelon; il se regardoit, et tout le monde le regardoit comme destiné à passer le reste de sa vie dans l'exercice des fonctions utiles, mais peu ambitionnées, qui sembloient suffire à ses vœux et à son désintéressement. Personne n'ignoroit l'opposition que M. de Harlay avoit mise à son avancement; et la faveur avec laquelle le public venoit d'accueillir ses traités *De*

l'Éducation des filles et *du Ministère des pasteurs*, ne pouvoit pas lutter contre le crédit de ce prélat.

59. Éducation du duc de Bourgogne. 1689.

Mais un événement imprévu transporta tout à coup Fénelon au milieu de la cour, et l'éleva à une place à laquelle paroissoient attachées les destinées de la France et le sort de plusieurs générations.

C'est ici que Fénelon va se montrer dans tout l'éclat de ce caractère qui lui a mérité l'estime et l'amour de ses contemporains, et qui a laissé des souvenirs si doux dans la mémoire de la postérité.

Louis XIV voyoit approcher l'époque où l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne, demandoit les soins d'un gouverneur. Un prince qui avoit toujours mis sa grandeur à s'environner de grands hommes, et qui avoit donné Montausier et Bossuet pour instituteurs à son fils, étoit digne de faire un choix aussi heureux pour son petit-fils. Le progrès des années, et une vie plus sérieuse, commençoient à rendre Louis XIV moins esclave de la gloire; et la religion lui avoit fait sentir et goûter le mérite de la vertu. En nommant Bossuet et Montausier, il avoit obéi à la renommée, et consacré un choix annoncé par l'opinion publique. Peut-être, dans un pareil choix, n'avoit-il cherché que la gloire; et il avoit eu le bonheur de trouver la vertu réunie au génie. Lorsqu'il voulut donner un gouverneur à son petit-fils, il n'eut qu'un seul sentiment et une seule pensée, celle de

le confier à l'homme le plus vertueux de sa cour. Il ne cherchoit alors que la vertu; et il eut encore le bonheur de rencontrer dans un homme vertueux toutes les qualités les plus propres à former un grand prince : cet homme fut le duc de Beauvilliers.

La part qu'eut le duc de Beauvilliers à l'éducation du duc de Bourgogne, sa tendre et constante amitié pour Fénelon, exigent que nous le fassions connoître. Jamais il n'y a eu d'union semblable à celle du duc de Beauvilliers et de l'archevêque de Cambrai : parler du duc de Beauvilliers, c'est parler de Fénelon.

60. Caractère du duc de Beauvilliers.

Paul, duc de Beauvilliers, s'étoit trouvé appelé à succéder aux honneurs et aux dignités de son père, par les événements malheureux qui avoient enlevé ses deux frères aînés à la fleur de leur âge (1). Il conserva à la cour, et dans l'exercice des emplois dont il fut revêtu, les principes de religion qu'il avoit reçus dans le temps où il étoit destiné à une profession plus grave et plus sainte (2). Il avoit épousé la seconde fille de Colbert; et il eut le rare bonheur de trouver dans madame de Beauvilliers une entière conformité de sentiments et de goût pour toutes les œuvres de la plus haute piété.

(1) Voyez, au n. V des *Pièces justificatives* de ce livre, une courte *Notice sur la famille du duc de Beauvilliers*.

(2) Le duc de Beauvilliers avoit d'abord été destiné à l'état ecclésiastique.

Par un bonheur plus rare encore, les deux autres sœurs de madame de Beauvilliers furent animées du même esprit, et épousèrent les ducs de Chevreuse et de Mortemart, déjà unis au duc de Beauvilliers par une estime et une amitié que la vertu avoit fait naître, et que le temps et les liens du sang rendirent inaltérables. Les trois sœurs et les trois beaux-frères montrèrent à la cour une famille privilégiée, qui n'avoit d'autre ambition que celle de rester fidèle à l'honneur et à la vertu ; jamais on ne la vit s'associer à aucune intrigue, ni s'avilir par aucune bassesse.

Pénétrés de respect pour le Roi, attentifs à lui plaire par leur empressement à remplir tous les devoirs qui les attachoient à sa personne, les ducs de Beauvilliers, de Chevreuse et de Mortemart ne se crurent point obligés à étendre leur complaisance jusqu'à flatter ses passions, et à rendre de honteux hommages aux objets de ses affections. Jamais madame de Montespan, pendant les longues années de sa faveur, n'avoit pu les apercevoir dans la foule de ses courtisans ; et elle s'étonnoit de n'obtenir du duc de Mortemart, son neveu, et de sa femme, que les égards qu'ils devoient à une personne qui leur appartenoit de si près (1).

(1) Voyez le *Dictionnaire* de Moreri, article ROCHECHOUART, branche des seigneurs et ducs de Mortemart, n. 19, etc.

Louis XIV, qui portoit un sentiment naturel de décence et de délicatesse au milieu même des erreurs et des séductions qui l'avoient entraîné, fut frappé du contraste d'une conduite si noble et si pure, avec la servitude peu honorable où l'intérêt et l'ambition avoient engagé le reste de sa cour. Il avoit conçu dès lors, pour le duc de Beauvilliers, une estime et un goût qui en auroient fait une espèce de favori, si un pareil titre pouvoit convenir à un sentiment fondé sur la vertu.

61. Ses rapports avec madame de Maintenon.

On n'aura pas de peine à concevoir que madame de Maintenon, qui s'attachoit à ramener le Roi à une conduite plus chrétienne et plus régulière, et qui commençoit déjà à obtenir sur l'esprit de ce prince ce singulier ascendant, dont elle fit dans la suite un usage si respectable, dut entretenir et favoriser de tout son pouvoir, l'estime et la confiance que Louis XIV montroit au duc de Beauvilliers. Elle ne pouvoit aussi que savoir gré à toute la famille de ce duc, de l'espèce de distance où elle s'étoit toujours tenue de la cour de madame de Montespan. Peut-être même entroit-il dans ses vues, de fixer de bonne heure l'opinion publique, sur la nature de ses rapports avec le Roi, en se montrant dans une liaison particulière avec une société qu'aucune considération n'auroit portée à approuver un attachement équivoque.

C'est ce qui lui fit désirer de vivre avec toute la

famille du duc de Beauvilliers, dans une espèce d'intimité, qui pût attester à toute la cour qu'elle ne pouvoit ni ne devoit être confondue avec madame de Montespan. Elle alloit régulièrement dîner un ou deux jours de la semaine à l'hôtel de Beauvilliers. Tous les étrangers, tous les indifférents, les simples connoissances étoient écartés avec soin de ces réunions, qui n'avoient pour objet que le désir de s'entretenir dans l'exercice de la vertu et de la piété.

Comme il n'étoit entré ni singularité, ni calculs d'ambition, dans le système de conduite du duc de Beauvilliers envers madame de Montespan ; comme il n'étoit ni dans son caractère, ni dans ses principes, de contrarier les sentiments du Roi, lorsqu'ils pouvoient être avoués par la religion et l'honneur, il s'empressa, ainsi que sa famille, d'accueillir une femme dont l'honnêteté bien connue et la régularité édifiante étoient un sûr garant des nœuds légitimes qui l'attachoient à Louis XIV. Il avoit été à portée de suivre l'origine et les progrès de la faveur de madame de Maintenon, et de reconnoître qu'elle en étoit redevable, autant à la sévérité de ses principes qu'à l'agrément de son esprit et à la sagesse de son caractère. Il avoit vu de bonne heure en elle une femme vertueuse, que la Providence avoit appelée auprès du trône, par des voies extraordinaires, pour arracher le Roi à des engagements

coupables, et le fixer dans le goût et la pratique des vertus chrétiennes et morales.

De là s'étoit formée, entre madame de Maintenon et toute la famille du duc de Beauvilliers, une intimité qui convenoit à leurs sentiments et à leurs goûts mutuels. Madame de Maintenon aimoit la solitude et la liberté d'une société sûre et restreinte. Le duc de Beauvilliers et ses parents, étrangers à toutes les intrigues et à toutes les agitations de la cour, vivoient à Versailles comme ils auroient pu vivre dans le sein de leur famille.

Madame de Maintenon redoutoit l'empressement de ce peuple de courtisans, toujours attachés à ses pas, pour arriver aux places et aux honneurs. Le désintéressement si connu du duc de Beauvilliers, qui n'avoit jamais rien demandé, et qui n'avoit, pour ainsi dire, rien à demander, ne lui laissoit à craindre ni indiscrétion ni importunité.

Elle en avoit eu une preuve assez récente. En 1685, à la mort du premier maréchal de Villeroi, qui avoit laissé vacante la place de chef du conseil royal des finances, Louis XIV, de son propre mouvement, lui avoit donné le duc de Beauvilliers pour successeur. Celui-ci n'avoit pas même eu la pensée de demander une place, dont sa jeunesse paroissoit devoir l'exclure. Il n'avoit encore que trente-sept ans; et il ne pouvoit soupçonner que le Roi

eût l'idée de l'honorer d'un titre qui avoit été le prix des longs et anciens services du maréchal de Villeroi, et la décoration de ses vieux jours. Personne ne doutoit que cette place, purement honorifique, ne fût réservée à des courtisans plus actifs que le duc de Beauvilliers, et qui avoient le droit de faire valoir en leur faveur le mérite d'avoir vieilli dans la carrière des intrigues et de l'ambition.

Ce nouveau titre avoit servi à rapprocher encore plus le duc de Beauvilliers de la personne de Louis XIV; et ce prince avoit observé avec satisfaction, que les honneurs et la faveur n'apportoient aucun changement, ni à sa modération, ni à la simplicité de ses mœurs et de sa conduite.

Lorsqu'en 1688, Louis XIV confia au Dauphin son fils les honneurs du siége de Philisbourg, il lui donna Vauban pour lui apprendre l'art de la guerre, et le duc de Beauvilliers pour conseil et pour tuteur. C'étoit donner le génie de la guerre et le génie de la vertu pour guides à un jeune prince, qui alloit, pour la première fois, être exposé à tous les regards, loin de la cour, en présence des armées françoises et des armées ennemies (1).

(1) Le P. de Querbeuf, dans la *Vie de Fénelon*, a fait une légere méprise, en supposant que le duc de Beauvilliers étoit déjà ministre d'État, lorsque Louis XIV le nomma gouverneur du duc de Bourgogne. Le duc de Beau-

Avec de pareilles dispositions, et avec la volonté sincère de donner pour gouverneur à son petit-fils l'homme le plus vertueux de sa cour, on ne doit pas être surpris que la première pensée de Louis XIV s'arrêtât sur le duc de Beauvilliers. Le titre de gouverneur du duc de Bourgogne n'étoit pas un titre purement honorifique, comme celui de chef du conseil royal des finances; c'étoit le droit et le devoir de préparer à la France un bon roi. Le duc de Beauvilliers, si simple et si modeste, redoutoit, bien plus qu'il n'ambitionnoit, un emploi dont il connoissoit mieux que personne les difficultés et les obligations. Il étoit même à craindre que son caractère, naturellement doux et circonspect, ne le portât à se les exagérer. 62. Il est nommé *gouverneur* du duc de Bourgogne.

Sans doute madame de Maintenon put contribuer à confirmer Louis XIV dans la bienveillance qu'il avoit depuis longtemps pour un homme qu'elle affectionnoit elle-même; mais la suite des événements fera voir que le mérite d'un pareil choix appartient à Louis XIV personnellement, et que jamais ce prince, malgré toutes les préventions qu'on chercha dans la suite à lui inspirer, ne put se détacher des sentiments que la vertu du duc de

villiers n'entra au conseil qu'en 1691, après la mort du marquis de Louvois, lorsque le Roi y rappela le marquis de Pomponne.

Beauvilliers avoit fait naître en lui. C'est rendre hommage à la mémoire de Louis XIV, que de faire remarquer que jamais il n'a cessé d'aimer ce qu'il avoit estimé, et qu'il n'a jamais retiré sa confiance, qu'à ceux qui avoient surpris son goût bien plus que son estime.

En fixant son choix sur le duc de Beauvilliers, Louis XIV voulut ajouter à un témoignage de confiance si éclatant, toutes les formes les plus propres à y donner un nouveau prix. A l'exception d'une seule place de valet de chambre qu'il voulut se réserver, pour récompenser les soins d'un domestique qui avoit veillé avec une intelligence et une probité remarquables sur la première enfance du jeune prince (1), il laissa au duc de Beauvilliers la libre et entière disposition de toutes les autres places, ainsi que le choix de toutes les personnes qui devoient concourir à l'éducation.

63. Fénelon est nommé *précepteur.*

Louis XIV n'avoit pas été indécis un seul moment, dans le choix d'un gouverneur pour son petit-fils; le duc de Beauvilliers ne fut pas indécis un

(1) Le domestique dont il s'agit ici, est Moreau, l'un des quatre premiers valets de chambre du Roi, et premier valet de chambre du duc de Bourgogne. Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, parle de lui comme d'un homme fort au-dessus de son état, par son esprit, son caractère et ses vertus. (*Mémoires du duc de Saint-Simon*, ch. 189; t. XI, édit. in-12, p. 19, etc.) (Édit.)

seul moment, dans le choix du précepteur qui devoit partager ses fonctions; on étoit venu le chercher, et il alla chercher Fénelon. Ces exemples de désintéressement sont devenus si rares en France, qu'on seroit porté à les regarder comme des ornements de l'histoire, si des témoignages irrécusables n'en attestoient pas la vérité. Il faut seulement en conclure, que cette espèce d'incrédulité de notre siècle, pour tout ce qui est noble, simple, généreux et désintéressé, est le plus bel éloge du siècle de Louis XIV.

64. Provisions du *gouverneur* et du *précepteur.*

¶ Le duc de Beauvilliers fut nommé gouverneur du duc de Bourgogne, le 16 août 1689; et déjà il avoit proposé et fait agréer au Roi l'abbé de Fénelon pour précepteur, avant que celui-ci pût savoir que son ami eût été nommé gouverneur. Nous avons sous les yeux la copie authentique des *provisions* qui leur furent délivrées, au nom du Roi, le 16 août 1689, et du serment qu'ils prêtèrent, selon l'usage, entre les mains du Roi, le 29 août suivant (1).

(1) La copie authentique de ces actes se trouve dans les *Registres du secrétariat de la maison du Roi*, qui se conservent aux *Archives du royaume* (*section administrative*) t. E, 3375.) Outre les *Provisions du gouverneur* et *du précepteur*, on trouve dans ce recueil, les *Provisions du marquis de Denonville*, *sous-gouverneur*, de *l'abbé Fleury*, *sous-précepteur*, et *de M. Dupuy*, *gentilhomme de la manche*. Nous donnons ces actes au n. VI des *Pièces justificatives* de ce premier livre. (ÉDIT.)

Ces actes, également honorables au monarque et aux hommes vertueux qui étoient l'objet de ses faveurs, font bien connoître les motifs de religion et d'intérêt public qui présidèrent au choix des instituteurs du duc de Bourgogne, et les soins assidus que le Roi attendoit de leur zèle pour cultiver l'esprit et le cœur du jeune prince. C'est ce qu'on remarque en particulier dans les *Provisions du gouverneur* : « Rien n'étant plus important, dit le Roi, « pour le soutien de notre couronne, la grandeur « de notre État, l'avantage de nos sujets, et notre « satisfaction particulière, que de donner à notre « très-cher petit-fils, le duc de Bourgogne, une édu« cation proportionnée à l'éclat et à la grandeur « de sa naissance ; nous avons voulu lui choisir « un gouverneur digne de cet emploi, par sa nais« sance, sa probité, ses bonnes mœurs, la pureté « de sa religion et son expérience dans les affaires. « Et connoissant que notre très-cher cousin, Paul « de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de « France,... possède éminemment toutes ces qualités,.. « nous avons fait choix de lui, pour remplir cette « importante charge ; nous persuadant que nous « ne pouvons la confier à une personne, des soins « et de l'application de laquelle nous devions atten« dre de plus grands fruits, dans l'éducation de « notre petit-fils. A ces causes, nous avons consti« tué, par ces présentes, notredit cousin, le duc de

« Saint-Aignan, gouverneur de la personne de no-
« tre petit-fils, le duc de Bourgogne, et premier
« gentilhomme de sa chambre, pour en avoir la
« conduite et direction, avec plein pouvoir et au-
« torité de l'avertir, reprendre et corriger, si be-
« soin est, des fautes dans lesquelles il pourroit
« tomber; lui donner de si bonnes impressions de
« la vertu, qu'elles ne puissent s'effacer; prendre
« soigneusement garde, que son esprit soit exempt
« de toutes sortes de corruptions, et ne reçoive
« aucune mauvaise tache ; le faire servir par les
« officiers qui seront près de sa personne pendant son
« bas âge, leur commander ce qu'ils auront à faire,
« ordonner ce qu'il verra être nécessaire pour son
« service, et généralement faire, en ladite charge,
« tout ce qui est du devoir et fonction d'icelle;
« avec tous les pouvoirs, autorités, honneurs, pré-
« rogatives et prééminences qui y appartiennent. »

¶ Les *Provisions du précepteur* sont conçues en des termes également remarquables : « Ayant jugé
« qu'il étoit temps de penser à l'éducation de notre
« très-cher petit-fils, le duc de Bourgogne, nous
« avons voulu lui donner un précepteur, qui puisse
« cultiver les bonnes dispositions qui commencent à
« paroître en sa personne, en lui inspirant les sen-
« timents de religion et toutes les autres vertus que
« doit avoir un prince chrétien, et en formant
« son esprit aux grandes choses, par la connoissance

« des lettres et des sciences. Et étant informé que « le sieur François de Salignac de la Mothe-Féne- « lon, doyen commendataire de Carenac, a toute « la probité, les bonnes mœurs et la sagesse néces- « saires pour remplir dignement cet emploi ; et que « toutes ces qualités, jointes à sa naissance et aux « services de plusieurs de sa famille, l'exciteront à « nous donner, dans l'instruction de notre petit-fils, « toute la satisfaction que nous en devons attendre ; « nous avons constitué, par ces présentes, ledit sieur « abbé de Fénelon, en la charge de précepteur de « notre petit-fils, le duc de Bourgogne, etc. »

65. Bossuet témoigne sa joie de cette nomination.

Ce fut le 18 août (1) que Bossuet apprit la nouvelle de cette nomination, à sa maison de campagne de Germigny, où il se trouvoit alors. Dans le premier transport de sa joie, il écrivit à la marquise de Laval cette lettre si touchante et si honorable pour celui qui l'écrivoit, et pour celui qui en étoit l'objet. Nous la copions sur l'original de la main de Bossuet (2). « Hier, Madame, je ne fus occupé

(1) On voit, par cette date et par les précédentes, que le duc de Saint-Simon se trompe, lorsqu'il suppose, dans ses *Mémoires* (ch. 31; t. II, p. 107, etc. édit. in-12), *que le duc de Beauvilliers eut beaucoup de peine à trouver un précepteur*, et lorsqu'il fait entendre que le duc de Beauvilliers connoissoit à peine Fénelon dans ce temps-là; on a vu que leur liaison étoit déjà bien ancienne.

(2) *Œuvres de Bossuet*, t. XLII, p. 578.

« que du bonheur de l'Église et de l'État ; aujour-« d'hui que j'ai eu le loisir de réfléchir avec plus « d'attention sur votre joie, elle m'en a donné une « très-sensible. Monsieur votre père (1), un ami de « si grand mérite et si cordial, m'est revenu dans « l'esprit. Je me suis représenté comme il seroit à « cette occasion, et à un si grand éclat d'un mérite « *qui se cachoit avec tant de soin*. Enfin, Madame, « nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous « pourrez en jouir ; et moi, quoique provincial, je « m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. « Recevez, je vous en conjure, les témoignages de « ma joie, et les assurances du respect avec lequel « je suis, Madame, votre très-humble et très-obéis-« sant serviteur,

« J. BÉNIGNE, évêque de Meaux. »

Madame de Maintenon a dit plus d'une fois, dans ses *Entretiens* particuliers, imprimés long-temps après sa mort, « qu'elle avoit contribué à « faire nommer l'abbé de Fénelon précepteur de « M. le duc de Bourgogne (1). » Il est en effet assez vraisemblable, que liée, comme elle l'étoit alors, avec le duc de Beauvilliers, le nouveau gouverneur

(1) Le marquis Antoine de Fénelon.

(2) *VIIIe Entret.* (t. V des *Mémoires de madame de Maintenon*, p. 174.)

avoit pris la précaution de la prévenir, pour s'assurer l'agrément du Roi. Il étoit à craindre que Louis XIV n'eût conservé les préventions qu'on avoit cherché à lui donner, et dont on s'étoit servi pour exclure Fénelon de l'évêché de Poitiers et de celui de la Rochelle.

66. Cette nomination universellement applaudie.

A peine le choix du nouveau gouverneur et du nouveau précepteur fut-il devenu public, que toute la France retentit d'applaudissements. Cependant ce choix étoit tombé sur deux hommes, dont l'un, obligé par ses emplois d'habiter la cour, y vivoit dans une profonde retraite; et l'autre n'avoit encore d'autre titre, que celui de supérieur d'une communauté de femmes. Mais l'un n'avoit pu échapper à la renommée, malgré sa modestie; et l'autre avoit révélé, sans le vouloir, le secret de son âme et de son génie, dans deux ouvrages, où il ne s'étoit proposé que d'être utile à l'Église et à l'amitié.

Nous avons déjà parlé (1) de l'hommage que l'Académie d'Angers rendit à Fénelon, dès le moment où il fut nommé précepteur. Le même discours renfermoit un éloge du duc de Beauvilliers, dont il dut être d'autant plus touché, qu'il n'étoit que le simple récit de ses bienfaits. On y parloit, sans pompe et sans ostentation, des établissements utiles qu'il avoit formés dans tous les lieux où il possédoit

(1) Ci-dessus, p. 115.

des terres, dans les villes où il commandoit, dans les provinces qu'il gouvernoit. On ignoroit à la cour tous ces détails d'une bienfaisance utile et éclairée; et il fallut que la voix reconnoissante des provinces le plus éloignées vînt apprendre à Paris et à Versailles les secrets de cette âme si simple et si modeste.

67. Lettre de M. Tronson à Fénelon, sur ce sujet.

Mais au milieu de ce concert d'applaudissements, de suffrages honorables, de témoignages flatteurs; au milieu de cet empressement des courtisans, de cette satisfaction peut-être exagérée, qu'une fortune inattendue et une élévation prématurée dictent souvent à l'opinion publique; au milieu des éloges plus sincères que ce triomphe éclatant de la vertu mettoit dans la bouche de tous les amis de la religion et de la patrie; une voix plus grave et plus austère, une voix que son cœur étoit accoutumé depuis tant d'années à interroger avec docilité, se fit entendre à Fénelon, et vint le prémunir contre l'ivresse dangereuse de ses succès, pour le rappeler à de sérieuses réflexions sur les devoirs et les dangers de sa nouvelle condition. M. Tronson lui écrivit la lettre suivante (1): « Vous serez peut-être sur-« pris, Monsieur, de ne m'avoir pas trouvé dans la « foule de ceux qui vous ont félicité de la grâce « que Sa Majesté vient de vous faire; mais je vous

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 307.

« prie très-humblement de ne pas condamner ce « petit retardement ; j'ai cru que, dans une conjonc« ture où je m'intéressois si fort, je ne pouvois rien « faire de mieux que de commencer par adorer les « desseins de Dieu sur vous, et lui demander pour « vous la continuation de ses miséricordes. J'ai tâché « de faire l'un et l'autre, le moins mal que j'ai pu. « Je puis vous assurer après cela, que j'ai eu une « vraie joie d'apprendre que vous aviez été choisi.

« Le Roi a donné dans ce choix une nouvelle « marque de sa piété, et un témoignage sensible « de son grand discernement ; et cela est assuré« ment fort consolant. L'éducation, dont Sa Ma« jesté a cru vous devoir confier le soin, a de si « grandes liaisons avec le bonheur de l'État et le « bien de l'Église, qu'il ne faut être que bon Fran« çois et un peu chrétien, pour être ravi qu'elle « soit en si bonnes mains. Mais je vous avoue fort « ingénument, que ma joie se trouve bien mêlée « de craintes, en considérant les périls auxquels « vous êtes exposé ; car on ne peut nier que, dans « le cours ordinaire des choses, notre élévation « ne nous rende notre salut difficile. Elle vous ouvre « la porte aux dignités de la terre ; mais vous devez « craindre qu'elle ne vous la ferme aux solides « grandeurs du ciel. Il est vrai que vous pouvez « faire de très-grands biens dans la situation où « vous êtes ; mais vous pouvez aussi vous y ren-

« dre coupable de très-grands maux. Il n'y a rien de « médiocre dans un tel emploi ; le bon ou le mau- « vais succès y ont presque toujours des suites infi- « nies. Vous voilà dans un pays où l'Évangile de « Jésus-Christ est peu connu, et où ceux mêmes qui « le connoissent ne se servent ordinairement de « cette connoissance, que pour s'en faire honneur « auprès des hommes. Vous vivez maintenant parmi « des personnes dont le langage est tout païen, et « dont les exemples entraînent quasi toujours vers « les choses périlleuses. Vous vous verrez envi- « ronné d'une infinité d'objets qui flattent les sens, « et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions « les plus assoupies. Il faut une grande grâce et « une prodigieuse fidélité, pour résister à des im- « pressions si vives et si violentes en même temps. « Les brouillards horribles qui règnent à la cour, sont « capables d'obscurcir les vérités les plus claires et « les plus évidentes. Il ne faut pas y avoir été bien « longtemps, pour regarder comme outrées et exces- « sives des maximes qu'on avoit si souvent goûtées, « et qu'on avoit jugées si certaines ,lorsqu'on les « méditoit au pied du crucifix. Les obligations les « mieux établies deviennent insensiblement ou dou- « teuses ou impraticables ; il se présentera mille oc- « casions où vous croirez, même par prudence et par « charité, devoir un peu ménager le monde. Et ce- « pendant quel étrange état est-ce pour un chrétien,

« et plus encore pour un prêtre, de se voir obligé « d'entrer en composition avec l'ennemi de son sa- « lut ! En vérité, Monsieur, votre poste est bien « dangereux ; et avouez de bonne foi qu'il est bien « difficile de ne pas s'y affoiblir, et qu'il faut une « vertu bien consommée pour s'y soutenir.

« Si jamais l'étude et la méditation de l'Écriture « sainte vous ont été nécessaires, c'est bien mainte- « nant qu'elles le sont d'une manière indispensable. Il « semble que vous n'en ayez eu besoin jusqu'ici, que « pour vous remplir de bonnes idées, et vous nour- « rir de la vérité ; mais vous en aurez besoin désor- « mais, pour vous garantir des mauvaises impres- « sions, et vous préserver du mensonge..... Il vous « est certainement d'une conséquence infinie de ne « perdre jamais de vue le redoutable moment de « votre mort, où toute la gloire du monde doit dis- « paroître comme un songe, et où toute la créature, « qui auroit pu vous servir d'appui, fondra sous « vous. Vos amis vous consoleront sans doute, sur ce « que vous n'avez pas recherché votre emploi ; et « c'est assurément un juste sujet de consolation, et « une grande miséricorde que Dieu vous a faite. « Mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus ; on « a souvent plus de part à son élévation qu'on ne « pense ; il est très-rare qu'on l'ait appréhendée, « et qu'on l'ait fuie sincèrement ; on voit peu de « personnes arriver à ce degré de régénération. L'on

« ne recherche pas toujours, avec l'empressement « ordinaire, les moyens de s'élever ; mais on ne man- « que guère de lever adroitement les obstacles. On « ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent « nous servir, mais on n'est pas fâché de se mon- « trer à eux par les meilleurs endroits ; et c'est jus- « tement à ces petites découvertes humaines, qu'on « peut attribuer le commencement de son élévation. « Ainsi personne ne sauroit s'assurer entièrement « qu'il ne se soit pas appelé soi-même ; ces démar- « ches de manifestation de talents, qu'on fait sou- « vent sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas « d'être fort à craindre ; et il est toujours bon de « les effacer par les sentiments d'un cœur contrit « et humilié.

« Je ne sais si vous ne trouverez pas cette lettre « un peu trop libre et un peu trop longue, et si « elle ne vous paroîtra pas plutôt un sermon fait « mal à propos, qu'un compliment judicieux. Je se- « rois certainement et plus court et plus retenu, « si je désirois moins votre salut. S'il y a quelque « chose, dans ma lettre, de moins respectueux « qu'il ne faudroit, prenez-vous-en à la tendresse « de mon cœur, qui ne peut être touché que vive- « ment de vos véritables intérêts... Comptez, s'il vous « plaît, que je ne cesserai de demander à Dieu « *qu'il vous pénètre du sentiment inviolable de* « *sa charité, afin que nulle tentation ne change*

« *ou n'affoiblisse les pieux sentiments qu'elle vous* « *inspirera.* C'est la prière que fait l'Église pour « obtenir la charité pour ses enfants. Je suis avec « un très-profond respect, etc. »

Fénelon étoit digne d'entendre ce langage dicté par l'intérêt le plus vrai et le sentiment le plus respectable. Il y retrouvoit tous les principes dont il avoit été nourri, et qui avoient servi si utilement à régler sa conduite. Mais cette voix paternelle dut lui rappeler de tristes souvenirs, et des regrets trop légitimes. Des trois instituteurs qui avoient guidé son enfance et sa jeunesse, M. Tronson étoit le seul qui lui restât. Son oncle, le marquis Antoine de Fénelon, étoit mort dès 1683; mais il pleuroit encore la perte plus récente de son oncle l'évêque de Sarlat (1). Sans doute deux parents si tendres et si religieux, qui avoient servi de père à leur neveu, auroient éprouvé la plus douce satisfaction, en voyant toute la France applaudir à un choix qui justifioit leurs soins et leurs espérances; sans doute Fénelon dut regretter d'avoir perdu des témoins si chers de la pureté de ses intentions, et des guides si utiles pour le garantir des écueils dont il alloit être environné. La lettre de M. Tronson, ses conseils, cette onction touchante qui rap-

(1) Mort le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt trois ans. Voyez au n. I des *Pièces justificatives*, la *Notice généal. sur la famille de Fénelon*, § 6.

peloit à Fénelon les plus précieux souvenirs de sa jeunesse, et sembloit réunir dans la bouche d'un seul homme la voix respectée de ses plus chers bienfaiteurs, durent rouvrir son cœur à la douleur, et mêler des larmes et des inquiétudes à la pensée de tout le bien qu'il vouloit et qu'il pouvoit faire.

68. Le marquis de Denonville est nommé *sous-gouverneur.*

¶ En nommant le duc de Beauvilliers gouverneur du duc de Bourgogne, le Roi lui avoit associé, en qualité de sous-gouverneur, le marquis de Denonville, digne de ce choix par les services qu'il avoit rendus à l'État pendant plus de trente ans, dans divers emplois militaires, et particulièrement dans celui de gouverneur du Canada, qui lui avoit été donné en 1684 (1). Il étoit encore dans son gouvernement, lorsqu'il apprit sa nomination à l'emploi de sous-gouverneur du duc de Bourgogne; et il se mit aussitôt en devoir de revenir en France, où il arriva dans les premiers jours de l'année 1690. Peu de jours après son arrivée, il prêta le serment de sous-gouverneur entre les mains du duc de Beauvilliers, qui l'installa, ce jour-là même, dans l'exercice de son emploi. Tous les autres officiers inférieurs au gouverneur et au précepteur, prêtèrent successivement leur serment, selon l'usage, entre les mains du gouverneur (2).

(1) Voyez au n. VI des *Pièces justificatives*, les *Provisions du marquis de Denonville.*

(2) Nous tirons ces détails de la *Gazette de France*, et du

69. L'abbé de Langeron, *lecteur;* et l'abbé Fleury, *sous-précepteur.*

Le duc de Beauvilliers avoit trop d'estime et de confiance en l'abbé de Fénelon, pour ne pas s'en reposer sur son discernement, du choix de tous les instituteurs qui devoient travailler sous ses ordres et sous sa direction. L'abbé de Langeron fut nommé lecteur; il étoit le plus ancien ami de Fénelon; il étoit digne de l'être. Son esprit, ses talents, ses connoissances très-étendues et très-variées, auroient suffi, indépendamment de tout autre titre, pour

Journal manuscrit de Dangeau, qui se conserve à la *Bibliothèque royale.* Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans ce dernier recueil, sous la date du 14 janvier 1690: « M. de Denonville, qui est revenu depuis peu de jours du Canada, « dont il étoit gouverneur, a prêté aujourd'hui serment « entre les mains de M. de Beauvilliers, de la charge de sous- « gouverneur de monseigneur le duc de Bourgogne; et, dès « le soir, M. de Beauvilliers l'a installé. Cette charge ne vaut « que 7,500 livres d'appointements. *Il marche après le pré- « cepteur,* qui a 12,000 livres d'appointements, et qui prête ser- « ment entre les mains du Roi, comme le gouverneur. On croit « que M. de Denonville aura les entrées chez le Roi, parce « que M. Millet, qui étoit sous-gouverneur de Monseigneur, « les a eues. » On lit dans le même *Journal,* sous la date du 16 janvier suivant: « Le Roi donna les entrées chez lui à « M. de Denonville, sous-gouverneur de monseigneur le duc « de Bourgogne. M. Millet, sous-gouverneur de monsei- « gneur le Dauphin, les avoit eues; et cet exemple-là a dé- « terminé le Roi. » Enfin, sous la date du 12 mars suivant: « Le Roi a fait M. de Denonville maréchal de camp; ainsi, il « ne perdra point son rang, en servant chez monseigneur « le duc de Bourgogne. » (ÉDIT.)

l'associer à une éducation dirigée par Fénelon.

L'abbé Fleury fut nommé sous-précepteur : on est dispensé de faire l'éloge d'un pareil choix (1). Tous ses ouvrages portent l'empreinte de son âme et du caractère de son esprit. Ses vertus lui méritèrent la vénération de ses contemporains ; et son nom est encore prononcé avec respect, dans un siècle si différent de celui où il a vécu. La vérité, l'exactitude, la profondeur et l'étendue des recherches, le jugement le plus sain et le plus sûr, une foi vive et sincère, forment en général le caractère dominant de ses écrits. Personne n'a mieux su faire connoître et aimer la religion. Son admiration pour les premiers siècles de l'Église annonce qu'il en avoit les vertus et les mœurs. Mais cette admiration même a pu contribuer à le rendre trop sévère, et quelquefois injuste, dans l'histoire des siècles qui ont suivi ces temps de ferveur et de perfection (2). On conçoit à peine comment toutes les occupations qui ont rempli la vie de l'abbé Fleury, ont pu lui laisser la

(1) Voyez au n. VI des *Pièces justificatives* de ce livre, les *Provisions de l'abbé Fleury*.

(2) On peut voir, à l'appui de ces réflexions, *l'Ami de la Religion*, t. XVII, p. 301, etc.; t. XXII, p. 241, 353, etc. — *Nouveaux Opuscules de Fleury* (publiés par M. l'abbé Émery); 2[e] édit. *Préface*, p. 30, 43, etc. — *Catéchisme hist. de Fleury*, *Avertissement* de l'édition de Louvain. (Cette édition a été reproduite à Lyon, 1822, in-12.) (Édit.)

liberté de se livrer aux travaux immenses que supposent le genre et le nombre de ses ouvrages.

Il connoissoit par expérience la manière d'élever et de bien élever les princes. Avant d'être appelé à l'éducation du duc de Bourgogne, il avoit été chargé de celle des princes de Conti et du comte de Vermandois. La mort du comte de Vermandois en 1683, avoit rendu l'abbé Fleury à la liberté et à l'étude; mais son premier besoin étoit d'être utile à l'Église. Lorsqu'en 1685, l'abbé de Fénelon fut chargé des missions du Poitou, il appela l'abbé Fleury; et l'abbé Fleury accourut à sa voix. Plus Fénelon le connut, plus il apprit à l'aimer et à l'estimer; et il regarda comme un bonheur pour lui, et un avantage inappréciable pour le duc de Bourgogne, le concours d'un tel coopérateur à une telle éducation.

70. Autres officiers attachés au jeune prince.

L'abbé de Beaumont, fils d'une sœur de Fénelon, fut associé plus tard à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur (1). Il fit voir, par son zèle et son application, qu'il n'avoit point été appelé par la voix

(1) Le cardinal de Bausset supposoit ici, que l'abbé de Beaumont fut associé, dès le principe, à l'abbé Fleury, en qualité de sous-précepteur. Il paroît que c'est une erreur. Les *Registres du secrétariat de la maison du Roi*, qui contiennent les provisions accordées, en 1689, aux instituteurs du duc de Bourgogne, ne font aucune mention de l'abbé de Beaumont. Ils n'en parlent pas davantage, en 1690, à l'oc-

de la chair et du sang. Il fut, pendant plusieurs années, sous-précepteur des petits-fils de Louis XIV, sans recevoir, sans demander la plus foible grâce. Enveloppé dans la proscription de Fénelon, il eut la gloire de partager ses malheurs, son exil et ses travaux; et il eut le bonheur, dans cette nouvelle situation, de n'avoir rien à désirer, ni à regretter (1).

Le duc de Beauvilliers avoit également choisi, pour faire les fonctions de sous-gouverneur, en qualité de *gentilshommes de la manche* (2), deux hommes aussi distingués par leurs principes reli-

casion des provisions accordées aux instituteurs du duc d'Anjou. Ce n'est qu'en 1693, qu'on trouve, dans ces *Registres*, les provisions de l'abbé de Beaumont, qui fut alors seulement nommé sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry. (Voyez au n. VI des *Pièces justificatives* de ce livre, l'*Extrait des Registres du secrétariat de la maison du Roi*.) (Édit.)

(1) Ce ne fut qu'après la mort de Fénelon, et au commencement du règne suivant, que l'abbé de Beaumont reçut la récompense de ses services; il fut nommé à l'évêché de Saintes en 1716. C'est à lui que nous devons, en grande partie, la conservation des manuscrits de Fénelon. (Voyez une courte Notice sur ce prélat, dans le t. XI de la *Corresp. de Fénelon*, p. 285.)

(2) On appeloit alors *gentilshommes de la manche*, ceux qui, à raison du service assidu qu'ils devoient à un prince, étoient habituellement à ses côtés, et comme *à sa manche*. (Édit.)

gieux que par toutes les qualités propres à former un honnête homme et un grand prince, MM. de Léchelle et Dupuy. Un seul trait suffit à leur éloge. Leur attachement à Fénelon leur coûta leurs places et leur fortune; et ils ne lui en restèrent que plus attachés.

71. Étroite union entre tous ses instituteurs.

Tous ceux qui composoient l'éducation du duc de Bourgogne, entrèrent en fonctions au mois de septembre 1689. Fénelon n'avoit alors que trente-huit ans; et le duc de Beauvilliers, quarante-un (1). Jamais il n'y a eu, il n'y aura peut-être jamais d'exemple d'une union semblable à celle qui régnoit entre tous les instituteurs du duc de Bourgogne. Ils n'avoient qu'un cœur, un esprit et une âme; cette âme étoit celle de Fénelon (2). Tel

(1) On trouve un état beaucoup plus complet de la *maison du duc de Bourgogne*, dans l'ouvrage intitulé : *État de la France, contenant tous les princes, ducs et pairs*, etc. (édit. de 1695, t. I, 2e part. p. 720, etc.) Cet ouvrage, publié pour la première fois en 1652, n'étoit d'abord qu'un petit livret; mais il fut complété successivement par divers auteurs, et particulièrement par l'abbé Trabouillet, chanoine de Meaux, qui en donna près de vingt éditions différentes. Parmi ces éditions, on doit surtout remarquer celle de 1699, 3 v. in-12. Il en a paru depuis d'autres éditions, en 1722 et 1727, 5 vol. in-12, publiées par deux religieux Augustins, les PP. Ange et Simplicien. Voyez le *Dict. des anon.* de Barbier (t. Ier, no 5958), et la *France littér.* de Quérard, t. IX, art. *Simplicien* et *Trabouillet*.) (Édit.)

(2) *Mémoires de Saint-Simon*, ch. 302; t. XVII, p. 180,

étoit le charme extraordinaire de Fénelon, et l'ascendant irrésistible qu'il obtenoit sur tous ceux qui l'approchoient, qui ni la différence de l'âge, ni la prééminence du rang et des dignités, ni même la supériorité des talents ou des connoissances, dans les parties qui lui étoient étrangères, ne dispensoient ses amis de devenir ses disciples, et de l'interroger comme un oracle investi du droit de disposer de toutes leurs pensées et de toutes leurs affections. C'est l'idée qu'en donnent tous ses contemporains; et leur témoignage est d'autant moins suspect, qu'il nous a été transmis par des personnes que la différence des opinions, ou une certaine malignité d'esprit, devoit naturellement porter à juger Fénelon avec sévérité.

72. Portrait de Fénelon, par le chancelier d'Aguesseau et par le duc de Saint-Simon.

« L'archevêque de Cambrai, dit le chancelier « d'Aguesseau (1), étoit un de ces hommes rares, « destinés à faire époque dans leur siècle, et qui « honorent autant l'humanité par leurs vertus, « qu'ils font honneur aux lettres par des talents « supérieurs; facile, brillant, dont le caractère

édit. in-12. Ce passage des *Mém.* de Saint-Simon est cité textuellement dans le IVe liv. de cette *Hist.* n. 98, t. III. (Édit.)

(1) *Mémoires historiques sur les affaires de l'Église de France, depuis 1697 jusqu'en 1710.* (*Œuvres du chancelier d'Aguesseau;* éd. in-4°, t. XIII, p. 167, etc.) Voyez au n. VII des *Pièces justificatives* de ce livre, une note importante sur ce passage. (Édit.)

« étoit une imagination féconde, gracieuse, domi-
« nante, sans faire sentir sa domination. Son élo-
« quence avoit en effet plus d'insinuation que de
« véhémence ; et il régnoit autant par le charme de la
« société, que par la supériorité des talents ; se met-
« tant au niveau de tous les esprits, et ne disputant
« jamais ; paroissant même céder aux autres, dans le
« temps qu'il les entraînoit. Les grâces couloient de ses
« lèvres ; et il sembloit traiter les grands sujets, pour
« ainsi dire, en se jouant ; les plus petits s'ennoblis-
« soient sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs
« du sein des épines. Une noble singularité répandue
« sur toute sa personne, et je ne sais quoi de su-
« blime dans le simple, ajoutoient à son caractère un
« certain air de prophète. Le tour nouveau, sans
« être affecté, qu'il donnoit à ses expressions, faisoit
« croire à bien des gens qu'il possédoit toutes les
« sciences, comme par inspiration ; on eût dit qu'il
« les avoit inventées, plutôt qu'il ne les avoit ap-
« prises ; toujours original, toujours créateur, n'i-
« mitant personne, et paroissant lui-même inimita-
« ble. Ses talents, longtemps cachés dans l'obscurité
« des séminaires, et même peu connus à la cour,
« lors même qu'il se fut attaché à faire des missions
« pour la conversion des religionnaires, éclatèrent
« enfin par le choix que le Roi en fit pour l'éduca-
« tion de son petit-fils, le duc de Bourgogne. Un si
« grand théâtre ne l'étoit pas trop pour un si grand

« acteur; et si le goût qu'il conçut pour le mystique « n'avoit trahi le secret de son cœur et le foible « de son esprit, il n'y eût point eu de place que le « public ne lui eût destinée, et qui n'eût paru en- « core au-dessous de son mérite. »

¶ Rien sans doute n'est plus honorable à Fénelon, que ce tableau des vertus éminentes et des talents supérieurs qui le distinguoient aux yeux de ses contemporains, et qui font encore l'admiration de la postérité. Nous remarquerons seulement que le dernier trait de ce tableau suppose à Fénelon, sur les matières de spiritualité, des sentiments dont il a toujours été fort éloigné. La suite de cette histoire montrera que, sous un langage inexact, et peu conforme à la rigueur théologique, il a toujours conservé une doctrine très-orthodoxe.

Un homme bien plus sévère que le chancelier d'Aguesseau, un homme que son caractère misanthrope et son esprit satirique portoient naturellement à la censure, bien plus qu'à la louange, le duc de Saint-Simon, le plus observateur des courtisans et le plus amer des historiens, il ne fait pas difficulté de reconnoître, du moins quant aux principaux traits, la vérité du tableau que le chancelier d'Aguesseau vient de nous offrir. Ce témoignage du duc de Saint-Simon est d'autant plus remarquable, que, dans plusieurs endroits de ses *Mémoires*, Fénelon n'a pas plus échappé que tant d'autres personnages recom-

màndables, aux traits de sa malignité (1). « Ce « prélat, dit-il, étoit doué d'une éloquence naturelle, « douce, fleurie; d'une politesse insinuante, mais « noble et proportionnée; d'une élocution facile, « nette, agréable, embellie de cette clarté néces- « saire pour se faire entendre dans les matières les « plus embarrassées et les plus abstraites; avec « cela, un homme qui ne vouloit jamais avoir plus « d'esprit que ceux à qui il parloit; qui se mettoit « à la portée de chacun, sans se faire jamais sen- « tir; qui les mettoit à l'aise, et qui sembloit en- « chanter; de façon qu'on ne pouvoit le quitter, ni « s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. « C'est ce talent si rare, et qu'il avoit au dernier « degré, qui lui tint ses amis si étroitement atta- « chés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans « leur dispersion, les réunissoit pour se parler de « lui, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus « à lui (2). »

73. Distinctions accordées à Fénelon.

Le nom que portoit Fénelon le fit jouir à la cour des distinctions auxquelles sa naissance lui donnoit droit de prétendre, et qui n'appartenoient

(1) On a déjà vu plus haut quelques traces de cette malignité. (ci-dessus, p. 135, note 1.) Il seroit aisé d'en signaler un grand nombre d'autres, en divers endroits des *Mémoires de Saint-Simon*. Voyez en particulier, t. II, p. 105, etc. t. XVII, p. 175, etc. t. XXII, p. 133, etc. édit. in-12. (Édit.)

(2) *Ibid.* ch. 380; t. XXII, p. 136.

pas immédiatement à ses fonctions de précepteur. Louis XIV lui accorda la permission de manger à la table du duc de Bourgogne, et de monter dans son carrosse (1). Cet honneur n'ajoutoit sans doute rien au mérite de Fénelon. On doit bien croire qu'il ne s'en fit pas un titre pour se croire supérieur à Bossuet, qui n'en avoit pas joui; on doit être également convaincu qu'il ne vint seulement pas dans l'idée de Bossuet, d'envier à l'abbé de Fénelon, des honneurs accordés au hasard de la naissance. Nous ne faisons mention d'une circonstance aussi indifférente, que pour faire remarquer jusqu'à quel point Louis XIV, qui posséda si éminemment l'art de régner, apportoit l'attention à maintenir ces distinctions honorifiques, qui ne pouvoient humilier aucun esprit raisonnable, et qui acquittoient la reconnoissance du souverain, sans coûter aucun sacrifice au peuple. C'étoit avec cette monnoie d'opinion, qu'un roi de France payoit le sang et les services de ces anciennes familles « qui, ne pou-« vant acquérir des richesses, espéroient des hon-« neurs, et qui se consoloient de ne les avoir pas « obtenus, en pensant qu'elles avoient acquis de « l'honneur (2). »

Une âme, telle que celle de Fénelon, dut sans

(1) *Vie de Fénelon*, par le marquis de Fénelon, son petit-neveu. La Haye, 1747, p. 110; édit. in-12.

(2) Montesquieu, *Esprit des Lois*.

74. Idée qu'il se forme de son emploi.

doute s'enflammer des plus nobles sentiments, au premier moment où il aperçut la carrière qui s'ouvroit à ses regards et à sa pensée. L'idée d'élever un roi, le roi d'une monarchie parvenue au plus haut degré de splendeur, le maître presque absolu de vingt millions d'hommes, dont le bonheur ou le malheur étoit attaché aux vertus ou aux vices, à la foiblesse, aux talents ou à l'incapacité du souverain, dut, en exaltant son imagination, communiquer à son âme un effroi involontaire. Son âge, celui du Roi, celui du jeune prince, durent aussi l'avertir qu'il étoit peut-être destiné à recueillir la reconnoissance ou les reproches de plusieurs générations.

Quelque confiance qu'il pût avoir en la pureté de ses intentions, en ses talents, en son caractère, et dans le concours heureux de tous les moyens et de tous les secours qu'il voyoit réunis autour de lui; ne devoit-il pas redouter d'avoir peut-être à vaincre une nature rebelle à tous ses efforts; à donner une âme, un esprit, un caractère à une statue inanimée; à extirper le germe des vices que tant de passions et d'intérêts chercheroient à développer; à commander à l'imagination d'un enfant que tout avertissoit de sa grandeur actuelle, et de la puissance que l'avenir lui réservoit?

Fénelon avoit sous les yeux le père même de son élève, prince bon et doux, mais dont le caractère, exempt de vertus et de vices, indifférent au

bien et au mal, peu sensible à la gloire, aux sciences et aux arts, n'annonçoit à la France qu'un règne obscur et des destinées incertaines; èt cependant ce prince étoit le fils de Louis XIV, et l'élève de Bossuet et de Montausier.

Mais au moins Bossuet et Montausier n'avoient point eu à combattre des défauts effrayants, un caractère indomptable, un orgueil révoltant, des penchants irascibles, et toutes ces passions violentes que beaucoup d'esprit naturel, et une extrême aptitude à acquérir tous les talents et toutes les connoissances, pouvoient rendre encore plus fatales au repos et au bonheur des hommes.

75. Caractère du duc de Bourgogne.

Car tel est le portrait que tous les historiens nous ont laissé, du caractère que le duc de Bourgogne avoit apporté en naissant; tel étoit le prince que Fénelon étoit chargé d'élever. Sans doute un enfant de sept ans ne pouvoit pas encore s'être montré sous des formes aussi redoutables; mais il falloit bien qu'il eût laissé entrevoir, dès son premier âge et pendant les premières années de son éducation, tout ce que l'on avoit à craindre de lui; puisque ceux qui ont vanté avec la plus juste admiration ce qu'il étoit devenu, rappeloient encore avec une espèce d'effroi ce qu'il avoit été.

« M. le duc de Bourgogne, dit le duc de Saint-« Simon (1), naquit terrible; et sa première jeu-

(1) *Mémoires*, ch. 322, t. XVIII, p. 210, etc. En citant ce

« nesse fit trembler. Dur et colère jusqu'aux derniers « emportements, et jusque contre les choses inani« mées ; impétueux avec fureur, incapable de souffrir « la moindre résistance, même des heures et des élé« ments, sans entrer en des fougues à faire craindre « que tout ne se rompît dans son corps ; *c'est ce dont « j'ai été souvent témoin* ; opiniâtre à l'excès, pas« sionné pour tous les plaisirs, la bonne chère, la « chasse avec fureur, la musique avec une sorte de « ravissement, et le jeu encore, où il ne pouvoit « supporter d'être vaincu, et où le danger avec lui « étoit extrême ; enfin, livré à toutes les passions, « et transporté de tous les plaisirs ; souvent farou« che, naturellement porté à la cruauté, barbare en « railleries, saisissant les ridicules avec une justesse « qui assommoit. De la hauteur des cieux, il ne re« gardoit les hommes que comme des atomes, avec « qui il n'avoit aucune ressemblance, quels qu'ils « fussent. A peine MM. ses frères lui paroissoient in« termédiaires entre lui et le genre humain, *quoiqu'on « eût toujours affecté de les élever tous trois en« semble dans une égalité parfaite*. L'esprit, la pé« nétration brilloient en lui de toutes parts. Jusque « dans ses fureurs, ses réponses étonnoient ; ses rai« sonnements tendoient toujours au juste et au pro-

passage, le cardinal de Bausset l'a quelquefois abrégé, et modifié d'après quelques autres, qui se trouvent dans le ch. 246 ; t. XV, p. 79, etc. (ÉDIT.)

« fond, même dans ses emportements. Il se jouoit des « connoissances les plus abstraites. L'étendue et la « vivacité de son esprit étoient prodigieuses, et « l'empêchoient de s'appliquer à une seule chose à la « fois, jusqu'à l'en rendre incapable. »

Tel étoit le prince qui fut confié à Fénelon ; tout étoit à craindre d'un pareil caractère : tout étoit à espérer d'une âme qui annonçoit tant d'énergie. Écoutons encore le duc de Saint-Simon (1) : « Tant « d'esprit et une telle sorte d'esprit, joint à une telle « vivacité, à une telle sensibilité, à de telles passions, « et toutes si ardentes, n'étoient pas d'une éducation « facile. Le duc de Beauvilliers, qui en sentoit égale- « ment les difficultés et les conséquences, s'y surpassa « lui-même, par son application, sa patience, la variété « des remèdes.... Fénelon, Fleury, quelques gentils- « hommes de la manche, Moreau, premier valet de « chambre, fort au-dessus de son état,.., quelques « rares valets de l'intérieur, le duc de Chevreuse, « seul du dehors, tous mis en œuvre, et tous en « même esprit, travaillèrent chacun sous la direction « du gouverneur, dont l'art déployé dans un récit « feroit un juste ouvrage également curieux et in- « structif. Le prodige est, qu'en très-peu de temps la « dévotion et la grâce en firent un autre homme, « et changèrent tant et de si redoutables défauts en

(1) *Mémoires*, t. XVIII, p. 212; t. XV, p. 80.

« vertus parfaitement contraires. De cet abîme sor-
« tit un prince affable, doux, humain, modéré,
« patient, modeste, humble et austère pour soi.
« Tout appliqué à ses obligations, et les compre-
« nant immenses, il ne pensa plus qu'à allier les de-
« voirs de fils et de sujet, avec ceux auxquels il se
« voyoit destiné. »

Mais que de soins, d'attention, de patience; que d'art, d'habileté; quel esprit d'observation; que de délicatesse et de variété dans le choix des moyens ne fallut-il pas, pour opérer une révolution aussi extraordinaire dans le caractère d'un enfant, d'un prince, d'un héritier du trône? Je dirai plus: si ses instituteurs n'avoient pas été les plus vertueux des hommes; si leur élève, dont la pénétration étoit si redoutable, avoit surpris en eux la plus légère apparence de foiblesse ou d'inconséquence, tout leur art, tous leurs soins, toute leur application étoient perdus. Ils durent bien moins le succès inespéré de cette éducation à leur génie et à leurs talents, qu'à leurs vertus et à leurs qualités.

76. Son éducation morale.

Fénelon reconnut bientôt que la partie de l'éducation qui excite ordinairement le plus le zèle des instituteurs et l'amour-propre des parents, la partie de l'instruction, seroit celle qui lui donneroit le moins de peine. Il pressentit qu'avec l'esprit et les dispositions singulières que son élève avoit reçus de la nature, il feroit des progrès rapides dans tous

les genres de connoissances qui distinguent les esprits supérieurs, et qui n'appartiennent pas toujours aux enfants des rois. Mais le plus difficile étoit de dompter d'abord cette âme si violemment constituée, d'en conserver toutes les qualités nobles et généreuses, d'en séparer toutes les passions trop fortes, et de former de cette nouvelle création morale, un prince tel que le génie de Fénelon l'avoit conçu pour le bonheur de l'humanité. En un mot, il voulut réaliser le *beau idéal* de la vertu sur le trône, comme les artistes de l'antiquité cherchoient à imprimer à leurs ouvrages ce *beau idéal*, qui donnoit aux formes humaines une expression surnaturelle et céleste.

L'enfant confié aux soins de Fénelon étoit appelé à régner; et Fénelon voyoit, dans cet enfant, la France entière, qui attendoit son bonheur ou son malheur du succès de ses soins. Ainsi il n'eut qu'une seule méthode, celle de n'en avoir aucune; ou plutôt, il ne se prescrivit qu'une seule règle, celle d'observer à chaque moment le caractère du jeune prince, de suivre avec une attention calme et patiente, toutes les variations et tous les écarts de ce tempérament fougueux, et de faire toujours ressortir la leçon de la faute même.

Une pareille éducation devoit être en action bien plus qu'en instruction: l'élève ne pouvoit jamais prévoir la leçon qui l'attendoit, parce qu'il ne pouvoit

prévoir lui-même les torts dont il se rendroit coupable, par l'emportement de son humeur. Ainsi, les avis et les reproches étoient toujours le résultat nécessaire et naturel des excès auxquels il s'étoit abandonné.

77. *Fables* de Fénelon.

Si on veut connoître la méthode de Fénelon et suivre l'éducation de son élève, on n'a qu'à lire les *Fables* et les *Dialogues* qu'il écrivit pour le jeune prince (1). Chacune de ces *fables*, chacun de ces *dialogues* fut composé dans le moment même où l'instituteur le jugeoit utile ou nécessaire, pour rappeler à l'élève la faute qu'il venoit de commettre, et lui inculquer, d'une manière plus sensible et plus précise, la leçon qui devoit l'instruire.

On a imprimé ces fables et ces dialogues sans y observer un ordre et une suite, dont un pareil recueil n'avoit en effet aucun besoin. Fénelon ne les composoit, comme on l'a déjà dit, que pour la circonstance et pour le moment; mais il seroit facile d'en suivre, pour ainsi dire, la chronologie, en les comparant au progrès que l'âge et l'instruction devoient amener dans l'éducation du duc de Bourgogne. On observera que ces fables et ces dialogues ne conviennent qu'à un prince, et à un prince destiné à régner. Tout se rapporte à cet objet presque

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XIX.

exclusif; tout se rallie à ce grand intérêt, auquel tant d'autres intérêts venoient se réunir. On voit par la simplicité, la précision et la clarté de quelques-unes de ces fables, qui furent probablement écrites les premières, qu'elles s'adressent à un enfant dont il falloit éviter de fatiguer l'intelligence, et à l'esprit duquel on ne devoit présenter que ce qu'il pouvoit saisir et conserver.

Ces fables prennent ensuite un caractère un peu plus élevé; elles renferment quelques allusions à l'histoire et à la mythologie, à mesure que les progrès de l'instruction mettoient le jeune prince à portée de les saisir et de s'en faire l'application. C'est ainsi que Fénelon le familiarisoit peu à peu avec cette ingénieuse féerie, que les poëtes de l'antiquité avoient créée, pour embellir des couleurs brillantes de leur imagination les premiers événements du monde, et pour suppléer aux faits que la révélation ne leur avoit point appris, sur la véritable origine des choses.

Le style de ces *Fables* a toujours une élégance naturelle, qui flatte agréablement l'oreille d'un enfant né avec du goût, et qui contribue à lui donner de bonne heure le sentiment de la convenance, de la propriété et du choix des mots. Elles ont toujours un but moral; mais non pas ce moral vague et indéfini, dont il est difficile qu'un enfant puisse sentir le mérite et l'utilité, puisque rien encore ne

l'a placé dans les circonstances où il puisse se reconnoître et se retrouver.

78. Leur but moral. Les *Fables* que Fénelon écrivoit pour le duc de Bourgogne, se rapportoient presque toujours à un fait qui venoit de se passer, et dont l'impression encore récente ne lui permettoit pas d'éluder l'application : c'étoit un miroir dans lequel il étoit forcé de se reconnoître, et qui lui offroit souvent des traits peu flatteurs pour son jeune amour-propre. Les vœux les plus tendres, les espérances les plus douces, venoient ensuite embellir ces humiliantes images, dans la crainte que l'enfant ne conçût une aversion trop naturelle pour un genre d'instruction qui ne lui auroit jamais rappelé que des souvenirs affligeants ou des reproches sévères. C'étoit avec cette variété de tons, avec ces ménagements délicats, avec ces nuances imperceptibles, toujours nécessaires pour ne pas irriter l'amour-propre des enfants, presque aussi susceptible que celui des hommes, que Fénelon parvenoit à faire goûter au duc de Bourgogne les premiers conseils de la raison, et les premières leçons de la vertu.

S'il veut lui inspirer plus d'aménité dans les manières, et plus de douceur dans le caractère, il suppose « que le soleil veut respecter le sommeil d'un « jeune prince, pour que son sang puisse se rafraî- « chir, sa bile s'apaiser ; pour qu'il puisse obtenir

« la force et la santé dont il aura besoin, *et je « ne sais quelle douceur tendre qui pourroit seule « lui manquer*. Pourvu qu'il dorme, qu'il rie, qu'il « adoucisse son tempérament, qu'il aime les jeux « de la société, qu'il prenne plaisir à aimer les « hommes et à se faire aimer d'eux, toutes les « grâces de l'esprit et du corps viendront en foule « pour l'orner (1). »

S'il veut l'exciter à mettre plus d'attention à ses études, et à apporter plus d'exactitude à ses compositions, il le peint à lui-même sous la figure du jeune Bacchus, peu fidèle aux leçons de Silène, et dont un Faune moqueur relève toutes les fautes en riant. Le jeune Bacchus ne pouvant souffrir les railleries du Faune, toujours prêt à se moquer de ses expressions, si elles ne sont pures et élégantes, lui dit, d'un ton fier et impatient : « Comment « oses-tu te moquer du fils de Jupiter ? Le Faune « répond sans s'émouvoir : Hé! comment le fils de « Jupiter ose-t-il faire quelque faute (2) ? » 79.

Opuscule du *Fantasque*.

Fénelon veut retracer au duc de Bourgogne, dans une seule fable, tous les défauts de son caractère ; et il compose la fable du *Fantasque*. Le duc de Bourgogne est obligé d'y lire la fidèle histoire de toutes ses inégalités et de tous ses emportements (3).

(1) *Fable* XXIIe. (*OEuvres de Fénelon*, t. XIX, p. 62.)
(2) *Fable* XXIe. (*Ibid.* p. 61.)
(3) *Opuscules divers ; le Fantasque*. (*Ibid.* p. 449, etc.)

« Qu'est-il donc arrivé de funeste à Mélanthe ? « Rien au dehors, tout au dedans... Il se coucha « hier les délices du genre humain ; ce matin, on « est honteux pour lui, il faut le cacher. En se le- « vant, le pli d'un chausson lui a déplu ; toute « la journée sera orageuse, et tout le monde en « souffrira. Il fait peur, il fait pitié ; il pleure « comme un enfant, il rugit comme un lion. Une « vapeur maligne et farouche troublé et noircit « son imagination, comme l'encre de son écritoire « barbouille ses doigts. N'allez pas lui parler des « choses qu'il aimoit le mieux il n'y a qu'un mo- « ment ; par la raison qu'il les a aimées, il ne les « sauroit plus souffrir. Les parties de divertisse- « ments qu'il a tant désirées, lui deviennent en- « nuyeuses ; il faut les rompre. Il cherche à con- « tredire, à se plaindre, à piquer les autres ; il « s'irrite de voir qu'ils ne veulent point se fâcher... « Quand il manque de prétexte pour attaquer les « autres, il se tourne contre lui-même ; il se blâme, « il ne se trouve bon à rien, il se décourage ; il « trouve fort mauvais qu'on veuille le consoler. « Il veut être seul, et il ne peut supporter la so- « litude ; il revient à la compagnie, et s'aigrit contre « elle. On se tait ; ce silence affecté le choque. « On parle tout bas ; il s'imagine que c'est contre « lui. On parle tout haut ; il trouve qu'on parle « trop, et qu'on est trop gai pendant qu'il est triste.

« On est triste; cette tristesse lui paroît un reproche « de ses fautes. On rit; il soupçonne qu'on se moque « de lui. Que faire? Être aussi ferme et aussi pa- « tient qu'il est insupportable, et attendre en paix « qu'il revienne demain aussi sage qu'il l'étoit « hier. Cette humeur étrange s'en va comme elle « vient. Quand elle le prend, on diroit que c'est « un ressort de machine qui se démonte tout à « coup; il est comme on dépeint les possédés; sa « raison est comme à l'envers, c'est la déraison « elle-même en personne. Poussez-le, vous lui fe- « rez dire en plein jour qu'il est nuit; car il n'y « a plus ni jour ni nuit pour une tête démontée « par son caprice. Quelquefois il ne peut s'empê- « cher d'être étonné de ses excès et de ses fougues. « Malgré son chagrin, il sourit des paroles extra- « vagantes qui lui ont échappé. Mais quel moyen de « prévoir ces orages, et de conjurer la tempête? Il n'y « en a aucun : point de bons almanachs pour pré- « dire ce mauvais temps. Gardez-vous bien de dire : « Demain, nous irons nous divertir dans un tel jar- « din : l'homme d'aujourd'hui ne sera point celui de « demain; celui qui vous promet maintenant, dis- « paroîtra tantôt; vous ne saurez plus où le pren- « dre, pour le faire souvenir de sa parole; en sa « place, vous trouverez un je ne sais quoi, qui n'a « ni forme ni nom, qui n'en peut avoir, et que « vous ne sauriez définir deux instants de suite de

« la même manière. Étudiez-le bien, puis dites-en « tout ce qu'il vous plaira; il ne sera plus vrai le « moment d'après que vous l'aurez dit. Ce je ne « sais quoi veut et ne veut pas ; il menace, il trem- « ble ; il mêle des hauteurs ridicules avec des bas- « sesses indignes. Il pleure, il rit; il badine, il est « furieux. Dans sa fureur la plus bizarre et la plus « insensée, il est plaisant, éloquent, subtil, plein « de tours nouveaux, quoiqu'il ne lui reste pas « seulement une ombre de raison. Prenez bien « garde de ne lui rien dire qui ne soit juste, précis « et exactement raisonnable; il sauroit bien en « prendre avantage, et vous donner adroitement « le change ; il passeroit d'abord de son tort au vô- « tre, et deviendroit raisonnable, pour le seul plai- « sir de vous convaincre que vous ne l'êtes pas. « C'est un rien qui l'a fait monter jusques aux nues ; « mais ce rien, qu'est-il devenu? Il s'est perdu dans « la mêlée, il n'en est plus question ; il ne sait plus « ce qui l'a fâché, il sait seulement qu'il se fâche « et qu'il veut se fâcher; encore même ne le sait-il « pas toujours. Il s'imagine souvent que tous ceux « qui lui parlent sont emportés, et que c'est lui qui « se modère. Mais peut-être qu'il épargnera certai- « nes personnes auxquelles il doit plus qu'aux au- « tres, ou qu'il paroît aimer davantage. Non; sa « bizarrerie ne connoît personne, elle se prend sans « choix à tout ce qu'elle trouve; le premier venu

« lui est bon pour se décharger; tout lui est « égal, pourvu qu'il se fâche; il diroit des injures « à tout le monde. Il n'aime plus les gens, il n'en « est point aimé; on le persécute, on le trahit; il « ne doit rien à qui que ce soit. Mais attendez un « moment, voici une autre scène : il a besoin de « tout le monde; il aime, on l'aime aussi ; il flatte, « s'insinue; il ensorcelle tous ceux qui ne pouvoient « plus le souffrir; il avoue son tort, il rit de ses « bizarreries, il se contrefait ; et vous croiriez que « c'est lui-même dans ses accès d'emportement, « tant il se contrefait bien. Après cette comédie « jouée à ses propres dépens, vous croyez bien « qu'au moins il ne fera plus le démoniaque. Hélas ! « vous vous trompez; il le fera encore ce soir, pour « s'en moquer demain sans se corriger. »

Ne retrouve-t-on pas, dans cette charmante composition, toute la finesse d'observation que la Bruyère a mise dans ses *Caractères?* Ne reconnoît-on pas, dans ce portrait, le prince dont le duc de Saint-Simon nous a peint les premiers emportements, avec des couleurs si effrayantes? Mais la Bruyère recueilloit, dans l'observation des hommes réunis en société, tous les traits dont il composoit ses tableaux, après une étude réfléchie et un travail difficile; et Fénelon peignoit son *fantasque* avec l'aisance, le naturel et l'à-propos d'un instituteur qui avertit son élève de ses torts et de ses défauts, au moment

même où il le surprend dans ses écarts. Le duc de Saint-Simon écrivoit ses *Mémoires* dans le silence de la retraite et dans le secret de son cabinet, après la mort du prince dont il racontoit les foiblesses et les vertus ; et c'étoit au jeune prince lui-même, que Fénelon adressoit le fidèle récit de ses travers et de ses extravagances ; c'étoit en le forçant de fixer ses regards sur sa propre image, qu'il le faisait rougir de ses emportements ; c'étoit en présence de ceux mêmes qui en avoient été témoins, et dont il ne pouvoit démentir l'attachement et la fidélité, qu'il lui apprenoit l'art difficile de se vaincre lui-même.

80. *La Médaille.* Fénelon imagina un jour de lire en sa présence une lettre qu'il supposoit écrite par Bayle, au sujet d'une prétendue médaille récemment découverte en Hollande, et qui exerçoit toute la sagacité des savants (1).

« Cette médaille représente un enfant d'une « figure très-belle et très-noble. On voit Pallas qui « le couvre de son égide ; les trois Grâces sèment « son chemin de fleurs ; Apollon, suivi des Muses, « lui offre sa lyre ; Vénus paroît en l'air, dans son « char attelé de colombes, qui laisse tomber sur « lui sa ceinture. La Victoire lui montre d'une « main un char de triomphe, et de l'autre lui pré- « sente une couronne. Les paroles sont prises d'Ho-

(1) *La Médaille.* (*Ibid.* p. 452, etc.)

« race : *Non sine dîs animosus infans*. Le revers
« est bien différent. Il est manifeste que c'est le même
« enfant, car on reconnoît d'abord le même air de
« tête ; mais il n'a autour de lui que des masques
« grotesques et hideux, des reptiles venimeux,
« comme des vipères et des serpents, des insectes,
« ... des Satyres impudents et moqueurs, ... qui
« rient, et qui montrent du doigt la queue d'un
« poisson monstrueux, par où finit le corps de ce
« bel enfant. Au bas, on lit ces paroles également
« empruntées d'Horace : *Turpiter atrum desinit in*
« *piscem*. Les savants, disoit la prétendue lettre de
« Bayle, se trouvent partagés sur l'explication de
« cette médaille. Quelques-uns soutiennent qu'elle
« représente Caligula, qui, étant fils de Germani-
« cus, avoit donné, dans son enfance, de hautes es-
« pérances pour le bonheur de l'empire, mais qui,
« dans la suite, devint un monstre. D'autres veulent
« que tout ceci ait été fait pour Néron, dont les com-
« mencements furent si heureux, et la fin si horrible.
« Les uns et les autres conviennent qu'il s'agit d'un
« jeune prince éblouissant, qui promettoit beau-
« coup, et dont toutes les espérances ont été trom-
« peuses. Mais il y en a d'autres plus défiants, qui
« ne croient point que cette médaille soit antique...
« Ils s'imaginent y voir l'emblème de grandes espé-
« rances, changées en de grands malheurs ; il sem-
« ble qu'on affecte de faire entrevoir malignement

« quelque jeune prince, dont on tâche de rabaisser « les bonnes qualités, par les défauts qu'on lui « impute. »

81. *Fable du Rossignol et de la Fauvette.*

A ces utiles leçons, si ingénieusement amenées, succédoient les accents de la plus tendre sensibilité; et Fénelon empruntoit la voix du *rossignol* et de la *fauvette*, dont il transportoit la douce mélodie dans son style, pour exprimer l'intérêt que le ciel, la terre, toute la nature animée, prenoient aux destinées d'un prince appelé par les dieux à faire régner parmi les hommes la justice, la paix et le bonheur (1).

« Quel est donc ce berger, ou ce dieu inconnu, « qui vient orner notre bocage? Il est sensible à nos « chansons; il aime la poésie; elle adoucira son « cœur, et le rendra aussi aimable qu'il est fier.

« Que ce jeune héros croisse en vertu, comme « une fleur que le printemps fait éclore! qu'il aime « les doux jeux de l'esprit! que les Grâces soient « sur ses lèvres! que la sagesse de Minerve règne « dans son cœur!

« Qu'il égale Orphée par les charmes de sa voix, « et Hercule par ses hauts faits! qu'il porte dans « son cœur l'audace d'Achille, sans en avoir la fé- « rocité! Qu'il soit bon, qu'il soit sage, bienfaisant, « tendre pour les hommes, et aimé d'eux! Que les « Muses fassent naître en lui toutes les vertus!

(1) *Fable* XXIVe. (*Ibid.* p. 65.)

« Il aime nos douces chansons ; elles entrent dans « son cœur, comme la rosée tombe sur nos gazons « brûlés par le soleil. Que les dieux le modèrent, et « le rendent toujours fortuné ! qu'il tienne en sa « main la corne d'abondance ! que l'âge d'or revienne « par lui ! que la sagesse se répande de son cœur « sur tous les mortels, et que les fleurs naissent sous « ses pas ! »

Quelle heureuse influence devoient avoir sur un jeune prince plein d'âme et d'esprit, des leçons présentées avec tant de charme, par un instituteur qui mêloit à ses instructions tout ce que la vertu peut offrir de plus aimable et de plus enchanteur ?

82. Caractère violent et emporté du duc de Bourgogne; comment Fénelon le combat.

Mais il n'étoit pas au pouvoir de Fénelon de maîtriser tout à coup un caractère impérieux, qui se révoltoit souvent contre la main paternelle attentive à mettre un frein à ses fureurs (1).

Lorsque le jeune prince se livroit à ces accès de colère et d'impatience, auxquels son naturel irascible ne le rendoit que trop sujet, alors le gouverneur, le précepteur, les instituteurs, tous les officiers et tous les domestiques de sa maison, se concertoient sans affectation, pour observer avec

(1) Une partie des développements qui suivent, est empruntée à l'abbé Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XV*; livre Ier. Cet ouvrage renferme, sur l'éducation du duc de Bourgogne, quelques détails omis par le cardinal de Bausset, et qui ne sont pas sans intérêt. (ÉDIT.)

lui le plus profond silence. On évitoit de répondre à ses questions ; on le servoit en détournant les regards, ou en ne les portant sur lui qu'avec une espèce d'effroi : comme si on eût craint de se mettre en société avec un être qui s'étoit dégradé lui-même, par des fureurs incompatibles avec la raison. On paroissoit ne s'occuper de lui, que par cette espèce de compassion humiliante que l'on accorde aux malheureux dont la raison est aliénée. On se bornoit à lui offrir les soins et les secours nécessaires à la conservation de sa misérable existence. On lui retiroit tous ses livres, tous ses moyens d'instruction, comme devenus désormais inutiles à l'état déplorable où il se trouvoit réduit ; on l'abandonnoit ainsi à lui-même, à ses réflexions, à ses regrets et à ses remords. Frappé de cet abandon universel, de cette solitude effrayante, le malheureux jeune homme, trop convaincu de ses torts et de son ingratitude, aimoit à se confier encore dans l'indulgence et la bonté si souvent éprouvées de son précepteur, venoit se jeter à ses pieds, lui faire l'aveu de ses fautes, déposer dans son cœur la ferme résolution de prendre plus d'empire sur lui-même, et arroser de ses larmes les mains de Fénelon, qui le pressoit contre son sein avec la tendre affection d'un père compatissant, toujours accessible au repentir.

Dans ces combats si violents d'un caractère impétueux avec une raison prématurée, le jeune

prince sembloit se méfier de lui-même; et il appeloit *l'honneur* en garantie de ses promesses. On a encore les originaux de deux *engagements d'honneur*, qu'il déposa entre les mains de Fénelon, conçus en ces termes :

« Je promets, foi de prince, à M. l'abbé de Fé-
« nelon, de faire sur-le-champ ce qu'il m'ordon-
« nera, et de lui obéir dans le moment qu'il me
« défendra quelque chose ; et si j'y manque, je me
« soumets à toutes sortes de punitions et de déshon-
« neur. Fait à Versailles, le 29 novembre 1689.

« Signé Louis. »

« Louis, qui promets de nouveau de mieux tenir
« ma promesse. Ce 20 septembre. Je prie M. de
« Fénelon de le garder encore. »

Le prince qui souscrivoit ces *engagements d'honneur*, n'avoit encore que huit ans ; et déjà il sentoit la force de ces mots magiques, *foi de prince* et d'*honneur*.

Dans ces moments propices, si favorables pour graver dans un cœur sensible et honnête une impression profonde et durable, Fénelon se voyoit heureusement dispensé de rappeler avec sévérité des torts que le jeune homme se reprochoit lui-même avec amertume. Il ne s'occupoit qu'à relever son âme abattue, à lui inspirer une utile confiance en ses propres forces, et à adoucir par les consolations les plus affectueuses, la honte de s'être avili par ses excès.

83. Comment il profite, pour cela, des défauts de son élève.

Fénelon lui-même ne fut pas à l'abri des vivacités du jeune prince. On nous a conservé (1) le récit de la manière dont Fénelon se conduisit dans une circonstance délicate. Le parti qu'il sut en tirer, fut une leçon qui ne s'effaça jamais de l'esprit et du cœur de son élève. Cette conduite de Fénelon peut servir de modèle à tous ceux qui sont appelés à exercer des fonctions du même genre, auprès des enfants des princes et des grands.

Fénelon s'étoit vu forcé de parler au duc de Bourgogne avec une autorité, et même une sévérité qu'exigeoit la nature de la faute dont il s'étoit rendu coupable; le jeune prince se permit de lui répondre : *Non, non, Monsieur; je sais qui je suis, et qui vous êtes*. Fénelon, fidèle aux maximes qu'il avoit enseignées lui-même, dans son traité *de l'Éducation*, ne répondit pas un seul mot; il sentit que le moment n'étoit pas venu, et que, dans la disposition où se trouvoit son élève, il n'étoit pas en état de l'entendre. Il parut se recueillir en silence, et se contenta de marquer, par l'impression sérieuse et triste qu'il donna à son maintien, qu'il étoit profondément blessé. Il affecta de ne plus lui parler de la journée, voulant préparer, par cette espèce de séparation anticipée, l'effet de la scène

(1) *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, par l'abbé Proyart, liv. Ier, p. 10, etc.

qu'il méditoit, et qu'il vouloit rendre assez imposante, pour que le jeune prince n'en perdît jamais le souvenir.

Le lendemain, à peine le duc de Bourgogne fut éveillé, que Fénelon entra chez lui. Il n'avoit pas voulu attendre l'heure ordinaire de son travail, afin que tout ce qu'il avoit à lui dire parût plus marqué, et frappât plus fortement l'imagination du jeune prince. Fénelon lui adressant aussitôt la parole, avec une gravité froide et respectueuse, bien différente de sa manière habituelle, lui dit : « Je ne « sais, Monsieur, si vous vous rappelez ce que vous « m'avez dit hier : *que vous saviez ce que vous « êtes, et ce que je suis ;* il est de mon devoir de « vous apprendre que vous ignorez l'un et l'autre. « Vous vous imaginez donc, Monsieur, être plus que « moi ; quelques valets, sans doute, vous l'auront « dit ; et moi, je ne crains pas de vous dire, puis- « que vous m'y forcez, *que je suis plus que vous.* « Vous comprenez assez qu'il n'est pas ici question de « la naissance. Vous regarderiez comme un insensé « celui qui prétendroit se faire un mérite de ce que « la pluie du ciel a fertilisé sa moisson, sans arroser « celle de son voisin. Vous ne seriez pas plus sage, « si vous vouliez tirer vanité de votre naissance, « qui n'ajoute rien à votre mérite personnel. Vous « ne sauriez douter que je suis au-dessus de vous, « par les lumières et les connoissances. Vous ne

« savez que ce que je vous ai appris ; et ce que je « vous ai appris n'est rien, comparé à ce qu'il me « resteroit à vous apprendre. Quant à l'autorité, « vous n'en avez aucune sur moi ; et je l'ai moi-« même, au contraire, pleine et entière sur vous. « Le Roi et *Monseigneur* vous l'ont dit assez sou-« vent. Vous croyez peut-être que je m'estime fort « heureux d'être pourvu de l'emploi que j'exerce « auprès de vous ; désabusez-vous encore, Mon-« sieur. Je ne m'en suis chargé que pour obéir au « Roi, et faire plaisir à *Monseigneur*, et nulle-« ment pour le pénible avantage d'être votre pré-« cepteur ; et afin que vous n'en doutiez pas, je « vais vous conduire chez Sa Majesté, pour la sup-« plier de vous en nommer un autre, dont je sou-« haite que les soins soient plus heureux que les « miens. »

Le duc de Bourgogne, que la conduite sèche et froide de son précepteur, depuis la scène de la veille, et les réflexions d'une nuit entière passée dans les regrets et l'anxiété, avoient accablé de douleur, fut atterré par cette déclaration. Il chérissoit Fénelon avec toute la tendresse d'un fils ; et d'ailleurs, son amour-propre et un sentiment délicat sur l'opinion publique lui faisoient déjà pressentir tout ce que l'on penseroit de lui, si un instituteur du mérite de Fénelon se voyoit forcé de renoncer à son éducation. Les larmes, les soupirs, la crainte,

la honte lui permirent à peine de prononcer ces paroles, entrecoupées à chaque instant par ses sanglots : « Ah ! Monsieur, je suis désespéré de ce qui « s'est passé hier. Si vous parlez au Roi, vous me « ferez perdre son amitié..... ; si vous m'aban- « donnez, que pensera-t-on de moi ? Je vous pro- « mets,.... je vous promets que vous serez content « de moi;.... mais promettez-moi..... »

Fénelon ne voulut rien promettre ; il laissa le jeune prince, un jour entier, dans l'inquiétude et l'incertitude. Ce ne fut que lorsqu'il eut lieu d'être bien convaincu de la sincérité de son repentir, qu'il parut céder à ses nouvelles supplications, et aux instances de madame de Maintenon, qu'on avoit fait intervenir dans cette scène, pour lui donner plus d'effet et d'appareil.

Ce fut par tous ces moyens heureusement combinés, et par cette suite continuelle d'observations, de patience et de soins, que Fénelon parvint à rompre peu à peu le caractère violent de son élève, et à calmer ses passions impétueuses. C'étoit surtout vers cet objet si essentiel, que le duc de Beauvilliers et lui avoient dirigé tous leurs soins et tous leurs efforts. L'un et l'autre en reçurent la récompense : la suite de cette histoire fera voir, que celui de tous les princes qui a été le moins flatté par ses instituteurs, le prince à qui l'on a dit les vérités les plus fortes et les plus sévères, dans son enfance et

dans sa jeunesse, a été celui qui a conservé la plus tendre reconnoissance pour les hommes vertueux qui avoient présidé à son éducation.

84. Éducation littéraire du jeune prince.

Fénelon avoit bien prévu que la partie de l'instruction seroit celle qui lui donneroit le moins de peine, avec un élève brillant d'esprit et d'imagination, et qui avoit autant d'avidité que d'aptitude pour apprendre.

En parcourant le recueil des papiers qui nous ont été confiés, nous n'avons pu jeter les yeux, sans attendrissement, sur tous les fragments écrits de la main de Fénelon et de celle du duc de Bourgogne, et qui forment les premiers essais de son éducation littéraire (1).

A l'exception de quelques ouvrages élémentaires de Port-Royal, dont le mérite supérieur avoit si heureusement contribué à fixer les règles de la grammaire, à établir les véritables principes de la logique, et à inspirer ce goût général de bonne littérature et d'instruction solide, qui eut tant d'influence sur le siècle de Louis XIV, on ne connoissoit aucun de ces livres classiques, qui sont devenus si communs depuis quelques années ; et ce n'étoit peut-être pas un malheur. Les maîtres étoient alors obligés de rédiger eux-mêmes tous les matériaux nécessaires à l'instruction de leurs disciples ; et ce travail forcé

(1) Ces fragments ont été recueillis par l'abbé de Beaumont, alors sous-précepteur, et depuis évêque de Saintes.

leur donnoit une connoissance plus approfondie des langues qu'ils enseignoient, des auteurs qu'ils expliquoient, des difficultés qu'ils avoient à vaincre, et des beautés qu'ils avoient eu le bonheur de découvrir. Les disciples profitoient du travail du maître qui les dirigeoit, et qui les associoit au secret de leur méthode. Ils apprenoient l'art de s'en servir, pour se guider eux-mêmes dans leurs études, et se pénétrer plus vivement du goût et de l'esprit de l'antiquité. C'est ainsi qu'on les familiarisoit avec cette sévérité et cette pureté d'expressions qui caractérisoit l'*atticisme* des Grecs, et avec cette élégante facilité, cette délicatesse d'idées, ces images gracieuses, dont l'*urbanité* romaine aimoit à s'embellir. C'étoit à l'école de ces maîtres, qui étudioient en même temps qu'ils enseignoient à étudier, que s'étoient formés tous les auteurs qui avoient fait revivre le goût des langues grecque et latine dans le seizième siècle, et tous les écrivains célèbres du siècle de Louis XIV, qui ont fait parler la langue françoise à toute l'Europe, en lui appropriant le génie et les beautés des langues anciennes.

Fénelon ne croyoit pas déroger à l'élévation de son génie, et de sa place de précepteur des enfants de France, en composant lui-même les thèmes et les versions de son élève (1). Il rédigea même une es-

(1) Voyez, dans le t. XIX des *Œuvres de Fénelon*, ses *Opuscules divers, françois et latins*.

pèce de dictionnaire de la langue latine, pour lui faire mieux sentir la valeur de chaque mot, les acceptions différentes qu'il peut recevoir, le plus ou le moins d'exactitude avec laquelle il correspond au mot françois qu'on veut traduire; et c'étoit toujours dans les meilleurs auteurs latins et françois, que Fénelon puisoit ses exemples et ses autorités. Mais cette espèce de dictionnaire, il le composoit sous les yeux de son élève, au moment même de la leçon. Ce travail, dont le maître s'occupoit en même temps que le disciple, servoit à mieux fixer son attention. Souvent le précepteur paroissoit chercher un mot qu'il savoit bien n'être pas encore effacé de la mémoire de l'enfant, parce qu'il l'avoit déjà employé; et l'enfant triomphoit, en se croyant déjà capable de suggérer à son maître une expression plus juste ou plus heureuse.

Mais Fénelon ne perdoit jamais de vue, que cet enfant étoit appelé à régner; aussi avoit-il l'attention d'emprunter presque toujours les sujets de ses thèmes et de ses versions, ou de la mythologie, qu'il jugeoit propre à orner agréablement la mémoire et l'imagination d'un jeune homme, ou de quelques traits de l'histoire ancienne et moderne, qu'il avoit l'art de faire tourner à son instruction morale. Il s'attachoit surtout à y mêler les faits les plus remarquables de l'histoire sainte; il s'en servoit pour graver profondément dans l'âme du jeune prince

ces grandes leçons de la religion, qui peuvent seules réprimer l'orgueil des rois, et mettre un frein à l'abus du pouvoir absolu. C'est ainsi qu'en paroissant ne lui apprendre que les lettres humaines, il l'initioit, sans peine et sans effort, à toutes les connoissances qui se rallient à la religion et à la morale publique.

Après avoir donné à son élève des modèles de composition, il l'excitoit à créer des sujets du même genre avec le seul secours de son imagination, et avec les seuls matériaux qu'il avoit pu acquérir par le progrès naturel de l'âge et de l'instruction. Nous avons en ce moment sous les yeux un grand nombre de ces sujets de thèmes, de versions et de fables écrites de la main du duc de Bourgogne (1). Si le caractère de l'écriture annonce qu'il commençoit à peine à sortir de la première enfance, la suite des idées, et l'instruction que supposent ces premiers essais, font connoître que son éducation étoit déjà beaucoup plus avancée que son âge ne paroissoit le comporter.

Des thèmes et des versions ne peuvent pas être, sans doute, un titre de gloire littéraire pour Fénelon; toutefois, nous les avons lus avec une espèce de respect, parce qu'ils attestent l'attention religieuse qu'un génie aussi supérieur apportoit

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XIX, *Opuscules divers*.

aux détails les plus minutieux de ses fonctions. On aime à voir l'auteur de *Télémaque* écrire des thèmes et des versions pour un enfant de neuf ans, avec la même plume qui lui traça, quelques années après, le modèle du gouvernement le plus favorable au bonheur des peuples. On peut y observer que Fénelon s'exprimoit en latin avec la même élégance, la même grâce et la même facilité qu'en françois. Toutes les langues recevoient naturellement l'empreinte de la sensibilité de son âme, ainsi que de la fraîcheur et de l'éclat de son imagination. On sera certainement touché du sentiment si vrai avec lequel Fénelon déplore la mort récente de La Fontaine (1); donner un pareil sujet de version à son élève, c'étoit lui rappeler un souvenir aimable pour son cœur, et le mérite d'une action noble et généreuse. Tout le monde sait que le duc de Bourgogne, encore enfant, avoit désiré avec empressement de voir et de connoître La Fontaine, et qu'instruit de la médiocrité de sa fortune, il lui avoit fait parvenir des secours, en se retranchant une partie de sa pension. Le goût que l'élève de Fénelon montroit pour les fables de cet auteur inimitable, avoit charmé La Fontaine, en même temps que les bienfaits du prince avoient excité sa reconnoissance; et La Fontaine a

(1) *OEuvres de Fénelon*, t. XIX, p. 496.

consacré ces deux sentiments en plusieurs endroits de ses ouvrages (1).

Il ne faut pas croire qu'un vain amour-propre portât les instituteurs du duc de Bourgogne à lui demander un travail au-dessus de son âge et de ses forces, ni à signaler son éducation par des succès prématurés, pour faire valoir le mérite de leurs soins et de leurs talents. Fénelon rapporte lui-même (et c'étoit après la mort du jeune prince), « qu'il avoit soin de lui faire abandonner l'étude, « toutes les fois qu'il vouloit commencer une con- « versation, où il pût acquérir des connoissances « utiles. C'est ce qui arrivoit assez souvent. L'étude « se retrouvoit assez dans la suite, car il en avoit « le goût; mais son précepteur vouloit aussi lui « donner le goût d'une conversation solide, pour « le rendre sociable, et l'accoutumer à connoître « les hommes dans la société. Dans ces conversa- « tions, son esprit faisoit un sensible progrès sur

85. Adresse de Fénelon pour lui rendre l'étude agréable.

(1) *Fables de La Fontaine*, livre XII. La *Dédicace* de ce XII[e] livre, et plusieurs des *Fables* qu'il renferme, sont adressées au duc de Bourgogne.

Le goût du jeune prince pour les *Fables de La Fontaine*, engagea Fénelon à lui en faire traduire plusieurs en prose latine. Nous avons sous les yeux la traduction d'un grand nombre de ces fables, composée par Fénelon lui-même, pour servir de modèles à son auguste élève. Nous en avons donné seulement un choix dans le t. XIX des *Œuvres de Fénelon*, p. 471, etc. On trouvera les autres dans le *Supplément* qui doit paroître prochainement. (Édit.)

« les matières de littérature, de politique, et même « de métaphysique. On y faisoit également entrer « sans affectation toutes les preuves de la religion. « Son humeur s'adoucissoit dans de tels entretiens; « il devenoit tranquille, complaisant, gai, aimable; « on en étoit charmé; il n'avoit alors aucune hau- « teur; et il s'y divertissoit mieux que dans ses « jeux d'enfant, où il se fâchoit souvent mal à pro- « pos (1). »

C'étoit dans la douce liberté de ces conversations qu'il lui arrivoit quelquefois de dire : *Je laisse der-* « *rière la porte le duc de Bourgogne, et je ne suis* « *plus avec vous que le petit Louis;* » paroles assez remarquables, en ce qu'elles montrent jusqu'à quel point cet enfant de neuf ans avoit le sentiment de ce qu'il étoit, au moment même où il vouloit le faire oublier.

« Il nous a dit souvent, ajoute Fénelon (2), qu'il « se souviendroit toute sa vie de la douceur qu'il « goûtoit, en étudiant sans contrainte. Nous l'avons « vu demander qu'on lui fît des lectures pendant « ses repas et à son lever; tant il aimoit toutes les « choses qu'il avoit besoin d'apprendre. Aussi n'ai- « je jamais vu aucun enfant entendre de si bonne « heure, et avec tant de délicatesse, les choses les

(1) *Lettre de Fénelon au P. Martineau*, du 14 nov. 1712. (*Corresp. de Fénelon*, t. IV, p. 169, etc.)

(2) *Ibid.*

« plus fines de la poésie et de l'éloquence. Il con-
« cevoit sans peine les principes les plus abstraits ; « dès qu'il me voyoit faire quelque travail pour lui, « il entreprenoit d'en faire autant, et travailloit de « son côté, sans qu'on lui en parlât. »

Ce jeune prince se passionnoit tellement pour les sujets et les personnages dont ses lectures lui retraçoient le tableau et le caractère, que Fénelon se plaisoit encore à rappeler, après sa mort, les premières émotions de cette âme jeune et sensible. « J'ai vu, écrit Fénelon dans sa *Lettre à l'Académie françoise* (1), j'ai vu un jeune prince à « huit ans, saisi de douleur à la vue du péril du « petit Joas. Je l'ai vu impatient sur ce que le grand « prêtre cachoit à Joas son nom et sa naissance. « Je l'ai vu pleurer amèrement, en écoutant ces « vers :

« Ah miseram Eurydicen ! anima fugiente, vocabat :
« Eurydicen toto referebant flumine ripæ (2). »

En parcourant les essais informes de ces premiers temps de l'éducation du duc de Bourgogne, nous n'avons pu nous empêcher de sourire, au récit de quelques scènes de son enfance, écrites avec un ton de finesse, de naturel et de gaieté, qu'un homme beaucoup plus avancé en âge se seroit

(1) *Lettre à l'Académie*, § v. (t. XXI, p. 201.)
(2) Virgile, *Georgic.* IV, 526.

trouvé heureux de saisir, et de rendre avec autant d'agrément. Le hasard a arrêté nos regards et notre attention sur un de ces papiers écrits de sa main, qui nous avoit d'abord paru inintelligible. On y voit que l'abbé de Langeron se laissa un jour surprendre par le sommeil, en faisant la lecture au jeune prince ; et que, tout en lisant, il mêloit au texte du livre les disparates d'un homme qui rêve ; ce qui amenoit des méprises singulières et des contrastes bizarres. Le duc de Bourgogne, sans avoir l'air de s'en apercevoir, prit aussitôt la plume, comme s'il se fût occupé de tout autre chose ; et il écrivit rapidement une scène dialoguée, où il représente l'abbé de Langeron à moitié endormi, et débitant tout haut ses rêves, *où il mêle saint Augustin et l'archevêque d'Upsal, l'empereur Othon et Artaxerxès, le passage des Thermopyles et la chasse aux perdrix.* L'étonnement des auditeurs se marque par chacune des exclamations qui leur échappoient, et que le prince transcrivoit littéralement, comme dans une scène de comédie. A la fin de la séance, l'enfant livra son badinage à ses instituteurs, surpris de reconnoître le naturel et la vérité avec laquelle il avoit peint toutes les nuances de cette bizarre conversation, et saisi leur ton, leur langage et leur physionomie (1).

(1) Voyez les *Pièces justificatives* du livre Ier, n. VIII.

86. Rapides progrès du jeune prince.

On comprend comment un jeune homme, dont l'esprit savoit se prêter, avec tant de bonheur et de facilité, à tous les genres d'occupation, aux études les plus sérieuses comme aux amusements les plus ingénieux, étoit parvenu, dès l'âge de dix ans (1), à écrire élégamment en latin, à traduire les auteurs les plus difficiles, avec une exactitude et une finesse de style, qui étonnoit toujours les personnes les plus instruites ; à expliquer Horace, Virgile, les Métamorphoses d'Ovide; à sentir toutes les beautés des harangues de Cicéron. A onze ans, il avoit lu Tite-Live tout entier ; il avoit traduit les Commentaires de César, et commencé une traduction de Tacite, qu'il acheva dans la suite, et qu'on n'a pu retrouver.

On auroit peine à ajouter foi à des succès aussi prématurés, s'ils n'étoient attestés par un témoin aussi grave que l'abbé Fleury, dont la candeur et la simplicité sont assez connues, et qui avoit concouru, en qualité de sous-précepteur, aux miracles de cette éducation. « Le duc de Bourgogne, dit-il, « étoit un esprit du premier ordre ; il avoit la pé« nétration facile, la mémoire vaste et sûre, le ju« gement juste et suivi, l'imagination vive et fé« conde. Il ne se contentoit pas de connoissances « superficielles ; il vouloit tout approfondir. Sa cu-

(1) *Vie de Fénelon*, par le père de Querbeuf, p. 98.

« riosité étoit immense; mais il savoit la borner « par la raison..... Il fut difficile à instruire dans « les commencements, à cause de son extrême vi-« vacité, qui l'empêchoit de s'assujettir aux règles; « mais il emportoit tout par la promptitude de sa « pénétration, et par la force de son génie ‖ (1). »

87. Objet et plan de ses études, en 1695.

On a trouvé parmi les papiers de l'abbé Fleury, dont nous venons de rapporter le témoignage, deux mémoires écrits en partie de la main de Fénelon, et qui font voir avec quelle attention ce prélat surveilloit, de Cambrai même, tous les détails de l'éducation du duc de Bourgogne, tant qu'il conserva le titre et les fonctions de précepteur des enfants de France. Ce sont des instructions qu'il adressoit à l'abbé Fleury lui-même, pour régler les études et les occupations du jeune prince, en son absence, pendant le cours de l'année 1695 (2).

« Je crois, disoit Fénelon, qu'il faut, le reste de « cette année, laisser M. le duc de Bourgogne con-« tinuer ses thèmes et ses versions, comme il les fait « actuellement.

« Ses thèmes sont tirés des *Métamorphoses* « *d'Ovide;* le sujet est fort varié; il lui apprend « beaucoup de mots et de tours latins; il le diver-« tit; et comme les thèmes sont ce qu'il y a de

(1) *Opuscules de Fleury*, t. III, p. 149.
(2) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 352, etc.

« plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement « qu'il est possible.

« Les versions sont alternativement d'une *comé-« die de Térence*, et d'un livre des *Odes d'Horace*. « Il s'y plaît beaucoup ; rien ne peut être meilleur, « ni pour le latin, ni pour former le goût. Il tra-« duit quelquefois les fastes de l'*Histoire* de Sul-« pice-Sévère, qui lui rappelle les faits en gros « dans l'ordre des temps. Je m'en tiendrois là jus-« qu'au retour de Fontainebleau.

« Pour les lectures, il sera très-utile de lire, les « jours de fêtes, les livres historiques de l'Écriture.

« On peut aussi lire le matin, ces jours-là, « l'*Histoire monastique d'Orient et d'Occident* de « M. Bulteau (1), en choisissant ce qui est le plus « convenable ; de même des vies de quelques saints « particuliers ; mais s'il s'en ennuyoit, il faudroit « varier.

« On peut aussi le matin lui lire, en les lui ex-« pliquant, des endroits choisis des auteurs *De re « Rustica*, comme le vieux Caton et Columelle,

(1) Louis Bulteau, de la congrégation de Saint-Maur, a composé, sur l'histoire monastique, deux ouvrages différents : le premier sous le titre d'*Essai de l'histoire monastique d'Orient* ; Paris, 1678, in-8° ; le second, sous le titre d'*Abrégé de l'histoire de l'ordre de Saint-Benoît* ; Paris, 1684, 2 vol. in-4°. Le premier surtout de ces ouvrages est fort estimé. (Édit.)

« sans l'assujettir à en faire une version pénible. « On peut faire de même des *Jours et* des *OEuvres* « d'Hésiode, de l'*Économique* de Xénophon. Il a « lu les *Géorgiques*, il n'y a pas longtemps, et les « a traduites. Il faut lui montrer légèrement quel- « ques morceaux de la *Maison rustique* (1) et de La « Quintinie, mais sobrement (2); car il ne saura « que trop de tout cela. Son naturel le porte ar- « demment à tout le détail le plus vétilleux, sur les « arts et sur l'agriculture même.

« Je ne crois pas qu'il ait l'esprit encore assez « mûr et assez appliqué aux choses de raisonne-

(1) L'ouvrage connu sous le titre de *Maison rustique*, à l'époque où Fénelon écrivoit cette lettre, avoit été composé en commun par l'imprimeur Charles Estienne, et par Jean Liébault, son gendre. Cet ouvrage, qui ne formoit alors qu'un volume in-4°, a été fondu dans celui de Liger, qui a paru en 1700, sous le titre d'*Économie générale de la campagne*, ou *Nouvelle Maison rustique*, 2 v. in-4°. Ce dernier ouvrage a été souvent réimprimé depuis, avec de nouvelles modifications. (Voyez la *France littéraire* de Quérard, art. Louis *Liger*.) (Edit.)

(2) Jean de la Quintinie, directeur des jardins fruitiers et potagers du Roi, est auteur d'*Instructions sur les jardins fruitiers et potagers*, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage, imprimé pour la première fois en 1690, après la mort de l'auteur, a été souvent réimprimé avec diverses modifications. Beaucoup d'auteurs plus récents l'ont mis à profit, les uns sans le citer, les autres en le citant avec de grands éloges. (Voyez Quérard, *ibid.* art. *La Quintinie*). (Édit.)

« ment, pour lire ni avec fruit, ni avec plaisir, des « plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre « ces lectures à l'année prochaine.

« Pour l'histoire, on pourroit lire, les après-midi, « ce qu'il n'a point achevé de lire de l'*Histoire* de « Cordemoy (1); ou, pour mieux faire, le porter « doucement à continuer jusqu'à la fin du deuxième « volume de cette Histoire, l'extrait qu'il a fait lui-« même jusqu'au temps de Charlemagne. Ensuite, « on peut lui montrer quelque chose des auteurs « de notre histoire, jusqu'au temps de saint Louis, « dont il a lu la vie écrite par M. de la Chaise (2).

(1) Géraud de Cordemoy, attaché à l'éducation du Dauphin en qualité de lecteur, est auteur d'une *Hist. de France, sous les deux premières races de nos rois;* Paris, 1689, 2 vol. in-fol. L'abbé de Cordemoy, son fils, fut chargé par le Roi de la continuer; mais son travail, qu'il a conduit seulement jusqu'à la mort de Henri Ier, en 1060, est resté manuscrit. Le cardinal de Bausset remarque un peu plus bas, qu'à l'époque où Fénelon écrivoit cette lettre, l'*Histoire de France* de Cordemoy étoit la seule, parmi les ouvrages modernes, qui pût être mise convenablement entre les mains des petits-fils de Louis XIV. (Edit.)

(2) Jean Filleau de la Chaise, écrivain attaché à Port-Royal, composa son *Histoire de saint Louis* sur des Mémoires laissés par Lenain de Tillemont. Elle parut en 1688 (2 vol. in-4°), et fut accueillie avec beaucoup d'empressement par les amis et les disciples de Port-Royal, dont elle favorisoit les préjugés sur plusieurs points. Ce fut pour en affoiblir l'impression, que l'abbé de Choisy composa, vers ce temps, son *Histoire de saint Louis*, in-4°. (Edit.)

« Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir, « le lecteur sachant choisir, et remarquer ce qui est « plaisant et utile. J'ai même fait faire un extrait « de ces auteurs, qu'on peut lui lire toutes les fois « qu'il voudra travailler à son extrait. Il faut lui « accourcir un peu le temps de l'étude, et lui « ménager quelque petite récompense.

« On peut diversifier ce travail par un autre « qu'il a commencé, qui est un abrégé de l'his- « toire romaine, avec les dates des principaux faits « à la marge : cela l'accoutumera à ranger les faits, « et à se faire une idée de la chronologie.

« On peut aussi travailler avec lui, comme par « divertissement, à faire diverses tables chronolo- « giques, comme nous nous sommes divertis à faire « des cartes particulières.

« Je crois qu'on pourroit, au retour de Fontai- « nebleau, commencer la lecture de l'histoire d'An- « gleterre par le mémoire de M. l'abbé Fleury; « puis on lui liroit l'Histoire de Duchesne (1). »

88. Plan pour l'année 1696.

L'abbé Fleury, à qui cette lettre de Fénelon étoit adressée, rédigea lui-même, pour l'année 1696, un projet d'études que Fénelon approuva, en y joignant d'importantes observations.

(1) André Duchesne, à qui l'on doit un des principaux *Recueils des historiens de France* (5 vol. in-fol.), a composé une *Histoire d'Angleterre*, publiée à Paris, 1634, in-fol.; ouvrage médiocre, et aujourd'hui oublié. (Edit.)

« Je suis d'avis, Monsieur, lui écrivoit-il le 19 mars « 1696 (1), que nous suivions autant qu'il sera « possible, pendant cette année, votre projet d'é- « tudes.

« Pour la religion, je commencerois par les *livres* « *Sapientiaux ;* mais je ne croirois pas qu'on dût « se borner à la Vulgate, pour la *Sagesse* et pour « l'*Ecclésiastique*. Je crois qu'on peut se servir de « quelque traduction moins imparfaite. Pour les « livres poétiques, on peut en faire un essai ; mais « comme les autres livres tiendront quelque temps, « parce qu'il est bon de les expliquer à mesure « qu'on les lira, je regarde la lecture des livres « poétiques comme étant encore un peu éloignée.

« J'approuve fort la lecture des *Lettres choisies* « de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cy- « prien et de saint Ambroise. Les *Confessions* de « saint Augustin ont un grand charme, en ce qu'elles « sont pleines de peintures variées, et de sentiments « tendres. On pourroit en passer les endroits sub- « tils et abstraits, ou s'en servir pour faire de temps « en temps quelque petit essai de métaphysique. Mais « vous savez mieux que moi qu'il ne faut rien pres- « ser là-dessus, de peur de rebuter par des opérations « purement intellectuelles, un esprit paresseux, im- « patient, et en qui l'imagination prévaut encore

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 354, etc.

« beaucoup. Quelques endroits choisis de Prudence « et de saint Paulin seront excellents. L'*Histoire* « *des Variations* sera bonne; mais il me semble « qu'elle auroit besoin d'être précédée par quelque « histoire de l'origine et du progrès des hérésies « dans le dernier siècle. Si Varillas étoit moins ro- « mancier, il seroit notre homme (1). Il a traité « les événements qui regardent l'hérésie dans toutes « les parties de l'Europe, depuis le temps de Wiclef. « Vous trouverez peut-être quelque autre auteur « plus convenable. Je ne sais si Sleidan est traduit « en françois : il n'y a pas moyen de le faire lire en « latin (2).

« Pour les sciences, je ne donnerois aucun temps

(1) Il s'agit ici de l'ouvrage d'Antoine Varillas, intitulé : *Histoire des révolutions arrivées en Europe, en matière de religion*. Paris, 1686, 6 vol. in-4°; 1687, 15 vol. in-12. (ÉDIT.)

(2) Jean Sleidan, célèbre historien protestant, a composé une histoire du luthéranisme en vingt-six livres, sous ce titre : *De statu Rel. et Reipubl. Germ. sub Carolo V, ab anno* 1517 *ad annum* 1555. *Argentorati*, 1555, in-fol. Quoique cet ouvrage porte habituellement le cachet de la secte à laquelle l'auteur étoit attaché, on y trouve de précieux aveux, et un grand nombre de passages très-favorables aux catholiques. Il existe plusieurs traductions françoises de cet ouvrage; la plus célèbre est celle du P. Le Courrayer, imprimée à la Haye, 1767, 3 vol. in-4°. (Voyez Lenglet-Dufresnoy, *Méthode pour étudier l'histoire*, t. II, p. 409, etc. t. XI, p. 226.) (ÉDIT.)

« à la grammaire ; ou du moins je lui en donnerois « fort peu. Je me bornerois à expliquer ce que « c'est qu'un *nom*, un *pronom*, un *substantif*, un « *adjectif* et un *relatif*, un *verbe substantif*, *neutre*, « *passif*, *actif* et *déponent*. Nous avons un extrême « besoin d'être sobres et en garde sur tout ce qui « s'appelle curiosité.

« Pour la rhétorique, je n'en donnerois point de « préceptes ; il suffit de donner de bons modèles, « et d'introduire par là dans la pratique ; à mesure « qu'on fera des discours pour s'exercer, on pourra « remarquer l'usage des principales figures, et le « pouvoir qu'elles ont, quand elles sont dans leur « place.

« Pour la logique, je la différerois encore de « quelques mois.

« Je ferois plutôt un essai de la jurisprudence ; « mais je ne voudrois la traiter d'abord, que d'une « manière positive et historique.

« Je ne dirois rien présentement sur la physique, « qui est écueil.

« Pour l'histoire, celle d'Allemagne, faite par « Heiss, est déjà lue (1). Je laisserois le reste au

(1) Jean de Heiss, résident à la cour de France pour l'électeur Palatin, sous le règne de Louis XIV, n'est guère connu que par une *Histoire de l'empire d'Allemagne*, publiée à Paris, 1684, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage, assez médiocre, a été plusieurs fois réimprimé ; la principale édition est celle

« mémoire que M. Le Blanc (1) nous promet. Il « comprendra les extraits nécessaires de Wicquefort (2), et ce qu'il y a de bon dans les *Petites* « *Républiques* (3).

de Vogel, augmentée de notes, et continuée jusqu'en 1730. Paris, 1731, 10 vol. in-12. (Édit.)

(1) François Le Blanc est principalement connu par un *Traité des Monnoies de France*, publié à Paris, 1690, in-4°. Il avoit publié, l'année précédente, une *Dissert. sur quelques Monnoies de Charlemagne et de ses successeurs*; Paris, 1689, in-4°. Cette *Dissertation* ne fut pas jointe au *Traité des Monnoies*, publié par l'auteur en 1690; mais on la retrouve à la suite de l'édition de ce *Traité*, donnée à Amsterdam en 1692, et qui paroît avoir été publiée sans la participation de l'auteur. On peut voir, dans le *Pouvoir du Pape au moyen âge*, (p. 267, etc.) quelques observations importantes sur la *Dissertation*, qui paroît avoir entraîné un grand nombre d'auteurs modernes dans des opinions singulières, sur l'origine et la nature de la souveraineté temporelle du saint-siége.

Les connoissances de Le Blanc l'avoient fait choisir pour enseigner l'histoire au duc de Bourgogne et aux princes ses frères; mais il mourut en 1698, avant d'avoir pu remplir cet emploi. (Édit.)

(2) Il s'agit probablement ici de l'ouvrage publié en 1690, par Abraham Wicquefort, sous ce titre : *l'Ambassadeur et ses fonctions*; Amsterdam, 2 vol. in-4°. Cet ouvrage curieux et instructif a été plusieurs fois réimprimé depuis, à Amsterdam, à Paris et ailleurs. (Édit.)

(3) Le recueil que Fénelon indique en cet endroit, sous le nom de *Petites Républiques*, se compose de 62 vol. in-24, imprimés pour la plupart en Hollande, chez les Elzevirs,

« Au reste, après y avoir pensé plus que je n'a-
« vois fait, je crois qu'il n'est pas à propos de
« commencer la lecture d'aucun mémoire de M. Le
« Blanc, que quand on les aura presque tous ; c'est
« une matière qu'il est important de traiter de
« suite. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'on vient
« de lire d'un pays, pour être en état de bien juger
« de ce qu'on va lire d'un pays voisin ; c'est cet as-
« semblage et ce coup d'œil général, qui fait la
« comparaison de toutes les parties, et qui donne
« une juste idée du gros de l'Europe.

« Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà lu,
« ce me semble. On pourroit parcourir Bentivo-
« glio. Grotius ne se laisse pas lire ; on pourroit
« néanmoins le parcourir aussi, et lire les plus im-
« portants morceaux (1). On pourra s'épargner une

pendant le dix-septième siècle, sous divers titres. Les auteurs y traitent de la géographie, du gouvernement et des mœurs de la plupart des États, tant anciens que modernes. L'indication de tous les ouvrages dont se compose cette collection, se trouve dans le t. V du *Manuel du Libraire*, par Brunet (p. 826). On trouve une notice plus complète sur cette collection, dans le *Catalogue complet des Républiques*, rédigé par Lafaye, et inséré par Sallengre, dans le t. II de ses *Mém. de littér.* Ce *Catalogue* a été reproduit en 1842, avec quelques améliorations, par M. Jules Chenu, habile correcteur de l'imprimerie Panckoucke. Paris, 1842, in-24. (Édit.)

(1) Famien Strada, Jésuite romain, est auteur d'un ou-

« partie de cette peine, si M. Le Blanc traite les « Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui méri« tent d'être rapportés.

« Vous voyez, Monsieur, que je suis plus libre « à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux « mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de « tout ce que je vous propose, que ce que vous ju« gerez convenable ; et ne vous gênez point. Il sera « bon que vous preniez la peine de communiquer « ma lettre à M. l'abbé de Langeron (1), par rap« port aux heures où il travaille auprès de M. le « duc de Bourgogne. »

89. Réflexions sur ce plan d'études.

On voit, par la multitude et la variété des lectures et des compositions qui devoient remplir les jours et les heures du duc de Bourgogne, pendant l'inter-

vrage très-estimé, qui a pour titre : *De Bello Belgico decades duæ. Romæ*, 1640-1647, 2 vol. in-fol. Cet ouvrage a été traduit en françois par Duryer, 2 vol. in-8°.

On estime également l'*Hist. des guerres de Flandre*, composée en italien, par le cardinal Bentivoglio ; Cologne, 1633-1639, 3 vol. in-4°. Cette *Histoire* a été traduite en françois par Antoine Oudin ; Paris, 1664-1669, 2 vol. in-12 ; et par Loiseau ; Paris, 1769, 4 vol. in-12.

L'ouvrage de Grotius, *Annales et historia de rebus Belgicis* (Amsterdam, 1657, in-fol. ; 1658, in-8° et in-12), très-important pour le fond des choses, est d'une concision de style qui le rend souvent obscur et peu attrayant. (Édit.)

(1) L'abbé de Langeron étoit, comme on sait, lecteur du duc de Bourgogne.

valle d'une seule année, combien son éducation avoit été fortement nourrie, et soigneusement développée dans toutes ses parties. On voit également par quel motif Fénelon recommandoit de ne pas offrir à l'imagination trop curieuse du jeune prince, des objets d'instruction vers lesquels il auroit été trop vivement entraîné, et qui auroient pu le distraire d'études plus sérieuses et plus nécessaires.

On peut observer, qu'il existoit à cette époque bien peu d'ouvrages satisfaisants sur l'histoire de France. M. de Thou est trop diffus; il s'étend et divague trop sur des objets absolument étrangers à la France. Son Histoire n'embrasse d'ailleurs qu'une période assez courte; mais quoiqu'elle ne soit pas tout à fait exempte de partialité, elle auroit pu offrir la matière d'excellents extraits. Le père Daniel n'avoit point encore écrit son Histoire. L'érudition de Duchesne étoit plus faite pour rebuter, que pour attirer un enfant. Cordemoi et les auteurs de quelques vies particulières, étoient les seuls que l'on pût proposer (1). Le style des écrivains plus anciens

(1) Il est étonnant que Fénelon ne parle point, dans son plan d'études pour l'histoire de France, de celle de Mézerai, connue déjà depuis assez longtemps, et estimable à bien des égards. Mais on sait que la liberté avec laquelle Mézerai s'y exprime sur plusieurs sujets délicats, et les principes républicains qu'il y a répandus, avoient choqué le ministère, et avoient même servi de motif à la suppression de sa pen-

étoit devenu inintelligible. Fénelon étoit donc obligé de faire lui-même, ou de confier à ses coopérateurs le soin de faire des extraits de ces différentes histoires, pour en rendre la lecture supportable et utile à son élève.

Il en étoit de même pour l'histoire de quelques autres parties de l'Europe. L'Angleterre ne comptoit pas encore un seul historien. L'Allemagne n'étoit guère plus heureuse. Il est surprenant que Fénelon n'ait pas proposé de faire connoître l'histoire d'Espagne au duc de Bourgogne, par des extraits du Jésuite Mariana, qui a fort bien écrit sur cette partie. Mais l'Espagne étoit alors tombée dans un tel état de foiblesse et de décadence, qu'elle n'attiroit ni les regards, ni l'attention ; et Fénelon ne prévoyoit pas que, peu d'années après, l'un de ses élèves seroit élevé sur le trône de cette monarchie (1).

sion. Fénelon pouvoit craindre avec raison de déplaire à Louis XIV, en donnant pour sujet d'études à son petit-fils, sur un point aussi important que l'histoire de son pays, l'ouvrage d'un écrivain qui avoit encouru sa disgrâce, et qui professoit des principes contraires à ses maximes de gouvernement. (*Note de l'auteur.*)

(1) Peut-être pourroit-on ajouter que des considérations semblables à celles qui faisoient exclure l'*Hist. de France* de Mézerai, du plan d'études dressé pour le duc de Bourgogne, devoient aussi en faire exclure l'*Hist. d'Espagne* de Mariana. En mettant cet ouvrage entre les mains du jeune

On aura été peut-être étonné, que Fénelon n'ait pas jugé bien utile, ni bien nécessaire, de consumer un temps précieux à faire connoître à son élève tous les principes métaphysiques de la grammaire, et la nomenclature beaucoup trop chargée de toutes les figures de rhétorique. Il avoit eu lieu d'observer, que ces recherches subtiles, dans lesquelles il entre nécessairement beaucoup de vague et d'arbitraire, contribuent à dessécher l'imagination des jeunes gens, et à les empêcher souvent d'être aussi sensibles qu'ils l'auroient été aux beautés réelles, et à l'éloquence du style. 90. Sur l'étude de la grammaire.

Il paroît que Fénelon a toujours eu la même opinion sur l'importance, peut-être trop minutieuse, qu'on met quelquefois à inculquer des règles de grammaire, souvent contredites par de nombreuses exceptions, et dont on n'aperçoit pas toujours l'exacte conformité avec les principes généraux de la grammaire. Dans sa *Lettre à l'Académie françoise*, qui précéda sa mort de très-peu de temps, il écrivoit : « Ne donnez d'abord que les règles les

prince, ses instituteurs craignoient peut-être d'accréditer dans son esprit les principes du même auteur sur le tyrannicide, condamnés avec éclat par la Sorbonne en 1610. Les discussions récentes de l'assemblée de 1682, obligeoient Fénelon et ses collaborateurs, aux plus sévères précautions sur cet article. (Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, années 1610 et 1682.) (Édit.)

« plus générales de la grammaire; les exceptions « viendront peu à peu. Le grand point est de met« tre une personne, le plus tôt qu'on peut, dans « l'application sensible des règles par un fréquent « usage; ensuite cette personne prend plaisir à re« marquer le détail des règles qu'elle a suivies d'a« bord sans y prendre garde (1). »

Voilà ce que pensoit sur cette science élémentaire, qu'on est parvenu de nos jours à rendre presque inintelligible par des abstractions métaphysiques, un écrivain si remarquable par la pureté, l'élégance, la clarté et la propriété des expressions. C'est probablement cette opinion de Fénelon, qu'un écrivain plus récent a voulu développer dans des réflexions critiques sur la grammaire. « On doit le dire; ce qu'on appelle *routine* est « absolument nécessaire, pour bien parler et bien « écrire un idiome quelconque; sans elle, il n'y a « ni naturel, ni variété, ni énergie dans le style. « Que deviendroient la chaleur qui anime un écri« vain éloquent, l'inspiration qui fait courir sa « plume, s'il étoit obligé de se demander, à chaque « phrase, quelles règles de la grammaire il doit ob« server? C'est par la crainte continuelle de les vio« ler dans leurs moindres détails, que les grammai« riens de profession sont toujours de froids écri-

(1) *Lettre à l'Académie*, § 2. (*Œuvres*, t. XXI, p. 158.)

« vains ; que leurs phrases, exactement concertées, « se traînent toujours de la même manière ; que « souvent même elles deviennent entortillées et con- « fuses : chez eux la pensée n'est que l'accessoire ; « le principal est de bien aligner les mots, dans l'or- « dre que prescrit le bon usage, et les règles qu'ils « ont établies eux-mêmes. Ce n'est pas ainsi que « procèdent les grands écrivains ; ils se sont telle- « ment pénétrés du génie de la langue, qu'ils le de- « vinent, pour ainsi dire, jusque dans ses caprices. « Celui à qui un instinct prompt et infaillible ne « révèle pas pourquoi telle expression est préféra- « ble à telle autre, pourquoi tel mot doit être « placé ici plutôt que là, quand même il en igno- « reroit la raison métaphysique ou grammaticale ; « celui-là, dis-je, ne saura jamais écrire. On ne « doit pas conclure de tout ceci, qu'il faille négli- « ger la grammaire ; mais seulement, qu'il ne suffit « pas d'en posséder toutes les règles ; et qu'il est « encore plus essentiel de former le goût d'un élève, « que de lui bien apprendre la syntaxe. »

91. Éducation religieuse du duc de Bourgogne.

On aura pu remarquer que, parmi les livres dont Fénelon prescrivoit la lecture au duc de Bourgogne, il en est quelques-uns du genre le plus sérieux et le plus grave. Il est vraisemblable que quelques instituteurs du dix-huitième siècle auroient souri de pitié, si on leur eût proposé de faire lire à un jeune prince les *Lettres choisies de saint Jé-*

rôme, *de saint Augustin*, *de saint Cyprien*, *de saint Ambroise* (1). Cependant celui qui recommandoit cette lecture étoit Fénelon, que l'on n'accusera pas d'avoir été étranger aux agréments de la littérature profane, ni d'avoir négligé de les faire connoître à son élève ; et cet élève a été le duc de Bourgogne, celui de tous nos princes, qui, dès sa jeunesse, a réuni au plus haut degré toutes les connoissances nécessaires pour gouverner avec éclat et sagesse un grand empire. Mais Fénelon savoit que la religion étant le seul frein des rois, il convenoit à l'intérêt des peuples, comme à celui des rois, de leur faire connoître la religion dans les écrits mêmes de ces grands hommes, qui l'ont honorée par leurs lumières autant que par leurs vertus.

Aussi, ce fut vers cet objet important, que Féne-

(1) Dans le siècle où vivoit Fénelon, c'est-à-dire, dans un siècle si fécond en esprits supérieurs de tous les genres, les lettres de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien, de saint Ambroise, étoient la lecture ordinaire, non-seulement des ecclésiastiques et des magistrats habitués aux études sérieuses, mais des hommes même du monde, et des femmes les plus distinguées de la société. On doit en être d'autant moins étonné, qu'il est difficile de lire des lettres qui supposent et qui montrent plus d'esprit que celles de saint Augustin, qui offrent un modèle d'élégance aussi remarquable que celles de saint Cyprien et de saint Ambroise, où l'on trouve plus de véritable éloquence que dans celles de saint Jérôme. (*Note de l'auteur.*)

lon dirigea, avec le plus d'ardeur, tout son zèle et tous ses soins. Il fut secondé, dans ce noble dessein, par celui de tous les hommes qui étoit le plus digne et le plus capable d'en assurer l'exécution. La religion ne pouvoit pas emprunter un organe plus pur, ni un interprète plus éclairé que l'abbé Fleury.

92. Méthode de Fénelon, pour l'étude de la religion.

Nous avons déjà observé, au sujet du traité *De l'Éducation des filles*, que Fénelon croyoit devoir initier les enfants à la connoissance de la religion, bien plus par la narration des faits que par des raisonnements abstraits. L'abbé Fleury étoit du même sentiment (1) : « Entre les ouvrages « des Pères, dit-il, nous avons un grand nom- « bre d'instructions pour ceux qui se vouloient « faire chrétiens. Elles sont, la plupart, fondées « sur les faits; et le corps du discours est d'or- « dinaire une narration de tout ce que Dieu a « fait pour le genre humain... Rien n'est plus « clair que ce que saint Augustin en a écrit dans « le livre *De la vraie Religion*, et dans celui qu'il « a composé exprès, *De la manière dont il faut* « *catéchiser les ignorants*. Il parle toujours de « narration ; il suppose toujours que l'instruc- « tion doit se faire en racontant les faits, et les

(1) Fleury, *Discours sur le dessein et l'usage du* CATÉCHISME HISTORIQUE, édit. in-12 de 1821, p. 15, 16, 20.

« étendant plus ou moins, selon l'importance et la « capacité du disciple; et le modèle de catéchisme « qu'il donne lui-même à la fin de ce traité, est un « abrégé de toute l'histoire de la religion, mêlé de « diverses réflexions... Cette manière d'instruire « n'est pas seulement la plus sûre, et la plus propor« tionnée à toutes sortes d'esprits; c'est encore la « plus facile et la plus agréable. Tout le monde « peut entendre et retenir une histoire;... les en« fants surtout en sont très-avides. »

Bossuet avoit exécuté le même plan pour l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV; et c'est à cétte grande conception, que nous devons son chef-d'œuvre, son *Discours sur l'Histoire universelle.*

Fénelon vouloit que le duc de Bourgogne fût assez instruit, et qu'il eût une religion assez éclairée, pour n'avoir rien à redouter des sophismes de l'impiété, ni des illusions d'une crédulité superstitieuse : il vouloit former un prince profondément pénétré de sa dépendance d'un Être plus puissant que les rois les plus puissants : il vouloit que ce prince eût toujours présent à la pensée, le compte redoutable qu'il auroit à rendre de l'usage de son autorité, dans ce jour solennel, où ses propres sujets seroient admis comme témoins, accusateurs et victimes de ses injustices.

C'étoit dans cette vertueuse intention, que Fénelon s'attachoit à nourrir dans l'âme du duc de Bour-

gogne des sentiments vraiment religieux, et les saintes habitudes des pratiques et des devoirs que la religion prescrit. L'expérience fait assez voir, que, sans l'exercice habituel de ces pratiques, la pensée même de Dieu s'évanouit au milieu du tourbillon des passions et des plaisirs, et se réduit à une vaine théorie, qui ne dit rien au cœur, n'a aucune influence sur la morale, et n'offre pas un frein assez fort contre les abus de la puissance.

93. Première communion du duc de Bourgogne.

¶ Lorsque Fénelon se fut convaincu que la raison et l'instruction du duc de Bourgogne étoient assez avancées, pour qu'il pût s'approcher des sacrements avec l'esprit de foi et de piété que demande cet acte de religion, il s'occupa sérieusement de le disposer à sa première communion. Persuadé que cette action si importante doit faire époque dans la vie du chrétien, et surtout d'un prince destiné au gouvernement du royaume très-chrétien, il ne négligea rien pour y bien préparer son auguste élève; et le succès répondit parfaitement à ses soins. « Longtemps avant sa première commu-« nion, dit l'abbé Proyart (1), le prince s'en occu-« poit uniquement. Sa crainte étoit de ne pas y ap-« porter la disposition la plus parfaite ; et tout son « regret, de n'avoir pas senti plus tôt, que le bon-« heur est dans la pratique de la vertu. Il fit, à cette

(1) Proyart, *Vie du Dauphin, père de Louis XV*, liv. I[er], p. 40.

« occasion, une retraite de plusieurs jours, avant « laquelle il voulut aller demander pardon au Roi « et à Monseigneur, des sujets de mécontentement « qu'il leur avoit donnés. Louis XIV lui dit, en « l'embrassant : *Je suis ravi, mon fils, des senti-* « *ments où je vous vois; je prie Dieu qu'il vous* « *les conserve ; je tâcherai de communier le* « *même jour que vous;* et il le fit. Un trait de cette « nature, que les historiens ont coutume de négli- « ger, annonce mieux, selon moi, la foi d'un sou- « verain, qu'un édit qu'il donneroit en faveur de la « religion. Le duc de Bourgogne, d'après l'idée que « lui suggéra madame de Maintenon, et qu'il saisit « avec empressement, dit au Roi, *qu'il désireroit* « *bien que, pendant la retraite qui devoit le dis-* « *poser prochainement à sa première communion,* « *on priât Dieu pour lui dans les communautés* « *religieuses de la capitale;* et le ministre de la « cour eut ordre d'informer l'archevêque de Paris « des pieux désirs du jeune prince. Il fit en même « temps distribuer aux pauvres, par anticipation, la « somme destinée à fournir pendant trois mois à « ses menus plaisirs. »

Nous avons sous les yeux le manuscrit original du discours que Fénelon lui adressa dans une circonstance qui laisse souvent un long et profond souvenir dans un jeune cœur, nourri du goût et des maximes d'une piété pure et affectueuse. Au moment

où le duc de Bourgogne se présenta à l'autel, Fénelon lui adressa le discours suivant (1) : « Le voilà « enfin arrivé, Monseigneur, ce jour que vous avez « tant désiré et attendu, ce jour qui doit apparem-« ment décider de tous les autres de votre vie jus-« qu'à celui de votre mort. Votre Sauveur vient à « vous sous les apparences de l'aliment le plus fa-« milier, afin de nourrir votre âme, comme le pain « nourrit tous les jours votre corps. Il ne vous pa-« roîtra qu'une parcelle d'un pain commun ; mais « la vertu de Dieu y sera cachée, et votre foi saura « bien l'y trouver. Dites-lui, comme Isaïe le disoit : « *Vere tu es Deus absconditus* (2). C'est un Dieu « caché par amour ; il nous voile sa gloire, de peur « que nos yeux n'en soient éblouis, et afin que nous « puissions en approcher plus familièrement. C'est « là que vous trouverez la manne cachée, avec les « divers goûts de toutes les vertus célestes. Vous « mangerez le pain qui est au-dessus de toute sub-« stance. Il ne se changera pas en vous, homme « vil et mortel ; mais vous serez changé en lui, « pour être un membre vivant du Sauveur. Que « la foi et l'amour vous fassent goûter le don de « Dieu ! *Gustate, et videte quoniam suavis est Do-« minus* (3). »

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XVIII, p. 181.
(2) *Isai.* XLV, 15.
(3) *Ps.* XXXIII, 9.

94. Ses précieux résultats.

Cette cérémonie fut l'objet de l'édification de toute la cour : le duc de Bourgogne en recueillit l'impression d'une piété sincère et profonde. Il chercha pendant tout le reste de sa vie, dans la fréquentation des sacrements, les forces et les consolations dont les princes ont encore plus souvent besoin que les particuliers, pour supporter les peines et les malheurs qui se cachent sous la fausse prospérité dont ils offrent l'image. Les mémoires du temps rapportent « qu'il communioit au moins tous « les quinze jours, avec un recueillement et un « abaissement qui frappoient tous ceux qui en « étoient témoins, et toujours en collier et en habit « de l'ordre du Saint-Esprit (1), » comme pour rendre un hommage plus solennel à la grandeur du Dieu qu'il venoit adorer.

Mais ces témoignages extérieurs de piété auroient perdu leur mérite réel, s'ils n'eussent attesté l'heureuse révolution que la religion étoit parvenue à opérer dans toutes les parties de son caractère. Cette révolution fut si sensible, qu'elle frappa toute la cour; et madame de Maintenon disoit elle-même (2) : « Depuis la première communion de

(1) Mémoires de Saint-Simon.

(2) Le cardinal de Bausset indique ici en note les *Entretiens de madame de Maintenon ;* nous y avons inutilement cherché ce passage. L'abbé Proyart le cite aussi, mais

« M. le duc de Bourgogne, nous avons vu dispa-
« roître peu à peu tous les défauts, qui, dans
« son enfance, nous donnoient de grandes inquié-
« tudes pour l'avenir. Ses progrès dans la vertu
« étoient sensibles, d'une année à l'autre : d'abord
« raillé de toute la cour, il étoit devenu l'admira-
« tion des plus libertins ; il continue à se faire vio-
« lence pour détruire entièrement ses défauts. Sa
« piété l'a tellement métamorphosé, que d'emporté
« qu'il étoit, il est devenu modéré, doux, complai-
« sant ; on diroit que c'est là son caractère, et que
« la vertu lui est naturelle. »

C'est ainsi que la religion opéroit chaque jour, dans le caractère de ce jeune prince, des miracles qui étonnoient tous ceux qui l'avoient vu dans ses premières années. On ne pouvoit plus reconnoître ce prince si redoutable par ses fureurs et ses emportements, sous ces formes douces et attachantes que la vertu donnoit à toutes ses actions et à tous ses discours.

Fénelon avoit tellement adouci l'humeur impérieuse et violente du duc de Bourgogne, en gravant dans son âme les sublimes idées du respect dû à Dieu, que toutes ses fureurs et ses dépits venoient fléchir à ce seul nom. Il rapporte dans une lettre

comme tiré d'une *Lettre de madame de Maintenon*. (*Vie du duc de Bourgogne*, t. I, p. 42.) (Édit.).

dont nous avons déjà cité quelques fragments, « qu'un jour que le jeune prince étoit en très-mau- « vaise humeur, et qu'il vouloit cacher, dans sa « passion, ce qu'il avoit fait en désobéissant, il le « pressa de lui *dire la vérité devant Dieu.* Alors il « se mit en grande colère, et il s'écria : *Pour- « quoi me le demandez-vous devant Dieu? Hé « bien! puisque vous me le demandez ainsi, je « ne puis pas vous désavouer que j'ai fait telle « chose.* Il étoit comme hors de lui, par l'excès de « la colère; et cependant la religion le dominoit « tellement, qu'elle lui arrachoit un aveu si pé- « nible (1). »

Fénelon observe encore, que ce sentiment habituel de religion le dominoit au point, « qu'il ne « l'avoit jamais vu, excepté dans les moments d'hu- « meur, penser que selon la plus droite raison, et « conformément aux plus pures maximes de l'É- « vangile. Par une suite de ces mêmes sentiments « religieux, il avoit de la complaisance et des égards « pour certaines personnes profanes qui en méri- « toient; mais il n'ouvroit son cœur, et ne se con- « fioit entièrement, qu'aux personnes qu'il croyoit « sincèrement pieuses. »

Enfin, la religion avoit tellement brisé ce carac-

(1) *Lettre de Fénelon au P. Martineau*, du 14 nov. 1712. (*Corresp.* t. IV, p. 170, etc.)

tère si dur, si hautain, si plein de lui-même, « qu'on « ne lui disoit rien de ses défauts, qu'il ne connût, « qu'il ne sentît, et qu'il n'écoutât avec reconnois- « sance. Je n'ai jamais vu personne, ajoute Féne- « lon, à qui j'eusse moins craint de déplaire, en lui « disant contre lui-même les plus dures vérités : « j'en ai fait des expériences étonnantes. »

95. Suite des études littéraires du duc de Bourgogne; étude de l'histoire.

On se tromperoit fort, si l'on pouvoit croire que les principes de religion et les sentiments de piété, que les instituteurs du duc de Bourgogne s'attachoient à lui inculquer, apportassent la plus légère diversion à ses études littéraires. Fénelon vouloit faire de son élève un prince aussi religieux qu'éclairé; il vouloit qu'il montât sur le trône avec toutes les vertus du christianisme, et toutes les connoissances nécessaires au gouvernement d'un grand empire.

C'étoit dans cette pensée, que Fénelon s'étoit attaché à donner au duc de Bourgogne une connoissance de l'histoire ancienne et moderne, aussi approfondie que son âge pouvoit le comporter. Il paroît qu'il en avoit fait lui-même une étude particulière, et qu'il y étoit autant attiré par un goût naturel, que par la considération des grands avantages qu'on peut en recueillir, lorsqu'on sait étudier l'histoire comme elle mérite d'être étudiée. Nous trouvons dans une de ses lettres au duc de Beauvilliers, qu'avant même d'être chargé de l'éducation

du duc de Bourgogne, Fénelon avoit composé un abrégé de la vie de Charlemagne; et ce qu'il dit des principes qu'il s'étoit faits, et du plan qu'il avoit suivi dans la composition de ce morceau d'histoire, laisse regretter que cet ouvrage ne se soit pas retrouvé parmi ses manuscrits. On voit, par sa lettre au duc de Beauvilliers, que Fénelon avoit été engagé à écrire cette vie de Charlemagne, par des motifs ou des considérations dont le secret n'est pas venu jusqu'à nous, mais qui étoient connus du duc de Beauvilliers. « Je suis très-persuadé, lui écrivoit « Fénelon (1), que la vie de Charlemagne pourra « beaucoup nous servir, pour donner à monseigneur « le duc de Bourgogne les sentiments et les maxi« mes qu'il doit avoir. Vous savez que je ne son« geois pas néanmoins à me mêler de son instruc« tion, quand je fis cet abrégé de la vie de Charle« magne; *et personne ne peut mieux dire que « vous, comment j'ai été engagé à l'écrire. Mes « vues ont été simples et droites; on ne sauroit « me lire, sans voir que je vais droit, et peut-être « trop.* »

96. *Vie de Charlemagne*, par Fénelon.

Fénelon croyoit qu'il n'avoit peut-être jamais existé de prince « qui fût plus digne d'être étudié « en tout, ni d'une autorité plus grande pour don« ner des leçons à ceux qui doivent régner.

(1) *Lettre de Fénelon au duc de Beauvilliers.* (*Corresp.* t. I, p. 58.)

« Les beautés de cette histoire, ajoutoit-il, « consistent dans la grandeur des événements et « dans le merveilleux caractère du prince. On n'en « sauroit trouver un, ni plus aimable, ni plus pro- « pre à servir de modèle dans tous les siècles. *On « prend même plaisir à voir quelques imperfec- « tions mêlées parmi tant de vertus et de talents. « On connoît bien par là, que ce n'est point un « héros peint à plaisir, comme les héros de roman, « qui, à force d'être parfaits, deviennent chimé- « riques.* »

Fénelon présente ensuite une réflexion très-juste, et à laquelle souvent on ne fait pas assez d'attention, en lisant l'histoire de ces personnages fameux qui ont vécu dans des temps reculés, ou dans des siècles barbares. On attribue au caractère personnel de ces grands hommes, des défauts qui n'appartiennent, le plus souvent, qu'à l'ignorance et à la grossièreté de mœurs qui régnoient autour d'eux. « Peut-être, dit Fénelon, trouvera-t-on dans Charle- « magne plusieurs choses qui ne plairont pas; *mais « peut-être que ce ne sera pas sa faute*, et que ce « dégoût viendra de l'extrême différence des mœurs « de son temps et du nôtre. *L'avantage qu'il a « eu d'être chrétien, le met au-dessus de tous les « héros du paganisme; et celui d'avoir toujours « été heureux dans ses entreprises, le rend un mo- « dèle bien plus agréable que saint Louis.* »

Au reste, on voit qu'en écrivant cette vie de Charlemagne, Fénelon avoit fait l'expérience de toutes les difficultés qui arrêtent sans cesse l'historien qui se propose de réunir sous un point de vue utile, instructif et agréable, cette partie de l'histoire qui n'appartient ni à l'histoire ancienne ni à l'histoire moderne. La disette ou la rareté de monuments authentiques, la barbarie ou le mauvais goût des écrivains qui en ont conservé quelques foibles vestiges, l'absence totale de cet esprit observateur, qui saisit les mœurs, les coutumes, la législation d'un peuple, à travers tant d'institutions sauvages, aussi éloignées de l'état de civilisation que de l'état de nature; cet état continuel de guerre, où les chefs et les nations n'ont les armes à la main que pour la fureur de détruire, et non pour la gloire de commander et de gouverner; tant de confusion, au milieu de cette uniformité de récits de guerres, qui ne finissent par une bataille sanglante, que pour renaître par une bataille plus sanglante encore, rendent l'histoire du moyen âge encore plus pénible pour l'historien, que rebutante pour le lecteur. C'est ce que Fénelon paroissoit avoir éprouvé, en écrivant cette vie de Charlemagne. « Pour les défauts de cette histoire, « ils sont grands, sans parler de ceux que j'y ai « mis. Les historiens originaux de cette vie ne sa- « vent ni raconter, ni choisir les faits, ni les lier « ensemble, ni montrer l'enchaînement des affaires;

« de façon qu'ils ne nous ont laissé que des faits « vagues, dépouillés de toutes les circonstances qui « peuvent frapper et intéresser le lecteur; enfin, en« trecoupés, et pleins d'une ennuyeuse uniformité. « C'est toujours la même chose; toujours une cam« pagne contre les Saxons, qui sont vaincus comme « ils l'avoient été les autres années; puis des fêtes « solennisées, avec un parlement tenu. Ce qu'on « seroit le plus curieux de savoir, c'est ce que les « historiens ne manquent jamais de taire. Point de « fil d'histoire; presque jamais d'affaires qui s'en« gagent les unes dans les autres, et qui se fassent « lire par l'envie de voir le dénoûment. A cela, quel « remède? On ne peut point suppléer ce qui man« que; *et il vaut mieux laisser une histoire dans « toute sa sécheresse, que de l'égayer aux dépens « de la vérité.* »

On voit par cette dernière réflexion, et par quelques autres jetées avec négligence dans cette lettre, jusqu'à quel point Fénelon étoit pénétré du premier devoir imposé à tout historien, celui de dire exactement la vérité, sans chercher à altérer les faits, ni à dissimuler les fautes ou les foiblesses dont il doit le récit fidèle. C'est en effet du mélange même des imperfections, des vertus ou des talents, que résultent les seules leçons utiles qu'on peut puiser dans l'étude de l'histoire; c'est de ce mélange, si conforme à la nature de l'homme, que

résulte cet intérêt si attachant pour le lecteur, parce qu'il lui inspire une entière confiance en la véracité de l'historien. Telle devroit être l'ambition de tous les historiens ; et telle seroit leur gloire, s'ils ne paroissoient pas y renoncer volontairement, en s'obstinant à peindre de grands personnages, « *comme* « *des héros de roman*, *qui*, *à force d'être par*« *faits*, *deviennent chimériques*. »

Nous devons donc sincèrement regretter qu'un tableau, où nous aurions trouvé Charlemagne peint par Fénelon, manque à la collection des monuments de son goût et de son génie. Tout porte à croire que cet ouvrage étoit digne du héros et de l'historien. Il est vraisemblable qu'il aura péri, avec beaucoup d'autres écrits de Fénelon, dans l'incendie qui consuma la plus grande partie de son palais, au mois de février 1697.

97. *Dialogues des morts ;* leur objet et leur but.

Lorsque Fénelon crut remarquer que le duc de Bourgogne avoit fait des progrès assez rapides dans l'étude de l'histoire ancienne et moderne, il conçut le projet de lui faire passer successivement en revue les principaux personnages qui ont marqué sur la scène du monde. Il ne trouvoit pas seulement, dans ce travail, l'avantage de retracer à son élève la mémoire des événements auxquels ces personnages avoient pris part ; mais il se proposoit surtout de fixer l'opinion du jeune prince sur leur mérite réel. Il vouloit empêcher que son jugement se lais-

sût trop facilement surprendre, par cette espèce d'éclat qu'une grande célébrité répand sur la mémoire des hommes fameux. Cette illusion est assez commune à la jeunesse ; elle est naturellement portée à admirer sans mesure tous ceux que la fortune a favorisés par de grands succès, ou dont les noms ont retenti d'âge en âge, et laissé un long souvenir dans la mémoire des hommes. ‖ Déjà Fénelon avoit employé cette méthode avec succès, dans les *Fables* dont nous avons parlé plus haut, et qui, en nourrissant sa jeune imagination des riantes fictions de la mythologie, avoient tout à la fois pour but de corriger les défauts de son caractère, et de lui inculquer, sous une forme agréable, les principes fondamentaux de la morale et de la politique. C'étoit dans le même but, qu'il lui avoit mis de bonne heure sous les yeux, l'*Abrégé des vies des anciens Philosophes, avec un recueil de leurs plus belles maximes* ‖ (1).

Mais il embrassa, dans ses *Dialogues des Morts*, un projet plus vaste, et d'un plus grand intérêt pour un prince. Il voulut apprendre au duc de Bourgogne, à juger et à réduire à leur juste valeur tant de réputations usurpées. C'est à l'histoire que Fénelon demande tous les interlocuteurs dont il a

(1) Voyez, au sujet de cet ouvrage, le n. IX des *Pièces justific.* de ce premier livre.

besoin, pour faire entendre d'utiles vérités. Il choisit presque toujours ses personnages parmi les hommes qui par leur rang, leurs places ou leurs actions, ont influé sur la destinée des peuples, ou laissé un nom célèbre par de grands talents et des ouvrages immortels.

Fénelon composoit ces *Dialogues*, à mesure que le duc de Bourgogne avançoit dans la connoissance des auteurs et des faits historiques. Il y passe en revue presque tous les personnages connus de l'histoire ancienne et moderne. Il les met en présence les uns des autres ; il les suppose dégagés de tous les préjugés et de tous les intérêts qui les avoient séduits ou égarés pendant leur vie ; il les fait parler, sans déroger à la vérité de leur caractère, avec une franchise et une liberté qui n'appartiennent qu'à l'histoire et à la postérité. Il fait ressortir par leurs propres aveux, ou par le combat de leur amour-propre, tous les défauts de leur caractère, tous les torts de leur conduite, tous les crimes de leur ambition ; et il annonce ainsi au jeune prince, comment il sera jugé à son tour par l'histoire et la postérité. On trouve, dans ces *Dialogues*, le même naturel et la même facilité qui caractérisent tous les écrits de Fénelon. On y voit jusqu'à quel point il s'étoit rendu maître de tout ce qui appartient à l'histoire, à la politique, à la littérature et à la philosophie. On est surtout frappé de la justesse de

ses jugements et de ses réflexions. Le lecteur se les approprie sur-le-champ, comme si Fénelon n'eût fait que le prévenir. Fénelon montre, dans ses jugements et dans ses opinions, une sincérité qui prouve jusqu'à quel point il étoit supérieur à ces admirations exagérées, ou à ces traditions peu réfléchies, qui ont consacré tant de réputations. On peut y observer aussi, que les maximes qu'il développa peu de temps après dans son *Télémaque*, n'étoient que l'expression du sentiment habituel qu'il portoit au fond de son cœur, et qui lui inspira des vœux si constants pour le soulagement des peuples et pour le bien de l'humanité.

98. *Dialogues sur la peinture.*

On admire encore la singulière variété des sujets que Fénelon a choisis pour ses *Dialogues des Morts*. On seroit d'abord porté à croire qu'il ne faisoit qu'obéir à son imagination, selon qu'elle l'inspiroit, ou selon qu'un sujet paroissoit lui offrir un contraste plus ou moins piquant. Cependant il est facile d'observer, qu'il n'avoit qu'une seule pensée, celle de tout ramener à l'éducation de son élève. Cette pensée unique et constante se trouve jusque dans ceux de ces *Dialogues*, qui paroissent avoir le moins de rapport avec les devoirs d'un prince destiné à régner, tels que les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénelon savoit qu'un roi, et surtout un roi de France, ne doit se montrer ni étranger, ni

indifférent aux progrès des beaux-arts. Ils supposent, dans ceux qui les protégent, une certaine élévation d'esprit et de caractère, souvent même l'inspiration du génie. Ils contribuent toujours à l'éclat, et quelquefois à la prospérité d'un grand empire. Indépendamment de l'estime et de la protection qu'un prince éclairé doit accorder à tout ce qui porte l'empreinte du génie et de la grandeur, les princes ont eux-mêmes un intérêt personnel à entretenir une noble émulation entre ces hommes supérieurs, à qui il est réservé d'attacher au siècle qui les a vus naître, le nom du monarque qui les a protégés.

Peut-être, sans l'historien du célèbre Mignard, que sa qualité de premier peintre de Louis XIV fixoit presque habituellement à Versailles, on ignoreroit que « Fénelon alloit quelquefois le surprendre dans les heures de son travail, pour parler « peinture avec lui, et qu'il le prévint par toute « sorte de marques d'estime et de considération (1). »

On ne soupçonnera certainement pas Fénelon d'avoir voulu étudier la peinture, ni d'avoir voulu faire un artiste du prince confié à ses soins; mais il aimoit les arts, par ce même goût naturel qui a répandu tant de grâce et de douceur sur son style. Selon l'heureuse expression d'un écrivain du dernier siècle, Fénelon *avoit le beau dans l'esprit et*

(1) *Vie de Mignard*, par l'abbé de Monville; 1730.

le bon dans le cœur, et ne montroit jamais l'un que pour faire aimer l'autre (1). La facilité singulière dont il étoit doué, lui fit acquérir dans ces courts et rapides entretiens avec Mignard, « non-« seulement la connoissance des termes et du fond « même de l'art, mais le mit à portée de saisir le ca-« ractère des maîtres anciens et modernes (2). » C'est ce qu'il est aisé d'observer, en lisant son dialogue de *Parrhasius* et du *Poussin;* on y trouve une description intéressante du fameux tableau des *Funérailles de Phocion par le Poussin;* et on s'étonne avec raison, de l'art, du goût et de la propriété d'expressions avec lesquels Fénelon a su rendre les beautés de ce tableau, et révéler toutes les pensées et toutes les intentions du peintre (3). Il On

(1) *Lettres sur les Anglois et les François* (par Louis de Murale); v^{e} *lettre*, p. 400.

(2) *Vie de Mignard.*

(3) Aucune édition des *Dialogues*, publiée avant 1730, ne renferme les deux dialogues de *Parrhasius* et du *Poussin*, et de *Léonard de Vinci* et du *Poussin*. Fénelon attachoit si peu d'importance à ces faciles productions, composées pour la circonstance et l'intérêt du moment, qu'il n'en avoit pas même gardé de copie. Il est vraisemblable, qu'après avoir fait lire ces deux dialogues au duc de Bourgogne, il en avoit remis le manuscrit à Mignard, dont il avoit placé adroitement l'éloge dans la bouche du Poussin. Mignard les avoit conservés soigneusement, comme un monument de l'estime dont Fénelon l'avoit honoré. Ce ne fut donc qu'en 1730, lorsqu'à la prière de la comtesse de Feuquières, sa fille,

remarque la même exactitude et la même justesse de réflexions, dans le *Jugement sur plusieurs statues et tableaux* du château de Chantilly, et de quelques autres résidences royales || (1).

On conçoit à peine, comment les occupations et les études religieuses qui avoient rempli jusqu'alors toute la vie de Fénelon, avoient pu lui laisser le temps et la liberté de se livrer à des études si différentes et si variées.

99.
Progrès étonnants du duc de Bourgogne.

Si l'on est étonné du génie du précepteur, on a le droit de s'étonner encore plus, à quelques égards, de celui d'un élève de treize à quatorze ans, déjà assez instruit pour être en état de saisir et d'embrasser tous les objets d'une éducation si avancée. Les *Dialogues* seuls que Fénelon composoit pour son instruction, supposoient nécessairement une connoissance détaillée des événements de l'histoire, ainsi que du caractère et des écrits des personnages qu'on mettoit en scène devant lui. Car on n'imaginera pas, sans doute, que Fénelon eût eu la maladresse de les faire parler, de les faire, pour ainsi dire, agir en présence de son élève, si le jeune prince ne les eût pas déjà assez connus pour les reconnoître, et les retrouver tels qu'il les avoit

l'abbé de Monville publia la vie de ce célèbre peintre, qu'il y inséra ces deux dialogues, que l'on avoit trouvés parmi les papiers de Mignard. (*Note de l'auteur.*)

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. XIX, p. 460-464.

vus dans leurs ouvrages, ou dans les récits de l'histoire.

Cette espèce de phénomène paroîtra cependant moins étonnant, si l'on se rappelle ce que nous avons déjà dit au sujet de tous les auteurs anciens, que le duc de Bourgogne étoit parvenu à entendre, à expliquer, et à traduire dès l'âge de dix ans.

Et quelle idée doit-on se former des instituteurs qui avoient réussi à placer dans l'esprit d'un enfant de quatorze ans, tout ce que la religion, considérée sous le double rapport de sa doctrine et de son histoire, peut renfermer de plus instructif et de plus merveilleux; tout ce que la mythologie, qui a donné naissance aux chefs-d'œuvre de la littérature et des arts, peut offrir de plus enchanteur; tout ce que le magnifique spectacle de l'histoire ancienne et moderne peut présenter de grandes leçons politiques et morales?

On doit ajouter, qu'on lui avoit donné une connoissance assez exacte de quelques autres sciences, pour lui laisser la faculté de les approfondir, si son attrait lui en inspiroit le désir, ou si les circonstances lui en faisoient sentir l'utilité. L'abbé Fleury, dont nous aimons toujours à réclamer le témoignage, parce que jamais ni l'intérêt, ni la flatterie n'ont altéré la vérité dans sa bouche ni dans ses écrits, ne faisoit pas difficulté de dire, « qu'il « eût été difficile de trouver dans le royaume, non

« pas un gentilhomme, mais quelque homme que « ce fût, de l'âge du duc de Bourgogne, qui fût « plus instruit que lui (1). »

Ce prince eut même, dès sa première jeunesse, un talent qu'ont très-rarement les jeunes gens les mieux élevés et les plus instruits, parce qu'il semble exiger une grande habitude et un grand usage du monde. Il n'avoit que dix-huit ans, et ses lettres étoient déjà citées, pour le naturel et le bon goût qui s'y faisoient remarquer. C'est le témoignage que lui rend madame de Maintenon (2), la femme de son siècle qui écrivoit avec le plus de goût, comme madame de Sévigné écrivoit avec le plus de grâce.

100. Éducation du duc d'Anjou et du duc de Berry.

Nous nous sommes attachés à retracer, avec une attention particulière, le tableau de l'éducation du duc de Bourgogne; elle fut le chef-d'œuvre de la vertu et du génie; sa mémoire est encore chère à tous ceux qui ramènent leurs pensées sur ces temps déjà si loin de nous. Fénelon avoit placé sur ce jeune prince tous les vœux et toutes les espérances de la patrie.

(1) *Opusc. de Fleury*, t. III, p. 150.

(2) « M. le duc de Bourgogne écrit avec goût; le roi « d'Espagne, de fort bon sens; M. le duc de Berry, fort « mal.... Il est ici grand bruit des belles, bonnes et ten- « dres lettres de M. le duc de Bourgogne. » *Lettre de madame de Maintenon au duc de Noailles*, 11 et 19 décembre 1700. (Recueil de La Beaumelle, t. III, p. 4 et 6.)

Mais ce seroit bien méconnoître le caractère et les vertus de Fénelon, que de supposer qu'il n'ait pas apporté des soins aussi assidus à l'éducation des deux jeunes princes, frères du duc de Bourgogne, et confiés successivement aux mêmes instituteurs (1). On doit seulement observer, que Fénelon fut éloigné de la cour assez peu de temps après que le duc de Berry fut confié à ses soins; ce court intervalle fut même rempli par de fréquents voyages à Cambrai.

¶ A l'époque où le duc d'Anjou fut mis sous la direction des instituteurs du duc de Bourgogne, le marquis de Louville fut placé auprès du plus jeune de ces princes, en qualité de *gentilhomme de la manche* (2). Il étoit digne de cet emploi, par la solidité de ses principes, jointe à des manières pleines de franchise et de gaieté. Aussi conserva-t-il toute sa vie l'estime et l'affection du jeune prince; et le testament de Charles II, roi d'Espagne, ayant appelé, en 1700, le petit-fils de Louis XIV à la couronne d'Espagne, Louville fut chargé de l'accompagner à Madrid, comme chef de la maison françoise (3).

(1) Voyez au n. VI des *Pièces justific.* de ce livre, les *Brevets* qui confient à Fénelon l'éducation du duc d'Anjou, et celle du duc de Berry. Le premier de ces brevets est daté du 25 août 1690, et le second, du 24 août 1693. (ÉDIT.)

(2) Voyez ci-dessus, la note 2 de la p. 163. Voyez aussi une courte Notice sur le marquis de Louville, dans le t. XI de la *Corresp. de Fénelon*, p. 334.

(3) Voyez plus bas, liv. VII, n. 11. (t. IV.)

101.
Mémoire du marquis de Louville, sur l'éducation des princes.

¶ Il y avoit déjà quelques années que le marquis de Louville partageoit, auprès du duc d'Anjou, les fonctions de ses vertueux instituteurs, lorsque plusieurs personnes de confiance lui témoignèrent le désir de connoître en détail le plan suivi dans l'éducation des jeunes princes. Ce fut pour répondre à ce désir, qu'il rédigea le *Mémoire* publié en 1827 dans la *Correspondance de Fénelon*, d'après le manuscrit autographe du marquis lui-même (1). Ce manuscrit ne porte aucune date ; mais on voit, par le contenu, qu'à l'époque où il fut rédigé, l'éducation du duc de Bourgogne et celle du duc d'Anjou étoient déjà fort avancées ; que l'archevêque de Cambrai étoit encore auprès d'eux ; qu'*ils savoient déjà en perfection le latin, l'histoire ancienne et moderne ; qu'ils écrivoient très-facilement et très-purement, soit en latin, soit en françois ;* enfin, qu'ils commençoient à étudier la jurisprudence. Ce concours de circonstances indique assez clairement l'année 1696, comme on peut s'en convaincre en comparant le *Mémoire* du marquis de Louville, avec le *plan d'études* dressé par Fénelon pour l'année 1696, et que nous avons rapporté plus haut. La longueur de ce *Mémoire* ne nous permet pas de le rapporter ici en entier. Nous remarquerons seulement qu'il entre dans un

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 358.

grand détail sur l'éducation physique, morale, religieuse et littéraire des princes. On y trouve la confirmation de tout ce que nous avons déjà rapporté, sur les soins assidus et les succès étonnants de Fénelon auprès du duc de Bourgogne. On y remarque de plus quelques détails importants, que nous croyons devoir faire connoître, pour compléter ceux que nous avons déjà donnés sur l'éducation des jeunes princes.

102. Leur régime ordinaire ; leurs exercices corporels.

¶ « La manière dont on élève les enfants de « France, par rapport à leur santé, dit le marquis « de Louville, n'est pas approuvée des médecins; « il a fallu que M. le duc de Beauvilliers ait beau-« coup pris sur lui, et que le Roi ait autant de con-« fiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis « d'en user comme il a fait à cet égard. »

¶ Ici, le *Mémoire* entre dans un grand détail sur la frugalité remarquable et sur l'extrême simplicité du régime ordinaire des jeunes princes ; il parle ensuite des exercices corporels qu'on emploie pour leur fortifier le tempérament.

¶ « Pour les exercices qu'on leur fait faire, ils « sont tels, qu'aucun bourgeois de Paris ne voudroit « hasarder un pareil régime sur ses enfants; et il « faut avouer qu'à moins qu'ils ne soient aussi sains « que ceux-ci le sont, il ne seroit pas sûr de le ha-« sarder. Jamais ils ne se couvrent lorsqu'ils sont « dehors, à moins qu'ils ne soient à cheval, ou

« qu'il ne pleuve; car, quelque chaud, quelque « froid, ou quelque vent qu'il fasse, ils ont pres« que toujours la tête nue; et ils y sont déjà telle« ment accoutumés, qu'ils ne peuvent plus mettre « leur chapeau, et qu'ils n'en ressentent pas la « moindre incommodité... »

¶ « ... Dans leurs promenades, qui arrivent régu« lièrement tous les jours, été et hiver, quelque « temps qu'il fasse, ils marchent et courent tout « autant qu'ils veulent, soit à pied, soit à cheval, « et se mettent assez souvent en sueur, sans qu'on « leur fasse jamais changer de chemise. Il n'y a que « le seul cas de la paume qui soit excepté, parce que « pour lors ils changent de chemise; mais on ne « les frotte ni on ne les couche.

¶ « Ils font, presque tous les jours, des courses à « perdre haleine, chassent à pied, quelquefois des « journées entières; ce qui arrive quand ils sont à « Fontainebleau; ils y courent le serf, depuis qua« tre ans, pendant plusieurs heures. En un mot, « on les élève comme s'ils devoient être un jour « des athlètes; et M. le duc de Beauvilliers est tel« lement persuadé qu'un prince infirme n'est bon à « rien, surtout en France, où il faut qu'ils comman« dent leurs armées en personne, que tous les ac« cidents que l'on peut envisager sur cela, ne l'ont « jamais pu détourner de son projet; et jusques ici, « grâce à Dieu, il ne leur en est encore arrivé au-

« cun ; et ils sont au contraire d'une santé si par« faite et d'un tempérament si robuste, qu'ils ne « se plaignent jamais de la moindre incommodité. « Il arrive quelquefois seulement qu'ils sont enrhu« més ; mais ils n'en courent pas moins, à moins que « leurs rhumes ne soient très-considérables ; et l'on « ne s'en embarrasse jamais. » 103.

Leur éducation littéraire.

¶ Après quelques autres détails sur le règlement et l'emploi de leur journée, le *Mémoire* fait connoître la méthode employée pour leur éducation littéraire. « Ils apprennent le latin par l'usage, et non par « les règles de la grammaire, à l'exception des pre« miers commencements. La raison qui a fait pré« férer cette conduite à l'autre, est qu'on veut leur « ôter tout ce qu'il y a de pénible et de fatigant « dans l'étude, afin de la leur rendre agréable ; « et l'on y a si bien réussi, qu'ils vont à l'étude « avec presque autant de plaisir qu'à la promenade. « Il est vrai que les deux aînés ont naturellement « du goût pour les belles-lettres, et savent déjà le « latin en perfection. Ils y écrivent très-facilement « et très-purement ; font des fables et des dialogues « qu'ils s'envoient l'un à l'autre, que non-seule« ment ils mettent en bon latin, mais dont ils com« posent eux-mêmes les matières. Ils font des ex« traits françois des livres latins, et des extraits « latins des livres françois. On ne veut point qu'ils « fassent de vers, ni latins ni françois, parce qu'il

« est ridicule à un prince de vouloir passer pour « poëte ; mais ils traduisent tous les poëtes, et par « la connoissance qu'on leur donne du bon latin, « on leur en fait sentir toutes les beautés. Ils ont « déjà traduit Virgile, Ovide et Horace tout en- « tiers ; et ils feront ainsi de tous les autres... »

¶ « ... On leur donne une grande horreur de la « pédanterie ; et l'archevêque de Cambrai, leur « précepteur, est persuadé qu'il vaudroit mieux « qu'un prince fût tout à fait ignorant, en ce qui « regarde les belles-lettres ou les arts, que de les « savoir d'une manière pédante ; parce qu'il est « ridicule à un prince, d'être caractérisé par aucune « chose que ce puisse être, lorsqu'elle ne convient « pas essentiellement à son état ; n'y ayant que trois « choses, pour ainsi dire, qu'il lui soit permis de « savoir à fond, l'histoire, la politique, et com- « mander ses armées ; c'est aussi ces trois choses-là, « que l'on tâchera de leur bien apprendre. Pour « tout le reste, on ne veut pas qu'ils y excellent, « quand ils le pourroient faire. »

¶ « Ainsi on leur fait comprendre, que rien n'est « plus ridicule à un prince, que de vouloir passer « pour poëte, pour grammairien, pour mathémati- « cien, pour peintre, pour philosophe, pour musi- « cien, pour théologien, et même pour savant ; « n'y ayant rien dans tout cela qui soit digne d'eux, « et qu'ils n'aient de commun avec une infinité de

« gens, et même de sottes gens. Mais on veut cependant que, sans se piquer de toutes ces sortes « de connoissances, ils en sachent plus qu'aucun « de leurs courtisans, et qu'ils en aient une assez « grande teinture, pour pouvoir parler de toutes « ces choses avec ceux qui en parlent. Ainsi, sans « les jeter dans des discussions inutiles, qui font « perdre un temps infini, si précieux pour les personnes de ce rang, on leur apprendra tout ce « qu'il y a de beau, de curieux et d'utile à savoir « dans tous les arts et dans toutes les sciences.

¶ « On ne leur fait jamais rien apprendre par « cœur, à moins qu'ils ne le souhaitent, à cause que « cela occupe un grand temps, et que la mémoire « de monseigneur le duc de Bourgogne est si prodigieuse, que, sans qu'il s'en mette en peine, il « lui est impossible de rien oublier de tout ce qu'on « lui a appris ; et l'on ne peut s'empêcher de dire « ici une chose qui est très-singulière : c'est que, « dans la tête de ce jeune prince, il y a une chronologie sûre pour toute sa maison. Dès que ses « domestiques entre eux sont en dispute sur un « point d'histoire, sur quelque morceau de la fable, « sur quelque tableau ou pièce de tapisserie qui « demande explication, ou enfin sur quelque autre « chose que ce puisse être, dont il ait eu connoissance, on s'adresse à lui pour le savoir ; et il le sait « toujours plus sûrement que ceux qui le lui ont « montré. »

104. Leur éducation religieuse.

¶ La suite du *Mémoire* expose quelques particularités de l'éducation des princes, que nous avons indiquées précédemment; après quoi, l'auteur du *Mémoire* le termine par cette observation importante : « Je n'ai rien dit, dans tout ceci, de ce qui « regarde l'éducation chrétienne qu'on leur donne, « parce qu'elle est répandue sur le tout; et l'on « songe bien plus à les rendre chrétiens, par les « sentiments vertueux qu'on leur inspire, et l'éloi« gnement de tous ceux qui leur pourroient don« ner de mauvais exemples, que par des pratiques « extérieures et pénibles, qui ne produisent ordinai« rement d'autre effet, dans tous les enfants qui en « sont accablés, que de leur donner, pour tout le « reste de la vie, de l'éloignement, et quelquefois « même de l'horreur pour la piété; et l'on peut « dire sans flatterie, parce que c'est une chose con« nue dans toute l'Europe, que jamais princes n'ont « été élevés plus chrétiennement que ceux-ci. »

105. Caractère du duc d'Anjou. Son attachement et sa reconnoissance pour Fénelon.

Pour ce qui regarde le duc d'Anjou, depuis Philippe V, il est facile de reconnoître un élève de Fénelon dans les parties les plus estimables de son caractère. La nature lui avoit sans doute refusé cette imagination heureuse, cette conception prompte et pénétrante, cette ardeur démesurée pour tout apprendre et tout savoir, qui se montroient avec tant d'éclat dans le duc de Bourgogne. Mais elle lui avoit donné une âme honnête et vertueuse, une

grande rectitude de jugement, et une grande fermeté de caractère. Fénelon sut profiter de ces précieux avantages, pour lui donner toutes les qualités dont son caractère le rendoit susceptible. Philippe V aima, respecta et protégea la religion; une piété sincère et invariable fut la sauvegarde de la pureté de ses mœurs. Il étonna les généraux et les soldats, par une valeur calme, intrépide, et portée au plus haut degré. Sa délicatesse sur l'honneur fut digne de sa naissance et de son rang; sa parole fut toujours sacrée; et, au milieu des plus grands revers, il ne se crut jamais permis de manquer à ses engagements. Il renonça à l'expectative de la couronne de France, pour vivre et mourir avec ses fidèles Espagnols qui s'étoient sacrifiés pour lui; il fut, sur le trône d'Espagne, aussi respectueux, aussi soumis à son auguste aïeul, qu'il l'eût été à Versailles. Il chérissoit avec tendresse son frère, et il fut inconsolable de sa mort. Il aima sa première patrie jusqu'au dernier soupir; et il n'eut d'autre système politique, que celui qui pouvoit se concilier avec la prospérité de la France et de l'Espagne.

Nous aurons occasion de rapporter quelques lettres de Fénelon, qui montrent la sagacité avec laquelle il avoit saisi, dans le jeune duc d'Anjou, ce mélange de foiblesse et de qualités estimables, que Philippe V porta depuis sur le trône d'Espagne. Mais sa foiblesse même venoit de ses bonnes qua-

lités ; elle tenoit à une extrême modestie, et à une trop grande méfiance de lui-même.

Le respect et l'attachement qu'il conserva toujours pour la mémoire de Fénelon, attestent sa reconnoissance pour l'éducation qu'il en avoit reçue. Après la mort de l'archevêque de Cambrai, il donna à l'abbé de Beaumont, son neveu, des témoignages éclatants de sa protection. Lorsque le marquis de Fénelon publia, en 1734, sa magnifique édition de *Télémaque*, ce fut à Philippe V qu'il se proposa de la dédier ; et ce prince, quoique sa santé fût déjà très-altérée, parut sortir de l'état de langueur où il étoit tombé, pour applaudir, avec toute l'Europe, à ce beau monument élevé à la gloire de son ancien instituteur.

106. Situation de Fénelon à la cour; ses embarras et son désintéressement.

Nos lecteurs doivent sans doute supposer que des soins si assidus et des succès si brillants avoient déjà assuré à l'instituteur de l'héritier du trône, des honneurs et des récompenses proportionnés à l'utilité de ses services, et à l'éclat de ses fonctions. Mais en parcourant les lettres particulières de Fénelon, nous avons observé avec surprise un contraste bien remarquable entre la magnificence dont il étoit environné, et les embarras trop réels de sa situation personnelle. Nous craignons d'autant moins de faire connoître ces détails de la vie intérieure de Fénelon, qu'ils font ressortir avec plus d'éclat son désintéressement, celui de ses vertueux

amis, et des hommes estimables qui partageoient ses travaux. Fénelon, en entrant à la cour, s'étoit imposé deux lois, auxquelles il ne s'est jamais permis de déroger : la première, de ne demander aucune grâce pour lui ; la seconde, bien plus pénible pour son cœur, de n'en jamais demander pour ses parents, ni pour ses amis.

Il est assez curieux d'apprendre jusqu'à quel point la situation de Fénelon fut longtemps gênée et embarrassée, dans une place si brillante et si enviée. Madame de Maintenon ne s'est peut-être jamais montrée plus grande et plus noble, que dans les leçons d'économie qu'elle donnoit à sa belle-sœur (1).

(1) La *belle-sœur* de madame de Maintenon, dont il est ici question, est Geneviève Piètre, fille du procureur du Roi de la ville de Paris, et mariée, en 1678, à Charles d'Aubigné, frère de madame de Maintenon. De ce mariage, naquit une fille, que madame de Maintenon éleva comme la sienne, et maria, en 1698, au comte d'Ayen, depuis maréchal de Noailles. Ce fut à cette occasion qu'elle donna à sa nièce sa terre de Maintenon, qui appartient encore aujourd'hui à la maison de Noailles.

Les leçons d'économie que madame de Maintenon donnoit à sa belle-sœur, étoient d'autant plus importantes, que son mari, Charles d'Aubigné, étoit un homme sans ordre dans ses dépenses, et toujours endetté, avec une fortune considérable.

On trouve une Notice plus détaillée, sur Charles d'Aubigné, dans la *Biographie universelle*, art. MAINTENON. Voyez aussi l'*Hist. de madame de Maintenon*, par M. le duc de Noailles ; t. II, ch. 1, p. 12 et suiv.

Il n'est pas moins intéressant d'entendre Fénelon parler des détails de son ménage. Il écrivoit le 6 octobre 1689 (sept semaines après avoir été nommé précepteur des petits-fils de Louis XIV), à la marquise de Laval, sa cousine germaine (1): « J'attends toujours les comptes qui m'apprendront « l'état de mes affaires. De ce côté-ci, elles ne sont « pas trop bonnes; car nous voici en un temps où « l'on ne peut éviter de faire des provisions. *J'ai été* « *obligé de donner pour cela près de cinq cents* « *francs; après quoi il ne me reste plus d'argent* « *que vingt pistoles, pour le courant de toute ma* « *dépense;* et je ne sais si je pourrai avoir de l'ar- « gent de la cour, au retour de Fontainebleau. Ce- « pendant il a fallu que j'aie encore depuis peu « donné dix louis d'or aux valets de pied du Roi, « pour l'entrée du carrosse. *Pour mes comptes* « *du maître d'hôtel, je suis exactement l'ordre* « *que vous m'avez conseillé, et j'espère devenir* « *assez économe.* »

On voit, par une autre lettre de Fénelon, qu'il resta cinq années dans cet état de gêne et de malaise, sans qu'il lui échappât un seul mot qui pût révéler à madame de Maintenon ou au duc de Beauvilliers le secret de ses embarras domestiques. Il

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 14. Voyez une courte Notice sur la marquise de Laval, au n. I des *Pièces justific.* de ce livre, § 9.

écrivoit à la marquise de Laval, le 31 mars 1691, (il y avoit déjà dix-huit mois qu'il étoit précepteur du duc de Bourgogne) : « Vous pouvez juger que je « fais d'assez grands efforts pour m'acquitter (1), « puisque j'ai déjà payé, depuis un an et demi, plus « de huit mille francs; le tout sans avoir reçu un sou « de grâce au delà de mes appointements, et ne « touchant presque plus rien de Carenac, qui est « ruiné sans ressource. *Aussi ai-je fait dans ma « dépense des retranchements bien nouveaux pour « ma place; mais la justice est la première de « toutes les bienséances*. Je dois encore une grosse « somme à mon libraire; il faut que j'achète de « la vaisselle d'argent, et que je vous paye les « choses que vous m'avez prêtées, et qui s'usent. »

Mais la lettre suivante fera mieux voir encore jusqu'où Fénelon portoit le scrupule de la délicatesse, dans ces détails domestiques que trop de personnes affectent de dédaigner, comme le partage des esprits minutieux et des âmes étroites. On oublie trop souvent, qu'on ne peut être véritablement noble que par l'ordre, et par une inviolable fidélité à tous ses engagements. « Je vous renvoie, ma chère « cousine (2), la vaisselle que vous avez eu la bonté « de me prêter si longtemps. Je ne saurois vous

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 24.

(2) *Lettre de Fénelon à la marquise de Laval*, 10 juillet 1692. *Ibid.* p. 27.)

« renvoyer de même les autres choses que j'ai usées
« depuis trois ans. Comme vous en avez le mé-
« moire, je vous conjure avec la dernière instance,
« d'en régler le prix, et de vouloir bien le joindre
« au compte de ce que je vous devois. D'ailleurs,
« ne croyez point que ce soit un défaut de con-
« fiance ; il n'y a personne à qui je voulusse devoir
« comme à vous. Je vous dois trop, pour avoir là-
« dessus aucune mauvaise délicatesse. Mais un
« compte final est absolument nécessaire, pour voir
« clair dans ma petite économie, et pour prendre
« mes mesures justes. Ne vous mettez point en peine
« de faire ce compte exactement, ni de me le mon-
« trer en détail ; pourvu que la somme soit fixée, il
« ne m'importe de combien elle sera. Jusqu'à ce
« qu'elle soit arrêtée précisément, je serai dans une
« vraie inquiétude, dont vous pouvez me soulager,
« par un demi-quart d'heure d'attention à finir ce
« compte. Faites-moi donc cette grâce au plus tôt.
« Je vous la demande aussi fortement qu'on peut
« demander quelque chose ; et vous me mettriez
« dans une peine très-sensible, si vous me la re-
« fusiez. »

Si quelqu'un jugeoit ces détails indignes de l'histoire, je me bornerois à faire observer que celui qui apportoit une attention si délicate et si scrupuleuse dans tous les devoirs de la vie, étoit Fénelon, précepteur des petits-fils de Louis XIV; que Fé-

nelon jouissoit à cette époque de la plus grande faveur à la cour, et qu'il avoit alors toute la confiance de madame de Maintenon; qu'un seul mot de sa bouche, sur la gêne de sa situation, auroit pu le dispenser de la nécessité de compter sans cesse avec lui-même, pour ne pas excéder ses moyens. Mais ce seul mot auroit plus coûté à la délicatesse de Fénelon, qu'une noble et sage économie.

Si la justice étoit pour Fénelon la première de toutes les bienséances, la charité étoit aussi pour lui le premier de tous les devoirs. Qu'on nous permette de rapporter un dernier fragment de ses lettres, bien plus propre, peut-être, à faire connoître l'âme d'un grand homme, que ses ouvrages les plus sublimes. Voici ce que Fénelon écrivoit encore à la marquise de Laval, le 15 janvier 1694, dans un temps où, après quatre ans de séjour à la cour, dans la place la plus honorable et la plus brillante, tout son revenu ecclésiastique consistoit dans le petit doyenné de Carenac (1). « Quoique « mes besoins n'aient jamais été aussi pressants qu'ils « le sont, je vous demande instamment, ainsi qu'à « ma sœur, comme une marque de vraie amitié, « que vous preniez sur Carenac tout ce qui pourra « vous manquer à l'une et à l'autre..... Ce n'est « pas que ma bourse ne soit aux abois, par les re-

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 33.

« tardements de mon payement, et par l'extrême « cherté de toutes choses cette année. *Je suis sur « le point de congédier presque tous mes domes- « tiques*, si je ne reçois promptement quelques « secours. Je ne veux point que vous fassiez, de « votre chef, aucun effort pour moi; je vous « renverrois ce que vous me prêteriez; j'aime « mieux souffrir. Faites en sorte qu'on m'envoie « tout l'argent qu'on pourra de Carenac, *après « avoir pourvu néanmoins aux aumônes pressées; « car j'aimerois mieux, à la lettre, vivre de pain « sec, que d'en laisser manquer jusqu'à l'extré- « mité les pauvres de mon bénéfice.* »

Je ne sais si on pensera, ou si on sentira comme nous; mais il nous semble que *Télémaque* n'offre rien d'aussi beau, ni d'aussi touchant, que ces dernières lignes.

En lisant ces lettres, on a peine à croire qu'elles soient écrites de Versailles, du milieu de cette cour si célèbre par son faste et sa magnificence. Telle étoit déjà l'influence de la modestie et de la modération de madame de Maintenon. Tous les hommes vertueux, dont elle cherchoit à environner Louis XIV, ne se bornoient pas à gémir avec elle, des profusions qui avoient jeté un éclat si trompeur sur les premières années de son règne. C'étoit par leur conduite et leur désintéressement personnel, qu'ils accoutumoient Louis XIV à des idées d'or-

dre et d'économie, que le malheur des circonstances rendoit chaque jour plus nécessaires. A toutes ces brillantes illusions, avoit succédé la triste certitude de l'épuisement des peuples, de l'anéantissement du commerce, du découragement des cultivateurs, de la dépopulation des campagnes.

Madame de Maintenon étoit modérée par caractère, et modeste par le souvenir, toujours présent à son esprit, de la situation malheureuse où elle avoit été si longtemps réduite. La modestie et la modération de Fénelon tenoient à des sentiments en quelque sorte plus élevés ; son âme étoit naturellement généreuse et bienfaisante ; mais un amour inflexible de l'ordre et de la justice lui donnoit la force de résister à son penchant. Il s'arrêtoit toujours au point fixe et invariable, où l'excès de la générosité devient un principe de désordre et d'injustice.

107. Sa conduite à l'égard de sa famille.

Il en coûtoit peu à Fénelon d'être désintéressé pour lui-même ; la modération de son caractère lui donnoit peu de désirs et de besoins : et la sévérité de ses principes religieux, sur les biens et les dignités ecclésiastiques, le rendoit inaccessible à tous les calculs de l'ambition.

Mais son véritable chagrin fut d'avoir quelquefois à résister aux vues de sa famille. Les gens du monde, les plus honnêtes et les plus délicats sur tout ce qui appartient à l'*honneur*, ont souvent de

la peine à se familiariser avec ces maximes rigides, que l'Église prescrit aux ministres de la religion; ils ne sont que trop disposés à traduire l'application de ces maximes comme une exagération de la morale évangélique. C'est en comparant la mollesse et la complaisance avec laquelle ce qu'on appelle l'*honneur* dans le monde, se prête à tous les calculs de l'intérêt et de l'ambition, que l'on reconnoît facilement combien il a besoin du supplément de la religion, pour rester toujours fidèle à la justice et à la vertu.

Personne n'ignoroit le crédit de Fénelon à la cour, dans les premiers temps de sa liaison avec madame de Maintenon; et on doit bien croire que ses parents ne furent pas les derniers à entendre retentir ces bruits flatteurs d'une faveur naissante, dont les progrès déjà si rapides et si sensibles, étoient également marqués par une approbation éclatante, et par des murmures concentrés. Il est assez naturel, dans ces occasions, que des parents se livrent à l'espérance et à l'impatience de voir rejaillir sur eux l'influence d'un crédit qu'ils sont disposés à regarder comme une portion de leur patrimoine. Mais Fénelon s'expliqua de bonne heure avec tant de franchise et de fermeté envers ses parents les plus chers, qu'il n'eut plus à redouter de leur part aucune sollicitation indiscrète.

On a vu jusqu'à quel point il étoit tendrement

attaché à la marquise de Laval; il avoit été élevé avec elle; elle étoit la fille unique du marquis Antoine de Fénelon, qui avoit servi de père à Fénelon. La marquise de Laval parut se flatter que le crédit du précepteur des enfants de France pourroit faire obtenir à son fils, âgé seulement de quatre ans, la *lieutenance de Roi* de la Marche, qui étoit depuis longtemps dans sa famille (1). Mais Fénelon lui exposa avec candeur les motifs qui ne lui permettoient pas d'intervenir dans une sollicitation de cette nature. Il lui écrivit (2) : « M. de Lostanges, « à qui le Roi avoit donné la lieutenance de Roi de « la Marche, a été tué au siége de Mons; ainsi « voilà cette charge vacante comme auparavant, « et par conséquent madame de Laval dans les « mêmes termes où elle étoit. *Elle sait bien que* « *je ne dois, ni ne puis, en l'état où je suis, de-* « *mander des grâces au Roi. Si j'en avois quel-* « *qu'une à demander, ce ne seroit pas pour moi;* « *ce seroit pour elle et pour M. son fils. Mais je* « *ne puis me relâcher d'une règle étroite, que la* « *bienséance de mon état, et ce que le Roi attend* « *de moi, m'engagent à suivre*. J'avertis donc ma- « dame de Laval, afin qu'elle puisse agir suivant « qu'elle croira qu'il lui convient de le faire pour

(1) Voyez ci-dessus, p. 54, note 2.

(2) *Lettre de Fénelon à la marquise de Laval*, 17 avril 1691. (*Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 25.)

« M. son fils. Je la supplie même de ne compter « pour rien mes sentiments. Il est vrai que je crois « que les démarches qu'on feroit, ou qu'on feroit « faire, seroient inutiles. Le Roi ne donne point des « charges à des enfants, surtout quand les pères « n'ont pas été tués dans le service, et que ce ne « sont point des charges de sa maison ; car pour les « anciens domestiques, il les traite d'une manière « bien différente du reste des gens. C'est suivant « cette règle, que le Roi a toujours rejeté tout ce « qu'on lui a dit en faveur du fils de madame de « Laval, pour cette lieutenance de Roi. Voilà une « espèce de mémoire que j'avois fait d'abord ; je « vous l'envoie tel que je l'ai fait. En vérité, je « voudrois de tout mon cœur pouvoir agir pour « M. votre fils ; *mais quand il s'agiroit de ma vie,* « *je ne demanderois rien au Roi.* Si je pouvois « vous entretenir, vous conviendriez que je ferois « une extrême faute de faire autrement. D'ailleurs « je suis fort persuadé que ma demande n'auroit « aucun succès. »

Ce n'étoit pas seulement sur des demandes à former et des grâces à obtenir, que Fénelon avoit à combattre les espérances de sa famille et sa tendresse pour elle. Il se voyoit souvent obligé de résister aux empressements de ses amis, qui gémissoient d'être privés de la douceur habituelle de sa société. La marquise de Laval, devenue depuis peu sa

belle-sœur, par son mariage avec le comte de Fénelon, portoit quelquefois dans l'amitié cette inquiétude, cette exigence, cette jalousie délicate, qui lui faisoit trouver que Fénelon ne l'aimoit pas encore assez au gré de son cœur. Elle ne vouloit pas comprendre que Fénelon, attaché à l'éducation de l'héritier du trône, avoit des devoirs à remplir, dont il devoit un compte rigoureux à Dieu et au Roi; que dans sa place, il appartenoit encore plus à l'État qu'à sa famille; que ses jours et ses moments n'étoient plus à lui; et qu'en acceptant la servitude honorable à laquelle il s'étoit voué, s'il n'avoit pas renoncé à l'amitié, il avoit perdu la liberté d'en jouir avec cette douce assiduité qui en fait le bonheur et le charme. Il cherchoit au moins à consoler sa belle-sœur, par ces tendres expressions où toute la bonté de son cœur se peint avec la simplicité la plus aimable (1): « Je ne suis point content, ma chère sœur, « de la manière dont nous nous sommes vus. Quand « je vais vous voir, j'y apporte toujours, ce me « semble, la meilleure disposition du monde, pour « vous témoigner une vraie amitié, et pour vous « parler à cœur ouvert. Mais la brièveté du temps, « et votre prévention que je ne vous aime point

(1) *Lettre de Fénelon à la marquise de Laval*, 4 septembre 1694. (*Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 51.)

« assez, me tiennent dans une certaine réserve dont « je ne suis point content. Je vous conjure de croire « que je vous aime, que je vous estime, et que je « vous honore. »

Et comment Fénelon auroit-il pu faire du duc de Bourgogne ce qu'il en avoit fait, si cet objet presque exclusif de ses devoirs, de ses sentiments et de ses vœux, n'eût pas occupé son âme tout entière, et rempli tous ses jours et tous ses moments? Le succès le plus heureux avoit justifié ses soins et ses espérances ; et la cour étonnée ne pouvoit comprendre comment le court espace de quelques années avoit suffi pour vaincre ce caractère indomptable, et changer en vertus les qualités les plus effrayantes.

108. Jugement de Bossuet sur l'éducation du duc de Bourgogne ; opinion publique sur ce point.

Tout ce que l'on racontoit de l'esprit, de l'instruction et des talents du duc de Bourgogne, parut étonner Bossuet lui-même, qui se méfioit en général de tous ces prodiges prématurés. Il ne voulut s'en rapporter qu'à son propre jugement. Il demanda, et on lui ménagea une entrevue particulière avec le jeune prince. Ce prélat, après l'avoir entretenu longtemps, sur différentes matières relatives à son éducation, ne put s'empêcher de marquer tout à la fois sa surprise et son admiration. Il prédit qu'il n'en seroit pas de la réputation du duc de Bourgogne comme de celle que

la flatterie fait quelquefois aux enfants des rois, et qui s'évanouit dès qu'ils paroissent sur le théâtre du monde (1).

Le suffrage de Bossuet étoit fait pour toucher et pour encourager Fénelon. Ces deux grands hommes étoient encore dans des rapports de confiance et d'intimité, qui tournoient toujours à l'avantage de la religion. Bossuet avoit établi chez lui, à Versailles, lorsqu'il y exerçoit les fonctions de précepteur du premier Dauphin, des conférences sur l'Écriture sainte. Il suffit de nommer les personnes qui assistoient à ces conférences, pour donner une idée du mérite de leur travail : c'étoient l'abbé Fleury, l'abbé de Langeron, l'abbé Renaudot, l'abbé de Longuerue, Pellisson, Cordemoi, M. de la Broue, depuis évêque de Mirepoix, et Fénelon (2).

On retrouve toujours, à l'époque dont nous parlons, les mêmes sentiments de confiance et d'amitié dans leurs lettres. Comme ils étoient alors à portée de se voir fréquemment à Versailles, il nous est resté peu de monuments de cette ancienne correspondance; mais ce que nous en avons, suffit pour attester la sincère estime dont ils étoient pénétrés l'un pour l'autre. On aime à suivre jusqu'aux der-

(1) *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf, p. 135.

(2) Voyez, ci-dessus, la note 1 de la p. 51.

nières traces des sentiments qui ont uni si longtemps Bossuet et Fénelon, comme on aime à retrouver les vestiges des monuments consacrés par la présence des grands hommes qui les ont habités. Hélas ! le moment n'est pas éloigné, où nous aurons à rendre compte des affligeantes controverses qui divisèrent deux évêques, que la postérité se plaît à réunir dans les mêmes sentiments de respect et d'admiration.

Les heureux résultats de l'éducation du duc de Bourgogne donnèrent à Fénelon autant d'admirateurs à Paris qu'à Versailles. On peut même dire que l'opinion de Paris et du reste de la France étoit plus désintéressée que celle de la cour. Les courtisans ne considèrent souvent, dans les dispositions ou les qualités qu'annonce l'héritier du trône, que l'influence qu'elles peuvent avoir sur leur existence personnelle; ses bonnes ou ses mauvaises qualités sont également l'objet de leurs spéculations. Il est même plus ordinaire d'arriver à la faveur et aux grâces, en profitant des foiblesses ou des vices du souverain, que de se confier à ses vertus, pour en attendre des honneurs et des récompenses. Mais tout ce qui est étranger à la cour, est nécessairement étranger à tous ces petits calculs d'intérêt et d'amour-propre; les habitants des villes et des campagnes, tout ce qui compose une nation, a tout à craindre et rien à espérer des mauvaises qualités d'un

prince. C'est ce sentiment naturel qui excite l'inquiète sollicitude du peuple, sur le caractère des maîtres que la Providence lui réserve; c'est cet intérêt si puissant, qui fait hasarder tant de conjectures puériles, si souvent démenties par l'événement, tant de pronostics sinistres, tant d'illusions flatteuses. C'est ce sentiment qui attacha tant d'espérance aux vertus du duc de Bourgogne, et qui a laissé tant de gloire à Fénelon.

109. Fénelon est reçu à l'Académie françoise. 1693.

On voit, par le discours que lui adressa, en 1693, le directeur de l'Académie françoise, que l'opinion publique étoit déjà fixée, sur toutes les parties brillantes de son génie et de son caractère. La mort de Pellisson avoit fait vaquer une place à l'Académie; et elle s'étoit empressée de lui donner l'abbé de Fénelon pour successeur. Un usage constant a appelé à l'Académie françoise tous les précepteurs des princes de la famille royale. On est dispensé d'observer que Fénelon n'avoit pas besoin de ce titre pour y être admis (1); on peut seulement remarquer, dans le compliment que lui adressa le directeur

(1) « Pourrions-nous le croire si les registres de l'Acadé-« mie françoise ne l'attestoient, que le jour où Fénelon fut « élu par cette compagnie, deux académiciens ne rougirent « pas de lui donner une boule d'exclusion? Heureusement « pour eux, et surtout pour nous qui devons être leur histo-« rien, ils seront à jamais inconnus. » (D'Alembert, *Hist. des membres de l'Académie françoise*, t. I, p. 306.)

de l'Académie, le jour de sa réception (31 mars 1693), que Fénelon étoit déjà jugé par ses contemporains comme il l'a été par la postérité.

Cependant il n'avoit encore donné au public que son traité *De l'Éducation des Filles*, et celui *du Ministère des Pasteurs*. Mais l'éducation du duc de Bourgogne étoit un ouvrage d'un tout autre genre et d'une tout autre importance. Cet ouvrage étoit déjà, pour ainsi dire, jugé par le public; et le directeur de l'Académie n'étoit que l'organe de la France entière, lorsqu'en pensant à tout ce qu'avoit dû coûter cette éducation, et à tout ce qu'elle avoit produit (1), il admiroit, dans Fénelon, « la vaste « étendue de ses connoissances en tout genre d'éru- « dition, sans confusion et sans embarras; son juste « discernement pour en faire l'application et l'usage; « cet agrément et cette facilité d'expression qui « venoit de la clarté et de la netteté des idées; « cette mémoire dans laquelle, comme dans une bi- « bliothèque qui le suivoit partout, il trouvoit à « propos les exemples et les faits historiques dont il « avoit besoin; enfin, cette imagination, de la beauté « de celle qui fait les plus grands hommes dans tous « les arts;... cette douceur qui lui étoit propre, et « par laquelle il avoit su rendre le travail aimable

(1) *Réponse de M. Bergeret à l'abbé de Fénelon*, le jour de sa réception. (*OEuvres de Fénelon*, t. XXI, p. 134, etc.)

« aux jeunes princes, et leur faire trouver du plai-
« sir dans l'étude. »

Ce jugement porté sur Fénelon, dès l'entrée de sa carrière, et avant qu'il eût écrit tous les ouvrages qui l'ont placé au premier rang des auteurs du siècle de Louis XIV, annonce qu'il s'étoit déjà montré tel qu'il a toujours été. Si l'on veut peindre aujourd'hui Fénelon, on est obligé d'emprunter les mêmes traits et les mêmes expressions.

110. Son *Discours de réception.*

Fénelon prononça, selon l'usage, le jour de sa réception, un discours trop connu pour qu'il soit besoin de le rapporter en entier (1). Il suffira de rappeler ce qu'il dit du cardinal de Richelieu, qu'il représente « constant dans ses maximes, « inviolable dans ses promesses; faisant sentir ce « que peuvent la réputation du gouvernement et « la confiance des alliés... Le temps, qui efface « les autres noms, fait croître le sien; et, à mesure « qu'il s'éloigne de nous, il est mieux dans son point « de vue. »

(1) *Ibid.* p. 125, etc. Les auteurs de la *Bibliothèque Britannique*, en parlant de ce discours de Fénelon, disent: « qu'il « brille dans le recueil des harangues académiques, *velut* « *inter ignes luna minores;* qu'on y voit son goût pour Ho- « mère, pour la poésie naïve et touchante, pour ces traits « d'une noble simplicité des Raphaël et des Carraches, qu'il « a si bien imités à sa manière. » (1742, avril, mai, juin, vol. XIX, p. 34.)

Fénelon, en faisant l'éloge de Pellisson, qu'il remplaçoit à l'Académie, rappelle ses disgrâces, ses longs malheurs, son noble courage, sa généreuse fidélité à l'amitié. Destiné à éprouver à son tour la disgrâce de son souverain, Fénelon écrivoit sans le savoir sa propre histoire, et se peignoit lui-même tel qu'il devoit être un jour, lorsqu'il disoit de Pellisson : « Pour montrer toute sa vertu, il ne lui « manquoit que d'être malheureux ; il le fut. »

Dans ce même discours, Fénelon fait connoître le véritable mérite des grands écrivains d'un siècle auquel il devoit lui-même ajouter tant de gloire, en montrant comment ils avoient su éviter cette recherche d'expressions, cette affectation d'esprit qu'on avoit justement reprochées à l'hôtel de Rambouillet. « On n'abuse plus, comme on « le faisoit autrefois, de l'esprit et de la parole ;... « on ne s'attache plus aux paroles, que pour exprimer toute la force des pensées ; et on n'admet « que les pensées vraies, solides, concluantes pour « le sujet où l'on se renferme. L'érudition, autrefois « si fastueuse, ne se montre plus que pour le be- « soin : l'esprit même se cache, parce que toute la « perfection de l'art consiste à imiter si naïvement « la simple nature, qu'on le prenne pour elle. « *Ainsi, on ne donne plus le nom d'esprit à une* « *imagination éblouissante ; on le réserve pour* « *un génie réglé et correct, qui tourne tout en sen-*

« *timent, qui suit pas à pas la nature toujours* « *simple et gracieuse, qui ramène toutes les pen-* « *sées aux principes de la raison, et qui ne trouve* « *beau que ce qui est véritable*... Le vrai genre « sublime dédaigne tous les ornements empruntés, « et ne se trouve que dans le simple..... La pas- « sion est l'âme de la parole. »

C'est encore dans ce discours, que Fénelon donne la notion la plus simple et la plus exacte de l'esprit et du goût qui doivent régner dans tous les genres de composition. « On a reconnu, dit-il, que les « beautés du discours ressemblent à celles de l'ar- « chitecture : les ouvrages les plus hardis... ne sont « pas les meilleurs. Il ne faut admettre dans un « édifice aucune partie destinée au seul ornement ; « mais, visant toujours aux belles proportions, on « doit tourner en ornement toutes les parties né- « cessaires à soutenir un édifice. »

Seroit-il permis d'observer, au sujet de la réception de Fénelon à l'Académie françoise, que madame de Maintenon le plaisantoit quelquefois sur sa qualité d'*académicien*. Elle écrivoit aussi à la marquise de Dangeau, dont le mari étoit de l'Académie : « On m'a toujours reproché que je ne regardois « point l'Académie *comme un corps sérieux* (1). »

(1) *Lettre de madame de Maintenon à madame de Dangeau*, du 20 février 1716. (Recueil de La Beaumelle, t. VI, p. 89.)

Nous ne rapportons point cette opinion de madame de Maintenon comme un jugement, mais seulement comme un trait de caractère, qui montre combien cette femme, qui avoit tant d'esprit, étoit peu portée à ce goût de *bel esprit* que Louis XIV lui avoit supposé, et qui lui avoit d'abord inspiré tant d'éloignement pour elle. Ce fut probablement cette plaisanterie de madame de Maintenon, qui inspira dans la suite à Fénelon l'idée de donner aux travaux de l'Académie françoise, une direction vraiment utile et *sérieuse* (1).

111. Le crédit de Fénelon lui suscite des envieux.

Ce seroit bien mal connoître l'esprit des cours, que de supposer qu'aucun sentiment d'envie n'ait tenté de corrompre la satisfaction si pure dont jouissoit Fénelon. Peut-être on lui auroit pardonné de faire du duc de Bourgogne un grand prince; ce prince étoit encore bien éloigné du trône, et l'avenir est rarement ce qui occupe le plus les courtisans. Mais Fénelon étoit devenu l'ami, le confident et le conseil de madame de Maintenon; le crédit d'un homme dont le caractère et les maximes étoient déjà connus, commençoit à donner de l'ombrage à tous ceux qui croyoient avoir à redouter l'ascendant de ses vertus et de ses principes.

On avoit cherché à refroidir Bossuet pour Fénelon, par des éloges exagérés de l'éducation du duc

(1) Voyez, ci-après, liv. VIII, n. 1, etc. (t. IV.)

de Bourgogne, ou en affectant de douter des merveilles de cette éducation. Peut-être s'étoit-on flatté d'exciter dans le précepteur du père, un sentiment secret de jalousie contre le précepteur du fils. Mais la grande âme de Bossuet avoit trompé ces viles espérances. Accoutumé à ne se confier qu'en son propre témoignage, il avoit voulu juger lui-même cette éducation si vantée; et il avoit reconnu qu'elle étoit encore au-dessus des éloges qu'on lui en avoit faits. Il semble qu'une déclaration si précise auroit dû condamner à un éternel silence tous ces coupables détracteurs; mais lorsque la malheureuse affaire du quiétisme eut laissé un essor plus libre à la malveillance, auparavant sourde et cachée, des envieux de Fénelon, on parut craindre qu'il ne se fût plus occupé à entretenir le duc de Bourgogne dans le goût d'une dévotion mystique, et dans des pratiques minutieuses qui rétrécissoient son esprit et remplissoient tous ses moments, qu'à lui donner les connoissances convenables à son rang, et nécessaires à l'héritier d'un grand empire. Louis XIV, déjà prévenu contre Fénelon, parut prêter l'oreille à ces rumeurs, et ne put s'empêcher d'en montrer une espèce d'inquiétude et de mécontentement au duc de Beauvilliers, qui lui répondit avec modestie et fermeté (1) : « Sire, je ne connois

(1) *Vie de Fénelon*, par le P. de Querbeuf, p. 244.

« qu'un Évangile; et je crois devoir à mon Dieu et « à mon Roi, de ne rien négliger pour préparer à la « France un roi vertueux. On peut savoir de M. le « duc de Bourgogne lui-même, en quoi consistent « ses exercices de piété. Je suis prêt à leur substi-« tuer le chapelet, si on le juge convenable. Mais « pour fermer la bouche à tous mes accusateurs, « j'ose les défier de produire l'exemple d'un seul « prince, qui, à l'âge de M. le duc de Bour-« gogne, soit aussi instruit dans toutes les sciences « humaines. »

112. Réflexions sur l'éducation du Dauphin et celle du duc de Bourgogne.

Nous ne prétendons certainement pas établir entre Bossuet et Fénelon, entre Montausier et Beauvilliers, un parallèle injurieux. La gloire, les talents et les vertus de ces hommes supérieurs à tous les éloges, sont consacrés depuis longtemps par le suffrage unanime de leurs contemporains, et par la vénération de la postérité. Oser dépouiller un seul d'entre eux d'une partie des titres de sa gloire, pour en orner celui que l'on croiroit honorer par une injuste prééminence, ce seroit montrer un enthousiasme puéril et maladroit; on offenseroit également la mémoire et de celui que l'on prétendroit élever, et de celui qu'on auroit la témérité de rabaisser. Il est des noms tellement environnés d'éclat et de faveur, qu'il faut se borner à les prononcer avec un égal respect, et s'interdire de fixer leur rang.

Nous éviterons aussi d'établir aucun rapprochement entre les résultats de l'éducation du fils de Louis XIV, et de celle de son petit-fils. Ces résultats dépendent souvent des dispositions plus ou moins heureuses, qu'un élève apporte aux soins de son instituteur; et il faut convenir que la nature avoit favorisé le duc de Bourgogne d'une pénétration d'esprit si remarquable, et d'une telle avidité pour s'instruire, que Fénelon eut, sous ce rapport, un avantage qui manqua à Bossuet.

Nous hasarderons seulement une réflexion, sur le caractère et le génie particulier des hommes célèbres qui présidèrent à ces deux éducations. Seroit-il permis de penser, que l'austère vertu et l'inexorable rigidité du duc de Montausier, pouvoit intimider, ou, si l'on veut, devoit moins attirer un enfant, qui a toujours besoin d'être encouragé, que les vertus douces, égales et modestes du duc de Beauvilliers, aussi indulgent pour les autres, que sévère pour lui-même; qui portoit dans toutes ses manières, comme dans toute sa conduite, l'expression tranquille et touchante du calme et de l'innocence de son âme; qui ne montra, qui n'éprouva jamais d'autre passion que celle de la vertu; qui se seroit même reproché l'amour de la gloire.

Puisque j'ai osé laisser entrevoir ma pensée, me sera-t-il permis de la montrer tout entière? Me pardonnera-t-on de croire, que le vaste génie de

Bossuet, qui embrassoit toujours, dans ses sublimes conceptions, tout ce que la religion, l'histoire, la philosophie et la politique ont de plus élevé; qui avoit conquis toutes les sciences, plutôt qu'il ne les avoit apprises; que cet homme étonnant, qui paroissoit toujours parler au nom du ciel, dont il avoit emprunté la magnificence, l'éclat et la foudre, avoit plus de peine à descendre de tant de hauteur, pour s'abaisser jusqu'à la foible intelligence d'un enfant, que Fénelon, doué d'une imagination plus douce et plus riante, d'une âme plus sensible, d'un caractère plus patient et plus flexible; qui n'avoit qu'un seul intérêt, qu'une seule pensée, une seule étude, celle de donner à la France un bon roi; qui oublioit sa propre gloire, en apprenant à son élève à mépriser la gloire; et qui avoit placé toute son ambition dans le bonheur d'une génération qu'il ne devoit pas voir?

Ne peut-on pas dire, que le contraste de leur caractère et de leur génie se fait remarquer jusque dans les deux ouvrages qu'ils écrivirent pour l'instruction de leurs élèves, et qui ont le plus contribué à immortaliser leurs auteurs? Est-il possible de supposer qu'un prince de quinze ans, à qui la nature avoit refusé cette étendue et cette pénétration d'esprit, qu'elle accorda depuis à son fils; qu'un prince, que son extrême timidité empêchoit de s'ouvrir avec toute la liberté nécessaire au développe-

ment de ses idées, et dont on avoit voulu peut-être charger l'intelligence et la mémoire de plus de richesses qu'elles ne pouvoient en recevoir (1), fût capable de suivre la marche rapide, ou plutôt le vol audacieux de Bossuet, dans sa magnifique pensée du *Discours sur l'Histoire universelle*, et pût saisir

(1) « Feu Monseigneur savoit, à cinq ou six ans, mille mots « latins; et pas un seul quand il fut maître de lui. » (*Lettre de madame de Maintenon à madame de Ventadour*, 16 juin 1715.)

« Si on considère, dit madame de Caylus, le mérite et la « vertu de M. de Montausier, l'esprit et le savoir de M. de « Meaux, quelle haute idée n'aura-t-on pas, et du Roi qui « a fait élever si dignement son fils, et du Dauphin qu'on « croira savant et habile, parce qu'il le devoit être? On igno- « rera les détails qui nous ont fait connoître l'humeur de « M. de Montausier, et qui l'ont fait voir plus propre à re- « buter un enfant tel que Monseigneur, né doux, paresseux « et opiniâtre, qu'à lui inspirer les sentiments qu'il devoit « avoir. La manière rude avec laquelle on le forçoit d'étu- « dier, lui donna un si grand dégoût pour les livres, qu'il « prit la résolution de n'en jamais ouvrir quand il seroit « son maître : il a tenu parole. » (*Souvenirs de madame de Caylus.*)

¶ On peut voir, à l'appui de ces réflexions, quelques détails sur l'éducation du Dauphin, extraits d'un journal inédit, rédigé, à cette époque, par Dubois de l'Estourmière, valet de chambre du jeune prince. Ces extraits, publiés d'abord dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (sept.-oct. 1847), ont été reproduits dans les *Annales de Philosophie chrétienne*. (Janv. 1848.)

toutes les parties de ce vaste tableau, dont chaque trait est l'expression du génie, et suppose des connoissances et une habitude de réfléchir qui appartiennent à très-peu d'hommes ?

Télémaque, au contraire, n'étoit-il pas admirablement approprié à la position, aux idées, aux sentiments naturels de tout prince du même âge ? Fénelon n'a-t-il pas su répandre dans le plan, le style et la composition du *Télémaque*, un charme tellement ineffaçable, qu'il est encore, depuis plus d'un siècle, le premier livre que l'on donne à l'enfance et à la jeunesse, celui que l'on aime encore à relire dans un âge plus avancé, et dans les diverses situations de la vie ? Singulière destinée d'un livre qui n'avoit été composé que pour l'instruction d'un héritier du trône, et qui fait depuis si longtemps le charme de tous les âges et de toutes les conditions !

On ne nous soupçonnera pas, sans doute, de vouloir comparer deux ouvrages d'un genre si différent ; nous avons seulement voulu indiquer que l'un étoit plus propre que l'autre à remplir l'objet que leurs auteurs semblent s'être proposé. Mais il vaut mieux convenir de bonne foi, que Bossuet a moins voulu parler à son élève qu'aux hommes éclairés de tous les temps et de tous les pays. S'il a décoré le frontispice de son ouvrage du nom du fils de Louis XIV, cet hommage, rendu à la grandeur et à la reconnoissance, n'a trompé ni

ses contemporains, ni la postérité; et le *Discours sur l'Histoire universelle* est resté à jamais pour l'instruction de tous les siècles à venir, et comme la plus belle conception du génie.

Des circonstances extraordinaires contribuent aussi quelquefois à varier l'impression que l'âme reçoit, à la lecture de ces deux chefs-d'œuvre de deux grands hommes. Dans les premières années de la jeunesse, dans un cours de choses paisible et régulier, dans ces jours de candeur et d'innocence, où l'heureuse inexpérience de la perversité des hommes ouvre le cœur et l'imagination à toutes les douces illusions de la vertu et de la félicité publique, on aime à s'égarer avec Fénelon dans ces lieux enchantés, où la sagesse et la bienfaisance, assises sur le trône, ne donnent à des peuples soumis et tranquilles que des lois paternelles, et où les sujets, heureux des vertus du prince, se jouent avec les chaînes de fleurs qui les attachent à son autorité tutélaire. Mais lorsque les années commencent à refroidir l'imagination, et à attrister les pensées; lorsque, désabusés de tous les prestiges qui avoient ébloui notre âme encore jeune et sans expérience, nous voyons les hommes tels qu'ils sont; lorsque les espérances qui avoient rempli notre vie, se sont évanouies avec tous les objets de notre ambition; lorsque, par une déplorable fatalité, nous sommes appelés à assister à ces grandes catastrophes qui

changent la face des empires et le sort des nations : alors nous avons besoin de la main ferme et puissante de Bossuet, pour nous soutenir au milieu des débris et des ruines que laissent ces terribles tempêtes des passions humaines. C'est alors qu'à la clarté sombre et majestueuse du flambeau qu'il offre à notre esprit, on ose marcher à sa suite, avec un effroi religieux, dans les profondeurs de cette Providence, dont les coups de tonnerre (1) « font mourir les « royaumes mêmes, et tomber les trônes les uns sur « les autres avec un fracas effroyable, pour nous faire « sentir qu'il n'y a rien de solide parmi les hommes, « et que l'inconstance et l'agitation sont le propre « partage des choses humaines. »

(1) *Discours sur l'Histoire universelle*, IIIe part. fin du ch. 1.

FIN DU LIVRE PREMIER.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE DEUXIÈME.

CONTROVERSE DU QUIÉTISME.

HISTOIRE

DE FÉNELON.

LIVRE DEUXIÈME.

CONTROVERSE DU QUIÉTISME.

1.
Situation de Fénelon à la cour.

Les premières années de l'éducation du duc de Bourgogne furent peut-être l'époque la plus heureuse de la vie de Fénelon. Il avoit obtenu sur ce jeune prince un utile ascendant; il avoit dompté son caractère; il avoit ouvert son cœur à tous les sentiments vertueux; il avoit dirigé son esprit vers les sciences utiles et agréables, avec une rapidité dont l'éducation d'aucun autre prince ne pouvoit offrir d'exemple. La cour admiroit avec surprise un changement qui surpassoit tout ce que la flatterie auroit pu supposer. Fénelon se livroit aux plus douces espérances; il voyoit déjà se réaliser dans

l'avenir ces systèmes de justice, de paix et de bonheur, que son imagination se plaisoit à créer, et qui devoient succéder au fracas des conquêtes et aux illusions de la gloire.

Avec cette brillante perspective devant les yeux, Fénelon jouissoit de tout le bonheur qu'il avoit su réunir autour de lui. Presque tous ses moments étoient remplis par les devoirs de sa place. La société de quelques amis vertueux lui offroit la seule distraction dont son cœur avoit besoin. Une entière conformité de principes et de sentiments religieux l'unissoit intimement au duc de Beauvilliers. Son esprit, ses talents, le charme de sa conversation, et l'heureuse séduction de ses manières, lui avoient concilié tous les suffrages.

La cour de Louis XIV, devenue plus sérieuse, conservoit toujours ce bon goût, cette noblesse et cette décence, si bien assortis au caractère de l'abbé de Fénelon. L'exemple du monarque, qui se montroit de jour en jour plus religieux et plus régulier dans ses mœurs, donnoit une nouvelle direction à l'opinion publique. La considération et la faveur alloient chercher la vertu ; et si elles se trompèrent quelquefois, en se reposant sur ceux qui n'en avoient que l'apparence, elles parurent se fixer avec l'approbation générale sur Fénelon.

2. Charme de son caractère :

Le charme de son caractère avoit entraîné madame de Maintenon ; elle lui montroit une confiance

qu'elle n'avoit éprouvée pour personne au même degré. Fénelon avoit été à portée de la voir souvent chez le duc de Beauvilliers. Madame de Maintenon, qui avoit autant de tact que d'esprit, ne put être indifférente au mérite d'un homme dont l'imagination brillante et la conversation toujours animée ne s'écartoient jamais de ce bon goût et de cette parfaite raison, dont elle avoit le sentiment et le besoin. On remarque, dans quelques-unes de ses lettres, les premières traces de l'impression qu'il produisit sur elle; elle écrivoit à madame de Saint-Géran, le 20 décembre 1683 : « Votre abbé de Fé-« nelon est fort bien venu ici. Tout le monde ne « lui rend pourtant pas justice; et il voudroit être « aimé, avec ce qu'il faut pour l'être (1). »

faveur dont il jouit auprès de madame de Maintenon.

Le duc de Saint-Simon, qui ne voit jamais les personnages dont il parle, que sous leurs rapports avec le monde, ou avec des intérêts politiques, assure que Fénelon possédoit plus que personne le don de plaire; « qu'il avoit pour cela des talents « faits exprès; une douceur, une insinuation, des « grâces naturelles qui couloient de source; un « esprit facile, ingénieux, fleuri, dont il faisoit tou-« jours un usage convenable à chaque chose et à « chaque personne;..... un abord facile à tous; une « conversation aisée, légère, et toujours décente;

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, p. 299.

« un commerce enchanteur;..... une aisance qui en « donnoit aux autres; cet air, ce bon goût, qu'on « ne tient que de l'usage de la meilleure compagnie « et du grand monde, qui se trouvoit répandu de « soi-même dans toutes ses conversations (1). »

Mais madame de Maintenon observoit l'abbé de Fénelon sous des rapports plus sérieux, et non moins attachants. Lorsque sa liaison avec lui commençoit à s'établir d'une manière plus suivie, elle écrivoit à madame de Saint-Géran, le 15 avril 1691 : « J'ai « vu encore aujourd'hui l'abbé de Fénelon. Il a bien « de l'esprit; il a encore plus de piété : c'est juste- « ment ce qu'il me faut (2). »

Ce fut donc la piété de Fénelon, encore plus que son esprit, qui inspira à madame de Maintenon le désir de le voir et de l'entretenir plus habituellement. Elle étoit alors occupée à donner à la maison de Saint-Cyr des règlements conformes à l'esprit de religion et aux vues de sagesse qu'elle s'étoit proposées dans cet établissement. Madame de Maintenon avoit autant de modestie que de lumières; elle ne se crut pas capable, avec le seul secours de son excellent esprit et de sa droite raison, de donner à Saint-Cyr l'ordre et la régularité, qui devoient garantir ce magnifique établissement de

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XVII, p. 177 ; t. XXII, p. 136, édit. in-12.

(2) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, p. 318.

toutes les variations, dont les institutions nouvelles sont encore plus souvent menacées, que celles que le temps et l'expérience ont affermies. Elle réclama les conseils et les instructions de tout ce que l'Église de Paris offroit alors de plus vertueux et de plus éclairé. C'étoient des hommes aussi célèbres par leurs connoissances que par leur piété; c'étoient le P. Bourdaloue, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions étrangères; M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare; l'abbé Godet-des-Marais, depuis évêque de Chartres (1). Fénelon fut associé à ces hommes respectables.

On reconnut bientôt que, par la flexibilité de son esprit, il étoit propre à tous les genres d'instruction, et que tout ce qui pouvoit être utile à la religion et au bien public, avoit un droit égal à l'activité de son zèle et à l'emploi de ses talents. Par un contraste singulier, on vit le même homme qui élevoit le petit-fils de Louis XIV, et préparoit à la France un grand roi, enseigner à des religieuses les vertus humbles et cachées du cloître, et à de jeunes pensionnaires les premiers éléments du christianisme. Il étonnoit, par son habileté et son expérience dans la conduite des âmes, ces hommes vénérables qui avoient blanchi dans l'exercice de ces

(1) Voyez, dans le t. XI de la *Corresp. de Fénelon*, les Notices sur MM. *Brisacier*, *Tiberge*, *Joly*, et *Godet-des-Marais*. (p. 293, 321, 328, 367.)

pénibles et difficiles fonctions. Ses écrits et ses instructions passoient par les mains de madame de Maintenon, qui y trouvoit chaque jour de nouveaux motifs pour goûter le caractère et les principes de l'abbé de Fénelon. Il réunissoit tout ce qui pouvoit convenir à sa piété et plaire à son goût.

3. Elle le prie de lui faire connoître ses défauts.

Elle voulut peut-être éprouver sa sincérité, en exigeant de lui un service, toujours délicat à demander, toujours difficile à rendre. Elle le pria de lui exposer par écrit les *défauts* qu'il avoit pu observer en elle; et Fénelon donna à madame de Maintenon le tableau des *défauts* de madame de Maintenon.

¶ Cette idée peut sans doute paroître singulière à quelques lecteurs peu familiarisés avec les principes et la pratique de la perfection chrétienne; mais elle ne semblera pas extraordinaire, si l'on se rappelle que, dans les principes même de la philosophie païenne, à plus forte raison dans les principes du christianisme, un des meilleurs moyens d'avancer dans la vertu, est d'avoir un véritable ami qui nous avertisse de nos défauts (1). Aussi est-ce l'usage constant des personnes de piété, de laisser à leur directeur une pleine liberté de les

(1) *Selectæ e prof. script. Hist.* lib. V, cap. 28. — Rodriguez, *Perfect. chrét. Traité de la Correction frat.* et *Traité de la Direction.* (Édit. in-4°, t. III, 7[e] et 8[e] *Traités.*) (Édit.)

avertir de leurs défauts, et même de leurs imperfections. Peut-on s'étonner, après cela, que madame de Maintenon ait donné ce témoignage de confiance à Fénelon, dans un temps où elle avoit une si haute idée de ses lumières et de sa piété?

Au reste, si l'idée étoit singulière, il faut avouer que l'exécution en est remarquable. Si madame de Maintenon s'étoit méfiée de la sincérité de celui qu'elle consultoit sur une matière si délicate, elle dut être rassurée; et la franchise de Fénelon dut ajouter à son estime et à sa confiance pour lui. Nous ne rapporterons que les traits les plus saillants de sa réponse; ils suffiront pour montrer que madame de Maintenon étoit aussi digne d'entendre la vérité, que Fénelon de la lui dire (1).

« Je ne puis, Madame, vous parler sur vos *dé-*
« *fauts* qu'au hasard. Vous n'avez jamais agi de
« suite avec moi, et je compte pour peu ce que les
« autres m'ont dit de vous; mais n'importe, je vous
« dirai ce que je pense.

« Vous êtes bonne à l'égard de ceux pour qui
« vous avez du goût et de l'estime; mais vous êtes
« froide, dès que ce goût vous manque: quand vous
« êtes sèche, votre sécheresse va assez loin; ce qui
« vous blesse, vous blesse vivement.

(1) Cette lettre paroît avoir été écrite vers l'an 1690. Elle se trouve dans la *Corresp. de Fénelon*, t. V, p. 466.

« Vous tenez, par un sentiment de mauvaise gloire, « au plaisir de soutenir votre prospérité avec mo- « dération, et de paroître, par votre cœur, au-des- « sus de votre place.

« Vous êtes naturellement disposée à la confiance « pour les gens de bien, dont vous n'avez pas « assez éprouvé la prudence; mais quand vous com- « mencez à vous défier, votre cœur s'éloigne d'eux « trop brusquement. Il y a cependant un milieu, « entre l'excessive confiance qui se livre, et la dé- « fiance qui ne sait plus à quoi s'en tenir lorsqu'elle « sent que ce qu'elle croyoit tenir lui échappe.

« On dit, et selon toute apparence avec vérité, « que vous êtes sévère; qu'il n'est pas permis d'avoir « des défauts avec vous; et qu'étant dure à vous- « même, vous l'êtes aussi aux autres; que quand « vous commencez à trouver quelque foible dans « les gens que vous avez espéré de trouver parfaits, « vous vous en dégoûtez trop vite, et que vous « poussez trop loin le dégoût.

« On dit que vous vous mêlez trop peu des af- « faires. Ceux qui vous parlent ainsi, sont inspirés « par l'inquiétude, par l'envie de se mêler du gou- « vernement, et par le dépit contre ceux qui distri- « buent les grâces, ou par l'espoir d'en obtenir par « vous. Le zèle du salut du Roi ne doit point vous « faire aller au delà des bornes que la Providence « semble vous avoir marquées.

« Ce n'est pas la fausseté que vous avez à craindre, « tant que vous la craindrez. Les gens faux ne « croient pas l'être ; les vrais tremblent toujours « de n'être pas assez vrais.

« Le vrai moyen d'attirer la grâce sur le Roi et « sur l'État, n'est pas de crier, ou bien de fatiguer « le Roi ; c'est de l'édifier, et d'ouvrir peu à peu le « cœur de ce prince, par une conduite ingénue, « cordiale et patiente.

« Votre esprit est plus capable d'affaires, que « vous ne pensez. Vous vous défiez peut-être un « peu trop de vous-même ; ou bien, vous craignez « trop d'entrer dans des discussions contraires au « goût que vous avez pour une vie tranquille et « recueillie.

« Chacun, plein de son intérêt, veut vous y en- « traîner, et vous trouve insensible à la gloire de « Dieu, si vous n'êtes aussi échauffée que lui. Cha- « cun veut même que votre avis soit conforme au « sien, et sa raison à la vôtre. »

Mais le fragment suivant est bien remarquable, par le courage avec lequel Fénelon parle des défauts de Louis XIV à la femme de Louis XIV.

« Comme le Roi se conduit bien moins par des « maximes suivies, que par l'impression des gens « qui l'environnent, et auxquels il confie son auto- « rité ; le capital est de ne perdre aucune occa- « sion pour l'obséder par des gens sûrs, qui agis-

« sent de concert avec vous, pour lui faire accom-
« plir, dans leur vraie étendue, ses devoirs, dont il
« n'a aucune idée... Le grand point est de l'assié-
« ger, puisqu'il veut l'être; de le gouverner, puis-
« qu'il veut être gouverné. Son salut consiste à
« être assiégé par des gens droits et sans intérêt.
« Vous devez donc mettre toute votre application
« à lui donner des vues de paix, et surtout de
« soulagement des peuples, de modération, d'équité,
« de défiance à l'égard des conseils durs et violents,
« d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire,
« enfin d'amour pour l'Église, et d'application à
« lui chercher de saints pasteurs. »

Tous les conseils que Fénelon donne à madame de Maintenon dans cet écrit, respirent la même sagesse, la même élévation de sentiments.

« Vous avez, à la cour, des personnes qui pa-
« roissent bien intentionnées; elles méritent que
« vous les traitiez bien, et que vous les encoura-
« giez : mais il faut beaucoup de précautions; car
« mille gens se feroient dévots pour vous plaire....
« Pour votre famille, rendez-lui les soins qui dé-
« pendent de vous, selon les règles de modération
« que vous avez dans le cœur; mais évitez égale-
« ment deux choses : l'une, de refuser de parler
« pour vos parents, quand il est raisonnable de le
« faire; l'autre, de vous fâcher, quand votre recom-
« mandation ne réussit pas.... Il me paroît que vous

« aimez comme il faut vos parents, sans ignorer « leurs défauts, et sans perdre de vue leurs bonnes « qualités. »

‖ Pour mieux se pénétrer de ces sages avis, madame de Maintenon voulut les copier de sa propre main; on les trouva, après sa mort, parmi ses papiers (1). Mais elle a surtout prouvé, par sa conduite, combien elle étoit digne d'entendre un pareil langage. ‖ Jamais aucune femme n'a su s'élever par elle-même, et par les seuls moyens que la vertu et la délicatesse puissent avouer, à une plus haute fortune; jamais aucune femme n'a montré plus de modération, dans une si étonnante prospérité; personne n'a jamais mieux senti, ni mieux exprimé le vide affreux que laissent souvent la puissance et la grandeur. C'étoit elle qui écrivoit à sa nièce: « On rachète bien les plaisirs et l'enivrement de « la jeunesse. Je trouve, en repassant ma vie, que « depuis l'âge de trente-deux ans, qui fut le com-

(1) Madame de Glapion, supérieure de la maison de Saint-Cyr, confia cet écrit au maréchal de Villeroy, qui le lui renvoya plus tard, en lui disant: « Je vous renvoie le « petit livret que vous m'avez confié. Avouez qu'il y a un « petit mouvement de vanité, à faire parler de ses défauts. » Les réflexions que nous avons présentées un peu plus haut sur ce sujet (ci-dessus, p. 288), montrent que cette plaisanterie du maréchal de Villeroy ne doit pas être prise au sérieux; c'est l'idée d'un homme du monde, naturellement porté à s'égayer sur les sujets les plus graves. (Édit.)

« mencement de ma fortune, je n'ai pas été un mo-« ment sans peines, et qu'elles ont toujours aug-« menté (1). » C'étoit encore elle qui écrivoit à madame de la Maisonfort (2) : « Que ne puis-je vous « donner mon expérience? Que ne puis-je vous faire « voir l'ennui qui dévore les grands, et la peine « qu'ils ont à remplir leurs journées? Ne voyez-« vous pas que je meurs de tristesse, dans une for-« tune qu'on auroit eu peine à imaginer? J'ai été « jeune et jolie; j'ai goûté des plaisirs; j'ai été aimée « partout; dans un âge plus avancé, j'ai passé des « années dans le commerce de l'esprit; je suis venue « à la fortune; et je vous proteste que tous les états « laissent un vide affreux. »

4. Fénelon est consulté sur plusieurs questions délicates.

¶ A cette époque, où Fénelon obtenoit à un si haut degré l'estime et la confiance de madame de Maintenon, la réputation de sagesse et de piété dont il jouissoit à la cour, lui gagnoit également l'estime et la confiance des familles les plus distinguées; souvent même elle engageoit les personnes du plus haut rang à réclamer ses conseils sur leurs affaires les plus importantes et les plus secrètes, lorsque les droits de la conscience y paroissoient compromis ou intéressés. Plusieurs consultations de ce genre,

(1) *Lettre de madame de Maintenon à madame de Villette.* (Recueil de La Beaumelle, t. II.)

(2) *Ibid.* p. 179, etc.

que nous avons sous les yeux, montrent combien Fénelon étoit digne de la confiance que lui témoignoient tant de personnes recommandables. Une de ces consultations regarde un chevalier de Malte, qui l'avoit consulté, pour savoir s'il pouvoit en conscience garder une commanderie qu'il avoit obtenue du grand-maître par des lettres de recommandation du Roi, et s'il pouvoit servir ce prince dans les armées, contre d'autres chrétiens (1). Le chevalier craignoit que sa conduite, sur ces deux points, ne fût contraire aux statuts de l'ordre. Fénelon cependant, après un examen attentif du texte et de l'esprit des statuts, prouve qu'un chevalier de Malte peut en conscience s'en tenir à la réponse affirmative, sur les deux points en question. Nous n'entrerons pas ici dans les détails de cette discussion, qui seroit aujourd'hui d'un foible intérêt pour la plupart des lecteurs; mais nous croyons que les casuistes exercés, qui liront cette consultation, y trouveront un modèle de la précision et de la sagacité qui font le principal mérite de ces sortes de discussions.

Une autre consultation, écrite en entier, comme la première, de la propre main de Fénelon, regarde *une alliance projetée entre deux illustres maisons* (2). On y voit comment cet homme qui pré-

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. III, p. 427, etc.

(2) *Ibid.* p. 440, etc. Les détails relatifs à cette consulta-

sentoit toujours la religion sous les formes les plus douces et les plus attrayantes, qui s'attachoit toujours à prévenir le découragement et le désespoir, en donnant à la miséricorde de Dieu autant d'étendue qu'à sa justice, s'armoit d'une inexorable sévérité, lorsqu'il s'agissoit des maximes de la morale, et des règles de la probité. Il est permis de douter que ceux mêmes qui affectoient le plus de rigidité, eussent porté la rigueur au même degré que Fénelon.

Nous croyons inutile de rapporter ce mémoire, qui ne concerne que les intérêts de deux familles particulières. Nous dirons seulement, qu'il s'agissoit d'une alliance entre deux maisons de la cour, dont l'une devoit la plus grande partie de son immense fortune à l'abus qu'un ministre puissant avoit fait de son crédit, pour s'attribuer des droits et des avantages qui paroissoient excéder l'intention du souverain, et les limites où sa bienfaisance doit s'arrêter. Fénelon fut consulté par celle des deux familles qu'un scrupule délicat alarmoit, sur les inconvénients d'une alliance dont les avantages étoient

tion, aussi bien que les avis de Fénelon à M. Colbert, archevêque de Rouen, étoient renvoyés au livre IV de cette *Histoire*, dans les éditions précédentes. Mais tous ces détails étant relatifs à des faits antérieurs à la nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai, il nous a paru plus naturel de les placer dans ce second livre. (Édit.)

balancés par l'obligation de renoncer à des biens injustement acquis.

Ce mémoire offre des détails curieux sur cette question particulière, et donne l'idée des sentiments religieux qui dominoient alors dans les familles les plus puissantes : on y voit comment une juste et estimable délicatesse les portoit à soumettre l'ambition même aux règles de la conscience et de la morale.

Fénelon s'y montre aussi exact qu'impartial, dans la discussion des faits et des circonstances qui n'admettent aucune excuse légitime, ou qui peuvent atténuer le vice originaire d'une fortune transmise ensuite à des héritiers légitimes. Il établit d'abord en principe, « qu'il y a une extrême différence « entre les enfants de N....., nourris dans l'igno- « rance des faits et dans l'estime de leur père, qu'ils « peuvent supposer très-juste, et un étranger qui « veut bien s'exposer aux risques d'entrer dans les « charges d'une succession si suspecte. La seule opi- « nion publique, dit Fénelon, engage à examiner « de près ; et le seul doute, dans l'examen, suffit « pour arrêter un homme de bonne foi (1). »

Fénelon épuise jusqu'au scrupule, toutes les suppositions qui pouvoient offrir à la conscience de grands dangers et de graves embarras ; et il in-

(1) *Œuvres de Fénelon*, t. III, p. 440.

dique les précautions les plus sages, pour éviter d'introduire, dans une famille vertueuse, des richesses obtenues par des moyens violents ou abusifs.

5.
Conseils à M. Colbert, archevêque de Rouen, sur le luxe des bâtiments.

Il n'attendoit pas toujours qu'on le consultât, pour communiquer ses vues à de vertueux amis, sur des affaires délicates, persuadé que le devoir le plus sacré de l'amitié est la vérité : ayant souvent observé, que la foiblesse ou une molle complaisance coûte à nos amis des erreurs et des fautes, dont un peu plus de franchise ou de fermeté auroit pu les préserver ; il ne craignoit pas de leur adresser des conseils toujours utiles, et quelquefois sévères, pour leur épargner des regrets ou des remords.

Il eut occasion de faire usage de cette règle de morale, dont l'application est toujours si difficile et si délicate, envers le propre frère des duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse. M. Colbert, archevêque de Rouen (1), s'étoit laissé séduire par l'idée

(1) Jacques-Nicolas Colbert, fils du grand Colbert, et frère du marquis de Seignelay, fut nommé coadjuteur de Rouen en 1680, et devint archevêque titulaire en 1691, par la mort de son prédécesseur, François Rouxel de Médavi. || Il mourut en 1707, avec la réputation d'un prélat aussi distingué par ses lumières, que par son zèle et sa piété. Il ne faut pas le confondre avec Charles-Joachim Colbert, son

de reconstruire, sur un plan plus élégant et plus moderne, son palais archiépiscopal et son château de Gaillon, antiques et majestueux monuments de la fortune du cardinal d'Amboise (1). Élevé à Versailles, au milieu des nouvelles et magnifiques créations de Louis XIV et de Mansard, M. Colbert trouvoit que l'architecture gothique du quinzième siècle, offroit un contraste barbare avec l'architecture noble et gracieuse dont l'Italie avoit offert des modèles à la France, depuis que deux reines, du nom de Médicis, y avoient apporté le goût des arts.

L'archevêque de Rouen n'avoit pas sans doute imaginé de consulter Fénelon sur des plans d'architecture; mais Fénelon fut instruit de ses projets; et il n'attendit pas que l'archevêque de Rouen lui en parlât, pour lui en faire sentir les conséquences, les

cousin, évêque de Montpellier, mort en 1738, et si connu par son opposition à la bulle *Unigenitus*. ||

(1) Georges, cardinal d'Amboise, passa de l'archevêché de Narbonne à celui de Rouen en 1494, devint premier ministre de Louis XII, légat perpétuel en France, et mourut en 1510, âgé seulement de cinquante ans, au moment où la fortune, qui l'avoit toujours servi si heureusement, sembloit lui promettre la papauté. || Ce fut lui qui acheva la construction du palais archiépiscopal de Rouen, et celle du château de Gaillon, commencées en 1461 par le cardinal d'Estouteville, un de ses prédécesseurs. (Voyez la *Gallia christiana*, t. XI, p. 91 et 94. — Toussaint Duplessis, *Hist. de Normandie*, t. II, p. 11.) ||

dangers, et même le peu de convenance. La lettre qu'il lui écrivit sur ce sujet, le 8 avril 1692, renferme en peu de mots tout ce que la raison, le bon goût et la connoissance du monde, peuvent ajouter aux maximes de la morale chrétienne, pour détourner un évêque d'une entreprise qui pouvoit compromettre sa fortune et sa tranquillité. On n'a jamais peint avec plus de force, de grâce et de vérité, les suites déplorables de la facilité avec laquelle on s'abandonne trop souvent à la séduction des architectes, et au danger de ces ruineuses fantaisies, dont on ne connoît jamais l'étendue ni les bornes, parce qu'on finit par s'étourdir soi-même, après avoir eu l'imprudence de s'y engager. Des exemples domestiques, que Fénelon lui rappeloit, devoient faire sentir, à M. Colbert en particulier, la force et la sagesse des considérations qu'il lui présentoit. Fénelon, après avoir établi les règles inviolables que l'Église a consacrées, sur le légitime emploi des revenus ecclésiastiques, ne craint pas de faire entendre à M. Colbert, avec une franchise tempérée par la grâce et la délicatesse qu'il savoit mêler aux vérités les plus austères, que le public auroit le droit de s'étonner qu'il ne se trouvât pas logé avec assez de grandeur et de magnificence, dans un palais bâti par le cardinal d'Amboise, dans les jours de sa toute-puissance, et longtemps habité par des ministres, par des cardinaux, et même par des princes du sang. Nous rap-

porterons ici en entier le texte de cette lettre si remarquable (1) :

« J'apprends, Monseigneur, que M. Mansard vous « a donné de grands dessins de bâtiments pour « Rouen et pour Gaillon. Souffrez que je vous dise « étourdiment ce que je crains là-dessus. La sagesse « voudroit que je fusse plus sobre à parler; mais « vous m'avez défendu d'être sage; et je ne puis re-« tenir ce que j'ai sur le cœur. Vous n'avez vu que « trop d'exemples domestiques, des engagements in-« sensibles dans ces sortes d'entreprises. La tenta-« tion se glisse d'abord doucement; elle fait la mo-« deste, de peur d'effrayer; mais ensuite elle devient « tyrannique. On se fixe d'abord à une somme mé-« diocre ; on trouveroit même mauvais que quel-« qu'un crût qu'on veut aller plus loin : mais un « dessin en attire un autre; on s'aperçoit qu'un en-« droit de l'ouvrage est déshonoré par un autre, si « on n'y ajoute un autre embellissement. Chaque « chose qu'on fait, paroît médiocre et nécessaire; « le tout devient superflu et excessif. Cependant, « les architectes ne cherchent qu'à engager; les « flatteurs applaudissent; les gens de bien se tai-« sent, et n'osent contredire. On se passionne au « bâtiment comme au jeu : *une maison devient « comme une maîtresse*. En vérité, les pasteurs

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. V, p. 342, etc.

« chargés du salut de tant d'âmes, ne doivent pas « avoir le temps d'embellir des maisons. Qui cor-« rigera la fureur de bâtir, si prodigieuse en notre « siècle, si les bons évêques mêmes autorisent ce « scandale? Ces deux maisons, qui ont paru belles « à tant de cardinaux et de princes, même du « sang, ne vous peuvent-elles pas suffire? N'avez-« vous point d'emploi de votre argent plus pressé « à faire? Souvenez-vous, Monseigneur, que vos « revenus ecclésiastiques sont le patrimoine des « pauvres; que ces pauvres sont vos enfants; et « qu'ils meurent de tous côtés de faim. Je vous di-« rai, comme dom Barthélemi des Martyrs disoit à « Pie IV, qui lui montroit ses bâtiments: *Dic ut « lapides isti panes fiant*: Dites à ces pierres de se « changer en pains.

« Espérez-vous que Dieu bénisse vos travaux, si « vous commencez par un faste de bâtiments, qui sur-« passe celui des princes et des ministres d'État qui « ont logé où vous êtes? *Espérez-vous trouver, dans « ces pierres entassées, la paix de votre cœur?* « Que deviendra la pauvreté de Jésus-Christ, si « ceux qui doivent le représenter recherchent la « magnificence? Voilà ce qui avilit le ministère, « loin de le soutenir; voilà ce qui ôte l'autorité « aux pasteurs. L'Évangile est dans leur bouche, « et la gloire mondaine est dans leurs ouvrages. Jé-« sus-Christ n'avoit pas où reposer sa tête; nous

« sommes ses disciples et ses ministres; et les plus « grands palais ne sont pas assez beaux pour nous!

« J'oubliois de vous dire, qu'il ne faut point se « flatter sur son patrimoine. Pour le patrimoine « comme pour le reste, le superflu appartient aux « pauvres; c'est de quoi jamais casuiste, sans excep- « tion, n'a osé douter. Il ne reste qu'à examiner, de « bonne foi, ce qu'on doit appeler superflu. Est-ce « un nom qui ne signifie jamais rien de réel dans « la pratique? Sera-ce une comédie, que de parler du « superflu? Qu'est-ce qui sera superflu, sinon les « embellissements, dont aucun de vos prédécesseurs, « même vains et profanes, n'a cru avoir besoin? Ju- « gez-vous vous-même, Monseigneur, comme vous « croyez que Dieu vous jugera. Ne vous exposez « point à ce sujet de trouble et de remords, pour le « dernier moment, qui viendra peut-être plus tôt « que nous ne croyons. Dieu vous aime; vous vou- « lez l'aimer, et vous donner sans réserve à son « Église; elle a besoin de grands exemples pour « relever le ministère foulé aux pieds. Soyez sa con- « solation et sa gloire; montrez un cœur d'évêque, « qui ne tient plus au monde, et qui fait régner Jé- « sus-Christ.

« Pardon, Monseigneur, de mes libertés; je les « condamne, si elles vous déplaisent. Vous con- « noissez le zèle et le respect avec lequel je vous « suis dévoué. »

¶ L'archevêque de Rouen étoit digne d'entendre ce langage si noble et si chrétien tout ensemble; il sentit la justesse et la solidité des observations de Fénelon, et renonça à des projets dont l'exécution eût infailliblement tourné au détriment de plusieurs établissements utiles, dont le diocèse de Rouen lui fut depuis redevable (1).

6.
Madame de Maintenon songe à prendre Fénelon pour directeur de sa conscience.

Plus madame de Maintenon voyoit l'abbé de Fénelon, plus elle s'attachoit à lui; elle eut même la pensée de le choisir pour son directeur ordinaire. Elle venoit de perdre l'abbé Gobelin, qui avoit eu sa confiance dès sa première jeunesse (2), « et qui « l'avoit longtemps dirigée avec fermeté, mais qui « lui étoit devenu presque inutile; elle avoit con« servé pour lui la même confiance, la même doci« lité, le même goût; mais il avoit pris une si « grande crainte d'elle, il la traitoit avec tant de

(1) La *Gallia christiana* indique plusieurs de ces établissements. (t. XI, p. 113.) Voyez aussi Toussaint Duplessis, *Hist. de Normandie*, t. II, p. 129, etc.

L'ancien palais archiépiscopal de Rouen, et l'ancien château de Gaillon, subsistent encore aujourd'hui. Le dernier est, depuis quelques années, une maison de détention. (Édit.)

(2) L'abbé Gobelin mourut le 7 mai 1691. Les détails qui suivent, et que l'auteur a mis en guillemets, sont tirés pour le fond, mais non textuellement, du VIII[e] *Entretien de madame de Maintenon*. (*Mémoires de La Beaumelle*, t. V, p. 173, etc.) (Édit.)

« respect, il l'embarrassoit si fort, par la contrainte « que son élévation lui donnoit malgré lui et mal- « gré elle, que de continuelles infirmités se joignant « à toutes ces raisons, elle s'adressa pendant quel- « que temps au P. Bourdaloue. Mais ce saint et « savant prédicateur lui déclara qu'il ne pourroit « la voir que tous les six mois, à cause de ses ser- « mons. Elle comprit que, tout habile, tout ver- « tueux, tout expérimenté, tout zélé qu'il étoit, « elle ne pourroit pas en tirer le secours presque « continuel dont elle avoit besoin. En se privant « du P. Bourdaloue, elle redoubla d'estime pour « lui; car, ajoute-t-elle avec assez de naïveté, la « direction de ma conscience n'étoit point à dédai- « gner... Elle hésita quelque temps entre l'abbé de « Fénelon et l'abbé Godet des Marais, depuis « évêque de Chartres. Elle connoissoit ce dernier « par l'abbé Gobelin, qui logeoit au séminaire des « Trente-trois, dont l'abbé Godet des Marais étoit « supérieur (1). Son extérieur, bien loin d'avoir

(1) Le cardinal de Bausset suppose ici et ailleurs (ci-après, n. 22), que l'abbé Godet des Marais étoit *supérieur du séminaire des Trente-trois*. Il le suppose, à ce que nous croyons, d'après l'*Éloge historique de l'évêque de Chartres* (Godet des Marais), publié par l'abbé Berthier, à la tête des *Lettres* de ce prélat *à madame de Maintenon*. Mais il y a lieu de douter de la vérité de ce fait; car les auteurs de la *Gallia christiana* (t. VII, p. 1022), dans la liste qu'ils donnent des supérieurs du séminaire des Trente-trois, depuis

« rien qui attirât, étoit tout à fait propre à éloi-
« gner. Il avoit un air froid, sec et austère; mais
« tout ce qu'elle vit en lui, dans ses rapports avec
« Saint-Cyr, parut à madame de Maintenon si saint,
« si vertueux, si sage, si modéré, si prudent, qu'elle
« se décida à lui donner sa confiance. Elle fit part
« de son projet à l'abbé Brisacier, qui, avec une
« droiture merveilleuse, et sans profiter de l'ou-
« verture pour la porter à le choisir lui-même, ou
« l'abbé Tiberge, son intime ami, pour qui elle
« avoit une égale estime, dit à madame de Mainte-
« non : *Vous ne sauriez mieux faire, Madame, que*
« *de prendre M. l'abbé des Marais pour votre di-*
« *recteur; il a tout ce qui vous convient et qui vous*
« *est nécessaire.* Elle pria l'abbé Brisacier de lui en
« faire la proposition. L'abbé des Marais le refusa
« d'abord, regardant cette charge comme formi-
« dable, ainsi qu'il le lui écrivit à elle-même quel-
« que temps après. Il fallut employer l'autorité de
« M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice,
« pour qui l'abbé des Marais avoit une entière dé-

sa fondation jusqu'à l'an 1731, ne font aucune mention de l'abbé Godet des Marais. Peut-être y avoit-il quelque emploi, sans être supérieur; mais divers documents semblent indiquer qu'il demeuroit habituellement au séminaire de Saint-Sulpice. Voyez le VIIIe *Entretien de madame de Maintenon* (p. 175), et l'*Hist. de la maison royale de Saint-Cyr* (par le duc de Noailles), p. 49. (ÉDIT.)

« férence, et qui le décida à se charger de la con-
« science de madame de Maintenon. »

C'est de madame de Maintenon elle-même que nous empruntons ces détails; et elle ajoutoit : « J'ai « souvent pensé depuis, pourquoi je ne pris pas l'abbé « de Fénelon, dont toutes les manières me plai- « soient, dont l'esprit et la vertu m'avoient si fort « prévenue en sa faveur. Comment, au milieu de « tout ce qui devoit me déterminer d'un côté, me « jetois-je de l'autre? » Elle s'exprimoit ainsi, longtemps après l'affaire du quiétisme et la disgrâce de Fénelon; elle attribuoit cette détermination à une bonté particulière de la Providence, qui avoit voulu la préserver des erreurs de M. de Cambrai (1).

(1) On lit dans les notes placées à la suite de l'*Éloge de Fénelon*, par le cardinal Maury (édit. de 1804) : « Madame de « Maintenon *prit Fénelon pour son directeur* à la mort de « l'abbé Gobelin; et cette direction, qui pouvoit donner « la plus grande influence sur le gouvernement, effraya ses « ennemis, qui dès lors conjurèrent sa perte : il y avoit « alors contre lui plusieurs cabales à la cour. L'affaire du « quiétisme décida enfin madame de Maintenon à le quitter, « et à choisir pour confesseur M. Godet des Marais, évêque « de Chartres, *ennemi très-passionné* de l'archevêque de « Cambrai. »

On vient de voir, par le témoignage de madame de Maintenon elle-même, que *Fénelon n'a jamais été son directeur*, et qu'elle avoit donné sa confiance spirituelle à l'abbé *des Marais*, *longtemps avant l'affaire du quiétisme*. On verra, dans la suite, que l'abbé des Marais, depuis évêque de Char-

7. Combien elle estime sa vertu et son désintéressement.

Mais à l'époque où elle parut indécise entre l'abbé de Fénelon et l'abbé des Marais, pour la direction de sa conscience, elle étoit bien éloignée de lui supposer des erreurs. On voit, par tous les rapports de confiance qu'elle conserva avec lui, lors même que l'affaire du quiétisme eut commencé à faire un certain éclat, combien elle goûtoit ses maximes, vénéroit sa vertu, et admiroit son désintéressement.

Cette dernière qualité devoit surtout frapper madame de Maintenon; elle en offroit elle-même le modèle le plus admirable, dans une place qui, mettant tout à sa disposition, mettoit à ses pieds toute la cour et tous les ambitieux. On aura peine à croire que Fénelon fut cinq ans précepteur des enfants de France, sans recevoir la plus foible grâce. Le seul revenu ecclésiastique dont il ait joui jusqu'à l'âge de quarante-trois ans consistoit dans le petit doyenné de Carenac, que l'évêque de Sarlat, son oncle, lui avoit résigné, pour l'aider à subsister à Paris, pendant qu'il y exerçoit les fonctions du saint ministère. Ce fut cependant l'époque où il jouit du plus grand crédit auprès de madame de Maintenon; mais madame de Maintenon et le duc de Beauvilliers, aussi désintéressés que Fénelon, pensoient pour lui comme ils pensoient pour eux-mêmes.

tres, fut opposé à la doctrine de Fénelon, mais qu'il ne fut jamais son *ennemi très-passionné*.

Il fallut que Louis XIV s'occupât des intérêts de Fénelon, puisque personne ne s'en occupoit pour lui. Il parut même honteux de s'en être ressouvenu si tard. Il le nomma, en 1694, à l'abbaye de Saint-Valery (1); il voulut le lui annoncer lui-même, et lui fit, pour ainsi dire, des excuses d'un témoignage si tardif de sa reconnoissance et de sa bonté.

8. Idées de Fénelon, à cette époque, sur le gouvernement de Louis XIV; sa lettre anonyme à ce prince. 1694.

¶ Cette nouvelle faveur, ajoutée à celles que Fénelon avoit déjà reçues de la bonté du Roi, ne l'éblouissoit pas au point de lui inspirer une admiration aveugle pour le prince qui lui donnoit des marques si particulières de bienveillance. Obligé, par la nature même de ses fonctions auprès des petits-fils de Louis XIV, d'étudier à fond les règles de la politique, et l'application de ces règles au gouvernement de la France, il observoit avec un vif intérêt la marche suivie par Louis XIV dans toutes les parties de son administration, et les résultats de sa politique, pour le bonheur et la gloire du royaume. Il étoit bien difficile qu'un examen si attentif ne lui découvrît, dans le gouvernement du Roi, bien des abus, dont les plus sages gouvernements ne sont pas

(1) L'*abbaye de Saint-Valery*, située à l'embouchure de la Somme, dans le diocèse d'Amiens, étoit un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. Cette abbaye étoit du nombre de celles qui se conféroient alors *en commende*, à des ecclésiastiques séculiers. Voyez la *Gallia christ.* t. X, p. 1231, etc. (ÉDIT.)

exempts; il étoit même impossible qu'il ne fût vivement frappé de quelques-uns de ces abus, ouvertement signalés par la voix publique, et par l'opinion commune des hommes les plus sages. Il étoit surtout impossible, qu'une âme aussi ardente que celle de Fénelon, ne fût profondément émue à la vue de ces abus, et ne conçût un vif désir d'attirer sur eux l'attention du Roi.

¶ Ce fut dans cette vue que Fénelon rédigea, vers la fin de l'année 1694, le projet d'une lettre anonyme à Louis XIV, publié pour la première fois par d'Alembert en 1787, dans le troisième volume de son *Histoire des membres de l'Académie françoise* (1). Il suffit de lire le début de cette lettre, pour voir qu'elle étoit inspirée à Fénelon par les plus vifs sentiments de zèle et d'intérêt pour le bonheur et la véritable gloire du Roi. « La personne, « Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre, « n'a aucun intérêt en ce monde. Elle ne l'écrit ni « par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se « mêler des grandes affaires. Elle vous aime sans « être connue de vous; elle regarde Dieu en votre

(1) La date que nous donnons à cette lettre, est clairement établie par plusieurs événements dont elle parle, ou auxquels elle fait allusion. Voyez les notes jointes à cette lettre, dans la *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 333. Voyez aussi l'*Hist. littér. de Fénelon*, Ire part. art. 6, sect. 3, p. 165. (Édit.)

« personne. Avec toute votre puissance, vous ne pou-
« vez lui donner aucun bien qu'elle désire; et il n'y
« a aucun mal qu'elle ne souffrît de bon cœur, pour
« vous faire connoître les vérités nécessaires à votre
« salut. Si elle vous parle fortement, n'en soyez pas
« étonné; c'est que la vérité est libre et forte. Vous
« n'êtes guère accoutumé à l'entendre. Les gens ac-
« coutumés à être flattés, prennent aisément pour
« chagrin, pour âpreté et pour excès, ce qui n'est
« que la vérité toute pure. C'est la trahir, que de ne
« vous la montrer pas dans toute son étendue. Dieu
« est témoin, que la personne qui vous parle, le fait
« avec un cœur plein de zèle, de respect, de fidélité,
« et d'attendrissement sur tout ce qui regarde votre
« véritable intérêt. »

¶ Après ce préambule, Fénelon adresse au Roi les plus fortes remontrances, sur divers objets de son administration; sur l'accroissement excessif que ses ministres ont donné à son autorité, au mépris des anciennes maximes du royaume ; sur l'injustice de plusieurs guerres, principalement de celle de Hollande, en 1692; sur les funestes résultats de ces guerres, au dedans et au dehors du royaume; sur la confiance aveugle que le Roi accorde à des sujets indignes, dont les uns l'entraînent dans les démarches les plus funestes au bien public, et les autres fomentent le mal par leur foiblesse et leur timidité. Dans le développement de ces observations, Fénelon

insiste principalement sur l'article des guerres entreprises sans motifs suffisants, quelquefois même par un pur motif de vanité ou de vengeance (1). Pour conclusion de ces remontrances, Fénelon engage le monarque à s'humilier enfin sous la main de Dieu, et à réparer, par le sacrifice même d'une partie de ses conquêtes, les injures qu'il a faites à Dieu et aux hommes. « Vous me demanderez peut-« être, Sire, qu'est-ce que doivent vous dire, en de « pareilles conjectures, des ministres fidèles? Le « voici : ils doivent vous représenter, qu'il faut vous « humilier sous la puissante main de Dieu, si vous « ne voulez qu'il vous humilie ; qu'il faut demander « la paix, et expier, par cette honte, toute la gloire « dont vous avez fait votre idole; qu'il faut rejeter « les conseils injustes des politiques flatteurs ; qu'en-« fin, il faut rendre au plus tôt à vos ennemis, pour

(1) Il est à remarquer que les plus graves auteurs ont blâmé, sur ce point, la conduite de Louis XIV ; et que ce prince lui-même se la reprocha fortement au lit de la mort, jusqu'à recommander expressément à son successeur de ne pas imiter son exemple à cet égard. Voyez le *Journal historique de la dernière maladie et de la mort de Louis XIV* (par Lefèvre de Fontenay); Paris, 1715, in-12. Voyez aussi le jugement porté sur ce prince, à l'occasion de sa mort, par le P. d'Avrigny, *Mémoires sur l'hist. de l'Europe*, t. IV, année 1715. — Berault-Bercastel, *Hist. de l'Église*. — *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* (par M. Picot), etc. etc. (Édit.)

« sauver l'État, des conquêtes que vous ne pouvez « d'ailleurs retenir sans injustice. N'êtes-vous pas « trop heureux dans vos malheurs, que Dieu fasse « finir les prospérités qui vous ont aveuglé, et « qu'il vous contraigne de faire des restitutions « essentielles à votre salut, que vous n'auriez ja- « mais pu vous résoudre à faire, dans un état paisi- « ble et triomphant? La personne qui vous dit ces « vérités, Sire, bien loin d'être contraire à vos in- « térêts, donneroit sa vie pour vous voir tel que « Dieu vous veut; et elle ne cesse de prier pour « vous. »

9. Authenticité de cette lettre; rien ne prouve qu'elle ait été remise.

¶ Malgré le témoignage de d'Alembert, qui avoit donné cette lettre comme *fidèlement transcrite sur l'original* de la propre main de Fénelon, on a long-temps douté de l'authenticité de cette pièce (1).

(1) Le cardinal de Bausset lui-même, dans toutes les éditions qu'il a données de l'*Histoire de Fénelon*, révoque en doute l'authenticité de cette lettre. (Voyez, dans les éditions précédentes de cette *Histoire*, le n. I des *Pièces justific.* du livre II.) Mais il y a lieu de douter qu'il eût, sur ce point, une opinion bien arrêtée. Il est du moins certain qu'il a beaucoup varié sur ce sujet; car nous avons sous les yeux deux notes manuscrites, dont le titre fait supposer qu'elles étoient destinées à entrer dans l'*Hist. de Fénelon*, et dans lesquelles l'illustre auteur incline beaucoup à reconnoître l'authenticité de la lettre dont il s'agit. Il regarde même comme *vraisemblable* que Fénelon l'avoit rédigée à l'instigation de madame de Maintenon, « qui se chargea de la remettre elle-

Mais tous les doutes à cet égard ont été dissipés, en 1825, par la découverte du manuscrit original, dont M. Augustin Renouard, libraire, fit l'acquisition, le 26 février, à la vente des livres de M. Gentil, et dont il publia aussitôt une édition très-soignée, avec un *fac-simile* de la première page du manuscrit. Nous avons eu la liberté d'examiner à loisir, chez M. Renouard, ce manuscrit original, qui contient 24 pag. in-4°; et nous nous sommes convaincus de l'authenticité de cette pièce. Non-seulement elle est écrite en entier de la propre main de Fénelon; mais on y remarque plusieurs corrections qui indiquent le travail de la composition, et qui ne permettent pas de regarder cette lettre comme une simple copie d'une pièce étrangère, que Fénelon auroit désiré de conserver.

¶ Mais si l'authenticité de cette lettre est aujourd'hui incontestable, rien ne prouve qu'elle ait été remise à Louis XIV; et il est tout à fait invraisem-

« même au Roi, en laissant supposer qu'elle lui avoit été « remise par une main inconnue. » Cette conjecture est bien difficile à concilier avec les reproches que l'auteur de la lettre se permet contre le duc de Beauvilliers et contre madame de Maintenon elle-même. Aussi le cardinal de Bausset, frappé de cette difficulté, et n'osant d'ailleurs garantir l'authenticité d'une lettre si extraordinaire, sur le seul témoignage de d'Alembert, prit le parti d'en parler seulement dans les *Pièces justific.* de son *Histoire*, comme d'une pièce douteuse. (ÉDIT.)

blable qu'elle lui ait été remise dans l'état où nous l'avons maintenant, c'est-à-dire, sans adoucissement ni modification quelconque. Comment croire en effet, comment supposer, sans les preuves les plus décisives, qu'un homme du caractère de Fénelon, c'est-à-dire, l'homme de son siècle qui a le mieux connu et le plus constamment observé toutes les bienséances religieuses et sociales, se soit jamais décidé à mettre sous les yeux de Louis XIV, des observations si peu mesurées, et par conséquent si évidemment incapables d'atteindre le but qu'on auroit pu se proposer en les lui adressant? Tout porte donc à croire que Fénelon, après un plus mûr examen, a mis cette lettre de côté, comme un simple projet dont l'exécution offroit peu de chances de succès, et pouvoit avoir de graves inconvénients. Nous ne croyons pas qu'on puisse rien opposer de solide au jugement d'un sage critique, sur ce point, à l'époque de la découverte du manuscrit original : « Cette « lettre, dit-il, peut être considérée comme une de « ces notes, qu'on jette sur le papier dans un mo- « ment de loisir, ou lorsqu'on a l'esprit vivement « frappé d'un objet, et qu'on serre ensuite dans son « portefeuille, sans y attacher d'importance (1). »

10. Controverse du quiétisme.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, c'est au moment où ce que l'on appelle la fortune commençoit

(1) *L'Ami de la Religion*, 1er juin 1825. (t. XLIV, p. 96.)

à sourire à Fénelon, que s'élevèrent les premiers nuages qui devoient troubler une vie jusqu'alors si heureuse et si tranquille.

Nous allons parler de l'affaire du quiétisme. Des circonstances particulières ont mis à notre disposition un très-grand nombre de manuscrits de Fénelon, qui n'ont jamais été publiés (1). Nous ne nous en servirons que pour exposer les faits avec la plus grande exactitude. Nous oublierons que nous écrivons l'histoire de Fénelon; ou du moins, nous nous rappellerons que nous avons aussi à parler de Bossuet. Tous les intérêts et toutes les passions, qui donnèrent des partisans et des adversaires à ces deux grands hommes, n'existent plus. Ce seroit bien mal servir la religion et la vérité, que d'avoir la pensée de perpétuer des divisions et des rivalités, auxquelles ils eurent eux-mêmes la gloire de mettre un terme. Le grand intérêt que peut inspirer le récit de cette controverse, est d'en observer le résultat; et ce résultat fut tout entier en faveur de la religion et de la vérité. Bossuet eut le mérite de faire condamner des erreurs qui n'étoient pas sans danger : Fénelon eut le mérite encore plus rare, de se soumettre au jugement qui l'avoit condamné.

11. Précis des erreurs du quiétisme.

On nous a reproché de n'avoir pas fait entrer,

(1) Voyez ci-dessus, la note 2 de la p. 5.

dans les premières éditions de cette *Histoire,* le précis des questions doctrinales qui occasionnèrent des débats si animés entre ces deux grands hommes (1). Nous sommes obligés de convenir que ce reproche peut paroître fondé, de la part de cette classe de lecteurs que leur profession et leurs études ont familiarisés avec ces questions subtiles et délicates. Peut-être en effet avions-nous cédé trop facilement à la difficulté de reproduire, avec toute l'exactitude et toute la précision nécessaires, un système de doctrine qui a produit tant d'écrits et de discussions. Peut-être aussi avons-nous trop obéi à la crainte d'excéder les bornes de l'histoire, en entrant dans des détails devenus plus indifférents, par l'édifiante soumission de Fénelon. ‖ Cependant, pour satisfaire, autant qu'il est en nous, les justes désirs d'un certain nombre de lecteurs, nous exposerons ici, en peu de mots, les divers systèmes de mysticité, connus sous le nom de *quiétisme*, et dont la connoissance est nécessaire pour l'intelligence des faits que nous avons à rapporter ‖ (2).

¶ Le nom de *Quiétistes*, honorable et presque sacré dans l'origine, servoit uniquement à désigner

(1) Voyez, à ce sujet, les observations faites dans la *Préface* de cette nouvelle édition. (Édit.)

(2) Ce court exposé des erreurs du quiétisme, est tiré de l'*Hist. litt. de Fénelon,* où la matière est traitée avec plus de développement. (IIe part. art. 2.) (Édit.)

des hommes séparés du monde, et livrés au saint repos de la vie contemplative (1); mais l'abus qu'on a fait de ce nom, l'a dans la suite rendu odieux; et, depuis longtemps, il est réservé à « ceux qui, sous « prétexte de contemplation et d'union à Dieu, se « livrent à une honteuse inaction, ou, du moins, « cessent de produire certains actes commandés de « Dieu, et essentiels à la véritable piété (2). »

¶ Dans tous les temps et dans toutes les religions, on a vu de ces hommes singuliers, affecter une perfection extraordinaire, et la faire consister dans des pratiques bizarres et ridicules. Telle paroît être la première source des erreurs du *quiétisme*, introduites d'abord dans la religion chrétienne par quelques philosophes platoniciens (3), et reproduites depuis, en différents temps et sous différentes formes. « L'abrégé des erreurs du quiétisme, dit « Bossuet, est de mettre la sublimité et la perfec« tion dans des choses qui ne sont pas, ou, en tout « cas, qui ne sont pas de cette vie; ce qui oblige à

(1) Bossuet, *Instruction sur les états d'oraison*, liv. X, n. 3.

(2) *Ibid.* liv. Ier, n. 13.

(3) On peut voir dans l'*Hist. litt. de Fénelon* (p. 199, etc.), quelques détails sur le *quiétisme* de plusieurs sectes religieuses de l'Indé, et sur celui des philosophes néoplatoniciens. Nous ne parlons ici que du *quiétisme* de quelques sectes chrétiennes. (Édit.)

« supprimer dans certains états, et dans ceux qu'on « nomme *parfaits contemplatifs*, beaucoup d'actes « essentiels à la piété, et expressément commandés « de Dieu; par exemple, les actes de foi explicite « contenus dans le symbole des apôtres, toutes les « demandes et même celles de l'oraison dominicale, « les réflexions, les actions de grâces, et les autres « actes de cette nature, qu'on trouve commandés « et pratiqués dans toutes les pages de l'Écriture, « et dans tous les ouvrages des saints (1). »

¶ L'origine de ces excès, selon le même prélat, c'est le langage inexact d'un grand nombre d'auteurs mystiques, relativement aux divers états de contemplation et d'oraison extraordinaire. Les faux mystiques, au lieu de tempérer, par de sages interprétations, le langage souvent exagéré de ces pieux auteurs, l'ont pris à la lettre, et souvent même y ont ajouté des choses auxquelles ceux-ci n'avoient jamais songé. Ajoutez à cela « l'orgueil naturel à « l'esprit humain, qui affecte toujours de se distin- « guer, et qui, pour cette raison, mêle partout, si « l'on n'y prend garde, et même dans l'oraison, « c'est-à-dire, dans le centre de la religion, de su- « perbes singularités (2). »

12. Quiétisme grossier de Molinos.

¶ Telle fut, en particulier, l'origine du *quiétisme*

(1) Bossuet, *Instr. sur les états d'orais.* liv. I, n. 13.
(2) *Ibid.* nn. 9 et 13.

grossier, enseigné, vers la fin du dix-septième siècle, par Michel Molinos, prêtre et docteur espagnol. Sa doctrine, assez semblable à celle des anciens *Gnostiques* et de quelques autres hérétiques plus récents (1), est principalement contenue dans sa *Guide spirituelle*, publiée d'abord en espagnol en 1675, et, peu de temps après, en italien et en latin, avec quelques approbations respectables. Cette doctrine peut se réduire aux assertions suivantes :

1° La perfection de l'homme consiste, même dès cette vie, dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui contient éminemment les actes de toutes les vertus : cet acte, une fois produit, subsiste toujours, même pendant le sommeil, pourvu qu'il ne soit pas expressément révoqué; d'où il suit que les parfaits n'ont jamais besoin de le réitérer.

2° Dans cet état de perfection, l'âme ne doit plus réfléchir, ni sur Dieu ni sur elle-même, ni sur aucune autre chose ; mais elle doit anéantir ses puissances, pour s'abandonner totalement à Dieu, et demeurer devant lui comme un corps sans âme. C'est cet état d'inaction absolue, que Molinos appelle *quiétude*, ou *voie intérieure*.

3° L'âme ne doit plus alors penser, ni à la ré-

(1) Sur la doctrine de ces anciens hérétiques, voyez l'*Hist. litt. de Fénelon, ubi supra*, p. 205, etc. (Édit.)

compense ni à la punition, ni au paradis ni à l'enfer, ni à la mort ni à l'éternité. Elle ne doit plus avoir aucun désir des vertus, ni de sa propre sanctification, ni même de son salut, dont elle doit perdre l'espérance.

4° Dans ce même état de perfection, la pratique de la confession, de la mortification et de toutes les bonnes œuvres extérieures, est inutile et même nuisible, parce qu'elle détourne l'âme du parfait repos de la contemplation.

5° Dans l'oraison parfaite, il faut demeurer en *quiétude*, dans un entier oubli de toute pensée particulière, même des attributs de Dieu, de la Trinité, et des mystères de Jésus-Christ. Celui qui, dans l'oraison, se sert d'images, de figures, d'idées, ou de ses propres conceptions, n'adore point Dieu en esprit et en vérité.

6° Le libre arbitre étant une fois remis à Dieu, avec le soin et la connoissance de notre âme, il ne faut plus avoir aucune peine des tentations, ni se soucier d'y faire aucune résistance positive. Les représentations et les images les plus honteuses qui affectent alors la partie sensitive de l'âme, sont tout à fait étrangères à la partie supérieure. L'homme n'est plus comptable à Dieu des actions les plus honteuses, parce que son corps peut devenir l'instrument du démon, sans que l'âme, intimement unie à son créateur, prenne aucune part

à ce qui se passe dans cette maison de chair qu'elle habite.

7° Ces terribles épreuves sont une voie courte et assurée, pour parvenir à purifier et éteindre toutes les passions. L'âme qui a passé par cette voie intérieure, ne sent plus aucune révolte, et ne fait plus aucune chute, même vénielle.

13.
Progrès de ses erreurs; leur condamnation.

¶ On peut s'étonner, au premier abord, qu'une doctrine si révoltante ait pu trouver en Italie, et même à Rome, des partisans parmi des personnes éminentes en piété, et que la dignité de leur caractère, jointe à la pureté bien connue de leurs mœurs, auroient dû préserver d'une pareille séduction. Toutefois, on sera moins étonné de cette illusion, si l'on fait attention que Molinos lui-même, soit qu'il n'eût pas aperçu d'abord les affreuses conséquences de son système, soit qu'il n'osât pas les tirer, ne les manifesta pas dès le principe. Il est d'ailleurs certain, que ses erreurs étoient dissimulées sous l'apparence d'une grande piété, et sous un langage de spiritualité, qui, aux yeux des personnes simples et trop peu précautionnées, excluoient naturellement toutes les idées grossières et les conséquences révoltantes de son système.

¶ Mais, quelles qu'aient pu être, dans le principe, les causes de l'illusion, les personnes éclairées ne tardèrent pas à voir que la doctrine de Molinos tendoit à précipiter l'homme, non-seulement dans une

monstrueuse indifférence sur son salut, et sur les pratiques de piété les plus essentielles, mais encore dans le plus affreux débordement de mœurs. Aussi le pape Innocent XI ne se borna point à condamner, par sa bulle du 20 novembre 1687, les principales assertions de Molinos, comme *respectivement hérétiques, scandaleuses* et *blasphématoires;* il l'obligea de plus à rétracter sa doctrine, en habit de pénitent, devant toute la cour romaine et le peuple assemblés; et ce ne fut qu'en considération de son repentir, qu'on se borna à le condamner à une pénitence et à une prison perpétuelles, dans lesquelles il finit pieusement ses jours, le 29 décembre 1696 (1).

¶ La doctrine et les écrits de ce novateur firent peu de bruit en France, avant la condamnation solennelle dont nous venons de parler; mais il est à remarquer, que, dans le temps même où les erreurs de Molinos commençoient à se répandre en Italie, le quiétisme s'introduisoit en France, sous une forme plus spirituelle et plus séduisante. Dès l'an 1670, on vit paroître à Paris l'ouvrage de François Malaval, intitulé : *Pratique facile pour élever l'âme à la contemplation* (in-12); ouvrage bien éloigné

(1) Dupin et le P. d'Avrigny placent la mort de Molinos au 28 novembre 1692; nous corrigeons cette erreur d'après les *Actes de la condamnation des Quiétistes*, qu'on voit à la suite de l'*Instruct. de Bossuet sur les états d'oraison; édit. de* 1697. (ÉDIT.)

sans doute des erreurs grossières de Molinos, mais plein d'une spiritualité raffinée, qui, sous prétexte de *contemplation*, de *repos en Dieu*, et de *parfait abandon*, autorise une complète inaction dans l'oraison, la suppression des actes les plus essentiels à la piété, et l'indifférence même par rapport au salut (1).

(1) L'ouvrage de Malaval, publié d'abord en françois en 1670, fut presque aussitôt traduit en italien (1673 et 1676), et répandu en Italie, à l'époque où les erreurs de Molinos commençoient à faire du bruit. Le P. Segneri combattit fortement la doctrine de cet ouvrage dans plusieurs écrits, dont le principal est celui qui a pour titre : *I sette principj su cui si fonda la nuova orazione di quiete, riconosciuti per poco saldi*. (Voyez, à ce sujet, la *Préface* des *Méditations du P. Segneri*. Paris, 1724, in-12.) L'année même de la condamnation de Molinos, on vit paroître une traduction françoise de cet ouvrage du P. Segneri, sous ce titre : *Le Quiétiste, ou les illusions de la nouvelle oraison de quiétude*. (Paris, 1687, in-12.) Cette traduction, sans nom d'auteur, étoit de l'abbé Dumas, qui en publia une nouvelle édition en 1690. Le P. Bourdaloue, dans une *Lettre à madame de Maintenon*, écrite en 1694, et dont nous parlerons bientôt plus en détail (ci-après, n. 27), témoigne une estime particulière pour cet ouvrage et pour l'auteur, le premier, selon lui, qui ait combattu la secte de Molinos. Tous les ouvrages du P. Segneri sur cette matière sont réunis dans le t. IV de ses *Œuvres*, publiées à Venise en 1712 (4 vol. in-4), et plusieurs fois réimprimées depuis. Une partie seulement de ces écrits se trouve dans la traduction latine des *Œuvres du P. Segneri*, publiée par le P. Rassler, Jésuite. (Munich, 1706, in-4.) (Édit.)

¶ Il ne paroît pas que la lecture de cet ouvrage, ni celle des écrits de Molinos, aient pu influer sur les erreurs de madame Guyon, qui se rendit, vers le même temps, si malheureusement célèbre par la singularité de ses opinions. Elle a souvent déclaré, dans la suite, qu'elle ne se souvenoit pas d'avoir jamais lu le livre de Malaval, et qu'elle n'avoit parcouru celui de Molinos, que longtemps après avoir écrit les siens (1). Toutefois, il est certain que sa doctrine étoit au fond celle de Malaval et de quelques autres quiétistes, avec lesquels elle avoit pu avoir des rapports, soit en France, soit en Italie, où elle fit un assez long séjour, à l'époque où les erreurs de Molinos commençoient à se répandre (2). — 14. Quiétisme moins grossier de madame Guyon.

¶ Cette doctrine étoit présentée, dans les écrits de madame Guyon, sous une forme si séduisante, qu'elle fit d'abord illusion, pendant quelque temps,

(1) Voyez la *Déclaration de madame Guyon*, du 1er juillet 1695, dans la *Correspondance de Fénelon*, t. VII, p. 189, note. (ÉDIT.)

(2) La doctrine de madame Guyon avoit aussi beaucoup de rapport avec celle du P. Jean Falconi, religieux de l'ordre de la Merci, auteur d'une *Lettre sur la contemplation*, composée en espagnol, et publiée pour la première fois à Madrid, en 1657. Cette lettre fut traduite en italien, et publiée à Rome en 1676. Vers le même temps, on en publia à Paris une traduction françoise, qui fut reproduite, en forme d'*appendice*, à la suite de l'ouvrage de madame Guyon, *Moyen court et facile*, etc. (ÉDIT.)

aux plus habiles théologiens. Bossuet lui-même, au témoignage de plusieurs auteurs contemporains, à la première lecture qu'il fit des écrits de madame Guyon, les trouva remplis *d'une lumière et d'une onction extraordinaires* (1). Ce ne fut qu'après un examen plus approfondi, qu'il reconnut leur venin, et la conformité qu'ils avoient, sur plusieurs points, avec la doctrine de Molinos. Les principales erreurs qu'il y remarqua peuvent se rapporter aux quatre suivantes :

1° La perfection de l'homme, même dès cette vie, consiste dans un acte continuel de contemplation et d'amour, qui renferme en lui seul tous les actes de la religion, et qui, une fois produit, subsiste toujours, à moins qu'on ne le révoque expressément. Ce principe, souvent supposé ou expliqué dans les écrits de madame Guyon, est énoncé en termes formels, dans une lettre imprimée à la suite de son ouvrage intitulé : *Moyen court et très-facile de faire oraison.* « Je voudrois, dit le P. Falconi, auteur de « cette lettre, que tous vos jours, tous vos mois, « toutes vos années, et votre vie tout entière, fût « employée dans un *acte continuel de contempla-* « *tion*, avec une foi la plus simple, et un amour le

(1) *Hist. de Fénelon*, par Ramsay, p. 25. — *Avertissement des Œuvres spirituelles de Fénelon*. (Édit. in-12 de 1740, p. XCVII.) On sait que cet *Avertissement* est du marquis de Fénelon.

« plus pur qu'il seroit possible... En cette disposi-
« tion, quand vous vous mettrez en prière, il ne
« sera pas toujours nécessaire de vous donner à Dieu
« de nouveau, puisque vous l'avez déjà fait; car,
« comme si vous donniez un diamant à votre amie,
« après l'avoir mis entre ses mains, il ne faudroit
« plus lui dire et lui répéter tous les jours que vous
« lui donnez cette bague, que vous lui en faites un
« présent; il ne faudroit que la laisser entre ses
« mains, sans la reprendre;... ainsi, quand une fois
« vous vous êtes absolument mise entre les mains
« de Notre-Seigneur, par un amoureux abandon,
« vous n'avez qu'à demeurer là (1). »

2° Il suit de ce principe, et la nouvelle mystique paroît en conclure, qu'une âme arrivée à la perfection, n'est plus obligée aux actes explicites, distingués de la charité; qu'elle doit supprimer généralement et sans exception tous les actes de sa propre industrie, comme contraires au parfait repos en Dieu. « Il faut, dit-elle, seconder le dessein de Dieu, qui « est de *dépouiller l'âme de ses propres opéra-* « *tions*, pour substituer les siennes en leur place. « Laissez-le donc faire, et ne vous liez à rien par « vous-même; quelque bon qu'il paroisse, il n'est « pas tel alors pour vous, s'il vous détourne de ce « que Dieu veut de vous... Il faut que tout ce qui

(1) *Lettre de Falconi*, à la suite du *Moyen court*, etc. p. 157, etc.

« est de l'homme et de sa propre industrie, pour « noble et relevé qu'il puisse être; il faut, dis-je, *que « tout cela meure* (1). »

3° Dans ce même état de perfection, l'âme doit être indifférente à toutes choses, pour le corps et pour l'âme, pour les biens temporels et éternels. « Pour la pratique de l'abandon, elle doit être de « perdre sans cesse toute volonté propre dans la « volonté de Dieu; renoncer à toutes les incli- « nations particulières, quelque bonnes qu'elles « paroissent, sitôt qu'on les sent naître, pour se « mettre dans l'indifférence; et ne vouloir que « ce que Dieu a voulu dès son éternité; être indif- « férent à toutes choses, soit pour le corps, soit « pour l'âme, *pour les biens temporels et éter- « nels;* laisser le passé dans l'oubli, l'avenir à la « Providence, et donner le présent à Dieu (2). »

4° Dans l'état de la contemplation parfaite, l'âme doit rejeter toutes les idées distinctes, et par conséquent la pensée même des attributs de Dieu et des mystères de Jésus-Christ. « Dès que l'âme commence « à recouler à son Dieu, comme un fleuve dans son « origine, elle doit être toute perdue et abîmée en « lui; il faut même alors qu'elle perde la vue aper- « çue de Dieu, et toute connoissance distincte, pour « petite qu'elle soit..... Alors, une âme, sans avoir

(1) *Moyen court*, etc. n. 17 et 24, p. 68 et 122.

(2) *Ibid.* n. 6, p. 28.

« pensé à aucun état de Jésus-Christ, depuis les « dix et vingt ans, conserve toute la force de cette « pensée imprimée en elle-même par état (1). »

15. Différence entre le quiétisme de Molinos et celui de madame Guyon.

¶ On voit assez, par cet exposé, la différence essentielle qui existe entre le quiétisme grossier de Molinos et le quiétisme mitigé de madame Guyon. La doctrine de Molinos fait consister la perfection de l'homme, en cette vie, dans *un acte continuel de contemplation et d'amour*, qui dispense l'âme de tous les actes des vertus distinguées de la charité, et la réduit à un état d'inaction absolue, même dans le temps des plus affreuses tentations. Madame Guyon admet, il est vrai, le principe fondamental de Molinos, c'est-à-dire, *l'acte continuel de contemplation et d'amour*, qui renferme à lui seul tous les actes des vertus distinctes; mais elle rejette avec horreur les conséquences que Molinos tire de ce faux principe, contre la résistance positive aux tentations. On verra même bientôt, que, malgré l'inexactitude de son langage, ses sentiments intérieurs, aussi bien que sa conduite personnelle, ont toujours été irréprochables, au jugement même des prélats qui s'élevèrent avec plus de sévérité contre ses écrits.

(1) *Interprét. sur les Cant.* ch. 6, n. 4, p. 143 et 144. — Manuscrit de madame Guyon : intitulé *Les Torrents*, cité par l'évêque de Chartres dans son *Ordonnance* du 21 novembre 1695, contre les écrits de madame Guyon, dont nous parlerons plus bas, n° 43. (Édit.)

Nous croyons que ce court exposé des erreurs du quiétisme suffit pour introduire le lecteur dans l'étude des questions agitées sur ce sujet, entre Bossuet et Fénelon (1). Nous devons maintenant rapporter à quelle occasion s'éleva cette controverse, et par quel malheureux concours de circonstances les prélats les plus recommandables de l'Église de France, et les personnages les plus vertueux de la cour de Louis XIV, se trouvèrent mêlés à ces affligeantes discussions.

16. Histoire de madame Guyon; ses rapports avec le P. Lacombe.

Jeanne-Marie Bouvières de la Mothe, connue sous le nom de madame Guyon, étoit née à Montargis, le 13 avril 1648, d'une famille considérée dans cette ville. Elle fut mariée, à seize ans, au fils du célèbre Guyon, qui devoit sa noblesse et sa for-

(1) Pour suppléer à la brièveté avec laquelle les erreurs du quiétisme étoient exposées dans son *Histoire*, le cardinal de Bausset avoit inséré, parmi les *Pièces justificatives* de ce livre (n. II et III), la *Lettre du cardinal Caraccioli au pape Innocent XI*, du 30 janvier 1682, et celle du *P. Bourdaloue à madame de Maintenon*, du 10 juillet 1694. Les détails que nous avons ajoutés, sur ce point, au texte du cardinal de Bausset nous ont engagé à supprimer ces deux numéros des *Pièces justificatives*.

Nous remarquerons encore, que, dans la troisième édition de cette *Histoire*, l'exposition des erreurs de Molinos et de madame Guyon, étoit immédiatement suivie de l'exposition de celles du livre des *Maximes*. Nous avons cru devoir renvoyer cet exposé un peu plus bas, où il sera naturellement amené par la suite des faits. (Ci-après, t. II, liv. III, n. 15.) (Édit.)

tune à la belle entreprise du canal de Briare. Elle n'avoit que vingt-huit ans, lorsqu'elle perdit son mari (1), qui lui laissa trois enfants en bas âge. Elle avoit montré de bonne heure un penchant décidé pour toutes les œuvres de charité, et un goût extrême pour une dévotion tendre et affectueuse. Un voyage qu'elle fit à Paris, en 1680, la mit à portée de voir M. d'Aranthon, évêque de Genève, que les affaires de son diocèse y avoient conduit. Ce prélat, qui jouissoit de la plus haute réputation de vertu, fut touché de la piété et du détachement du monde, qui se faisoient remarquer dans la conduite et dans tous les sentiments de madame Guyon. Il lui proposa de se retirer dans son diocèse avec de nouvelles catholiques, qui alloient établir une communauté à Gex, pour la conversion des filles protestantes. Une résolution aussi extraordinaire dans une mère de famille, dont les enfants étoient encore très-jeunes, auroit eu besoin d'être justifiée, aux yeux du public, par une vie entièrement consacrée à la retraite et aux bonnes œuvres. ‖ Divers incidents, dont nous aurons bientôt occasion de parler, ne permirent pas à madame Guyon de jouir de cette heureuse obscurité, qui eût été plus favorable à sa tranquillité, et peut-être à sa réputation. ‖

Elle arriva à Gex en 1681. Ce fut dans cette

(1) Il mourut le 21 juillet 1676.

ville qu'elle revit le P. Lacombe, Barnabite. Elle avoit déjà eu occasion de le voir à Paris, dans un voyage qu'elle y avoit fait dix ans auparavant ; elle s'étoit sentie dès lors attirée vers lui, et elle avoit cru reconnoître dans cette disposition une vue particulière de la Providence ; c'étoit même ce qui l'avoit portée à le consulter par lettres, dans deux ou trois circonstances. A son arrivée à Gex, ce religieux lui fut présenté et recommandé par l'évêque de Genève lui-même, qui l'établit supérieur de la nouvelle communauté.

C'est à cette époque que remontent les rapports plus suivis de madame Guyon avec le P. Lacombe. L'imagination trop vive et trop exaltée de madame Guyon auroit eu besoin d'être tempérée par un esprit plus calme et plus réglé que celui du P. Lacombe ; et malheureusement le caractère de ce religieux le rendoit peu propre à exercer un ministère si utile. Il étoit lui-même disposé aux illusions d'une imagination désordonnée ; et cette conformité d'inclination et de goût entretint madame Guyon dans l'idée qu'elle étoit appelée à exercer dans l'Église un ministère extraordinaire. Toute la suite de sa vie montre qu'elle a été constamment dominée par le désir de former autour d'elle une espèce d'association, destinée à répandre les idées de perfection qu'elle s'étoit formées.

Les parents de madame Guyon virent avec peine

qu'elle avoit adopté un genre de vie qui ne lui permettoit plus de remplir par elle-même ses devoirs de mère de famille. Mais, en blâmant sa résolution, ils rendirent justice à son désintéressement; elle leur abandonna la garde noble de ses enfants, qui la faisait jouir de plus de 40,000 livres de rente, et ne se réserva qu'un revenu assez modique.

‖ Cependant l'évêque de Genève, qui avoit d'abord accueilli avec tant d'empressement et de bienveillance madame Guyon et le P. Lacombe, parut concevoir quelque méfiance de l'attrait qu'ils marquoient pour un genre de dévotion qui pouvoit conduire à des illusions dangereuses. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il retira sa confiance et ses pouvoirs au P. Lacombe; et que, tout en conservant une grande estime pour madame Guyon, il lui reprochoit dès lors de « vouloir rendre son esprit universel, et de vouloir l'introduire dans tous les monastères (du diocèse de Genève), au préjudice de l'esprit de leurs instituts ‖ (1). »

Il paroît aussi que la communauté de Gex auroit désiré que madame Guyon disposât, en faveur de cet établissement, du peu de fortune qui lui restoit; qu'elle s'y refusa; et qu'il en résulta un mécontentement mutuel, qui détermina madame Guyon à s'éloigner (2).

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 148, note 1.

(2) Voyez, à l'appui de ce fait, la 2e *Lettre de La Bletterie*,

17. Ses voyages.

Cette séparation un peu brusque commença à lui faire des ennemis. La meilleure manière d'expliquer ou de justifier sa conduite, eût été sans doute de choisir un autre asile, où elle auroit pu suivre, selon les règles communes et sous l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, son attrait pour les bonnes œuvres, et pour une vie chrétienne et retirée.

Le parti qu'elle prit étoit plus propre à entretenir qu'à dissiper les préventions qui s'élevoient déjà contre elle. Elle suivit le père Lacombe à Thonon, dans le Chablais ; elle se logea, à la vérité, dans un couvent d'Ursulines ; mais elle y voyoit habituellement ce religieux, qui étoit devenu son disciple, bien plus que son directeur. De là elle se rendit à Grenoble, où elle forma des réunions de piété, et répandit ses maximes de spiritualité, qui lui firent, en cette ville comme ailleurs, des ennemis et des partisans. Elle parut même troubler un moment, par ses nouvelles maximes, la paix et le silence des déserts de la grande Chartreuse (1).

Elle alla ensuite rejoindre le père Lacombe à Verceil, où ce religieux étoit venu prêcher. Mais on doit dire en même temps, qu'elle avoit cédé aux vives instances de l'évêque de cette ville, prélat d'une grande vertu, qui avoit des vues sur elle pour

au sujet de la RELATION DU QUIÉTISME de l'abbé Phélipeaux. (*Corresp. de Fénelon*, t. XI, p. 108.) (ÉDIT.)

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 108.

quelques œuvres de piété, et dont elle emporta l'estime, lorsque sa mauvaise santé l'obligea de quitter Verceil.

Madame Guyon avoit déjà demeuré à Turin, où elle avoit été aussi attirée par quelques personnes distinguées, qui lui proposoient de pieux établissements; et elle y avoit laissé une réputation honorable, par ses liaisons avec les personnes les plus respectables, et surtout avec la sœur du premier ministre du duc de Savoie, chez laquelle elle logeoit.

En revenant d'Italie, elle repassa par Grenoble, où elle se flattoit d'avoir laissé des disciples zélés. Mais le cardinal Le Camus, évêque de cette ville, étoit déjà un peu prévenu contre elle; il étoit blessé de quelques singularités qu'il avoit remarquées dans sa doctrine, et il l'obligea honnêtement de quitter Grenoble.

Elle revint donc à Paris en 1686 (1), après cinq ans de voyages, entrepris, il est vrai, par des motifs de zèle, mais qui ont donné lieu à ses ennemis de

(1) Nous déterminons cette date, d'après le témoignage positif du marquis de Fénelon, dans l'*Avertissement* des *Lettres spirituelles* (édit. de 1740, p. LXXXIV), et dans la *Vie de Fénelon*, publiée à la Haye en 1747 (p. 18). Cette date est confirmée par deux lettres du cardinal Le Camus, du 28 janvier 1687, qui supposent que madame Guyon étoit déjà depuis quelque temps de retour à Paris. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 3 et 4.) (ÉDIT.)

hasarder les reproches les plus graves contre ses opinions et même contre ses mœurs, et à ses amis beaucoup de peines et de soins pour justifier une conduite aussi extraordinaire pendant ces premières années.

18. Ses principaux ouvrages.

Ce fut pendant ces voyages qu'elle composa deux ouvrages, qui ont fourni des motifs plus légitimes de censure. L'un est intitulé : *Moyen court et très-facile de faire oraison ;* et l'autre, *Le Cantique des Cantiques, interprété selon le sens mystique.* Ses amis lui rendirent le funeste service de faire imprimer le premier à Grenoble, en 1685 (in-24), et le second à Lyon, en 1688 (in-8°). ‖ Vers le même temps, on vit paroître à Verceil l'ouvrage latin du P. Lacombe, *Analyse de l'Oraison mentale* (in-12), dont la doctrine étoit au fond celle de madame Guyon ; et elle leur attira bientôt, à l'un et à l'autre, les mêmes persécutions. ‖ Ces ouvrages parurent, à la vérité, munis de quelques approbations respectables (1) ; mais ces sortes d'approbations ne forment

(1) Le *Moyen court* et *Le Cantique des Cantiques* parurent avec l'approbation de deux docteurs, dont l'un étoit l'abbé Terrasson, syndic général du clergé de Lyon, et lieutenant de l'officialité diocésaine et métropolitaine de cette ville. Ces approbations, et surtout celle de l'abbé Terrasson, étoient conçues dans les termes les plus honorables. L'ouvrage du P. Lacombe parut avec l'autorisation de l'évêque et de l'inquisiteur de Verceil, d'après l'examen et l'approbation de plusieurs consulteurs du Saint-Office. (ÉDIT.)

jamais une autorité suffisante contre un examen plus sévère, lorsque des maximes ou des expressions indiscrètes peuvent conduire à des interprétations ou à des conséquences dangereuses.

A peine madame Guyon fut-elle de retour à Paris, qu'on écrivit contre elle et contre le P. Lacombe, des lettres de presque tous les lieux qu'elle avoit parcourus. M. de Harlay gouvernoit alors le diocèse de Paris. Quels que soient les reproches qu'on ait pu faire à ce prélat, il avoit au moins la sagesse et le mérite d'apporter un soin extrême à combattre toutes les nouveautés qui pouvoient troubler la paix de l'Église et l'ordre public. La condamnation récente que le pape Innocent XI venoit de prononcer contre les ouvrages et la personne de Molinos, l'abus criminel que ce prétendu mystique avoit fait des principes d'une fausse spiritualité, justifioient le zèle de l'archevêque de Paris. On n'ignoroit pas que cette doctrine avoit trouvé des partisans secrets en France même; et on ne pouvoit apporter trop de vigilance, pour en arrêter ou pour en prévenir les progrès. 19.

Son arrestation et celle du P. Lacombe. 1687.

Les dénonciations qu'on porta à M. de Harlay contre madame Guyon et le P. Lacombe, lui parurent exiger, de sa part, des mesures de précaution et de sévérité; il crut trouver quelque conformité entre leur doctrine et celle de Molinos;

en conséquence, il demanda et obtint un ordre du Roi, pour s'assurer de leurs personnes.

Le P. Lacombe fut arrêté au mois d'octobre 1687, détenu d'abord à la maison des Pères de la Doctrine chrétienne, et enfermé ensuite à la Bastille. L'official de Paris lui fit subir plusieurs interrogatoires; et comme il continuoit à marquer un attachement opiniâtre à la doctrine de son livre, on le transféra dans l'île d'Oleron, ensuite au château de Lourdes dans les Pyrénées, où nous le retrouverons en 1698.

Madame Guyon fut arrêtée au mois de janvier 1688, et conduite au monastère de la Visitation de Sainte-Marie, de la rue Saint-Antoine. Elle y subit aussi plusieurs interrogatoires, en présence de l'official et de son vice-gérent. Les pièces de cette procédure n'ont jamais été connues; mais il est bien évident, que cette instruction juridique n'avoit fourni aucune preuve des accusations si graves qu'on avoit intentées contre les mœurs de madame Guyon. Il eût été bien facile à M. de Harlay, de fermer la bouche aux amis de cette dame et aux personnes vertueuses qui agirent dans la suite en sa faveur, si la procédure avoit laissé le plus léger nuage sur des accusations d'une nature aussi délicate. Le seul doute auroit suffi pour rendre madame de Maintenon inaccessible à tout intérêt pour une femme

qui auroit cherché à couvrir ses désordres du masque de la religion.

On doit encore observer, que, partout où madame Guyon arrivoit, chargée de préventions qui auroient dû éloigner d'elle toutes les personnes sages et solidement vertueuses, elle parvenoit bientôt à dissiper tous les nuages par la simplicité de ses mœurs, à toucher tous les cœurs par le spectacle de l'innocence opprimée, et à inspirer aux personnes les plus prévenues contre elle, un intérêt et un zèle qui les transformoient en ses disciples.

20. Elle est recommandée à madame de Maintenon par des personnes en crédit.

Pendant la détention de madame Guyon au monastère de la Visitation, madame de Miramion, alors si connue par son activité pour toutes sortes de bonnes œuvres (1), eut occasion d'entendre parler d'elle aux religieuses de ce monastère; elles ne cessoient de lui vanter sa piété, sa douceur, sa résignation, l'onction de ses discours, et l'attrait qu'elle leur inspiroit pour les choses spirituelles. Madame de Miramion voulut la connoître; et elle fut aussi édifiée de ce qu'elle vit et de ce qu'elle entendit, que de tout ce qu'elle avoit entendu dire. Blessée d'une injustice qui lui paroissoit un scandale pour la religion, elle réclama le crédit de

(1) Voyez le *Dictionn. histor.* de Feller, art. *Miramion.* — *Essai historique sur l'influence de la religion en France au dix-septième siècle* (par M. Picot), t. II, p. 71, 86, 302, etc. (ÉDIT.)

madame de Maintenon, protectrice généreuse de tous les malheureux, et toujours disposée à accueillir les personnes de son sexe, qui annonçoient le goût de la vertu. Madame de Miramion jouissoit d'une considération, qui étoit la récompense d'une vie toute consacrée aux bonnes œuvres; un témoignage comme le sien étoit fait pour inspirer une juste confiance à madame de Maintenon, qui avoit déjà entendu parler avec éloge de madame Guyon à deux autres personnes, dont le suffrage, réuni à celui de madame de Miramion, ne pouvoit manquer de faire impression sur elle.

Madame Guyon avoit à Saint-Cyr une parente que madame de Maintenon affectionnoit beaucoup, et qu'elle désiroit vivement d'attacher à cette maison. Madame de la Maisonfort, née d'une famille ancienne et pauvre de Berry, et chanoinesse de Poussay en Lorraine, avoit été attirée à Saint-Cyr, dans le temps où l'on n'y étoit point assujetti à des vœux absolus. Elle avoit beaucoup d'esprit, de vertu; une imagination aimable et brillante n'excluoit point en elle les qualités nécessaires pour le gouvernement. Madame de Maintenon se plaisoit à voir en madame de la Maisonfort, celle qui devoit un jour la remplacer, pour entretenir à Saint-Cyr l'esprit et l'ordre qu'elle vouloit y établir. Ce fut peut-être, de toutes les dames de Saint-Cyr, celle qui inspira d'abord l'attrait le plus vif à madame

de Maintenon. On voit par les lettres qui nous restent, et qui remontent à cette époque de leur liaison, avec quel abandon elle aimoit à répandre tous ses sentiments dans un cœur capable de les recevoir et de les partager. Ses lettres à madame de la Maisonfort respirent une délicatesse, un goût et une confiance, qui ne se retrouvent jamais qu'avec un mélange de contrainte, dans ses autres correspondances. Il étoit naturel que madame de la Maisonfort s'intéressât pour sa parente souffrante et persécutée.

La duchesse de Béthune, née Fouquet, l'amie la plus zélée de madame Guyon, et la cause indirecte de tous les malheurs de Fénelon, voyoit souvent madame de Maintenon à l'hôtel de Beauvilliers; car la piété avoit formé la liaison la plus intime entre les filles de Colbert et la fille de Fouquet. Elles n'avoient point hérité de la haine et des longues inimitiés de leurs pères; et la cour étonnée admiroit ce miracle de la religion et de la vertu. La duchesse de Béthune étoit liée depuis longtemps avec madame Guyon. Enveloppée dans la disgrâce du surintendant Fouquet, son père, elle avoit connu bien jeune le malheur, et suivi dans l'exil sa respectable aïeule (1). L'une et l'autre avoient ensuite obtenu la permission de se rapprocher de

(1) Marie de Maupeou, mère du surintendant Fouquet.

Paris ; elle s'étoient fixées à Montargis. La duchesse de Béthune avoit logé longtemps chez le père de madame Guyon ; c'est là qu'elle avoit contracté pour elle une amitié et une estime, que les contradictions et les événements ne firent que fortifier. Aussitôt qu'elle apprit que son amie étoit enfermée au monastère de la Visitation, elle chercha les moyens d'adoucir et d'abréger sa captivité. Sa propre expérience lui avoit appris qu'on peut être persécutée et innocente. Elle en parloit souvent, chez madame de Beauvilliers, à madame de Maintenon. Malgré son penchant naturel à obliger, madame de Maintenon se faisoit une peine d'intervenir dans une affaire, où elle supposoit que des raisons indispensables avoient pu seules forcer le supérieur ecclésiastique à faire agir l'autorité ; mais les témoignages uniformes de trois personnes aussi recommandables que madame de Miramion, la duchesse de Béthune et madame de la Maisonfort, triomphèrent de ses scrupules. On voit, par une de ses lettres, qu'elle éprouva d'abord quelques difficultés de la part du Roi.

21. Son élargissement ; ses premiers rapports avec Fénelon. 1688.

M. de Harlay n'avoit rien aperçu, dans la procédure de son official, qui pût inculper les mœurs de madame Guyon (1); et comme elle protestoit

(1) *Mémoire de M. Pirot, sur l'origine de l'affaire du quiétisme.* (Manuscrit.)

toujours qu'elle n'étoit point attachée à ses écrits, qu'elle étoit prête à y renoncer, et même à les brûler, aussitôt qu'on les jugeroit condamnables; le prélat se flatta qu'une captivité de huit mois la rendroit désormais plus circonspecte. Mais il exigea d'elle une soumission conforme à ses déclarations; et elle recouvra sa liberté.

A cette époque, Fénelon ne connoissoit point encore madame Guyon. A la vérité, il en avoit souvent entendu parler à la duchesse de Béthune, qu'il rencontroit habituellement chez madame de Beauvilliers; mais le genre de vie singulier de madame Guyon, le parti qu'elle avoit pris de s'éloigner de ses enfants, pour aller exercer une espèce d'apostolat dans des provinces éloignées, sa juste méfiance des dons extraordinaires que la duchesse de Béthune lui supposoit, les préjugés mêmes qu'il avoit eus jusqu'alors contre la théologie mystique (1), l'avoient plutôt indisposé contre madame Guyon, que prévenu en sa faveur. Cependant, à son retour des missions du Poitou, passant par Montargis, il voulut prendre lui-même des informations parmi les personnes qui avoient été témoins de sa conduite, pendant les premières années de sa jeunesse et de son mariage. Il fut touché des témoignages

(1) *Lettre de Fénelon à l'abbé de Chanterac*, du 30 octobre 1698. (*Corresp.* t. IX, p. 579.)

unanimes qu'il entendit rendre à sa piété et à sa charité. Une opinion si peu suspecte, et si contraire à celle qu'il s'étoit formée, changea ses premières impressions en une disposition beaucoup plus favorable.

Aussitôt que madame Guyon fut rendue à la liberté, la reconnoissance la conduisit aux pieds de madame de Maintenon; elle lui fut présentée par la duchesse de Béthune, qui l'introduisit en même temps dans la société de madame de Beauvilliers. C'est là que Fénelon la vit fréquemment, lorsqu'il fut devenu précepteur du duc de Bourgogne; et c'est là que madame Guyon obtint cet ascendant si extraordinaire sur des personnes d'un esprit et d'un mérite si supérieur.

22. Son ascendant sur plusieurs personnages distingués.

On ne peut en effet contester, que tous les amis qu'elle se fit dans cette société, ne fussent des hommes très-distingués : il suffiroit de nommer Fénelon. L'esprit de parti a pu refuser au duc de Beauvilliers un génie très-élevé, parce que son extrême modestie et sa réserve naturelle lui commandoient une circonspection habituelle. Mais le duc de Saint-Simon, qu'on n'accusera jamais de prodiguer la louange, et qui avoit vécu intimement avec le duc de Beauvilliers, lui accorde *de l'esprit, et beaucoup d'esprit* (1).

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XXI, p. 67; édit. in-12.

Le duc de Chevreuse, qui devint l'ami le plus actif et le plus zélé de madame Guyon, réunissoit, de l'aveu général, beaucoup d'esprit à des connoissances très-variées et très-étendues. Le nom du duc de Chevreuse reviendra souvent dans la suite de la vie de Fénelon; et leur correspondance nous fournira beaucoup de faits intéressants.

Si l'on résistoit au préjugé que doivent former en faveur de madame Guyon, l'estime et la confiance que lui marquèrent des hommes tels que Fénelon, le duc de Beauvilliers et le duc de Chevreuse; si on les suppose aveuglés par une malheureuse illusion, on ne peut accuser de la même prévention madame de Maintenon, qui lui fut dans la suite aussi opposée, qu'elle lui avoit d'abord été favorable. Une imagination naturellement froide et une raison sévère la préservoient de tout engouement. Il falloit au moins que madame Guyon eût dans son langage, dans son commerce et dans ses manières, quelque chose d'assez attachant, et même d'assez entraînant, pour surprendre l'estime et l'intérêt d'une personne qui avoit autant de pénétration que madame de Maintenon. On doit ajouter que son caractère la portoit à la méfiance; et que l'expérience de la flatterie et de la fausseté dont elle étoit sans cesse environnée, la tenoit toujours en garde contre ses propres penchants.

¶ Au reste, l'ascendant extraordinaire que ma-

dame Guyon obtint alors sur tant de personnes distinguées, s'explique naturellement par l'idée que les auteurs du temps s'accordent à donner de son esprit et de sa haute piété. « Tous ceux qui l'ont « connue, dit le P. d'Avrigny, avouent qu'il est dif- « ficile d'avoir plus d'esprit, et que personne ne « parloit mieux des choses de Dieu. Ce fut par là « qu'elle surprit l'estime des plus gens de bien et « des plus éclairés, dont quelques-uns eurent bien « de la peine à revenir de leurs préventions. Ils la « mettoient au nombre de ces mystiques, qui, por- « tant le mystère de la foi dans une conscience pure, « ont plus péché dans les termes que dans la chose ; « véritablement aussi savants dans les voies inté- « rieures, qu'incapables d'en instruire les autres « avec l'exactitude et la précision que demande la « théologie (1). »

Cependant madame de Maintenon désira elle-même de voir et de connoître une femme dont elle entendoit vanter le mérite à tant de personnes qu'elle aimoit et qu'elle estimoit. Lorsqu'elle l'eut vue et entendue, elle désira de la voir encore plus souvent. Une pareille disposition indique assez, que les bruits injurieux qu'on avoit répandus contre

(1) *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny, octobre 1691. — *Lettres de La Bletterie*, dans le tome XI de la *Corresp. de Fénelon*. (Voyez surtout la 3e lettre.) (Édit.)

madame Guyon, n'avoient laissé aucune impression dans l'esprit de madame de Maintenon.

La duchesse de Béthune attiroit souvent madame Guyon dans sa maison de Beynes, près de Versailles; et c'est de Beynes qu'elle venoit souvent à la cour, pour y voir le duc et la duchesse de Beauvilliers. Les premiers entretiens se changèrent bientôt en des conférences pieuses, où madame Guyon exposoit sa doctrine sous les formes les plus séduisantes, et sous les couleurs les plus propres à la faire goûter par des âmes pures et religieuses. Fénelon, malgré les préjugés qu'il avoit eus jusqu'alors contre la théologie mystique (1), crut voir, dans les maximes et le langage de madame Guyon, les sentiments et les expressions d'une âme enflammée de l'amour divin. ‖ Il crut qu'on ne devoit pas soumettre aux règles d'une critique vulgaire, ou aux caprices d'un goût profane, des expressions exagérées, des comparaisons singulières, des vœux trop passionnés, que la foi publique de l'Église réduit naturellement à leur juste valeur. Il se justifioit à lui-même son estime pour madame Guyon, par les explications particulières qu'il lui avoit demandées, sur ce que sa doctrine pouvoit offrir d'obscur ou d'excessif; et il croyoit reconnoître, dans ses réponses, toute la candeur d'une âme vive-

(1) Voyez ci-dessus, p. 343.

ment éprise de l'amour de la perfection, et toute la simplicité d'un esprit sincèrement soumis à l'autorité des supérieurs.

23. Madame de Maintenon l'attire à Saint-Cyr.

Madame de Maintenon assista à quelques-unes de ces conférences, et elle en fut édifiée. Elle forma donc le dessein de faire jouir Saint-Cyr des instructions d'une femme qui avoit le don d'inspirer le désir de la perfection à tous ceux qui l'entendoient. Elle fut entretenue dans cette pensée, non-seulement par Fénelon, mais encore par les vives instances de madame de Brinon, alors supérieure de Saint-Cyr. Madame de la Maisonfort, dont nous avons déjà parlé, réunit ses sollicitations à celles de madame de Brinon. Un goût extrême de spiritualité avoit rendu madame de la Maisonfort la disciple la plus affectionnée de Fénelon (1); et cette conformité d'opinions, jointe aux liens de parenté qui l'unissoient à madame Guyon, lui faisoit souhaiter passionnément d'entendre de sa bouche ces maximes si pures de charité, de perfection, d'abnégation de soi-même, pour lesquelles elle se sentoit tant d'attrait.

C'est ainsi que madame Guyon arriva à Saint-Cyr, précédée de toute la célébrité et de toute la considération qu'elle avoit obtenues à Versailles.

(1) C'étoit d'elle que madame de Maintenon écrivoit : *La chanoinesse est plus dévote, plus abstraite, plus aimable et plus étourdie que jamais.*

Madame de Maintenon lui permit même d'y faire de temps en temps de courts séjours. Pour mieux établir sa doctrine, madame Guyon confia à madame de la Maisonfort et à celles des religieuses qui marquoient le même goût, quelques-uns de ses écrits, où elle avoit développé toutes les parties de son système. L'appui de madame de Maintenon, la confiance des hommes les plus vertueux de la cour, l'enthousiasme qu'elle avoit inspiré à Saint-Cyr, confirmèrent sans doute madame Guyon dans la persuasion où elle paroissoit être depuis long-temps, qu'elle étoit appelée à une mission extraordinaire (1); mais si elle se laissa séduire par une pareille illusion, elle eut tout lieu de s'en repentir dans la suite.

Madame de Maintenon avoit été touchée du goût de vertu et de piété qu'elle avoit observé en madame Guyon; mais son excellent esprit l'avoit défendue de cette espèce d'enthousiasme qui avoit gagné toute la société de Beauvilliers. La faveur qu'elle lui avoit accordée, étoit plutôt l'effet de sa confiance et de son estime pour Fénelon, et pour les autres amis de madame Guyon, qu'un goût bien décidé pour sa personne et sa doctrine. Elle n'apercevoit pas sans doute, dans ses opinions, toutes les erreurs qu'elle y découvrit dans la suite; mais on

(1) Voyez ci-dessus, p. 332, etc.

voit par quelques-unes de ses lettres, avant même qu'elle se fût déclarée contre madame Guyon, et dans un temps où elle lui accordoit encore de l'intérêt et de l'estime, qu'elle ressentoit déjà une méfiance intérieure sur la singularité de ses maximes, dont la nouveauté l'étonnoit avec raison. Elle écrivoit à madame de Saint-Géran, le 12 mai 1694 : « J'ai eu pendant deux mois une *Explication du* « *Cantique des Cantiques*. Il y a des endroits ob- « scurs ; il y en a d'édifiants ; il y en a que je n'ap- « prouve en aucune manière. L'abbé de Fénelon « m'avoit dit que le *Moyen court* contenoit les « mystères de la plus sublime dévotion, à quelques « petites expressions près, qui se trouvent dans les « écrits des mystiques. J'en lus un morceau au « Roi, qui me dit que c'étoient des rêveries ; il n'est « pas encore assez avancé dans la piété, pour goûter « cette perfection (1). »

24. Caractère de M. Godet des Marais, évêque de Chartres.

L'abbé Godet des Marais, directeur de madame de Maintenon, étoit devenu évêque de Chartres en 1690, après la mort de M. de Villeroy. Il l'avoit prémunie de bonne heure contre les dangers de cette nouvelle spiritualité qu'on prétendoit introduire, avec des caractères et des circonstances extraordinaires. Ce prélat eut tant d'influence dans l'affaire du quiétisme, qu'il est intéressant de le faire con-

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, p. 320.

noître. Le duc de Saint-Simon, qui considère toujours les personnages dont il parle, sous les vues d'intrigues et d'ambition qu'il leur suppose, nous en a laissé un portrait ressemblant à beaucoup d'égards, et peu exact sous d'autres. Il sera facile de rectifier ce qu'il peut offrir de défectueux, si l'on sépare ce que la disposition habituelle de l'auteur, et les pensées toujours un peu profanes d'un homme du monde, ont pu prêter au caractère d'un évêque entièrement étranger au monde et à l'ambition. « Ce prélat, dit le duc de Saint-Simon (1), étoit fort « savant, et surtout profond théologien. Il joignoit « à cela beaucoup d'esprit, de la fermeté, même « des grâces; et ce qui étoit le plus surprenant dans « un homme qui avoit été concentré dans son mé- « tier, il étoit tel pour la cour et pour le monde, « que les plus fins courtisans auroient eu de la peine « à le suivre, et auroient eu à profiter de ses leçons. « Mais c'étoit en lui un talent enfoui pour les au- « tres, parce qu'il ne s'en servoit jamais sans un « vrai besoin. Son désintéressement, sa piété, sa « rare probité, étoient son seul lustre; et madame de « Maintenon, au point où il en étoit, suppléoit à « tout... Il tenoit à elle par les liens les plus in- « times; il étoit évêque de Saint-Cyr, en sa qualité « d'évêque de Chartres; il en étoit le directeur

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 135, etc. édit. in-12.

« unique ; il étoit, de plus, celui de madame de « Maintenon. Ses mœurs, sa doctrine, ses devoirs « épiscopaux, tout étoit irréprochable... Il ne fai- « soit à Paris que des voyages courts et rares, logeoit « au séminaire Saint-Sulpice, se montroit encore « plus rarement à la cour, voyoit madame de Main- « tenon longtemps et souvent à Saint-Cyr, et faisoit « d'ailleurs par lettre tout ce qu'il vouloit. »

Si, à l'idée que le duc de Saint-Simon vient de nous donner de l'évêque de Chartres, on ajoute les témoignages que nous trouvons dans les écrits de ses contemporains, on prendra une juste opinion de l'un des plus vertueux évêques qui aient honoré l'Église de France. Dès l'âge de quatorze ans, l'abbé Godet des Marais avoit été pourvu de l'abbaye d'Igny, dans le diocèse de Reims ; et le seul emploi qu'il se permettoit de son revenu, étoit de le distribuer aux pauvres. Il fut attiré au séminaire de Saint-Sulpice, par la réputation de M. Tronson ; il fut l'ami, le disciple, l'admirateur de ce vénérable ecclésiastique (1). ‖ Il y trouva l'abbé de Fénelon, devint son ami, et ne cessa jamais de l'aimer et de l'estimer, dans le temps même où il se crut obligé de combattre ses opinions. ‖ Il parut en Sorbonne, il y

(1) Les détails que donne ici le cardinal de Bausset sur l'évêque de Chartres, sont tirés de l'*Éloge hist.* de ce prélat, placé par l'abbé Berthier à la tête des *Lettres de piété et de direction*, adressées par le même prélat à madame de Main-

fut admiré, et ne le sut pas. Devenu supérieur du

tenon. (Bruxelles, 1755, in-12.) L'auteur de cet Éloge, parlant de la rencontre de l'abbé de Fénelon et de l'abbé Godet des Marais au séminaire de Saint-Sulpice, dit que « le premier y étudioit les mystiques, qui l'égarèrent; tandis que « le second étudioit l'Écriture sainte, qui n'égare jamais. » Nous avons cru devoir supprimer cette réflexion, que le cardinal de Bausset avoit adoptée par inadvertance, et qui renferme plusieurs suppositions manifestement fausses. Elle suppose, 1° que Fénelon, dès le temps de ses premières études ecclésiastiques, s'étoit particulièrement appliqué à l'étude des auteurs mystiques. Il est certain, au contraire, que non-seulement pendant ses premières études, mais encore longtemps après, Fénelon avoit très-peu étudié ces auteurs, et avoit même d'assez grands préjugés contre eux. (*Lettre à l'abbé de Chanterac*, du 30 octobre 1698. *Corresp. de Fénelon*, t. IX, p. 579.) L'abbé Berthier suppose, en second lieu, que Fénelon, entraîné par son goût pour les mystiques, avoit négligé dans sa jeunesse l'étude de l'Écriture sainte; ce qui est en opposition manifeste avec les détails donnés plus haut par le cardinal de Bausset lui-même. (P. 42 et 85.) Enfin l'abbé Berthier suppose encore, que l'*Écriture sainte n'égare jamais*. Cela est très-vrai, de ceux qui la lisent avec une entière subordination à l'autorité de l'Église; mais cela est évidemment faux, par rapport à ceux qui, oubliant cette subordination, substituent leur jugement privé à celui de l'Église, comme il arrive à tous les hérétiques. Sous ce rapport, la lecture de l'Écriture sainte peut aussi bien égarer que celle des auteurs mystiques; elle a même effectivement égaré un bien plus grand nombre de personnes; car il est certain que la plupart des hérésies ont pris leur source dans une mauvaise interprétation de l'Écriture. (Édit.)

séminaire des Trente-trois (1), il y connut l'abbé Gobelin, qui le fit connoître à madame de Maintenon. Il hésita longtemps à se charger de sa direction, et ne céda qu'aux avis et même à la décision de M. Tronson. Celui qui lui apporta la nouvelle de sa nomination à l'évêché de Chartres, le trouva à genoux devant un crucifix, dans une petite chambre qui n'avoit pour tous meubles qu'une chaise et une table, et pour toute tapisserie qu'une carte de la Terre sainte. L'abbé Godet des Marais fondit en pleurs, repoussa le fardeau qu'on lui imposoit, et n'accepta que par déférence pour M. Tronson. En 1693, il abandonna tous les revenus de son évêché aux pauvres de son diocèse, qui souffroient beaucoup de la disette des grains. Toute sa vaisselle d'argent consistoit en une cuiller et une fourchette; et il les vendit. Louis XIV voulut lui donner une place de conseiller d'État, et le chapeau de cardinal; il refusa l'un et l'autre. Il prêchoit souvent, ne plaisoit pas : il convertissoit. Ennemi de toutes les nouveautés, invariablement attaché à la saine doctrine, il combattit tour à tour les deux collègues les plus chers à son cœur, Fénelon et le cardinal de Noailles, sans cesser un moment de rendre justice à leurs vertus. Ses lettres à Louis XIV, aux princes, au Pape, au roi d'Espagne, étoient dignes des pre-

(1) Voyez la note 1 de la p. 305.

miers siècles de l'Église. On a imprimé, longtemps après sa mort, ses *Lettres de direction à madame de Maintenon* (1); et on admire la sagesse, la mesure, l'habileté, la profonde science du monde, avec laquelle ce prélat, qui n'avoit jamais vu le monde, et qui n'étoit jamais sorti de l'obscurité d'un séminaire, ou de la solitude de sa maison épiscopale, conduit madame de Maintenon dans tous les détails de sa singulière position.

25. Il prémunit madame de Maintenon contre la nouvelle spiritualité.

Tel étoit l'évêque de Chartres. On doit bien croire que madame de Maintenon consulta son directeur, sur l'opinion qu'elle devoit prendre des maximes de madame Guyon. ‖ L'évêque de Chartres fut d'abord étonné de voir une femme s'attribuer, sous un spécieux prétexte de zèle, une mission extraordinaire pour prêcher la perfection, et répandre les maximes de spiritualité qu'elle s'étoit formées. ‖ Mais, aussi sage que modeste, il fut arrêté quelque temps par l'estimable scrupule de condamner précipitamment une personne dont la piété étoit honorée par tout ce qu'il y avoit alors de plus vertueux à la cour, et qui avoit le suffrage de Fénelon, dont

(1) Ces lettres, publiées pour la première fois à *Bruxelles* (1755, in-12), ont été souvent réimprimées. L'abbé Berthier, éditeur de ce recueil, y a joint un *Éloge historique de l'évêque de Chartres*, sur lequel nous avons fait ailleurs quelques observations. (Ci-dessus, p. 305, note 1; p. 352, note 1.) (Édit.)

il estimoit la droiture et les talents. D'ailleurs, ses opinions personnelles, comme nous aurons lieu de l'observer dans la suite, se rapprochoient, à quelques égards, de celles qu'on lui exposoit. Avant de fixer son jugement, il voulut prendre une connoissance plus approfondie des maximes qu'on introduisoit à Saint-Cyr, et de l'usage qu'on en faisoit. Il se borna, dans le premier moment, à recommander de ne lire qu'avec précaution les ouvrages et les écrits de madame Guyon, à lui interdire l'accès habituel qu'elle avoit obtenu à Saint-Cyr, et à réprimer, dans les religieuses de cette maison, le penchant extrême qu'elles montroient pour toutes ces nouveautés.

On voit, par plusieurs lettres de madame de Maintenon, qu'elle suivit fidèlement un si sage conseil, et qu'elle conserva encore pendant quelque temps, sinon du goût, du moins de l'estime pour madame Guyon. Elle s'attacha surtout à fixer madame de la Maisonfort dans des maximes plus simples, plus sûres, et plus convenables aux personnes de son état. Elle aimoit extrêmement son esprit et sa candeur; « *elle la destinoit à être une pierre fon-* « *damentale de Saint-Cyr* (1); » mais elle redoutoit

(1) *Lettre de madame de Maintenon à madame de la Maisonfort*, du 6 février 1692. (Recueil de La Beaumelle, t. II, p. 151.)

son imagination trop active, trop délicate, et trop communicative. Elle lui mandoit : « Rendez-vous « simple à l'abbé de Fénelon et à M. de Chartres (1). « Je serai moi-même toujours soumise à l'opinion *de* « *ces deux saints*. Accoutumez-vous à vivre avec « eux; mais ne répandez point les maximes de l'abbé, « devant des gens qui ne les goûtent point. Vous « parlez sans cesse de *l'état le plus parfait;* et vous « êtes encore remplie d'imperfections. Quant à ma- « dame Guyon, vous l'avez trop prônée; *il faut* « *nous contenter de la garder pour nous*. Il ne lui « convient pas, non plus qu'à moi, qu'elle dirige « nos dames; ce seroit lui attirer une nouvelle per- « sécution. Elle a été suspecte; c'en est assez pour « qu'on ne la laisse jamais en repos. Elle m'a paru « d'une discrétion admirable; elle ne veut de com- « merce qu'avec vous; tout ce que j'ai vu d'elle m'a « édifiée, et je la verrai toujours avec plaisir: mais « il faut conduire notre maison par les règles ordi- « naires, et tout simplement. Ce sera une perfection « en vous, de n'aspirer point à être parfaite. »

Elle ajoute dans une autre lettre (2): « Mon peu « d'expérience en ces matières me révoltoit contre « M. l'abbé de Fénelon, quand il ne vouloit pas « que ces écrits fussent montrés. Cependant il avoit

(1) Recueil de La Beaumelle, t. II, p. 149.
(2) *Ibid.* p. 152.

« raison. Tout le monde n'a pas l'esprit droit et « solide. On prêche la liberté des enfants de Dieu « à des personnes qui ne sont pas encore ses enfants, « et qui se servent de cette liberté pour ne s'assu-« jettir à rien : il faut commencer par s'assujettir... « Ou je me trompe fort, ou vous prenez la piété « d'une manière trop spéculative. Vous faites tout « consister en mouvements subits, en abandons, « en renoncements ; mais quel est le renoncement « de celle qui veut avoir l'esprit en liberté, et le « corps à son aise ? »

Cependant l'évêque de Chartres, après s'être instruit, avec toute l'attention dont il étoit capable, des maximes de madame Guyon, fut justement alarmé d'une doctrine, qui, sous prétexte d'abandon à Dieu et de renoncement à soi-même, invitoit « à ne se gêner en rien, à s'oublier entièrement, « à n'avoir jamais de retour sur soi-même, et à « cette liberté des enfants de Dieu, dont on ne se « servoit que pour ne s'assujettir à rien (1). » Il voulut prévenir les mauvais effets qui pouvoient en résulter pour un établissement aussi précieux. Il eut à lutter contre le sentiment de la véritable amitié qui l'attachoit à Fénelon. Il s'expliqua avec franchise et fermeté à madame de Maintenon, en observant pour son ami tous les égards que lui

(1) Recueil de La Beaumelle, t. II, p. 151 et 152.

prescrivoit la haute opinion qu'il avoit de sa vertu; mais, en sa qualité d'évêque de Saint-Cyr, il l'invita à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces, pour préserver cette maison du danger qui la menaçoit, et lui dénonça les ouvrages de madame Guyon, comme remplis de nouveautés suspectes et dangereuses.

26. Madame de Maintenon consulte, sur ce sujet, plusieurs ecclésiastiques distingués. 1694.

Il faut rendre justice à madame de Maintenon: elle sentit que dans une matière aussi délicate, et aussi étrangère au genre d'instruction et de connoissances qui appartiennent à son sexe, ses lumières naturelles ou acquises ne pouvoient pas suffire, pour fixer avec confiance son opinion. Il étoit bien difficile que son goût pour Fénelon ne fût pas combattu par sa juste déférence aux avis de l'évêque de Chartres, son directeur. Elle connoissoit sa vertu, et même son amitié pour Fénelon; mais elle ne crut pas devoir s'en tenir exclusivement à son opinion. Elle consulta de vive voix Bossuet, qui étoit déjà instruit en détail de la doctrine de madame Guyon, par une circonstance particulière dont nous aurons bientôt à rendre compte (1); et Bossuet fut du même avis que l'évêque de Chartres. Elle s'adressa également à M. de Noailles, alors évêque de Châlons-sur-Marne, qu'elle commençoit déjà à distinguer; et M. de Noailles se

(1) Ci-après, n. 28.

déclara encore plus fortement contre les écrits et la doctrine de madame Guyon (1).

Le témoignage de trois prélats aussi recommandables suffit à peine pour triompher du sentiment qui attachoit toujours madame de Maintenon à Fénelon; elle crut devoir s'environner de toutes les lumières qui pouvoient répandre quelque clarté sur des questions aussi obscures; elle consulta des hommes entièrement étrangers à toutes les passions et à tous les intérêts de la cour; elle ne pouvoit faire un choix plus judicieux que celui auquel elle s'arrêta, pour fixer toutes ses incertitudes. Elle interrogea secrètement le P. Bourdaloue, M. Joly, supérieur général de Saint-Lazare, MM. Tiberge et Brisacier, supérieurs des Missions étrangères, et M. Tronson. Ce choix n'auroit pu être suspect à Fénelon, s'il en eût été instruit. Bourdaloue appartenoit à une société qui faisoit profession de lui être attachée; MM. Tiberge et Brisacier étoient en relation de confiance avec lui; M. Joly étoit généralement estimé, et ne connoissoit que la religion et la vérité; M. Tronson avoit dirigé les premiers pas

(1) La lettre de madame de Maintenon à l'évêque de Châlons, sur ce sujet, et la réponse du prélat, se trouvent dans le Recueil de La Beaumelle, t. III, p. 3, etc. La lettre de l'évêque de Châlons signale avec beaucoup de force et de précision les principales erreurs de madame Guyon. (Édit.)

de Fénelon, le chérissoit avec la tendresse d'un père, et se plaisoit à le considérer comme appelé à la cour, pour y établir le règne de la piété et des bonnes mœurs. ‖ Tous se prononcèrent plus ou moins fortement contre la doctrine et les écrits de madame Guyon ; ‖ et leurs réponses uniformes ne permirent plus à madame de Maintenon de rester indécise (1).

27. Réponses du P. Bourdaloue et de M. Tronson.

En lisant la lettre de Bourdaloue, il n'est personne qui ne soit frappé de la clarté qu'il a su répandre sur la question soumise à son examen. Il sépare, avec la plus exacte précision, le point où doit s'arrêter l'âme la plus fervente, lors même qu'elle tend à s'élever à la plus haute perfection, de celui où commencent des illusions dangereuses pour la morale. On reconnoît bien, dans son langage, cet homme vraiment apostolique, dont la vie étoit encore plus éloquente que ses sermons mêmes. On voit dans cette lettre, combien l'expérience lui

(1) On peut voir ces réponses dans le t. V des *Lettres de madame de Maintenon*, p. 158, etc. Le cardinal de Bausset, dans les dernières éditions de cette *Histoire*, avoit inséré, parmi les *Pièces justificatives*, la réponse du P. Bourdaloue. Nous avons exposé plus haut (p. 330, note 1) les raisons qui nous avoient engagé à la supprimer. Quelque intéressante qu'elle soit, celle de l'évêque de Châlons, dont nous venons de parler (p. 360, note 1), nous paroît aller plus au fond de la controverse. (Édit.)

avoit donné de lumières pour la direction des âmes, en lui révélant les dangers dont ce ministère peut n'être pas exempt avec les intentions même les plus pures. « Ce qui seroit à souhaiter dans le siècle où « nous sommes, écrivoit Bourdaloue, ce seroit qu'on « parlât peu de ces matières, et que les âmes mê- « mes qui pourroient être véritablement dans l'orai- « son de contemplation, ne s'en expliquassent ja- « mais entre elles, et même rarement avec leurs « pères spirituels. »

M. Tronson, || tout en désapprouvant les écrits de madame Guyon, || se bornoit à conseiller à madame de Maintenon « de les regarder comme suspects, en « attendant que des personnes habiles, et revêtues « d'une autorité suffisante, en eussent examiné les « maximes, et condamné ce qu'elles pouvoient ren- « fermer de pernicieux. » Le plan que proposoit M. Tronson fut suivi peu de temps après.

Madame de Maintenon, entièrement affermie par des témoignages aussi décisifs, n'hésita plus sur l'opinion qu'elle devoit avoir de la doctrine de madame Guyon. Nous verrons dans la suite si elle sut toujours renfermer son zèle contre Fénelon, dans les bornes que le souvenir d'une ancienne amitié auroit pu lui indiquer.

28. Fénelon engage madame Guyon à se soumettre à l'examen de Bossuet.

Fénelon voyoit sans s'en étonner, et presque sans s'en apercevoir, un orage se former contre lui. Sincèrement convaincu de la pureté des sentiments

de madame Guyon, qui lui sembloient conformes aux idées pures et sublimes qu'il s'étoit faites de l'amour de Dieu; non moins convaincu de la vertu de cette dame, il ne chercha point à éluder les contradictions imprévues qu'il rencontroit, en feignant d'abandonner l'opinion qu'il avoit de son innocence. Mais, en même temps, il entra de bonne foi dans les vues de madame de Maintenon, pour éloigner de Saint-Cyr ce goût de nouveautés, dont elle étoit alarmée; il fut le premier à lui conseiller de retirer des mains des dames de Saint-Cyr, non-seulement les ouvrages de madame Guyon, mais même ses propres écrits.

Madame de Maintenon ne lui avoit point dissimulé que l'évêque de Chartres pensoit d'une manière différente de la sienne; et l'évêque de Chartres le lui avoit déclaré à lui-même. Fénelon crut alors que l'autorité de Bossuet pourroit être utilement employée à éclaircir une question qui commençoit à s'obscurcir, par la manière dont elle étoit présentée ou entendue (1). Il suggéra donc à ma-

(1) Le chevalier de Ramsay suppose, dans l'*Hist. de Fénelon* (p. 25), et il paroît en effet certain d'ailleurs, que cette démarche de Fénelon eut lieu vers le mois d'août 1693, environ un an avant que madame de Maintenon interrogeât, sur la doctrine et les écrits de madame Guyon, les prélats et autres théologiens dont on vient de parler. Il semble donc que les détails relatifs aux premiers rapports de Bossuet

dame Guyon l'idée de s'adresser à Bossuet, pour lui exposer tous ses sentiments, lui confier tous ses écrits les plus secrets, et se soumettre entièrement à sa décision (1). Il résulte assez clairement de ce fait, que, lorsque Bossuet commença à être saisi de cette affaire, madame Guyon et ses amis étoient persuadés qu'il n'apporteroit à cet examen aucune prévention personnelle. ||

Rien ne peut être comparé à la bonté et à l'indulgence de Bossuet pour madame Guyon, dans ces premiers temps. Il faut dire aussi, qu'elle parut agir avec lui de très-bonne foi. Non-seulement elle lui donna ses ouvrages imprimés, et les écrits qu'elle avoit composés pour les expliquer; mais elle lui livra sans réserve tous les papiers où elle avoit déposé ses pensées les plus secrètes, et entre autres sa *Vie manuscrite*. || Ce dernier ouvrage offroit des particularités si extraordinaires, que, si on les eût entendues à la rigueur, elles eussent rendu justement suspectes la foi et les mœurs de madame Guyon; mais, outre qu'elle expliquoit dans un bon sens les passages les plus blâmables de ses

avec madame Guyon, eussent dû être placés un peu plus haut. Cependant nous n'avons pas cru devoir faire ce changement, qui eût entraîné un remaniement trop considérable de cette partie de l'ouvrage. (Édit.)

(1) Bossuet, *Relation sur le quiétisme*, 2e sect. n. 1. — Fénelon, *Réponse à la Relation*, ch. 1, n. 8. (p. 388.)

écrits (1), Bossuet les trouvoit encore plus extravagants que répréhensibles. Il s'en servit, dans la suite, pour répandre, sur la personne et sur les maximes de madame Guyon, un vernis de ridicule, qui la fit probablement repentir de l'excès d'ingénuité avec laquelle elle en avoit offert elle-même le prétexte (2). ||

Bossuet, avant de prendre connoissance des écrits de madame Guyon, qu'il se proposoit d'examiner avec attention pendant son séjour à Meaux, l'exhorta à se retirer à la campagne, à y vivre dans le silence et la retraite, et à s'abstenir de tout commerce de spiritualité. Madame Guyon donna encore ce témoignage de déférence à Bossuet.

29. Conférences de Bossuet avec madame Guyon; doctrine du prélat sur le *pur amour*.

Après avoir employé plusieurs mois à l'examen des écrits de madame Guyon, ce prélat eut avec elle

(1) Voyez ses *Lettres au duc de Chevreuse*, janvier et février 1694. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 41, etc.)

(2) Le cardinal de Bausset ajoutoit en cet endroit : « Ce « qu'il y a de singulier, c'est que madame Guyon montra, « en cette occasion, plus de confiance à Bossuet qu'à Fénelon, à qui elle n'avoit jamais communiqué cette *Vie manuscrite*. » Nous avons supprimé cette réflexion, contraire à la déclaration expresse de Fénelon, dans sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme*. « Pour les manuscrits de madame « Guyon, dit-il, *elle voulut me les donner tous ;* elle m'en mit « même quelqu'un entre les mains ; mais les occupations que « j'avois alors pour les études des princes, et ma santé alors « très-languissante, m'empêchèrent de les lire. (*Rép. à la Relation*, p. 386.) (Édit.)

plusieurs entretiens, pendant les mois de janvier et de février 1694 (1), chez les religieuses du Saint-Sacrement de la rue Cassette. Après y avoir célébré la messe, il la communia de sa propre main. Cette circonstance, qu'on chercha peut-être à trop faire valoir dans la suite en faveur de madame Guyon, indique au moins que Bossuet la jugeoit alors plus digne de pitié que de censure. Il lui donna, dans ces conférences, les avis les plus convenables, pour rectifier tout ce qu'il y avoit d'excessif dans ses maximes, et d'irrégulier dans l'opinion qu'elle avoit d'elle-même et de sa mission.

Une note manuscrite de l'abbé Fleury nous fait connoître une particularité remarquable de ces conférences (2). Elle nous apprend que « madame Guyon, « *aidée par le duc de Chevreuse, parvint à satis-* « *faire Bossuet sur tous les points, à l'exception*

(1) Le cardinal de Bausset ne parloit ici que d'un seul entretien, du 30 janvier 1694; la *Correspondance de madame Guyon avec le duc de Chevreuse*, suppose clairement qu'il y en eut un autre, le 20 ou le 21 février suivant. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 45.) (Édit.)

(2) Les détails que nous donnons en cet endroit, sur la controverse relative à la *nature de la charité*, se trouvoient, pour le fond, dans une note de la troisième édition de cette *Histoire*. Mais ils tiennent de trop près à l'histoire de la controverse du quiétisme, pour être renvoyés en note. C'est ce qui nous a engagé à les insérer dans le texte, avec quelques nouveaux développements. (Édit.)

« *du* PUR AMOUR, *M. de Meaux ne voulant point*
« *admettre* (en cette vie) *l'amour de Dieu pour lui-*
« *même, sans aucun rapport à notre béatitude;*
« *mais seulement, qu'une âme pouvoit* (absolument)
« *être assez parfaite, pour trouver son bonheur*
« *dans la considération du bonheur de Dieu.* »

¶ Cette note de l'abbé Fleury est d'autant plus digne d'attention, qu'elle indique très-clairement un des principaux sujets de contestation qui divisoient alors, et qui divisèrent encore longtemps après, Bossuet et Fénelon. Il résulte en effet de cette note, que Bossuet, en s'élevant avec une juste sévérité contre les erreurs du quiétisme, tomboit lui-même dans un autre excès, en blâmant comme une erreur la *doctrine du pur amour*, généralement admise par les théologiens catholiques, et qui fait consister l'*acte de charité* dans *l'amour de Dieu pour lui-même, sans aucun rapport à notre béatitude* (1). Il étoit persuadé que le motif de notre intérêt propre se mêle toujours plus ou moins à tous nos actes; et « qu'on ne peut l'arracher entiè-« rement, dans aucune des actions que la raison « peut produire (2). » Longtemps avant la controverse du quiétisme, il avoit manifesté son opinion, à cet égard, dans plusieurs thèses publiques, aux-

(1) *Hist. litt. de Fénelon*, p. 186, etc.; p. 222, etc.

(2) *Instr. sur les états d'oraison*, liv. X, n. 29. (*Œuvres de Bossuet*, t. XXVII, p. 450.)

quelles il présidoit(1); et il témoigna constamment la plus grande répugnance à autoriser, sur ce point, l'enseignement commun des théologiens ; jusque-là que, dans le cours de cette controverse, il parut souvent regarder la doctrine du pur amour comme la principale *erreur de Fénelon*, et comme le *point décisif*, qui *renfermoit la décision du tout* (2). La suite de l'histoire nous donnera lieu de remarquer que l'opinion de Bossuet, sur ce point, fut généralement abandonnée, à Rome comme en France, même par les théologiens qui se prononcèrent le plus fortement contre les erreurs du quiétisme ; et que, depuis cette controverse comme auparavant, la plupart des théologiens ont continué de soutenir l'ancienne doctrine de l'École, sur la nature de la charité (3).

30. La doctrine de Fénelon et de madame Guyon, suspecte à Bossuet.

‖ Cependant Bossuet, qui se flattoit d'avoir désabusé madame Guyon sur les points les plus essentiels, entreprit de désabuser également Fénelon, qu'il croyoit favorable aux mêmes erreurs, ou du moins, trop porté à les excuser. Il lui communiqua donc

(1) Fénelon, *Réponse à la Relation*, ch. 1, n. 8. (*Œuvres*, t. VI.) — D'Avrigny, *Mémoires chronol.* t. IV, avril 1695. (Édit.)

(2) Bossuet, *Réponse aux quatre Lettres de M. de Cambrai*, n. 14 et 19. (*OEuvres*, t. XXIX, p. 49 et 61.)

(3) Voyez ci-après, liv. III, n. 27, 61, 103, etc. (t. II.) — *Hist. litt. de Fénelon*, p. 233, etc.

les extraits des écrits de madame Guyon, qui lui sembloient fournir un plus juste motif de censure. || Fénelon, aussi fortement attaché qu'il l'étoit à la doctrine du pur amour, ne voyoit que le principe, en écartoit les conséquences odieuses, et se montroit facile à excuser, dans la bouche d'une femme, des expressions peu exactes, et souvent conformes au langage des auteurs les plus approuvés en cette matière. Il citoit des exemples imposants, pour justifier les magnifiques éloges que madame Guyon se donnoit à elle-même. Pour ce qui étoit de ses révélations et de ses prophéties, il se bornoit à dire, avec l'apôtre saint Jean, *qu'il falloit éprouver les esprits* (1), et ne pas les condamner avec précipitation.

Cette conduite de Fénelon, jointe à celle de madame Guyon, qui paroissoit vouloir revenir sur ses engagements, commença à indisposer Bossuet. On doit cependant remarquer tous les ménagements qu'il continua d'observer, et dont on retrouve les traces dans une longue lettre qu'il écrivit à madame Guyon, dans le cours du mois de mars 1694 (2).

Bossuet, dans cette lettre, lui rappeloit les étranges assertions qu'il avoit extraites de ses propres écrits. On ne sait de quoi l'on doit s'étonner davantage, des excès où une imagination déréglée peut quel-

(1) *I Joan.* IV, 1.

(2) *OEuvres de Bossuet*, t. XL, p. 52, etc.

quefois conduire une âme réellement vertueuse; ou de la touchante bonté avec laquelle Bossuet daigne compatir à sa foiblesse, de la modération avec laquelle il réprime ses écarts, et de la raison saine et calme qu'il oppose à toutes ses illusions. On doit également observer la réserve obligeante avec laquelle il s'exprime sur Fénelon, et sur les autres amis de madame Guyon.

31. Madame Guyon demande des commissaires, pour juger sa personne et ses écrits.

Il paroît que cette lettre fit d'abord sur elle une utile impression; elle cherchoit, à la vérité, à excuser ou à interpréter quelques-unes de ses expressions, mais uniquement pour justifier ses intentions.

On devoit espérer qu'avec des dispositions aussi édifiantes, elle resteroit tranquille et heureuse dans la retraite qu'elle s'étoit choisie; ‖ mais les bruits fâcheux qu'on fit alors courir contre ses mœurs et sa conduite personnelle, lui persuadèrent qu'elle ne pouvoit garder le silence, sans compromettre sa réputation, et sans confirmer les calomnies dont elle étoit l'objet. ‖ Elle écrivit donc à madame de Maintenon, « pour lui demander des commissaires, moitié « ecclésiastiques et moitié laïques, pour juger sa « conduite. Elle offroit en même temps de se rendre « dans telle prison qu'il plairoit au Roi de lui indi- « quer (1). »

(1) *Lettre de madame Guyon à madame de Maintenon*, juin 1694. (*OEuvres de Fénelon*, t. VII, p. 51.)

Madame de Maintenon fit passer sa réponse par le duc de Chevreuse; et le ton de sa lettre laissoit apercevoir combien elle étoit déjà prévenue contre madame Guyon. « Vous pouvez dire à madame « Guyon, que j'ai encore parlé au Roi, et qu'il a fort « approuvé un nouvel examen de ses écrits. On em- « ploiera, pour cela, des personnes d'une grande « vertu et d'un grand savoir : c'est de quoi vous « pouvez l'assurer. Je souhaite bien sincèrement « qu'elle ne soit pas dans l'erreur (1). »

Madame Guyon insistoit toujours, pour qu'on lui nommât des commissaires, moitié ecclésiastiques et moitié laïques; elle fondoit sa demande sur ce qu'étant accusée dans ses mœurs, et des commissaires ecclésiastiques se faisant toujours une peine de prononcer sur des délits de cette nature, elle avoit besoin, pour son entière justification, d'un jugement prononcé par des juges laïques.

Cette demande fut écartée; et madame de Maintenon en expose la raison dans une lettre au duc de Beauvilliers : « Je n'ai jamais rien cru des bruits « que l'on faisoit courir sur les mœurs de madame « Guyon; je les crois très-bonnes et très-pures; mais « c'est sa doctrine qui est mauvaise, du moins par « les suites. En justifiant ses mœurs, il seroit à « craindre qu'on ne donnât cours à ses sentiments,

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. Ier, p. 250.

« et que les personnes déjà séduites ne crussent que « c'est les autoriser. Il vaut mieux approfondir une « bonne fois ce qui a rapport à la doctrine; après « quoi, tout le reste tombera de lui-même. Je m'y « emploierai fortement. Quant à M. de Châlons et « à M. le supérieur de Saint-Sulpice, qu'elle veut « associer à M. de Meaux, je ne crois pas que cette « demande lui soit refusée (1). »

32. Nomination de trois commissaires. Juin 1694.

Dès que l'on avoit pris le parti de soumettre la doctrine de madame Guyon à un examen régulier, Bossuet avoit dû nécessairement être placé à la tête des commissaires. Ce grand homme étoit devenu en France, si l'on peut s'exprimer ainsi, le juge naturel de toutes les questions de doctrine. Il étoit déjà instruit, comme on l'a vu, de tout ce qui intéressoit madame Guyon; et elle ne pouvoit récuser un juge dont elle avoit invoqué elle-même les lumières et l'autorité.

Mais Bossuet s'étoit si franchement expliqué, avec madame Guyon elle-même, sur toutes ses idées de spiritualité, et sur l'article du pur amour en particulier, qu'elle prévoyoit bien que si ce prélat étoit seul chargé d'un nouvel examen, ou qu'on lui adjoignît des commissaires aussi sévères, elle n'auroit rien de favorable à en attendre. C'est ce qui la porta à demander pour commissaires, avec l'évêque de

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. Ier, p. 250.

Meaux, M. de Noailles, évêque de Châlons, et M. Tronson. || Elle comptoit parmi ses prosélytes les plus zélées la comtesse de Guiche, nièce de l'évêque de Châlons; et peut-être lui vint-il en pensée que cette considération pourroit contribuer à disposer le prélat en sa faveur. Quant à M. Tronson, elle savoit combien il étoit affectionné à Fénelon; mais elle savoit aussi combien M. Tronson étoit incapable de sacrifier la vérité à l'amitié. ||

33. Intérêt que madame de Maintenon porte à Fénelon.

Au milieu de toutes ces discussions, qui prenoient chaque jour un caractère plus inquiétant, telle étoit l'estime générale que les personnes les plus prévenues contre madame Guyon, conservoient à Fénelon, qu'elles s'occupoient toujours à le détacher de cette cause, qui leur sembloit presque désespérée. Madame de Maintenon ne pouvoit renoncer à l'intérêt qu'il lui avoit inspiré; et on en retrouve encore les expressions les plus touchantes, dans une lettre confidentielle qu'elle écrivit alors à madame de Saint-Géran. « Encore une lettre de « madame Guyon ! Cette femme est bien importune; « il est vrai qu'elle est bien malheureuse. Elle me « prie aujourd'hui de faire associer à l'évêque de « Meaux, l'évêque de Châlons et le supérieur de « Saint-Sulpice, pour juger définitivement des points « sur lesquels on accuse sa foi : elle me promet une « obéissance aveugle. Je ne sais si le Roi voudra « donner encore cette nouvelle mortification à M. de

« Paris; car enfin cette hérésie est née dans son dio-
« cèse, et c'est à lui à en décider le premier. Comptez
« qu'il ne laissera pas perdre ses droits. M. l'abbé
« de Fénelon a trop de piété pour ne pas croire
« qu'on peut aimer Dieu uniquement pour lui-
« même, et trop d'esprit pour croire qu'on peut
« l'aimer au milieu des vices les plus honteux. Il
« m'a protesté qu'il ne se mêloit de cette affaire,
« que pour empêcher qu'on ne condamnât, par
« inattention, les sentiments des vrais dévots. Il
« n'est point l'avocat de madame Guyon, quoiqu'il
« en soit l'ami; il est le défenseur de la piété et de
« la perfection chrétienne. Je me repose sur sa pa-
« role, *parce que j'ai connu peu d'hommes aussi*
« *francs que lui; et vous pouvez le dire* (1). »

34. *Déclaration* signée par Fénelon le 22 juin 1694.

¶ Ce fut pour dissiper entièrement les soupçons que pouvoit inspirer contre ses sentiments personnels, son attachement à madame Guyon, que Fénelon signa, le 22 juin 1694, une *Déclaration* par laquelle il s'engageoit à souscrire, sans équivoque et sans restriction, à tout ce qui seroit décidé sur les voies intérieures, par les trois commissaires qui venoient d'être nommés, pour l'examen de la doctrine et des écrits de madame Guyon. Cette *Déclaration* étoit conçue en ces termes : « Je déclare devant

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, p. 321. — *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 52.

« Dieu, comme si j'allois comparoître tout à l'heure « à son jugement, que je souscrirai, sans équivoque « ni restriction, à tout ce que M. Tronson décidera, « avec messeigneurs de Meaux et de Châlons, sur « les matières de spiritualité, pour prévenir toutes « les erreurs et illusions du quiétisme, et autres « semblables. Je consens même qu'on montre le « présent écrit, toutes et quantes fois que ces trois « personnes le jugeront nécessaire; et je promets « que je parlerai en conformité, dans toutes les oc« casions où ils le croiront à propos.

« Fait à Issy, le 22 juin 1694.

« *Signé :* L'abbé DE FÉNELON.

« J'ajoute que je suis prêt à souscrire à toutes les « condamnations que l'Église fera des personnes, « sans aucune exception, si elle le jugeoit nécessaire « dans la suite, pour flétrir davantage la doctrine « erronée. »

¶ Il étoit impossible assurément de s'expliquer d'une manière plus propre à dissiper tous les soupçons. Aussi M. Tronson, en faisant connoître cette *Déclaration* à l'évêque de Chartres, se montre-t-il pleinement satisfait des dispositions de Fénelon, et persuadé qu'on ne peut exiger de lui autre chose (1).

35.
Madame Guyon se retire à Meaux ;

‖ Les trois commissaires nommés pour l'examen de

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 53.

examen de sa doctrine, par les trois commissaires.

la doctrine de madame Guyon, s'attachèrent beaucoup moins à discuter les imputations calomnieuses qu'on avoit cherché à répandre contre ses mœurs, qu'à s'assurer de ses sentiments intérieurs, et à la faire expliquer sur quelques maximes et quelques expressions de ses écrits, qui offroient un sens répréhensible ‖ (1). Ses réponses parurent annoncer l'intention de n'avoir jamais voulu s'écarter de la doctrine de l'Église, et des regrets sincères d'avoir pu donner des soupçons sur la pureté de sa foi. Elle montra une entière déférence aux avis des commissaires; et ceux-ci conçurent une opinion d'autant plus favorable de ses sentiments, ‖ qu'elle fit alors de nouvelles instances à Bossuet, pour obtenir ce qu'elle demandoit depuis longtemps, qu'il voulût bien la recevoir au couvent de la Visitation de Meaux ‖ (2). Elle prit avec lui l'engagement d'y vivre dans une entière retraite, de se mettre sous la direction du confesseur qu'il jugeroit à propos de

(1) Voyez les *Réponses de madame Guyon, aux demandes qui lui ont été faites dans les conférences des* 6 *et* 12 *décembre* 1694. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 114, 123, etc.) La plupart des demandes roulèrent sur la doctrine et les sentiments de madame Guyon; quelques-unes seulement (la 31e et la 33e) sur ses mœurs. (Édit.)

(2) Madame Guyon avoit fait cette demande dès le mois de septembre 1693; mais Bossuet ne se rendit à ses instances, qu'au mois de janvier 1695. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 28, 30 et 138.) (Édit.)

lui donner, et de n'entretenir au dehors aucune correspondance. Bossuet fut touché d'un abandon aussi absolu; il se rendit à ses instances, et elle partit en effet pour Meaux, dans les premiers jours de janvier 1695.

Après avoir éclairci ou écarté tous les faits personnels, qui n'étoient qu'un objet secondaire de leur commission; après avoir obtenu sur la doctrine personnelle, ou plutôt sur les intentions de madame Guyon, tous les éclaircissements qu'ils jugèrent suffisants; les trois commissaires fixèrent toute leur attention sur les points de doctrine à établir contre la nouvelle spiritualité. Ils conçurent le dessein d'exposer les véritables sentiments de l'Église, sur les points controversés, en arrêtant quelques maximes doctrinales, qui pussent désormais servir de règles pour l'enseignement et la pratique, dans les matières de spiritualité, et prévenir les abus qu'on seroit tenté de faire, des expressions figurées qui se rencontrent assez souvent dans les auteurs mystiques.

36. Conférences d'Issy; quelle part Fénelon y prend.

Tel fut le véritable objet des conférences tenues à Issy, dans la maison de campagne du séminaire de Saint-Sulpice (1). L'évêque de Meaux et l'évêque de Châlons étoient convenus de s'y rendre, par égard

(1) Voyez au n. I[er] des *Pièces justificatives* de ce livre, quelques observations sur ce sujet.

pour M. Tronson, dont les infirmités et la santé languissante exigeoient le repos et le séjour de la campagne. Cette retraite convenoit également à la détermination que l'on avoit prise, de dérober le secret de ces conférences à M. de Harlay, archevêque de Paris, dont on craignoit les préventions contre madame Guyon. Ce prélat pouvoit d'ailleurs se trouver blessé, de voir des évêques étrangers statuer sur une question de doctrine élevée dans son diocèse.

Ces conférences durèrent plus de huit mois (1). Les fréquents voyages que Bossuet étoit obligé de faire à Meaux, et M. de Noailles à Châlons, pour les devoirs de leur ministère, amenoient nécessairement d'assez longs intervalles entre les conférences. Mais ces intervalles n'étoient point perdus pour le travail des commissaires, qui se livroient alors à une étude approfondie des questions soumises à leur examen, des auteurs mystiques qui s'en étoient occupés, et des nouvelles opinions qui cherchoient à s'introduire à l'ombre de ces noms respectés. « Ces « conférences, dit madame de Maintenon, commen« çoient par la prière, et finissoient de même; on n'y

(1) La *Déclaration* de Fénelon que nous avons rapportée plus haut (p. 375), suppose que les conférences d'Issy étoient déjà commencées, ou sur le point de commencer, le 22 juin 1694; et elles ne furent terminées que le 10 mars 1695. (Édit.)

« portoit aucune passion; on n'y cherchoit que la « vérité; on travailloit séparément; on conféroit « sans précipitation et sans préjugé (1). »

|| Pendant les premiers mois, Fénelon ne fut pas appelé aux conférences, quoiqu'il y prît un vif intérêt, par suite de ses anciennes et habituelles relations avec les trois commissaires, mais surtout par un effet de son zèle pour la doctrine du pur amour, et de son amitié, ou même si l'on veut, de sa prévention pour madame Guyon. || D'ailleurs, l'étude approfondie qu'il avoit faite, depuis quelque temps, des plus célèbres auteurs mystiques (2), lui donnoit, en cette matière, des connoissances et des avantages, que les commissaires eux-mêmes ne crurent pas devoir négliger. Fénelon a écrit depuis, et Bossuet ne l'a point contesté, « que ce prélat convint, « au commencement des conférences, qu'il n'avoit « jamais lu ni saint François de Sales, ni le bien« heureux Jean de la Croix, ni la plupart des au« teurs mystiques; et qu'il voulut que Fénelon lui

(1) *Entretiens de madame de Maintenon.* (*Mém. de madame de Maintenon*, t. VI, p. 208.) — *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 55, note.

(2) On a vu plus haut (p. 343 et 353), que, dans le commencement de ces contestations, Fénelon, aussi bien que Bossuet, connoissoit peu les auteurs mystiques, et avoit même de grands préjugés contre eux. Mais depuis ses premiers rapports avec madame Guyon, il s'étoit livré avec ardeur à l'étude de ces auteurs. (Édit.)

« en donnât des recueils. Il fit en conséquence des « extraits de saint Clément d'Alexandrie, de saint « Grégoire de Nazianze, de Cassien, et du *Trésor* « *ascétique*, pour montrer que les anciens n'avoient « pas moins exagéré que les mystiques des derniers « siècles; qu'il ne falloit prendre en rigueur ni les « uns ni les autres; qu'on en rabattît tout ce qu'on « voudroit, et qu'il en resteroit encore plus qu'il « n'en falloit, pour contenter les vrais mystiques « ennemis de l'illusion (1). »

37. Sa doctrine devient de plus en plus suspecte à Bossuet.

‖ Bossuet, accoutumé au langage rigoureux de l'Ecole, et peu familiarisé avec le style passionné que les ardeurs de l'amour divin inspirent souvent aux auteurs mystiques, laissa sans doute percer son étonnement, à la vue de ces transports amoureux et de ce langage exagéré, qu'il traita dans la suite de *pieux excès* et d'*amoureuses extravagances* ‖ (2); il parut alors craindre que Fénelon ne partageât véritablement des illusions dangereuses; et c'est ici que l'on commence à remarquer en lui une méfiance plus marquée (3).

(1) *Réponse à la Relation sur le quiétisme*, n. 18-20. (*Œuvres de Fénelon*, t. VI.) Voyez aussi, à l'appui de ce passage, les *Questions à M. de Noailles*. (2e quest. *Œuvres de Fénelon* t. IV.) — *Remarques sur la Réponse à la Relation*, art. 7, § 1er. (*Œuvres de Bossuet*, t. XXX.)

(2) *Instruction sur les états d'oraison*, liv. X, n. 19, 22, etc.

(3) On a vu plus haut (p. 368, etc.) l'origine et les premiers effets de cette méfiance.

Fénelon, en envoyant ses extraits à Bossuet, lui écrivoit (1) : « Ne soyez point en peine de moi ; je « suis dans vos mains comme un petit enfant. Je « puis vous assurer que ma doctrine n'est pas ma « doctrine ; elle passe par moi sans être à moi, et « sans rien y laisser. Je ne tiens à rien, et tout cela « m'est comme étranger..... J'aime autant croire « d'une façon que d'une autre. Dès que vous aurez « parlé, tout sera effacé chez moi. Comptez, Monsei- « gneur, qu'il ne s'agit que de la chose en elle- « même, et nullement de moi. Vous avez la cha- « rité de me dire, que vous souhaitez que nous « soyons d'accord ; et moi, je dois vous dire bien « davantage : Nous sommes par avance d'accord, de « quelque manière que vous décidiez. Ce ne sera « point une soumission extérieure ; ce sera une sin- « cère conviction. Quand même ce que je crois « avoir lu, me paroîtroit plus clair que deux et deux « font quatre, je le croirois encore moins clair que « mon obligation de me défier de mes lumières, et « de leur préférer celles d'un évêque tel que vous.... « Je tiens trop à la tradition, pour vouloir en arra- « cher celui qui en doit être la principale colonne en « nos jours..... Quoique mon opinion sur l'amour « pur et sans intérêt propre, ne soit pas conforme

(1) Lettre du 28 juillet 1694. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 74, etc.)

« à votre opinion particulière, vous ne laissez pas « de permettre un sentiment qui est devenu le plus « commun dans toutes les écoles, et qui est mani- « festement celui des auteurs que je cite. »

38. *Ordonnance de M. de Harlay* contre les livres du P. Lacombe et de madame Guyon.

Cependant, malgré toutes les précautions qu'on avoit cru devoir prendre, pour ne pas laisser pénétrer l'objet des conférences d'Issy, M. de Harlay parvint à en être instruit. Il fut blessé de ce mystère; il en porta ses plaintes au Roi; il voulut prévenir les opérations des commissaires; et, en qualité de juge naturel d'une question de doctrine élevée et agitée dans son diocèse, il rendit, le 16 octobre 1694, une *ordonnance* qui condamnoit, avec les qualifications les plus sévères, l'*Analyse de l'oraison mentale* du P. Lacombe, ainsi que le *Moyen court*, et l'*Explication mystique du Cantique des Cantiques*, de madame Guyon.

M. de Harlay crut que ce coup d'éclat alloit dissoudre les conférences d'Issy, qui paroissoient désormais devenir inutiles. Mais Bossuet fit observer que l'*ordonnance* de l'archevêque de Paris ne changeoit rien au plan arrêté par les commissaires; qu'elle ne faisoit que justifier la sage réserve avec laquelle ils s'étoient abstenus de prononcer sur la personne et les écrits de madame Guyon; qu'il ne s'agissoit pas de prononcer un jugement canonique sur une question de doctrine, mais de fixer seulement quelques principes exacts et précis, qui

n'emprunteroient leur autorité que de la confiance et de la considération qu'on croiroit pouvoir accorder aux vertus et aux lumières des commissaires.

Cet avis fut accueilli avec empressement par madame de Maintenon, dans l'espérance où elle étoit, que l'opinion des commissaires contribueroit à désabuser Fénelon et le duc de Beauvilliers de leurs préventions pour madame Guyon. D'ailleurs madame de Maintenon, encore fidèle à son amitié pour Fénelon, et uniquement occupée de la pensée de rendre ses talents utiles à l'Église dans une grande place, avoit le projet de le faire nommer à l'archevêché de Cambrai, qui étoit alors vacant. L'évêque de Chartres, également animé par les intentions les plus pures, avoit applaudi aux vues de madame de Maintenon; et il espéroit comme elle, que les conférences d'Issy concilieroient tous les sentiments, et achèveroient de dissiper les nuages qui s'étoient élevés entre lui et Fénelon.

39.
Discussions entre Bossuet et Fénelon, sur la *nature de la charité;* dispositions mutuelles des deux prélats.

Cependant, Fénelon continuoit à correspondre avec Bossuet, sur les extraits des auteurs mystiques qu'il lui avoit demandés. Fénelon y trouvoit les autorités les plus puissantes et les plus décisives, pour se confirmer dans son opinion *sur la nature de la charité;* et Bossuet ne pouvoit goûter des maximes contraires aux idées qu'il s'étoit faites de l'*objet* et des *motifs propres* de cette vertu. || Quelque respect qu'il eût pour les auteurs dont Fé-

nelon invoquoit le témoignage, il ne pensoit pas que leur autorité fût décisive sur ce point. Fénelon ne voyoit que le principe; et il étoit frappé de tout ce qu'il offroit de pur et de sublime. Bossuet croyoit y voir la source des erreurs du quiétisme; et il en étoit effrayé. Il craignoit que l'attachement de Fénelon à ce principe, joint à son estime particulière pour madame Guyon, ne lui inspirât un secret penchant pour les nouveautés dangereuses qu'elle avoit soutenues dans ses écrits ‖ (1).

Malgré cette diversité de sentiments, Fénelon annonçoit dans toutes ses lettres, qu'il étoit prêt à soumettre toutes ses idées à celles de Bossuet. Il se bornoit à lui demander de n'apporter aucune prévention dans l'examen d'une doctrine, qui, de son propre aveu, n'avoit pas été jusqu'alors l'objet particulier de ses études. Toutes les lettres de Fénelon à Bossuet, pendant les conférences d'Issy, expriment un abandon, une confiance et une bonne foi, qui attestent la candeur de l'âme la plus pure (2). Bien plus, pour dissiper jusqu'au moindre soupçon d'attachement aux erreurs du quiétisme, il va jusqu'à lui dire dans une de ces lettres : « Quand vous le vou-

(1) Outre les témoignages cités plus haut, à ce sujet, (p. 367 et 368), voyez les *Questions à M. de Noailles*, n. 3. — *Réponse à la Relation*, ch. 3, n. 48. (*OEuvres de Fénelon*, t. IV et VI.) (Édit.)

(2) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, années 1694 et 1695.

« drez, Monseigneur, je vous dirai, comme à un « confesseur, tout ce qui peut être compris dans « une confession générale de toute ma vie, et tout « ce qui regarde mon intérieur (1). » Un pareil témoignage de confiance parut toucher Bossuet; et il ne crut pas d'abord devoir accepter la proposition de Fénelon. Toutefois, pour ne négliger aucun moyen d'éclaircissement, dans une matière aussi grave, il désira, quelque temps après, l'exécution de cette promesse; et il obtint de Fénelon un écrit, dans lequel celui-ci exposoit en effet toutes ses dispositions intérieures, et tout ce qui pouvoit être compris dans une confession générale. Non content de prendre connoissance de cet écrit, Bossuet témoigna le désir d'en faire part à M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et à M. Tronson; ce que Fénelon lui permit volontiers, mais sans préjudice du secret inviolable pour tous les autres hommes, qu'il exigea très-expressément (2). Nous parlerons ailleurs des fâcheuses discussions que cet acte si extraordinaire de confiance et d'abandon, occasionna dans la suite, entre Bossuet et Fénelon (3). ‖

(1) *Lettre de Fénelon à Bossuet*, du 16 décembre 1694. (*Corresp.* t. VII, p. 133.)

(2) Fénelon, *Réponse aux Remarques*, n. 7. (*Œuvres*, t. VII.)

(3) Ci-après, liv. III, n. 88.

On a voulu faire usage des lettres dont nous venons de parler, pour mettre Fénelon en contradiction avec lui-même, et pour montrer combien il s'étoit écarté, dans la suite, de cette disposition si soumise, qu'il avoit d'abord témoignée; mais ce ne seroit que par un défaut d'attention, qu'on accuseroit ici Fénelon de contradiction. L'un des principaux points de la controverse étoit de savoir si l'opinion de la charité pure et désintéressée, sans aucun rapport avec la béatitude éternelle *pour notre propre intérêt*, étoit *une erreur*, ou ne l'étoit pas. Bossuet pensoit que la béatitude devoit entrer comme *motif spécifique*, au moins *secondaire*, dans l'acte de charité; mais, arrêté alors par toutes les autorités imposantes qui parloient en faveur de l'opinion de Fénelon, dans une question qu'il n'avoit pas encore lui-même assez approfondie à cette époque, il sentoit qu'il ne pouvoit qualifier d'*erreur* le sentiment de Fénelon; il auroit voulu le ramener *par confiance* à l'opinion contraire. Fénelon répondoit, qu'il étoit prêt à renoncer à la sienne, si Bossuet prononçoit qu'elle étoit une *véritable erreur*; et c'est ce que Bossuet ne voulut point d'abord prononcer. « Vous n'avez, Monseigneur, lui écrivoit Fénelon, qu'à me donner ma « leçon par écrit; *pourvu que vous m'écriviez précisément ce qui est la doctrine de l'Église, et* « *les articles dans lesquels je m'en suis écarté,*

« *je me tiendrai inviolablement à cette règle* (1). » Bossuet ne répondit à aucune de ces lettres ; mais elles prouvent au moins qu'il ne tint pas à Fénelon d'avoir une décision nette et précise de Bossuet, sur la doctrine de la charité désintéressée ; qu'il provoqua cette décision par les moyens les plus pressants ; et que Bossuet ne voulut point d'abord s'expliquer là-dessus, ni prononcer contre la charité désintéressée. ‖ On verra même bientôt, que l'évêque de Meaux, malgré la répugnance qu'il avoit d'abord témoignée pour cette doctrine, ne put résister aux instances de Fénelon et des autres commissaires, qui crurent nécessaire d'autoriser, à cet égard, l'enseignement commun des théologiens, dans les *articles d'Issy*. ‖ Ce fut en partie vers ce point que furent dirigées les conférences ; mais les commissaires crurent devoir s'attacher surtout à prévenir les abus qu'une fausse spiritualité prétendoit faire de la doctrine de l'amour désintéressé.

40. Fénelon est nommé à l'archevêché de Cambrai. (Févr. 1695.) Importance de cette nomination.

Un des principaux objets que s'étoit proposés madame de Maintenon, dans les conférences d'Issy, étoit de s'assurer, par le témoignage de Bossuet et de l'évêque de Châlons, des véritables sentiments de Fénelon. Elle lui étoit encore sincèrement affectionnée ; elle désiroit son élévation à l'arche-

(1) *Lettre de Fénelon à Bossuet*, du 26 janvier 1695. (*Corresp.* t. VII, p. 145.)

vêché de Cambrai; mais elle auroit employé tout son crédit à l'en écarter, s'il fût resté le plus foible nuage sur la pureté de sa doctrine. Il faut en conclure, que ni Bossuet, ni l'évêque de Chartres, ni l'évêque de Châlons, ne regardoient encore les opinions de Fénelon comme de graves *erreurs*, ni même comme des sentiments assez inquiétants, pour s'opposer aux vues que l'on avoit en sa faveur. Il est en effet assez remarquable, que ce fut très-peu de jours après que Fénelon se fut expliqué à Bossuet avec tant de franchise, qu'il fut nommé à l'archevêché de Cambrai (1). ‖ Nous rappellerons ici, en peu de mots, plusieurs circonstances de cette nomination, qui la rendoient particulièrement honorable à Fénelon. ‖

¶ C'étoit la première fois que Louis XIV exerçoit le droit qu'il venoit d'obtenir du saint-siége, pour nommer à l'archevêché de Cambrai; et il attachoit d'autant plus d'importance à l'exercice de ce droit, qu'il ne l'avoit pas obtenu sans difficulté, à cause de l'usage dans lequel le chapitre de Cambrai s'étoit maintenu jusque-là, de choisir l'archevêque (2). La ville de Cambrai ayant été cédée à la

(1) Cette nomination eut lieu le 4 février 1695.

(2) *Gazette de France*, 5 et 12 février 1695.—*Archives du Royaume*, *sect. hist.* carton L. 1147; liasse intitulée : *Églises de France; Cambrai*, feuille cotée n. 12. (Édit.)

France par le traité de Nimègue, en 1678, le Roi demanda au pape Innocent XI, pour cet archevêché, un indult semblable à ceux qu'il avoit déjà obtenus, pour conférer, en cas de vacance, les évêchés de quelques autres villes cédées à la France par le traité des Pyrénées, en 1659, et par celui d'Aix-la-Chapelle, en 1668 (1). Le Pape fit d'abord difficulté d'accorder cet indult; il fondoit son opposition sur ce que le roi d'Espagne, à qui la ville de Cambrai appartenoit avant le traité de Nimègue, n'avoit jamais eu le droit de nommer l'archevêque de Cambrai, mais seulement le droit de choisir un des trois sujets proposés par le chapitre de la cathédrale. Dans ces conjonctures, le Pape, désirant conserver l'ancien droit du chapitre, ne croyoit pas pouvoir faire autre chose en faveur du roi de France, que de lui accorder le même droit, dont le roi d'Espagne jouissoit avant le traité de Nimègue. Pour engager plus facilement le Pape à modifier cette décision, Louis XIV fit avec le chapitre de Cambrai, en 1682, un concordat en vertu duquel le chapitre *se désistoit pour l'avenir de son droit d'élection,* sous le bon plaisir du Pape, pourvu que le Roi, de son côté, renonçât, en faveur de l'église de Cambrai, aux *droits de régale* qu'il exerçoit

(1) Plusieurs de ces indults sont imprimés dans les *Mémoires du Clergé.* (Édition in-fol. t. XI, p. 1768, etc.) Voyez aussi Riganti, *Comment. ad Reg. 2am Cancell. apost.* § 1. (Édit.)

dans les autres églises du royaume (1). Les différends qui existoient alors entre la France et le saint-siége, ne permirent pas au Roi de solliciter auprès du Pape la confirmation de ce concordat, avant le rétablissement de la paix entre les deux cours, en 1693; mais à cette époque, le cardinal de Janson, qui se trouvoit à Rome en qualité d'ambassadeur, fut chargé par le Roi de négocier cette affaire; et le résultat de la négociation fut un indult accordé au Roi, le 4 janvier 1695, pour l'autoriser à conférer désormais l'archevêché de Cambrai, toutes les fois qu'il viendroit à vaquer, pourvu que cette vacance ne fût pas occasionnée par la mort de l'archevêque en cour de Rome (2). Ce fut en vertu de cet

(1) On peut voir ce *Concordat*, et quelques autres pièces qui le concernent, aux n. 4 et 5 de l'*Appendice* de l'ouvrage récemment publié par M. Le Glay, *Cameracum christianum*, in-4°. Toutes ces pièces sont tirées des *Registres de l'ancien chapitre de Cambrai*, qui se conservent aujourd'hui à la Bibliothèque publique de cette ville. (Édit.)

(2) *Gazette de France*, 5 et 12 février 1695. Cet *indult* ne se trouve pas dans les *Mémoires du Clergé;* mais il est rapporté en entier par Dom. De Sanctis, *Exam. consistor.* cap. 13, n. 139. (Voyez aussi Riganti, *ubi suprà*, n. 63.) Le texte de cet indult est exactement conforme à celui de plusieurs autres du même genre, qui se trouvent dans les *Mémoires du Clergé* (*ubi suprà*). Nous remarquerons seulement, que l'*indult* relatif au siége de Cambrai, aussi bien que ceux qui regardent quelques autres bénéfices consistoriaux, situés dans les pays nouvellement réunis à la France,

indult, que Louis XIV nomma Fénelon à l'archevêché de Cambrai, le 4 février 1695.

¶ Cette nomination, déjà si importante à raison des circonstances que nous venons d'exposer, ne l'étoit pas moins, à raison du mérite singulier du prélat qu'il s'agissoit de remplacer dans le siége de Cambrai. C'étoit M. de Brias, mort le 16 novembre précédent (1), avec la réputation d'un prélat distingué par toutes les vertus épiscopales, spécialement par son amour pour la paix, et par son rare talent pour concilier les esprits. L'éloge que Pellisson fait de lui, dans ses *Lettres historiques*, peut donner une idée de la haute estime dont il jouissoit dans son diocèse. Voici ce qu'écrivoit l'illustre académicien, le 15 mai 1677, un mois après la prise de Cambrai par Louis XIV : « Personne n'est ici plus à la mode « que l'archevêque de Cambrai ; et ce qui vous sur« prendra, c'est par une chose qui n'est peut-être « pas trop à la mode, qui est de faire admirable« ment son devoir d'évêque ; mais la grande vertu

étoit purement personnel; en sorte que les successeurs de Louis XIV ne pouvoient s'en prévaloir, sans une nouvelle concession du saint-siége. C'est ce que reconnut expressément le chancelier Voisin, dans une *Lettre au chapitre de Cambrai,* du 30 août 1715, qu'on peut voir aussi dans le *Cameracum christ.* (*Append.* n. 7), et dont nous parlerons ailleurs plus en détail. (Ci-après, t. IV, liv. VIII, n. 50.) (ÉDIT.)

(1) *Recherches hist. sur l'église de Cambrai,* par M. Le Glay, p. 76, etc. — *Gazette de France,* 27 novembre 1694.

« se fait toujours admirer. M. de Louvois, le cheva-
« lier de Nogent, et tous les autres qui ont été avec lui
« à Cambrai durant quelques jours, ont rapporté
« tant de bien de ce prélat, que le Roi a dit pu-
« bliquement qu'il en étoit ravi. Il se lève dès quatre
« ou cinq heures du matin, va dire la messe, passe
« tout le reste de la matinée dans l'église, soit aux
« offices ou en oraison, donne à dîner à qui veut,
« au sortir de là, en vaisselle d'étain fort nette, et
« de bonnes viandes, mais sans aucun excès, ni
« pour la délicatesse, ni pour la qualité; passe l'après-
« dînée à visiter des malades, ou des prisonniers,
« ou d'autres affligés, excepté qu'il rend soigneu-
« sement visite au moindre capitaine d'infanterie
« qui a été chez lui; fait beaucoup d'aumônes, et
« ne laisse mourir personne dans Cambrai sans
« l'assister, au moins sans lui aller donner sa bé-
« nédiction. Cela est tellement établi, que les gens
« du plus bas peuple envoient dire à M. l'arche-
« vêque qu'ils se meurent, et qu'il leur vienne don-
« ner sa bénédiction (1). »

|| Il étoit sans doute honorable à Fénelon, d'être choisi pour succéder à un prélat si recommandable par ses vertus épiscopales; mais il ne tarda pas à se montrer digne d'un tel choix. || Au moment où le

(1) Le duc de Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, fait aussi un grand éloge de M. de Brias. (T. II, p. 105.)

Roi lui annonça qu'il le nommoit à l'archevêché de Cambrai, Fénelon lui répondit, avec une respectueuse reconnoissance, qu'il ne pouvoit regarder comme un bienfait, une dignité qui l'arrachoit à des fonctions qui lui étoient chères : « Mais je prétends, « lui dit Louis XIV, que vous restiez en même temps « précepteur de mes petits-fils. » Le nouvel archevêque de Cambrai lui représenta que les lois ecclésiastiques s'opposoient aux désirs de Sa Majesté. — « Non, non, les canons ne vous obligent qu'à neuf « mois de résidence : vous ne donnerez à mes pe« tits-fils que trois mois; et vous surveillerez de « Cambrai leur éducation pendant le reste de l'an« née, comme si vous étiez à Versailles. »

41. Il se démet de son abbaye de Saint-Valery.

Le jour même où Fénelon fut nommé à l'archevêché de Cambrai, il donna un grand exemple de désintéressement; il remit au Roi la démission de son abbaye de Saint-Valery. Louis XIV refusa d'abord de la recevoir. Fénelon insista; et, pour éviter de donner une leçon de régularité et de modération à ceux de ses confrères qui auroient pu s'offenser d'une délicatesse si scrupuleuse, il se borna à faire observer au Roi, que les revenus de l'archevêché de Cambrai le plaçoient dans une position où les canons proscrivent impérieusement la pluralité des bénéfices. Il ne voulut pas même prononcer au Roi le nom de l'abbé de Beaumont, son neveu, ni celui de l'abbé de Langeron, son ami, que leurs fonctions

auprès des jeunes princes rendoient susceptibles d'une grâce justement méritée.

Il paroît que cette action de Fénelon fit beaucoup d'éclat, dans le temps; parce que les exemples d'une si grande modération étoient sans doute bien rares. « M. l'abbé de Fénelon, écrivoit madame « de Coulanges à madame de Sévigné, a paru sur-« pris du présent que le Roi lui a fait. En le remer-« ciant,... il a rendu son unique abbaye. M. de « Reims (Le Tellier) a dit que M. de Fénelon, pen-« sant comme il faisoit, prenoit le bon parti; et que « lui, pensant comme il fait, il fait bien aussi de « garder les siennes (1). »

42. Il est associé aux conférences d'Issy; discussions entre les commissaires, sur la rédaction de quelques articles de doctrine.

La nomination de Fénelon à l'archevêché de Cambrai fit naître à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon, l'idée de l'associer aux conférences d'Issy. Cette pensée étoit aussi raisonnable qu'utile; elle avoit pour objet, d'amener Fénelon à modifier lui-même ce qu'il pouvoit y avoir d'excessif dans son opinion sur l'amour désintéressé.

¶ Ce dessein eut en effet tout le succès qu'on en avoit attendu. Fénelon se montra de plus en plus disposé à donner aux commissaires toutes les explications qu'ils pouvoient souhaiter. Dès le 8 février, quatre jours seulement après sa nomination

(1) *Lettre du 22 février* 1695. (*Lettres de madame de Sévigné*, édit. Monm. in-8°, t. X, p. 60, 61.)

à l'archevêché de Cambrai, il signe un *Acte d'adhésion à la doctrine du cardinal de Bérulle*, sur l'état de perfection extraordinaire que les mystiques appellent *état passif*. Après avoir rapporté textuellement la doctrine du pieux cardinal sur ce sujet, Fénelon s'exprime ainsi : « Je déclare, « comme si j'allois mourir dans ce moment, que je « n'ai jamais cru, ni ne veux croire rien, sur les « voies intérieures, au delà du sens précis de ces « paroles de M. le cardinal de Bérulle; j'en fais « comme ma profession de foi, sur ces matières. « J'ajoute que, quoiqu'il me paroisse que cette doc-« trine est celle de saint Jean de la Croix et de saint « François de Sales, je suis prêt à la condamner, si « on l'exige de moi. » Fénelon expose plus au long ses sentiments, sur ce sujet, dans un *Mémoire* adressé, peu de jours après, à l'évêque de Châlons, à l'occasion d'un projet de rédaction des articles d'Issy, qu'on lui avoit communiqué, et dont nous devons parler ici plus en détail.

Lorsque Fénelon fut adjoint aux trois commissaires, Bossuet avoit déjà presque entièrement fixé ses idées, sur les objets soumis à leur examen. Il avoit profité des extraits de Fénelon sur les auteurs mystiques, et des judicieuses observations de ses deux collègues, pour réduire à un certain nombre d'articles, un corps de doctrine sur les voies intérieures. Il se flattoit de l'avoir appuyé sur des prin-

cipes assez solides, et sur des autorités assez décisives, pour tenir en respect les critiques ignorants des voies de Dieu, et pour redresser les mystiques visionnaires et indiscrets.

On doit rappeler ici que, dans le temps même où il avoit invité Fénelon à lui fournir des extraits, il n'étoit jamais entré avec lui dans aucune explication de vive voix, ni par écrit, sur l'objet de ce travail. Fénelon avoit souvent cherché à l'entretenir, ou à correspondre avec lui, sur ces questions naturellement obscures et subtiles, et où il est si facile de s'égarer, faute de s'entendre. Mais Bossuet le laissoit parler et écrire, sans répondre un seul mot. Il disoit seulement, qu'il se réservoit à juger de tout à la fin. Il comptoit sur la soumission entière et absolue que Fénelon lui avoit si souvent promise par ses lettres, et il avoit sans doute lieu de l'espérer; mais il faut convenir aussi que Fénelon avoit droit à un peu plus de confiance de sa part. Cette réserve pouvoit être rigoureusement fondée en principe, tant que Fénelon ne fut que simple prêtre; mais elle devoit paroître extraordinaire, dès qu'on s'étoit proposé de le ramener par la persuasion; il semble même qu'elle devoit cesser entièrement, au moment où Fénelon étoit devenu le collègue de Bossuet, dans sa double qualité d'évêque et de juge. Cependant, lorsqu'il fut question de prononcer définitivement, il se contenta d'envoyer à Fénelon un projet

de trente articles, comme il l'envoya à l'évêque de Châlons et à M. Tronson (1). Quant aux deux derniers, rien n'étoit plus simple, ni plus régulier, puisque ces trente articles n'étoient que le résultat des conférences qu'ils avoient déjà eues ensemble; mais il n'en étoit pas de même de Fénelon, puisqu'il n'avoit pas été admis à ces conférences. Le nouveau caractère dont Fénelon alloit être revêtu, et la qualité de commissaire qui l'autorisoit à signer lui-même comme juge, changeoit nécessairement sa position.

Il seroit donc bien injuste de représenter comme une variation dans sa conduite et ses dispositions, la répugnance qu'il témoigna à souscrire sans aucune modification aux articles proposés par Bossuet. On conçoit assez qu'il étoit bien différent pour Fénelon, simple prêtre, de se soumettre à la décision de ses supérieurs dans l'ordre ecclésiastique, ou de souscrire lui-même, comme juge, à des règles de croyance qu'il regardoit comme insuffisantes. On voit par deux lettres de Fénelon à Bossuet, des 6 et

(1) Ce projet, dont nous avons sous les yeux une copie authentique, ne renferme pas tous les articles qui furent depuis arrêtés par les commissaires. On n'y trouve pas les art. 12, 13, 33 et 34. Il fut encore modifié sur quelques autres points. Voyez le n. II des *Pièces justificatives* de ce livre. — Voyez aussi l'*Hist. litt. de Fénelon*, p. 35. (ÉDIT.)

8 mars 1695 (1), qu'il lui soumet à lui-même cette observation avec autant de candeur que de fermeté, au sujet du vingt-septième article (2). Bossuet y supposoit, *que les auteurs mystiques n'avoient jamais parlé de certains états où les âmes se trouvent quelquefois*. Fénelon lui rapporte un passage formel de saint François de Sales sur ces sortes d'états, « et le supplie humblement de considérer, « qu'il ne pouvoit, *dans sa situation présente*, « souscrire par *persuasion* à cette assertion. » Bossuet parut sentir lui-même la justesse de cette réflexion, et changea la rédaction de cet article.

‖ Mais ce changement ne suffisoit pas pour satisfaire Fénelon sur une doctrine qui lui étoit chère. Après avoir examiné attentivement les trente articles, il témoigna le désir d'y voir expliquer nettement deux points dont on convenoit au fond, savoir: l'*amour désintéressé* et l'*oraison passive*. ‖ Il déclara en même temps, que, si les commissaires ne croyoient pas pouvoir se rendre à ses observations, « il signeroit les trente articles *par déférence, con-* « *tre sa persuasion;* mais que si on vouloit y

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 150, etc.

(2) Ce 27[e] article du projet présenté par Bossuet, est le 29[e] de la rédaction qui fut adoptée. On peut voir dans le n. II des *Pièces justificatives* de ce livre, la différence des deux rédactions. (Édit.)

Fénelon. Tom. I.er Pag. 399.

Dernier article d'Issy *écrit de la m*
et signatures des Commis

s'élonigues

Au surplus il [illegible]ants et
les parfaits des regles
differentes, et plus
hautement ~~et~~ Chretiennes.

~~Deluc~~ Delibe

+ J. Be

+ Louis alons

François de
nommé a l'Ar
de Cambra
L. Tronson

« ajouter certaines choses, *il étoit prêt à les signer* « *de son sang* (1). »

On a voulu dans la suite tourner contre Fénelon l'offre qu'il avoit faite, de signer *par déférence contre sa persuasion* (2); mais il paroît qu'il a expliqué ces expressions, d'une manière à ne rien laisser à désirer. « S'il eût cru ces articles faux, il auroit « mieux aimé mourir que de les signer; mais il les « croyoit très-véritables; il les trouvoit seulement in- « suffisants pour lever certaines équivoques, et pour « finir toutes les questions (3). » Il demanda donc qu'on établît plus clairement l'*amour désintéressé*, et qu'on n'autorisât point l'*oraison passive*, sans la définir. Au bout de deux jours, on lui communiqua l'addition de *quatre* articles, qu'on intercala parmi les *trente* déjà proposés; et il déclara que, dès ce moment, il étoit prêt à les signer de son sang. Ainsi les quatre commissaires, entièrement réunis de sentiments sur les principes et sur les expressions, signèrent à Issy les trente-quatre articles, le 10 mars 1695 (4).

43. *Trente-quatre articles arrêtés à Issy;*

¶ La plus grande partie de ces articles étoit di-

(1) *Mém. à l'évêque de Châlons.* (*Œuvres de Fénelon*, t. IV, p. 7 et 8.) — *Rép. à la Relation*, ch. 3, n. 44, etc. (T. VI, p. 433, etc.)

(2) *Relation sur le quiétisme*, sect. 3e, n. 12. (*Œuvres de Bossuet*, t. XXIX, p. 558.)

(3) *Réponse à la Relation sur le quiétisme; ubi suprà.*

(4) Voyez les *Pièces justificatives* du livre second, n. II.

la doctrine de l'amour désintéressé, autorisée dans ces articles. Mars 1695.

rigée contre les erreurs de la nouvelle spiritualité, que nous avons exposées plus haut (1). Les commissaires opposoient à ces erreurs l'enseignement universel de l'Église et des théologiens, sur la nécessité de certains actes explicites, distingués de la charité; sur la nature et l'objet de la contemplation, sur l'obligation imposée à tout chrétien, et dans tous les états de la vie intérieure, de désirer et demander son salut, de coopérer aux inspirations de la grâce, et de résister positivement aux tentations. Tel étoit aussi l'objet des *trente articles*, présentés d'abord par Bossuet; mais il est à remarquer que les articles ajoutés à ce projet, sur les représentations de Fénelon, avoient manifestement pour but d'autoriser la doctrine de l'*amour désintéressé*, communément admise par les théologiens, et pour laquelle Bossuet avoit témoigné d'abord tant de répugnance. Le treizième article enseignoit « que, « dans la vie et l'oraison la plus parfaite, tous les « actes des vertus chrétiennes sont unis dans la seule « charité, en tant qu'elle anime ces vertus, et qu'elle « en commande l'exercice. » Ces paroles, comme depuis Fénelon le fit observer (2), sembloient dire assez clairement, que, dans l'état de la perfection, les actes de toutes les vertus, même ceux d'espérance,

(1) Ci-dessus, p. 325, etc.

(2) Voyez, à ce sujet, l'*Hist. littér. de Fénelon*, IIe partie, n. 8, 107, etc.

sont produits par le commandement et par le motif de l'amour de Dieu pour lui-même : autrement, on eût renversé la notion de la charité communément reçue dans l'École, et on n'eût rien attribué aux plus parfaits, qui ne puisse également se trouver dans tous les justes en état de grâce. Le trente-troisième article sembloit autoriser encore plus expressément l'amour désintéressé. Les prélats y enseignoient, « qu'on peut inspirer aux âmes peinées « et vraiment humbles, une soumission et consen- « tement à la volonté de Dieu, quand même, par « une très-fausse supposition, au lieu des biens « éternels qu'il a promis aux âmes justes, il les tien- « droit, par son bon plaisir, dans les tourments « éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées « de sa grâce et de son amour ; qui est un acte « d'abandon parfait et d'un amour pur, pratiqué « par des saints, et qui le peut être utilement, avec « une grâce très-particulière de Dieu, par les âmes « vraiment parfaites. »

¶ Bossuet avoit témoigné d'abord beaucoup de répugnance à admettre ce dernier article, qui lui sembloit difficile à concilier avec son opinion particulière sur la nature de la charité. Mais il ne put résister aux témoignages et aux exemples d'un grand nombre de saints, qui avoient formellement autorisé, ou pratiqué eux-mêmes, de pareils actes

de résignation (1). L'examen plus approfondi qu'il fit de la tradition, sur cette matière, après la conclusion des conférences d'Issy, le convainquit de plus en plus de la vérité de ce trente-troisième article, comme on peut le voir dans son *Instruction sur les états d'oraison*, dont il emploie une grande partie à « établir le fait constant, qu'on ne peut « rejeter ces résignations et soumissions fondées « sur des suppositions impossibles, sans condamner « en même temps ce qu'il y a de plus grand et de « plus saint dans l'Église (2)..... Plusieurs savants « hommes, dit-il un peu plus haut, qui voient ces « suppositions impossibles, si fréquentes parmi les « saints du dernier âge, sont portés à les mépriser, « ou à les blâmer comme de pieuses extravagances, « en tout cas, comme de foibles dévotions, où les « modernes ont dégénéré de la gravité des premiers « siècles; mais la vérité ne permet pas de consen- « tir à leurs discours (3). » Ailleurs il parle du *sacrifice conditionnel du salut*, comme d'un acte héroïque, dont « la pratique ne peut être sérieuse et

(1) *Lettres de Bossuet à l'évêque de Mirepoix*, des 24 et 29 mai, et du 3 juin 1695. (*OEuvres de Bossuet*, t. XL, p. 127, etc.) — *Questions à M. de Noailles*. (*OEuvres de Fénelon*, t. IV, p. 106.)

(2) *Instruct. sur les états d'oraison*, liv. IX, n. 4. (*OEuvres de Bossuet*, t. XXVII, p. 357.)

(3) *Ibid.* n. 3, p. 349.

« véritable que dans les plus grands saints, dans « un saint Paul, dans un Moïse, c'est-à-dire, dans « les âmes d'une sainteté qu'on ne voit paroître « dans l'Église, que cinq ou six fois dans plusieurs « siècles (1). »

¶ Il résulte clairement de ces détails, que Bossuet fut insensiblement amené, pendant les conférences d'Issy, à modifier ses premiers sentiments *sur la nature de la charité.* Nous verrons cependant, qu'il ne prétendit pas y renoncer absolument, et qu'il crut, dans la suite, pouvoir les concilier avec la doctrine établie dans les articles d'Issy. Bien loin de convenir qu'on l'eût amené à rétracter, sur ce point, ses premiers sentiments, il prétendit avoir obtenu de Fénelon une rétractation de ses erreurs, en lui faisant signer les trente-quatre articles; et Fénelon, de son côté, se flattoit d'avoir fait admettre à Bossuet sa doctrine *sur le pur amour*, en obtenant de lui les quatre articles ajoutés aux trente premiers (2). Cette conduite des deux prélats annonçoit assez les fâcheux éclats qui suivirent de près les conférences d'Issy.

(1) *Instr. sur les états d'orais.* livre X, n. 22, p. 437.

(2) *Hist. de Fénelon*, par le chevalier de Ramsay, p. 32. — *Avertissement des Lettres spirit. de Fénelon*, par le marquis, son petit neveu. (Édit. de 1740, p. CIII.) — *Relation* de Bossuet *sur le quiét.* sect. 3 et 4, p. 560, 587, etc. — *Rép. de Fénelon à la Relation*, chap. 3, n. 47, etc. — *Relation* manuscrite *sur le quiét.* par M. Dupuy, p. 32, etc. (ÉDIT.)

Ils continuèrent cependant encore quelque temps à se voir, et à correspondre entre eux sur le ton de leur ancienne amitié. Fénelon écrivoit à Bossuet, le 27 mars 1695, dix-sept jours après la signature des articles d'Issy : « Il n'y a rien de nouveau en « ce pays-ci, sinon que vous n'y êtes plus, et que « ce changement se fait sentir aux philosophes (1). « Je m'imagine qu'après les fêtes, s'il vient de beaux « jours, vous irez revoir Germigny paré de toutes « les grâces du printemps. Dites-lui, je vous sup- « plie, que je ne saurois l'oublier, et que j'espère « me retrouver dans ses bocages, avant que d'al- « ler chez nos Belges, qui sont *extremi homi-* « *num* (2). »

44. *Ordonnances* **des évêques de Meaux, de Châlons, et de Chartres, contre les ouvrages de madame Guyon.**

Bossuet et l'évêque de Châlons étoient convenus de publier, aussitôt qu'ils seroient de retour dans leurs diocèses, les articles d'Issy, dans une ordonnance qui porteroit en même temps condamnation des ouvrages de madame Guyon. On ne voit pas qu'on ait demandé rien de semblable à Fénelon, soit parce qu'il n'étoit point encore sacré archevêque de Cambrai, soit parce que les erreurs des nouveaux mystiques n'avoient point encore pénétré dans son diocèse, soit enfin parce qu'on sentit

(1) Fénelon désigne en cet endroit, sous le nom de *philosophes*, plusieurs amis de Bossuet, qui formoient sa société ordinaire à Versailles. (Voyez ci-dessus, p. 51, note 1. (ÉDIT.)

(2) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 163.

qu'il devoit cette espèce d'égard à l'estime et à l'amitié qu'il avoit accordées et qu'il continuoit à accorder à madame Guyon. Bossuet fit paroître son *ordonnance* le 16 avril 1695. Il y condamnoit *La Guide spirituelle de Molinos*, la *Pratique facile de Malaval*, l'*Analyse de l'oraison mentale du P. Lacombe*, et trois autres ouvrages imprimés de madame Guyon, son *Moyen court*, son *Explication du Cantique des Cantiques*, et la *Règle des associés à l'Enfance de Jésus*. ‖ Tous ces ouvrages, à l'exception peut-être de l'*Explication du Cantique des Cantiques*, étoient déjà condamnés par divers décrets du saint-siége (1). En renouvelant cette condamnation, Bossuet eut l'attention de ne pas nommer madame Guyon, par égard pour sa personne, et pour les bonnes dispositions qu'elle témoignoit. On remarque les mêmes ménagements dans l'*ordonnance* de l'évêque de Châlons, du 25 avril 1695, et dans celle de l'évêque de Chartres, du 21 novembre suivant (2).‖ Ce qu'il y

(1) *La Guide spirituelle* de Molinos avoit été condamnée par la bulle d'Innocent XI, du 20 novembre 1687. Les autres ouvrages furent condamnés en 1688 et 1689, par le tribunal de l'Inquisition. (Voyez l'*Index librorum prohibitorum*.) (Édit.)

(2) Les détails que nous donnons ici sur l'*Ordonnance de l'évêque de Chartres*, se trouvent placés un peu plus bas, dans les éditions précédentes. Ils nous ont paru mieux pla-

avoit de particulier dans cette dernière, c'est qu'on y rapportoit un grand nombre de propositions extraites des ouvrages de madame Guyon, principalement du traité des *Torrents*, qui n'étoit encore que manuscrit. En lisant ces propositions, on ne peut que s'étonner du délire de l'imagination humaine, lorsqu'elle veut s'écarter de cette sage réserve que la raison seule prescrit. La plupart de ces propositions sont inintelligibles, si elles n'ont point le sens déterminé par l'acception commune des mots; et elles conduisent à des conséquences révoltantes, si on les prend dans le sens qu'elles offrent naturellement à l'esprit des lecteurs. L'ordonnance de l'évêque de Chartres, quoique très-opposée à la doctrine de madame Guyon, étoit si exacte et si solide, si pleine d'égards et de ménagements pour la personne des auteurs condamnés, que Fénelon lui-même, au rapport de M. Tronson, « la trouvoit très-bien « composée, et en approuvoit fort le style(1). »

45. *Déclarations* de madame Guyon; elle obtient de Bossuet un certificat honorable.

¶ La veille même du jour où Bossuet publia son *ordonnance*, il avoit fait signer à madame Guyon

cés en cet endroit, pour conserver l'ordre naturel des événements. (Édit.)

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 214, *note* 1re. Il est cependant à remarquer, que madame Guyon désavoua formellement plusieurs passages du livre des *Torrents*, comme altérés et travestis par des personnes malintentionnées. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 189 et 207.) (Édit.)

un acte d'adhésion pleine et entière aux *articles d'Issy*, et à la condamnation qui pourroit être faite de ses livres, par ceux à qui Dieu en a donné la puissance, notamment par MM. de Meaux et de Châlons (1). Par une autre *déclaration*, signée le même jour, elle protestoit n'avoir dit ou fait aucune des choses qu'on lui imputoit, et n'avoir jamais approuvé les principes de Molinos, qui regardent comme innocentes certaines actions abominables (2). Mais, quelque importantes que fussent ces déclarations, Bossuet n'en étoit pas satisfait. Il se croyoit fondé à croire, ou du moins à soupçonner, que madame Guyon n'avoit pas seulement erré dans les termes, mais encore dans le fond de la doctrine, et qu'elle avoit été réellement infectée

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 160, note 1re. Les détails que nous donnons ici, sur la soumission de madame Guyon, et sur les attestations que Bossuet lui donna en conséquence de cette soumission, étoient placés un peu plus bas, dans les précédentes éditions de cette *Histoire*. (3e édit. t. Ier, p. 328, etc.) Le cardinal de Bausset, induit en erreur par La Beaumelle, sur la date du sacre de Fénelon, comme on le verra bientôt, avoit changé l'ordre naturel de ces événements.

Nous avons été aussi dans le cas de modifier et de compléter cette partie de l'*Histoire*, d'après des pièces authentiques, que le cardinal de Bausset n'avoit pas connues, ou qu'il n'avoit pas examinées assez soigneusement. Voyez les observations que nous avons faites, sur ce sujet, dans la *Préface* de cette nouvelle édition. (Édit.)

(2) *Corresp. de Fénelon*, *ibid.* p. 161.

des erreurs contraires aux articles d'Issy. Dans le dessein d'obtenir d'elle un aveu formel de ces erreurs, il crut devoir lui faire, à diverses reprises, les plus fortes instances; mais jamais il n'en put obtenir d'autre réponse, sinon qu'elle ne pouvoit faire cet aveu, sans parler contre sa conscience; qu'elle n'avoit jamais douté des vérités contenues dans les articles d'Issy, ni d'aucune autre vérité de la foi; qu'au reste, elle avoit toujours soumis, comme elle soumettoit encore, ses livres au jugement de l'Église; condamnant de tout son cœur les mauvaises expressions que son ignorance avoit pu lui faire employer (1).

(1) On peut voir, à l'appui de ces détails, la *Lettre de M. Dupuy au marquis de Fénelon*, du 4 mars 1733. (*Corresp. de Fénelon*, t. XI, p. 83-86.) — *Relation manuscrite du différend entre M. de Meaux et M. de Cambrai*, par M. Dupuy, p. 33, etc. — *Corresp. manuscrite de madame Guyon*; avril et mai 1695.

Plusieurs lettres inédites de madame Guyon, supposent que Bossuet avoit poussé les instances jusqu'à la menacer d'excommunication, si elle ne se reconnoissoit *atteinte et convaincue d'erreur, et même d'hérésie, non-seulement dans ses termes, mais dans sa foi.* On doit croire que Bossuet avoit les plus fortes raisons, pour en venir à de pareilles menaces, et qu'il les croyoit absolument nécessaires pour éclaircir, autant qu'il étoit possible, les sentiments personnels de madame Guyon. Mais nous ne connoissons pas assez les détails de cette affaire, pour savoir les raisons qui rendoient alors la doctrine et la conduite de madame Guyon si sus-

¶ Non contente de ces déclarations faites de vive voix, madame Guyon, à la suite d'une conversation dans laquelle Bossuet l'avoit fortement pressée sur ce point, fit venir un notaire, qu'elle chargea de rédiger un acte de protestation, contre la violence dont on usoit à son égard, et contre toutes les signatures qu'on pourroit exiger d'elle, par des instances capables de gêner sa liberté. Elle adressa cet acte cacheté à un de ses amis, pour être déposé chez un notaire de Paris, et pour servir, en cas de

pectes à Bossuet. Il y a tout lieu de croire que ses soupçons étoient occasionnés par les bruits fâcheux qui circuloient dans le monde, sur le compte de madame Guyon. (*Corresp. de Bossuet*, t. XL, p. 115-125.) Les soupçons de ce prélat pouvoient aussi être fondés sur les procédures qui se poursuivoient toujours à Tarbes contre le P. Lacombe, et dans lesquelles madame Guyon paroissoit grièvement compromise. Les pièces de cette procédure sont aujourd'hui perdues; mais le cardinal de Bausset, qui les avoit vues, nous a formellement déclaré qu'elles ne fournissoient aucune preuve solide contre madame Guyon, ni contre le P. Lacombe. Au reste, quels qu'aient pu être les motifs de la conduite de Bossuet envers madame Guyon, dans la circonstance dont il s'agit, on conçoit combien elle dut en être blessée, et combien il devoit lui tarder de quitter Meaux, après avoir obtenu de Bossuet les témoignages favorables dont nous allons parler. Le cardinal de Bausset ignoroit certainement ces détails, lorsqu'il reprochoit à madame Guyon son empressement à quitter Meaux, *où Bossuet n'avoit eu pour elle que les procédés les plus honnêtes.* (3e édit. t. Ier, p. 330.) (ÉDIT.)

besoin, à sa défense. Bossuet, qui n'avoit aucune connoissance de cet acte, n'en persista pas moins à soupçonner la droiture et la sincérité de madame Guyon, et revint plusieurs fois à la charge, pour obtenir l'aveu qu'il croyoit nécessaire, mais toujours avec aussi peu de succès. Enfin, désespérant d'éclaircir davantage cette affaire, et craignant peut-être de pousser trop loin la rigueur; frappé d'ailleurs des témoignages que rendoient à madame Guyon la supérieure et les religieuses de la Visitation, qui se réunissoient pour vanter sa piété, sa douceur et sa résignation, il ne crut pas devoir hésiter à lui accorder le certificat le plus avantageux, sur sa conduite, ses intentions et ses dispositions. « Nous, « évêque de Meaux, dit-il dans cet acte (1), certi- « fions à qui il appartiendra, qu'au moyen des *dé- « clarations et soumissions de madame Guyon*, que « nous avons par devers nous, souscrites de sa main, « et des défenses par elle acceptées avec soumission, « d'écrire, enseigner, dogmatiser dans l'Église, ou « de répandre ses livres imprimés ou manuscrits, « ou de conduire les âmes dans les voies de l'orai- « son ou autrement : ensemble des bons témoigna- « ges qu'on nous a rendus, depuis six mois qu'elle

(1) Le *certificat* de Bossuet, avec les *déclarations de madame Guyon*, et les autres pièces qui s'y rapportent, se trouvent dans la *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 160, 188, etc.; et dans les *OEuvres de Bossuet*, t. XL, p. 115, 143, etc. (Édit.)

« est dans notre diocèse, et dans le monastère de « Sainte-Marie ; nous sommes demeurés satisfaits « de sa conduite, et lui avons continué la partici« pation des saints sacrements, dans laquelle nous « l'avons trouvée ; déclarons en outre, qu'elle a tou« jours détesté en notre présence les abominations « de Molinos et autres condamnées ailleurs, dans « lesquelles aussi il ne nous a point paru qu'elle « fût impliquée ; et nous n'avons entendu la com« prendre, dans la mention qui en a été par nous « faite dans notre ordonnance du 16 avril 1695.

« Donné à Meaux, le 1er juillet 1695. »

Les *déclarations et soumissions de madame Guyon*, dont il est parlé dans ce certificat, étoient contenues dans un acte du même jour, par lequel madame Guyon se soumettoit à l'*ordonnance* de Bossuet, du 16 avril 1695, qui avoit condamné ses ouvrages, et qui renfermoit les trente-quatre articles d'Issy. A cet acte de *soumission* étoit jointe la déclaration suivante : « Je déclare néanmoins, avec « tout respect, et sans préjudice de la présente *sou*« *mission* et *déclaration*, que je n'ai jamais eu *in*« *tention* de rien avancer qui fût contraire à l'esprit « de l'Église catholique, apostolique et romaine, à « laquelle j'ai toujours été et serai toujours sou« mise, Dieu aidant, jusqu'au dernier soupir de ma « vie. Ce que je ne dis pas pour me chercher une « excuse, mais dans l'obligation où je crois être, de

« *déclarer avec simplicité mes intentions.* » Au bas de la souscription à l'*ordonnance* où Bossuet avoit censuré les livres de madame Guyon, ce prélat lui fit ajouter : « Je n'ai eu aucune des *erreurs* « expliquées dans ladite lettre pastorale, ayant tou- « jours eu *intention* d'écrire dans un sens très-ca- « tholique, ne comprenant pas alors qu'on en pût « donner un autre (1). »

Il faut observer, au sujet de cette *déclaration* et de cette *soumission*, que Fénelon se crut autorisé dans la suite à s'en servir, pour montrer qu'il avoit droit de justifier les *intentions* de madame Guyon, puisque Bossuet les avoit justifiées lui-même dans deux actes dont il avoit dicté les expressions.

Le certificat que la supérieure et les religieuses du monastère de la Visitation de Meaux donnèrent

(1) Ces paroles, citées par le cardinal de Bausset (3e édit. t. I, p. 329), d'après la *Réponse* de Fénelon à la *Relation de Bossuet* (*Œuvres de Fénelon*, t. VI, p. 381), ne se trouvent ni à la suite des *Actes de soumission de madame Guyon*, imprimés dans les *Œuvres de Bossuet* (t. XL, p. 144), ni dans la *Corresp. de Fénelon* (t. VII, p. 188), d'après le manuscrit original que nous avons sous les yeux. On en trouve seulement l'équivalent dans l'acte signé par madame Guyon, le 15 avril 1695, que nous avons rapporté (ci-dessus, p. 407), et dans un autre du 28 août 1696, dont nous parlerons un peu plus bas. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 279.) On peut voir, sur l'authenticité de ce passage, les *Remarques de Bossuet sur la Réponse à la Relation* (art. 2, § 5), et la *Réponse de Fénelon aux Remarques* (§ 8). (Édit.)

à madame Guyon, le 7 juillet suivant, étoit encore plus honorable (1); elles y joignirent, deux jours après, une lettre qui renfermoit les expressions les plus fortes de leur estime et de leurs regrets, ‖ au moment où madame Guyon venoit de les quitter, avec la permission de Bossuet, pour se rendre aux eaux de Bourbon (2). ‖

46. Fénelon est sacré évêque à Saint-Cyr, par Bossuet. Juillet 1695.

‖ Ce fut le lendemain même de cette heureuse conclusion, que Fénelon reçut, dans la chapelle de Saint-Cyr, la consécration épiscopale des mains de Bossuet, qui avoit témoigné un grand désir de présider à cette cérémonie. ‖ Une circonstance si peu importante en elle-même, devint dans la suite le sujet d'une discussion assez vive entre Bossuet et Fénelon. En répondant à la *Relation sur le quiétisme*, Fénelon faisoit observer assez adroitement, qu'il falloit bien que Bossuet ne le jugeât pas alors aussi suspect, ni aussi corrompu dans sa doctrine, qu'il l'avoit ensuite prétendu, puisqu'il avoit vivement désiré d'être son consécrateur. Bossuet se défendit d'avoir montré aucun empressement à ce sujet. Cependant les lettres de madame de Maintenon et celles de M. de Noailles ne permettent pas de douter que Bossuet n'eût véritablement désiré

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 190.

(2) *Ibid.* p. 188, etc. — *Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 135.

de présider à cette cérémonie (1). Elles nous apprennent même que, pour satisfaire ce désir, il eut à écarter des difficultés de forme, qui paroissoient s'y opposer; et que, par égard pour cet empressement si flatteur de la part de Bossuet, Fénelon fut obligé d'entrer dans une espèce de négociation avec les prélats qui devoient assister à son sacre (2).

On peut être surpris sans doute que Bossuet ait cherché dans la suite à désavouer un fait aussi simple, et qui sembloit si étranger à toutes leurs controverses. Mais les choses avoient changé de face; Bossuet avoit écrit, dans sa *Relation sur le quiétisme*, qu'il regardoit depuis longtemps Fénelon comme infecté de cette erreur, et comme le *Montan d'une nouvelle Priscille*. Fénelon avoit alors le droit de lui demander, pourquoi il avoit montré tant d'empressement à sacrer de ses propres mains

(1) *Lettre de madame de Maintenon à M. de Noailles*, du 25 mai 1695. (Recueil de La Beaumelle, t. III, p. 11.)

(2) La difficulté venoit de ce que Fénelon devoit être sacré à Saint-Cyr, que Bossuet vouloit être le consécrateur, et l'évêque de Châlons et l'évêque de Chartres assistants. Saint-Cyr étant du diocèse de Chartres, les évêques qui se trouvoient à Paris, et Louis XIV lui-même, trouvoient peu convenable et peu régulier, que l'évêque de Chartres cédât la première place dans son diocèse à l'évêque de Meaux, quoique Bossuet fût plus ancien évêque que M. de Chartres. (*Réponse à la Relation*, ch. IV, n. 53, p. 446.) (*Note de l'auteur.*)

ce *nouveau Montan*, sans exiger préalablement de lui aucune rétractation de ses erreurs (1).

Quoi qu'il en soit, la difficulté survenue à l'occasion du sacre, fut écartée. Bossuet fut consécrateur, l'évêque de Châlons premier assistant; et on substitua, pour second assistant, l'évêque d'Amiens à l'évêque de Chartres. Cette cérémonie fut célébrée dans la chapelle de Saint-Cyr, le 10 juillet 1695 (2), en présence de madame de Maintenon et des petits-fils de Louis XIV, qui eurent la satisfaction de voir leur précepteur élevé à une dignité, qui étoit la juste et honorable récompense des soins donnés à leur éducation. Personne ne prévoyoit encore, que ce jour de gloire et d'édification, dont tout l'appareil extérieur annonçoit l'éclat de la faveur et le triomphe de la vertu, seroit bientôt suivi d'une longue disgrâce, et des plus amères contradictions.

(1) La suite de cette *Histoire* nous donnera lieu de revenir sur cette discussion incidente. (Voyez ci-après, t. II, liv. III, n. 81.) (Édit.)

(2) Le cardinal de Bausset, trompé par une note de La Beaumelle sur la *Lettre de madame de Maintenon à M. de Noailles*, que nous venons de citer, supposoit ici que le sacre de Fénelon avoit eu lieu le 10 juin 1695. Nous corrigeons cette date, d'après une lettre de Fénelon, du 4 juillet suivant, où il signe encore *nommé archev. de Cambrai.* (Voyez la *Corresp. de Fénelon*, t. VI, p. 276; t. VII, p. 200.) On peut voir aussi, à l'appui de cette observation, la *Gallia christiana*, t. III, p. 63. (Édit.)

47. Nouveaux griefs de Bossuet contre madame Guyon et contre Fénelon.

¶ Les témoignages favorables que madame Guyon avoit obtenus de Bossuet, avant de quitter Meaux, sembloient lui annoncer la fin de ses épreuves, et une vie désormais tranquille. Bossuet lui-même sembloit vouloir lui inspirer cette confiance, en joignant aux certificats avantageux dont nous venons de parler, la permission expresse de sortir du couvent, quand elle le voudroit, pour se rendre aux eaux de Bourbon, comme elle en avoit annoncé le projet. Il lui recommanda seulement d'*éviter Paris, ou du moins de n'y point paroître*, et d'*éviter surtout de rassembler autour d'elle certaines personnes qui passoient pour être sous sa direction* (1). Madame Guyon, de son côté, paroissoit disposée à oublier les procédés sévères dont l'évêque de Meaux avoit usé envers elle; et, pour lui en donner une preuve sensible, elle lui écrivit une lettre respectueuse, par laquelle elle le supplioit d'accepter un tableau de dévotion, *qui passoit*, disoit-elle, *parmi les connoisseurs, pour être assez bon* (2). Mais de nou-

(1) *Lettre de Bossuet à madame Guyon*, du 18 juillet 1695. (*Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 135.)

(2) *Ibid.* p. 134. L'abbé Ledieu nous apprend que ce tableau représentoit la sainte Vierge, tenant l'enfant Jésus dans ses bras. — Le cardinal de Bausset suppose que cette lettre de madame Guyon est postérieure à son départ de Meaux. Nous ne voyons rien qui appuie cette conjecture; il semble même peu probable que madame Guyon ait écrit cette lettre après son départ de Meaux, qui ne tarda

veaux incidents ne tardèrent pas à lui attirer de nouvelles épreuves, beaucoup plus longues et plus rigoureuses que les premières (1). Nous ne connoissons pas assez toutes les circonstances de ce nouvel orage, pour en bien pénétrer les causes; et peut-être n'en faut-il pas chercher d'autres, qu'un malheureux concours de circonstances, qui, sans fournir aucune preuve décisive contre la doctrine ou les mœurs de madame Guyon, renouveloient, dans l'esprit de Bossuet, tous les soupçons dont elle avoit déjà été l'objet (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que son départ précipité de Meaux, joint aux bruits désavantageux qu'on répandoit toujours sur son compte, et à ses nouveaux rapports avec quelques personnes que la prudence devoit lui faire éviter, dans les conjonctures difficiles où elle se trouvoit, affectèrent vivement Bossuet, qui ne put s'empêcher de manifester hautement ses inquiétudes et son mécontentement.

pas à renouveler les inquiétudes et les mécontentements réciproques de cette dame et de l'évêque de Meaux, comme on va le voir. (Édit.)

(1) Le cardinal de Bausset, faute d'avoir observé l'ordre des dates, dans quelques-uns des faits qu'il rapporte en cet endroit, ne les présente pas avec assez d'exactitude. C'est ce qui nous oblige à modifier un peu ce passage, d'après les pièces authentiques que nous citons en note. (Édit.)

(2) Voyez ci-dessus, p. 408, note 1.

¶ Conformément à la permission qu'elle avoit obtenue du prélat, madame Guyon avoit quitté Meaux le 7 juillet 1695 (1). La duchesse de Mortemart, accompagnée de madame de Morstein, sa fille, vint la chercher en carrosse, pour la conduire à Paris, d'où elle devoit se rendre secrètement à Bourbon. Mais la crainte de nouvelles perquisitions l'empêcha d'exécuter ce dernier projet, et lui fit prendre le parti de rester quelque temps cachée à Paris, dans une petite maison du faubourg Saint-Germain.

¶ Bossuet ne fut pas plutôt instruit des circonstances de son départ, qu'il s'en plaignit, comme d'une contravention à tous les engagements qu'elle avoit pris avec lui. La lettre qu'elle lui écrivit, à cette occasion, nous fait connoître tout à la fois les plaintes de l'évêque de Meaux, et la manière dont madame Guyon croyoit pouvoir se justifier. « J'ai « satisfait durant six mois, lui dit-elle (2), à la pa-

(1) Le cardinal de Bausset donne ici la date du 9 juillet, au lieu du 7. La première de ces dates est clairement établie par la *Lettre des religieuses de la Visitation à madame Guyon*, du 9 juillet. Cette lettre est une réponse à celle qu'elles avoient déjà reçue de madame Guyon, depuis son départ, qui devoit par conséquent avoir eu lieu un ou deux jours plus tôt. (Voyez la *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 188.) (Édit.)

(2) *Lettre de madame Guyon à Bossuet*, juillet 1695. (*Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 136.) On peut voir, à l'appui de cette lettre, celle de madame Guyon à M. ***, du 27 novembre suivant; et celle de M. Tronson au général des

« role que j'avois donnée, de me mettre quelque « temps entre vos mains, afin qu'on pût juger de ma « conduite; et je ne suis sortie ensuite de Sainte-« Marie de Meaux, que sur ce que vous me fîtes « l'honneur de me dire, que je pouvois me retirer. « Vous me demandâtes seulement que je fisse peu « de séjour à Paris, et qu'ensuite j'allasse à Bour-« bon, le plus secrètement que je pourrois; et vous « ne me donnâtes, Monseigneur, pour raison de « cette demande, que celle de monseigneur l'ar-« chevêque de Paris, qui pourroit me faire de la « peine à cause de vous. J'ai exécuté exactement « ces choses; je n'ai vu qu'un moment, en passant, « ma famille à Paris. Je me suis retirée à la cam-« pagne (1), afin d'aller à Bourbon avec le plus de « secret que je pourrois. J'ai même caché à tout le « monde le lieu où je me retire, afin de n'avoir « commerce avec personne; et cependant aujour-

Chartreux, du 5 décembre. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 206 et 214.) — Voyez aussi la *Relation sur le quiétisme*, 3e sect., n. 18. (*Œuvres de Bossuet*, t. XXIX.) (Édit.)

(1) Le cardinal de Bausset accusoit ici madame Guyon d'avoir *cherché à tromper Bossuet sur le lieu de sa retraite*, en se disant *retirée à la campagne*. (3e édit. t. I, p. 332.) Il semble cependant que madame Guyon, retirée dans un faubourg de Paris qui touchoit de si près à la campagne, et qui alors surtout ressembloit beaucoup plus à la campagne qu'à la ville, pouvoit, sans blesser la vérité, se dire *retirée à la campagne*. (Édit.)

« d'hui j'apprends d'une fille, que j'avois laissée à « Paris pour quelques commissions, que vous pu- « bliez, Monseigneur, que je me cache; que vous « voulez me poursuivre avec rigueur; et que vous « avez pris criminellement, et tourné de même à la « cour, le voyage de deux dames qui me sont ve- « nues querir à Meaux. La révérende mère supé- « rieure vous a pu dire, sur ce voyage, que ces « dames ayant appris que j'avois demandé une voi- « ture pour me ramener, et sachant que madame « de Vaux étoit à Vaux, et madame de Charost à « Forges, non-seulement elles voulurent, à leur « défaut, m'envoyer un carrosse, mais venir elles- « mêmes; comptant tout ce qui me regarde fini, « après le certificat et la permission de sortir que « vous m'aviez donnée. Comment pouvois-je, Mon- « seigneur, les refuser dans cette conjoncture, où « je ne devois être que cinq heures avec elles, et « me retirer ensuite?

« En vérité, Monseigneur, permettez-moi de vous « le dire avec respect, et en vous demandant par- « don de ma liberté; il me semble qu'avant de faire « aucun bruit, vous pouviez avoir la bonté d'exa- « miner la conduite que je tiendrois à Bourbon, et « au retour des eaux; si je verrois en effet ces dames, « ou si je me retirerois dans mon ancienne solitude.

« Vous savez, Monseigneur, quelle a été ma « bonne foi; et que je vous demandai, après que

« vous m'eûtes permis de me retirer, si vous agréiez « que je retournasse passer l'hiver à Sainte-Marie, « en cas que l'envie m'en prît; sur quoi vous me « fîtes la grâce de me répondre, que je vous ferois « plaisir. Je l'eusse fait sans doute, et je le ferois « encore, si la calomnie, que vous m'avez dit sou- « vent que vous n'écoutiez pas, et dont vous avez « tant de preuves, ne paroissoit pas faire néan- « moins beaucoup d'impression sur votre esprit. « Vous ne pouvez ignorer ma franchise, ma sou- « mission, mes sentiments, qui ont toujours été et « sont encore véritablement conformes à la foi ca- « tholique, et aux trente-quatre articles de votre « lettre pastorale; mon attachement pour l'Église « d'une manière particulière; mon désir sincère « de vivre retirée, et sans me mêler de ce qui ne « me regarde pas. Vous le savez, Monseigneur; « je vous l'ai assez dit, et ne vous ai jamais parlé « autrement; je l'ai même signé entre vos mains; « et, si je l'ose dire, vous en devez témoignage à la « vérité, quand il en sera question. Combien de « fois me l'avez-vous promis, Monseigneur? La « bonne foi et la confiance avec laquelle je me « suis livrée à vous, ne me le doivent-elles pas « faire attendre de votre droiture? »

¶ Quelque plausibles que puissent aujourd'hui pa- roître ces explications de madame Guyon, Bossuet ne s'en montra nullement satisfait; et son mécon-

tentement fut encore augmenté, bientôt après, par le bruit que faisoient courir les amis de madame Guyon, qu'il lui avoit délivré *une attestation où il la déchargeoit de toutes choses, et pour la doctrine et pour les mœurs* (1). Rien n'étoit plus mal fondé que ce bruit ; car il est certain que Bossuet n'avoit jamais prétendu *approuver la doctrine de madame Guyon, exposée dans ses écrits*, mais seulement *excuser ses sentiments personnels*, d'après les explications qu'elle lui avoit données de vive voix. Sur l'article des mœurs, il avoit déclaré « qu'elle avoit toujours détesté, en sa présence, les « abominations de Molinos, dans lesquelles il ne lui « avoit point paru qu'elle fût impliquée (2); » mais il paroît qu'en faisant cette déclaration, il n'étoit pas entièrement convaincu de l'innocence de madame Guyon ; il croyoit seulement qu'il n'y avoit pas de preuves suffisantes contre elle : « Je l'ai très-« bien connue, écrivoit-il à M. Tronson, le 30 sep-« tembre 1695 ; mais autre chose est de connoître, « autre chose de convaincre par des actes (3). »

Quoi qu'il en soit des dispositions de Bossuet à

(1) *Lettre de Bossuet à M. Tronson*, du 30 sept. 1695. (*Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 140.)

(2) *Certificat donné à madame Guyon par l'évêque de Meaux*, le 1er juillet 1695. (Ci-dessus, p. 410.)

(3) *Lettre de Bossuet à M. Tronson*, du 30 sept. 1695. (*Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 141.)

l'égard de madame Guyon, il est certain que des personnes vertueuses et éclairées, entre autres, madame de Maintenon et M. Tronson lui-même, se crurent obligées de marquer au prélat leur étonnement, de ce qu'il avoit accordé si facilement un acte, dont on cherchoit à abuser, en l'isolant des actes accessoires qui en faisoient partie (1). Il paroît que Bossuet eut alors l'intention de retirer son certificat des mains de madame Guyon; mais elle ne voulut jamais le lui rendre (2).

‖ Ce qu'il y eut ici de plus affligeant, c'est que le mécontentement de Bossuet contre madame Guyon, ne tarda pas à retomber sur Fénelon, qui lui conservoit toujours une estime particulière, dans la persuasion où il étoit de la droiture de ses intentions et de ses sentiments. ‖ Aussi n'aperçoit-on plus depuis cette époque, entre Bossuet et Fénelon, cette correspondance habituelle et cette confiance intime qui les avoit unis si longtemps.

Avant de rapporter les fâcheux éclats qui résultèrent de ce refroidissement mutuel, nous devons rendre compte d'un changement assez important,

(1) Voyez la lettre déjà citée de Bossuet à M. Tronson, et la réponse de ce dernier. (*Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 140, etc.) — *Hist. de Fénelon*, par le chev. de Ramsay, p. 36.

(2) *Lettre de M. Tronson à Bossuet*, octobre 1695. (*Œuvres de Bossuet*, t. XL, p. 142.) — *Relation manuscrite de M. Dupuy*, p. 35, etc.

qui eut lieu, vers ce temps, dans l'Église de France, et dont les suites ont laissé des traces bien plus profondes que l'affaire du quiétisme.

48. Mort de M. de Harlay, archevêque de Paris.

François de Harlay, archevêque de Paris, mourut le 6 août 1695, frappé d'une attaque d'apoplexie. Ce prélat, qui avoit dans l'esprit des parties brillantes, et dans le caractère un grand art et une grande sagesse, avoit été longtemps en faveur auprès de Louis XIV. Ses manières nobles et agréables convenoient au goût de ce prince ; et son habileté dans le gouvernement des assemblées du clergé, avoit longtemps assuré son crédit. Il avoit su, par un heureux mélange de douceur et de fermeté, contenir tous les partis qui divisoient l'Église de France. Les politiques et les indifférents affectèrent, dans la suite, de regretter la sagesse profane de M. de Harlay, pour déprimer les vertus pieuses et modestes de M. de Noailles. M. de Harlay avoit vu, depuis quelques années, déchoir sa faveur et sa considération à la cour. Il n'appartient pas à l'histoire que nous écrivons, d'en rappeler les causes politiques ou secrètes (1). Cette mort fai-

(1) Les causes secrètes de la disgrâce de M. de Harlay sont indiquées un peu plus bas, dans le passage des *Mémoires du chancelier d'Aguesseau*, rapporté par le cardinal de Bausset. Il résulte de ce passage, que le Roi étoit justement affligé des bruits désavantageux qui circuloient à la cour et ailleurs, sur la conduite privée de l'archevêque de Paris.

soit vaquer le premier siége de l'Église de France, dans un temps où la piété du Roi et l'esprit du gouvernement attachoient un grand intérêt aux affaires de la religion.

Les amis de Fénelon regrettèrent peut-être alors son élévation si récente à l'archevêché de Cambrai : peut-être se flattèrent-ils qu'on auroit eu la pensée de le nommer à celui de Paris, où il auroit pu remplir, avec tant d'éclat et de succès, leurs vœux pour le bien de la religion et le triomphe de la piété. Mais il nous paroît peu vraisemblable que leurs espérances se fussent réalisées. Louis XIV avoit plus d'estime que de goût pour Fénelon. On a même prétendu que son esprit trop brillant, et ses théories politiques, avoient plutôt éloigné qu'attiré un prince, qu'une imagination calme et un jugement sain et juste portoient à se méfier de tout ce qui ressembloit à l'esprit de système (1). Quoique

On peut voir, à l'appui de ce passage, la *Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 341. — *Lettres de madame de Sévigné*, t. VI, p. 319, 351, 392; t. X, p. 120, 121 et 129; édit. Monmerqué, in-8°. (Édit.)

(1) Le cardinal de Bausset, dans cet endroit et dans quelques autres, paroît faire allusion à une anecdote assez piquante, dont l'authenticité ne lui a pas semblé assez bien établie, pour mériter d'être admise dans son *Histoire*. On a prétendu que Louis XIV, à la suite d'une conférence qu'il venoit d'avoir avec Fénelon sur la politique, peu de temps après sa nomination à l'archevêché de Cambrai, avoit dit,

madame de Maintenon ne fût pas encore entièrement opposée à Fénelon, elle étoit déjà refroidie pour lui; elle étoit rassurée sur le fond de sa doctrine, par son adhésion aux articles d'Issy; mais elle voyoit avec peine son entraînement et celui de ses amis pour madame Guyon. A mesure que ses anciens sentiments pour Fénelon s'affoiblissoient, elle prenoit un goût plus marqué pour l'évêque de Châ-

d'un ton de mécontentement assez prononcé, *qu'il venoit de s'entretenir avec le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume*. La vérité de cette anecdote n'a d'autre garant que Voltaire, dont le témoignage est loin d'être décisif. (Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. 38.) Pour sentir la foiblesse de ce témoignage, il suffiroit de remarquer, qu'il est tiré du même ouvrage où Voltaire ose *garantir la certitude* d'une autre anecdote, justement regardée comme une imposture, dont le but manifeste est de représenter Fénelon comme un partisan secret de la tolérance philosophique, c'est-à-dire de le travestir en hypocrite et en impie. (*Siècle de Louis XIV*, ch. 23.) Il semble d'ailleurs peu probable que Louis XIV se soit expliqué si ouvertement contre l'archevêque de Cambrai, à l'époque où Voltaire le suppose, c'est-à-dire, deux ans avant la publication du livre des *Maximes*, et plus de quatre ans avant la publication du *Télémaque;* par conséquent, dans un temps où Fénelon jouissoit de la faveur et des bontés de Louis XIV. Peut-être le propos attribué à ce prince, n'a-t-il d'autre fondement que le témoignage du chancelier d'Aguesseau, qu'on verra un peu plus bas (livre III, n. 18), mais qui n'est pas, à beaucoup près, aussi défavorable à Fénelon que le propos supposé par Voltaire. (Voyez à ce sujet *le Correspondant*, novembre 1846, p. 370.) (ÉDIT.)

lons. Ce goût n'étoit peut-être pas aussi vif que celui qu'elle avoit eu si longtemps pour Fénelon; mais elle se reposoit avec plus de sécurité, et sans aucun mélange d'inquiétude, sur la douceur, la modestie et la piété de M. de Noailles. Ce prélat réunissoit à toutes les vertus ecclésiastiques le degré d'esprit et d'instruction indispensable dans une grande place. Il ne craignoit pas d'appeler des conseils au secours de ses lumières naturelles; et cette disposition, qui tenoit à trop de méfiance de lui-même, le rendit peut-être, dans la suite, trop dépendant de l'opinion des autres; mais c'étoit un titre de plus en sa faveur, auprès de madame de Maintenon, qui craignoit également de trop gouverner, et d'être trop gouvernée. « Comme dans le choix des « successeurs, dit le chancelier d'Aguesseau (1), on « cherche toujours à éviter l'inconvénient dont on « a été le plus frappé dans la conduite de leurs pré- « décesseurs, le Roi, dont la religion avoit été sou- « vent alarmée, par le compte qu'on lui avoit rendu « de la conduite personnelle du dernier archevêque « de Paris, voulut se mettre l'esprit en repos par le « choix d'un sujet, dont les mœurs pussent devenir « le modèle de l'Église gallicane. La bonté dont il « honoroit toute la maison de Noailles, le goût per-

(1) D'Aguesseau, *Mémoires hist. sur les affaires de l'Église de France.* (*OEuvres*, t. XIII, p. 163; édition in-4°.)

« sonnel qu'il avoit pour la candeur, la simplicité et « la modestie de l'évêque de Châlons, qui relevoient « en lui l'éclat de ses vertus; enfin des conseils (ceux « de madame de Maintenon), auxquels le Roi étoit « dans l'habitude de se prêter aisément, achevèrent « de le déterminer en faveur de ce prélat, dont la « vertueuse résistance augmenta l'estime que Sa « Majesté avoit déjà pour lui. »

49. M. de Noailles, évêque de Châlons, lui succède.

M. de Noailles étoit à Châlons, lorsque M. de Harlay mourut. On connoissoit si bien son désintéressement et sa modestie, que madame de Maintenon fut obligée de s'assurer d'avance de son consentement. Elle lui écrivit le 13 août 1695, sept jours après la mort de M. de Harlay (1) : « Si l'on vous « offre la place vacante, la refuserez-vous, sans con- « sulter les gens de bien? En trouverez-vous qui ne « vous disent pas qu'il faut souffrir les maux déjà « faits, et sans vous, dans la vue de tout changer à « l'avenir? Y eût-il jamais une cause de translation « plus forte, que le bien de l'Église et le salut du « Roi? Est-il permis de préférer le repos au travail, « et de refuser une place que la Providence vous « donne, sans que vous y ayez contribué? Gardez- « moi le secret de ce billet, et sans aucune exception, « que pour madame votre mère. »

(1) *Lettre de madame de Maintenon à M. de Noailles*, du 13 août 1695. (Recueil de La Beaumelle, t. III, p. 15.)

M. de Noailles (1) sembla prévoir, dès ce moment, toutes les peines et toutes les contradictions qui l'attendoient dans cette nouvelle carrière : on put à peine arracher de lui un demi-consentement. Madame de Maintenon triompha de ses scrupules et de ses incertitudes; elle lui écrivit encore, le 18 août (2) : « Je comprends en partie la pesanteur et l'impor« tance du joug qu'on veut vous imposer; mais il « faut travailler. Vous avez de la jeunesse et de la « santé; ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sa« crifier à la gloire de Dieu, au bien de l'Église, et « au salut du Roi. Voyez une lettre d'un de vos « amis (3), qui sait ce qui se passe; vous nous gar« derez le secret à tous. Il faut quelquefois tromper « le Roi pour le servir; et j'espère que Dieu nous « fera la grâce de le tromper encore en pareille in« tention, et de concert avec vous; » et, sans attendre un consentement plus prononcé, madame de Maintenon fit nommer M. de Noailles à l'archevêché de Paris, dès le lendemain 19 août 1695.

Quelques personnes furent surprises, que Louis XIV

(1) M. de Noailles, d'abord évêque de Cahors, puis de Châlons, enfin archevêque de Paris, ne devint cardinal qu'en 1700. Nous continuerons donc à le désigner, jusqu'à cette époque, par le nom de *M. de Noailles*, ou par celui d'*archevêque de Paris*. (ÉDIT.)

(2) Recueil de La Beaumelle, *ubi supra*, p. 16.

(3) L'évêque de Chartres.

n'eût point placé Bossuet sur le premier siége de cette Église gallicane, dont il étoit l'oracle et le plus digne interprète. On doit bien croire que cette pensée se présenta à l'esprit du Roi, et de la personne en qui il avoit le plus de confiance. Il paroît même que madame de Maintenon crut devoir consulter là-dessus le curé de Versailles (1); soit qu'elle voulût fixer ses propres irrésolutions, soit qu'elle voulût simplement connoître l'opinion publique, sur les trois hommes du clergé de France, qui jouissoient de la plus grande réputation. Elle dut être contente de la réponse qu'elle reçut, et qui étoit conforme au vœu de son cœur. « Plusieurs pensent, « répondit le curé de Versailles, que si M. de Fé« nelon n'avoit pas été placé depuis peu (2), le choix « tomberoit sur lui; et on le désire si fort, que l'on « voudroit que cette première grâce du Roi ne fût « que l'avant-goût d'une plus grande. — Mais vous « savez, interrompit madame de Maintenon, ce qui « nous empêche de le proposer. Mais M. de Meaux « et M. de Châlons nous restent; auquel des deux « vous arrêteriez-vous ? — A celui qui refuseroit,

(1) La Beaumelle, *Mémoires sur madame de Maintenon*, t. III, liv. X, ch. 12. — François Hébert, alors curé de Versailles, et depuis évêque d'Agen, influoit quelquefois sur madame de Maintenon, pour le choix des évêques.

(2) Fénelon venoit de partir pour Cambrai, peu de jours auparavant.

« répondit le curé ; et certainement M. de Châlons « n'acceptera pas. »

Quelques amis de Bossuet, séduits par ces fausses idées de gloire et d'amour-propre, qui surnagent quelquefois dans les âmes les plus pieuses, auroient désiré qu'on eût proposé l'archevêché de Paris à Bossuet, et qu'il l'eût refusé. « Il y a toute apparence, leur répondit Bossuet (1), et pour mieux « dire toute certitude, que Dieu, par miséricorde « autant que par justice, me laissera dans ma place. « Quand vous souhaitez qu'on m'offre et que je refuse, vous voulez contenter la vanité ; il vaut bien « mieux contenter l'humilité... Il n'y a plus à douter, « malgré tant de vains discours des hommes, que, « selon tous mes désirs, je ne sois enterré aux pieds « de mes saints prédécesseurs, en travaillant au salut « du troupeau qui m'est confié. »

50. Refroidissement de madame de Maintenon, à l'égard de madame Guyon et de Fénelon.

Cependant la conduite de madame Guyon depuis son départ de Meaux, et le mécontentement que Bossuet en témoignoit hautement, avoient fort indisposé contre elle madame de Maintenon ; et les suites fâcheuses de cette disposition retomboient nécessairement sur Fénelon. La persuasion où il étoit toujours de la droiture des intentions et des sentiments de madame Guyon, ne lui permettoit ni

(1) *Lettres à madame de Luynes, religieuse à Jouarre*, 13 et 22 août 1695. (*Œuvres de Bossuet*, t. XXXIX, p. 367 et 370.)

de la condamner, ni de l'abandonner entièrement. La délicatesse même de sa conscience l'invitoit à se montrer le défenseur, ou du moins l'interprète favorable des sentiments d'une femme dont il connoissoit la piété, et qu'il croyoit douée d'une grâce particulière pour conduire les âmes pieuses dans les voies de la perfection chrétienne.

Madame de Maintenon voyoit avec peine ces dispositions de l'archevêque de Cambrai, qui ne pouvoient manquer de réveiller, au sujet de sa doctrine et de ses sentiments personnels, les inquiétudes et les soupçons que la signature des articles d'Issy paroissoit avoir dissipés. Cependant, lorsque Fénelon avoit pris congé de madame de Maintenon pour aller à Cambrai, peu de jours avant la mort de M. de Harlay, elle avoit paru désirer d'entretenir avec lui une correspondance, sur le ton de leur ancienne amitié. On retrouve en effet, dans une lettre qu'il lui écrivit à cette époque, cette confiance et cette liberté qui laissent croire que leurs sentiments mutuels n'avoient encore éprouvé aucune altération sensible. Cette lettre peint avec une aimable gaieté les mœurs singulières de quelques maisons religieuses de Flandre (1). Telle étoit encore l'opinion favorable que madame de Maintenon conservoit de Fénelon, qu'elle crut devoir envoyer cette lettre aux

(1) *Lettre de Fénelon à madame de Maintenon*, septemb. 1695. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 200.)

dames de Saint-Cyr, en y ajoutant ces mots : « Ce « n'est pas assez de faire des exhortations à nos filles ; « il leur faut donner des exemples de perfection. « En voici un *que j'ai trouvé dans un auteur, qui « ne leur est ni suspect, ni désagréable* (1). »

A son retour à Versailles, Fénelon continua à voir madame de Maintenon avec la même liberté, sinon avec la même confiance. Toujours fidèle à son caractère de franchise et de simplicité, il ne se croyoit pas obligé de lui faire un mystère de l'estime et même de la vénération qu'il ne cessoit d'avoir pour madame Guyon. Il ne paroît pas que madame de Maintenon en fût encore aussi blessée qu'elle le parut depuis. Elle écrivit à M. de Noailles (2) : « J'ai vu hier M. de Beauvilliers ; je « crois cet homme-là fort droit. Je vis aussi M. l'ar- « chevêque de Cambrai, qui m'assura fort du désir « qu'il a d'être bien avec vous. Nous parlâmes de « madame Guyon : il ne change point là-dessus ; je « crois qu'il souffriroit le martyre, plutôt que de « convenir qu'il a tort. »

51. Madame Guyon est arrêtée, et conduite à Vincennes ; elle y subit plusieurs interrogatoires. Déc. 1695.

Fénelon retourna une seconde fois à Cambrai, vers le milieu de décembre 1695 ; et ce fut très-peu de jours après, qu'arriva le fâcheux éclat dont les

(1) *Corresp. de Fénelon, ibid.* p. 201, *note* 2.

(2) *Lettre de madame de Maintenon à M. de Noailles*, du 15 nov. 1695. (Recueil de La Beaumelle, t. III, p. 32.)

suites furent beaucoup plus malheureuses qu'on ne l'avoit prévu. Bossuet avoit vivement sollicité qu'on s'assurât de la personne de madame Guyon; on étoit depuis longtemps à sa recherche, et on n'avoit pu encore découvrir sa retraite. Elle fut enfin arrêtée dans une petite maison du faubourg Saint-Antoine, vers le 24 décembre 1695, et conduite à Vincennes. Madame de Maintenon s'empressa d'en donner avis à M. de Noailles, par le billet suivant : « Le Roi « m'ordonne, Monseigneur, de vous mander que « madame Guyon est arrêtée. Que voulez-vous « qu'on fasse de cette femme, de ses amis, de ses « papiers? Le Roi sera encore ici tout le matin; « écrivez-lui directement (1). »

Peut-être le parti le plus simple et le plus raisonnable eût-il été de la placer dans une maison religieuse de quelque province éloignée, où il auroit été facile de surveiller ses correspondances, en supposant qu'elles offrissent quelque danger; elle y auroit vécu, et seroit morte presque ignorée. Ses ennemis, ou plutôt les ennemis de ses amis, s'étoient flattés que sa détention leur procureroit des moyens ou des prétextes, pour remonter à des personnages un peu plus importants; mais l'examen le plus sévère ne produisit aucune découverte qui pût justifier la rigueur des traitements qu'elle eut à

(1) Rec. de La Beaumelle, t. III, p. 34.

essuyer. On voit, par les lettres de madame de Maintenon à M. de Noailles, que si son vœu et celui de ce prélat eussent été suivis, cette malheureuse affaire auroit commencé et fini par les moyens les plus doux et les plus réguliers (1). ‖ Mais Bossuet étoit profondément blessé des procédés de madame Guyon, et toujours inquiet sur le fond de sa doctrine et de ses sentiments (2). Aussitôt qu'il apprit son arrestation, il écrivit à madame de Maintenon, « qu'il en étoit ravi, et que ce mystère cachoit bien « des maux à l'Église (3). »

‖ Depuis qu'elle eut été conduite à Vincennes, on mit tout en œuvre pour l'obliger à convenir des erreurs dont on l'accusoit. M. Pirot, docteur de Sorbonne, et M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, qui furent successivement chargés de l'examiner, la pressèrent fortement sur ce point; mais ils ne purent jamais en tirer d'autres réponses, que celles que Bossuet en avoit obtenues à Meaux (4); ‖ et comme on lui reprochoit d'avoir continué, depuis son retour à Paris, de correspondre avec le

(1) *Lettres de madame de Maintenon à M. de Noailles, des 5 et 9 janvier* 1696. (Recueil cité, p. 45, etc.)

(2) Voyez ci-dessus, p. 407, etc. 417, etc.

(3) *Lettre de madame de Maintenon à M. de Noailles*, du 2 janvier 1696. (*Ubi sup*. p. 44.)

(4) *Relation manuscrite de M. Dupuy*, p. 49-52. — *Corresp. manuscrite de madame Guyon*; nov. 1696.

P. Lacombe, elle répondit « qu'elle avoit conti-« nué cette correspondance, parce qu'on ne le lui « avoit jamais défendu; et qu'elle regardoit le P. « Lacombe comme un saint homme. Pour ce qui « la concernoit en particulier, elle soutint toujours « qu'elle n'avoit jamais été dans l'erreur; qu'elle « avoit pu pécher en quelques expressions, n'étant « pas assez instruite des termes; mais qu'elle n'avoit « jamais eu de mauvaise doctrine; qu'on avoit pu « condamner ses livres pour les expressions, mais « que le dogme en étoit sans atteinte; qu'ainsi elle « n'avoit jamais eu besoin de *rétractation;* et qu'à « la faveur d'une simple explication, M. de Meaux « lui avoit donné une déclaration authentique qu'il « étoit content d'elle; que c'étoit une approbation « de sa conduite et de sa doctrine (1). »

‖ Quelle que pût être la droiture des intentions de madame Guyon, il est aisé de voir que la manière dont elle s'expliquoit, tendoit à justifier, non-seulement sa personne et ses sentiments intérieurs, mais encore *le dogme* ou *la doctrine même de ses livres;* ce qui rendoit naturellement sa bonne foi suspecte, aux yeux de ses examinateurs. ‖ L'archevêque de Paris jugea donc qu'il étoit convenable et nécessaire,

(1) *Mémoire manuscrit de M. Pirot, sur l'origine de l'affaire du quiétisme. — Lettre de M. Pirot à madame Guyon,* du 9 juin 1696. (*OEuvres de Bossuet,* t. XL, p. 179, etc.)

d'exiger d'elle une rétractation plus formelle et plus précise que celle qu'elle avoit signée à Meaux. Elle s'y refusa pendant plusieurs mois, || dans la crainte de signer, contre sa conscience, un aveu de ses erreurs personnelles; mais on verra bientôt que, pour donner à cet égard toutes les satisfactions qu'on pouvoit désirer, elle crut devoir s'en rapporter aveuglément à M. Tronson et à l'archevêque de Paris, sur les termes de la déclaration qu'on pouvoit exiger d'elle, dans les conjonctures présentes || (1).

52. Inquiétudes de Fénelon; ses précautions pour dissiper les préventions contre sa doctrine.

Ce fut à Cambrai, où Fénelon venoit à peine d'arriver, qu'il apprit que madame Guyon étoit arrêtée, et détenue à Vincennes. Ce coup d'autorité ne lui permit pas de douter qu'elle n'eût des ennemis puissants, qui s'étoient proposé de faire ce premier essai de leur force et de leur crédit, pour attaquer avec plus d'avantage ses amis et ses protecteurs. Aussi s'imposa-t-il, dès ce moment, la loi de ne se permettre aucune démarche, qui pût le faire regarder comme partisan d'une doctrine devenue si odieuse. || Il se fit même un devoir de témoigner, en toute occasion, son adhésion à la censure des ouvrages imprimés de madame Guyon, les seuls qu'il eût jamais lus, et dont quelques endroits, pris dans leur sens naturel, lui paroissoient inexacts et condamnables, malgré les droites intentions de l'au-

(1) *Corresp. de Fénelon*, août 1696. (t. VII, p. 253, etc.)

teur ‖ (1). Il est vraisemblable, que si l'on n'eût pas dans la suite exigé de sa part des actes au moins indirects, pour le faire expliquer sur la personne et les sentiments particuliers de madame Guyon d'une manière contraire à l'opinion qu'il en avoit, toutes ces malheureuses contestations auroient fini sans éclat, sans contradiction et sans scandale; ‖ mais il ne tarda pas à voir jusqu'à quel point on étoit parvenu à rendre sa doctrine suspecte, aux yeux même de plusieurs personnes bien intentionnées, et surtout à indisposer contre lui madame de Maintenon. ‖

¶ Pour prévenir, autant qu'il étoit en lui, les suites que pouvoient avoir ces fâcheuses préventions, il écrivit à M. Tronson, le 26 février 1696, une longue lettre, dans laquelle il expose sa véritable doctrine sur les voies intérieures, justifie sa conduite à l'égard de madame Guyon, et le prie de calmer, à ce sujet, les inquiétudes de l'évêque de

(1) *Corresp. de Fénelon*, année 1696. (T. VII, p. 221, 229, 230, 238, 240, 242, 410, *et alibi passim.*) — *Réponse à la Relation*, chap. 2. (*OEuvres de Fénelon*, t. VI.) — *Histoire de Fénelon*, par le chev. de Ramsay, p. 42. — *Avertissement* du marquis de Fénelon, à la tête des *OEuvres spirituelles*, p. cxv.

Voyez au n. III des *Pièces justificatives* de ce livre, quelques observations *sur la conduite de Fénelon envers madame Guyon, depuis l'arrestation de cette dame, au mois de décembre* 1695. (Édit.)

Chartres. Nous rapporterons ici la plus grande partie de cette lettre, qui nous a paru très-propre à donner une juste idée de la position et des embarras de Fénelon à cette époque (1). C'est d'ailleurs la première occasion où l'on observe qu'il ait indiqué Bossuet, comme le principal auteur, ou le *premier mobile* des inculpations qui se répandirent alors contre lui (2).

« Je vous supplie de tout mon cœur, dit Fénelon à M. Tronson (3), par toute l'amitié que vous « me témoignez depuis tant d'années, d'examiner « soigneusement, et le plus tôt que vous pourrez, les « cahiers que je vous envoie (4)... Si quelque chose

(1) Cette lettre, rapportée plus bas dans les précédentes éditions de cette *Histoire*, nous a paru mieux placée en cet endroit, pour faire connoître l'ordre et la suite des événements. (Édit.)

(2) C'est par erreur que le cardinal de Bausset, dans les éditions précédentes de cette *Histoire* (t. I, p. 363), indiquoit la *Lettre de Fénelon à madame de Maintenon*, du 7 mars 1696, comme la première où Fénelon s'exprimât ainsi contre Bossuet. Il est vrai seulement, que cette accusation, insinuée en passant dans la *lettre à M. Tronson*, du 26 février, est beaucoup plus développée dans la lettre à madame de Maintenon. (Édit.)

(3) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 220, etc.

(4) Il s'agit en cet endroit d'une *Explication des articles d'Issy*, dont nous parlerons ci-après (liv. III), et que Fénelon désiroit faire approuver par M. Tronson et par l'archevêque de Paris. (Édit.)

« vous paroît un peu équivoque, marquez l'en-« droit, je l'expliquerai dans les termes les plus « forts et les plus précis; si vous trouvez que je me « trompe pour le fond des choses, vous n'aurez « qu'à me corriger, et qu'à mettre à l'épreuve ma « docilité. Voilà ce qui regarde la doctrine.

« Pour la personne (de madame Guyon), on veut « que je la condamne avec ses écrits. Quand l'Église « fera là-dessus un formulaire, je serai le premier « à le signer de mon sang, et à le faire signer. Hors « de là, je ne puis ni ne dois le faire. J'ai vu de « près des faits certains, qui m'ont infiniment édifié; « pourquoi veut-on que je la condamne sur d'autres « faits que je n'ai point vus, qui ne concluent rien « par eux-mêmes, et sans l'entendre pour savoir ce « qu'elle y répondroit?...

« Pour les écrits (de madame Guyon), je déclare « hautement que je me suis abstenu de les exami-« ner, afin d'être hors de portée d'en parler, ni en « bien ni en mal, à ceux qui voudroient malignement « me faire parler. Je les suppose encore plus per-« nicieux qu'on ne le prétend; ne sont-ils pas assez « condamnés, par tant d'ordonnances qui n'ont été « contredites de personne, et auxquelles les amis de « la personne et la personne même se sont soumis « paisiblement? Que veut-on de plus? Je ne suis « point obligé de censurer tous les mauvais livres, « et surtout ceux qui sont absolument inconnus

« dans mon diocèse..... Me convient-il d'aller accabler une pauvre personne, que tant d'autres « ont déjà foudroyée, et dont j'ai été ami? Il ne « me convient pas même d'aller me déclarer d'une « manière affectée contre ses écrits; car le public « ne manqueroit pas de croire que c'est une espèce « d'abjuration qu'on m'a extorquée.....

« Pour M. de Meaux, je serois ravi d'approuver « son livre (1), comme il le souhaite; *mais je ne le « puis honnêtement ni en conscience, s'il attaque « une personne qui me paroît innocente, ou des « écrits que je dois laisser condamner aux autres, sans y ajouter inutilement ma censure.*

« Je reviens à M. l'évêque de Chartres : c'est un « saint prélat, c'est un ami tendre et solide; mais il « veut, par un excès de zèle pour l'Église et d'amitié pour moi, me mener au delà des bornes. « Je vois que madame de Maintenon a la même « pente; il n'y a que lui qui puisse la calmer, « et il n'y a que vous, Monsieur, qui puissiez persuader M. de Chartres de mes raisons, si vous en « êtes persuadé vous-même. On veut me mener « pied à pied, et insensiblement, par une espèce de « concert secret : *c'est M. de Meaux qui est comme « le premier mobile;* M. de Chartres agit par zèle

(1) L'*Instr. sur les états d'oraison*, dont nous parlerons plus en détail dans le liv. III. (ÉDIT.)

« et par bonne amitié; madame de Maintenon s'af-
« flige et s'irrite contre nous, à chaque nouvelle im-
« pression qu'on lui donne. Mille gens de la cour,
« par malignité, lui font revenir, par des voies dé-
« tournées, des discours empoisonnés contre nous,
« parce qu'on croit qu'elle est déjà mal disposée.
« M. l'évêque de Chartres et elle, sont persuadés qu'il
« n'y a rien de fait, si je ne condamne la personne et
« les écrits : c'est ce que l'inquisition ne me deman-
« deroit pas; c'est ce que je ne ferai jamais que
« pour obéir à l'Église, quand elle jugera à propos
« de dresser un formulaire, comme contre les Jansé-
« nistes. Qu'importe que je ne croie madame Guyon
« ni méchante ni folle, si d'ailleurs je l'abandonne
« par un profond silence, et si je la laisse mourir
« en prison, sans me mêler jamais, ni directement
« ni indirectement, de tout ce qui a rapport à elle?...
« Tout se réduit donc, de ma part, à ne vouloir point
« parler contre ma conscience, *et à ne vouloir*
« *point insulter inutilement à une personne que*
« *j'ai révérée comme une sainte, sur tout ce que*
« *j'en ai vu par moi-même. En vérité, peut-on*
« *douter de ma bonne foi? ai-je agi en homme*
« *politique et dissimulé? Serois-je dans l'em-*
« *barras où je suis, si j'avois eu le moindre res-*
« *pect humain?* Pourquoi donc me demander ce
« qu'on exigeroit à peine d'un homme suspect d'im-
« posture? Je vous conjure, Monsieur, de lire tout

« ceci attentivement, et même de le faire lire à « M. l'évêque de Chartres, si vous le jugez à pro- « pos..... Après cela je n'ai plus rien à faire, que « de laisser décider la Providence. »

M. Tronson communiqua cette lettre à l'évêque de Chartres, et parvint à lui faire sentir la justice des considérations qu'elle renfermoit. Ce prélat parut d'abord convaincu, que la position personnelle de Fénelon ne lui permettoit, ni de condamner madame Guyon, ni de censurer ses livres, *ni même d'approuver l'ouvrage que Bossuet se préparoit à publier*. Il se borna à désirer, que dans toutes les circonstances qui s'offriroient naturellement, Fénelon *témoignât qu'on avoit eu raison de les censurer*. Fénelon en prit l'engagement, et il y fut fidèle (1).

¶ Une lettre du duc de Beauvilliers à M. Tronson, écrite trois jours après celle que nous venons de rapporter, nous apprend que l'évêque de Chartres avoit d'abord paru exiger quelque chose de plus, et entrer dans le sentiment de ceux qui désiroient, de la part de Fénelon, une condamnation publique et précise des livres de madame Guyon. Mais le duc de Beauvilliers, aussi bien que M. Tronson, étoit persuadé de la force des raisons qui empêchoient Fénelon de consentir à cette démarche; et l'accord

(1) *Lettre de M. Tronson à Fénelon*, du 1er mars 1696. — *Lettres du même à l'évêque de Chartres*, des 10 et 18 mars 1696. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 228, 240, etc.)

de deux personnes si judicieuses et si désintéressées, contribua sans doute à faire entrer l'évêque de Chartres dans leur sentiment.

53. Le duc de Beauvilliers effrayé de l'orage qui se forme contre Fénelon.

‖ La lettre du duc de Beauvilliers est surtout remarquable par les détails qu'elle renferme sur la position de Fénelon et de ses amis, à l'époque dont nous parlons. On vient de voir qu'il ne s'en dissimuloit pas les difficultés; mais il n'en connoissoit pas encore toute l'étendue. ‖ Il ignoroit jusqu'à quel point on étoit parvenu à aigrir contre lui l'esprit de madame de Maintenon, et combien son existence à la cour, et celle de ses amis les plus chers, étoit devenue précaire et incertaine. Le duc de Beauvilliers étoit mieux instruit; mais son extrême délicatesse ne lui avoit pas permis de faire connoître à son ami le danger qui les menaçoit également. Il ne vouloit pas qu'aucune considération d'amitié pût inviter Fénelon à fléchir sur des points où l'honneur et la vérité pouvoient être intéressés. C'est dans la lettre même du duc de Beauvilliers à M. Tronson, que nous trouvons ces détails. Ce respectable ecclésiastique étoit non-seulement son directeur, mais son conseil et sa consolation dans tous les moments de sa vie; la sincérité avec laquelle il s'ouvre à lui, sur les vues de madame de Maintenon, et sur les orages intérieurs de ce cabinet, où s'agitoient les plus grands intérêts de la cour, inspirera peut-être plus de confiance aux lecteurs, que les récits moins fidèles que

l'on trouve si souvent dans l'histoire ou dans les mémoires du temps.

« Je vous dirai, Monsieur (1), avec la sincérité
« que vous me connoissez, qu'il me paroît clairement
« qu'il y a une cabale très-forte et très-animée
« contre M. l'archevêque de Cambrai. M. de Char-
« tres est trop homme de bien pour en être ; mais
« il est prévenu et échauffé sous main. Pour ma-
« dame de Maintenon, elle suit totalement ce qu'on
« lui inspire, et croit rendre gloire à Dieu, en étant
« toujours prête à passer aux dernières extrémités
« contre M. de Cambrai. Je le vois donc à la veille
« peut-être de se voir ôté d'auprès des princes,
« comme étant capable de leur nuire par sa mau-
« vaise doctrine. Si on l'entreprend, et qu'on y
« réussisse, je pourrai avoir mon tour ; mais, au
« scandale près, je vous dirai ingénument que j'en
« serois, ce me semble, bientôt consolé. Si même
« (après une aventure pareille à celle de M. de Cam-
« brai) vous estimiez qu'il fût d'ordre de Dieu que
« je n'attendisse point à être chassé, et que je quit-
« tasse de mon pur mouvement, je ne me sentirois
« pas de répugnance à le faire. Vous me croirez
« aisément, si vous vous souvenez de ce qui s'est
« passé entre nous.

(1) *Lettre du duc de Beauvilliers à M. Tronson*, 29 février 1696. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 224, etc.)

« Pour revenir à M. de Cambrai, je ne lui con-
« seillerois pas, quand il le voudroit, de faire
« une condamnation formelle des livres de madame
« Guyon. Il donneroit aux libertins de la cour un
« trop beau champ; et ce seroit confirmer tout ce
« qui se débite au préjudice de la piété. Quoi! dans
« un temps où M. de la Reynie (1) vient, pendant
« six semaines entières, d'interroger madame Guyon
« sur nous tous; quand on la laisse prisonnière, et
« que ses réponses sont cachées avec soin; M. de
« Cambrai, un an après MM. de Paris et de Meaux,
« s'aviseroit tout d'un coup de faire une censure
« de livres inconnus dans son diocèse! Ne seroit-ce
« pas donner lieu de croire qu'il est complice de
« tout ce qu'on impute à cette pauvre femme, et
« que, par politique, et crainte d'être renvoyé chez
« lui, il s'est pressé d'abjurer?

« Vous savez, Monsieur, tout ce que je vous ai
« dit de ma conduite sur madame Guyon; j'ai laissé
« passer toutes choses; encore aujourd'hui je garde
« un profond silence; et je continuerai, je crois,
« parce que je suis persuadé que Dieu le veut ainsi.
« Mais pour M. de Cambrai, je me croirois obligé
« à dire ouvertement ce qui pourroit le justifier;
« et quand il seroit hors d'auprès des princes, je
« le dirois encore plus hautement, parce que j'au-

(1) Lieutenant de police.

« rois encore plus d'espérance de persuader, puis-
« qu'il n'y auroit plus d'intérêt pour moi, et qu'on
« verroit que la justice et la vérité seules m'oblige-
« roient à faire ce que je ferois.

« Je vous supplie que ceci soit pour vous seul,
« Monsieur; à la réserve de l'article qui contient
« mes réflexions sur les interrogatoires de M. de la
« Reynie, par rapport à ce qu'on veut exiger de
« M. de Cambrai; je vous proteste que c'est la seule
« chose que je lui ai dit que je vous manderois, et
« que je lui ai caché le reste. Vous me connoissez
« très-éloigné, par la miséricorde de Dieu, de vou-
« loir vous mentir. Le temps presse de parler à
« M. de Chartres; au moins, je crois le voir ainsi.
« Faites-moi savoir des nouvelles de votre santé,
« par un billet que M. Bourbon (1) m'écrira, s'il lui
« plaît. Priez Dieu pour moi, j'en ai en vérité plus
« de besoin que je ne peux vous le dire. J'avois pro-
« posé à M. l'évêque de Chartres, que M. de Cam-
« brai s'exprimât bien nettement contre les propo-
« sitions mauvaises, et qu'il s'expliquât sur les
« douteuses; cela ne lui a pas paru suffisant, et on
« le persuade que le bien de l'Église veut une con-
« damnation précise des livres de madame Guyon (2).

(1) Directeur au séminaire de Saint-Sulpice, recommandable par sa haute piété, et qui servoit de secrétaire à M. Tronson.

(2) On a vu plus haut (p. 443) que l'évêque de Char-

« Madame de Beauvilliers, qui sait que je vous « écris, me prie de vous faire un compliment de sa « part ; elle vous auroit été voir, si elle n'eût été « très-incommodée depuis trois mois. Au reste, « comme je l'ai dit à M. de Chartres, on n'a nulle « inquiétude à avoir sur le chapitre des princes ; « aucun d'eux ne sait qu'il y ait au monde une « femme qui s'appelle madame Guyon, ni un livre « intitulé le *Moyen court*. Si nous avons eu une « conduite de cette réserve envers M. le duc de « Bourgogne, qui est sensible à la piété, et d'un es- « prit très-avancé, dans un temps où rien ne pa- « roissoit à craindre, nous aviserions-nous à présent « de chercher à lui donner des impressions qui ne « conviendroient pas, quand nous sommes si éloi- « gnés nous-mêmes d'avoir des sentiments con- « damnables, et que d'ailleurs le P. de Valois, son « confesseur, est aussi sûr qu'il l'est sur le fait du « quiétisme (1). »

tres ne tarda pas à entrer, sur ce point, dans les vues de M. Tronson et du duc de Beauvilliers. (Édit.)

(1) Plusieurs lettres de Fénelon nous apprennent, en effet, que le P. de Valois, dès l'origine de cette affaire, n'avoit rien négligé pour détourner Fénelon d'y prendre part, en soutenant directement ou indirectement la personne et les écrits de madame Guyon. Voyez les *Lettres de Fénelon à la marquise de Laval*, des 20 et 25 juillet, et du 1er août 1694. (*Corresp. de Fénelon*, t. II, p. 44-49.) (Édit.)

54. Précautions de l'évêque de Chartres contre la nouvelle spiritualité; conférences de Bossuet à Saint-Cyr.

Nous avons déjà remarqué que M. Tronson réussit d'abord à dissiper, jusqu'à un certain point, ou du moins à calmer les préventions de l'évêque de Chartres (1); mais ce prélat n'en persévéra pas moins dans le système de conduite qu'il avoit adopté, pour déraciner dans son diocèse, et particulièrement à Saint-Cyr, les maximes de cette nouvelle spiritualité qui lui étoit si suspecte.

¶Le premier résultat de son ordonnance du 21 novembre 1695, fut une espèce de réforme dans la direction spirituelle de la maison de Saint-Cyr, dont il étoit supérieur; réforme à laquelle Bossuet lui-même souhaita concourir, et concourut en effet avec un zèle qui montre assez l'importance qu'il attachoit à prémunir cette maison contre les maximes de la nouvelle spiritualité. Ce prélat, qui, avant cette époque, n'avoit jamais prêché ni exhorté à Saint-Cyr, eut alors le mouvement d'y faire des conférences sur les caractères de la vraie et de la fausse spiritualité (2). Conformément au désir qu'il en témoigna à l'évêque de Chartres et à madame de Maintenon, ces conférences eurent lieu le 5 février et le 7 mars 1696, en présence de madame de Maintenon, qui en parut extrêmement satisfaite. Le principal but qu'elle s'étoit proposé, en secondant,

(1) Ci-dessus, p. 443.

(2) *Correspondance de Bossuet avec madame de la Maisonfort*, 1er *Avertissement*.

sur ce point, le désir de Bossuet, avoit été de ramener celles des religieuses de Saint-Cyr, qu'elle soupçonnoit de pencher vers les opinions de madame Guyon, par confiance pour Fénelon. Parmi elles, étoit madame de la Maisonfort, qu'elle affectionnoit d'une manière si particulière, et que la solidité de son esprit mettoit plus en état que toutes les autres, de profiter des conférences. Madame de la Maisonfort elle-même nous apprend qu'elle fut charmée des principes développés par le prélat dans ses deux conférences. Cependant, ses doutes n'étant pas encore entièrement éclaircis, elle témoigna à madame de Maintenon le désir d'avoir quelques entretiens particuliers avec l'évêque de Meaux. Madame de Maintenon pensa qu'une correspondance par écrit seroit plus propre aux éclaircissements; et madame de la Maisonfort entra volontiers dans ce projet, à condition néanmoins que Bossuet n'en seroit pas averti, et qu'on se borneroit à lui remettre les questions, sans lui dire de qui elles venoient (1). Elle écrivit donc au prélat deux lettres assez longues, et le fit prier de mettre ses réponses à côté, sur des marges très-amples, qu'elle y avoit laissées exprès.

55. Correspondance de Bossuet avec madame de la Maisonfort.

¶Madame de la Maisonfort, dans ces deux lettres, rend compte à Bossuet de son oraison, de toute sa

(1) *Lettre de madame de Maintenon à madame de la Maisonfort*, du 9 mars 1696. (Recueil de La Beaumelle, t. II, p. 177.)

conduite intérieure, et des principes de spiritualité dont elle a été nourrie depuis plusieurs années, spécialement par Fénelon, qu'elle se garde bien de nommer, mais qu'il est aisé de reconnoître, à la manière dont elle parle de son ancien directeur. On peut donc regarder ces deux lettres comme une expression fidèle des principes de direction que Fénelon avoit constamment suivis, à l'égard de madame de la Maisonfort, avant la controverse du quiétisme (1); et l'on remarque avec plaisir, que Bossuet, dans sa réponse, bien loin de les condamner, les approuve expressément quant au fond, quoiqu'il juge nécessaire d'aller au-devant des fausses conséquences auxquelles ils pourroient donner lieu.

¶ Madame de la Maisonfort fut si satisfaite des réponses de l'évêque de Meaux, qu'elle lui écrivit une troisième fois, pour lui faire ses remercîments, et le prier de vouloir bien terminer, dans une conférence particulière, ce qu'il avoit si heureusement commencé par écrit. Bossuet se rendit à ses désirs, et lui témoigna, dans cette conférence, qu'il seroit toujours prêt à lui donner les avis et les éclaircissements dont elle pourroit avoir besoin. Ces dispositions mutuelles donnèrent lieu à plusieurs lettres

(1) On peut voir aussi, à ce sujet, les *Lettres de Fénelon à madame de la Maisonfort*. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, années 1690-1696.)

nouvelles, soit pendant le séjour que madame de la Maisonfort fit encore à Saint-Cyr, soit depuis qu'elle eut été renvoyée de cette maison, par suite des soupçons que madame de Maintenon avoit conçus contre sa doctrine.

Madame de la Maisonfort elle-même recueillit dans la suite, à la prière de Fénelon, toutes les pièces de cette correspondance (1). On est étonné, en les parcourant, de voir, d'un côté, la finesse, l'esprit, la subtilité, la délicatesse d'expressions, avec lesquels une simple religieuse analyse des matières si abstraites; et, de l'autre, la clarté, la simplicité et la force de raisonnement, qu'un homme d'un rang et d'un génie aussi élevé que Bossuet, daigne employer, dans une circonstance où tout autre que lui se seroit peut-être borné à parler le langage de l'autorité. Cette condescendance paternelle fait bien plus d'honneur à Bossuet, que n'auroit pu le faire un ton plus décisif et plus tranchant.

Un des principaux résultats de ses rapports avec madame de la Maisonfort, fut la résolution qu'il lui fit prendre, de cesser pour un temps de correspondre avec Fénelon, sans néanmoins cesser de l'estimer et de le goûter. C'est ce qu'elle nous apprend

(1) Cette correspondance a été publiée, pour la première fois, en 1829, sous le titre de *Lettres inédites de Bossuet à madame de la Maisonfort*, in-8°. (Voyez l'*Hist. littér. de Fénelon*, p. 175, etc.)

elle-même par ces paroles, écrites de sa main, sur le dos d'une lettre de Bossuet, du 5 mai 1696 : « Ce « fut par l'avis de M. de Meaux, que je pris le parti « de ne me plus adresser à M. de Cambrai, dont il « me parla avec éloge et tendresse; mais il me dit en « même temps qu'il croyoit que je ferois bien d'être « quelque temps sans avoir relation avec lui, parce « que, assurément, sur certains points qu'il m'expli- « qua, ce prélat se trompoit; mais qu'il ne falloit « pas s'en inquiéter, parce que, de la droiture dont « il étoit, il en reviendroit immanquablement. « Croyant donc que le plus sûr étoit de s'attacher « aux sentiments de M. de Meaux, je pris ce parti, « sans cesser d'estimer et de goûter M. de Cambrai. »

56. Nouvelle *Déclaration* exigée de madame Guyon (août 1696); elle est transférée à Vaugirard.

‖ Si une délicatesse excessive en amitié, ou plutôt la conviction intime de sa conscience sur la vertu de madame Guyon, et sur l'innocence de ses opinions, n'eussent pas rendu Fénelon inflexible sur ce point; s'il eût cru pouvoir déférer aux conseils de l'évêque de Chartres et de M. Tronson, qui, par esprit de conciliation, l'engageoient à s'expliquer un peu plus fortement contre les écrits de madame Guyon; il eût peut-être été encore à temps de prévenir l'orage qui le menaçoit. C'est du moins ce qui semble résulter de quelques lettres de M. Tronson à Fénelon et à l'évêque de Chartres (1).

(1) *Lettres de M. Tronson*, des 1er, 10 et 18 mars 1696. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 228, 240, etc.)

Mais Fénelon ne croyoit pas qu'il lui fût permis de se relâcher en aucune manière, sur les devoirs que la conscience et l'amitié sembloient lui imposer. ‖

Madame Guyon étoit enfermée, depuis près de huit mois, dans le donjon de Vincennes; elle persistoit toujours à penser et à dire que sa doctrine étoit irréprochable, et qu'elle avoit pu seulement se tromper, en employant des expressions peu exactes. ‖ L'abus qu'elle avoit fait, aussi bien que ses amis, du certificat que Bossuet lui avoit donné à Meaux, et les fausses conséquences qu'ils croyoient pouvoir en tirer en faveur de ses écrits (1), exigeoient qu'on prît des précautions plus sévères pour s'assurer de ses véritables sentiments, et pour se garantir de nouvelles variations de sa part. Mais la crainte de signer contre sa conscience un aveu de ses erreurs personnelles, lui inspiroit une extrême répugnance pour souscrire aux nouvelles explications que l'archevêque de Paris lui demandoit. ‖ Dans ces conjonctures difficiles, elle se flatta que M. Tronson, ami de Fénelon, se montreroit peut-être plus facile; et elle écrivit tout à coup au supérieur de Saint-Sulpice, qu'elle étoit prête à souscrire à tout ce qu'il croiroit juste et convenable (2). L'archevêque de Paris connoissoit l'affection du supérieur de Saint-

(1) Voyez ci-dessus, p. 422 et 436.

(2) *Lettre de madame Guyon à M. Tronson*, du 3 août 1696. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 253.)

Sulpice pour Fénelon, mais il connoissoit aussi sa droiture et l'exactitude de ses principes ; il s'en remit donc à lui, avec une entière confiance, pour la rédaction de la formule de soumission de madame Guyon (1).

Fénelon, toujours convaincu de la pureté des intentions de cette femme, rédigea lui-même un projet de soumission que nous avons encore de sa main, et le proposa à l'archevêque de Paris et à M. Tronson. Celui-ci jugea le projet insuffisant (2); il en adopta seulement une partie, en rectifia plusieurs expressions, qui ne lui paroissoient pas exprimer assez clairement une soumission pleine et entière, et y ajouta un engagement formel, de la part de madame Guyon, de conformer désormais sa conduite et ses sentiments aux règles et aux instructions qui lui seroient prescrites par l'archevêque de Paris, son supérieur.

¶ Madame Guyon fut fidèle à l'engagement qu'elle avoit pris; elle signa, le 28 août 1696, la déclaration proposée par Fénelon, avec tous les amendements et les explications que M. Tronson y avoit ajoutés, de concert avec l'archevêque de Paris. Voici les

(1) Toutes les pièces relatives à cette nouvelle formule de soumission, sont réunies dans la *Corresp. de Fénelon*, t. VII; lettres du mois d'août 1696, p. 253, etc. (ÉDIT.)

(2) *Lettre de M. Tronson au duc de Chevreuse*, 26 août 1696. (*Ibid.* p. 276.)

termes de cette déclaration (1) : « Comme je ne respire, Dieu merci, que soumission aveugle et docilité pour l'Église, et que je suis inviolablement attachée à la foi catholique; je ne puis déclarer trop fortement combien je déteste, du fond de mon cœur, toutes les erreurs condamnées dans les XXXIV propositions arrêtées et signées par Messeigneurs les archevêques de Paris et de Cambrai, par Monseigneur l'évêque de Meaux, et par M. Tronson.

« Je condamne même, sans aucune restriction, mes livres, que Messeigneurs de Paris et de Meaux ont condamnés, parce qu'ils les ont jugés, et qu'ils sont contraires à la saine doctrine qu'ils avoient établie dans les XXXIV propositions; et je rejette, avec toutes ces erreurs, jusqu'aux expressions que mon ignorance m'a fait employer, dans un temps où je n'avois point encore ouï parler de l'abus pernicieux qu'on pouvoit faire de ces termes.

« Je souscris avec une pleine soumission, à l'interprétation que Messeigneurs de Paris et de Meaux leur donnent en les condamnant; parce que j'ignore la force de ces termes, que ces prélats en sont parfaitement instruits, et que c'est à eux à décider de ce qui est conforme, non-seulement à la doctrine, mais même au langage de l'Église, et du sens le plus naturel de chaque expression.

(1) *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 278, etc.

« Au reste, quoique je sois très-éloignée de vou-
« loir m'excuser, et qu'au contraire, je veuille por-
« ter toute la confusion des condamnations qu'on
« jugera nécessaires pour assurer la pureté de la foi;
« je dois néanmoins, devant Dieu et devant les
« hommes, ce témoignage à la vérité, que je n'ai ja-
« mais prétendu insinuer, par aucune de ces expres-
« sions, aucune des erreurs qu'elles contiennent; je
« n'ai jamais compris que personne se fût mis ces
« mauvais sens dans l'esprit; et si on m'en eût aver-
« tie, j'aurois mieux aimé mourir, que de m'exposer
« à donner aucun ombrage là-dessus; et il n'y a au-
« cune explication que je n'eusse donnée, pour pré-
« venir avec une extrême horreur le mauvais effet
« de ces sens pernicieux.

« Mais enfin, puisque je ne saurois faire que ce
« qui est arrivé ne soit arrivé, je condamne du
« moins, avec une soumission sans réserve, mes livres
« avec toutes les expressions mauvaises, dangereuses
« et suspectes qu'ils contiennent; et je voudrois
« pouvoir les supprimer entièrement. Je les con-
« damne, pour satisfaire à ma conscience, et pour
« me conformer d'esprit et de cœur à la condamna-
« tion que Monseigneur l'archevêque de Paris, qui
« est mon pasteur, et Monseigneur de Meaux, en
« ont justement faite. Je voudrois pouvoir signer
« de mon sang cette déclaration, pour mieux témoi-
« gner, à la face de toute l'Église, ma soumission

« pour mes supérieurs, mon attachement inébran-
« lable à la foi catholique, et mon zèle sincère pour
« détruire à jamais, si je le pouvois, toutes les illu-
« sions dans lesquelles mes livres pourroient faire
« tomber les âmes. »

Après avoir signé cette déclaration, avec toutes les marques de soumission et de sincérité qu'on pouvoit désirer, madame Guyon demanda et obtint d'être placée dans un lieu plus convenable ; elle fut en effet transférée, au mois d'octobre suivant, à Vaugirard, dans une petite maison, où elle resta presque aussi sévèrement gardée qu'à Vincennes, avec deux femmes destinées à la servir, et qui avoient été arrêtées en même temps qu'elle. On lui interdit toutes visites et toutes correspondances extérieures ; et on la remit, pour sa direction spirituelle, entre les mains de M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice.

Une lettre de madame de Maintenon à M. de Noailles, du 25 septembre 1696, suppose assez clairement que Bossuet voyoit avec peine ce foible adoucissement accordé à madame Guyon (1). « En
« envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, un
« paquet d'une dame de Saint-Louis, je lui mandai
« qu'on pensoit à mettre madame Guyon auprès de

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. III, p. 64. — *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 285, *note*.

« M. le curé de Saint-Sulpice; nous n'aurons pas « là-dessus son approbation; mais, pour moi, je « crois qu'il est de mon devoir de dégoûter des « actes violents le plus qu'il m'est possible. »

57. Les écrits de Fénelon supprimés à St.-Cyr, par madame de Maintenon.

Quelque désir qu'elle eût d'éviter les mesures de rigueur, madame de Maintenon, qui se regardoit comme la cause involontaire du désordre que les maximes de madame Guyon avoient introduit à Saint-Cyr, faisoit usage de toute son autorité, pour n'y laisser subsister aucune trace de ses écrits; elle étendit même cette espèce de proscription jusqu'à ceux de Fénelon. Le prix extrême que madame de la Maisonfort attachoit à conserver tout ce qui lui venoit de la main d'un directeur respecté, fut l'une des causes qui commencèrent à refroidir madame de Maintenon pour cette jeune religieuse, qui lui avoit fait éprouver un goût et une tendresse qu'elle se plaisoit à avouer aux autres, et à s'avouer à elle-même. Ce fut à cette occasion qu'elle lui écrivit une lettre, où l'esprit et la grâce se mêlent à l'expression de l'intérêt le plus doux et de la raison la plus aimable (1). « Quant aux écrits de M. de Cambrai, lui

(1) *Lettres de madame de Maintenon*, t. II, p. 176. — *Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 201; *note*. La date du 6 août 1695, que La Beaumelle donne à cette lettre, est évidemment fautive; car madame de Maintenon y parle de la condamnation des écrits de madame Guyon, faite par l'évêque de Chartres au mois de novembre 1695. Cette lettre est

« écrivoit-elle, pourquoi faut-il que vous les gardiez?
« et croyez-vous soutenir cette singularité? Vous
« savez que nous les avons montrés malgré lui, et
« ce que votre imprudence et la mienne ont fait là-
« dessus. Il nous a dit, il nous a écrit plusieurs
« fois, que ces écrits n'étoient point propres à toute
« sorte de personnes, et qu'ils pouvoient même être
« très-dangereux; qu'il les avoit faits pour chaque
« particulière à qui il répondoit, et sans aucune
« précaution. Vous êtes souvent convenue qu'ils
« ont fait du mal, parce qu'on ne les entendoit
« pas, ou qu'on les prenoit par parties, sans exa-
« miner l'ensemble; ou qu'on les appliquoit mal,
« en les détournant du sens de l'auteur. Je suis
« assurée qu'il voudroit de tout son cœur qu'ils ne
« fussent pas chez nous. Pourquoi donc, ma fille,
« voulez-vous les y retenir? »

Dans plusieurs lettres écrites vers le même temps à madame de la Maisonfort, madame de Maintenon lui reproche de chercher plus à satisfaire son goût et la délicatesse de ses sentiments, en se nourrissant des écrits de Fénelon, que le goût de la véritable piété (1). « Pourquoi Dieu vous a-t-il donné tant d'es-
« prit et de raison? Croyez-vous que ce soit pour
« discourir, pour lire des choses agréables, pour juger

donc nécessairement postérieure à cette époque. Elle est vraisemblablement du mois d'août 1696. (Édit.)

(1) *Lettres de madame de Maintenon; ibid.* p. 178, etc.

« des ouvrages de prose et de vers, pour comparer « les gens de mérite et les auteurs ? Ces desseins « ne peuvent être de lui. Il vous les a donnés pour « servir à un grand ouvrage, établi pour sa gloire (1). « Tournez vos idées de ce côté-là, elles sont aussi « solides que les autres sont frivoles.... Il faut que « votre esprit devienne aussi simple que votre cœur. « Que voudriez-vous apprendre, ma chère fille ? « Je vous réponds, sur beaucoup d'expérience, « qu'après avoir beaucoup lu, vous verriez que « vous ne sauriez rien. Votre religion doit être tout « votre savoir.... Il faut vous humilier. Vous avez « un reste d'orgueil, que vous vous déguisez à vous- « même sous le goût de l'esprit : vous n'en devez « plus avoir ; mais vous devez encore moins cher- « cher à le satisfaire avec un confesseur. Le plus « simple est le meilleur pour vous. Vous devez vous « y soumettre comme un enfant. Comment sur- « monterez-vous les peines que Dieu vous enverra « dans le cours de votre vie, si un accent normand « ou picard vous arrête ; ou si vous vous dégoûtez « d'un homme, parce qu'il n'est pas aussi sublime « que Racine ?.... Ne nous occupons point de ce « qu'il faudra tôt ou tard abjurer. Vous n'avez en-

(1) On a déjà fait observer (p. 340 et 356), que madame de Maintenon se plaisait à voir, dans madame de la Maisonfort, une des pierres fondamentales de la maison de Saint-Cyr. (Édit.)

« core guère vécu, et vous avez pourtant à renon-« cer à la tendresse de votre cœur et à la délica-« tesse de votre esprit.... Je voudrois bien vous me-« ner à Dieu ; je contribuerois à sa gloire. Je ferois « le bonheur d'une personne que j'ai toujours aimée « particulièrement ; et je rendrois un grand service « à un institut qui ne m'est pas indifférent. »

58. Fénelon condamne les erreurs attribuées à madame Guyon, en excusant ses intentions.

En s'efforçant de réprimer l'attachement excessif que madame de la Maisonfort témoignoit pour la personne et les écrits de Fénelon, madame de Maintenon étoit bien éloignée de vouloir la détacher absolument de ce prélat. Elle lui avoit été elle-même trop sincèrement attachée, pour ne pas s'ouvrir à lui sur la peine que lui faisoit éprouver ce qu'elle appeloit son aveuglement pour madame Guyon. Elle prit le parti de lui écrire ; nous n'avons point sa lettre, mais on nous a conservé la réponse de Fénelon. Elle annonce tant de candeur et de bonne foi, elle peint si parfaitement les dispositions de toutes les personnes qui influoient alors sur les affaires du quiétisme, que nous croyons devoir la rapporter en entier.

« Votre dernière lettre (1), qui devroit m'affliger « sensiblement, Madame, me remplit de consola-« tion ; elle me montre un fonds de bonté, qui est

(1) *Lettre de Fénelon à madame de Maintenon*, 7 mars 1696. (*Corresp. de Fénelon*, t. VII, p. 229.)

« la seule chose dont j'étois en peine. Si j'étois capa-
« ble d'approuver une personne qui enseigne un
« nouvel Évangile, j'aurois horreur de moi-même; il
« faudroit me déposer et me brûler, bien loin de
« me supporter comme vous faites. Mais je puis fort
« innocemment me tromper sur une personne *que je*
« *crois sainte*, parce que je crois qu'elle n'a jamais
« eu intention d'enseigner ou de croire rien de con-
« traire à la doctrine de l'Église catholique. Si je
« me trompe dans ce fait, mon erreur est très-in-
« nocente ; et comme je ne veux jamais ni parler
« ni écrire, pour autoriser ou excuser cette per-
« sonne, mon erreur est aussi indifférente à l'Église,
« qu'innocente pour moi.

« Je dois savoir les vrais sentiments de madame
« Guyon, mieux que tous ceux qui l'ont examinée
« pour la condamner ; car elle m'a parlé avec plus
« de confiance qu'à eux. Je l'ai examinée en toute
« rigueur, et peut-être que je suis allé trop loin
« pour la contredire. *Je n'ai jamais eu aucun goût*
« *naturel pour elle ni pour ses écrits. Je n'ai ja-*
« *mais éprouvé rien d'extraordinaire en elle, qui*
« *ait pu me prévenir en sa faveur.* Dans l'état le
« plus libre et le plus naturel, elle m'a expliqué
« toutes ses expériences et tous ses sentiments. Il
« n'est pas question des termes, que je ne défends
« point, et qui importent peu dans une femme,
« pourvu que le sens soit catholique. C'est ce qui m'a

« toujours paru. Elle est naturellement exagérante,
« et peu précautionnée dans ses expressions. Elle a
« même un excès de confiance pour les gens qui la
« questionnent. *La preuve en est bien claire, puis-*
« *que M. de Meaux vous a redit, comme des im-*
« *piétés, les choses qu'elle lui avoit confiées avec*
« *un cœur soumis, et en secret de confession.* Je ne
« compte pour rien, ni ses prétendues prophéties,
« ni ses prétendues révélations; et je ferois peu de
« cas d'elle, si elle les comptoit pour quelque chose.
« Une personne qui est bien à Dieu, peut dire dans
« le moment ce qu'elle a eu au cœur, sans en juger
« et sans vouloir que les autres s'y arrêtent. Ce peut
« être une impression de Dieu (car ses dons ne sont
« point taris); mais ce peut être aussi une imagi-
« nation sans fondement. La voie où l'on aime Dieu
« uniquement pour lui, en se renonçant pleine-
« ment soi-même, est une voie de pure foi, qui
« n'a aucun rapport avec les miracles et les visions.
« Personne n'est plus précautionné, ni plus sobre
« que moi là-dessus.

« Je n'ai jamais lu, ni entendu dire à madame
« Guyon, qu'elle fût *la pierre angulaire*; mais sup-
« posé qu'elle l'ait dit ou écrit, je ne suis point
« en peine du sens de ces paroles. Si elle veut dire
« qu'elle est Jésus-Christ, elle est folle, elle est
« impie; je la déteste, et je le signerai de mon
« sang. Si elle veut dire seulement qu'elle est

« comme la pierre du coin, qui lie les autres pierres « de l'édifice, c'est-à-dire qu'elle édifie, et qu'elle « unit plusieurs personnes en société qui veulent « servir Dieu; elle ne dit d'elle, que ce qu'on peut « dire de tous ceux qui édifient le prochain; et cela « est vrai de chacun, suivant son degré. Pour la *pe-* « *tite Église*, elle ne signifie point, dans le langage « de saint Paul, d'où cette expression est tirée, une « Église séparée de la catholique; c'est un membre « très-soumis... De telles expressions ne portent par « elles-mêmes aucun mauvais sens; il ne faut point « juger par elles de la doctrine d'une personne; « tout au contraire, il faut juger de ces expressions, « par le fond de la doctrine de la personne qui s'en « sert. Je n'ai jamais ouï parler de *ce grand* et de « *ce petit lit;* mais je suis bien assuré qu'elle n'est « pas assez extravagante et assez impie, pour se « préférer à la sainte Vierge. Je parierois ma tête, « que tout cela ne veut rien dire de précis, *et que* « *M. de Meaux est inexcusable, de vous avoir* « *donné comme une doctrine de madame Guyon*, « *ce qui n'est qu'un songe, ou quelque expression* « *figurée, ou quelque autre chose d'équivalent*, « *qu'elle ne lui avoit même confié que sous le se-* « *cret de la confession*. Quoi qu'il en soit, si elle « se comparoit à la sainte Vierge pour s'égaler à « elle, je ne trouverois point de termes assez forts « et assez rigoureux pour abhorrer une si extrava-

« gante créature. Il est vrai qu'elle a parlé quel-
« quefois comme une mère qui a des enfants en
« Jésus-Christ, et qu'elle leur a donné des conseils
« sur les voies de la perfection. Mais il y a une grande
« différence entre la présomption d'une femme qui
« enseigne indépendamment de l'Église, et une
« femme qui aide les âmes, en leur donnant des
« conseils fondés sur ses expériences, et qui le fait
« avec soumission aux pasteurs. Toutes les supé-
« rieures de communauté doivent diriger selon
« cette dernière méthode, quand il n'est question
« que de consoler, d'avertir, de reprendre, de met-
« tre les âmes dans de certaines pratiques de perfec-
« tion, ou de retrancher certains soutiens de l'a-
« mour-propre. La supérieure, pleine de grâce et
« d'expérience, peut le faire très-utilement; mais
« elle doit renvoyer aux ministres de l'Église toutes
« les décisions qui ont rapport à la doctrine. Si ma-
« dame Guyon a passé cette règle, elle est inexcusa-
« ble; si elle l'a passée seulement par zèle indiscret,
« elle ne mérite que d'être redressée charitable-
« ment, et cela ne doit pas empêcher qu'on ne puisse
« la croire bonne; si elle y a manqué avec obstina-
« tion et de mauvaise foi, cette conduite est incom-
« patible avec la piété. Les choses avantageuses
« qu'elle a dites d'elle-même, ne doivent pas être
« prises, ce me semble, dans toute la rigueur de la
« lettre. Saint Paul dit qu'il *accomplit ce qui man-*

« *quoit à la passion du Fils de Dieu.* On voit bien « que ces paroles seroient des blasphèmes, si on les « prenoit en toute rigueur, comme si le sacrifice « de Jésus-Christ eût été imparfait, et qu'il fallût « que saint Paul lui donnât le degré de perfection « qui lui manque. A Dieu ne plaise que je veuille « comparer madame Guyon à saint Paul ! mais « saint Paul est encore plus loin du Fils de Dieu, « que madame Guyon ne l'est de cet apôtre. La « plupart de ces expressions pleines de transport, « sont insoutenables, si on les prend dans toute la « rigueur de la lettre. Il faut entendre la personne, « et ne point se scandaliser de ces sortes d'excès, « si d'ailleurs la doctrine est innocente, et la per-« sonne docile. La bienheureuse Angèle de Foligni, « que saint François de Sales admire, sainte Cathe-« rine de Sienne et sainte Catherine de Gênes, ont « dirigé beaucoup de personnes avec cette subor-« dination de l'Église; et elles ont dit des choses « prodigieuses, de l'éminence de leur état. Si vous « ne saviez pas que ce qu'elles disent vient d'être « canonisé, vous en seriez encore plus scandalisée que « de madame Guyon. Saint François d'Assise parle « de lui-même, dans des termes aussi capables de « scandaliser. Sainte Thérèse n'a-t-elle pas dirigé, « non-seulement ses filles, mais des hommes savants « et célèbres, dont le nombre est assez grand?

« n'a-t-elle pas même parlé assez souvent contre « les directeurs qui gênent les âmes? L'Église ne « demande-t-elle pas à Dieu, d'*être nourrie de la* « *céleste doctrine de cette sainte?* Les femmes ne « doivent point enseigner ni décider avec autorité; « mais elles peuvent édifier, conseiller et instruire « avec dépendance pour les choses déjà autorisées. « Tout ce qui va plus loin me paroît mauvais, et il « n'est plus question que des faits, sur la discussion « desquels je puis me tromper innocemment et sans « conséquence.

« Permettez-moi de vous dire, Madame, qu'a- « près avoir paru entrer dans notre opinion de « l'innocence de cette femme, vous passâtes tout à « coup dans l'opinion contraire. Dès ce moment « vous vous défiâtes de mon entêtement, vous eûtes « le cœur fermé pour moi; des gens qui voulurent « avoir occasion d'entrer en commerce avec vous, « et de se rendre nécessaires, vous firent entendre, « par des voies détournées, que j'étois dans l'illusion, « et que je deviendrois peut-être un hérésiarque. « On prépara plusieurs moyens de vous ébranler; « vous fûtes frappée; vous passâtes de l'excès de « simplicité et de confiance, à un excès d'ombrage « et d'effroi. Voilà ce qui a fait tous nos malheurs; « vous n'osâtes suivre votre cœur, ni votre lu- « mière. Vous voulûtes (et j'en suis édifié) marcher

« par la voie la plus sûre, qui est celle de l'auto-« rité (1). La consultation des docteurs vous a livrée « à des gens, qui, sans malice, ont eu leur préven-« tion et leur politique. Si vous m'eussiez parlé à « cœur ouvert, et sans défiance, j'aurois, en trois « jours, mis en paix tous les esprits échauffés de « Saint-Cyr, dans une parfaite docilité sous la con-« duite de leur saint évêque. J'aurois fait écrire « par madame Guyon les explications les plus pré-« cises de tous les endroits de ses livres, qui parois-« sent ou excessifs ou équivoques. Ces explications « ou rétractations (comme on voudra les appeler) « étant faites par elle, de son propre mouvement, « en pleine liberté, auroient été bien plus utiles pour « persuader les gens qui l'estiment, que des signa-« tures faites en prison, *et des condamnations « rigoureuses, faites par des gens qui n'étoient « certainement pas encore instruits de la matière, « lorsqu'ils vous ont promis de censurer*. Après « ces explications ou rétractations écrites et don-« nées au public, je vous aurois répondu que ma-« dame Guyon se seroit retirée bien loin de nous, « et dans le lieu que vous auriez voulu, avec assu-« rance qu'elle auroit cessé tout commerce et toute

(1) Fénelon fait ici allusion aux avis que madame de Maintenon avoit demandés, en 1694, à quelques évêques et à d'autres ecclésiastiques distingués, sur les écrits de madame Guyon. (Voyez, plus haut, p. 395, etc.) (Édit.)

« écriture de spiritualité. Dieu n'a pas permis qu'une « chose si naturelle ait pu se faire : *on n'a rien « trouvé contre ses mœurs, que des calomnies*. On « ne peut lui imputer qu'un zèle indiscret, et des « manières de parler d'elle-même, qui sont trop « avantageuses. Pour sa doctrine, quand elle se se« roit trompée de bonne foi, est-ce un crime ? Mais « n'est-il pas naturel de croire qu'une femme, qui a « écrit sans prévention, avant l'éclat de Molinos, a « exagéré ses expressions, et qu'elle n'a pas su la « juste valeur des termes? Je suis si persuadé qu'elle « n'a rien cru de mauvais, que je répondrois en« core de lui faire donner une explication très« précise et très-claire de toute sa doctrine, pour « la réduire aux justes bornes, et pour détester « tout ce qui va plus loin. Cette explication servi« roit pour détromper ceux qu'on prétend qu'elle « a infectés de ses erreurs, ou pour la décréditer « auprès d'eux, si elle fait semblant de condamner « ce qu'elle a enseigné.

« Peut-être croirez-vous, Madame, que je ne « fais cette offre, que pour la faire mettre en liberté. « Non : je m'engage à lui faire faire cette explica« tion précise et cette réfutation de toutes ses er« reurs condamnées, sans songer à la tirer de pri« son. Je ne la verrai point; je ne lui écrirai que « des lettres que vous verrez, et qui seront exami« nées par les évêques; ses réponses passeront tout

« ouvertes, par le même canal; on fera de ces expli-
« cations l'usage qu'on voudra. Après tout cela,
« laissez-la mourir en prison. Je suis content qu'elle
« y meure, que nous ne la voyions jamais, et que
« nous n'entendions jamais parler d'elle. Il me pa-
« roît que vous ne me croyez ni fripon, ni men-
« teur, ni traître, ni hypocrite, ni rebelle à l'É-
« glise. Je vous jure devant Dieu, qui me jugera,
« que voilà les dispositions du fond de mon cœur.
« Si c'est là un entêtement, du moins c'est un en-
« têtement sans malice, un entêtement pardonnable,
« un entêtement qui ne peut nuire à personne, ni
« causer aucun scandale; un entêtement qui ne
« donnera jamais aucune autorité aux erreurs de
« madame Guyon, ni à sa personne. *Pourquoi donc*
« *vous resserrez-vous le cœur à notre égard, Ma-*
« *dame, comme si nous étions d'une autre religion*
« *que vous? pourquoi craindre de parler de Dieu*
« *avec moi, comme si vous étiez obligée en con-*
« *science à fuir la séduction? pourquoi croire que*
« *vous ne pouvez avoir le cœur en repos et en*
« *union avec nous? pourquoi défaire ce que Dieu*
« *avoit fait si visiblement? Je pars avec l'espé-*
« *rance que Dieu qui voit nos cœurs, les réunira;*
« *mais avec une douleur inconsolable d'être votre*
« *croix.*

« J'oubliois de vous dire, Madame, que je suis
« plus content que je ne l'ai jamais été de M. l'é-

« vêque de Chartres. Je l'ai cru trop alarmé; mais je « n'ai jamais cru qu'il agît que par un pur zèle de « religion, et une tendre amitié pour moi. Nous « eûmes, ces jours passés, une conversation très-cor- « diale; et je suis assuré qu'il sera bientôt très-con- « tent de moi. Je m'expliquerai si fortement envers « le public, que tous les gens de bien seront satis- « faits, et que les critiques n'auront rien à dire. Ne « craignez pas que je contredise M. de Meaux; je « n'en parlerai jamais que comme de mon maître, « et de ses propositions (1), comme de la règle de « la foi. *Je consens qu'il soit victorieux, et qu'il « m'ait ramené de toutes sortes d'égarements* (2): « il n'est pas question de moi, mais de la doctrine, « qui est à couvert; il n'est pas question des termes, « que je ne veux employer qu'à son choix, pour ne « le point scandaliser, mais seulement du fond des « choses, où je suis content de ce qu'il me donne. Il « paroîtra en toutes choses, que je ne parle que « son langage, et que je n'agis que de concert et « par son esprit; sincèrement je ne veux avoir « que déférence et docilité pour lui.....

« *Si je croyois que vous fussiez dans la disposi-*

(1) Les trente-quatre Articles d'Issy.

(2) On a vu plus haut (addition à la p. 403), que, depuis les conférences d'Issy, Bossuet prétendoit avoir obtenu de Fénelon une rétractation de ses erreurs, en lui faisant signer les *Articles d'Issy*. (Édit.)

« *tion où vous étiez, quand vous me fîtes l'honneur*
« *de m'écrire la dernière fois à Cambrai, de l'en-*
« *vie que vous aviez de recevoir de mes lettres, je*
« *vous écrirois avec mon ancienne simplicité, et*
« *je crois que vous n'y trouveriez aucun venin.* Je
« fus ravi de voir lundi le goût que vous conserviez
« pour les œuvres de saint François de Sales; cette
« lecture vous est bien meilleure que celle de M. Ni-
« cole, qui a voulu décider d'un style moqueur sur
« les voies intérieures, sans traiter ni de l'amour
« désintéressé, ni des épreuves des saints, ni de l'o-
« raison passive (1)... Rien ne seroit plus aisé que
« de confondre cet ouvrage; mais l'esprit de conten-
« tion n'est pas celui des enfants de Dieu. Tout ce
« que je prends la liberté de vous dire, Madame,
« pour vous rassurer, est dit sans intérêt. Je ne
« veux rien de vous que votre bonté pour moi; je
« ne puis laisser rompre des liens que Dieu a for-
« més pour lui seul. »

On voit combien Fénelon, dans un très-court espace de temps, avoit perdu dans le cœur et la confiance de madame de Maintenon; nous ne pouvons plus espérer désormais, de retrouver entre elle

(1) Il s'agit ici de l'ouvrage que Nicole venoit de publier, sous ce titre : *Réfutation des principales erreurs des Quiétistes;* Paris, 1695, in-12. Voyez quelques observations sur cet ouvrage dans l'*Hist. littér. de Fénelon*, IIe partie, n. 3. (Édit.)

et Fénelon la plus foible trace du sentiment qui les avoit unis si longtemps. Sa correspondance avec l'archevêque de Paris laisse assez apercevoir qu'elle avoit déjà transporté en lui, quoique avec des nuances différentes, le goût et la confiance qu'elle avoit eus pour Fénelon. L'esprit et l'imagination de M. de Noailles ne pouvoient lui rendre tout ce que Fénelon lui donnoit; mais sa douceur, sa piété, sa candeur, le rendoient au moins susceptible de recevoir tout ce que madame de Maintenon avoit besoin de lui confier.

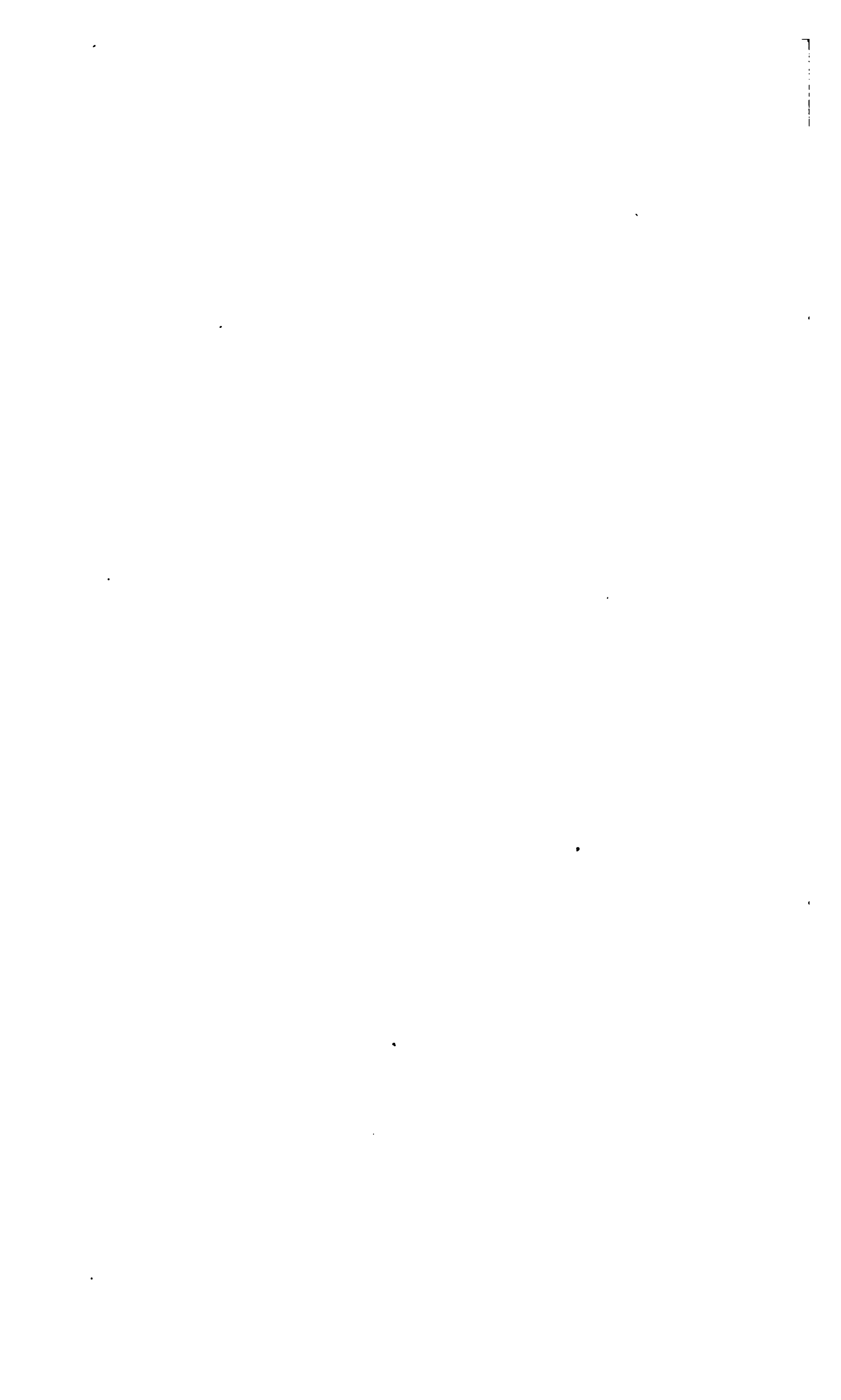
Cependant il étoit encore possible que ce choc de sentiments et d'opinions, concentré parmi un très-petit nombre de personnes, ne produisît au dehors ni éclat, ni scandale. Mais il survint un incident qui devint l'occasion, ou plutôt la véritable cause de la controverse si vive et si animée, qui divisa pour toujours Bossuet et Fénelon.

FIN DU LIVRE DEUXIÈME.

PIÈCES

JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER.



PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

N° I. — Page 6, etc.

Notice généalogique et historique sur la famille de Fénelon.

La maison de Salignac ou Salagnac prenoit son nom de la terre de Salagnac, située à deux lieues de Sarlat. Cette terre étoit la première des châtellenies de Périgord; et elle fut érigée en baronnie en 1560.

Une suite de titres originaux et authentiques depuis 1260, constate l'ancienneté de cette maison, dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps les plus reculés.

On voit un Bozon de Salagnac, élu archevêque de Bordeaux en 1296, stipulant, dans un acte de famille de 1276, avec Aimeri de Salagnac, son parent.

Un second Bozon de Salagnac fut évêque de Comminges, en 1300.

Cette maison donna encore un archevêque à l'Église de Bordeaux, en 1361, en la personne d'*Élie de Salagnac*, qui avoit été auparavant évêque de Sarlat.

La *Gallia christiana*, en faisant mention de ces deux archevêques de Bordeaux, dit du premier: *Ex vetusta et nobili baronum de Salignaco in Petrocoriis oriundus;* et du second : *Hic archiepiscopus cognominabatur de Salignac, quæ gens in pago Petrocoriensi est antiquissima et nobilissima.*

On sait assez que les savants éditeurs de la *Gallia christiana*, aussi versés dans la connoissance des monuments de l'histoire, que dans ceux de l'antiquité ecclésiastique, n'étoient pas accoutumés à dégrader l'estimable exactitude de leurs recherches, par des adulations banales.

Les mêmes auteurs rapportent, dans la chronologie des évêques de Sarlat, une suite des six évêques de Sarlat du nom de Salignac, dont trois de la branche de La Mothe-Fénelon, qui occupèrent ce siége à différents intervalles, jusqu'à François de Salignac de La Mothe-Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

Dans ces temps reculés, on étoit assez dans l'usage de n'élever aux grandes dignités ecclésiastiques que les familles les plus considérables.

Cette maison a joui du même éclat, dans la profession des armes.

Les historiens de France mettent au nombre des seigneurs qui, sur la fin du règne de Charles VI, soutinrent le parti du Dauphin, depuis Charles VII, au delà de la Loire, Raymond de Salagnac, seigneur de La Mothe-Fénelon, sénéchal de Querci et de Périgord, et lieutenant général du gouvernement de Guyenne.

Son fils, Antoine de Salignac, fut gouverneur de Périgord et de Limosin, pour Jean d'Albret, roi de Navarre.

Le fils aîné d'Antoine de Salignac épousa N. de Talleyrand, de la maison des princes de Chalais. Il n'en eut que deux filles, dont l'une fut mariée avec N. de Talleyrand, prince de Chalais, son cousin germain; et l'autre, avec François d'Aydie, vicomte de Riberac.

La terre de Salagnac passa dans la maison de Gontaut-Biron, par le mariage de l'héritière de la branche aînée du nom de Salagnac, avec un Gontaut-Biron. L'une des clauses du contrat portoit, que les enfants qui naîtroient de ce mariage prendroient le nom et les armes de Salagnac, avec ceux de Gontaut.

Henri IV eut pour gouverneur, dans sa jeunesse, Géraud de Salignac.

La branche cadette de Salignac La Mothe-Fénelon, dont étoit l'archevêque de Cambrai, a produit des hommes non moins recommandables par leurs talents et leurs services.

Bertrand de Salignac de La Mothe-Fénelon, arrière-grand-oncle de l'archevêque de Cambrai, se distingua de bonne heure dans la carrière militaire, et courut se jeter, avec une foule de jeunes seigneurs, dans la ville de Metz, au moment où Charles-Quint se disposoit à en faire le siége en 1552. Il a même laissé un journal manuscrit des événements mémorables de ce siége; journal qui a été consulté et suivi par les auteurs qui en ont écrit le récit. Ainsi son nom se trouve associé, en qualité d'écrivain et de militaire, à la gloire d'un événement célèbre dans notre histoire, et dont le résultat, si honorable à la France, si funeste à Charles-Quint, avertit ce monarque que le terme de ses prospérités étoit arrivé, et qu'il étoit temps pour lui de se retirer de la scène du monde.

Ce même Bertrand de Salignac résida longtemps en Angleterre, en qualité d'ambassadeur de France auprès de la reine Élisabeth. Il fut compris dans la première promotion des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, au moment de son institution. Il avoit négocié le mariage du duc d'Alençon, frère de Henri III, avec la reine d'Angleterre. Lorsqu'à cette occasion la cour de France envoya à Londres une ambassade solennelle, qui eut un prince du sang pour chef, Bertrand de Salignac fut du nombre des seigneurs qui composèrent l'ambassade, et qui signèrent, le 11 juin 1581, le contrat de mariage du prince et de la reine.

Après la conclusion de la paix de Vervins, Henri IV nomma Bertrand de Salignac son ambassadeur à la cour d'Espagne. Il mourut à Bordeaux, en 1599, âgé de 84 ans, étant en route pour se rendre à sa destination. ‖On a publié, en 1840, la *Correspondance diplomatique de Bertrand de Salignac, ambassadeur de France en Angleterre, de* 1568 *à* 1575, d'après les registres originaux qui se conservent aujourd'hui aux *Archives du royaume* (1). L'éditeur a mis à la tête de cette *Correspondance*, une *Notice bibliographique* sur Bertrand de Salignac, dont on peut voir le

(1) Cette *Correspondance* fait partie d'un recueil plus étendu, qui parut alors sous ce titre : *Recueil des dépêches, rapports, instructions et mémoires des ambassadeurs de France en Angleterre et en Écosse, au* XVI*e siècle*, Paris, 1838-1840; 7 vol. in-8°. (ÉDIT.)

résumé dans la *Revue de Bibliographie* (IIe année, avril 1841, p. 353.) ||

Jean de Salignac, neveu de celui dont on vient de parler, se jeta, après la perte de la bataille de Coutras, dans la ville de Sarlat, que les troupes du vicomte de Turenne étoient venues attaquer; il la défendit avec tant de valeur, que le siége fut levé. La ville de Sarlat étoit dans l'usage, jusque dans ces derniers temps, de célébrer l'anniversaire d'un événement qui l'avoit préservée de tous les désastres trop communs dans les guerres civiles. On faisoit toujours entrer, dans le sermon qui se prononçoit le jour de cette fête, l'éloge de la maison de Fénelon, pour attester la reconnoissance des habitants de la ville de Sarlat. Ce même Jean de Salignac perdit glorieusement la vie au siége de la ville de Domme, qu'il étoit venu remettre sous l'obéissance du Roi.

Les nombreuses alliances que la maison de Fénelon avoit contractées avec les plus anciennes maisons du royaume, prouvent la considération dont elle jouissoit. Il suffira de rappeler celles qui sont entrées directement dans sa descendance, ou qui se sont alliées à elle, dans un temps où les convenances d'opinions s'opposoient encore aux mésalliances. Parmi ces noms antiques, on compte ceux de Talleyrand-Chalais, de la Trémoille, de Gontaut-Biron, de Durfort, de Pierre-Buffière, d'Escars, d'Aydie, d'Estaing, de Caumont, de la Roche-Aymon, de Gourdon, de Cardaillac, de Montausier, de Crussol, de Thémines, d'Aubusson, d'Humières, de Ruffec, de Lanta, d'Esparbès, d'Ebrard-Saint-Sulpice, de Montberon, de Montmorency-Laval.

En rappelant les titres qui honorèrent les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous savons parfaitement qu'ils ne peuvent rien ajouter à sa gloire personnelle; mais nous obéissons au sentiment qui a porté les écrivains de tous les pays, ceux même de la Grèce et de Rome, dans les temps de la république, à s'arrêter avec une espèce de complaisance sur l'origine et la naissance des personnages célèbres de leur histoire. Cet usage n'est point un préjugé, comme on pourroit affecter de le croire; mais il tient à un sentiment raisonnable, qui porte à avertir les descendants d'un homme illustre ou vertueux, qu'ils ont con-

tracté envers la patrie et envers eux-mêmes des obligations encore plus sacrées (1).

A ces détails sur les ancêtres de l'archevêque de Cambrai, nous en ajouterons quelques autres, sur l'histoire et la généalogie de sa famille, depuis le commencement du dix-septième siècle, jusqu'au milieu du dix-huitième; et sur les principaux membres de cette famille, dont il est question dans la suite de cette *Histoire*. Nous tirons principalement ces détails, du *Dictionnaire de la Noblesse* (article *Salignac*), et des pièces généalogiques sur la famille de Fénelon, qui se conservent au *Cabinet des titres de la bibliothèque du Roi* (2), et à la *Section historique des archives du royaume* (3).

I. FÉNELON (*François de Salignac*), baron de La Mothe-Fénelon, grand-père de l'archevêque de Cambrai, épousa, le 12 mars 1599, Marie de Bonneval, dame de Salagnac et de Magnac, fille unique d'Horace de Bonneval, seigneur de Montagut et de Salagnac, tué aux barricades de Tours, en 1587. Par cette alliance, il fit rentrer dans sa maison la terre de Salignac ou Salagnac. De ce mariage naquirent: 1° *Pons de Salignac*, qui suit; 2° *Antoine de Salignac*, marquis de Fénelon, et oncle de l'archevêque de Cambrai. (Voyez n. V, ci-après.) Il est à présumer que l'évêque de Sarlat, dont nous parlerons au n. VI, étoit aussi né de ce mariage. Cependant nous ne l'avons trouvé ni dans le *Dic-*

(1) Ici se termine la *Notice généal. et hist. sur la famille de Fénelon*, donnée par le cardinal de Bausset. La plus grande partie des détails qu'elle renferme, sont tirés de la *Généalogie de Fénelon*, jointe, en 1734, à la belle édition in-4° du *Télémaque*, et reproduite, en 1747, à la suite des *Directions pour la conscience d'un Roi* (in-12). A ces détails, le cardinal de Bausset en ajoutoit quelques autres, dans le n. V des *Pièces justif.* de ce Ier livre; nous avons supprimé ce numéro, avantageusement remplacé par la Notice, beaucoup plus complète, que nous donnons ici. (ÉDIT.)

(2) Voyez principalement le tome CXXXVI du *Recueil pour servir à l'hist de l'ordre du Saint-Esprit;* in-folio. Ce volume est entièrement consacré à l'*hist. généal. de la maison de Salignac-Fénelon*. (ÉDIT.)

(3) Voyez surtout le volume in-folio qui a pour titre : *Extrait des titres produits en 1739, par le marquis Gabriel-Jacques de Fénelon, à l'occasion de sa nomination à la dignité de chevalier et de commandeur des ordres du Roi.* (Carton M, 674.) (ÉDIT.)

tionnaire de la Noblesse, ni dans les autres documents qui nous ont été communiqués.

II. FÉNELON (*Pons de Salignac*), marquis de LaMothe-Fénelon, fils du précédent, et père de l'archevêque de Cambrai, épousa en premières noces, le 20 février 1629, Isabeau d'Esparbès de Lussan, fille du maréchal d'Aubeterre. De ce premier mariage naquirent, 1° *François-Pons de Salignac*, qui suit. 2° *Henri*, qui mourut encore jeune, s'étant noyé à Fénelon, au port Saint-Julien. 3° *Léon*, page de la chambre du Roi en 1646, mort jeune en 1649. 4° *Henri-Joseph*, qui épousa Diane de Machat de Pompadour de Châteaubouchet. 5° *François*, dit *l'abbé de Fénelon*, mort en 1679 à Montréal en Canada, à l'âge de trente-huit ans. (Voyez ci-après n. VII.) 6° *Louis*, mort jeune. 7° *François*, baron de Fénelon, qui servit en Catalogne en 1656. C'est vraisemblablement le même dont parle la *Gazette de France* du 29 septembre 1674, où on lit que le comte de Fénelon, colonel du régiment de Conti, vient de mourir à Charleville, de la blessure qu'il avoit reçue au combat de Senef, où il avoit donné de grandes preuves de valeur, comme il avoit déjà fait à Candie, contre les Turcs, dès l'âge de seize ans. 8° *Marie*, qui épousa, le 23 février 1653, Henri de Beaumont, seigneur du Gibaut, maréchal de camp, père de l'abbé de Beaumont, évêque de Saintes. (Voyez une courte notice sur ce prélat, dans la *Corresp. de Fénelon*, t. XI, p. 285.) 9° *N*....., morte jeune. 10° *Paule*, qui embrassa l'état religieux dans le monastère des Bénédictines de Notre-Dame de Saintes. 11° *Angèle-Hippolyte*, qui épousa Jean de Beaulieu, seigneur de la Filolie.

Après la mort de sa première femme, *Pons de Salignac* épousa en secondes noces, le 1er octobre 1647, Louise de la Cropte, sœur du marquis de Saint-Abre, d'une ancienne maison du Périgord. De ce second mariage naquirent trois enfants, 1° *François-Martial*, qui embrassa l'état ecclésiastique, et entra au séminaire de Saint-Sulpice le 19 octobre 1668. Il en sortit le 6 mai suivant, et mourut peu de temps après. 2° *François*, archevêque de Cambrai. 3° *Joseph-François*, seigneur de Beauséjour et de Saint-Abre, dit *le comte de Fénelon*. (Voyez ci-après n. VIII.)

III. FÉNELON (*François-Pons de Salignac*), comte de La Mo-

the-Fénelon, frère consanguin de l'archevêque de Cambrai, épousa, le 26 mars 1646, Anne du Lac de La Parède, dont il eut *François de Salignac*, qui suit.

IV. FÉNELON (*François de Salignac*), marquis de La Mothe-Fénelon, neveu de l'archevêque de Cambrai, mourut le 12 janvier 1742. Il avoit épousé, le 13 novembre 1684, Élisabeth de Beaupoil de Saint-Aulaire, dont il eut quatorze enfants, comme nous l'apprend l'archevêque de Cambrai lui-même dans une de ses lettres. Toutefois le *Dictionnaire de la Noblesse* n'en nomme que treize, dans l'ordre suivant : 1° *François de Salignac*, dit *l'abbé de Fénelon*, né en 1685. (Voyez n. X.) 2° *Gabriel-Jacques*, marquis de Fénelon, qui suit. 3° *François-Barthélemy*, né en 1691. D'abord chanoine et archidiacre de Cambrai, puis grand vicaire de Saintes, il devint en 1735 évêque de Pamiers, et mourut à Paris le 16 juin 1741. 4° *Henri-Joseph*, appelé *le chevalier de Fénelon*, officier aux gardes françaises, mort à Paris. 5° *François-Alexis*, aussi nommé *le chevalier de Fénelon*, exempt des gardes du corps, mort à Fontainebleau, où il faisoit son service. Il fut élevé à Cambrai, et Fénelon parle assez souvent de lui, dans sa *Correspondance de famille*. 6° *Armand*, garde du pavillon, mort jeune en revenant de Saint-Domingue. 7° *François*, lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Poitou, mort jeune, en allant joindre son régiment. 8° *Jacques, comte de Fénelon*, ancien mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare. Il épousa, le 12 février 1757, Renée-Mathurine Le Provost de la Touche, et mourut sans postérité en 1781. 9° *Marie-Antoinette-Augustine*, qui fut mariée à Dominique de Royère, marquis de Poyreaux. 10° *Catherine-Élisabeth*, mariée à Jean de Royère, frère du précédent. 11° *Marie-Anne*, qui épousa le marquis de Saint-Viance de Puymège. 12° *Anne-Marie*, qui fut mariée au marquis de Bonneguise, premier gentilhomme du comte d'Eu. 13° *Gabrielle*, abbesse de Saint-Honoré à Tarascon.

V. FÉNELON (*Antoine de Salignac*, marquis de), fils de Fr. de Salignac (ci-dessus, n. I), et oncle de l'archevêque de Cambrai, naquit vers l'an 1620. Nourri dans les principes les plus purs de la religion et de l'honneur, il parut quelque temps les sacrifier à

la gloire mondaine, et se rendit malheureusement célèbre par son empressement à signaler sa valeur dans les combats singuliers. Mais la religion l'emporta enfin dans son cœur; et il fut des premiers à entrer, en 1651, dans l'association des gentilshommes qui s'engagèrent, sous la foi du serment, entre les mains de M. Olier, curé de Saint-Sulpice de Paris, à ne jamais proposer ni accepter aucun duel. Ce fut lui qui servit de père à Fénelon, et qui dirigea ses premiers pas dans la carrière du monde. Par ses soins, Fénelon entra au séminaire de Saint-Sulpice, où il puisa, sous la conduite du sage et vertueux Tronson, les principes de cette tendre et solide piété, qui fut toujours le sentiment dominant de son cœur. Le marquis de Fénelon n'étoit pas moins distingué par sa valeur et par la solidité de son esprit, que par sa profonde religion. Le grand Condé disoit de lui, *qu'il étoit également bon pour la conversation, la guerre et le cabinet.* Il mourut le 8 octobre 1683, âgé d'environ soixante-trois ans, et fut inhumé, comme il l'avoit demandé, dans la chapelle souterraine du séminaire de Saint-Sulpice, où l'on voyoit encore son tombeau, à l'époque de la Révolution (1). Il avoit épousé, vers l'an 1645, Catherine de Montberon, dame d'une éminente piété, dont les exemples contribuèrent beaucoup à le ramener aux sentiments et à la pratique de la religion. Deux enfants naquirent de ce mariage, savoir : un fils, qui périt en 1669 au siége de Candie; et une fille, *Marie-Thérèse-Françoise*, dont nous parlerons plus bas, n. IX. Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. I, n. 6, 7, 12. On trouve aussi quelques détails intéressants sur le marquis de Fénelon et sur sa femme, dans la *Vie de la R. M. Madelaine Gautron* (Saumur, 1689, p. 505, etc.); et dans la *Vie de M. Olier* (par M. l'abbé Faillon), t. I, pages 598 et 613; t. II, pages 112, etc. 385, etc.

VI. FÉNELON (François de), oncle de l'archevêque de Cambrai, qui devint évêque de Sarlat en 1659, étoit vraisemblablement fils de *François de Salignac*, dont nous avons parlé ci-dessus, n. I. Après avoir passé quelque temps au séminaire de Saint-Sulpice, il devint successivement doyen de Carenac (diocèse de Cahors), aumônier du Roi, enfin évêque de Sarlat. Nous avons

(1) *Registre des sépultures du sémin. de S.-Sulpice. (Mss. du sémin.)*

sous les yeux ses provisions d'aumônier du Roi, datées du 26 novembre 1646. (*Archives du royaume; sect. hist. Bullaire.*) La tendre affection qu'il avoit pour son neveu, le porta, en 1681, à lui résigner le doyenné de Carenac. Il mourut le 1er mai 1688, âgé de quatre-vingt-trois ans, avec la réputation d'un prélat non moins recommandable par sa charité envers les pauvres, que par son zèle pour la discipline de l'Église. Il étoit le sixième évêque de Sarlat de sa maison. (Voyez l'*Hist. de Fenelon,* liv. I, n. 4 et 20.)

VII. FÉNELON (François de), frère consanguin de l'archevêque de Cambrai, naquit en 1641. Il entra au séminaire de Saint-Sulpice, au mois d'octobre 1665; s'attacha, au sortir de ses études, à la compagnie du même nom; et fut envoyé, en 1667, au séminaire de Montréal en Canada, où il mourut en 1679. Une lettre de M. Tronson à l'évêque de Sarlat nous apprend que ce prélat se montra d'abord très-opposé au goût de son neveu pour les missions du Canada. (*Corresp. de Fénelon. Lettres div.* t. II, p. 287.) Mais il y a tout lieu de croire que les instances de son neveu, jointes aux sages observations de M. Tronson, triomphèrent enfin de la résistance du prélat. On trouve quelques détails sur cet *abbé de Fénelon*, dans la *Vie de la sœur Marguerite Bourgeois,* imprimée à Montréal, en Canada, 1818. (In-12, p. 102, etc.) Nous avons remarqué ailleurs (*Hist. de Fénelon,* liv. I, p. 18, note 3; p. 38, note 1), que le cardinal de Bausset avoit confondu, par inadvertance, cet *abbé de Fénelon*, avec celui qui fut depuis archevêque de Cambrai.

VIII. FÉNELON (Joseph-François de Salignac), chevalier, puis comte de Fénelon, frère utérin de l'archevêque de Cambrai, devint en 1691 exempt des gardes du corps du Roi, et perdit cette place en 1698, à l'occasion de la disgrâce de son frère. Il épousa, vers la fin de l'année 1693, la marquise de Laval, sa cousine germaine, dont nous allons parler. Il est souvent désigné, dans la Correspondance de Fénelon, sous le nom de *Chevalier.*

IX. FÉNELON (Marie-Thérèse-Françoise de Salignac) étoit unique fille du marquis Antoine de Fénelon, et cousine germaine de l'archevêque de Cambrai. Elle épousa en premières

noces, en 1681, Pierre de Laval, de la maison de Montmorency, marquis de Lézai et de Magnac, qu'elle perdit en 1687, et dont elle eut, la même année, Gui-André de Laval. Celui-ci suivit la carrière des armes, fut blessé au siége de Fribourg, le 13 octobre 1713, et mourut à Paris en 1745, dans la cinquante-neuvième année de son âge. Environ huit ans après la mort de son premier mari, c'est-à-dire vers la fin de l'année 1693, la marquise de Laval épousa, en secondes noces, Joseph-François de Salignac, comte de Fénelon, son cousin germain; mais ce mariage demeura quelque temps secret : nous ignorons pour quelle raison. La comtesse de Fénelon mourut en 1726, et le comte en 1735, sans laisser de postérité.

X. FÉNELON (François de), dit *l'abbé de Fénelon*, né en 1685, étoit fils de *François de Salignac*, dont nous avons parlé ci-dessus, n. IV. Ayant terminé ses études à Paris, chez les Jésuites, il revint en 1714 à Cambrai, où il avoit obtenu, depuis quelques années, la dignité d'écolâtre du chapitre. Fénelon le désigna, par son codicille, pour un de ses exécuteurs testamentaires. L'*abbé de Fénelon* est quelquefois désigné, dans la Correspondance de son oncle, sous le nom d'*abbé de Salignac*. Il devint dans la suite doyen du chapitre royal de Tarascon, et grand archidiacre d'Avignon; il mourut le 18 mars 1754, âgé de soixante-neuf ans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. VIII, n. 41 et 45.)

XI. FÉNELON (Gabriel-Jacques de Salignac), marquis de Fénelon, frère du précédent, et petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, naquit le 25 juillet 1688, à Manot, diocèse de Limoges. Il fut élevé à Cambrai, sous les yeux de son grand-oncle, qui avoit pour lui la tendresse d'un père, et qui trouva toujours en lui l'amour et la reconnoissance d'un fils. Nourri, dès sa première jeunesse, dans les sentiments et les maximes de la plus tendre piété, le marquis de Fénelon les conserva fidèlement jusqu'à la mort. Il n'eut que deux passions : celle de la gloire de Dieu, et celle de la gloire de son oncle. C'est à lui que nous sommes redevables de la publication des principaux ouvrages de l'archevêque de Cambrai. Ambassadeur en Hollande sous Louis XV, et depuis employé en différentes négociations, il se distingua toujours par son esprit de sagesse et de conciliation.

Il joignoit aux talents d'un négociateur, une valeur brillante, qui alloit quelquefois jusqu'à la témérité, et dont il fut plus d'une fois la victime. Il reçut en 1711, à l'affaire de Landrecies, une blessure dont il demeura boiteux toute sa vie; et fut tué d'un coup de canon à la bataille de Raucoux, le 11 octobre 1746. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 105, etc. *Pièces justif.* du même liv. n. III.)

Il avoit épousé, en décembre 1721, Louise-Françoise Le Peletier, fille de Louis le Peletier de Rosambo, premier président du Parlement de Paris. De ce mariage naquirent douze enfants, savoir : 1° *François-Louis*, né en 1722, qui a continué la descendance. Il remplit successivement divers emplois militaires, et devint en 1762 gouverneur général de la Martinique. Il avoit épousé, en 1747, Marie-Charlotte de Malon de Bercy, dont il eut plusieurs enfants. 2° *Louis-Gabriel*, mort en 1725. 3° *Henri-Joseph-Thérèse*, né en 1726, qui devint chevalier de Malte. 4° *Léon-François-Ferdinand*, né à La Haye en 1734. Il devint en 1771 évêque de Lombez, où il mourut en 1787, avec la réputation d'un prélat vertueux, et distingué surtout par sa charité envers les pauvres. 5° *François-Gabriel*, vicomte de Salignac, mort en 1794. Celui-ci fut père de l'*abbé de Fénelon*, ancien aumônier du Roi, qui mourut aussi en 1794, victime du fanatisme révolutionnaire, et dont nous avons parlé dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, (p. 177, n. 1.) 6° *Barthélemy-Étienne-François*, né en 1738. 7° *Hippolyte-Étiennette-Charlotte*, qui épousa en 1741 François-David de la Cropte, marquis de Beauvais-Chanterac. 8° *Marie-Louise*, morte jeune en 1745. 9° *Louise*, morte en bas âge. 10° *Marie*, morte en 1733, âgée seulement d'un an. 11° *Marie-Louise-Augustine*, mariée en 1760 à Sébastien-François-Ange Le Normant de Mézy, conseiller d'État, et intendant général de la marine et des colonies. 12° *Anne-Charlotte-Louise*, qui épousa en 1753 François-Pierre Dedelay de La Garde, maître des requêtes. Elle est morte à Orléans, il y a quelques années.

N° II. — Page 13.

Sur l'association formée par M. Olier contre les duels.

La religion, l'Église et l'humanité furent peut-être redevables au marquis Antoine de Fénelon, des vertus et des grandes qualités que l'archevêque de Cambrai, son neveu, montra dans la suite. Cette considération peut justifier les détails qui intéressent un homme aussi recommandable, et qui appartenoit d'aussi près à celui dont nous écrivons l'histoire.

Lorsque M. Olier conçut le projet hardi d'extirper la fureur des duels, en mettant aux prises l'honneur avec l'honneur lui-même, il jeta les yeux sur le maréchal de Fabert et sur le marquis de Fénelon, pour les placer à la tête de cette association, d'un genre si nouveau. La réputation de bravoure et d'intrépidité, dont l'un et l'autre jouissoient, ne fut pas le seul motif qui inspira ce choix à M. Olier. Le marquis de Fénelon, ainsi que le maréchal de Fabert, avoient eu le tort de se rendre trop célèbres, par leur empressement à faire briller leur valeur dans des combats singuliers.

C'est ce qu'on voit par une lettre que saint Vincent de Paul écrivit à Rome, pour faire approuver par le Pape l'association de M. Olier; nous croyons devoir en rapporter les propres expressions. « M. le marquis de Fénelon, écrivoit saint Vincent de « Paul, est celui de qui Dieu s'est servi pour susciter les moyens « de détruire l'usage du duel. Il a été autrefois un fameux duelliste; mais comme Dieu le toucha, il se convertit si bien, qu'il « jura de ne plus se battre. Il étoit à monseigneur le duc d'Orléans, comme il y est encore; et en ayant parlé à un autre gentilhomme, il lui fit prendre la même résolution; et tous deux « en ont engagé beaucoup d'autres à leur parti, en les engageant « de parole, et même par écrit. Ces commencements ont eu les « progrès que vous verrez dans le mémoire ci-joint. »

(1) *Vie de S. Vincent de Paul*, par Collet; t. II, in-4°, p. 24.

Cette lettre de saint Vincent de Paul est du 19 mai 1656, et l'engagement contracté par une foule de gentilshommes, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, étoit du jour de la Pentecôte 1651 ; ce qui prouve que cette association prenoit tous les jours plus de faveur, puisque saint Vincent de Paul s'occupoit à la faire approuver par une bulle du Pape. On ne doit pas être étonné de voir saint Vincent de Paul seconder en cette occasion les religieuses intentions de M. Olier. Indépendamment de la vertueuse affection qui les unissoit, il suffisoit qu'un projet quelconque pût être utile à la religion ou à l'humanité, pour que saint Vincent de Paul fit servir tous ses moyens de crédit et de considération à en assurer le succès. En considérant toutes les institutions admirables que cet homme extraordinaire avoit créées en France, on peut dire qu'il fut dans son pays le premier ministre de la charité chrétienne.

Nous avons retrouvé une copie authentique de la déclaration que le marquis de Fénelon et les autres gentilshommes de la même association avoient souscrite le jour de la Pentecôte, en 1651. Elle étoit conçue en ces termes : « Les soussignés font par « le présent écrit déclaration publique et protestation solennelle « de refuser toute sorte d'appels, et de ne se battre jamais en « duel, pour quelque cause que ce puisse être, et de rendre « toute sorte de témoignages de la détestation qu'ils font du duel, « comme d'une chose tout à fait contraire à la raison, au bien « et aux lois de l'État, et incompatible avec le salut et la religion « chrétienne; sans pourtant renoncer au droit de repousser, par « toutes les voies légitimes, les injures qui leur seront faites, au- « tant que leur profession et leur naissance les y obligent : étant « aussi toujours prêts, de leur part, d'éclairer de bonne foi « ceux qui croiroient avoir lieu de ressentiment contre eux, et « de n'en donner sujet à personne. »

Cet acte, signé de tous ceux qui avoient contracté le même engagement, fut présenté, autorisé et enregistré par le tribunal des maréchaux de France.

La Reine régente seconda de toute son autorité les vues du marquis de Fénelon, et le prince de Conti mit le plus grand zèle à faire adopter le même engagement par la noblesse du Langue-

doc, dont il étoit gouverneur. Cet exemple fut suivi dans plusieurs autres provinces, par les soins des gouverneurs, qui se sentoient appuyés du vœu de la Reine et autorisés du nom de M. le prince de Conti.

L'estime que la Reine avoit conçue pour le marquis de Fénelon dans le cours des entretiens qu'elle avoit eus avec lui sur l'affaire des duels, la porta à l'honorer, sans qu'il l'eût demandé, d'un brevet pour être compris dans la première promotion de l'ordre du Saint-Esprit (1); mais cette grâce n'eut point son effet, par le retard de la promotion, et par les changements qui survinrent à la Cour.

N° III. — Page 38.

¶ *Sur le projet attribué à Fénelon, de passer à Montréal, en Canada.*

Le cardinal de Bausset, dans les éditions précédentes de cette *Histoire*, attribue à Fénelon, encore jeune et demeurant au séminaire de Saint-Sulpice, le projet de passer à Montréal en Canada, et d'entrer dans l'établissement que M. Olier y avoit formé, pour procurer les secours de la religion aux habitants de la colonie et aux sauvages voisins. En attribuant ce projet à l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, l'illustre auteur a confondu celui-ci avec un de ses frères, qui s'attacha, vers ce temps, à la compagnie de Saint-Sulpice, et qui fut envoyé, en 1667, au séminaire de Montréal en Canada (2). Voici les raisons qui nous obligent à distinguer ces deux personnages : 1° d'après le *Registre du séminaire de Saint-Sulpice*, que le cardinal de Bausset cite à l'appui de sa conjecture, l'abbé de Fénelon, qui fut envoyé à Montréal en 1667, étoit entré au séminaire de Saint-Sulpice en 1665; or cette date ne peut être celle de l'entrée de François de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai; car celui-

(1) *Manuscrits du marquis de Fénelon.*

(2) Voyez ci-dessus, la *Notice générale sur la famille de Fénelon*, n. VII.

ci n'avoit alors que quatorze ans, étant né au mois d'août 1651 ; et le cardinal de Bausset lui-même reconnoît qu'il étoit encore à quinze ans au collége du Plessis. (*Hist. de Fénelon*, 3e édit. t. I, p. 7.) 2° M. Tronson, dans la lettre citée par le cardinal de Bausset, et qui est datée du 19 février 1667, se prononce très-fortement pour le projet qu'avoit le jeune ecclésiastique dont il s'agit, de se consacrer aux missions du Canada ; et il combat, d'une manière aussi forte que respectueuse, l'opposition que l'évêque de Sarlat croyoit devoir mettre à l'exécution de ce projet. Or il est tout à fait incroyable, qu'un directeur aussi sage que M. Tronson, se fût prononcé aussi fortement pour une vocation si extraordinaire, s'il eût été question de l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, celui-ci n'ayant alors que quinze ans et demi. 3° Une note marginale, qu'on lit dans le *Registre* déjà cité, nous apprend que l'abbé de Fénelon, envoyé au Canada en 1667, mourut en 1679 ; ce qui ne peut certainement s'appliquer à l'abbé de Fénelon, depuis archevêque de Cambrai. (Voyez, à ce sujet, la *Correspondance de Fénelon*, t. II, p. 3 et 287.)

N° IV. — Page 81.

L'état de la ville de Paris, sous le règne de Louis XIII, comparé avec son état présent, par l'abbé Gédoyn.

« Il ne faut que comparer, dit l'abbé Gédoyn (1), l'état pré-
« sent de la ville de Paris, avec ce qu'elle étoit au commence-
« ment du règne de Louis XIII, pour comprendre qu'il devoit
« y avoir plus de gens appliqués aux lettres, qu'il n'y en a de
« nos jours. Paris, alors mal policé, bâti à l'antique, moins grand
« et moins peuplé de moitié qu'il l'est aujourd'hui, n'avoit rien

(1) Nous ignorons d'où est tiré ce fragment, que le cardinal de Bausset attribue à l'abbé Gédoyn. Nous l'avons cherché inutilement dans les *Œuvres diverses* de cet auteur ; Paris, 1745, in-12.

« de fort séduisant. Les rues mal pavées, sales à l'excès, jamais « éclairées ; nulle sûreté la nuit ; le jour, pour tout spectacle, « quelques mauvaises comédies courues du peuple, et mépri-« sées des honnêtes gens. Les tables, frugales comme elles « l'étoient, et sans délicatesse, attiroient peu de convives ; outre « que chaque particulier, n'ayant qu'une fortune très-bornée, « étoit obligé de mettre sa richesse dans son économie. De car-« rosses, il y en avoit fort peu ; l'invention en étoit trop récente ; « on alloit à pied avec des galoches ou avec des bottines, qu'on « laissoit dans l'antichambre quand on rendoit quelque visite. « J'ai vu, moi enfant, un reste de cet ancien usage. L'homme « de robe alloit au palais, monté sur une mule, et en revenoit de « même. Rentré chez lui, il n'étoit guère tenté d'en sortir pour « aller se crotter. Il se renfermoit donc dans son cabinet, où ses « livres faisoient toute sa compagnie. Il avoit fait de bonnes « études au collége, parce qu'il y avoit été mis dans un âge « plus mûr et plus raisonnable ; il y avoit pris du goût pour les « belles-lettres. Ce goût, il le cultivoit dans toute la suite de sa « vie, soit pour le plaisir qu'il y prenoit, soit pour faire, comme « on dit, de nécessité vertu. C'est à cette ancienne sévérité de « mœurs, que nous avons été redevables d'un chancelier de « L'Hospital, d'un président de Thou, d'un Brisson, d'un Mor-« villiers, d'un Pasquier, d'un Loysel, de ces deux illustres « frères, messieurs Pithou, et d'une infinité d'autres savants per-« sonnages. Car il ne faut que lire les poésies du chancelier de « L'Hospital, pour voir que le parlement étoit alors plein de ma-« gistrats fort versés dans les lettres. Ce temps n'est plus ; et la « raison en est que, présentement à Paris, la dissipation est ex-« trême. A peine un jeune homme a-t-il atteint l'âge de dix-huit « à vingt ans, qu'on le met en charge, et qu'on lui donne un « équipage ; avec cette facilité d'aller et de venir, comment peut-« on espérer qu'il résiste à l'envie de courir ? Il n'est pas imagi-« nable à quel point la musique seule, dont le goût s'est si fort « répandu, et ce spectacle enchanteur que nous appelons du nom « d'*opéra*, ont tourné l'esprit de la nation au frivole, et lui ont « entièrement ôté le goût du sérieux, et de tout ce qui est soli-« dement bon. *Malarum rerum industria invasit animos*, disoit

« Sénèque; *cantandi saltandique nunc obscœna studia effeminatos* « *tenent.* »

Sénèque eut beau dire, il ne corrigea pas son siècle, et les plaintes de l'abbé Gédoyn n'ont pas corrigé le sien. Mais que penseroient aujourd'hui Sénèque et l'abbé Gédoyn, du culte presque extravagant qu'on rend à la danse et à la musique, et de l'importance avec laquelle on en fait l'objet principal de l'éducation des jeunes personnes?

N° V. — Page 139.

Notice sur la famille du duc de Beauvilliers.

François, duc de Saint-Aignan, père du duc de Beauvilliers, se fit distinguer par son esprit, son goût et sa politesse. Il fut, auprès de Louis XIV, un protecteur éclairé des gens de lettres et de tous les hommes de mérite. Il étoit né en octobre 1610, peu de mois après la mort de Henri IV; il eut d'un second mariage, à l'âge de soixante-quatorze ans, un fils connu également sous le nom du duc de Saint-Aignan, qui n'est mort qu'en 1776, sous le règne de Louis XVI, âgé de quatre-vingt-douze ans. Ainsi deux générations dans une même famille ont rempli un intervalle de cent soixante-six ans.

Le duc de Saint-Aignan avoit eu de son premier mariage deux fils, outre le duc de Beauvilliers, qui n'étoit que le troisième. L'aîné, connu sous le nom de comte de Séri, donnoit les plus grandes espérances, et mourut en 1666, à l'âge de vingt-six ans, sans avoir été marié. Le second, appelé le chevalier de Saint-Aignan, eut le malheur, en 1663, de se laisser engager dans le fameux duel des Lafrette contre le prince de Chalais, le duc de Noirmoutier, messieurs d'Antin et de Flamarens. Ni la faveur du duc de Saint-Aignan son père, ni la considération de son nom, ne purent fléchir Louis XIV. Ce prince, fidèle à ses serments et à la ferme résolution qu'il avoit prise, de réprimer la fureur des duels par une inflexible sévérité, ne voulut faire aucun usage de son autorité, pour soustraire les coupables à la

sévérité des lois; ils furent obligés de s'expatrier. Le chevalier de Saint-Aignan voulut mériter d'y rentrer un jour, par des exploits dignes d'effacer l'erreur où un faux point d'honneur l'avoit entraîné. Il offrit ses services à l'Empereur, et demanda d'être employé contre les Turcs; il fut tué, en 1664, au passage du Raab, en Hongrie, après avoir donné des preuves de la plus grande valeur, et s'être enveloppé dans son drapeau, pour le défendre jusqu'à la mort.

N° VI. — Pages 147, 159, etc.

Extrait des Registres du secrétariat de la maison du Roi; année 1689 (1).

Provisions de Gouverneur de Monseigneur le duc de Bourgogne, pour M. le duc de Beauvilliers.

A Versailles, le 16 août 1689.

Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Rien n'étant plus important pour le soutien de notre couronne, la grandeur de notre État, l'avantage de nos sujets et notre satisfaction particulière, que de donner à notre très-cher et très-amé petit-fils, le duc de Bourgogne, une éducation proportionnée à l'éclat et à la grandeur de sa naissance; nous avons voulu lui choisir un gouverneur digne de cet emploi, par sa naissance, sa probité, ses bonnes mœurs, la pureté de sa religion, et sa suffisance et expérience dans les affaires et dans la guerre. Et, connoissant que notre très-cher et bien-amé cousin, Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France, premier gentilhomme de notre chambre, chevalier de nos ordres, chef du conseil royal de nos finances, gouverneur et notre lieutenant général au gouvernement du Havre de Grâce, possède

(1) Ces Registres, formant environ 160 volumes in-folio, se conservent à la *section administrative des Archives du royaume* (rue du Chaume, hôtel Soubise, à Paris.) Les extraits que nous rapportons ici, sont tirés du t. E, 3,375.

éminemment toutes ces qualités, ayant dans les emplois de guerre, et dans les fonctions de ses charges, donné des marques d'une valeur distinguée, d'une entière probité, grande capacité et bonne conduite; nous avons fait choix de lui, pour remplir cette importante charge, nous persuadant que nous ne pouvons la confier à une personne, des soins et de l'application duquel nous devions attendre de plus grands fruits dans l'éducation de notredit fils.

A ces causes, et autres considérations à ce nous mouvant, nous avons notredit cousin le duc de Saint-Aignan, fait, constitué, ordonné et établi, faisons, constituons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, Gouverneur de la personne de notredit fils, le duc de Bourgogne, et premier gentilhomme de sa chambre, pour désormais en avoir la conduite et direction, avec plein pouvoir et autorité de l'avertir, reprendre et corriger, si besoin est, des fautes dans lesquelles il pourroit tomber; lui donner de si bonnes impressions de la vertu, qu'elles ne puissent s'effacer; prendre soigneusement garde que son esprit soit exempt de toutes sortes de corruptions, et ne reçoive aucune mauvaise tache; le faire servir par les officiers qui seront près de sa personne pendant son bas âge, pour son instruction et nourriture, leur recommander ce qu'ils auront à faire, et ordonner ce qu'il verra être nécessaire pour son service, et généralement faire en ladite charge de Gouverneur de notredit fils et de premier gentilhomme de sa chambre, tout ce qui est du devoir et fonctions d'icelle, avec tous les pouvoirs, autorités, honneurs, prérogatives et prééminences qui y appartiennent, et aux gages et appointements qui seront pour ce ordonnés par nos états. Si donnons en mandement à tous nos officiers et sujets qu'il appartiendra, que notredit cousin, le duc de Saint-Aignan, après que nous aurons pris et reçu de lui le serment en tel cas requis et accoutumé, ils aient à reconnoître et faire reconnoître en ladite qualité, et à lui obéir et entendre ès choses concernant ladite charge. Mandons aussi à nos amés et féaux conseillers, les gardes de notre trésor royal, aux maîtres de notre chambre aux deniers, et autres qu'il appartiendra, que les gages, appointements et droits qui seront par nous ordonnés

à notredit cousin le duc de Saint-Aignan, ils aient à lui payer et délivrer dorénavant, par chacun an, aux termes et en la manière accoutumés, suivant nos états, rapportant lesquels avec ces présentes ou copie d'icelles dûment collationnée, pour une fois seulement, avec quittance sur ce suffisante. Nous voulons que tout ce qui lui aura été payé, soit passé et alloué, en la dépense de leurs comptes, par nos amés et féaux les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté; car tel est notre plaisir. En témoin, etc. Donné à Versailles, le 16 août l'an de grâce 1689, et de notre règne le 47ᵉ.

Provisions de Précepteur de Monseigneur le duc de Bourgogne, pour M. l'abbé de Fénelon.

A Versailles, le 16 août 1689.

Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Ayant jugé qu'il étoit temps de penser à l'éducation de notre très-cher et très-amé petit-fils, le duc de Bourgogne; nous avons voulu lui donner un Précepteur, qui puisse cultiver les bonnes dispositions qui commencent à paroître en sa personne, en lui inspirant les sentiments de religion, et toutes les autres vertus que doit avoir un prince chrétien, et en formant son esprit aux grandes choses, par la connoissance des lettres et des sciences. Et étant informé que notre cher et bien amé, le sieur François de Salignac de La Mothe-Fénelon, doyen commandataire de Carenac, a toute la probité, les bonnes mœurs et la sagesse nécessaires pour remplir dignement cet emploi, et que toutes ces qualités, jointes à sa naissance, et aux services de plusieurs de sa famille, qui ont été honorés de grandes charges et emplois dans la guerre, de la dignité de chevalier de l'ordre de Saint-Michel et du Saint-Esprit, et de la prélature, l'exciteront à nous donner, dans l'instruction de notredit fils, toute la satisfaction que nous en devons attendre:

A ces causes, et autres à ce nous mouvant, nous avons ledit sieur abbé de Fénelon fait, constitué et établi, faisons, constituons et établissons par ces présentes, signées de notre main, en la charge de Précepteur de notredit fils le duc de Bourgogne, pour désormais l'exercer, aux honneurs, autorités, prérogatives, et

prééminences accoutumés, tels et semblables qu'en a joui le Précepteur de notre très-cher et très-amé fils le Dauphin, et aux gages et appointements qui seront ordonnés par nos états; et ce tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à tous qu'il appartiendra, que ledit sieur de La Mothe-Fénelon, après que nous aurons pris et reçu de lui le serment en tel cas requis et accoutumé, et icelui mis en possession de ladite charge, ils aient à le reconnoître en ladite qualité; et d'icelle, ensemble du contenu ci-dessus, le fassent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, ès choses concernant ladite charge. Mandons à nos amés et féaux conseillers, les gardes de notre trésor royal, aux trésoriers de notre maison, et autres qu'il appartiendra, de lui payer lesdits appointements, aux termes et en la manière accoutumée, suivant les états qui en seront par nous signés et arrêtés, et rapporter par eux ces présentes ou copie d'icelle dûment collationnée, pour une fois seulement, avec quittance sur ce suffisante. Nous voulons que ce qui lui aura été payé à l'occasion susdite, soit passé et alloué en la dépense de leurs comptes, par nos amés et féaux les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté. Car, etc. En témoin, etc. Donné à Versailles, etc.

Provisions de Gentilhomme de la manche de Monseigneur le duc de Bourgogne, pour le sieur Dupuys.

A Versailles, le 16 août 1689.

Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Voulant pourvoir à ce qu'il y ait toujours près de notre très-cher et très-amé petit-fils, le duc de Bourgogne, des personnes pour le suivre partout, veiller sur ses pas, et prévenir les accidents qui peuvent arriver aux enfants de son âge; nous avons fait choix, à cet effet, de notre cher et bien amé Isaac Dupuys, l'un de nos gentilshommes ordinaires, de la bonne conduite et de la sagesse duquel nous sommes informés.

A ces causes et autres à ce nous mouvant, nous avons ledit sieur Dupuys commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de notre main,

pour suivre partout notredit fils, le duc de Bourgogne, demeurer assidu auprès de sa personne, en qualité de Gentilhomme de sa manche, ne le point perdre de vue, et prendre exactement garde qu'il ne lui arrive aucun inconvénient; le tout, sous les ordres et la direction de notre cousin, le duc de Beauvilliers, son Gouverneur; pour jouir, par ledit sieur Dupuys, de ladite charge de Gentilhomme de la manche de notredit fils; aux honneurs, autorité, prérogatives, et prééminences qui y appartiennent, et aux gages et appointements qui seront par nous ordonnés suivant nos états; et ce, tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à notre cousin le duc de Beauvilliers, qu'après qu'il lui sera apparu des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dudit sieur Dupuys, et qu'il aura pris et reçu de lui le serment en tel cas requis et accoutumé, il le mette et institue en possession et jouissance de ladite charge; et d'icelle, ensemble des honneurs, prérogatives et prééminences susdites, le fasse jouir et user pleinement et paisiblement, obéir et entendre de tous ceux, et ainsi qu'il appartiendra, ès choses concernant ladite charge. Mandons à nos amés et féaux conseillers, les gardes de notre trésor royal, et aux trésoriers généraux de notre maison, que lesdits gages et appointements ils lui payent à l'avenir, par chacun an, aux termes et en la manière accoutumée, suivant nos états, et rapportant ces présentes, ou copie d'icelles dûment collationnée, pour une fois seulement, avec quittances sur ce suffisantes. Lesdits gages et appointements seront passés et alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement, par nos amés et féaux, les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté. Car tel est notre plaisir. En témoin, etc. Donné, etc.

Serment de la charge de Gouverneur de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Vous jurez et promettez à Dieu, de bien et fidèlement servir le Roi, en la charge de Gouverneur de la personne de monseigneur le duc de Bourgogne; que vous emploierez tous vos soins à lui donner une éducation digne de la grandeur de sa naissance royale, et à former son esprit, son courage, ses mœurs,

et son extérieur même, de sorte qu'il n'y ait rien en lui qui ne réponde à l'honneur qu'il a d'être petit-fils du plus grand, du plus invincible et du plus chrétien monarque du monde; que vous avertirez Sa Majesté de tout ce dont vous saurez qu'elle doive être informée; que vous ne prendrez pension d'autre prince que de Sa Majesté; et généralement, que vous ferez, en cette charge, tout ce qu'un bon et fidèle serviteur et sujet est obligé de faire; ainsi vous le jurez et promettez.

Acte de serment de ladite charge de Gouverneur, prêté par M. le duc de Beauvilliers.

Aujourd'hui 29 août 1689, le Roi étant à Versailles, le sieur duc de Beauvilliers, dénommé en ces présentes, a fait et prêté, entre les mains de Sa Majesté, le serment qu'il étoit tenu de faire, à cause de la charge de Gouverneur de monseigneur le duc de Bourgogne, dont il a été pourvu. Moi, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils, secrétaire d'État et de ses commandements et finances, présent.

Serment de la charge de Précepteur de Monseigneur le duc de Bourgogne.

Vous jurez et promettez à Dieu, de bien et fidèlement servir le Roi, en la charge de Précepteur de monseigneur le duc de Bourgogne, de laquelle Sa Majesté vous a honoré; que vous vous emploierez de tout votre pouvoir, à l'élever en l'amour et en la crainte de Dieu, à régler ses mœurs selon les maximes chrétiennes, et à former son esprit, par la connoissance que vous lui donnerez des lettres et des sciences propres à un très-grand prince; que vous ne prendrez pension ni bienfait d'autre prince que de Sa Majesté; que vous l'avertirez soigneusement de tout ce que vous saurez importer à son service, et à la personne de mondit seigneur le duc de Bourgogne; et généralement, que vous ferez, dans le devoir de cette charge, tout ce qu'un bon et fidèle sujet et serviteur est obligé de faire; ainsi vous le jurez et promettez.

Acte de serment de ladite charge de Précepteur.

Aujourd'hui 29 août 1689, le Roi étant à Versailles, le sieur abbé de Fénelon, dénommé en ces présentes, a fait et prêté,

entre les mains de Sa Majesté, le serment qu'il étoit tenu de faire, à cause de la charge de Précepteur de monseigneur le duc de Bourgogne, dont il a été pourvu. Moi, conseiller de Sa Majesté en tous ses conseils, secrétaire d'État et de ses commandements et finances, présent.

Provisions de Sous-précepteur de Monseigneur le duc de Bourgogne, pour le sieur Fleury.

A Versailles, le 11 septembre 1689.

Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Étant nécessaire pour le soulagement du sieur abbé de La Mothe-Fénelon, Précepteur de notre très-cher et très-amé petit-fils, le duc de Bourgogne, d'établir près de lui une personne de probité et de mérite, capable d'inspirer à notredit fils les sentiments de religion et des autres vertus, en lui enseignant les sciences; nous avons fait choix, pour cette fonction, de notre cher et bien amé Claude Fleury, prêtre, abbé de Locdieu, pour la connoissance particulière que nous avons de sa vertu et capacité, dont il a donné des marques, en la place de Précepteur de nos cousins, les princes de Conti, et de feu notre fils naturel, le comte de Vermandois.

A ces causes, et autres à ce nous mouvant, nous avons ledit sieur Fleury commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, signées de notre main, en la charge de Sous-précepteur de notredit fils, le duc de Bourgogne, pour, en ladite qualité, vaquer à son instruction, toutes les fois que besoin sera, et jouir de ladite charge, aux honneurs, autorité, prérogatives, prééminences et appointements qui lui seront ordonnés par nos états; et ce, tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à notre très-cher et bien amé cousin, le duc de Beauvilliers, Gouverneur de notredit fils, que dudit sieur Fleury pris et reçu le serment en tel cas requis et accoutumé, il le mette et institue, de par nous, en possession et jouissance de ladite charge; et d'icelle, ensemble du contenu cidessus, le fasse jouir et user pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, ès choses concernant ladite charge. Mandons en outre aux gardes

de notre trésor royal, trésoriers de notre maison, et autres qu'il appartiendra, que lesdits appointements ils aient à payer audit sieur Fleury à l'avenir, par chacun an, aux termes et en la manière accoutumée, suivant nos états, rapportant lesquels et copie des présentes dûment collationnée, pour une fois seulement, avec quittance sur ce suffisante. Nous voulons lesdits appointements être passés et alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement, par nos amés et féaux, les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté. Car, etc. En témoin, etc. Donné, etc.

Provisions de Sous-gouverneur de Monseigneur le duc de Bourgogne, pour le sieur marquis de Denonville.

A Versailles, le 20 septembre 1689.

Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Étant nécessaire de commettre quelque personne de mérite, pour, en qualité de Sous-gouverneur, soulager notre cousin, le duc de Beauvilliers, que nous avons établi Gouverneur de la personne de notre très-cher et très-amé petit-fils, le duc de Bourgogne; nous avons cru ne pouvoir faire un meilleur choix, que de notre cher et bien amé Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville, gouverneur et notre lieutenant général en la Nouvelle-France, lequel nous a rendu ses services dans nos armées depuis trente-trois ans, dans plusieurs emplois, particulièrement en qualité de colonel du régiment des dragons de la Reine, de brigadier de nos armées, et en la Nouvelle-France où il est actuellement, dans lesquels emplois il a donné des marques de sa valeur, bonne conduite, fidélité et affection à notre service; et nous espérons qu'il s'acquittera de cet emploi avec succès, pour le bien et avantage de notredit fils, et au soulagement de notredit cousin, le duc de Beauvilliers.

A ces causes, et autres à ce nous mouvant, nous avons ledit sieur marquis de Denonville commis, ordonné et député, commettons, ordonnons et députons, par ces présentes signées de notre main, pour se tenir assidûment près la personne de notredit fils, le duc de Bourgogne, seconder les bonnes intentions de notredit cousin, le duc de Beauvilliers, unir ses volontés aux

siennes, et vaquer sous ses ordres au soin de l'instruction et nourriture de notredit fils, avec les mêmes pouvoirs et autorité, en son absence, qu'il pourroit faire en personne; aux honneurs, prérogatives, prééminences, appartenant à cette charge, et aux gages et appointements qui lui seront par nous ordonnés, suivant les états que nous en ferons expédier; et ce, tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à notredit cousin, le duc de Beauvilliers, qu'après qu'il lui sera apparu des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dudit sieur marquis de Denonville, et qu'il aura pris et reçu de lui le serment en tel cas requis et accoutumé, il le mette et institue en possession de ladite charge; et d'icelle, ensemble des honneurs, autorités, prérogatives, prééminences et autres avantages susdits, le fasse jouir et user pleinement et paisiblement, et à lui obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, ès choses concernant ladite charge. Mandons en outre aux gardes de notre trésor royal, trésoriers de notre maison, et autres qu'il appartiendra, que lesdits gages et appointements ils aient à payer audit sieur de Denonville, à l'avenir, par chacun an, aux termes et en la manière accoutumée, suivant nos états, et rapportant copie des présentes dûment collationnée, pour une fois seulement, avec quittances sur ce suffisantes. Lesdits gages et appointements seront passés et alloués en la dépense des comptes de ceux qui en auront fait le payement, par nos amés et féaux, les gens de nos comptes à Paris, auxquels mandons ainsi le faire sans difficulté; car tel est notre plaisir. En témoin, etc. Donné à Versailles le 20 septembre, l'an de grâce 1689, et de notre règne le 47e.

Nota. On trouve dans les volumes suivants du même recueil, sous la date du 25 août 1690, les provisions du Gouverneur, du Sous-gouverneur et des autres instituteurs du duc d'Anjou; et sous la date du 24 août 1693, des provisions semblables, pour les instituteurs du duc de Berry. Nous croyons inutile de rapporter ici ces différentes pièces; nous donnerons seulement la liste des divers officiers qu'elles établissoient auprès de chacun des deux princes.

Le duc de Beauvilliers, en qualité de Gouverneur du duc d'Anjou, eut auprès de lui MM. de Denonville et de Saumery, comme

Sous-gouverneurs; l'abbé de Fénelon, comme Précepteur; l'abbé Fleury, comme Sous-précepteur; l'abbé de Langeron, comme Lecteur; et le sieur Candeau, comme Gentilhomme de la manche.

Le même duc de Beauvilliers, en qualité de Gouverneur du duc de Berry, eut auprès de lui, MM. de Denonville, de Saumery et de Razilly, comme Sous-gouverneurs; l'abbé de Fénelon, comme Précepteur; l'abbé Fleury et l'abbé de Beaumont, comme Sous-précepteurs; l'abbé de Langeron et le sieur de Catelan, comme Lecteurs; enfin le sieur de Sotezel, comme Gentilhomme de la manche.

N° VII. — Page 165.

Sur un portrait de Fénelon, attribué au chancelier d'Aguesseau.

On trouve dans le *Conservateur*, publié en 1800 (t. II, p. 379), un *Portrait de Fénelon*, par d'Aguesseau. On le donne comme inédit; mais il étoit imprimé, dès 1789, dans le tome XIII des *Œuvres du chancelier d'Aguesseau*, p. 167.

Il convient, pour l'honneur du chancelier d'Aguesseau, comme pour celui de Fénelon, de rectifier une faute essentielle de l'éditeur du *Conservateur*. Cet éditeur a inséré, dans le portrait que le chancelier d'Aguesseau a laissé de Fénelon dans ses *Mémoires*, ce passage remarquable: « L'abbé de Fénelon, depuis archevêque « de Cambrai, étoit de ces hommes singuliers, qui se font admi- « rer plutôt qu'estimer, qu'on désespère d'imiter, et auxquels on « seroit peut-être encore plus fâché de ressembler. Jamais homme « n'a mieux su réunir en lui des qualités contraires, et incompa- « tibles dans tout autre : simple et délié, ouvert et profond, mo- « deste et ambitieux, sensible et indifférent; capable de tout « désirer, capable de tout mépriser; toujours agité, toujours tran- « quille; ne se mêlant de rien, entrant dans tout; sulpicien, « missionnaire même, et courtisan; propre à jouer les rôles écla- « tants, propre à vivre dans l'obscurité; suffisant à tout, et se « suffisant encore plus à lui-même; génie versatile, qui savoit

« prendre tous les caractères, sans jamais perdre le sien, dont le « fond étoit une imagination féconde, gracieuse et dominante. »

Tous ces traits, ornés d'antithèses, ne sont point dans le véritable portrait que le chancelier d'Aguesseau nous a laissé de Fénelon dans ses *Mémoires*. Quelque goût qu'on puisse reprocher au chancelier d'Aguesseau pour les antithèses, il ne s'en seroit jamais permis un tel abus. Ces traits sont d'ailleurs en contradiction avec tout le reste du portrait, et font, en quelque sorte, de Fénelon, en les réunissant dans un même cadre, deux personnages absolument différents l'un de l'autre : ce qui donneroit le droit de reprocher au chancelier d'Aguesseau un défaut ou de goût, ou de jugement, ou de bonne foi.

Le passage que nous avons rapporté du *Conservateur*, est tout simplement extrait d'une *note* que l'éditeur du t. XIII des *Œuvres du chancelier d'Aguesseau* a mise au bas du portrait de Fénelon, tracé par ce grand magistrat. Mais, bien loin d'attribuer ce passage à d'Aguesseau, l'éditeur, par l'énoncé même de la note, suppose qu'il n'en est pas. On voit seulement qu'il s'est proposé d'affoiblir l'impression honorable que le véritable portrait de Fénelon, tracé par le chancelier d'Aguesseau, pouvoit laisser dans l'esprit des lecteurs. Ce n'est pas la première fois qu'un éditeur s'est permis de substituer son esprit et sa manière de voir, à l'esprit et à la manière de voir de son auteur.

Le *Conservateur*, dans la partie même qui est du chancelier d'Aguesseau, s'est permis une altération qui n'est pas indifférente. Le chancelier dit, que « Fénelon régnoit *autant* par les « charmes de sa société, que par la supériorité de ses ta- « lents. » Le *Conservateur* met, au contraire : « Fénelon régnoit « par les charmes de sa société *beaucoup plus* que par la supério- « rité de ses talents. »

On peut lui reprocher une autre altération, mais qui tient uniquement au bon goût. D'Aguesseau dit de Fénelon : « Les « grâces couloient de ses lèvres, et il sembloit traiter les plus « grands sujets, pour ainsi dire, en se jouant; les plus petits « s'ennoblissoient sous sa plume; et il eût fait naitre des fleurs du « sein des épines. » Le *Conservateur* ne s'exprime pas d'une manière tout à fait aussi agréable, en faisant dire au chancelier

d'Aguesseau : « Les grâces naissoient sur ses lèvres, et les épines « fleurissoient dans ses mains. »

En un mot, il est étonnant que l'éditeur du *Conservateur* ait donné comme *inédit* un morceau imprimé dix ans auparavant; et qu'il ait présenté comme de d'Aguesseau, et intercalé dans son texte, un passage ou plutôt une note qui n'appartenoit qu'à son éditeur.

N° VIII. — Page 202.

Scène plaisante, décrite par le duc de Bourgogne.

Personnages : Le duc de Bourgogne. — Fénelon, *Précepteur.* — L'abbé de Langeron, *Lecteur.* — de Saumery, *Sous-gouverneur.* — de L'Échelle, *Gentilhomme de la manche.* — Moreau, *premier Valet de chambre; tous attachés à l'éducation ou au service du jeune prince.*

Lan. L'archevêque d'Upsal écrivit aux évêques de Lincopinc, d'Orléans et de Nœsi, de dire à M. de L'Échelle qui mangeroit le lendemain des gaufres.

L'Éch. Ah! ah!

Bourg. Chut, chut, paix!

Lan. L'archevêque d'Upsal écrivit...

Fén. Ah! ah! ah! ah!

Lan. L'archevêque d'Upsal écrivit aux...

Bourg. Il recommence toujours le même endroit.

Mor. Il va tomber, tant il dort.

Lan. M. de L'Échelle, prenez le livre.

Bourg. Bonsoir, monsieur.

L'Éch. Le voilà sous la table.

Lan. Non, non; me voici relevé; je ne dormirai plus. L'archevêque d'Upsal...

Mor. Encore!

L'Éch. Monsieur, donnez-moi le livre.

Lan. Tenez donc.

L'Éch. L'archevêque d'Upsal écrivit donc; et saint Augustin, dans la conversation qu'il eut avec Fortuné.

LAN. Me voici réveillé. M. de L'Échelle, donnez-moi le livre. L'archevêque de Rouen écrivit donc à celui du Mexique de lui envoyer deux charretées de foin, pour donner à manger à ses moineaux.

BOURG. Il va encore redormir; écoutons.

LAN. Il écrivit donc aux évêques de Lincopinc et de Stockholm que Gustave s'étoit sauvé d'entre les mains de Christiern.

BOURG. Le voilà encore endormi.

LAN. Non, je ne le suis pas. Car deux faisans et trois lions avec quatre autruches, et un coffre plein de millet.

BOURG. Celui-ci est excellent. Allons, monsieur, il dort tout à fait.

L'ÉCH. Bon, il laisse aller le livre : je m'en vais le ramasser. Et qu'il étoit recherché partout des Danois ; mais qu'Othon VIII, empereur, avoit gagné deux perdrix sur Artaxerxès.

BOURG. Ah ! ah !

MOR. Voyons où tout ceci aboutira.

FÉN. Nous n'avons qu'un demi-quart d'heure. M. de L'Échelle, continuez.

L'ÉCH. Et qu'il étoit recherché par les Arabes et les Cafres.

FÉN. En voici encore : mais voilà qu'on entre. Jusqu'à demain.

SAU. Je vois bien que vous êtes contents.

FÉN. Sans lire Molière, nous avons eu la comédie donnée par M. de Langeron et M. de L'Échelle.

SAU. Monsieur, voici M. le duc d'Anjou qui vient. Venez vous mettre à table.

BOURG. Allons souper, petit prince.

N° IX. — PAGE 235.

*Sur l'*Abrégé des Vies des anciens Philosophes, *attribué à Fénelon* (1).

Dès le moment où cet ouvrage parut pour la première fois, en 1726, il s'éleva, au sujet de son authenticité, une discussion

(1) Dans les précédentes éditions de l'*Hist. de Fénelon*, cet article étoit placé dans les *Pièces justific.* du livre VIII, n. I.

qui laissa d'abord le public dans l'incertitude. Le chevalier de Ramsay, plus à portée que personne d'être instruit de tout ce qui avoit rapport à Fénelon, par le bonheur qu'il avoit eu de vivre dans la société intime de ce prélat, les six dernières années de sa vie, par la connoissance qu'il avoit de tous ses manuscrits, et par ses relations de confiance et d'amitié avec les parents les plus proches et les plus chers de l'archevêque de Cambrai, s'éleva contre l'authenticité de cet ouvrage; et il fit insérer, à ce sujet, une lettre dans le *Journal des Savants*, du mois de juin 1726.

D'un autre côté, le libraire Estienne, qui avoit imprimé l'ouvrage, produisit dans le même *Journal des Savants*, du mois d'octobre 1726, une lettre d'un abbé Baudoin, chanoine de Laval, qui avoit passé quelques années à l'hôtel de Beauvilliers. Cette lettre montroit tant d'assurance sur l'authenticité de l'ouvrage, qu'on parut revenir à l'idée, que Fénelon en étoit véritablement l'auteur. La lettre de l'abbé Baudoin fut aussi insérée dans la *Bibliothèque françoise*, t. IX, p. 34; et dans la *Bibliothèque des livres nouveaux*, p. 150.

Le chevalier de Ramsay crut devoir répliquer, par une lettre adressée à M. l'abbé Bignon, qu'on retrouve dans le *Journal des Savants*, du mois de février 1727; et les raisons qu'il produisit en faveur de son opinion, paroissent avoir fixé toutes les incertitudes.

¶ Le résultat de toutes ces discussions, est que Fénelon, quoiqu'il ne soit pas proprement l'auteur de l'ouvrage dont il s'agit, en a dirigé et approuvé la composition, pour l'usage des jeunes princes dont l'éducation lui étoit confiée. (Voyez, à ce sujet, l'*Hist. litt. de Fénelon*, p. 117.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

N° I. — Page 377.

Sur les Conférences d'Issy.

On lit, dans une note placée à la suite de l'Éloge de Fénelon par M. l'abbé Maury, aujourd'hui cardinal, édit. de 1804, l'article suivant : « M. Godet des Marais, évêque de Chartres, M. de « Noailles, évêque de Châlons, ensuite archevêque de Paris, et « M. Bossuet, évêque de Meaux, s'assemblèrent à Issy, pour « examiner les livres de madame Guyon. Après avoir condamné « sa doctrine, ils censurèrent trente-quatre propositions extraites « de l'*Explication des Maximes des Saints.* Fénelon refusa con- « stamment les conférences que lui offroit Bossuet; et il dénonça « lui-même son ouvrage au Pape. »

Cet énoncé renferme plusieurs inexactitudes.

1° M. Godet des Marais, évêque de Chartres, n'assista point aux conférences d'Issy. Ces conférences furent uniquement composées de M. Bossuet, évêque de Meaux, de M. de Noailles, alors évêque de Châlons, et de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice. On leur adjoignit ensuite Fénelon, qui fut nommé à l'archevêché de Cambrai, dans le cours des conférences.

2° Les trente-quatre articles signés à Issy ne renferment la censure d'aucun ouvrage. Ce sont de simples maximes, arrêtées pour fixer les véritables principes sur l'état d'oraison ou de contemplation, et pour prévenir les abus d'une fausse spiritualité. Nous avons sous les yeux des manuscrits originaux de ces trente-quatre articles, signés de la main de Bossuet, de M. de Noailles, de Fénelon, et de M. Tronson.

3° Les trente-quatre articles d'Issy ne pouvoient avoir aucun rapport avec le livre des *Maximes des Saints* de Fénelon. Les conférences d'Issy eurent lieu en 1694 et 1695; et le livre des *Maximes des Saints* ne parut qu'en 1697.

4° Bossuet, M. Godet des Marais, évêque de Chartres, et M. de Noailles, devenu archevêque de Paris en 1695, ne censurèrent même, dans la suite, aucunes propositions extraites du livre des *Maximes des Saints*. Ils connoissoient trop bien les règles, pour s'établir juges de la doctrine d'un de leurs confrères, qui avoit porté lui-même sa cause au tribunal du saint-siége. Ils se bornèrent à une simple *Déclaration* de leurs sentiments; et ils s'y crurent obligés, parce qu'ils prétendirent que l'archevêque de Cambrai avoit appelé leur témoignage à l'appui de son livre.

5° Ce ne fut point à l'époque des conférences d'Issy, que Fénelon refusa de conférer de vive voix avec Bossuet. Fénelon fut au contraire associé aux conférences d'Issy. Ce fut plus de deux ans après, lorsqu'il eut fait paroître son livre des *Maximes des Saints*, qu'il refusa de conférer de *vive voix* avec Bossuet; il finit même par y consentir, à de certaines conditions.

Nous avons cru devoir rectifier ces inexactitudes, qui pouvoient recevoir une espèce d'autorité par la confiance due à un écrivain aussi célèbre que M. le cardinal Maury (1).

(1) Le cardinal Maury a modifié, dans les éditions de l'*Éloge de Fénelon* postérieures à la publication de l'*Histoire de Fénelon*, le passage sur lequel tomboient les observations du cardinal de Bausset. Mais son nouveau texte reproduit presque toutes les inexactitudes du premier. Voyez en particulier l'édition in-12 de 1827; t. III, p. 214. (Édit.)

N° II. — Pages 397, etc.

Articles d'Issy (1).

I.

Tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de conserver l'exercice de la foi, de l'espérance et de la charité, et d'en produire des actes, comme de trois vertus distinguées.

II.

Tout chrétien est obligé d'avoir la foi explicite en Dieu tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, rémunérateur de ceux qui le cherchent, et en ses autres attributs également révélés; et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

III.

Tout chrétien est pareillement obligé à la foi explicite en Dieu Père, Fils, et Saint-Esprit, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

IV.

Tout chrétien est de même obligé à la foi explicite en Jésus-Christ Dieu et homme, comme médiateur, sans lequel on ne peut approcher de Dieu, et à faire des actes de cette foi en tout état, quoique non à tout moment.

V.

Tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, est obligé de vouloir, désirer, et demander explicitement son salut éternel, comme chose que Dieu veut, et qu'il veut que nous voulions pour sa gloire.

VI.

Dieu veut que tout chrétien en tout état, quoique non à tout moment, lui demande expressément la rémission de ses péchés,

(1) Nous indiquerons en note les différences qui se trouvent entre les *trente-quatre articles arrêtés à Issy*, et les *trente articles* contenus dans le projet que Bossuet avoit d'abord présenté aux autres commissaires. (Édit.)

la grâce de n'en plus commettre, la persévérance dans le bien, l'augmentation des vertus, et toute autre chose requise pour le salut éternel.

VII.

En tout état, le chrétien a la concupiscence à combattre, quoique non toujours également; ce qui l'oblige en tout état, quoique non à tout moment, à demander force contre les tentations.

VIII.

Toutes ces propositions sont de la foi catholique, expressément contenues dans le Symbole des apôtres, et dans l'Oraison dominicale, *qui est la prière commune et journalière de tous les enfants de Dieu* (1); ou même expressément définies par l'Église, comme celle de la demande de la rémission des péchés, et du don de persévérance, et celle du combat de la convoitise, dans les conciles de Carthage, d'Orange et de Trente : ainsi les propositions contraires sont formellement hérétiques.

IX.

Il n'est pas permis à un chrétien d'être indifférent pour son salut, ni pour les choses qui y ont rapport. La sainte indifférence chrétienne regarde les événements de cette vie (à la réserve du péché), et la dispensation des consolations ou sécheresses spirituelles.

X.

Les actes mentionnés ci-dessus ne dérogent point à la plus grande perfection du christianisme, et ne cessent pas d'être parfaits, pour être aperçus, pourvu qu'on en rende grâces à Dieu, et qu'on les rapporte à sa gloire.

XI.

Il n'est pas permis au chrétien d'attendre que Dieu lui inspire ces actes par voie et inspiration particulière; et il n'a besoin, pour s'y exciter, que de la foi qui lui fait connoître la volonté de Dieu signifiée et déclarée par ses commandements, et des exemples des saints, en supposant toujours le secours de la

(1) Les *mots soulignés* ne se trouvent point dans le projet de rédaction proposé par Bossuet. (Édit.)

grâce excitante et prévenante. Les trois dernières propositions sont des suites manifestes des précédentes, et les contraires sont téméraires et erronées.

XII.

Par les actes d'obligation ci-dessus marqués, on ne doit pas entendre toujours des actes méthodiques et arrangés; encore moins, des actes réduits en formule et sous certaines paroles, ou des actes inquiets et empressés; mais des actes sincèrement formés dans le cœur, avec toute la sainte douceur et tranquillité qu'inspire l'esprit de Dieu.

XIII.

Dans la vie et dans l'oraison la plus parfaite, tous ces actes sont unis dans la seule charité, en tant qu'elle anime toutes les vertus, et en commande l'exercice, selon ce que dit saint Paul : « *La charité souffre tout, elle croit tout, elle espère tout, elle soutient* « *tout* (1). » Or on en peut dire autant des autres actes du chrétien, dont elle règle et prescrit les exercices distincts, quoiqu'ils ne soient pas toujours sensiblement et distinctement aperçus (2).

XIV.

Le désir qu'on voit dans les saints, comme dans saint Paul et dans les autres, de leur salut éternel et parfaite rédemption, n'est pas seulement un désir ou appétit indélibéré, mais, comme l'appelle le même saint Paul, une bonne volonté que nous devons former et opérer librement en nous avec le secours de la grâce, comme parfaitement conforme à la volonté de Dieu. Cette proposition est clairement révélée, et la contraire est hérétique.

XV.

C'est pareillement une volonté conforme à celle de Dieu, et absolument nécessaire en tout état, quoique non à tout moment, de vouloir ne pécher pas; et non-seulement de condamner le péché, mais encore de regretter de l'avoir commis, et de vouloir qu'il soit détruit en nous par le pardon.

XVI.

Les réflexions sur soi-même, sur ses actes, et sur les dons

(1) I *Cor.* XIII, 7.
(2) Les art. XII et XIII ne se trouvent point dans le projet de Bossuet. (ÉDIT.)

qu'on a reçus, qu'on voit partout pratiquées par les prophètes et par les apôtres, pour rendre grâces à Dieu de ses bienfaits, et pour autres fins semblables, sont proposées pour exemples à tous les fidèles, même aux plus parfaits; et la doctrine qui les en éloigne, est erronée et approche de l'hérésie.

XVII.

Il n'y a de réflexions mauvaises et dangereuses, que celles où l'on fait des retours sur ses actions et sur les dons qu'on a reçus, pour repaître son amour-propre, *se chercher un appui humain* (1), ou s'occuper trop de soi-même.

XVIII.

Les mortifications conviennent à tout état du christianisme, et y sont souvent nécessaires; et en éloigner les fidèles, sous prétexte de perfection, c'est condamner ouvertement saint Paul, et présupposer une doctrine erronée et hérétique.

XIX.

L'oraison perpétuelle ne consiste pas dans un acte perpétuel et unique, qu'on suppose sans interruption, et qui aussi ne doive jamais se réitérer; mais dans une disposition et préparation habituelle et perpétuelle, à ne rien faire qui déplaise à Dieu, et à faire tout pour lui plaire. La proposition contraire, qui excluroit en quelque état que ce fût, même parfait, toute pluralité et succession d'actes, seroit erronée, et opposée à la tradition de tous les saints.

XX.

Il n'y a point de traditions apostoliques, que celles qui sont reconnues par toute l'Église, et dont l'autorité est décidée par le concile de Trente. La proposition contraire est erronée; et les prétendues traditions apostoliques secrètes seroient un piége pour les fidèles, et un moyen d'introduire toutes sortes de mauvaises doctrines.

XXI.

L'oraison de simple présence de Dieu, ou de remise et de quiétude, et les autres oraisons extraordinaires, même passives,

(1) Les *mots soulignés* ne se trouvent point dans le projet de Bossuet. (Édit.)

approuvées par saint François de Sales, et les autres spirituels reçus dans toute l'Église, ne peuvent être rejetées ni tenues pour suspectes, sans une insigne témérité; *et elles n'empêchent pas qu'on ne demeure toujours disposé à produire, en temps convenable, tous les actes ci-dessus marqués* (1) : les réduire en actes implicites ou éminents, en faveur des plus parfaits, sous prétexte que l'amour de Dieu les renferme tous d'une certaine manière, c'est en éluder l'obligation, et en détruire la distinction qui est révélée de Dieu.

XXII.

Sans ces oraisons extraordinaires, on peut devenir un très-grand saint, et atteindre à la perfection du christianisme.

XXIII.

Réduire l'état intérieur et la purification de l'âme à ces oraisons extraordinaires, c'est une erreur manifeste.

XXIV.

C'en est une également dangereuse, d'exclure de l'état de contemplation, les attributs, les trois personnes divines, et les mystères du Fils de Dieu incarné, surtout celui de la croix et celui de la résurrection; et toutes les choses qui ne sont vues que par la foi, sont l'objet du chrétien contemplatif.

XXV.

Il n'est pas permis à un chrétien, sous prétexte d'oraison passive, ou autre extraordinaire, d'attendre dans la conduite de la vie, tant au spirituel qu'au temporel, que Dieu le détermine à chaque action, par voie et inspiration particulière: et le contraire induit à tenter Dieu, à illusion et à nonchalance.

XXVI.

Hors le cas et les moments d'inspiration prophétique ou extraordinaire, la véritable soumission que toute âme chrétienne, même parfaite, doit à Dieu, est de se servir des lumières naturelles et surnaturelles qu'elle en reçoit, et des règles de la pru-

(1) Au lieu des mots soulignés, on lit dans le projet de Bossuet : « Pourvu « que l'on n'exclue pas universellement et à tout moment les actes ci-dessus « marqués. » (ÉDIT.)

dence chrétienne, en présupposant toujours que Dieu dirige tout par sa providence, et qu'il est auteur de tout bon conseil.

XXVII.

On ne doit point attacher le don de prophétie, et encore moins l'état apostolique, à un certain état de perfection et d'oraison : et les y attacher, c'est induire à illusion, témérité et erreur.

XXVIII.

Les voies extraordinaires, avec les marques qu'en ont données les spirituels approuvés, selon eux-mêmes, sont très-rares, et sont sujettes à l'examen des évêques, supérieurs ecclésiastiques, et docteurs, qui doivent en juger, non tant selon les expériences, que selon les règles immuables de l'Écriture et de la tradition : enseigner et pratiquer le contraire, est secouer le joug de l'obéissance qu'on doit à l'Église.

XXIX.

S'il y a, ou s'il y a eu en quelque endroit de la terre un très-petit nombre d'âmes d'élite, que Dieu, par des préventions extraordinaires et particulières qui lui sont connues, meuve à chaque instant, de telle manière, à tous actes essentiels au christianisme et aux autres bonnes œuvres, qu'il ne soit pas nécessaire de leur rien prescrire pour s'y exciter, nous le laissons au jugement de Dieu; *et sans avouer de pareils états, nous disons seulement dans la pratique, qu'il n'y a rien de si dangereux, ni de si sujet à illusion, que de conduire les âmes comme si elles y étoient arrivées; et qu'en tout cas, ce n'est point dans ces préventions que consiste la perfection du christianisme* (1).

XXX.

Dans tous les articles susdits, en ce qui regarde la concupiscence, les imperfections et principalement le péché, pour l'hon-

(1) Au lieu des mots soulignés, on lit dans le projet de Bossuet : « Et nous « disons seulement deux choses : l'une, que les spirituels les plus éclairés ne « nous ont point rapporté qu'ils en aient connu de semblables; l'autre, que ce « n'est point en ces sortes de préventions que consiste la perfection de la vertu « chrétienne. » (ÉDIT.)

neur de Notre-Seigneur, nous n'entendons pas comprendre la très-sainte Vierge sa mère.

XXXI.

Pour les âmes que Dieu tient dans les épreuves, Job, qui en est le modèle, leur apprend à profiter du rayon qui revient par intervalles, pour produire les actes les plus excellents de foi, d'espérance et d'amour. Les spirituels leur enseignent à les trouver dans la cime et plus haute partie de l'esprit. Il ne faut donc pas leur permettre d'acquiescer à leur désespoir et damnation apparente; mais, avec saint François de Sales, les assurer que Dieu ne les abandonnera pas.

XXXII.

Il faut bien en tout état, principalement en ceux-ci, adorer la justice vengeresse de Dieu, mais non souhaiter jamais qu'elle s'exerce sur nous en toute rigueur; puisque même l'un des effets de cette rigueur, est de nous priver de l'amour. L'abandon du chrétien est de rejeter en Dieu toute son inquiétude, mettre en sa bonté l'espérance de son salut, et, comme l'enseigne saint Augustin, après saint Cyprien, lui donner tout : *ut totum detur Deo.*

XXXIII.

On peut aussi inspirer aux âmes peinées et vraiment humbles, une soumission et consentement à la volonté de Dieu, quand même, par une très-fausse supposition, au lieu des biens éternels qu'il a promis aux âmes justes, il les tiendroit, par son bon plaisir, dans des tourments éternels, sans néanmoins qu'elles soient privées de sa grâce et de son amour; qui est un acte d'abandon parfait, et d'un amour pur, pratiqué par des saints; et qui le peut être utilement, avec une grâce très-particulière de Dieu, par les âmes vraiment parfaites, sans déroger à l'obligation des autres actes ci-dessus marqués, qui sont essentiels au christianisme (1).

(1) Cet article et le suivant ne sont point dans le projet de Bossuet. (Édit.)

XXXIV.

Au surplus, il est certain que les commençants et les parfaits doivent être conduits, chacun selon sa voie, par des règles différentes; et que les derniers entendent plus hautement et plus à fond les vérités chrétiennes.

Délibéré à Issy, le 10 de mars 1695.

Signé : † J. Bénigne, évêque de Meaux.
† Louis-Antoine, évêque de Châlons.
François de Fénelon, nommé à l'archevêché de Cambrai.
L. Tronson.

N° III. — Page 438.

¶ *Sur la conduite de Fénelon et de ses amis, à l'égard de madame Guyon, depuis l'arrestation de cette dame, au mois de décembre* 1695.

Le marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai, malgré la vénération profonde dont il étoit pénétré pour ce prélat, lui fait ici un reproche tout à fait singulier. Il prétend que, depuis l'arrestation de madame Guyon, au mois de décembre 1695, « l'archevêque de Cambrai suivit (à l'égard de « cette dame) le parti que lui conseilla un reste de prudence hu- « maine, qu'il n'avoit pas encore dépouillé, (c'est-à-dire) qu'il « tint ferme pour ne point blasphémer ce qu'il avoit connu, res- « pecté, et ce qu'il respecta toujours dans madame Guyon;..... « mais sans vouloir s'engager dans la défense de sa personne et « de sa spiritualité. » Le marquis de Fénelon fait le même reproche *aux respectables amis de l'archevêque de Cambrai*, (c'est-à-dire vraisemblablement aux ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, « qui se contentèrent de ne se laisser aller à rien de « contraire au fonds de vénération qu'ils conservoient pour la « personne de madame Guyon, et qu'ils renfermèrent dans le « secret de leur cœur. » (Avertissement des *Lettres spirituelles de* 1740, t. I, p. cxiv-cxvii.) Ces paroles, qui montrent jusqu'à quel

point le marquis de Fénelon étoit pénétré d'estime et de vénération pour madame Guyon, supposent en même temps, qu'il n'avoit pas des idées assez exactes sur le parti que Fénelon et ses amis devoient prendre, dans les circonstances, pour concilier le respect dû à la saine doctrine, avec leur estime sincère pour madame Guyon. D'un côté, ils ne pouvoient en conscience *défendre la spiritualité* de ses ouvrages, formellement condamnée par plusieurs évêques, et par le saint-siége lui-même, comme renouvelant, sur plusieurs points, les erreurs de Molinos. D'un autre côté, ils ne pouvoient *défendre publiquement la personne et les sentiments particuliers* de madame Guyon, sans rendre suspecte leur propre conduite, et sans donner lieu à de fâcheux éclats de la part de Bossuet. La prudence chrétienne, aussi bien que la prudence humaine, les obligeoit sans doute à éviter, autant qu'il étoit possible, le scandale de ces éclats publics. Tout ce qu'ils pouvoient faire, dans les circonstances, étoit d'excuser intérieurement la personne et les sentiments particuliers de madame Guyon, sans prétendre approuver le langage inexact de ses écrits, dont elle n'avoit pas assez mesuré les expressions. Tel fut en effet le parti que prirent Fénelon et ses amis, jusqu'au moment où l'archevêque de Cambrai, publiquement attaqué sur ce point, fut obligé de faire connoître au public les motifs de sa conduite, et de son estime persévérante pour la personne de madame Guyon. C'est ce que Fénelon lui-même a clairement expliqué dans plusieurs de ses écrits. Voyez en particulier son *Mémoire à madame de Maintenon, du mois d'août* 1696; (*Œuvres de Fénelon*, t. IV, p. 87, etc.) sa *Réponse à la Relation sur le quiétisme*; (*Œuvres*, t. VI, ch. I et II, p. 427.) et sa *Lettre à madame de Maintenon*, du mois de septembre 1696. (*Correspondance*, t. VII, p 293.)

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE PREMIER.

DEPUIS LA NAISSANCE DE FÉNELON JUSQU'A LA CONTROVERSE DU QUIÉTISME. — ÉDUCATION DU DUC DE BOURGOGNE.

LIVRE DEUXIÈME.

CONTROVERSE DU QUIÉTISME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE PREMIER.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU LIVRE DEUXIÈME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU TOME PREMIER.

[illegible]

